This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

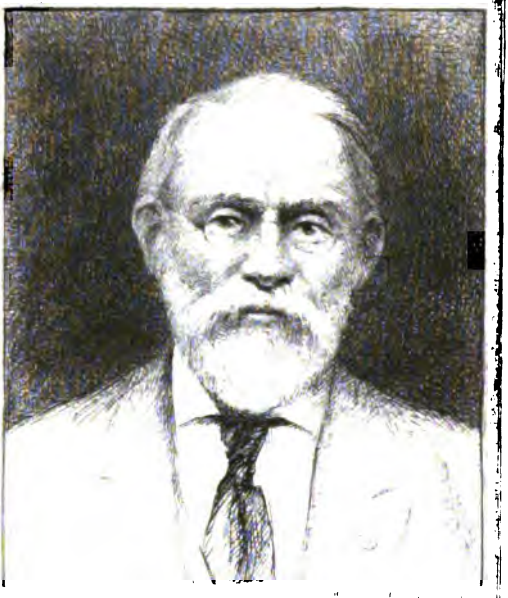

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Fine Ar
N A
15
.C7
v. 6

NA
1292
.C73

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1889

FASCICULE SIXIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission.

LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE
1890

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1889

FASCICULE SIXIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission.

LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE
1890

PROCÈS-VERBAUX

Cunning
Weber
4-2-41
42361

Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe à la fin de l'année 1889.

PRÉSIDENT :

MOHAMED PACHA HAMDY, Directeur gén. de l'Administ. des Wakfs.

MEMBRES :

MOUSTAPHA PACHA FEHMY, Ministre de la Guerre.
HUSSEIN FAKRY PACHA, Ministre de la Justice.
MOHAMED PACHA CHAKER, Sous-Directeur de la Daïra Sanieh.
TIGRANE PACHA Sous-Secrétaire d'État, Ministre des Affaires Étrangères.
YACOUB PACHA ARTIN, Administrateur des Chemins de fer.
ISMAÏL PACHA EL-FALAKI, Direct. de l'École Polytechnique (en retraite).
SIR COLIN SCOTT MONCRIEFF, S.-S. d'État, Ministère des Trav. Publics.
J. FRANZ PACHA, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite).
J. BAROIS, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.
P. GRAND BEY, Direct. gén. des Villes et Bâtiments, Ministère des T. P.
GRÉBAUT, Directeur général des Musées
GUIGON BEY, Directeur de l'École des Arts et Métiers.
Dr VOLLERS, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.
MOUSTAPHA BEY SADEK, Directeur du bureau technique des Wakfs.
HERZ, Architecte attaché au bureau technique des Wakfs.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

Procès-Verbal N° 33.

Le 17 janvier 1889, à trois heures et demie de l'après midi, a eu lieu la trente-troisième séance du Comité de conservation des Monuments de l'Art arabe, au divan de la Direction générale des Wakfs; étaient présents :

Mohamed Hamdy pacha, Directeur général des Wakfs, président,
Ismaïl pacha el Falaky.
MM. Barois,
Dr Vollers,
Grand bey,
Moustapha bey Sadek,
Herz.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, adopté et signé.

Le président communique au Comité le Décret de S. A. le Khédive, en date du 21 novembre 1888, n° 17, nommant membres du Comité Moustapha bey Sadik, ingénieur en chef des Wakfs, et M. Herz, architecte attaché à la même administration.

Le Comité décide que Moustapha bey Sadik et M. Herz feront partie de la deuxième Commission.

Enfin, le président fait remarquer que le Décret du 21 novembre 1888 remplace Franz pacha dans le Comité par M. Herz, mais comme Franz pacha continue à habiter le Caire et qu'il a rendu de grands services au Comité, le président se propose de demander à S. A. le Khédive que Franz pacha continue à faire partie du

Comité; il prie, en conséquence, les membres présents de l'autoriser à faire cette démarche. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et le Comité demande que le président fasse la démarche le plus tôt possible auprès de S. A. le Khédive, la collaboration de Franz pacha à l'œuvre du Comité lui étant excessivement précieuse.

Cet incident étant vidé, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Première Question. — Lecture des 46me, 47me, 48me, 49me, 50me, et 51me rapports de la deuxième Commission.

M. Herz donne lecture de ces rapports, pour lesquels les décisions ci-après sont prises :

Rapports nos 46 et 47. — Les conclusions sont adoptées.

Rapport n° 48. — Les conclusions sont adoptées; le Comité décide que la dépense, évaluée à 2 L. E. 690 mill., pour réparer le soubassement du Minaret de la mosquée El-Alaya à Boulaq, sera payée sur le budget du Comité.

Rapport n° 49, concernant l'aqueduc de Salah-el-Din, qui doit être traversé par le chemin de fer de Hélouan. — Les conclusions sont adoptées; les dessins de la partie qui sera démolie seront conservés aux archives du Comité.

Le président annonce que, vu l'urgence, il a déjà écrit au Ministère des Travaux publics en lui transmettant les conclusions de ce rapport.

Rapports nos 50 et 51. — Les conclusions sont adoptées.

Le Comité prie le président de vouloir bien donner suite aux conclusions des rapports approuvés, pour que les affaires qu'ils concernent ne souffrent plus de retard.

Deuxième Question. — Soumission de trois devis par M. Herz, savoir :

1° Pour travaux à exécuter à la mosquée El Kordi (Caire) L.E. 23 et 190 mil.

2° Pour travaux à exécuter au tombeau de Gohar el Madani (Caire) L.E. 28 et 580 mill.

3° Pour travaux à exécuter au Zaouyet Béchir Agha (Caire) L.E. 14 et 410 mill.

Ces derniers travaux, étant urgents, ont été ordonnés par le président. Les trois devis sont envoyés à l'examen de la deuxième Commission, et pour les travaux déjà commencés au Zaouyet Bechir Agha, elle appréciera s'ils doivent être payés sur le budget du Comité.

Troisième Question. — M. Herz donne lecture d'une lettre du Musée de Berlin, remerciant le Comité de l'envoi des dernières brochures imprimées qui lui a été fait. Cette lettre sera classée aux archives.

Quatrième Question. — Photographies de la mosquée Bordeni.

M. P. Sebah, photographe au Caire, a été autorisé par le Président à prendre une vue intérieure de la mosquée Bordeni, à condition d'en remettre dix exemplaires au Comité. Ce sont ces photographies qui sont présentées. Une des épreuves sera conservée à la bibliothèque du Comité, et les autres seront distribuées entre les membres.

Cinquième Question. — Don, par la Mission française d'archéologie, de la quatrième brochure de sa publication.

Une lettre de remerciements sera adressée au Directeur de la Mission française par le président, et l'ouvrage sera classé dans la bibliothèque.

Sixième Question. — Communication du bulletin du troisième trimestre de 1887 de la Société nationale des antiquaires de France. Les remerciements du Comité seront transmis au président de la Société par le président, et le bulletin sera conservé à la bibliothèque du Comité.

Septième Question. — M. Herz donne lecture d'une lettre de remerciements du président de la Société khédiviale de géographie; cette lettre sera classée aux archives.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, M. Barois demande au président quel sera le budget du Comité pour l'année 1889, car il ajoute que si il n'y a aucun crédit à dépenser, il est

inutile que le Comité prenne des décisions pour des travaux dont l'exécution ne serait pas assurée. Le président annonce que, jusqu'à présent, il n'a pas de crédit spécial à prendre sur les ressources des Wakfs de 1889, mais que les sommes non encore dépensées des crédits allouées au Comité sur les budgets antérieurs sont à sa disposition et que le Comité peut en disposer.

Le Comité prend note de cette communication et prie le président de faire établir sans retard le compte des précédents budgets, crédits alloués et dépenses faites pour le compte du Comité, afin de connaître la somme actuellement disponible pour être employée aux travaux les plus urgents.

Il est décidé que ces comptes seront remis à la deuxième Commission le plus tôt possible, pour que cette Commission présente, dans la prochaine réunion du Comité, l'état de répartition des sommes disponibles, afin que les travaux puissent être entrepris à bref délai.

Le président lit une lettre de M. Herz dans laquelle il demande que ses frais de transport pour la visite des monuments et les études y relatives, la surveillance des travaux du Comité, etc., etc., lui soient remboursés. Le Comité décide que les dépenses de cette nature faites par M. Herz pour les travaux du Comité lui seront remboursées par le Président sur le budget du Comité.

M. Herz communique une lettre du Ministère des Travaux publics rappelant que plusieurs affaires concernant des demandes d'alignement présentées par des particuliers, dont les immeubles touchent à des mosquées ou autres bâtiments religieux, ont été transmises depuis plusieurs mois au président pour être soumises au Comité, afin d'avoir son avis pour donner la suite nécessaire, que le retard mis dans l'examen de ces demandes motive des plaintes et de justes réclamations de la part de leurs auteurs, enfin le Ministère insiste pour que les décisions du Comité lui soient transmises sans retard.

M. Herz fait remarquer que les rapports qu'il a lus résolvent presque toutes les questions d'alignement soulevées dans la lettre des Travaux publics et le président promet d'y donner suite immédiatement. On répondra donc aux Travaux publics le plus vite possible.

Le président reconnaît qu'il y a eu des retards regretables dans l'instruction de ces questions de Tanzim, mais il dit qu'il est depuis peu dans l'Administration et que ces affaires sont antérieures à sa nomination comme Directeur général des Wakfs; il assure le Comité que, dorénavant, il prendra les mesures pour que les affaires de cette nature soient instruites, soumises au Comité et résolues à bref délai.

M. Herz annonce au Comité que dans la mosquée de Sarghatmache au Caire (n° 218 *du plan Grand bey*) il y a des plaques de porphyre, qui servaient autrefois de dallage, qui se brisent et disparaissent, car elles ne tiennent plus au sol, dont le dallage ancien a presque entièrement disparu; il propose au Comité de l'autoriser à employer ces matériaux précieux pour réparer les dallages dans les autres monuments, des pièces de porphyre étant indispensables pour reproduire les dessins des anciennes mosaïques. Le Comité renvoie l'examen de cette question à la deuxième Commission, qui vérifiera d'abord si ces matériaux peuvent être convenablement remis en place dans la mosquée où il se trouvent et à laquelle ils appartiennent, et dans le cas contraire elle autorisera M. Herz à en faire un emploi utile dans les travaux de restauration de dallage en mosaïque qui seront ou qui sont déjà ordonnés par le Comité.

La séance est levée à 5 heures p. m.

Le secrétaire,
GRAND.

Le président,
MOHAMED HAMDY.

ISMAÏL
HERZ } *membres.*

Procès-verbal N° 34.

Le 19 mars 1889, à trois heures et demie de l'après-midi, a eu lieu la trente-quatrième séance du Comité de conservation des Monuments de l'Art arbe, au divan de la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Hamdi pacha, *président.*
Tigrane pacha.
Yacoub Artin pacha.
Ismaïl pacha el Falaki.
Sir Colin Scott Moncrieff.
MM. Grand bey,
Moustapha bey Sadek.
Herz.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, adopté et signé.

Le président donne connaissance des deux lettres qu'il a reçues de Mohamed Chaker pacha et de Franz pacha, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Artin pacha rappelle au Comité qu'il avait été question, il y a quelque temps, de réglementer l'entrée dans le Musée et dans les monuments arabes et de percevoir une taxe sur les visiteurs ; jusqu'à présent aucune solution n'ayant été donnée à cette question, il propose au Comité de s'en occuper à nouveau. La discussion s'engage sur ce sujet et il est finalement décidé :

1° Pour le Musée arabe :

a. Qu'il sera ouvert tous les jours aux visiteurs, excepté le jeudi de chaque semaine ;

b. Qu'il sera perçu à l'entrée du musée, et par personne, un droit de cinq piastres égyptiennes, les dimanches, lundis, mercredis, vendredis et samedis.

c. Enfin, l'entrée sera libre et gratuite les mardis.

2° En ce qui concerne la visite des mosquées, la question est réservée pour être examinée ultérieurement ; mais il est décidé que pour la mosquée Touloun, actuellement inoccupée et fermée, un *farrache* sera désigné pour la tenir à la disposition des visiteurs porteurs de billets délivrés par la Direction générale des Wakfs ; cette Direction percevra 2 P.E par billet valable pour une personne et pour une seule visite. On pourra visiter la mosquée Touloun tous les jours sans exception.

Yacoub Artin pacha rappelle au Président qu'il convient d'imprimer le catalogue du Musée en français et en arabe ; ce travail est préparé depuis longtemps. Le Président promet de donner les ordres nécessaires pour que l'impression de ce catalogue soit faite.

M. Grand bey, secrétaire, demande au Comité l'impression du compte rendu des travaux du Comité pendant les années 1887 et 1888. Il est convenu que le président fera les démarches nécessaires auprès du Gouvernement pour obtenir que l'impression de ce document soit faite à l'Imprimerie nationale aux frais du Gouvernement.

Ces questions incidentes étant closes, on passe à l'ordre du jour.

Première Question. — Lecture des 52e, 53e, 54e, 55e et 56e rapports de la deuxième Commission.

M. Herz donne lecture de ces rapports et les décisions ci-après sont prises :

Rapport n° 52. — Les conclusions sont adoptées.

Rapport n° 53. — Les conclusions sont adoptées ; le Comité approuve le devis de L. 35 et 755 mill., présenté par la deuxième Commission pour achever le bulbe du minaret de la mosquée de Ak Sounkour ; le Directeur général des Wakfs donnera des ordres pour l'achèvement de ce travail.

Rapport n° 54. — Les conclusions sont adoptées ; le président annonce que le gouverneur du Caire lui a écrit pour l'inviter à étayer dans les vingt-quatre heures le minaret de la mosquée Aydoumar-el-Bahlaouan, qui menace de tomber ou de le démolir ; en présence de cette invitation et vu l'urgence, l'étayage de ce monument a été ordonné par la Direction générale des Wakfs

Sur la proposition de la deuxième Commission, le Comité approuve le devis de L. 28 et 580 mill., pour les réparations à exécuter dans le tombeau de Sayadi Gohar-el-Madani. Le Comité approuve également la dépense de 800 mill., pour quelques réparations aux pieds-droits de la porte principale de la mosquée Mirza à Boulaq. Le Comité décide que l'on fera réparer le mimbar de la mosquée Bordeni à l'atelier de l'Ecole des Arts et Métiers à Boulaq, comme la deuxième Commission le propose. A ce sujet, M. Grand bey expose que M. Guigon bey, Directeur de cette école, pourrait rendre beaucoup de services au Comité s'il en faisait partie, car il s'intéresserait à ses travaux, et au moyen des éléments qu'il possède dans son école, il n'est pas douteux qu'il faciliterait la réparation des objets qui ornent les mosquées et le musée ; d'autre part, ces objets seraient d'utiles modèles pour l'enseignement qu'il dirige et l'association de M. Guigon bey dans les travaux du Comité aurait d'excellents résultats ; M. Grand bey demande donc au Comité que le président propose à S. A. le Khédive la nomination de M. Guigon bey en qualité de membre du Comité ; cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Tigrane pacha et Yacoub Artin pacha demandent aussi que le président propose à S. A. le Khédive la nomination de S. E. Fahkry pacha comme membre du Comité ; cette proposition est aussi acceptée.

Enfin, le Comité approuve le devis de L. E. 34 et 925 millièmes présenté par la deuxième Commission pour les travaux de dallage à exécuter dans la mosquée Sargatmache, au Saliba.

Rapport n° 55. — Les conclusions sont adoptées.

Le rapport n° 56 concerne l'examen des dépenses payées par la Direction générale des Wakfs, sur le budget du Comité pendant les années 1886, 1887 et 1888.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées ; les voici :

Le montant total des credits alloués est de.....	L. E.	8.111 —
Sur laquelle la Direction générale a payé.....	»	7.798 —
Il reste donc disponible.....	L. E.	313 —

Mais la deuxième Commission a remarqué que sur cette somme de L.E. 7.798, il a été payé pour L.E. 2.103 de travaux qui n'ont pas été autorisés par le Comité et L.E. 411 pour frais généraux et d'ouvriers pendant l'année 1888 dont l'état n'est pas encore approuvé. Il est décidé que le président fera rechercher les dossiers des travaux exécutés ainsi que l'état des frais généraux et main-d'œuvre de 1888 que ces documents seront remis à la deuxième Commission pour examen et qu'un rapport sera présenté par elle au Comité dans la prochaine séance.

Le président annonce en même temps que pour ne pas retarder les travaux urgents, et en attendant que la vérification des comptes soit faite, il met dès à présent une somme de L.E. 2.000 à la disposition du Comité. En ajoutant à cette somme les L.E. 313 disponibles sur les budgets antérieurs, nous avons L.E. 2.313 à employer.

Il est convenu que dans la prochaine séance, la deuxième Commission présentera un projet de répartition de cette somme, afin que les travaux urgents déjà commencés ou non encore entrepris reçoivent leur exécution immédiate.

Deuxième Question. — Soumission de devis.

a. Pour l'enlèvement et le transport au Musée des ferrements de la porte monumentale de Bab-el-Nasr; dépense évaluée à L.E. 1 et 260 millièmes.

b). Pour quelques réparations à exécuter au *kibla* et aux faïences des murs de la mosquée Ak-Sounkour; dépense évaluée à 750 mill.

c). Pour réparer le *sebil* de Soliman Chaouiche, rue Bab-el-Charieh, dépense évaluée à L E. 89 et 260 millièmes.

Ces devis sont renvoyés à l'examen de la deuxième Commission.

Troisième Question. — M. Herz présente deux lettres concernant des demandes d'alignement présentées au Tanzim par des particuliers dont les propriétés touchent à des mosquées; M. Herz annonce que la suite nécessaire à été donnée à ces correspondances et que les réponses ont été envoyées au Tanzim.

Quatrième Question. — La Société de Géographie du Caire a envoyé ses deux bulletins IIe série (supplément), et IIIe série n° 1.

Le Comité charge son président d'adresser ses remerciements à la dite Société.

Cinquième Question. — Le président soumet au Comité la lettre n° 1389 B.B., du 2 février dernier, qui lui a été adressée par le Ministère des Travaux publics pour lui signaler qu'une boutique située contre la porte Bab-el-Fetouh, appartenant à un wakf, est occupée par un fabricant de verroterie dont le four installé contre ce monument le détériore ; le Ministère des Travaux publics demande l'expulsion de cet industriel et son remplacement par un locataire dont l'industrie ne puisse causer aucun dommage au monument. Le président, après instruction de cette affaire, a constaté que la Direction générale des Wakfs n'est pas propriétaire de cette boutique et qu'elle ne peut rien faire contre le fabricant de verroterie, il demande au Comité quelles mesures il doit prendre.

Après discussion, il est décidé que le Président répondra à S.E. le Ministre des Travaux publics, de soumettre la question au Contentieux des Travaux publics, attendu que le monument dont il s'agit est la propriété du Gouvernement et que la Direction générale des Wakfs n'a pas d'action sur le locataire dont l'explusion est réclamée.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le président,
Mohamed Hamdy,

Le secrétaire,
Grand.

Tigrane, Herz. } *membres.*

Procès-verbal N° 35.

Le 1er mai 1889, à trois heures et demie de l'après-midi, a eu lieu la trente-cinquième séance du Comité de conservation des Monuments de l'Art arabe, au divan de la Direction générale des Wakfs; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Hamdy pacha, président ;
Hussein Fakhry pacha ;
Tigrane pacha ;
MM. Guigon bey ;
Grand bey ;
Dr Vollers ;
Herz.

Le président communique au Comité deux lettres reçues, l'une de Sir Colin Scott Moncrieff, l'autre de Franz pacha, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ; il donne ensuite lecture du décret khédivial du 30 janvier dernier, nommant Franz pacha membre du Comité. Lecture est également faite du décret du 30 mars 1889, nommant membres du Comité S.E. Hussein Fakhry pacha, Ministre de la Justice et M. Guigon bey directeur de l'Ecole des Arts et Métiers.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, adopté et signé.

A la suite de cette lecture, S.E. Fakhry pacha remercie le Comité de la proposition faite à S. A. le Khédive au sujet de sa nomination comme membre du Comité, et il promet de faire tous ses efforts pour aider le Comité dans ses travaux. M. Guigon bey présente également ses remerciements au Comité.

S. E. Fakhry pacha demande si les objets renfermés dans les monuments des Wakfs tels que mosquées, sébils, etc. etc., sont inventoriés et consignés aux gardiens de ces monuments.

Le président déclare que ces inventaires sont faits, ce à quoi S.E. Fakhry pacha répond qu'il ne faudrait pas se borner à inscrire dans ces inventaires les objets mobiles, mais que l'on doit plutôt faire un état des lieux de chaque monument où l'on indiquerait l'état dans lequel il se trouve au moment de l'inventaire, en relatant tous les motifs curieux d'ornementation, les inscriptions, les emplacements qu'elles occupent, etc., etc., enfin toutes les observations pouvant permettre de vérifier à un moment donné s'il y a eu des dégradations survenues ou bien des détournements d'objets. A l'appui de sa motion, S.E. Fakhry pacha dit qu'il y a quelque temps il a suffi que deux personnages s'arrêtent devant une inscription gravée sur une plaque de pierre pour donner l'idée de la soustraire; le lendemain la plaque avait été enlevée. Qu'est-elle devenue? On l'ignore. Ce sont des vols, des déprédations de cette nature et toutes autres causes de destruction qu'il serait, sans doute, possible d'éviter avec des gardiens responsables auxquels aurait été remis un état des lieux dont la garde leur est confiée.

S. E. Tigrane pacha signale au Comité qu'il a visité, il y a peu de temps, le sébil de Sultan Moustapha (près Sayeda Zenab) et que le gardien lui a montré les coupes en cuivre ciselé qui servaient aux passants pour boire; de crainte que ces coupes soient volées (bien qu'elles soient fixées à des chaînes) le nazir les enferme dans une armoire.

S. E. Tigrane pacha estime que pour assurer la conservation de ces objets uniques, il serait préférable de les transporter au Musée arabe. Le Comité adopte cette proposition et prie le Président de la faire exécuter le plus tôt possible.

S. E. Tigrane pacha signale en même temps qu'il y a, dans ce sébil, des faïences du revêtement des murs à l'intérieur, qu'il convient de consolider le plus tôt possible. Il est décidé que le bureau technique présentera le devis de la dépense.

Le président dit que pendant un voyage qu'il à fait a Rosette, il y a quelque temps, il a visité deux mosquées anciennes, connues sous les noms de mosquée de Toumaksezz et mosquée de Zaghloul, qui sont remarquables, et qu'il conviendrait de les visiter sérieusement pour y exécuter les travaux nécessaires à leur conservation. Le Comité décide que deux ou trois membres de la deuxième Com-

mission se rendront à Rosette pour examiner ces monuments, et faire part de leurs observations dans un rapport indiquant quels sont les travaux urgents à exécuter.

Ces incidents étant clos, le Comité passe à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Première Question. — Lecture des 57me et 58me rapports de la deuxième Commission.

La lecture du 57me rapport est faite par M. Herz. Les conclusions en sont adoptées. Parmi ces conclusions, il y a lieu de signaler spécialement l'approbation des devis ci-après présentés par la deuxième Commission.

a) — Réparations au Zaouiet Béchir Agha el-Gandar..	L.E.	10, ...	M.
b) — Scellements de plaques en faïence à la mosquée Ak-Sonnkour.....	»	..., 750	»
c) — Pour l'enlèvement de ferrements aux vantaux de la porte monumentale de Bab el-Nasr.....	»	1, 260	»
d) — Pour réparation à la terrasse de la mosquée Berdeni.....	»	3, ...	»
Pour réparations du mimbar de la dite mosquée.	»	75, ...	»
e) — Pour enlèvement d'une grille en bronze, et consolidation d'une partie du mur de l'enceinte sud de la mosquée Touloun.....	»	5, ...	»
f) — Consolidation du minaret nord à Karafa el-Koubra.	»	7, ...	»
g) — Consolidation du minaret du milieu à Karafa el-Koubra.....	»	11, ...	»
h) — Travaux complémentaires à exécuter à la mosquée Ten el-kezieh.....	»	9, ...	»
i) — Consolidation du plancher supérieur qui couvre le sahn dans la mosquée Ezbek el-Youssefy.....	»	70, ...	»
Le devis estimatif s'élève à la somme totale de.....	L.E.	192, 010	M

Ces travaux devront être ordonnés aussitôt que le budget le permettra.

Le 58me rapport contient d'abord l'avis de la Commission sur le devis des travaux à exécuter dans la mosquée de Maklabay Taz s'élevant à 106 L.E.; le Comité approuve ce devis et désire que les travaux soient exécutés le plus tôt possible; puis enfin, les propositions de la deuxième Commission pour la répartition de la somme de 2,313 L.E. mise à la disposition du Comité par la Direction générale de Wakfs

pour exécuter des travaux dans les monuments. M. Grand bey, secrétaire, lit ce rapport, lequel donne lieu aux observations ci-après :

Tableau A. — Travaux en cours à continuer, montant à 1.510 L.E., comprenant au n° 10 une somme de 100 L.E. pour des grillages à placer aux fenêtres de la mosquée de Kaïthay au désert; il est décidé que ces travaux seront exécutés le plus tôt possible, mais que la dépense sera payée par les Wakfs, ce qui réduit 1.410 L.E. les dépenses du dit tableau. La somme de 100 L.E. sera ajoutée à la réserve générale dont il sera parlé plus loin. Le tableau *A* est approuvé avec cette modification.

Tableau B. — Ce tableau désigne les travaux à entreprendre dont les devis sont approuvés par le Comité, qui s'élèvent à la somme totale de 207 L.E. et 800 mill.— Le Tableau *B* est approuvé sans modification.

Tableau C. — Ce tableau indique les travaux à entreprendre dont les devis ont été examinés par la deuxième Commission et qui ont été soumis à l'approbation du Comité ; le montant total s'élève à 298 L.E. et 010 mill.— Le tableau *C* est approuvé sans modification.

Le tableau D, *Personnel des travaux* et le tableau E, *Frais généraux* sont approuvés sans observations.

La répartition des 2,313 L.E. se résume donc ainsi :

Tableau A — Travaux à achever.....	L. E.	1.410,	—	mill.
» B — Travaux approuvés L.E. 207, 800 mill....	»	505, 810	»	
» C — » à approuver » 298, 010 »				
» D — Personnel des travaux.....	»	191, 500	»	
» E — Frais généraux.....	»	70, —	»	
Réserve.....	»	135, 690	»	
Total....	L. E.	2 313,	—	mill.

Enfin, le tableau F indique les dépenses annuelles du Musée arabe, dont le montant total est évalué à 112 L.E. et 500 mill. Ces frais seront payés sur le montant du produit de la vente des tickets qui seront délivrés aux visiteurs du dit Musée par la Direction générale des Wakfs.

Le Directeur général des Wakfs déclare que toutes les recettes de ce chef seront portées au crédit du Musée.

Le président anonce au Comité qu'il donnera sans retard les ordres pour l'exécution des travaux ci-dessus désignés.

A une observation de M. Herz, disant qu'il craint que les sommes prévues pour le paiement du personnel des travaux ne suffisent pas, il est répondu que les journées de ces ouvriers doivent être payées

sur les devis des travaux approuvés, et qu'il ne convient pas de les conserver aux frais du Musée lorsque les travaux sont insuffisants pour les occuper.

Sur une remarque que S. E. Tigrane pacha a faite en visitant la mosquée El-Moayed, il est décidé que le bureau técbnique fera établir le plus tôt possible le devis pour réparer les terrasses qui couvrent les anciens plafonds, et que ce devis sera soumis au Comité, après examen de la deuxième Commission, de manière que les travaux soient exécutés avant la saison d'hiver.

Deuxième Question. — Correspondance.

a) Une pétition de deux fossoyeurs de Bab-el-Karafa est présentée à l'Administration générale des Wakfs, par laquelle ils réclament une indemnité de 10 P.E. par mois depuis douze mois, pour la surveillance des anciens monuments de la nécropole de Bab-el-Karafa; le président soumet cette question au Comité. A ce sujet M. Grand bey dit que (voir rapport de la deuxième Commission du 29 décembre 1887), le Comité a chargé la Direction générale des Wakfs de prendre les mesures pour assurer la conservation des monuments dont il est question et empêcher surtout leur destruction. Le Comité, ignorant quelles sont les mesures prises, désire que le dossier de cette affaire soit transmis à la deuxième Commission, qui lui présentera un rapport dans lequel il fera une proposition sur les moyens à employer pour réaliser le désir du Comité.

b) — Une lettre du Ministère des Travaux publics en date du 28 mars 1889, n° 1669, FF, transmet au Comité une lettre du gouverneur du Caire par laquelle la vieille forteresse de Bourg-el-Zéfer, est indiquée comme un point dangereux pour les habitants et un refuge pour les criminels, le gouverneur demande que cette forteresse soit détruite et les matériaux vendus. Le Comité proteste contre la prétention du gouverneur de faire démolir ce curieux monument; il rappelle la décision qu'il a prise dans sa séance du 10 mars 1886, et il prie le président de vérifier quelles sont les mesures prises par l'un de ses prédécesseure pour réaliser cette décision; dans le cas où une suite favorable n'aurait pas été donnée, le président est prié de reprendre cette question et d'insister pour que les indications du Comité soient suivies. Dans la prochaine séance, le président fera connaître l'état de cette question.

c) — Le président donne lecture de la lettre n° 72 du 1er avril 1889 du Ministère de l'Instruction publique, annonçant qu'il a le projet de transporter la Bibliotèque nationale dans le palais de Darb-el-Gamamiz, et que le local occupé actuellement par la dite Bibliothèque sera mis à la disposition du Comité pour y installer le Musée arabe, le Ministère demande qu'un délégué soit désigné pour que, d'accord avec M. le docteur Vollers, Directeur de la Bibliothèque, ces messieurs fassent un rapport sur l'opportunité des mesures à prendre pour opérer le transfert du Musée arabe.

Il est décidé que M. Herz sera délégué par le président pour remplir cette mission et que le rapport sur cette question sera soumis au Comité.

d) — Le Président communique la lettre du Ministère des Finances du 9 avril 1889, annonçant que les ordres ont été donnés à l'Imprimerie Nationale pour l'impression gratuite de la brochure du Comité pour les années 1887-1888.

M. Grand bey annonce qu'il a connu cette décision le 14 avril, et qu'aussitôt il s'est mis en relation avec M. Banget bey, Directeur de l'Imprimerie Nationale. Le manuscrit a été remis et l'impression est commencée.

La séance est levée à 5 heures 40 m.p.m.

Le secrétaire,
GRAND.

Le président,
MOHAMED HAMDY.

GUIGON.
VOLLERS. } *membres.*
HERZ.

Procès-verbal N° 36.

Le 5 juin dernier, à 4 heures de l'après-midi a eu lieu la trente-sixième séance du Comité de conservation des Monuments de l'Art. arabe, au Divan de la Direction générale des Wakfs; étaient présents :

S.E. Mohamed Hamdy pacha, président,
Mohamed Chaker pacha,
Yacoub Artin pacha,
Tigrane pacha,
MM. Barois,
Grébaut,
Dr Wollers,
Guigon bey,
Grand bey,
Moustapha bey Sadek,
Herz.

M. le président fait part de deux lettres reçues de S. E. Fakhry pacha et Sir C.C. Scott Moncrieff, par lesquelles ils s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, à cause du Conseil des Ministres qui se tient à la même heure.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, adopté et signé.

Première Question. — Lecture du 59me rapport de la deuxième Commission.

Les conclusions de ce rapport sont approuvées ; elles comportent en particulier l'approbation des devis désignés ci-après ;

a) — Consolidation du minaret sud à Karafa-el-Koubra, devis s'élevant à		L. E.	87, 764 M.
b) — Travaux de conservation à exécuter au sébil de Soliman Chaouiche :			
pour la marquise en bois.....	L.E. 39, 445 M.		
pour travaux de consolidation	» 84, 675 »		
		»	124, 120 »
c) — Consolidation du minaret de la mosquée Aydemour-el-Bahlaouan.....		»	95. — »
d) — Travaux de consolidation de la mosquée el-Mara'a.....		»	25, — »
e) — Réparation du Kibla et d'autres parties de mosquée el-Kourdi (Kassabat Radouân).....		»	30, — »
TOTAL.....		L. E.	361, 884 M.

Le Comité prie le président d'ordonner ces travaux aussitôt que les crédits alloués le permettront.

DEUXIÈME QUESTION. — Rapport sur le transfert du Musée arabe à Darb-el-Gamamiz.

MM. le Dr Vollers et Herz, chargés d'examiner cette question, ont constaté que la superficie du local de l'ancienne Bibliothèque khédiviale, mise à la disposition du Comité pour installer le Musée arabe, est double de celle occupé par le Musée. Les salles sont éclairées par le plafond, ce qui est un avantage précieux qui augmente la superficie utilisable pour l'exposition des objets contre les murs. De plus, la position est centrale, et préférable à celle qu'occupe actuellement le Musée.

Le président répondra donc à S. E. le Ministre de l'Instruction publique que le Comité accepte de transférer le Musée à Darb-el-Gamamiz, dans le local de la Bibliothèque Nationale. Il sera demandé à S. E. le Ministre qu'il veuille bien indiquer la date probable à laquelle les locaux pourront être mis à la disposition du Comité, en lui faisant remarquer qu'il serait nécessaire que l'installation du Musée soit faite avant la saison d'hiver. Dès que l'on sera fixé sur ce point, il est décidé que la Direction générale des Wakfs prendra ses mesures pour que le transport et l'arrangement des objets dans nouveau local soient faits en temps utile. En attendant, MM. Vollers, Moustapha bey et Herz sont chargés d'établir un devis des dépenses

qui seront occasionnées par le déménagement et l'installation du Musée à Darb-el-Gamamiz.

Troisième Question. — Ouvrages reçus pour la bibliothèque.

a) Le *Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie* IIIme série, N° 2,

b) Mémoires présentés et lus à l'Institut Égyptien, tome II, 1re et 2me partie.

Les remerciements du Comité seront adressés à MM. les présidents de ces sociétés.

Quatrième Question. — Boutiques contiguës à la Mosquée Kalaoun (au Nahassine).

Le Bureau technique des Wakfs expose que trois boutiques appartenant aux Wakfs, adossées au mur sud de la Mosquée du Sultan Kalaoun, se sont écroulées; il demande s'il doit les reconstruire ou bien réclamer une indemnité au Gouvernement pour cession du terrain à la voie publique. Le Comité est heureux d'apprendre que ces trois boutiques n'existent plus, il décide qu'elles ne seront pas reconstruites et il émet de nouveau le vœu (qu'il a déjà fait bien des fois) pour que toutes les boutiques accolées aux façades des Mosquées ou autres monuments, qui paraissent comme autant de verrues qui les déparent, soient détruites aussitôt que cela sera possible et qu'elles ne soient pas rétablies; à cet effet, il convient de profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour les faire disparaître. En ce qui concerne l'indemnité qui serait due par le Gouvernement pour cession de terrain à la voie publique, la Direction générale des Wakfs doit demander l'alignement au bureau du Tanzim, pour savoir si réellement il y aura cession de terrain et placer une clôture à cet alignement, laquelle sera composée d'une grille en fer posée sur socle en pierre de taille. Dans le cas où il y aura lieu à une cession de terrain à la voie publique, la question sera traitée entre la Direction générale des Wakfs et le Tanzim du Caire, comme d'usage.

Cinquième Question. — Catalogue du Musée arabe.

Le catalogue du Musée arabe a été complètement achevé en

langues arabe et française, il est prêt pour l'impression ; mais il est décidé qu'il ne sera imprimé qu'après l'installation du Musée à Darb-el-Gamamiz, parce que les objets seront sans doute classés dans un autre ordre et qu'alors le catalogue actuel ne donnerait plus des indications précises. Ce catalogue sera doncrectifié après que les objets auront été installés à Darb-el-Gamamiz, puis on demandera au Gouvernement qu'il soit imprimé gratuitement à l'Imprimerie Nationale de Boulaq.

Sixième Question. — Consolidation des faïences du sébil Sultan Moustapha.

Conformément à la décision du Comité (procès-verbal n° 25), le bureau technique présente le devis des travaux à exécuter pour consolider les faïences de ce sébil, il s'élève à 1 L.E. ; le Comité l'approuve et décide que la dépense sera imputée sur la réserve du budget; ces travaux devront être exécutés de suite. M. Herz dit aussi que ce sébil possède six coupes en cuivre ciselé remontant à l'époque de la construction du monument, et il demande d'en laisser deux pour le service du public en les fixant à des barres de fer pour empêcher qu'elles soient volées ; le Comité préfère envoyer les six coupes au Musée arabe. Pour le service de ce sébil, on achètera des tasses en cuivre ou en fer blanc.

Septième Question. — Travaux à exécuter en 1889.

M. Barois demande quels sont les travaux commencés depuis la dernière séance ; M. Herz répond qu'il n'y a pas eu de travaux nouvellement entrepris, mais que l'on a continué à travailler dans la Mosquée de Maklabay Taz et dans celle de Barkouk au Nahassine; sur la demande faite par Tigrane pacha pour connaître les dépenses déjà faites sur le budget, M. Herz répond qu'il les estime à une centaine de livres. Des explications sont demandées à M. le Président qui répond qu'il va faire mettre tous les travaux en adjudication, parce qu'il n'a pas le personnel suffisant pour faire surveiller tous les chantiers si on les exécute en régie, M. Grand bey fait remarquer que ce nouveau système aura pour effet de remettre à une époque lointaine la continuation des travaux déjà commencés en régie, attendu que presque partout les matériaux les plus essentiels sont

à pied d'œuvre et prêts à être mis en place ; pour ces chantiers on n'a donc qu'à autoriser le bureau technique à employer des ouvriers, afin que les travaux soient repris à bref délai, tandis que si l'on doit transformer le mode d'exécution pour admettre celui de l'entreprise, les travaux préparatoires pour la mise en adjudication seront fort longs et la fin de l'année arrivera sans que les travaux soient commencés. Le système des travaux à l'entreprise a été rejeté par l'un des prédécesseurs de l'honorable président du Comité qui voulait faire exécuter tous les travaux à la journée, prétendant qu'il est impossible d'obtenir de bons travaux lorsqu'on les confie à des entrepreneurs ; le Comité n'a pas voulu intervenir dans cette question et l'a laissé libre d'adopter tel système d'exécution qu'il désirerait. Le résultat a été clair, aucun travail n'a été achevé, on a travaillé un peu partout sans compléter un seul ouvrage et le budget n'a pas été dépensé. Afin de ne pas retomber dans les mêmes errements, le Comité est d'avis que l'on donne à l'entreprise tous les travaux importants que l'on aura à exécuter à l'avenir, mais que tous ceux qui sont commencés en régie soient continués de même jusqu'à leur achèvement. S. E. le président accepte cette combinaison et promet de donner immédiatement des ordres en ce sens.

Il est décidé aussi qu'à la fin de chaque mois le bureau technique dressera un état indiquant la situation des travaux à cette époque, cet état sera adressé par la Direction générale des Wakfs le 5 du mois au plus tard au secrétaire qui le communiquera au Comité à la suivante séance.

Cet état sera présenté sous forme de tableau d'après les indications suivantes :

Colonne 1. — Numéros d'ordre (ceux de la répartition du budget).
» 2. — Indication des monuments et nature des travaux ordonnés.
» 3. — Dépenses autorisées par le Comité.
» 4. — Mode d'exécution (en régie ou à l'entreprise).
» 5. — Dates { du commencement des travaux.
» 6. — Dates { probable de leur achèvement.
Colonne 7. — Sommes payées.
» 8. — Situation actuelle des travaux (ce qui est fait, ce qui reste à faire).

Colonne 9. -- Montant approximatif des travaux exécutés à ce jour.
» 10. — Reste à dépenser (différence entre les données des colonnes 3 et 9).
» 11. — Observations de l'Ingénieur chargé de la Direction des travaux, mesures à prendre.

On fera les totaux des sommes portées dans les colonnes 3, 7, 9 et 10.

Cet état sera signé par l'architecte spécialement chargé des travaux pour les monuments, et certifié par le chef du bureau technique.

Huitième Question. — Mosquée Abou-el-Maàti, à Damiette.

L'ingénieur des Wakfs à Damiette, signale dans son rapport du 28 mai dernier, qu'une partie des colonnes étayées est tombée et qu'il craint qu'il s'ensuive de fâcheuses conséquences pour le monument; il demande des instructions à la Direction générale des Wakfs, laquelle communique ce rapport au Comité pour avoir son avis. M. Grand bey fait remarquer qu'à la suite d'un rapport dressé par l'ingénieur des Wakfs au commencement de l'année 1887, et sur la demande de Franz pacha, l'étayement des parties dangereuses de ce monument a été ordonné ; Franz pacha avait fait préparer un devis des travaux de consolidation s'élevant à 742 L. E., qu'il a présenté au Comité dans la vingt-septième séance (14 juin 1887), ce devis a été envoyé à l'examen de la deuxième Commission et dans la vingt-huitième séance (25 juillet 1887), le Comité a décidé que la deuxième Commission se rendra à Damiette pour examiner quelles sont la nature et l'importance des travaux à entreprendre. Franz pacha, chargé de convoquer les membres de la Commission pour procéder à cet examen, a sans doute oublié cette affaire, car il n'a pas été donné suite à cette décision. Le Comité décide enfin que M. Moustapha bey Sadek et M. Herz se rendront le plus tôt possible à Damiette pour examiner cette mosquée et présenter un rapport sur les mesures à prendre d'urgence pour éviter les écroulements; ce rapport indiquera en outre quels sont les travaux de consolidation qu'il y aurait lieu d'exécuter pour assurer la conservation du monument, il en fixera la valeur approximative. Le Directeur général des Wakfs ordonnera les travaux déclarés urgents; le rapport sera ensuite soumis à l'examen de la deuxième Commission, qui le psésentera au Comité avec ses observations.

Neuvième Question. — Nécropole koufique d'Assouan.

M. Grébaut communique les observations qu'il a faites pendant ses voyages annuels à Assouan, au sujet de la nécropole koufique qui existe au sud et près de cette ville ; il a remarqué que depuis deux ans environ, les habitants de la ville d'Assouan viennent arracher les stèles de la nécropole pour les employer comme matériaux de construction, d'autres individus en font le commerce et vendent une stèle jusqu'à 8 P. E. Cette nécropole koufique, fort ancienne, est la seule que l'Égypte possède, elle disparaîtra promptement si des mesures énergiques ne sont pas prises pour assurer sa conservation. M. Grébaut estime qu'il est nécessaire de nommer sans retard un gardien spécial, auquel on consignera toutes les stèles qui subsistent encore ; plusieurs membres du Comité pensent que le gardien à nommer devrait être placé sous les ordres de M. le Directeur des Musées égyptiens; ils proposent qu'une somme annuelle de 6 L.E., payable sur le budget du Comité, soit mise à sa disposition pour installer ce gardien qui recevra 50 P.E., par mois; mais le président désire avant tout écrire au moudir des frontières sud pour le prier d'empêcher l'enlèvement des stèles et lui demander un rapport sur les mesures les plus pratiques à employer pour assurer leur conservation. Il est convenu que le président fera part des résultats de cette correspondance dans la prochaine séance.

Dixième Question. — Forteresse de Bourg-el-Zéfer.

Le Président informe le Comité que pour donner suite à la décision prise dans la séance précédente il a écrit au Ministère des Travaux publics pour lui rappeler les travaux demandés par le Comité au sujet de la conservation de la forteresse de Bourg-el-Zéfer; le Comité remercie le président de cette communication.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le secrétaire,
Grand.

Le président,
Mohamed Hamdy.

Moh. Chaker
Tigrane
Yacoub Artin
Herz
} *membres.*

Procès-verbal N° 37.

Le 31 juillet 1889, à cinq heures de l'après-midi, a eu lieu la trente-septième séance du Comité de conservation des monuments de l'art arabe, au Divan de la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL.EE. Mohamed Hamdy pacha, président,
» Mohamed Chakir pacha,
» Hussein Fakhry pacha,
» Tigrane pacha,
» Yacoub Artin pacha,
Le colonel Sir C. C. Scott Moncrieff,
MM. Grand bey,
» Dr Vollers,
» Herz.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, adopté et signé.

Première Question. — Lecture des 60e, 61e, et 62e rapports de la deuxième Commission.

Les conclusions de ces trois rapports sont acceptées; ils contiennent en particulier l'approbation des devis ci-après :

Rapport N° 60. —	Mosquée Ezbek el Youssefi ; arrangement des portes.....	L. E.	3 865 M.
Rapport N° 61. —	Néant.....	»	*mémoire*
Rapport N° 62. —	*a*) Mosquée Barkouk à Nahassine; réparation des terrasses.....	»	15 — »
	b) Coupole el Menoufi ; consolidation.....	»	50 — »
	c) Mosquée Beibars serrures....	»	.. 254 »
	d) Zaouiet el Ferouz »	»	.. 304 »
	e) Essais à faire pour nettoyer les façades peintes des mosquées	»	4 — »
	Total.....	L. E.	73 423 M.

Il est arrêté que la deuxième Commission examinera quels sont les travaux urgents dont les dépenses sont approuvées par le Comité et qu'elle proposera, dans la prochaine séance, qu'ils soient imputés sur la réserve, afin que les travaux soient commencés de suite, achevés et payés avant la fin de l'année.

Deuxième Question. — Mosquée Kaïtbay à Alexandrie.

M. Herz présente un devis s'élevant à 32 L.E., pour des travaux urgents de consolidation à exécuter dans l'intérieur de la mosquée ; il annonce, en même temps, que les étages supérieurs de cette mosquée dépendants du Ministère de la Guerre, sont surchargés de décombres et que plusieurs piliers de ces étages ont été endommagés par le bombardement en 1882 ; il ajoute que, si ces piliers ne sont pas réparés, on peut s'attendre à l'écroulement des étages supérieurs ; il demande, en conséquence, que le service des fortifications soit invité à enlever ces décombres et à réparer ces piliers.

Le Comité décide de porter à 50 L.E. le crédit total pour exécuter tous les travaux, et il est convenu que le Président demandera à qui de droit que l'enlèvement des décombres soit fait par les forçats.

Troisième question. — Bab-el-Fetouh.

Le secrétaire donne lecture de la lettre n° 4236 BB du 1er juillet courant du Ministère des Travaux publics, transmettant une étude pour le dégagement de Bab-el-Fetouh ; le Ministère demande qu'elle soit examinée et pose les questions suivantes :

1° Cette porte doit-elle être classée parmi les monuments? 2° le Comité a-t-il des observations à faire sur les alignements indiqués sur le plan par des traits rouges?

Sur le premier point : le Comité considère Bab-el-Fetouh comme un des monuments historiques arabes de premier ordre et dit qu'il l'a classé depuis longtemps parmi ceux qui doivent être conservés.

Sur le second point : le Comité n'a pas d'observations à présenter, mais il émet le vœu que l'îlot de constructions, sis au nord de la porte, compris entre Darb-el-Samakine et le Sharia Bab-el-Fetouh, soit enlevé pour former une place publique qui serait ornée d'un

square afin de laisser voir la belle façade de la porte, côté nord; cet îlot est occupé presque en totalité par une petite mosquée portée au plan Grand bey sub n° 14 et désignée sous le nom d'Abdelrahman Kikhia ; les autres propriétés des particuliers seraient expropriées par les soins des Travaux publics selon la voie légale.

Le Comité approuve aussi l'idée de ne pas détacher la porte des murs de l'ancienne enceinte de la ville, que l'on traversera par deux trouées qui seront pratiquées dans l'axe des voies latérales projetées et ce, afin de lui conserver son aspect primitif. Enfin, dans son étude le Ministère des Travaux publics voudra bien comprendre le déblaiement des voies projetées jusqu'au niveau ancien du seuil de la porte, afin que le travail soit complet.

Le Comité exprime au Ministère des Travaux Publics ses plus chaleureux remerciements pour l'étude qu'il a entreprise afin de conserver ce beau monument, et il espère que la période de l'exécution des travaux ne se fera pas trop attendre.

Quatrième question. — Les trois minarets de Karafa-el-Koubra.

M. Herz communique une lettre de la Direction générale des Wakfs dans laquelle on lui fait savoir que les recherches faites par le bureau technique ont démontré que ces monuments sont abandonnés depuis longtemps et que leurs propriétaires ou leurs descendants ont disparu ; dans la lettre il est demandé si l'on y doit exécuter les réparations projetées et approuvées ; le Comité dit que ces monuments seront conservés par ses soins et que, puisqu'ils n'ont pas de propriétaires, l'Administration des Wakfs doit s'en emparer et les placer sous la surveillance de ses inspecteurs, comme il a été déjà décidé précédemment.

Cinquième Question. — Coupole el Menoufi, à Karafa el Koubra.

Le Comité approuve un supplément de crédit de 5 L.E., à imputer sur la réserve du budget pour compléter les travaux de consolidation de cette intéressante coupole, selon devis accepté par la deuxième commission, en date du 31 juillet 1889.

Sixième Question. — Situation des travaux au 25 juillet 1889.

M. Herz présente à ce sujet un état duquel il résulte qu'à la date ci-dessus :

1° Les travaux ordonnés par le Directeur général des Wakfs s'élèvent à la somme de 1202 L. E. ; ces travaux sont répartis dans dix-sept monuments ; ils ont été commencés en juillet et doivent être achevés dans les derniers mois de l'année courante.

2° Les paiements pour travaux exécutés n'atteignent que la somme de 191 L. E., 221 mil. et le montant approximatif des travaux exécutés est d'environ 280 L.E.

Le Comité remercie son Président d'avoir donné cette impulsion et il espère qu'à la fin du mois d'août toutes les dépenses prévues au budget seront engagées.

Septième Question. — Dons au Musée arabe.

Yacoub Artin pacha communique deux lettres qu'il a reçues ; la première de M. le Dr Fouquet, offrant au Musée une série de quinze morceaux de poteries provenant du Vieux Caire, portant chacune l'impression d'un cachet arabe moulé ; la seconde de M. L. Paul Philip, négociant, par laquelle il envoie, pour le Musée, un lot de fragments de papyrus, fragments et feuillets de papier ancien, portant des inscriptions arabes.

Le Comité charge le Président d'adresser à ces messieurs ses plus sincères remerciements et décide l'envoi des poteries au Musée, où elles seront exposées avec le nom du donataire ; les papyrus et papiers seront remis à M. le Dr Vollers, directeur de la Bibliothèque nationale, qui promet de les examiner, et, après les avoir déchiffrés, fera part au Comité des résultats de son travail. Ces papiers seront ensuite conservés, soit au Musée, soit à la Bibliothèque, et ils seront exposés avec le nom du donataire.

Huitième Question.

Le Président entretient le Comité de la difficulté qu'il a de payer le traitement de M. Herz, qui est employé par le bureau technique des Wakfs en qualité d'architecte, et qui s'occupe spécialement des

travaux du Comité. Après avoir exposé toute la série des conversations et correspondances qu'il a eues à ce sujet, il conclut en demandant que tout ou partie de ce traitement soit imputé sur le budget du Comité. Après une discussion assez vive, la proposition, mise aux voix, est repoussée à l'unanimité.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire,
GRAND.

Le Président,
MOHAMED HAMDY.

HUSSEIN FAKHRY
TIGRANE } *membres.*

Procès-Verbal N° 38.

Le 13 novembre 1889, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la trente-huitième séance du Comité de conservation des monuments de l'Art arabe, au Divan de la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Hamdy pacha, président ;
Mohamed Chaker pacha,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Tigrane pacha,
Franz pacha,
Ismaïl pacha El Falaki,
MM. Barois,
Guigon bey,
Grand bey,
Herz.

Il est donné lecture de la lettre de M. le col. Ross annonçant au président que Sir Colin Scott Moncrieff est en Europe et qu'il ne peut répondre à l'invitation qui lui a été adressée pour assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, adopté et signé.

Première Question. — Situation des travaux.

M. Herz remet la situation des travaux au 9 novembre courant, de laquelle il résulte que les travaux dont les dépenses autorisées sont payables sur le budget de l'exercice 1889 s'élèvent, d'après les devis approuvés, à la somme de 1915 L.E. ; que la valeur des travaux exécutés est de 932 L.E. dont il a été payé 760 L.E. seulement. Il résulte donc qu'il reste 983 L.E. de travaux à exécuter sur les 1915 L.E. autorisées et le Comité insiste pour que cette somme soit payée avant la fin de l'année. M. le président promet de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir ce résultat.

Deuxième Question. — Lecture des rapports de la deuxième Commission du n° 63 au n° 70 inclusivement.

Le rapport n° 63 concerne l'examen de diverses questions relatives :

1° A la mosquée de Serghatmach ;

2° Au Sebil Wakf Emin effendi et au tombeau du Cheikh-el-Kourti à Om el Ghoulam ;

3° A l'okala Wakf Mohamed Saghri Wardi, à Makassis ;

4° A la porte monumentale de Bab el Metoualli.

Le Comité approuve les conclusions de ce rapport.

Le 64me rapport comporte l'examen du tombeau du Sultan Toumanbây, connu sous le nom « El Adel » sis à l'Abassieh.

Sur la demande de la deuxième Commission, le Comité décide que ce monument sera classé à l'inventaire et adopte toutes les conclusions de ce rapport, auxquelles M. le président donnera suite.

Le 65me rapport comprend la description générale de la mosquée du sultan Barkouk, située à Nahassine, ainsi que l'évaluation sommaire de tous les travaux que le Comité doit exécuter pour sa conservation. La deuxième Commission évalue la dépense à 1400 L.E., et sur la proposition de M. le Président, le Comité décide que ces travaux seront entrepris le plus tôt possible. La dépense sera imputée sur le budget de 1890, si la somme allouée atteint au moins 4000 L.E.; si l'allocation est moindre, le Comité décidera ultérieurement le crédit qu'on affectera aux travaux de ce monument en 1890. Il est donc convenu que les devis exacts seront préparés à bref délai par le bureau technique, afin que la Direction générale des Wakfs puisse faire commencer l'exécution. M. le président assure que la plus grande diligence sera mise par la Direction générale pour faciliter la mise en œuvre de ces travaux.

Le 66me rapport comporte l'examen de diverses questions, savoir :

1° Etayage du mambar en marbre de la mosquée Melika Safiah, à Daoudieh ;

2° Une réparation à faire au medresseh de la mosquée Kala oun ;

3° La réparation à exécuter au mur nord de la cour du Mausolée d'El Ghouri ;

4° Deux devis que la deuxième Commission propose à l'approbation du Comité, savoir :

a) Pour travaux à exécuter dans la mosquée Kaitbây, montant à 10 L.E.

b) Pour la consolidation de l'ancien minaret de Saïdna-el-Hussein. La deuxième commission n'accepte pas le devis présenté et demande qu'une nouvelle étude soit faite pour établir la dépense qui résultera de l'exécution des travaux qu'elle propose ;

5° Répartition de la réserve de l'année courante dont le total est de 253 L.E., 774 m.

6° Affaires diverses comportant la demande d'approbation :

a) D'une somme de 400 mil., dépense d'urgence au minaret sud de Karafa el Koubra ;

b) Celle de 4 L.E., 300 mil. pour matériel et fournitures de bureau.

Le Comité approuve les conclusions des différents articles de ce rapport ainsi que les dépenses qui y sont spécifiées.

Le 67me rapport comporte :

1° L'avis de la deuxième Commission sur les travaux qu'il y a lieu de mettre à la charge du Comité dans la mosquée de Beibars el Khayat, à Gouderieh ;

2° La proposition de ne pas classer dans l'inventaire des monuments la petite mosquée Wakf Bélifleh (Caire) ;

3° Une note sur la Mosquée el Akmar, à Nahassine, et les mesures à prendre pour dégager sa façade principale qui est masquée par une mauvaise construction appartenant aux Wakfs ;

4° Un avis sur les mesures à prendre pour conserver les restes du palais de l'Emir Bechtak, à Nahassine ;

5° Enfin, la demande de classer à l'inventaire des monuments la jolie Ka'a de la maison Gamal el Dîn el Zahabi, située à Hoch Kadam, et l'indication des travaux à y exécuter pour sa conservation. Le Comité approuve toutes les conclusions de ce rapport.

Dans le 68me rapport, la deuxième Commission a examiné :

1° Quels sont les travaux qui doivent être mis à la charge du Comité dans la mosquée de Kadi Yehia Zein el Din, au Mouski ;

2° Le devis, s'élevant à 350 L.E., des travaux pour faire une double couverture sur le sanctuaire d'El Moayyed, afin de le mettre à l'abri des eaux pluviales ;

3° Le devis, s'élevant à 46 L.E. 400 mil., pour les travaux à exécuter dans le mur nord de la cour du mausolée d'El Ghouri ;

4° Quelques monuments à Karafa el Koubra.

Toutes les conclusions de ce rapport sont approuvées, ainsi que les dépenses qui y sont signalées. Le Comité insiste tout particulièrement sur la mise à exécution :

1° De la couverture du sanctuaire d'El Moayyed qui doit être faite immédiatement ;

2° Des travaux de consolidation de la coupole El-Menoufi à Karafa el Koubra, parce que ce monument menace ruine, et il fait remarquer au président le long délai mis par la Direction générale des Wakfs à ce sujet, car le Comité a décidé l'exécution de ces travaux depuis longtemps.

Le 69me rapport traite la question de la suppression des boutiques contiguës aux façades des mosquées, et en particulier celles qui existent devant : 1°, les monuments des sultans Barkouk, Nasser et Kalaoun, à Nahassine ; 2°, la mosquée El-Achraf à El-Achrafieh ; 3°, la mosquée El-Moayed, à Sukkarieh ; 4°, la mosquée El-Ghouri à El-Gourieh ; enfin 5°, la mosquée Kismass (Sayadi Abou Horeba), à Darb el Ahmar. Ce document rappelle toutes les discussions qui ont eu lieu à ce sujet dans les séances du Comité, les décisions prises, et il établit que jusqu'à présent aucune mesure n'a été prise pour y faire droit. Le rapport indique ensuite pour chaque monument le nombre de boutiques qu'il y a lieu de faire disparaître, en désignant celles de l'Administration des Wakfs et celles des particuliers ; il établit enfin la valeur approximative des indemnités qu'on aura à payer si les occupants prouvent leur droit de propriété. Or, la somme qu'il y aurait lieu de débourser est considérable, car elle atteint près de 7,400 L.E. Les conclusions de cet intéressant rapport sont adoptées par le Comité, et le président déclare qu'il est disposé à supprimer toutes les boutiques qui sont la propriété des Wakfs. Le Comité en prend bonne note, mais il remarque que le but ne sera pas atteint tant que tous les boutiquiers ne seront pas expulsés et leurs baraques détruites. A ce rapport est annexé le plan d'alignement des abords des monuments portant l'indication des boutiques et de leurs soi-disants propriétaires. Ces plans démontrent que toutes ces boutiques ont été placées sur le terrain dépendant de la voie publique, et il sera sans doute possible de rendre le terrain qu'elles occupent à sa première destination, si ceux qui s'en disent propriétaires

ne peuvent prouver qu'ils en ont la possession légale. Comme cette question se rattache aux expropriations pour cause d'utilité publique et que le Ministère des Travaux publics est intéressé à sa solution, il est décidé que le président adressera à ce Ministère copie du rapport accompagné des plans, ainsi que la copie de cette décision, pour le prier d'étudier la question, puis de renseigner le Comité (après avoir pris au besoin l'avis de son Contentieux) sur les mesures à employer pour arriver à bref délai à déblayer les abords de ces monuments.

Dans le 70me rapport, il est proposé que le tombeau d'Abou el Chaouareb el Haddad ne soit pas classé à l'inventaire, ce qui est approuvé ; puis la deuxième Commission propose l'approbation des dépenses ci-après :

a) Travaux pour la conservation du vieux minaret de Sayedna el Hussein.....	L. E.	21	560	Mill.
b) Travaux de conservation de la mosquée de Beibars el Khayat.....	»	240	—	»
c) Travaux de conservation du sébil Sultan Mahmoud.....	»	150	—	»
d) Etaiement du mimbar en marbre de la mosquée Mélika Saflah.....	»	3	495	»
TOTAL....	L. E.	415	055	Mill.

Le Comité approuve ces dépenses, et désire que les travaux soient ordonnés immédiatement pour *a*, *b* et *c*, aussitôt que les ressources du Comité le permettront.

TROISIÈME QUESTION. — Le secrétaire rappelle que dans la 31me séance (21 février 1888), M. Barois a informé le Comité que les ouvrages de Prisse d'Avennes et de Bourgoin seraient envoyés à la bibliothèque du Comité par le Ministère de l'Instruction publique de France et il signale que le Comité ne les a pas encore reçus. M. Barois promet de faire de nouvelles démarches pour que ces ouvrages soient remis au Comité.

QUATRIÈME QUESTION. — Impression du compte-rendu annuel.

Il est remis à MM. les membres du Comité un exemplaire du compte-rendu des séances du Comité et des rapports de la

deuxième Commission, qui ont été imprimés à Boulaq. La table alphabétique des IVe et Ve fascicules *(1886-1887-1888)* est à l'impression et sera remise à MM. les membres aussitôt qu'elle sera livrée. M. Grand bey fait remarquer que l'impression de la brochure exige chaque année un long délai et il a pensé que si l'on pouvait se servir, pour établir cette brochure, de la composition typographique du *Journal Officiel*, qui publie les travaux du Comité, on éviterait un double travail de composition et l'impression pourrait se faire peu à peu, au fur et à mesure des publications du Journal. A la fin de l'année, la réunion des petits fascicules parus formerait la brochure, qui pourrait alors être distribuée dans le courant du mois de janvier. M. Banget bey, consulté, a approuvé cette idée, et dans sa lettre du 3 septembre il annonce qu'il a donné des ordres en conséquence ; M. Banget bey fait remarquer que le format de la brochure sera celui actuel du *Bulletin des Lois et Décrets* et il demande des instructions définitives à ce sujet. M. Grand bey propose donc au Comité de prier M. le président d'écrire à la Présidence du Conseil des Ministres pour obtenir que des instructions soient adressées à l'Imprimerie Nationale, afin que l'impression des travaux du Comité soit faite comme il est exposé ci-dessus, en appelant son attention sur l'économie qui résultera pour l'Imprimerie de l'adoption de cette proposition.

Le Comité est d'avis d'accepter ces conclusions et décide en même temps que le compte-rendu des années 1887 et 1888 sera distribué comme d'usage à MM. les Consuls généraux, avec prière d'en faire parvenir un exemplaire aux directeurs des Comités de conservation des monuments historiques des pays qu'ils représentent. La brochure sera envoyée à LL. EE. les Ministres et aux sous-secrétaires d'État, des exemplaires seront adressés à l'Institut Égyptien, à la Société de Géographie, à la bibliothèque de Darb-el-Gamamiz, ainsi qu'aux savants et autres personnes qui s'intéressent aux travaux du Comité.

Cinquième Question. — Fabrique de verroteries contre Bab-el-Fetouh.

Le Ministre des Travaux publics communique une requête de Rachid el Daouar, fabricant de verroteries, demandant qu'il lui soit accordé jusqu'à la fin de Ramadan 1307 (20 mai 1890) pour cesser son exploitation.

Le Comité déclare ne pouvoir accepter cette proposition, et il insiste pour que le four à verrier soit supprimé dans le plus bref délai.

Cette décision sera communiquée au Ministère des Travaux publics le plus tôt possible.

Sixième question. — M. le Président annonce que l'on va mettre en vigueur la taxe pour visiter le Musée arabe et la mosquée Touloun, au moyen des tickets préparés; à ce sujet il est donné connaissance d'une lettre de MM. Jean Sfer et Cie, agents and contractors, etc. etc., demandant la concession pour dix ans de la vente de ces tickets, moyennant le paiement annuel d'une somme à fixer d'accord avec eux.

Le Comité repousse cette demande à l'unanimité; car, outre les inconvénients que cette concession pourrait entraîner, elle créerait un véritable monopole au profit de cette compagnie. Le Comité décide que la Direction générale des Wakfs vendra les billets à qui les lui demandera; il pourra en être déposé dans les hôtels sous la responsabilité des Directeurs de ces établissements, et dans les établissements publics qui seront agréés par l'Administration. Cette décision sera communiquée à MM. Jean Sfer et Cie; et, afin que le public la connaisse, elle sera publiée dans le *Journal Officiel* pendant toute la saison d'hiver une fois au moins par semaine.

Septième question. — L'Institut Égyptien fait don au Comité de la brochure du compte-rendu de ses séances pendant l'année 1888.

M. Arnos, photographe, a envoyé cent dix photographies de vues diverses pour la bibliothèque, savoir :

DÉSIGNATION	FORMAT	NOMBRE
Minarets de la mosquée El Azhar	28 × 21	10
id. id.	28 × 22	10
Coupole sultan Hassan (intérieur)	28 × 22	10
Mosquée 'Amr (intérieur)	28 × 22	10
Mosquée sultan Hassan (sahn)	28 × 21	10
id id. (kebla)	27 × 21	10
Tombeau de Kaïtbây	27 × 21	10
id. (intérieur)	28 × 22	10
Tombeau de Mohamed Ali pacha	27 × 21	10
Mosquée de Mohamed Ali pacha (intérieur)	28 × 21	10
id. id. (sahn)	28 × 21	10
		110

Le Comité charge le président de remercier l'Institut Égyptien et de faire classer les photographies.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire,
GRAND.

Le Président,
MOHAMED HAMDY.

MOHAMED CHAKIR.
YACOUB ARTIN.
FRANZ.
ISMAÏL.
} *membres*.

Procès-verbal N° 39.

Le 18 décembre 1889, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la trente-neuvième séance du Comité de conservation des Monuments de l'Art arabe, au divan de la Direction générale des Wakfs; étaient présents :

LL.EE. Mohamed Hamdi pacha, *président*,
Mohamed Chakir pacha.
Yacoub Artin pacha,
Tigrane pacha,
Franz pacha,
Ismaïl pacha el Falaki.
Sir Colin Scott Moncrieff.
MM. Barois,
Grand bey,
Herz.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, adopté et signé.

M. Grand bey informe le Comité que M. Guigon bey lui a écrit qu'il ne peut se rendre à la séance parce qu'il est indisposé.

Première Question. — Situation des travaux.

L'état d'avancement des travaux présenté par M. Herz indique que la somme totale des devis approuvés au 15 décembre 1889 s'élève à 1933 L.E.206 mil; que la valeur des travaux exécutés est de 1215 L.E. 914 mil. dont il a été payé seulement 1115 L.E. 934. mil. Il résulte donc de cette situation qu'il ne sera pas possible d'exécuter et de payer avant la fin de l'année les travaux dont les devis sont approuvés.

Il est demandé à M. le président que le reliquat disponible du budget de 1889 soit ajouté à la somme qui sera allouée en 1890, par

l'Administration générale des Wakfs. M. le président déclare qu'il sera fait selon le désir du Comité.

Au sujet du retard apporté dans l'exécution des travaux, S.E. Tigrane pacha fait part au Comité d'une visite qu'il a faite avec M. Herz dans quelques monuments, et au cours de laquelle il a remarqué :

1° Que les travaux de réfection de la couverture du sanctuaire de la mosquée El Moayad signalés comme étant de première nécessité, et pour lesquels le Comité a alloué 350 L.E. ne sont pas encore commencés.

2° Que la couverture en plomb du bulbe en bois du minaret d'Ibrahim Agha Moustahfazan n'est pas encore achevée. Cependant on a acheté le plomb, qui est déposé au pied de l'échafaudage attendant l'ouvrier qui doit le mettre en place ; il y a longtemps que le crédit nécessaire pour exécuter ce travail a été accordé par le Comité.

3° Dans la mosquée Esbek el Youssefi, les travaux de la couverture, confiés à un mauvais entrepreneur, ont été abandonnés par lui après avoir enlevé l'ancienne couverture.

4° Depuis longtemps une somme de 1 L. E. a été allouée pour consolider des faïences et des mosaïques dans le sébil du sultan Moustapha à Saïeda Zenab, et rien n'a encore été fait.

Des explications données par M. le Président, il résulte que tous les retards sont imputables aux formalités exigées par les bureaux de l'Administration intérieure et, après une assez longue discussion, il est convenu que le Comité continuera l'examen de cette affaire le 28 courant, date à laquelle il tiendra une autre séance ; une décision sera prise pour remédier aux inconvénients signalés par S.E. Tigrane pacha et qui se représentent chaque fois que la Direction générale des Wakfs fait exécuter des travaux pour le compte du Comité.

Deuxième Question. — Lecture des 71e, 72e et 73e rapports de la deuxième Commission.

Le 71e rapport comporte :

1° Le résultat d'une visite à Bourg-el-Zefer, au cours de laquelle la deuxième Commission a constaté que des démolitions ont été faites à ce monument depuis son déblaiement ; elle demande que le Gouvernement soit informé afin que des mesures soient prises

pour empêcher de nouvelles dégradations ; le Comité demande en outre au Gouvernement que les coupables soient recherchés et punis. Le rapport indique les travaux qui doivent être exécutés pour conserver ce qui reste du monument. Ces conclusions sont adoptées.

2° Une visite à la mosquée d'Aïdoumour-el-Bahlaouân, au sujet des travaux de consolidation en cours d'exécution ;

3° Une visite à Bab-el-Metoualli ;

4° L'examen du Zaouiet Abel-Rahman Kikhia.

Les conclusions de ces trois derniers paragraphes du rapport sont aussi adoptées.

Le 72e rapport rend compte d'une visite faite à Mehalla-el-Kobra par M. Grand bey.

Ce rapport donne un aperçu de la valeur artistique des mosquées de Mehalla-el-Kobra et indique quelle est la partie la plus intéressante de la mosquée Assis (châra' Abou Seifein), pour que le bureau technique en relève les dessins. M.Grand bey signale que le mimbar de la mosquée El-Metoualli (nazaret Cheikh Mohamed-el-Gamal), est en partie rongé par les vers et qu'il n'est que temps de procéder à sa réparation si l'on tient à le conserver, ce mimbar étant d'un travail fort soigné ; enfin dans deux maisons en ruine, sises au châra cheikh Abdel-Rab, appartenant au Wakf-el-Hamadi ou El-Dessouki, se trouvent des objets de menuiserie assez remarquables, consistant en doulabs, portes d'appartement, moucharabiehs, etc., etc. Le rapport donne le détail et les dimensions de chaque pièce ; l'auteur fait remarquer que ces objets sont perdus pour l'art s'ils sont laissés là où ils se trouvent ; M.Grand bey propose de les transporter au Musée. Le Comité approuve toutes les conclusions de ce rapport.

Sur la proposition de S.E. Tigrane pacha, le Comité vote des remerciements à M. Grand bey pour lui avoir fait connaître des objets dont il ne soupçonnait pas l'existence. Il est décidé que M. le président prendra des mesures pour que les conclusions de ce rapport soient exécutées dans le plus bref délai.

Le 73e rapport comporte l'examen de la mosquée et le tombeau d'Abou-el-Ma'ati, à Damiette. Il résulte de cet examen que la mosquée n'est pas un monument et que la Direction générale des Wakfs pourra faire exécuter tels travaux qu'elle jugera utiles sans l'intervention du Comité.

En ce qui concerne le tombeau du même personnage, la deuxième Commission désire qu'on en relève le plan, car sa disposition originale, peut-être unique, intéressera le Comité; la deuxième Commission recommande le classement de ce monument, afin qu'il soit maintenu dans ses dispositions actuelles et il signale particulièrement les belles colonnes en porphyre rouge qui supportent les arcatures ouvertes au-dessous de la coupole.

Sur l'initiative du gouverneur de Damiette, les habitants ont ouvert une souscription dans le but de réparer les murs et la coupole de ce monument qui tombaient en ruine. Les travaux étaient en cours d'exécution lors de la visite de la Commission et seront bientôt achevés. Il est heureux qu'au cours de ces réparations, faites sans l'avis du Comité, l'on n'ait pas changé la disposition ancienne, car tout l'intérêt du monument aurait été détruit.

Le Comité approuve toutes les conclusions de ce rapport ; il désire qu'une lettre de son président soit adressée à Gaodat bey, gouverneur de la ville, pour le remercier, au nom du Comité, d'avoir fait cette souscription. Il exprime aussi le vœu que cet exemple soit suivi dans les autres localités, ce qui permettrait au Comité d'étendre les travaux de conservation à un plus grand nombre de monuments.

Troisième Question. — M. le Dr Vollers a adressé son rapport sur l'examen qu'il a fait du lot de fragments de papyrus et de fragments de papiers anciens offerts par M. L. Paul Philip; il en résulte 1° qu'il n'y a pas de papyrus; 2° qu'aucune des inscriptions que comportent ces papiers n'est ancienne et qu'il n'en a trouvé aucune d'intéressante.

Ces papiers seront conservés à la bibliothèque du Comité avec le rapport de M. Vollers.

Quatrième Question. — Dans le but de continuer à bref délai les travaux dans la mosquée du sultan Barkouk à Nahassine, le Comité décide que les échafaudages déjà placés à l'intérieur pour l'arrangement du plafond du sanctuaire seront conservés.

Cinquième Question. — Le Comité décide que les boutiques qui se trouvent sous la porte Bab-el-Fetouh et qui sont revendiquées par

le Wakf Emir Kébir doivent être immédiatement supprimées, ce Wakf ne pouvant avoir droit de propriété dans ce monument public. Le Comité ajoute que si d'autres parasites se sont emparés d'autres parties de ce monument, il faut les en expulser. La Direction générale des Wakfs sera invitée à exécuter cette décision en ce qui la concerne, et avis en sera donné au Ministère des Travaux publics en réponse à sa lettre du 1er novembre 1889.

Sixième Question. — M. Grand bey informe le Comité qu'il a vu les travaux de réparations du mimbar de Bordeni à l'Ecole des Arts et Métiers, et il fait le plus grand éloge de la perfection avec laquelle ils s'exécutent ; il pense que le travail pourra être achevé à la fin du mois de janvier. On ne donnera donc pas suite à l'idée de prendre un mimbar du Musée pour le transporter dans la mosquée de Bordeni, comme la Direction générale des Wakfs l'a demandé.

La séance est levée à 5 heures.

Le secrétaire,
Grand.

Le président,
Mohamed Hamdy.

Tigrane,
C. C. Scott Moncrief, } *membres.*
Barois,

RAPPORTS

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

52me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° Du Sébil Kaïtbay, près de la Mosquée el-Azhar.

2° Du Zaouyet Bechir Agha el-Gandar (ou Zaouyet Nour el Zalâm), dans la rue Nour el-Zalâm, à Helmieh.

3° De la mosquée Kânem el-Taguer, à Kal'at el Kabch.

4° Du dallage dans le *sahn* de la Mosquée Sarghatmach, à Saliba.

1° SÉBIL KAITBAY.

La deuxième Commission, réunie aujourd'hui, s'est rendue avant tout à ce Sébil, pour délibérer sur les moyens à employer pour empêcher la continuation du mouvement de la façade nord qui s'est produit depuis longtemps. La Commission pense que l'emploi d'un tirant en fer, de même force que celui déjà posé contre le mur est, placé perpendiculairement à la façade nord, dans l'axe de cette façade et au milieu de l'espace compris entre la voûte inférieure et la base de la colonne supérieure, et se fixant aux murs parallèles à la façade nord, suffirait pour maintenir, et au besoin ramener, la façade dans sa première position. A l'extrémité du tirant seront placées des plaques circulaires en fonte, d'environ 0 mètre 50 de diamètre renforcées au centre, pour résister à l'action des doubles écrous qui fixeront le tirant. Le tirant sera chauffé au moment de la pose, et les écrous serrés pendant le chauffage, pour obtenir une tension convenable après le refroidissement. Ce travail

délicat sera spécialement surveillé par M. Herz Le devis devra être préparé de suite.

2° ZAOUYET BECHIR AGHA EL-GANDAR.

La Direction générale des Wakfs a exécuté, vers le milieu de l'année passée, certains travaux urgents dans ce Zaouyeh, se montant à P. T. 1.441 21; la deuxième Commission est chargée par le Comité de décider si cette somme doit être portée sur le budget du Comité.

De la visite qu'elle a faite dans ce Zaouyeh, il résulte que le travail en question consiste dans la reconstruction d'un mur en moellons, et la deuxième Commission estime que le Comité n'a pas à en supporter les frais. A cette occasion, la deuxième Commission rappelle au Comité ce quelle avait dit dans son XXXIXme rapport concernant la façade ouest de ce petit bâtiment. Après un sérieux examen de ce Zaouyeh, il a été reconnu qu'il n'y a absolument que la façade ouest qui mérite qu'elque attention et que la Direction des Wakfs devra conserver. Quant à l'intérieur, c'est une ruine envahie par des décombres sur plusieurs mètres de hauteur. On devrait utiliser cet emplacement ainsi que les matériaux qu'il contient.

Lorsqu'on démolira les quelques constructions qui restent encore debout, la deuxième Commission désire que le plafond qui se trouve au dessus du Dikka, soit démonté et transporté au Musée arabe.

En se rendant à Kal'at-el-Kabche, la deuxième Commission passait devant la mosquée d'el-Ezbek à Birket el-Fîl, pour lequel M. Herz soumettra bientôt un devis. Ayant remarqué que les poutres maîtresses de la lanterne sont en mauvais état, il a été décidé que, en même temps, M. Herz présenterait un devis de la dépense nécessaire à la reconstruction de cette lanterne pour abriter les mosaïque du dallage de la salle intérieure qui ont été restaurés, et qu'il évaluerait aussi la dépense à faire pour enlever la couche de badigeon coloré qui cache le bel appareillage et l'ornementation des parois extérieures et intérieures des murs.

3° MOSQUÉE KANEM EL-TAGUER.

Pour répondre au désir du Comité, la deuxième Commission s'est rendue dans cette mosquée, dont le Gouvernorat demande la démoli-

tion parce qu'elle menace ruine et qu'elle présente un danger pour la sécurité publique.

La deuxième Commission estime que le Comité doit se désintéresser de cette mosquée qui, en réalité, ne présente plus qu'une ruine et ne contient plus aucune ornementation; en conséquence, la Direction des Wakfs donnera suite à la demande du Gouvernorat.

Lorsqu'on exécutera la démolition, il conviendra de transporter au magasin général les marbres du dallage, le Dikka et tout autre matériel, pierres, bois, etc., qui pourra être utilisé ailleurs: dans son XVme, rapport la deuxième Commission avait déjà eu occasion de s'occuper de cette bâtisse.

En passant le long du mur sud de la mosquée Touloun, la deuxième Commission a vu une belle grille en bronze appartenant à un Sébil abandonné, vis-à-vis de la ruelle el Amoud. La grille n'est déjà plus complète, elle reste exposée aux dégradations des passants et disparaîtra peu à peu si l'on n'y prend garde. La Commission propose de l'enlever et de la transporter dans le magasin des Wakfs, pour y être conservée et employée ailleurs, dans des travaux de restauration. M. Herz soumettra à une prochaine séance le devis des frais qui en résulteront.

4° DALLAGE DANS LE SAHN DE LA MOSQUÉE SARGHATMACH.

Après visite des dallages de cette mosquée, la deuxième Commission estime que la proposition faite par M. Herz dans la dernière séance du Comité peut être approuvée, et elle charge dès à présent M. Herz de faire le devis des dépenses qui résulteront de l'enlèvement des pierres précieuses signalées et de leur remplacement par des plaques en marbre.

Le Caire, le 21 janvier 1889.

BAROIS, GRAND, HERZ.

59me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° Du sébil Sultan Mahmoud, à Habbanieh.
2° De la mosquée Maklabay Tâz, à Birket-el-Fil.
3° De la mosquée Ak-Sounkour (ou Ibrahim Agha Moustahfazan), sise à Darb-el-Ahmar.
4° De la porte monumentale de Bab-el-Nasr.

1° SÉBIL SULTAN MAHMOUD.

Le Nazir de l'école d'el-Habbanieh a signalé au président du Comité que ce monument exige des réparations pour sa conservation. Cette question a été soumise à la deuxième Commission qui propose de faire exécuter les réparations demandées. Elles consistent, en premier lieu, dans le changement des colonnes en marbre blanc et des pierres de diverses couleurs de la façade, scellement de plaques en marbre et en faïence à l'intérieur, etc. On projettera le nettoyage de la façade, mais sans grattage, afin que les assises de pierre de diverses couleurs reprennent leur apparence primitive sans être détériorés ; le devis sera établi et soumis à la prochaine séance du Comité.

2° MOSQUÉE MAKLABAY TAZ.

Dans sa lettre du 21 janvier de l'année courante, le Directeur général de l'Administration des Wakfs charge M. Herz, architecte, de lui soumettre un rapport détaillé sur l'état de cette mosquée et surtout des travaux qu'elle exige pour la rendre au culte. Avant de s'occuper du rapport demandé, M. Herz a cru bien faire d'attendre

l'avis de la deuxième Commission, pour savoir si le Comité doit participer aux dépenses de cette restauration et dans quelle proportion. Après examen des lieux, la deuxième Commission a décidé que le devis des travaux ci-après sera dressé, savoir : 1° consolidation du minaret ; 2° consolidation de la portion de la façade comprise entre la porte et le sébil.

Ce sont les deux ouvrages dont le Comité aura à s'occuper ; tous les autres travaux, réparations, nettoyage, etc., restent à la charge de l'Administration des Wakfs, rien à l'intérieur de ce monument n'ayant un caractère artistique ou historique.

3° MOSQUÉE AK-SOUNKOUR.

L'architecte des Wakfs ayant demandé un crédit supplémentaire de 27 L. E. et 500 mill. pour achever la charpente du bulbe du minaret de cette mosquée, et en outre une somme de 8 L.E. et 255 mill. pour les ferrements de cet ouvrage, la deuxième Commission s'est transportée sur les lieux pour examiner la question, elle a reconnu que le bulbe en charpente est achevé en ce qui concerne la construction en bois, et elle propose au Comité d'allouer le crédit de 35 L.E. et 755 mill. demandé pour achever cet ouvrage.

La deuxième Commission a observé, en outre, dans cette mosquée, que des parties de la marqueterie du *Kibla*, d'une exécution pareille à celle qui existe dans le tombeau de Kalaoun, ainsi que des plaques de faïence du revêtement se détachent du mur est ; elle demande qu'un devis soit établi pour que ces petits travaux d'entretien soient exécutés sans retard.

La deuxième Commission exprime le vœu que la Direction des Wakfs ordonne par circulaire à tous les chefs et domestiques des mosquées de porter à la connaissance de l'Administration les dégradations qui surviennent dans les monuments confiés à leur garde aussitôt qu'elles se produisent, afin que le Comité puisse faire le nécessaire avant que les objets disparaissent.

4° PORTE MONUMENTALE DE BAB-EL-NASR.

Dans une précédente séance, la deuxième Commission (voir rapport XLII), avait décidé d'enlever quelques vieux ferrements des vantaux de cette porte, pour être conservés à titre de curiosité et

de souvenir au Musée arabe. Le devis préparé est de L. E. 22 ; il comporte l'enlèvement de toutes les ferrures et le transport des bois dans une ancienne *tekieh*.

La deuxième Commission, ayant reconnu ce devis trop élevé, a pensé que les dépenses prévues par ce devis ne correspondent pas à l'esprit de la décision antérieure, et elle s'est rendue à Bab-el-Nasr avec M. Herz pour lui donner des instructions complémentaires qui lui serviront pour établir le devis demandé.

Quant aux anciens vantaux de la porte, il seront laissés à la place qu'ils occupent jusqu'à nouvel ordre ; la deuxième Commission jugeant inutile de les transporter ailleurs.

Caire, le 2 février 1889.

GRAND, ISMAÏL, HERZ.

54me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De l'ancien minaret de la mosquée Saïdna el-Hussein.

2° Du minaret de la mosquée Aïdoumour el-Bahlaouan, au quartier Oum el Ghoulam.

3° De la mosquée el-Kourdi, au quartier Kassabat Radouan bey.

4° Du tombeau de Sayadi Gôhar el-Madani, au quartier de Roukbieh.

5° De la mosquée Sayadi Aly el-Fara dans la rue de Bab-el-Bahr.

6° De la mosquée Mirza, à Boulaq.

7° De la mosquée el-Bordeni, à Daoudieh.

8° Du devis pour l'enlèvement des dalles en porphyre et des pierres du dallage de la mosquée Sarghatmach à Saliba, et leur remplacement par des marbres blancs.

1° ANCIEN MINARET DE LA MOSQUÉE SAÏDNA EL-HUSSEIN.

D'après la décision du Comité (voir procès-verbal du 9 mai 1888), certains travaux de consolidation devaient être exécutés dans ce minaret.

Lorsque l'architecte fut prêt à les commencer, il a observé que le soubassement du minaret devrait être réparé, dépense qui n'avait pas été prévue au premier devis.

La deuxième Commission, saisie de cette question par l'architecte, a demandé des renseignements complémentaires ; ainsi que les rapports, les décisions et le devis qui ont pu être préparés antérieurement, afin de donner son avis motivé sur les dépenses à exécuter pour conserver cet ancien minaret.

2° MINARET DE LA MOSQUÉE AIDOUMAR EL BAHLAOUAN.

La deuxième Commission signale au Comité l'abandon complet de ce monument depuis plusieurs années, malgré les nombreuses

visites et les décisions prises à son égard. L'absence complète de surveillance de la part des agents des Wakfs de cette section est regrettable. La deuxième Commission demande que le projet complet concernant les travaux de cet édifice lui soit soumis, en divisant les dépenses qui doivent être supportées par le Comité et celles qui incombent à l'Administration générale des Wakfs.

Ce devis sera ensuite soumis à la deuxième Commission.

3° MOSQUÉE EL KOURDI.

Parmi les dépenses portées au devis préparé par le Bureau technique des Wakfs pour la réparation de cette mosquée, il n'y a que la réparation du *kibla* qui intéresse le Comité. La dépense de cette réparation, évaluée à L. E. 4 et 600 mill., paraît insuffisante.

La deuxième Commission invite M. Herz à préparer le devis complet pour réparer ce *kibla*, lequel devra comprendre, en outre, la dépense nécessaire à la consolidation d'une rangée de belles stalactites en bois, seuls restes de l'antique plafond, puis le nettoyage des petits balcons en bois sculpté, posés devant les fenêtres au côté sud du *sahn*, ainsi que les travaux de réparations nécessaires à la conservation du carrelage du *sahn*, fait en belle mosaïque et qui est maladroitement recouvert de nattes à moitié pourries. La deuxième Commission demande que ce magnifique carrelage qui est l'ornement du *sahn*, reste toujours découvert, et que les farraches, ou autres préposés à l'entretien de ce monument, soient tenus de le laver souvent afin d'en assurer la propreté.

La deuxième Commission signale au Comité l'état général de malpropreté de cette mosquée, et elle pense que le Comité doit demander au Directeur général des Wakfs qu'il prenne des mesures pour qu'à l'avenir on n'ait pas à constater de pareilles négligences.

4° TOMBEAU DE SAYADI GOHAR EL-MADANI.

Le Comité ayant demandé que le devis des travaux de réparations à exécuter dans ce monument soit dressé ; ce devis est présenté à la deuxième Commission, il s'élève à 28 L. E. et 580 mill.

Après examen, la deuxième Commission propose de l'approuver et d'autoriser l'exécution des travaux.

5° MOSQUÉE SAYADI ALY EL-FARA.

Le gouvernorat du Caire a signalé que la partie est de cette mosquée est lézardée et menace la sécurité publique, il demande en conséquence que les mesures nécessaires soient prises.

La deuxième Commission s'étant rendue sur les lieux a constaté qu'il ne reste de l'ancienne mosquée que le minaret et que le Comité doit faire le nécessaire pour le conserver le plus longtemps possible; quant à la façade elle n'offre aucun intérêt et ne peut être classée comme monument. Le Comité se désintéresse de celle-ci qui est moderne et prie la Direction des Wakfs de faire le nécessaire pour donner suite à la demande du gouverneur.

6° MOSQUÉE MIRZA.

Le devis préparé par l'Administration des Wakfs pour des réparations à faire dans cette mosquée, s'élève à L. E. 0.800, comprenant les frais de déplacement et remise des marbres colorés des épaulements de la porte principale.

Sur la demande de M. Herz si cette somme doit être portée sur le budget du Comité, la deuxième Commission a donné une réponse affirmative.

7° MOSQUÉE EL-BORDENI.

M. Grand bey ayant à signaler certains travaux urgents à exécuter dans cette mosquée, la deuxième Commission s'est rendue sur les lieux et a constaté :

1° Que la terrasse est en mauvais état, ainsi que le prouvent les infiltrations d'eau qui ont envahi le magnifique plafond en bois qui couvre les différentes parties de la salle de prières;

2° Que des pièces de mosaïque de marbre se sont détachées dans différents endroits;

3° Enfin, que le *mambar*, qui mérite par son travail exquis toute l'attention du Comité, est de plus en plus détérioré; si l'on n'y prend garde, les marqueteries, les incrustations, les belles moucharabiehs qui le décorent auront bientôt disparu à tout jamais.

La deuxième Commission est d'avis que les travaux mentionnés aux premier et deuxième paragraphes soient exécutés dans le plus bref délai, et que le *mambar* soit envoyé à l'Ecole des Arts et Métiers

pour être réparé et remis dans son état primitif, après que le devis dressé aura été approuvé par le Comité.

En date du 24 décembre 1887, il a été dressé un devis de 29 L.E. et 930 mill. qui comprenait la construction d'un escalier. Cet escalier a été commencé et il est à désirer qu'on l'achève, puisque c'est le seul moyen pour parvenir au minaret et sur la terrasse. Cette dernière dépense ne peut être mise à la charge du Comité.

8° DEVIS POUR TRAVAUX A LA MOSQUÉE SARGHATMACH.

La deuxième Commission accepte le devis préparé qui s'élève à la somme de 34 L.E. et 925 mill. Ce devis sera soumis à la prochaine séance du Comité pour approbation.

Le Caire, le 16 février 1889.

ISMAÏL, GRAND, HERZ.

55me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la cour du Mausolée du Sultan el Ghoury, à el-Ghourieh.
2° De la mosquée el Mara'a à Taht el-Rabb'.

1° COUR DU MAUSOLÉE DU SULTAN EL-GHOURY.

Sur l'invitation de l'architecte de l'Administration générale des Wakfs, la deuxième Commission s'est rendue sur les lieux pour visiter le mur nord de la cour qui est en mauvais état, et a constaté qu'il existe deux larges lézardes verticales distantes d'une dizaine de mètres et qu'il y a affaissement des maçonneries inférieures faites en mauvais matériaux lors d'une réparation antérieure. Il a été décidé, après examen, que l'on procédera à l'étayement de ce mur, afin de pouvoir :

1° Construire un massif devant la première lézarde de l'est ; 2° réparer le massif existant sous la lézarde du milieu, 3° réparer la porte ouest du mur ; 4° enfin, on placera un ou deux tirants en fer, selon le besoin, pour relier le mur avec la façade du bâtiment, côté de la ruelle.

Les pieds-droits de la porte d'entrée de la cour du monument située dans la ruelle nord seront réparés, car une partie des pierres qui les forme à disparu et l'autre est en mauvais état. Un devis de ces travaux sera préparé par le bureau technique et comprendra, en outre, la pose d'une forte borne à placer à l'angle saillant auprès de la porte ci-dessus indiquée. Ce devis comprendra aussi les rejointoiements au ciment des pierres de la façade principale du tombeau d'El-Ghoury qui sont fort dégradées.

2° MOSQUÉE EL-MARA'A

Elle a été fondée dans le mois de Gamad-Awel de l'an 873 de l'Hégire (1468 de J.-C.) par la dame Fatma, fille d'un émir. Le

minaret a la forme de ceux de l'époque turque et semble avoir été construit récemment.

Les deux angles saillants de la façade de cette mosquée sont très dégradés par le choc des voitures; on devra les protéger par deux bornes solides après leur réparation.

Après avoir franchi la porte d'entrée, on se trouve devant une seconde porte dont le linteau menace ruine parce qu'il est trop chargé.

Dans l'intérieur de cette mosquée, on remarque des monceaux d'immondices et débris des matériaux de démolition, beaucoup de crépissages sont tombés et laissent à nu les maçonneries qui se dégradent chaque jour. Enfin, on constate avec peine que cette mosquée, bien que très fréquentée par les fidèles, est laissée dans un complet abandon par l'Adminisrration des Wakfs, des réparations sont nécessaires, et des mesures de propreté devront être prises pour la conservation de cet édifice.

La deuxième Commission pense que la Direction générale des Wakfs a des inspecteurs pour les mosquées, que ces agents ne font pas leur devoir et qu'il est bon de le signaler.

Elle demande qu'un rapport et un devis soient dressés par le bureau technique et qu'ils lui soient présentés afin de déterminer la somme de dépenses qu'il y aurait lieu d'imputer sur le budget du Comité et celles qui devront être payées par les Wakfs.

Caire, le 2 mars 1889.

GRAND, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

56me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen du Budget :

Le 2 mars dernier, la deuxième Commission s'est réunie pour examiner l'état des sommes payées sur le budget du Comité pendant les années 1886, 1887 et 1888 par la Direction générale des Wakfs et les comparer aux crédits budgétaires, afin d'établir la quotité disponible de ces crédits au 31 décembre 1888.

Pour les trois années susdites, les crédits alloués sont:

a) — Reliquat du crédit de l'année 1885 (voir procès-verbal N° 21, page XIII, fasc. 1886.....		L. E. 111
b) — Crédit alloué pour 1886.....		» 4.000
c) — Crédit alloué pour 1887.....		» 4.000
d) — Crédit alloué en 1888.....		» *néant*
Total.....		L. E. 8.111
Dépenses :		
Sommes payées en 1886, 1887, 1888 par la direction générale des Wakfs (selon état remis par la comptabilité) :		
e) — Pour travaux.....	L. E. 6.817	
f) — Pour frais généraux et dépenses diverses.....	» 981	
Dont L. E. 411 payées en 1888, n'ont pas encore été acceptées par le Comité..	*memoire*	
Total des paiements.....	L. E. 7.798	L. E. 7.798
Reliquat disponible.....		L. E. 313

Mais l'examen des comptes des sommes payées, comparées aux travaux dont les devis ont été approuvés par le Comité, a démontré que la Direction générale des Wakfs a imputé sur le crédit du Comité des dépenses faites sans son approbation dans plusieurs monuments et dont le total s'élève à 2.103 L. E., comme l'indique l'état ci-après. Ces dépenses, n'étant pas autorisées par le Comité, ne peuvent être acceptées par lui jusqu'à plus ample vérification et justification.

La deuxième Commission propose donc au Comité :

1° De fixer dans quels monuments et à quels travaux doit être employée la somme disponible de 313 L.E.

2° De demander à la Direction générale des Wakfs de présenter au Comité l'état detaillé des sommes payées pour frais généraux et dépenses diverses dont le total est de 411 L. E. pour l'année 1888, afin d'examiner si cette somme doit être imputée en entier sur le budget du Comité.

3° D'inviter la Direction générale des Wakfs à remettre les dossiers des travaux désignés dans l'état ci-aprés à la deuxième Commission afin qu'ils soient examinés. La deuxième Commission vérifiera si le montant total en partiel des dépenses faites doit être imputé au budget du Comité.

Le Caire, le 2 mars 1889.

BAROIS, GRAND, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

Annexe au 56me procès-verbal.

ÉTAT COMPARATIF des sommes payées par la Direction générale des Wakfs pour des travaux exécutés dans les monuments arabes, avec les dépenses autorisées par les diverses décisions du Comité de conservation ds ces monuments,

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES MONUMENTS	Sommes payées par la Direction générale des Wakfs en 1886, 1887 et 1888	Dépenses autorisées par le Comité	Dépenses en plus de celles autorisées
1	Mosquée el-Achraf et locaux au désert (1)	250	106	144
2	Mosquée el-Moayyed (2)	1.010	400	610
3	Min. de la mosq. Khaouand Baraka à Tabbanah (3)	124	64	60
4	Abreuvoir (hôd) Aytomoche el-Nagachy	2	...	2
5	Mosquée Mahmoud Moharrem à Gamaliah (4)	38	20	18
6	Mosquée el-Emir Hossein (5)	132	30	102
7	Mosquée Sarghatmach à el-Khodery	40	...	40
8	Mosquée el-Almy à Kalat el-Kabch	16	...	16
9	Coupole el-Fadaouïeh, à Abbassieh	12	...	12
10	Zaouyet-el-Hènoud, à el-Mahgar	3	...	3
11	Mosquée el-Kadi Yehia Zein Eddin, à Habbaniah	23	...	23
12	Mosquée Arghoûn Chah-Ismaïli	19	...	19
13	Sebil el-Rammâh	13	...	13
14	Mosquee Hôche Kadam el-Ahmadi (minaret)	20	...	20
15	Zaouyet Abdel Rahmân el-Bactomri	4	...	4
16	Mosquée Kansou el-Ghoury, au désert	47	...	47
17	Mosquée Kambay el-Rammâh, Nasrieh	283	...	283
18	Mausolée el-Menaoui, au quartier Sidi Madian	53	...	53
19	Mosquée el-Merdani	46	...	46
20	Coupole et tombeau d'el-Ghoury	140	...	140
21	Portail d'el-Ghoury à Khan-Khalili	28	...	28
22	Ecole des aveugles, (Margouche dikka)	2	...	2
23	Maison à el-Daoudary Wakf Zenab Khatoun	21	...	21
24	Minaret de la mosq. Ibrahim Agha Moustahfazan(6)	292	139	153
25	Zaouyet Khaïrabak Emir-el-Omara	6	...	6
26	Mosquée et sébil Tarabay-el-Charifi	75	...	75
27	Mosquée Tangazbogha el-Nasseri	2	...	2
28	Mosquée Inâl el-Youssefy au désert	53	...	53
29	Okalat Kaïtbay à el-Azhar	91	..	91
30	Minaret Mohamed Ghani bey	3	...	3
31	Zaouyet Béchir Agha el-Gandar, à Nour-el-Zalam	14	...	14
	TOTAUX...	2.862	759	2.103

(1) Dépenses de L. E. 87 et de L. E. 19 approuvées par procès-verbaux nos 21 et 23,
(2) Dépense de L. E. 400 approuvée par procès-verbal no 23.
(3) Dépenses de L. E. 14 et de L. E. 50 approuvées par procès-verbaux nos 21 et 25.
(4) Dépenses de L. E. 20 approuvée par procès-verbal no 25.
(5) Dépense de L.E. 30 approuvée par procès-verbal no 17; il a été dépensé L.E. 100 avant 1885.
(6) Dépense de L.E. 139 approuvée par procès-verbal no 28.

57me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la petite mosquée du cheikh Hassan, rue el-Maghar près de la Citadelle (Caire).

2° De la mosquée el-Taouâchi, rue el-Taouâchi, Caire (*plan Grand bey N° 84*).

3° De la mosquée Sayadi Mohamed Saïd Geakmak, à Deir el-Nahahâss (Vieux-Caire).

4° De la mosquée Sitt Hadak Miska, rue el-Hanafi, quartier Saïda-Zénab, Caire, (*plan Grand bey N° 252*).

5° Du tombeau de Sayadi Hassan à Rabb'-el-Galladin, à Boulaq.

6° De la medrasset el-Cheykoun, dans la rue el-Habbala au quartier el-Khalifa (Caire).

7° Des devis préparés par le bureau technique.

1° PETITE MOSQUÉE DU CHEIKH HASSAN.

Le Tanzim du Caire informe la Direction générale des Wakfs que le nommé Ibrahim Ahmed el-Barràd désire reconstruire sa maison, contiguë à la cour de la dite mosquée.

La deuxième Commission, après visite des lieux, a reconnu que cette mosquée ne présente aucun caractère artistique ni historique, et qu'elle ne saurait être classée parmi les monuments dont le Comité doit s'occuper.

La Direction générale des Wakfs donnera donc à cette affaire telle suite qu'elle jugera convenable.

2° MOSQUÉE EL-TAUOACHI.

La bureau technique des Wakfs a dressé un devis pour la réparation de cette mosquée, mais avant d'entreprendre les travaux, il prie la deuxième Commission de décider si la dite mosquée doit être classée parmi les monuments historiques.

Après visite des lieux, la Commission a constaté qu'il ne reste rien de l'ancien monument qui puisse intéresser le Comité ; tout a disparu, sauf le *mambar* qui est ancien et qui devra être conservé par la Direction générale des Wakfs, bien qu'il soit d'une construction assez ordinaire.

Une plaque de marbre portant une inscription est scellée dans le mur au-dessus de la porte du *méda* à l'extérieur de la mosquée, elle indique que cette mosquée a été construite par Gobar el Saharti en l'année 733 de l'hégire (1332 de J.-C.). Cette plaque devra être conservée à la place qu'elle occupe.

Le Comité se désintéresse des travaux projetés, attendu que cette construction ne peut être classée dans les monuments arabes. La Direction générale des Wakfs pourra donc faire exécuter les travaux qu'elle désire, sans l'intervention du Comité.

3° MOSQUÉE SAYADI MOHAMED SAÏD GEAKMAK.

Sur la demande de l'imam de cette mosquée, la Direction générale des Wafks l'a fait examiner pas ses agents qui ont constaté qu'elle exige des réparations immédiates ; mais avant de dresser le devis, le bureau technique renvoie l'affaire à M. Herz pour qu'il donne son avis.

Sur son invitation, la deuxième Commission a examiné cette mosquée et elle a reconnu qu'elle ne peut être classée parmi les monuments, parce qu'elle n'a aucun caractère historique ou artistique ; le Comité n'a donc pas à s'en occuper. La deuxième Commission recommande cependant, lorsqu'on exécutera les travaux projetés, que les mesures nécessaires soient prises pour conserver, autant que possible, les chapiteaux des colonnes. Ceux qui ne seraient pas réemployés seront conservés au Musée. En outre, le minaret devra être maintenu le plus longtemps possible dans l'état où il se trouve, il est du reste dans un état convenable de stabilité.

4° MOSQUÉE SITT HADAK MISKA.

Le nazir de cette mosquée expose au Directeur général des Wakfs, qu'une partie de la façade a été construite avec autorisation du Comité, et il demande une pareille autorisation pour la partie sud-est restant à reconstruire.

La deuxième Commission, après visite des lieux, est d'avis qu'on peut autoriser la continuation des travaux aux frais du nazir de cette mosquée comme les précédents, à la condition qu'ils soient exécutés sous la surveillance et selon les indications du bureau technique, en observant que l'on devra conserver aux parties des façades à réparer et à reconstruire leur caractère architectural.

5° TOMBEAU DE SAYADI HASSAN.

Le Tanzim du Caire avise l'Administration générale des Wakfs qu'il a reçu une demande d'un particulier pour réparer le mur sud de la coupole du cheikh Sayadi Hassan.

La deuxième Commission, a visité les lieux et elle est d'avis que ce petit tombeau, n'offrant aucun caractère artistique ou historique, ne peut être classé dans les monuments dont le Comité doit s'occuper. En conséquence, la Direction générale des Wakfs donnera à cette affaire telle suite qu'elle jugera convenable.

6° MEDRESSET EL-CHEYKOUN

La dame Kabiba, fille de Aly Agha El Arnaouti, a demandé au Tanzim l'autorisation de construire sa maison qui est contiguë au dit Medresseh. Cette demande, transmise à la Direction générale des Wakfs, est soumise à l'examen de la deuxième Commission pour avis.

La deuxième Commission, après visite des lieux, est d'avis que l'autorisation demandée peut être accordée, à condition qu'il ne soit apporté aucun dommage à l'école de Cheykoun et qu'aucune ouverture ne soit pratiquée par le propriétaire dans son mur ouest. Le bureau technique sera chargé du contrôle des travaux et veillera à ce que la décision ci-dessus soit exécutée.

7° EXAMEN DES DEVIS PRÉPARÉS PAR LE BUREAU TECHNIQUE

La deuxième Commission a examiné les devis désignés ci-après, et elle propose au Comité d'allouer les sommes respectives pour l'exécution des travaux qui y sont indiqués, savoir :

a) Zaouyet Bechir Agha El Gandar ; pour réparation de la façade ouest (procès-verbal 34, rapport LII), 10 L.E.

b) Mosquée Ak Sounkour ; pour scellement des plaques en faïence (procès-verbal 34, rapport LIII), 750 mill.

c) Porte monumentale de Bab-el-Nasr; pour enlèvement de ferrements (procès-verbal 34, rapport LIII). 1 L.E. et 260 mill,

d) Mosquée el Bordeni; 1° pour réparation de la terrasse, 3 L.E ; 2° pour réparation du *mambar*, 75 L. E.

e) Mosquée Ahmed ibn Touloun; pour enlèvement et transport de la grille en bronze et consolidation des parties inférieures du mur sud de l'enceinte de la mosquée, 5 L.E.

f) Consolidation du minaret nord des trois minarets qui se trouvent à Karafa el Koubra, aux tombeaux des mamlouks (procès-verbal 30 rapport XXXVIII), 7 L. E.

g) Consolidation du minaret du milieu, (des trois minarets mentionnés *sub f.*) (procès-verbal 30, rapport XXXVIII), 11 L. E.

h) Mosquée el-Tenkezieh devant Bab el-Wazir.

M. Herz ayant remarqué au cours des travaux de réparation du minaret de cette mosquée, que sa petite coupole terminale menace de tomber, a préparé un devis pour sa consolidation et a invité le bureau technique à laisser les échafaudages en place pour exécuter ces travaux. La deuxième Commission, après examen du devis, propose d'allouer un crédit de 9 L. E.

i) Mosquée Ezbek el-Youssefy (procès-verbal 34, rapport LII),

La Commission propose l'exécution immédiate des travaux de consolidation du plancher supérieur du *sahn* dont la valeur est estimée à la somme de..... . L.E. 65 467 mill.
à laquelle il y a lieu d'ajouter pour imprévu ... » 4 533 »

Total du crédit à allouer... L.E. 70 — mill.

Caire, le 27 mars 1889.

GRAND, HERZ.

58me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Répartition des Fonds.

La deuxième Commission s'est réunie aujourd'hui pour faire le projet de répartition des 2.313 L. E. qui sont mises à la disposition du Comité pour continuer les travaux jusqu'à ce que le budget de l'année courante soit fixé, ainsi qu'il a été décidé dans la dernière séance du Comité en date du 19 mars 1889.

Avant de procéder à cette répartition, la deuxième Commission examine le devis de 106 L.E. préparé par le Bureau technique pour des travaux à exécuter dans la mosquée de Maklabay Taz à Birket el-Fil et lui donne son approbation. Ce devis sera soumis au Comité dans la prochaine séance.

État de répartition des 2,313 L. E.

Numéro d'ordre	DÉSIGNATION	SOMMES du devis approuvées		SOMMES fixées pour l'année 1889	
		L. E.	M.	L. E.	M.
	A. — *Travaux en cours à continuer*				
1	Mosquée Beibars el Khayat à Goudarieh.....	453	..	453	..
2	» El Mehmendar, à Darb-el-Ahmar(1).	50	..	50	..
3	» El Moayyed.....	...	..	300	..
4	» Barkouk à Nahassyn (2) (plafond)...	370	..	232	..
5	» Abou Bahr Mazkar à Birgouan (dallage) (3).....	89	..	40	..
6	Sebil Zein el-Abeden, à Darb Loulia (Azhar)(4).	105	..	65	..
7	Mosquée Yehia Zein el Din, rue de Mansour Pacha (5).....	445	..	200	..
8	Mosquée Ibrahim Agha Moustahfazan (6).....	139	..	35	..
9	» Kaitbay, à Kal'at el-Kabch.....	...	..	10	..
	A reporter.....	...	..	1.385	..

(1) Pour l'achèvement il faut dépenser 250 L. E. sur le compte des Wakfs.
(2) La somme allouée comprend les travaux de menuiserie et sculpture, il restera à faire les travaux de peinture et dorure pour 38 L.E.
(3) Il restera à exécuter pour 49 L. E. de travaux.
(4) Reste de l'ancien devis 45 L.E., du nouveau devis pas encore approuvé 20 L.E.; on a déjà dépensés 60 L.E.
(5) Ces travaux ne sont pas commencés.
(6) Reliquat des travaux. En dépensant la somme de 35 L. E., les travaux de maçonnerie seront achevés.

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION	SOMMES du dévis approuvées L.E.	M.	SOMMES fixées pour l'année 1889 L.E.	M.
	Report	...	..	1.385	..
	Mosquée Kaïtbay, au désert (7)	291	..	100	..
10	Coupole el Tenkézieh, à Bab el-Karafa (8).....	44	..	25	..
11					
	B. — *Travaux à entreprendre dont les devis ont été approuvés par le Comité.*			1.510	1.510
12					
13	Mosquée Sarghatmach, à Saliba (dallage).....	...	..	35	..
14	» Ibrahim Agha Moustahfazan (bulbe).	...	..	36	..
15	Tombeau de Sayadi Gohar el-Madani à Saliba	...	..	29	..
16	Mosquée Mirza à Boulaq.....	...	..	0	800
17	» Aidoumar el-Bahlaouan (étayement)	...	..	50	..
	» Sayedna el-Hussein (vieux minaret).	...	..	57	..
	C. — *Travaux à entreprendre dont les devis sont acceptés par la IIe Commission pour être soumis à l'approbation du Comité.*			207	800
18	Zaouyet Bechir Agha el-Gandar.....	...	..	10	..
19	Mosquée Ibrahim Agha Moustahfazan (Ak-Sounkour) (faïence).....	...	..	...	750
20	Porte monumentale de Bab el-Nasr, (ferrements).....	...	..	1	260
21	Mosquée el-Bordeni, (terrasse).....	...	..	3	..
22	» » (Mimbar).....	...	..	75	..
23	» Touloun (grille et réparations).....	...	..	5	..
24	Minaret du nord à Karafa el-Koubra.....	...	..	7	..
25	» du milieu à Karafa el-Koubra.....	...	..	11	..
26	Mosquée el-Tenkezieh à côté de Bab el-Nazir (couronnement du Minaret).....	...	..	9	..
27	Mosquée Ezbek el-Youssefy (plafond).....	...	..	70	..
28	» Maklabay Taz à Birket el-Fil (minaret et façade).....	...	..	106	..
				298	010
	D. — *Personnel des travaux.*				
1	Écrivain (indemnité).....	13	500		
2	Dessinateur.....	60	..		
3	Chaineur	18	..		
4	Surveillance des travaux.....	100	..		
	TOTAL.....	191	500		

(7) Dans sa séance du premier mai courant, le Comité a décidé que cette somme serait payée par la Direction générale des Wakfs, la réserve ci-après sera augmentée de 100 L.E. — La somme est destinée à la pose du treillage — Ces travaux ne sont pas commencés.

(8) Avec la dépense de 25 L.E. les travaux seront achevés.

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION	SOMMES des devis approuvées L. E.	M.	SOMMES fixées pour l'année 1889 L. E.	M.
	E. — *Frais généraux.*				
1	Frais de voitures et autres	60	..		
2	Journaux	3	..		
3	Divers	7	..		
	TOTAL	70	..		
	RÉCAPITULATION				
	A. — Travaux à achever	...	..	1.510	..
	B. — Travaux à entreprendre acceptés par le Comité	207	800		
	C. — Travaux à entreprendre acceptés par la deuxième Commission, mais à soumettre à l'approbation du Comité	298	010		
	D. — Personnel des travaux	...	..	505	810
	E. — Frais généraux	...	..	191	500
	Réserve pour imprévu	...	..	70	..
	(La réserve sera augmentée de 100 L.E. voir tableau A paragraphe 10).			35	690
	TOTAL	...	..	2.313	..
	F. — *Musée arabe.*				
	Un farrache	...	..	15	..
	Un ferblantier	...	..	35	..
	Un marbrier	...	..	35	..
	Frais de réparation des menuiseries	...	..	20	..
	Articles de nettoiement du Musée	...	..	1	500
	Conservation et surveillance des monuments aux tombeaux des Khalifes	...	..	6	..
	TOTAL	...	..	112	500

OBSERVATION. — Les frais du Musée (F) de L. E. 412 et 500 Mill. seront payés par le produit des permis d'entrée.

Le Caire, le 14 avril 1889.

BAROIS, GRAND, HERZ.

59me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la coupole el Menoufi, sise à Karafa el-Koubra.

2° Réparations à exécuter à trois minarets se trouvant à Karafa el-Koubra.

2° Du sébil de Soliman Chawiche, à Bab-el-Charieh.

4° De la mosquée Aydemour el-Bahlaouân au quartier Oum el Ghoulam.

5° De la mosquée el-Mara'a à Taht el-Rabb'.

6° De la mosquée el-Kourdi à Kassabet Radaouaân.

7° Du mur nord de la cour du mausolée du sultan el-Ghouri à Ghourieh.

8° De la question du gardiennage des minarets et coupoles sis Karafa el-Koubra.

1° COUPOLE EL-MENOUFI.

Le Comité a décidé de faire les réparations proposées dans le trente-huitième rapport de la deuxième Commission ; mais le devis présenté comportant une série de travaux qui ne sont pas indispensables pour la consolidation de ce monument et qui sont coûteux, la deuxième Commission invite le bureau technique à présenter un devis ne comportant que les dépenses nécessaires à la conservation des restes de ce monument.

2° RÉPARATIONS A EXÉCUTER A TROIS MINARETS SE TROUVANT A KARAFA EL-KOUBRA

Pour deux de ces minarets, les devis des dépenses, indiquées dans le trente-huitième rapport de la deuxième Commission sont acceptés par le Comité.

Le devis des travaux à exécuter au troisième minaret s'élève à 87 L.E. et 764 mill.

La deuxième Commission demande au Comité d'en approuver l'exécution.

La deuxième Commission fait observer qu'il est urgent d'exécuter les travaux prévus pour ces trois minarets, pour en assurer la conservation.

3° SÉBIL DE SOLIMAN CHAWICHE.

Pour ce monument, il y a deux devis :

Le premier concerne la reconstruction de la marquise, s'élevant à 39 L. E. et 445 mill., il a été accepté par la deuxième Commission le 21 juin 1888.

Le second comporte des travaux pour la conservation du monument entier, s'élevant à 84 L.E. et 675 mill.

Il est à noter qu'en dehors de ce dernier devis, il y en a un autre de 28 L.E. et 90 mill. pour des travaux qui ne concernent pas le Comité et que l'Administration générale des Wakfs devra faire exécuter sur son budget, comme cela a été dit dans le quarante-sixième rapport de la Commission.

4° MOSQUÉE DE AIDOUMAR EL-BAHLAOUAAN.

Le devis présenté est de 210 L.E. ; il comporte non seulement la consolidation des anciennes parties du minaret, mais encore la reconstruction complète de la mosquée.

D'après une note remise par M. Herz, les travaux pour la consolidation du minaret s'élèvent à 95 L.E.

La deuxième Commission propose au Comité d'allouer cette somme lorsque ses ressources le permettront. Cependant les travaux sont urgents, car le minaret, bien qu'étayé depuis deux mois, menace de s'écrouler s'il n'est pas réparé à bref délai.

5° MOSQUÉE EL-MAR'A

Le devis a été dressé par le bureau technique des Wakfs, d'après les indications contenus dans le cinquante-cinquième rapport de la deuxième Commission.

De son examen, ainsi que de la note dressé par M. Herz, il résulte

que les travaux nécessaires à la conservation de ce monument s'élèvent à L.E. 25.

Les autres travaux, qui ne consistent pas en des opérations touchant à la consolidation du monument, doivent être imputés sur le budget de l'Administration générale des Wakfs.

La deuxième Commission propose donc au Comité d'allouer L E. 25, pour que les travaux de consolidation soient exécutés.

6° MOSQUÉE EL-KOURDI.

La deuxième Commission qui avait recommandé dans son cinquante-quatrième rapport la réparation du *kibla* et d'autres parties dans cette mosquée, a examiné le devis préparé à cet effet s'élèvant à L.E. 30.

Elle propose au Comité d'allouer cette somme pour exécuter ces travaux reconnus indispensables.

7° MUR NORD DE LA COUR DU MAUSOLÉE DU SULTAN EL-GHOURI.

Avant d'approuver le devis et le rapport concernant cette affaire, M. Grand bey désire que des coupes horizontales et verticales ainsi qu'une élévation du mur en question, soient dessinées et soumises à la deuxième Commission, qui déterminera la nature des travaux à projeter.

8° QUESTION DU GARDIENNAGE DES MINARETS ET COUPOLES.

Dans sa dernière séance, le Comité a chargé la deuxième Commission d'examiner l'affaire des fossoyeurs qui réclament une indemnité de 10 P. T. par mois pour la surveillance de ces monuments, et cela pour onze mois déjà écoulés.

Le dossier de l'affaire ne contient aucun titre où il soit fait mention d'une allocation quelconque à ces individus.

Voici ce que contient ce dossier :

Une lettre de la Direction générale des Wakfs, en date du 2 Zulkéda 1305 (11 juillet 1888), transmettant la correspondance relative à cette affaire à la troisième division des Wakfs en lui signalant que les minarets et coupoles de Karafa el Koubra, au nombre de onze, sont confiés à la surveillance de quatre fossoyeurs; si on leur en donne la surveillance, on devrait leur allouer à

chacun une somme mensuelle déterminée mais afin de ne pas charger les Wakfs de cette dépense, la Direction générale ordonne que les employés de cette division aient la garde de ces monuments.

La deuxième Commission relève de cette note que les fossoyeurs auxquels a été accordé le droit de travailler sur le terrain occupé par les monuments en question doivent être tenus et obligés de veiller à leur conservation, sans qu'il soit nécessaire de leur allouer une indemnité quelconque ; c'est une compensation à l'autorisation qui leur est donnée d'exercer leur industrie sur le terrain des Wakfs.

La deuxième Commission propose donc au Comité que la Direction générale des Wakfs soit priée de faire l'état des lieux des monuments et de les consigner aux fossoyeurs.

Le Caire, le 29 mai 1889.

GRAND, HERZ.

69me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la mosquée Esbek el-Youssefi à Birket el-Fil.
2° Du sébil Zein el-Abédène à Darb Loulieh, quartier el-Azhar.
3° De la mosquée du Sultan Barkouk à Nahassine.
4° Tombeau du Sultan Kalaoun.

1° MOSQUÉE EZBEK ELYOUSSEFI.

M. Herz soumet à la deuxième Commission un devis de 3 L.E. 865 mill pour l'arrangement des portes de la mosquée Ezbek el Youssefy.

La deuxième Commission accepte ce devis et propose au Comité d'approuver la dépense qui sera imputée sur la réserve du budget.

2° SÉBIL ZEIN EL-ABEDÈNE.

La deuxième Commission examine le devis de 20 L.E. présenté par M. Herz pour des travaux urgents à exécuter au sébil de Zein el Abédène. La Commission accepte ce devis ; quant à la dépense, elle est déjà approuvé par le Comité dans la répartition du budget. Le président peut donc demander immédiatement à la Direction générale des Wakfs que les travaux soient exécutés.

3° MOSQUÉE DU SULTAN BARKOUK.

La deuxième Commission s'est rendue dans ce monument et a constaté que les travaux de consolidation et de réparation du plafond sont achevés, il reste cependant à continuer la chape de la couverture sur les deux parties inférieures de la terrasse et à assurer l'écoulement des eaux pluviales.

Maintenant, grâce aux travaux exécutés, le superbe plafond de

cette mosquée se trouve à l'abri des dégradations provenant des eaux pluviales. Les deux tiers de ce plafond ont été conservés, un tiers a été refait à neuf; sur les parties anciennes, les anciennes peintures sont encore bien visibles et la deuxième Commission n'est pas d'avis de repeindre ces parties, elle préfère les conserver autant que posssible avec leur peinture primitive. Quant à la partie nouvelle du plafond, la deuxième Commission estime que si l'on veut y faire la peinture ce travail doit incomber à l'Administration générale des Wakfs; pour que ce travail soit exécuté convenablement, on devra en confier la direction à l'architecte chargé des travaux du Comité, qui fera exécuter cette peinture en copiant scrupuleusement les peintures de la partie ancienne.

Si donc l'on ne fait pas la peinture de cette partie de plafond, on pourra enlever les échafaudages qui s'y trouvent. Au sujet de ces échafaudages, la Commission a vu avec peine que lorsqu'on a placé les poteaux on a brisé les mosaïques du dallage pour les enfoncer dans le sol; c'est un travail blâmable à tous égards qu'il était bien facile d'éviter en plaçant de fortes semelles en bois qui auraient supporté ces poteaux et les auraient reliés entre eux. Cette manière de procéder doit être absolument proscrite à l'avenir, car on ne saurait admettre que pour réparer une partie d'un monument, on soit autorisé à en détruire une autre. Une surveillance plus sérieuse des travaux de cette nature devra être exercée dorénavant par les ingénieurs des Wakfs, pour éviter le retour de dégradations analogues.

Dans ce magnifique monument, il reste encore beaucoup de travaux à exécuter pour assurer sa conservation, la deuxième Commission va préparer un rapport spécial dans lequel ces travaux seront énumérés afin d'être ordonnés lorsque les ressources du Comité le permettront.

4° TOMBEAU DU SULTAN KALAOUN

En sortant de la mosquée de Barkouk, la deuxième Commission a visité le tombeau du Sultan Kalaoun qui lui est contigu, dans lequel elle a constaté:

a) Que des fragments de mosaïques sont tombés sans que le gardien en conserve les morceaux.

b) La Commission a aussi remarqué que la Direction des Wakfs

a toléré l'installation d'une boutique entre les deux premiers piliers à gauche en entrant dans le corridor de ce monument, elle prie le Comité d'en demander la suppression.

c) On remarque aussi deux panneaux en bois peint, placés de chaque côté de la niche du *kibla*, représentant un paysage et au milieu, comme sujet principal, une pendule de cheminée ; ces tableaux, d'après le dire du gardien, ont été peints il y a vingt-huit ans environ, ils sont ridicules et grotesques ; la deuxième Commission demande qu'ils soient grattés et qu'une simple couleur de peinture à ton uni remplace ces images.

Caire, le 15 juin 1889.

GRAND, HERZ.

61me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

EXAMEN DU SÉBIL DU SULTAN MOUSTAPHA A SAYEDA ZENAB.

La deuxième Commission a visité ce sébil dans toutes ces parties.

Elle a trouvé que des travaux sont nécessaires en plus de ceux indiqués dans le devis qui a été présenté dans la dernière séance du Comité. Ce sont notamment quelques pierres de taille de couleur jaunâtre qui se désagrègent ; elles sont posées dans les pieds-droits et dans la voûte du portail du kottab. Le dallage en mosaïque du sébil et des salles avoisinantes doit être réparé pour en assurer la conservation.

La Commission a aussi constaté la présence de dépôts d'immondices et de vieux matériaux ou de matériel brisé apportés dans ce sébil par le chef du kottab et un nazir de la mosquée de Sayeda Zenab ; nous prions au Comité de demander à la Direction générale des Wakfs que ces matériaux, matériel et immondices, soient enlevés, d'interdire formellement qu'il en soit déposé à l'avenir et d'exiger aussi que le préposé à la garde de ce monument n'en fasse pas un lieu de dépôt pour son matériel et qu'il soit tenu de le maintenir dans un état satisfaisant de propreté.

Le bureau technique devra présenter à bref délai le devis des travaux signalés ci-dessus.

Caire, le 19 juin 1889.

GRAND, HERZ.

62me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° D'un devis dressé pour des travaux à exécuter dans la mosquée du sultan Barkouk, à Nahassine ;

2° D'un devis pour la consolidation de la coupol el-Menoufi (coupole à lanterne), à Karafa el-Koubra ;

3° De la dépense faite pour la mosquée Beibars el-Khayat, à Goudarieh ;

4° D'une dépense faite pour Zaouiet el-Ferouz, à Darb el-Saada ;

5° Du bâtiment de Sayadi Gaafar el Sadek, dans la rue de Sanadkieh quartier d'el-Azhar ;

6° Du Tekieh Sitt Khatoun, dans la rue de Kabr Taouil ;

7° D'une demande de crédit de 4 L.E. présentée par M. Herz.

1° DEVIS POUR TRAVAUX A EXÉCUTER DANS LA MOSQUÉE DU SULTAN BARKOUK.

Le bureau technique des Wakfs a dressé ce devis d'après les indications données par la deuxième Commission dans son 60me rapport, il comporte les dépenses nécessaires pour assurer l'écoulement des eaux pluviales de la terrasse du sanctuaire ; la démolition d'une partie d'un vieux mur qui se trouve sur l'enceinte de la même terrasse et la réparation d'une belle porte au moyen de légères bandes en fer. Ce devis s'élève à 15 L.E.

La deuxième Commission le soumet à l'approbation du Comité et demande que cette dépense soit imputée sur la réserve du budget.

2° DEVIS POUR TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE LA COUPOLE EL-MENOUFI.

Ce devis est de 50 L E. ; il est dressé conformément aux prescriptions du 59me rapport de la deuxième Commission.

La deuxième Commission l'accepte et le soumet au Comité pour approbation de la dépense.

Les enduits des maçonneries nouvelles étant nécessaires mais n'ayant pas été prévus, devront être exécutés. Aussitôt que ces maçonneries seront faites le bureau technique fera dresser le devis de la dépense et le soumettra à l'approbation du Comité.

Ces travaux étant très urgents, car la coupole peut s'écrouler d'un moment à l'autre, la deuxième Commission demande au Comité l'approbation de la dépense qui sera imputée sur la réserve du budget.

3° DÉPENSE FAITE POUR LA MOSQUÉE BEIBARS EL-KHAYAT.

M. Herz a observé dans ses inspections que la porte principale actuelle de ce monument est toujours entr'ouverte et que la serrure manque; ce qui fait que des barbarins se sont installés dans un lieu défendu à tous égards.

Il en a donc informé le bureau technique en l'invitant à vouloir bien remédier à cet inconvénient et à munir la porte d'une serrure, ce qui a causé la dépense de L.E. 0,254 que la deuxième Commission approuve et qu'elle recommande d'imputer sur la réserve du budget.

4° DÉPENSE FAITE POUR ZAOUYET EL-FEROUZ.

Une dépense de L. E. 0,304 pour le même objet que dans le cas précédent a été faite pour Zaouyet el Ferouz.

La deuxième Commission l'approuve et propose de l'imputer sur la réserve du budget.

5° BATIMENT DE SAYADI GAAFAR EL-SADEK.

Le propriétaire de la maison contiguë à cette bâtisse, a demandé l'autorisation de construire sur sa propriété et s'est adressé au Tanzim qui s'informe auprès du Comité si on doit lui accorder cette autorisation.

Puisque ce bâtiment n'a aucun caractère qui puisse le faire classer parmi les monuments, le Comité n'a pas à être consulté pour les autorisations de bâtir qui sont ou pourront être demandées par les propriétaires des immeubles contigus à ce bâtiment.

6° TEKIEH SITT KHATOUN

Le cheikh Ali Hassan-el-Achkar a demandé à construire le mur de sa propriété qui touche à l'ancienne tour carrée du Tekieh Sett Khatoun.

La deuxième Commission, à qui cette demande a été soumise, ne voit aucun inconvénient à ce que l'autorisation soit délivrée, à condition qu'aucun dommage ne soit causé au monument.

Dans le cas où le cheikh Ali Hassan voudrait construire une maison sur son terrain, l'Administration des Wakfs devra l'obliger à laisser une largeur libre de deux mètres au moins, entre la tour et sa construction.

La deuxième Commission remarque qu'un mur de clôture a été construit au Nord de la propriété des Wakfs par le cheikh Ali Hassan et semble empiéter sur le terrain des Wakfs; elle signale ce fait, afin que l'Administration générale des Wawfs puisse procéder aux vérifications nécessaires et fasse cesse cet empiètement s'il y a lieu.

7° DEMANDE D'UN CRÉDIT DE 4 L. E. PRÉSENTÉE PAR M. HERZ.

La deuxième Commission désire que des essais soient faits pour nettoyer les façades des monuments.

M. Herz demande dans ce but un crédit de 4 L.E. La deuxième Commission est d'avis d'allouer cette somme. M. Herz rendra compte de son emploi ; cette dépense sera imputée sur la réserve du budget.

Caire, le 7 juillet 1889.

GRAND, HERZ.

63me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la mosquée Serghatmach, à Khoderi (*plan Grand bey, N° 218*).

2° Du sébil wakf Emin effendi et du tombeau du Cheikh el-Kourti, à Oum-el-Ghoulam (*plan Grand bey auprès du N° 25*).

3° De l'okelle wakf Mohamed Saghri Wardi, à Makassis.

4° De la porte monumentale de Bab-el-Metoualli.

1° MOSQUÉE SERGHATMACH.

Le bureau technique ayant dressé un devis de 31 L.E. et 474 mill. pour des travaux de consolidation des pieds-droits des portes percées dans les murs qui entourent le *sahn*, ainsi que la réfection du crépissage de ces murs, l'a adressé au Comité pour savoir s'il veut en supporter les dépenses.

La deuxième Commission, après visite des lieux, a reconnu que ces travaux sont nécessaires pour la consolidation et la conservation de ces portes et que le Comité doit les prendre à sa charge si la mosquée n'a pas les revenus nécessaires et suffisants pour payer la dépense qui résultera de leur exécution. Mais la Commission ayant remarqué que le devis présenté est fort incomplet, elle invite le bureau technique à en établir un autre avec plus d'exactitude.

2° SEBIL WAKF EMIN EFFENDI ET LE TOMBEAU DU CHEIKH EL-KOURTI.

Le cheikh Hussein Mohamed el Dakhakhni possède un terrain situé entre les deux bâtiments ci-dessus désignés. Ce propriétaire a demandé au Tanzim l'autorisation de bâtir sur ce terrain et le Tanzim demande l'avis du Comité.

Après examen des lieux, la deuxième Commission déclare que l'autorisation demandée peut être délivrée.

La deuxième Commission a visité en détail le sébil Wakf Emin effendi sis à l'angle formé par la rue Oum el-Ghoulam et la ruelle qui conduit à la propriété de Hussein Mohamed el-Dakhakhni. Ce sébil a été construit en l'an 1056 de l'hégire (1646 de J.-C.) par Hussein Katkhodaï el-Azmirli; il est en bon état, ses façades ouest et sud sont assez remarquables pour que ce petit monument soit inscrit au registre des monuments à conserver par le Comité.

La Commission signale avec peine le peu de soin que l'on prend de ce petit édifice ; il est plein d'immondices et sert de latrines aux voisins. Il est pénible et difficile de monter l'escalier intérieur, tellement les immondices l'encombrent.

Le directeur du Wakf auquel appartient ce sébil devrait être mis en demeure de le soigner, de le nettoyer ou bien d'en faire la cession à l'Administration générale qui pourrait rétablir le kottab et le sebil dans leur état primitif, tandis que le Comité en assurera la conservation.

Quant au cheikh el-Kourti situé à l'est du terrain de Hussein Mohamed el Dakhakhni, c'est une petite construction sans aucun intérêt artistique ou historique dont le Comité n'a pas à s'occuper.

3° OKALA WAKF MOHAMED SAGHRI WARDI

Le bureau technique des Wakfs a fait divers travaux dans cette maison, la réparation de la porte principale reste à exécuter. Cette porte est en saillie de $0^{m},15$ sur l'alignement ; elle devrait donc être détruite pour suivre l'alignement fixé par le Tanzim.

Le bureau technique signale au Comité que cette porte peut l'intéresser, car elle est bien construite et d'une bonne époque. La deuxième Commission l'a examinée ; elle est d'avis qu'on doit la conserver à son alignement actuel ; ce qui est possible par la consolidation des pieds droits, en employant les mêmes matériaux que ceux qui les composent. L'encorbellement supérieur devra s'adapter exactement sur les deux consoles anciennes et tout le travail, du bas en haut, devra être fait dans le style primitif de la construction.

Les dépenses de ces travaux seront supportées par l'Administration générale des Wakfs, mais le devis et la surveillance des ouvrages seront confiés à l'architecte des monuments.

4° PORTE MONUMENTALE DE BAB-EL-METOUALLI.

M. Herz communique à la Commission une lettre du gouverneur du Caire que le Directeur général des Wakfs lui a transmise pour avoir son avis au sujet de certaines réparations à exécuter à la voûte de Bab el Metoualli.

La deuxième Commission estime que ces travaux doivent être faits avec soin et sous la surveillance du bureau technique, qui déléguera à cet effet l'architecte des monuments. Avis en sera donné au gouverneur du Caire.

Caire, le 5 août 1889.

GRAND, HERZ.

64me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

TOMBEAU DU SULTAN TOUMANBAY, CONNU SOUS LE NOM DE EL-ADEL SITUÉ AU CAIRE, A L'ABASSIEH

Ce monument se trouve au nord de la ville du Caire, à l'Abbassieh, un peu au nord-est du palais connu sous le nom de Khamass Serayat. Un village arabe composé de huttes en terre s'est formé autour de ce tombeau. L'intérieur a été aménagé pour y faire la prière.

Ce monument a été construit par le Sultan el Malek el Adel, ainsi qu'on le lit sur une inscription de l'intérieur portant la date du mois de Ramadan de l'année 906 de l'hégire (1501 de J.-C.).

Voici ce que nous lisons sur ce personnage (*M.J. Marcel, p.* 188, *Egypte moderne*) :

« L'Emir Seyf Eddyn Toumanbây, surnommé Kaïtbay, parce « qu'il avait appartenu au Sultan Kaïtbay, fut alors proclamé « par les Emirs de Damas sous le titre d'el-Melek-el-Adel (le roi « juste). Cette nomination fut aussitôt reconnue solennellement « par les Emirs du Caire, le 28 du mois de Gemady el-Tany.

« Mais cette double nomination ne le préserva pas longtemps des « entreprises hostiles des Mamelouks, qui, après l'avoir laissé cent « jours seulement à leur tête, attentèrent à sa vie, au mois de « Ramadan.

« Le malheureux Toumanbay parvint d'abord à se soustraire « par la fuite à la fureur de cette milice, mais l'asile où il se « croyait en sûreté fut découvert quarante jours après sa fuite « et il fut massacré par ceux-là mêmes qui l'avaient placé sur le « trône, au mois de Zaoulqadeh de l'an 906 de l'hégire (1501 J.C.)».

El Melek el Adel Toumanbay est le vingt-quatrième sultan de la dynastie des Mamelouks, et il a précédé de seize ans seulement l'avènement des Sultans Ottomans.

Ce monument est de forme carrée à la base, surmonté d'une coupole en pierre d'appareil. L'ensemble extérieur est d'un style correct et rappelle la belle époque de cette construction ; malheureusement elle n'a pu être achevée dans ses détails par suite de la mort de son fondateur. A l'extérieur, la coupole est refouillée de belles arabesques d'un travail parfait, mais les autres détails des façades : stalactites, inscriptions des frises, etc. , etc., ne sont pas faits.— A l'intérieur, les deux colonnes qui devaient orner les côtés de la Kibla n'ont jamais été placées, ainsi que les vitraux de toutes les fenêtres supérieures.

Le gardien du monumemt affirme que le corps de ToumanBay se trouve dans la partie inférieure de l'édifice, mais il n'est guère possible de s'en assurer, attendu qu'il n'y a aucune issue pour y pénétrer.

Ce gardien, vieillard d'une soixantaine d'années, nous a dit aussi qu'il y a quarante ans environ, on a aménagé ce tombeau pour y faire la prière,et à cette époque on a fait garnir toutes les fenêtres de grillages en fer; des volets ont été posés aux ouvertures inférieures, les parements des murs à l'intérieur ont été peints de couleurs bariolées dont les dessins imitent grossièrement les belles faïences et les mosaïques en marbre que l'on voit dans d'autres monuments de la même époque. Le sol est recouvert de tapis de fabrication européenne dont les dessins à grands ramages semblent déplacés dans ce monument.

Le dallage de la salle de prières est élevé de 2m. 80 au-dessus du sol extérieur. Un escalier à perron de construction moderne et sans prétention, donne accès à cette salle.

La Commission déclare au Comité que ce tombeau doit être classé parmi les monuments de l'art arabe. — Elle a constaté que cette construction est en très bon état de conservation et qu'il n'y a pour le moment, aucun travail à y exécuter. Elle demande que le bureau technique dresse les dessins du monument(plan, coupe, etc.) pour être conservés aux archives.

La deuxième Commission signale avec plaisir que la salle de pri re et les abords du tombeau sont d'une propreté remarquable et qu'ils sont bien soignés ; elle espère que le Comité voudra bien signaler ce fait tout exceptionnel à la Direction générale des Wakfs

pour qu'elle adresse des félicitations au gardien qui est chargé de son entretien.

Caire, le 6 août 1889.

GRAND, HERZ.

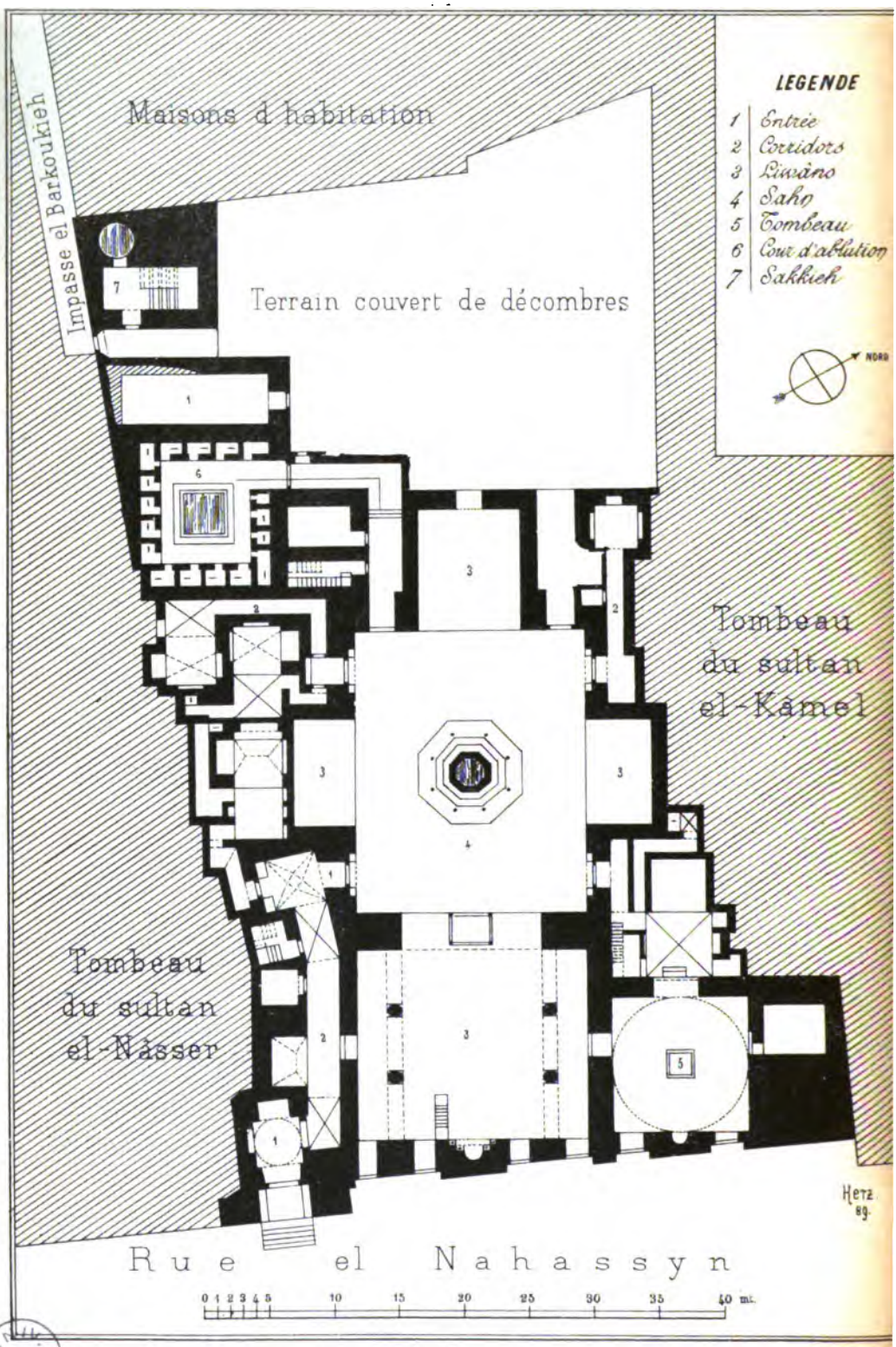

MOSQUÉE DU SULTAN BARKOUK - CAIRE

65me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

MOSQUÉE BARKOUK SISE AU QUARTIER NAHASSINE.

Les derniers travaux exécutés par le Comité dans la mosquée Barkouk ont consisté principalement dans la reconstitution dans son état primitif du plafond du liwan est (salle de prières) qui était en partie effondré,et dans la construction d'une nouvelle toiture au-dessus de ce plafond qui le garantira pour longtemps des intempéries des saisons.

Ces travaux, bien que très importants au point de vue de la conservation de cette partie de l'édifice, ne sont pas les seuls qu'il est nécessaire d'y exécuter dans ce but ; nous avons donc pensé qu'une description générale de l'état actuel de ce monument, suivie de l'indication des mesures à prendre pour sa conservation avec l'évaluation des dépenses qui résultera de leur mise à exécution seraient bien accueillies par le Comité. Les dépenses indiquées ci-après pour l'exécution des travaux sont approximatives et ne sauraient servir à traiter de l'exécution avec des entrepreneurs ; elles doivent être considérées comme des indications générales qui permettent de se rendre un compte suffisamment exact de la nature et de l'importance des travaux à exécuter, afin de n'engager ces travaux qu'au fur et à mesure des ressources disponibles et selon leur degré d'urgence.

Ceci étant bien entendu, nous diviserons ce rapport en deux parties, la description du monument et l'évaluation des dépenses.

1° DESCRIPTION DU MONUMENT (Voir planche N° 1.)

La mosquée du Sultan Barkouk est située au quartier de Nahassine (Caire), elle est bordée à l'est par le Sharia-el-Nahassine, au nord par le tombeau du Sultan El-Kamel, à l'ouest par un terrain

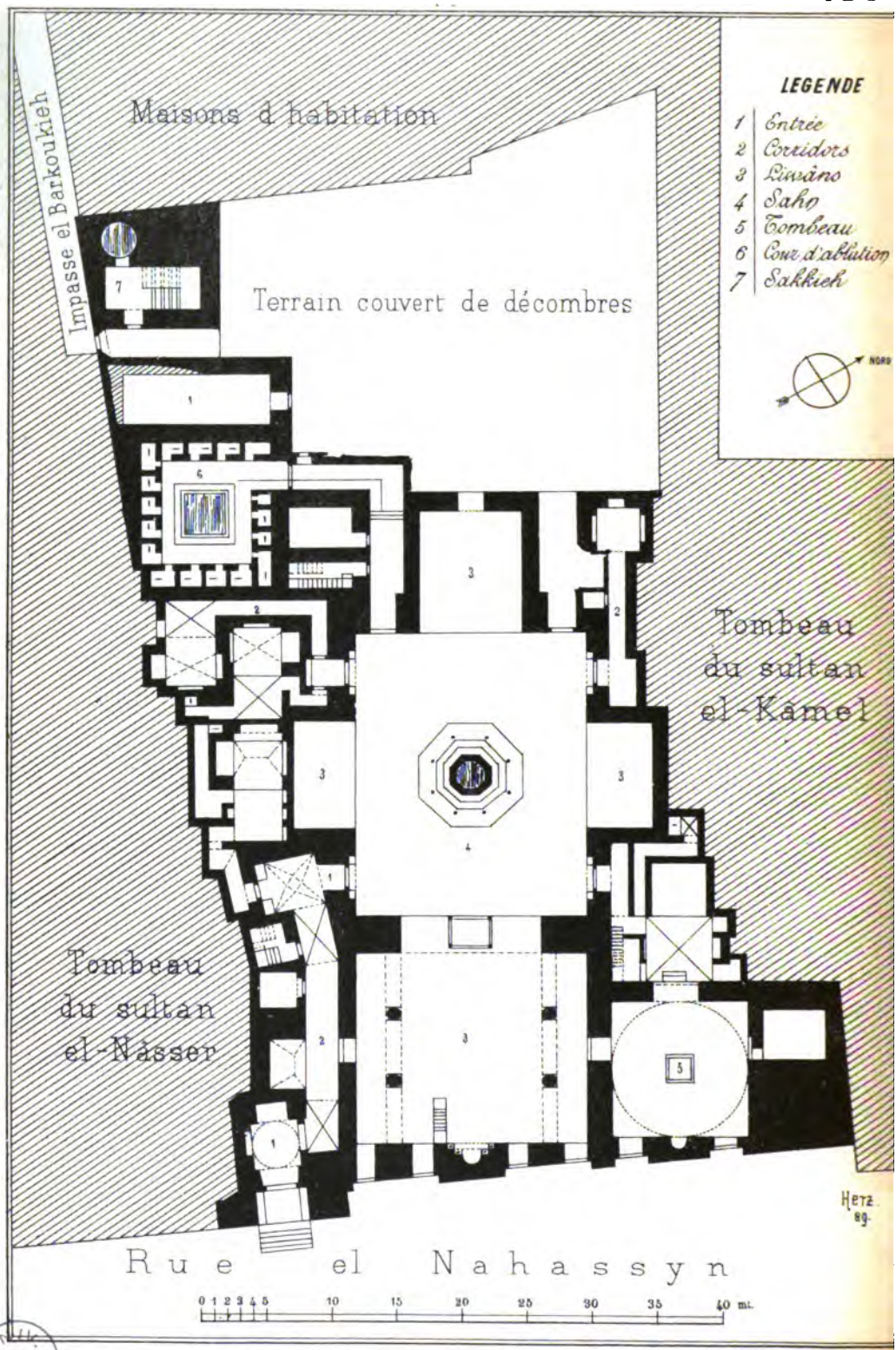

MOSQUÉE DU SULTAN BARKOUK - CAIRE

UNIV. OF MICH.

65me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

MOSQUÉE BARKOUK SISE AU QUARTIER NAHASSINE.

Les derniers travaux exécutés par le Comité dans la mosquée Barkouk ont consisté principalement dans la reconstitution dans son état primitif du plafond du liwan est (salle de prières) qui était en partie effondré,et dans la construction d'une nouvelle toiture au-dessus de ce plafond qui le garantira pour longtemps des intempéries des saisons.

Ces travaux, bien que très importants au point de vue de la conservation de cette partie de l'édifice, ne sont pas les seuls qu'il est nécessaire d'y exécuter dans ce but ; nous avons donc pensé qu'une description générale de l'état actuel de ce monument, suivie de l'indication des mesures à prendre pour sa conservation avec l'évaluation des dépenses qui résultera de leur mise à exécution seraient bien accueillies par le Comité. Les dépenses indiquées ci-après pour l'exécution des travaux sont approximatives et ne sauraient servir à traiter de l'exécution avec des entrepreneurs ; elles doivent être considérées comme des indications générales qui permettent de se rendre un compte suffisamment exact de la nature et de l'importance des travaux à exécuter, afin de n'engager ces travaux qu'au fur et à mesure des ressources disponibles et selon leur degré d'urgence.

Ceci étant bien entendu, nous diviserons ce rapport en deux parties, la description du monument et l'évaluation des dépenses.

1° DESCRIPTION DU MONUMENT (Voir planche N° 1.)

La mosquée du Sultan Barkouk est située au quartier de Nahassine (Caire), elle est bordée à l'est par le Sharia-el-Nahassine, au nord par le tombeau du Sultan El-Kamel, à l'ouest par un terrain

couvert de quelques huttes et au sud par le tombeau du Sultan Mohamed el-Nasser.

La façade sur la rue est de 49 mètres, sa plus grande longueur s'étend de l'est à l'ouest, elle est de 52 mètres ; la largeur varie de 36 à 47 mètres, enfin la superficie du terrain occupé par ce monument et ses dépendances est d'environ 2,300 mètres carrés.

Nous rappelerons brièvement que cette belle mosquée a été construite l'année 788 de l'hégire (J.-C. 1386) par le sultan el-Melek el-Zaher Barkouk, fondateur de la dynastie des sultans mamlouks circassiens.

Elle est remarquable par ses belles proportions, ses heureuses dispositions intérieures qui lui sont spéciales et ses splendides ouvrages en tous genres qui en forment la décoration.

La porte d'entrée se trouve au sud de la façade est, Sharia-el-Nahassine. Après avoir monté sur le perron, qui est élevé de quelques marches au-dessus du niveau du sol de la rue, on franchit la porte et l'on se trouve dans un vestibule carré couvert d'une voûte en calotte sphérique construite en pierres d'appareil ; à droite, le mur est percé d'une baie donnant accès à un grand couloir à l'extrémité ouest duquel se trouve un autre vestibule carré recouvert d'une voûte d'arête. Dans ce deuxième vestibule à gauche, s'ouvre une porte qui débouche dans un corridor lequel, après plusieurs zigzags, aboutit à une courette à l'ouest de laquelle s'ouvre une belle salle carrée voûtée en pierre. Enfin, le côté nord du même vestibule est percé d'une porte qui donne accès dans la grande cour ou sahn de la mosquée.

On se rend compte alors de ce que devait être ce magnifique édifice lorsque tout y était encore en place et en bon état ; malheureusement il a subi le sort de tous les anciens monuments ; car, soit indifférence ou faute de ressources, les ruines se sont accumulées et peu à peu toutes les parties du temple ont été abandonnées sauf le sanctuaire dans lequel les fidèles vont prier.

Au milieu de la cour ou sahn se trouve la fontaine d'ablution ; c'est une construction octogonale sans intérêt artistique ou historique en assez mauvais état.

A l'est, s'ouvre l'entrée magistrale du sanctuaire dont la disposition est toute particulière. Deux travées d'arcatures, placées à

égale distance des murs nord et sud, le divisent en trois nefs ; ces nefs sont couvertes par un plafond en bois sculpté que le Comité a fait réparer en reconstituant dans leur état primitif les parties détruites ou endommagées ; la peinture devra être réparée ou refaite entièrement lorsque les ressources le permettront.

Le kibla est naturellement à l'est, sa niche est demi circulaire en plan et ornée de quatre colonnettes.

Les dallages en mosaïques de marbre sont en assez bon état, mais ils doivent être l'objet de quelques travaux de réparation.

Le *mambar* est en bois d'un assemblage assez beau, il est bien conservé ; on devra le nettoyer et enlever les épaisses couches de peinture qui recouvrent ses parements.

La paroi du mur de l'est qui contient le kibla est revêtue de marbres de différentes couleurs jusqu'à 6 mètres de hauteur, d'un travail parfait. Les lambris en marbre, murs nord et sud, n'ont que 1 mètre 40 de hauteur.

Nous devons encore mentionner le koursi en bois incrusté de divers matériaux précieux, dont tous les parements sont aussi couverts de mauvaise peinture qu'il convient d'enlever.

On devra faire disparaître le plus tôt possible la cloison en bois qui ferme l'entrée de la nef principale et qui empêche la vue de cette magnifique salle de prière que nous venons de décrire.

Dans la cour on remarque six belles portes percées dans les murs nord, ouest et sud, dont les vantaux sont recouverts de bronze artistiquement travaillé. Mais ces portes ont subi le sort commun, elles sont en partie en mauvais état ; aussi il importe et il est essentiel qu'elles soient réparées et remises dans leur état primitif ; ce qu'il en reste facilitera cette tâche au Comité.

Si l'on passe la porte de l'est, dans le mur nord de la cour, on pénètre dans une série de corridors assez étroits ; le premier donne accès à un escalier qui conduit aux appartements des étages supérieurs ; le second, parallèle au précédent, après un parcours en ligne droite, se retourne brusquement du côté du nord, à angle droit, pour aboutir à un cabinet d'aisances ; enfin, quittant ce corridor, on arrive dans un cour carrée. A l'ouest de cette cour il y a un espace voûté de forme oblongue servant de liwan, et à l'est se trouve le tombeau ou darîh de la fille du sultan Barkouk. Ce

tombeau est placé au milieu d'une grande salle carrée dont la coupole a malheureusement disparu. Ils ne reste que le tambour qui la supportait, lequel est encore orné de quelques restes de stalactites qui le raccordent avec le carré de la salle. Depuis l'écroulement de la coupole, dont nous regrettons de ne pouvoir indiquer la date, une couverture en bois protège mal contre les intempéries les restes des ornements et des mosaïques qui décoraient ce beau mausolée. On voit avec peine l'état de ruine et de délabrement dans lequel ce tombeau est réduit. Il est à désirer qu'un jour le Comité ordonne sa restauration et lui rende son aspect primitif en rétablissant sa coupole et toutes ses décorations intérieures.

La porte ouest, du même mur nord du *sahn,* donne accès à un couloir allant de l'est à l'ouest, à l'extrémité duquel se trouve une petite salle carrée et voûtée, c'était sans doute l'habitation d'un gardien.

De chaque côté du liwan de l'ouest s'ouvre une porte ; celle du nord est placée à la naissance d'un large corridor aboutissant à un grand espace extérieur au monument, couvert d'habitations en ruine, d'une superficie d'environ 700 mètres carrés. Quelle était la destination de ces habitations? Peut-être les revenus qu'elles produisaient servaient-ils à l'entretien de la mosquée. Il serait bon de déblayer ces ruines et sans doute la valeur des matériaux qu'elles contiennent permettra d'exécuter ce travail sans bourse délier. La porte du sud donne accès à un corridor sur lequel débouche un escalier qui conduit aux étages supérieurs ; on passe ensuite devant la porte d'une chambre isolée après laquelle le corridor, se retournant brusquement au sud, conduit au *medah* de forme carrée, lequel selon l'usage est entouré d'un grand nombre de cabinets d'aisances ; à l'ouest du *medah* se trouve une salle oblongue, et plus à l'ouest encore, on voit la saquieh de la mosquée qui l'alimentait de l'eau nécessaire aux ablutions et autres usages. La porte d'entrée de cette saquieh est au sud et débouche dans l'impasse appelé Haret el-Barkoukïeh.

Si l'on revient dans le *sahn* et que l'on passe la porte ouest du mur sud, on rencontre une série de petits corridors qui conduisent à des salles carrées comme celles qne nous avons déja décrites et qui

devaient servir de salles d'étude, comme on en trouve presque dans chaque grande mosquée où les sciences étaient enseignées.

Aujourd'hui ces diverses salles sont occupées par les gardiens de la mosquée et par des particuliers qui s'y sont installés avec leurs familles, chacun d'eux continue l'œuvre de dégradation commencée par le temps.

Il est prudent que le Comité demande l'expulsion de tous ces parasites, il nous semble qu'un seul gardien est suffisant et s'il doit être logé dans la mosquée on pourra facilement l'installer dans les parties des étages supérieurs qui sont encore réparables.

Si l'on monte sur le monument, on voit une série d'anciennes habitations en ruines dont les matériaux et les décombres chargent inutilement les couvertures. Il est nécessaire et indispensable de faire disparaître tous ces décombres, de démolir toutes les constructions parasites qui se sont greffées sur les monuments, de réparer les couvertures en mauvais état et d'assurer l'écoulement des eaux pluviales.

II. — Evaluation des dépenses.

L'état ci-après indique par nature de travail les ouvrages qu'il est nécessaire d'exécuter dans ce monument pour assurer sa conservation.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX A EXÉCUTER	SOMMES A ALLOUER L. E.	M.
1	Démolition des vieux murs construits sur les terrasses de toutes les parties de l'édifice, enlèvement de tous les décombres à transporter aux décharges publiques (non compris les décombres accumulés sur le terrain situé à l'ouest de la mosquée, qui se trouvent en dehors du monument...	50	..
2	Réfection des maçonneries de pierre de taille, dans le *liwan* de l'est, dans la courette à l'ouest du tombeau, reprise des murs du *sahn* dans le corridor et à l'entrée de la mosquée.....	200	..
3	Maçonnerie en moëllons, pour remplissage derrière la pierre de taille.....	20	..
4	Maçonnerie de briques pour reprise des murs et réparation des habitations de la terrasse.....	10	..
	A reporter.....	280	..

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX A EXÉCUTER	SOMMES A ALLOUER L. E.	M.
	Report.....	280	..
5	Réfection de couvertures, mais en solives ordinaires, sur le tombeau et partout où cela est nécessaire pour abriter les restes du monument.....	80	..
6	Réfection d'enduits dégradés.....	40	..
7	Réfection de quelques marches du perron de la porte d'entrée, réparation des marches des escaliers intérieurs, réfection d'une balustrade ordinaire en bois pour un escalier Rétablissement de la grille en bronze de la croisée placée dans le grand corridor d'entrée et suppression des marches posées devant cette fenêtre.....	20	..
8	Consolidation des lambris en marbre du tombeau par un coulis de plâtre ou autre moyen ; compléter les lambris en marbre du sanctuaire et replacer ceux détachés du mur....	20	..
9	Dallages en marbre. Remplacement d'un quart environ du dallage du *sahn* dépose, et repose d'environ la moitié de l'ancien dallage du même lieu, enfin réfection et réparation de tous les autres dallages de l'édifice.....	450	..
10	Réparation des menuiseries des portes du tombeau ; des six portes du *sahn* de la grande porté d'entrée de l'edifice et autres dans le salle auprès du tombeau, ainsi que nettoyage et réparation du *mambar* et du *koursi*.....	60	..
11	Réparation des vitraux des fenêtres du sanctuaire.....	5	..
12	Nettoyement dans le *sahn* et les *liwans*, des façades en pierre de taille pour enlever le badigeon de couleur qui les recouvrent.....	10	..
13	Réparation de la menuiserie et de la peinture du plafond et de la nef nord du sanctuaire.....	15	..
14	Peinture du plafond de la nef centrale du sanctuaire, conforme aux dessins et aux peintures anciennes.....	390	..
	TOTAL.....	1.400	..

Tous les travaux énumérés ci-dessus sont urgents, sauf ceux relatifs à la peinture des plafonds inscrits sous les n°s 13 et 14 ; c'est mille livres environ qu'il convient de dépenser le plus tôt possible dans ce monument pour assurer sa conservation. Il est à désirer que le Comité puisse disposer de cette somme à bref délai afin de compléter son œuvre pour conserver à l'art ce magnifique édifice, qui marque dans l'histoire le commencement de la dynastie des mamlouks circassiens.

Son fondateur Barkouk, surnommé le Sultan-el-Melek-el-Zaher, est arrivé au pouvoir l'an 784 de l'hégire, il mourut le 15 Chawal de l'an 801 (J. C. 1398), après un règne de dix-sept ans.

Caire, le 21 août 1889, GRAND, HERZ.

66me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la mosquée el-Melika Safiah, à Daoudieh (*plan Grand bey N° 200*).

2° De la mosquée du sultan Kalaoûn à Nahassine ;

3° Du mur nord de la cour du mausolée du sultan el-Ghouri ;

4° De deux devis, savoir :

a) Pour réparations dans la mosquée Kaitbây à Kal'at-el-Kabche ;

b) Pour travaux de consolidation de l'ancien minaret de la mosquée Sayedna-el-Hussein.

5° Projet de répartition de la réserve du crédit alloué pour les travaux en 1889 ;

6° Affaires diverses.

1° MOSQUÉE EL-MELIKA SAFIAH.

Sur l'invitation de M. Herz, la deuxième Commission s'est rendue à Melika Safia, pour examiner le *mambar* signalé par l'administration générale des Wakfs comme menaçant de s'écrouler. Ce *mambar* est entièrement en marbre sculpté et représente une œuvre d'art arabe peu commune.

Lors de la visite de la deuxième Commission elle a remarqué que le massif qui porte le *mambar* du côté de la porte, s'est sérieusement enfoncé dans le sol, et le cadre vertical qui reçoit la porte a suivi ce mouvement ; il est très incliné sur la verticale et pourrait tomber, sa chute entraînerait los autres pièces du monument dont toutes les parties se briseraient en tombant. Pour éviter cet accident, la deuxième Commission a chargé M. Herz de faire placer les bois d'étayage nécessaires et ensuite d'établir un devis des dépenses pour la réparation complète de ce monument.

2° MOSQUÉE DU SULTAN KALAOUN (MEDRESSEH).

La deuxième Commission, appelée à visiter l'ancien madresseh de la mosquée de Kalaoûn, a reconnu que le pied-droit est, qui porte le grand arc du sud donnant sur la cour, est en fort mauvais état et menace de s'écrouler. Bien que des étais soient déjà placés, il est urgent que des mesures soient prises à bref délai pour que la démolition et la reconstruction des parties en mauvais état soient exécutées le plus tôt possible; mais les frais de ce travail ne peuvent être supportés par le Comité, attendu que cette construction (madresseh) n'a pas de caractère artistique, et aussi parce que le Comité n'a pas d'argent à sa disposition pour exécuter ces travaux. La galerie couverte placée au pourtour de cette cour devra être conservée; elle est supportée par des colonnes en marbre. Les travaux de consolidation nécessaires devront être exécutés par l'Administration des Wakfs, sans changer l'aspect général de cette partie du monument.

3° MUR NORD DE LA COUR DU MAUSOLÉE DU SULTAN EL-GHOURI.

Aprés l'examen des coupes et plans de la partie de la construction située au nord de ce mur, la deuxième Commission reconnaît que l'Administration générale des Wakfs, qui est propriétaire de la maison et qui la loue, devra exécuter les travaux de réfection du mur en question. Le Comité ne s'intéresse qu'à la conservation de la porte percée à l'ouest du vieux mur, qui est une œuvre d'art assez remarquable tenant au mausolée. Le bureau technique devra donc présenter le devis spécial à l'exécution des travaux à exécuter pour la conservation de cette porte et la dépense sera imputée sur les ressources du Comité.

4° EXAMEN DE DEUX DEVIS.

a) Pour travaux de réparations à exécuter dans l'intérieur de la mosquée de Kaïtbây dont la dépense est indiquée dans la répartition du budget de 1889 et qui s'elève à la somme de L.E. 10; la deuxième commission est d'avis d'approuver ce devis, afin que l'exécution des travaux soit ordonnée sans retard.

b) Travaux de consolidation à l'ancien minaret de la mosquée de Saïdna el Hussein.

Le devis de L. E. 57, dressé par le bureau technique pour les

travaux à exécuter à ce minaret, semble beaucoup trop élevé, la deuxième commission pense qu'il n'est pas utile de prévoir des travaux de maçonnerie, mais simplement la mise en place de forts chaînages en fer déjà recommandés. L'emploi de vieux rails semble bien indiqué pour réaliser ce travail ; on préparera le devis en employant ce matériel qui sera demandé directement à l'Administration des Chemins de fer, et on pourra en confier l'exécution à l'Ecole des Arts et Métiers, si M. Guigon bey voulait bien s'en charger.

5° RÉPARTITION DE LA RÉSERVE DE L'ANNÉE COURANTE.

Dans la dernière séance du comité, il a été décidé que la deuxième Commission proposerait l'emploi de la somme réservée sur le budget pour exécuter les travaux les plus urgents. La somme disponible est de L. E. 253, 774 mil. elle sera répartie comme suit :

a) Pour les dépenses déjà engagées par ordre du comité :

1° — Mosquée el Alaya à Boulaq (minaret)	L. E.	2, 690 M.	
2° — Sébil Sultan Moustapha (faïences)..	»	1, ... M.	
3° — Mosquée Ezbek el-Yousefi, (portes)...	»	3, 865 »	
4° — Mosquée Barkouk à Nahassine (terrasse.....	»	15, ... »	
5° — Coupole el Menoufi.....	»	55. ... »	
6° — Mosquée Beibars el Khayat et Zaouiet el Ferouz (portes).....	»	0, 558 »	
7° — Essais de nettoyage des parois des monuments.....	»	4, ... »	
			82, 113

b) Dépenses à engager sur les devis déjà approuvés par le Comité:

1° — Medresset el-Metkal (réparation).....	»	23, 740 M.	
2° — Mosquée el-Kourdi (Kibla).....	»	38, ... »	
3° — Aydomour el-Bahlaouan (minaret)....	»	95, ... »	
			148, 748
Ensemble.....			230, 853
Réserve pour imprévu.....			22, 921
Total égal.....	L. E.		253, 774

c) Les devis approuvés par le Comité qui ne peuvent être mis à exécution, faute d'argent, sont les suivants :

1° — Mosquée el Mara'a à Tabt el Rab (pour consolidation)	L. E.	25, ...	M.
2° — Sébil Soliman Chaouiche (pour consolidation).	»	124, 120	»
3° — Minaret nord à Karafa el Koubra (pour consolidation)	»	87, 764	»
4° — Mosquée Kaïtbay à Alexandrie (pour consolidation)	»	50, ...	»
Total.....	L. E,	286, 884	M

6° AFFAIRES DIVERSES.

a) Dans une inspection que M. Herz a faite au minaret sud de Karafa el-Koubra il a remarqué que pour éviter l'écroulement d'un mur de l'ancienne mosquée disparue, qui pourrait écraser la maison d'un particulier qui est proche, il convient de démolir les parties en ruine, ce qui occasionnera une dépense de L.E. 0, 400 ; la deuxième Commission, vu l'urgence, a autorisé M. Herz à faire cette démolition ; elle demande au Comité de ratifier cette dépense.

b) La deuxième Commission, ayant constaté que tout le matériel et les fournitures du bureau de l'architecte du Comité étaient épuisés, l'a autorisé à faire les acquisitions nécessaires, afin de ne pas retarder ses travaux, la dépense est de L.E. 4, 300 qui est soumise au Comité pour approbation ; elle sera imputée sur le crédit porté au budget sous le titre « Frais généraux. »

Caire, le 22 août 1889.

GRAND, HERZ.

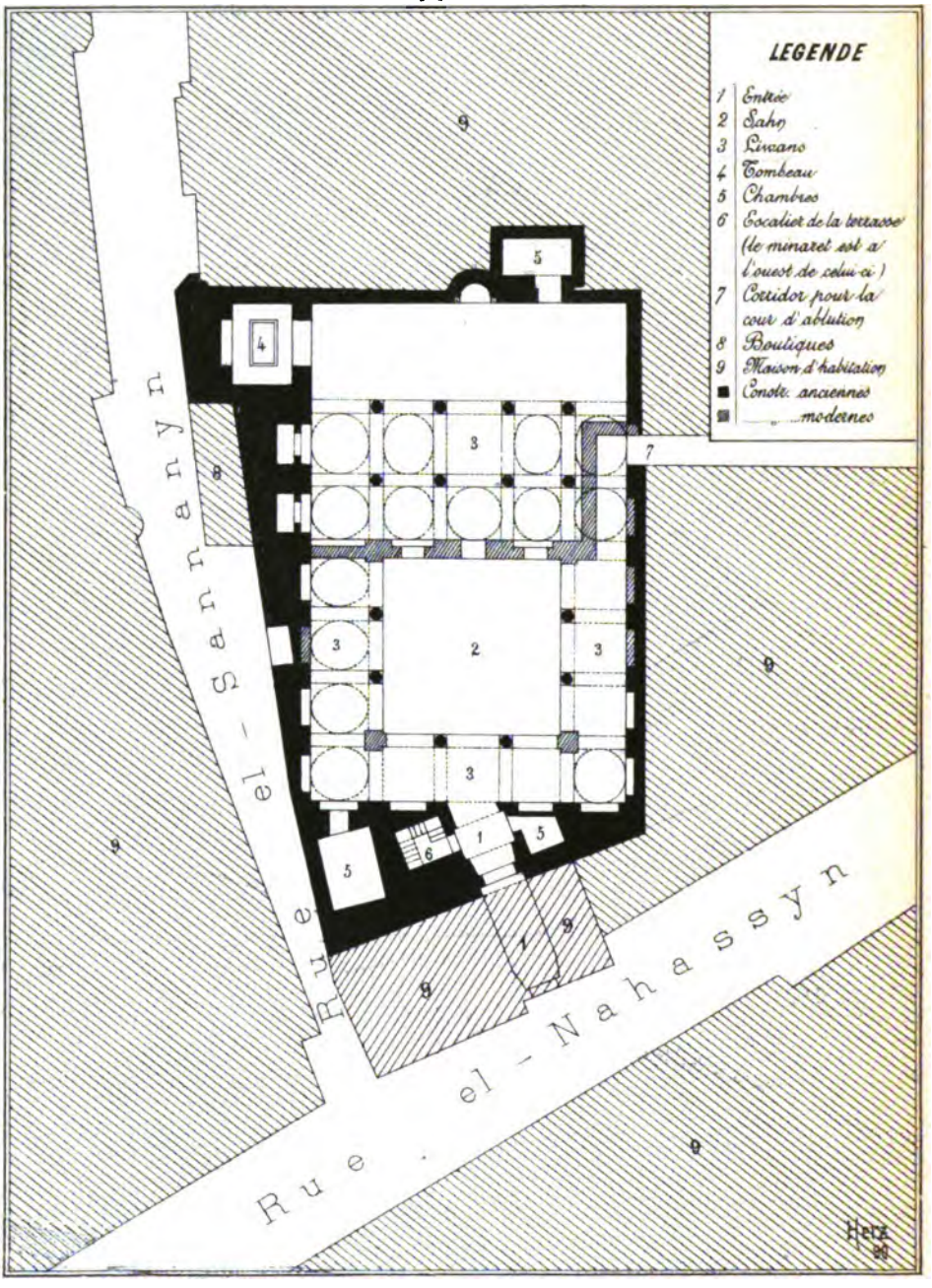

MOSQUÉE EL-AKMAR A EL-NAHASSYN - CAIRE

0 1 2 3 4 5 10 15 20 25 30 mt. 1/400

UNIV. OF

67me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la mosquée Beibars el Khayat à Gouderieh.
2° De la mosquée Wakf Bélifieh, à Souk el-Selah.
3° De la mosquée el-Akmar, à Nahassine.
4° Des restes de l'ancien palais de l'Emir Bechtak, à Nahassine.
5° De la maison Wakf Fatma Chouekara (ancienne maison de Gamal el-Din el-Zahabi), à Hoch-Kadam.

1° MOSQUÉE BEIBARS EL KHAYAT.

M. le Directeur général des Wakfs, avant d'ordonner des dépenses sur le crédit de 453 L. E. alloué en 1889 par le Comité pour cette mosquée demande à M. quels sont les travaux restant à exécuter dans ce monument.

La deuxième Commission, après examen des lieux, déclare que les travaux dont il s'agit ne sont ni des réparations ni des consolidations pour conserver l'édifice, mais consistant dans la reconstruction presque entière de la mosquée dont le plan primitif même a subi des modifications.

Le Comité n'a à se préoccuper que de l'exécution des travaux indispensables pour conserver la coupole; qu'ils consistent dans le déblaiement des terres et immondices qui l'encombrent, dans la réfection des crépissages des murs à l'intérieur, dans la réfection des vitraux des baies supérieures et leur protection à l'extérieur au moyen de treillages métalliques en fil de laiton et enfin à placer à l'entrée une porte solide permettant de l'isoler du reste de l'édifice.

Tous les autres travaux doivent être laissés à la charge de la Direction générale des Wakfs, à laquelle le Comité recommande la conservation de l'ancien *kebla*, de la salle de prières, ainsi que les restes du vieux plafond. Il sera bien que la Direction générale des

Wakfs prenne l'avis du Comité lorsque ces travaux seront entrepris.

2° MOSQUÉE WAKF BELIFIEH.

Le Gouvernorat du Caire ayant demandé la démolition, de la façade de cette petite mosquée parce qu'elle menace la sécurité publique, la deuxième Commission l'a visitée et elle déclare qu'il n'y a aucune raison de conserver cette façade qui n'a absolument aucun caractère et n'offre aucun intérêt pour le Comité.

3° MOSQUÉE EL-AHMAR. (Voir planche N° 2.)

Cette mosquée est d'une grande valeur historique, parce qu'elle est du petit nombre des monuments qui restent d'une époque déjà lointaine. Selon el-Makrizi, elle a été construite en l'an 619 de l'hégire (1125 de J.-C.) ; son fondateur est le septième khalife fatymite, Amer bi Ahkâm Illah (commandant pour l'autorité de Dieu), qui, après un règne de 32 ans, tomba sous les poignards de la secte des Bathéniens.

Cette mosquée a sa façade nord dans la rue el-Sannanine ; la façade principale est à l'ouest, Sharia Nahassine. Cette façade est aujourd'hui complètement cachée par une maison (appartenant aux Wakfs) construite contre la mosquée et ayant façade sur la rue Nahassine. A l'aspect des lieux, on voit clairement cet empiètement et le dommage causé au monument par la présence de cette maison.

La deuxième Commission demande au Comité qu'il obtienne de la Direction générale des Wakfs que cette maison soit détruite et quet la façade principale de la mosquée soit complètement dégagée, car la porte et les ornements sont monumentaux et doivent être conservés. Le plan annexé à ce rapport complétera les renseignements sur cette question. La Commission fait remarquer aussi que cette maison est frappée de la servitude de l'alignement et qu'il serait convenable de la faire disparaître à bref délai.

La disposition intérieure de la mosquée est la suivante :

Autour de la cour (sahn) carrée se groupent les quatre liwans ; ceux du nord, du sud et de l'ouest sont à une seule nef, tandis que celui de l'est est à trois nefs avec colonnes portant des arcatures. Une fâcheuse inspiration a conduit un des directeurs de cette mos-

quée à construire (il y a 20 ans environ) un mur en maçonnerie pour séparer le liwan de l'est du *sahn*, ce qui enlève à l'ensemble de l'édifice son aspect primitif et monumental.

La deuxième Commission est d'avis qu'il y a lieu de démolir ce mur et d'effectuer quelques réparations, telles que : enduits en ciment pour consolider les bases des colonnes et les soubassements, crépis des murs ; cela suffira pour la conservation de l'édifice.

Quant à la demande des fidèles du quartier tendant à obtenir l'ouverture d'une porte à côté du liwan sud, la deuxième Commission estime que la permission peut être donnée, mais les travaux seront exécutés sous la surveillance du bureau technique.

4° RESTES DU PALAIS DE L'EMIR BECHTAK.

Cette construction fait partie des Wakfs de la mosquée Mohamed el-Demerdàche.

Les restes de ce palais comprennent : un grand portail à droite de l'entrée actuelle ; une longue pièce voûtée au rez-de-chaussée qui supporte la salle principale (Kaà) et des pièces secondaires qui l'avoisinent. Dans celle du sud il reste un plafond remarquable.

« Ce palais occupe une portion de l'emplacement de l'ancien palais de l'est des Fatymytes ; il a été construit par l'Emir Bechtak en l'an 737 de l'hégire (1336 de J.-C.) avec une rare magnificence ». (MAKRIZI, Vol. 2.)

Considérant la rareté des monuments civils de cette époque déjà si éloignée, les grandes dimensions et les magnifiques proportions du Ka'a qui sont : 30 mètres de long, 11 mètres 50 de large et 26 mètres de hauteur ; les beaux plafonds et les belles portes, restes de la splendeur de cette belle construction, cet édifice se recommande tout spécialement à l'attention du Comité. La deuxième Commission est d'avis de le classer dès à présent parmi les monuments arabes dont le Comité doit assurer la conservation. A cet effet, elle propose qu'un devis soit établi déterminant la valeur des travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter dans ce but, afin que le propriétaire soit mis en demeure de les exécuter, ce qui sera sans doute facile à obtenir puisque cet immeuble est loué. Dans le cas contraire, le Comité devra demander à être mis en possession des restes de ce monument pour les conserver en y faisant exécuter les

réparations nécessaires. La Commission signale au Comité que le magnifique Ka'a dont il est parlé ci-dessus est occupé par un dépôt de bois qu'il est bien dangereux de conserver, car à la moindre imprudence le feu peut tout détruire. Il y a donc urgence que des mesures soient prises à bref délai.

5° MAISON DE GAMAL EL DIN EL-ZAHABI.

On arrive à cette maison en suivant la ruelle qui mène à Hoch-Kadam près de la mosquée el-Fakahani à el-Ghourieh. Elle date de l'année 1044 de l'hégire et a été construite par Gamal el-Din el-Zahabi chef des négociants.

Cette maison fait angle et a l'aspect d'une ruine avec ses murs de face détruits; ce n'est qu'après avoir franchi la porte d'entrée et lorsque l'on se trouve dans la cour rectangulaire intérieure qu'on aperçoit : 1° une belle porte dans l'angle sud-ouest ; 2° un mak'ad dont les deux baies sont orientées vers le nord comme d'usage ; 3° enfin, à l'étage supérieur une ravissante Ka'a de petite dimension.

Cette Ka'a est malheureusement incomplète, car le mur, côté de la rue, n'existe plus ; il est remplacé par une mauvaise cloison en bois. La disposition des trois murs restant est un travail de la meilleure époque ; les lambris en mosaïques de marbres polychrômes, le plafond ornementé, sont encore dans un assez bon état de conservation et comme les spécimens de ces constructions sont fort rares aujourd'hui, la deuxième Commission demande de classer cette maison comme devant être conservée par les soins du Comité, cela sera d'autant plus facile qu'elle est la propriété de l'Administration générale des Wakfs.

La deuxième Commission rappelle qu'en 1886 le Comité a déjà fait dans cet immeuble une faible dépense pour frais d'étayage, car on avait déjà eu à cette époque l'idée de le réparer. La deuxième Commission se propose de soumettre sous peu au Comité un programme des travaux nécessaires et indispensables à la conservation de ce joli spécimen des constructions civiles anciennes. En même temps M. Herz présentera un inventaire détaillé de tout ce que cet immeuble contient d'intéressant pour le Comité.

Cette maison une fois réparée sera un des monuments curieux que les étrangers aimeront à visiter; en exigeant d'eux une petite

redevance, cela remplacera avantageusement le prix de location payé par celui qui l'occupe. C'est un relieur du nom de Cheikh Mohamed.

Caire, le 18 septembre 1889.

GRAND, HERZ.

Voir rapport N° 68

Coupe suivant MN

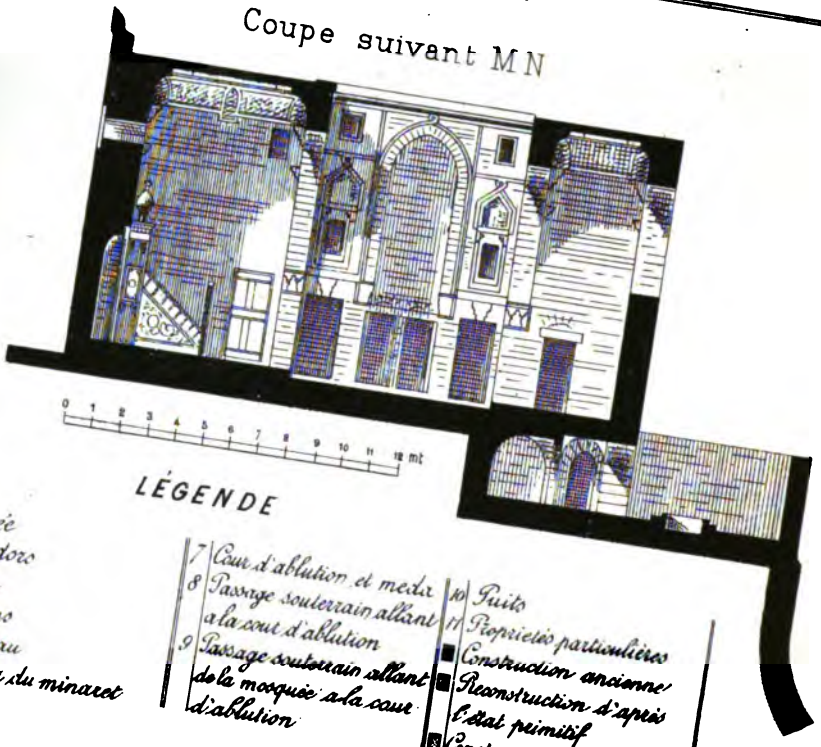

LÉGENDE

1 Entrée
2 Corridors
3 Sahn
4 Liwâns
5 Tombeau
6 Escalier du minaret
7 Cour d'ablution et medra
8 Passage souterrain allant a la cour d'ablution
9 Passage souterrain allant de la mosquée a la cour d'ablution
10 Puits
11 Propriétés particulières
Construction ancienne
Reconstruction d'après l'état primitif
Construction nouvelle

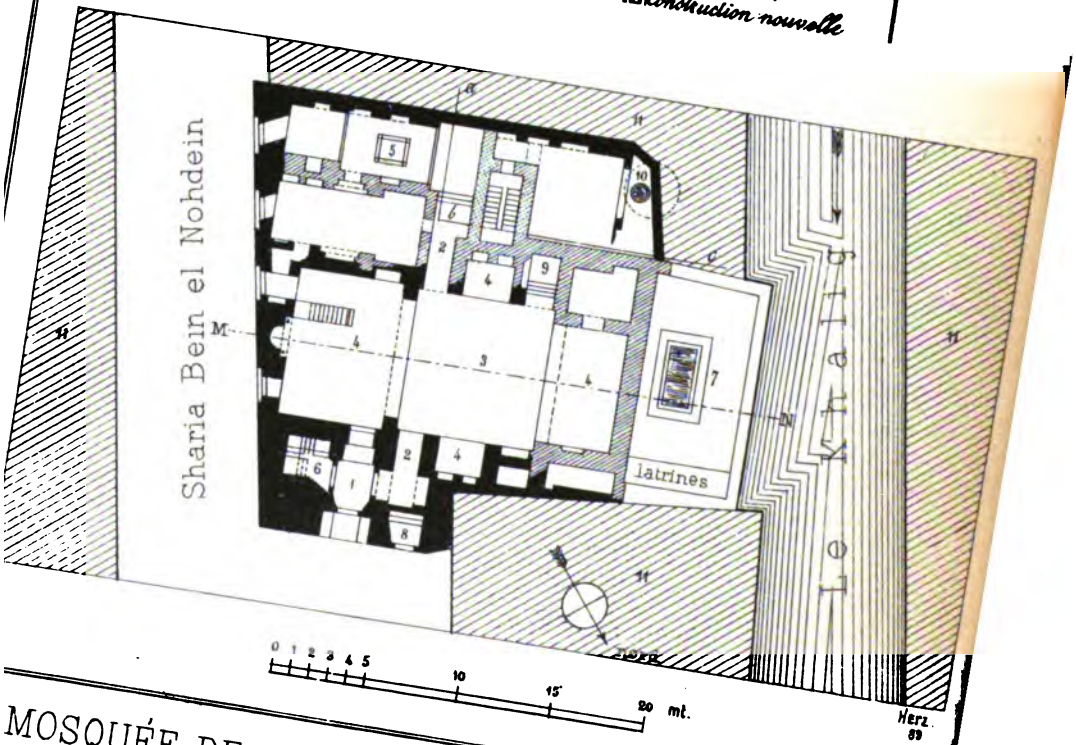

MOSQUÉE DE KADI YEHIA ZEIN-EL-DIN - C

68me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la mosquée Kadi Yehia Zein el Din, au Mouski.

2° De la terrasse de l'ancien plafond du sanctuaire de la mosquée el-Mouayad.

3° Du devis pour la réparation du mur nord dans la cour du mausolée el-Ghouri, à el-Ghourieh.

4° De quelques monuments à Karafa el-Koubra.

1° MOSQUÉE KADI YEHIA ZEIN EL-DIN.

La deuxième Commission s'est rendue à la mosquée Kadi Yehia Zein el Din pour examiner quels sont les travaux qui restent à exécuter dans ce monument, en dresser le programme et l'évaluation.

L'étude des lieux a démontré que les travaux sont de deux catégories : travaux neufs et travaux de consolidation. Les travaux neufs sont indiqués sur le plan annexé au présent rapport (Voir planche N° 4 à la fin du volume) et limités du côté du nord par la ligne *a b c*, ils comportent la reconstruction des dépendances de la mosquée sur lesquelles, comme d'usage, on pourra établir une petite école (kouttab). Toutes ces dépenses doivent être payées par l'Administration des Wakfs. Les travaux de consolidation et de conservation des restes de l'ancien monument seront supportés par le Comité. Le bureau technique dressera donc le programme et le devis de tous les travaux, en séparant ceux qui incombent à la Direction générale des Wakfs de ceux qui seront payés par le Comité. Ces devis seront présentés le plus tôt possible à la deuxième Commission pour examen.

2° MOSQUÉE EL-MOUAYAD.

La deuxième Commission a examiné le devis dressé pour réparer

les terrasses de l'ancien plafond de cette mosquée, demandé par le Comité dans sa séance du 1er mai dernier.

Après visite des lieux, les deux devis ci-joints ont été dressés par le bureau technique, et la Commission les ayant examinés en propose l'approbation au Comité.

Ils comprennent :

1. — Travaux de maconnerie évalués à.....	L. E.	87, 471	Mill.
2. — Travaux de charpente évalués à.....	»	252, 200	»
Imprévu.....	»	10, 329	»
Total de la dépense.....	L. E.	350, ...	Mill.

Le Comité voudra bien ordonner ces travaux immédiatement ; il y a urgence, car les anciennes maçonneries des terrasses, ayant dû être enlevées pour examiner l'état de conservation des vieux bois, il importe que la nouvelle couverture soit faite de suite, et surtout avant la saison d'hiver.

3° MUR NORD DANS LA COUR DU MAUSOLÉE D'EL-GHOURI.

Les devis demandés dans le 66e rapport de la deuxième Commission pour la réparation de ce mur ont été examinés par elle, ils comportent : 1° travaux pour conserver et réparer la porte ouest et la portion du mur qui la joint, dont la dépense est évaluée à 46 L.E. 400 à imputer sur le budget du Comité, et 2° travaux à exécuter dans ce même mur, partie est, au compte des wakfs, dont lemontant s'élève à 60 L.E. 281.

La deuxième commission propose au Comité d'autoriser l'exécution des travaux qui lui incombent.

4° DE QUELQUES MONUMENTS A KARAFA EL-KOUBRA.

Les travaux ordonnés pour consolider la coupole el-Tenkezieh sont presque achevés, il ne manque qu'une légère reprise de la maçonnerie du côté sud-est et la fermeture desbaies des trois façades ouest, nord, est. Le bureau technique préparera le devis de ces travaux s'ils ne sont pas compris dans le devis primitif.

La coupole située dans le voisinage côté sud-est, dont le 38e rapport

fait mention, menace ruine. Sa réparation doit être entreprise le plus tôt possible et, pour éviter qu'elle s'écroule, il est urgent d'y placer de solides étais immédiatement. La deuxième Commission demande au Comité d'ordonner d'urgence l'exécution de ces travaux.

La deuxième Commission signale au Comité que, bien que les travaux à exécuter à la coupole El Menoufi aient été approuvés depuis longtemps par le Comité (voir le procès-verbal du 31 juillet 1889), rien n'a encore été fait jusqu'à ce jour, que cette coupole menace de s'écrouler et que l'art aura perdu le seul spécimen existant d'une coupole à lanterne. C'est donc une grande responsabilité qu'assume la Direction générale des Wakfs en n'exécutant pas la dernière décision du Comité qui alloue le crédit nécessaire pour exécuter ces travaux. Le Comité voudra bien insister pour que ces travaux soient exécutés de suite.

Caire, le 12 octobre 1889.

GRAND, HERZ.

69me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

SUR LA SUPPRESSION DES BOUTIQUES CONTIGUES AUX FAÇADES DES MOSQUÉES.

Pendant ses dernières visites dans les grandes mosquées qui bordent le charà el-Nahassine au Caire, la deuxième Commission a constaté que les boutiques existant contre les façades des mosquées de Kalaoun, de Nasser et autres, cachent les soubassements des façades et masquent certaines ouvertures préjudiciables à l'aspect ainsi qu'à la propreté intérieure et extérieure de ces monuments. Ces boutiques cachent aussi les parties les plus importantes des façades qu'il y aurait lieu d'entretenir soigneusement et de réparer en temps utile pour empêcher la destruction lente des édifices. La deuxième Commission a constaté en effet des traces d'écrasement dans les parties des soubassements qu'elle a pu approcher, et elle suppose, non sans raisons, qu'il doit y en avoir encore dans les autres parties des soubassements qu'elle n'a pas pu voir. Il est donc urgent que les façades de tous les édifices contre lesquelles des boutiques sont accolées soient débarrassées une fois pour toutes de ces masures qui les déparent et contribuent lentement, mais sûrement, à leur destruction.

La question que nous venons traiter dans ce rapport n'est pas nouvelle pour le Comité ; elle a fait l'objet de plusieurs discussions inscrites dans les procès-verbaux des séances; la deuxième Commission en a parlé aussi dans quelques-uns de ses rapports, mais jusqu'à présent rien n'a été fait et nous rappellerons brièvement les desiderata du Comité à ce sujet.

a) — Dans le premier rapport de la deuxième Commission (1er février 1882) traitant de la conservation de Bab-el-Metoualli, on demande l'enlèvement des boutiques qui sont établies au pied des tours.

Aucune suite n'a été donnée à cette décision.

b) —On lit dans le procès-verbal n° 12 du premier novembre 1884, sur une question concernant les boutiques contiguës à la façade de la mosquée El Ghouri :

« Considérant que ces magasins masquent une partie du monument et qu'en outre, des dégradations peuvent être commises par leurs propriétaires, le Comité désire que le Directeur général des Wakfs fasse ses efforts pour acheter ces magasins à un prix convenable afin qu'on les fasse disparaître et que le monument reste isolé de toute construction ou habitation quelconque ».

Quels efforts l'Administration générale des Wakfs a-t-elle faits depuis cinq ans pour atteindre ce but? — Aucun.

c) — Dans le procès-verbal n° 24 du 11 décembre 1886, le Comité demande à nouveau la démolition des boutiques construites contre Bab-el-Metoualli et autres monuments.

d) — Dans le procès-verbal n° 28 du 25 juillet 1887, c'est le Président du Comité, S. E. Osman pacha Ghaleb, Directeur général des Wakfs, qui demande pourquoi le Comité n'a pas encore pris toutes les mesures nécessaires pour faire enlever les boutiques qui sont accolées à presque tous les plus beaux monuments du Caire ; c'était la première fois que S. E. Osman pacha présidait le Comité, il ne savait pas que la question avait été plusieurs fois soulevée et que si aucun résultat n'avait été obtenu c'était parce que la Direction générale des Wakfs, dont il était le titulaire depuis quelque temps, n'avait pas exécuté les décisions prises. Lorsque Osman pacha Ghaleb fut mis au courant de la question, il promit de faire tout son possible pour atteindre le but désiré.

Dans cette même séance, il a été décidé que la destruction des boutiques commencerait par celles qui entourent la mosquée El Ghouri, que l'on continuerait par les boutiques greffées sur la façade de la mosquée El Moayad, et que l'on opérerait de même pour les mosquées de Kalaoun et autres qui se trouvent dans le même cas.

Deux années se sont passées depuis que cette décision a été prise. Qu'a fait la Direction générale des Wakfs? — Rien.

e) — Dans le 46e rapport de la deuxième Commission en date du 30 juin 1888, lu et approuvé par le Comité (voir procès-verbal n° 33) dans sa séance du 17 janvier 1889, on demande l'enlèvement de

toutes les boutiques construites contre la façade est de la belle mosquée el-Achraf, sise à el-Achrafieh au Caire.

Cette décision a eu le même sort que les précédentes

f) — Enfin, dans une de ses dernières séances, le 5 juin 1889, le Comité émet de nouveau le vœu que toutes les boutiques accolées aux façades des mosquées ou autres monuments soient détruites aussitôt que possible (voir procès-verbal n° 36).

De ce qui précède, il résulte que depuis son origine le Comité s'est préoccupé de dégager les façades des monuments de toutes les constructions parasites qui sont venues, à différentes époques, se greffer sur elles, et que la Direction générale des Wakfs n'a donné aucune suite aux décisions prises à ce sujet.

Pour arriver à un résultat utile, la deuxième Commission a pensé qu'il serait bon d'établir, par une étude approfondie de la question, quelle serait la somme nécessaire pour indemniser les propriétaires des boutiques à supprimer, afin que le Comité décide s'il est possible d'entreprendre ces expropriations. Il est fort possible que des boutiques des Wakfs aient été usurpées par des particuliers ; dans ce cas, la Direction générale des Wakfs devra contester le droit de propriété de ces particuliers ; ce sera tant mieux pour le bien de la cause et moins d'argent à dépenser.

Ce rapport a pour objet d'examiner quelle serait l'importance des expropriations à faire pour dégager les façades des monuments ci-après, savoir :

Mosquée des sultans Barkouk Nasser et Kalaoun, au chara' el-Nahassine ; mosquée el-Achraf à el-Achrafieh ; mosquée el-Moayed et Bab-el-Metoualli, au chara' El-Sukkarieh ; mosquée El-Ghourieh à chara' El-Ghourieh, et enfin la mosquée Kismass, connue sous le nom de Sayadi Abou Horébah, sise chara' Darb-el-Ahmar.

Nous avons relevé le plan de toutes les boutiques situées contre ces monuments, nous avons recherché aussi quels en sont les propriétaires et quel est le revenu qu'elles produisent. Voici, pour chacun des monuments désignés ci-dessus, le résultat des recherches de la Commission :

1° Mosquées du sultan Barkouk, du Nasser et de sultan Kalaoun (voir le plan A) dont les façades situées à la suite l'une de l'autre

représentent une longueur de plus de 140 mètres, contre lesquelles sont établies soixante-treize boutiques, savoir :

29	boutiques	appartenant aux Wakfs.....	L.E.	14, 475	M.
3	»	indivis entre les Wakfs et des particuliers	»	1, 167	»
41	»	appartenant à des particuliers	»	20, 180	»
73	»	produisant un revenu mensuel de.....	L.E.	35, 822	M.

Nous ferons remarquer qu'à gauche de la grande porte de sultan Kalaoun, il existe cinq boutiques surmontées d'une construction à deux étages depuis longtemps abandonnés, parce qu'il ne sont pas solides. Ces deux étages et deux des boutiques qui les portent sont la propriété des Wakfs, il faudrait les démolir parce qu'ils cachent la façade de la mosquée sur toute leur hauteur,

Lorsque toutes les boutiques seront détruites, il sera facile de placer une grille de clôture à la limite de la voie publique sur l'alignement du Tanzim, afin de préserver les façades des monuments des souillures et des déprédations des passants.

2° Mosquée El-Achraf (voir plan B).

Il y a dix-neuf boutiques contre la façade est de cette mosquée dont :

5	boutiques	appartenant aux Wakfs	L.E.	3, 430	M.
14	»	» à des particuliers.....	»	9. —	»
19	»	produisant un revenu mensuel de.....	L.E.	12, 430	M.

3° Mosquée el-Moayed et Bab-el-Metoualli (voir plan C).

Nous comptons contre les façades de ces monuments quarante-et une boutiques ainsi réparties :

3	boutiques	appartenant aux Wakfs.....	L.E.	4, 155	M.
7	»	indivis entre les Wakfs et les particuliers	»	3, 485	»
31	»	appartenant à des particuliers	»	22, 215	»
41	»	produisant un revenu mensuel de.....	L.E.	29, 855	M.

On ne s'explique pas comment des boutiques appartenant à des particuliers se prolongent dans l'intérieur de la mosquée, tels que

les nos 19, 21, 25, 26, 29 et 34; il nous semble qu'il y a là une preuve convaincante des spoliations commises envers les Wakfs. Lorsque les boutiques seront détruites, on placera une grille à l'alignement du Tanzim pour protéger les façades.

4° Mosquée el-Ghouri (voir plan D).

Vingt-deux boutiques déshonorent la façade de ce beau monument, elles se répartissent ainsi :

12	boutiques appartenant aux Wakfs.....	L.E. 5,920 M.
10	boutiques appartenant à des particuliers.....	» 5,360 »
22	boutiques produisant un revenu mensuel de.....	L.E. 11,280 M.

Nous remarquons encore ici que les boutiques des particuliers portant les nos 6, 7, 8, 10, 20 et 21 se prolongent dans la mosquée, et qu'il sera sans doute facile d'en expulser les usurpateurs.

5° Mosquée Kismass, ou mosquée Sayadi Abou Horébah (voir plan E).

Pour ce monument la question sera facile à résoudre, attendu qu'il n'y a que trois boutiques appartenant aux Wakfs, en saillie sur la façade ; ce sont de mauvaises constructions en terre qui empiètent sur la voie publique. Le Comité peut décider immédiatement leur démolition.

Sur toutes les façades de ce monument il existe des boutiques en partie occupées ; l'on regrette de constater que pour y placer des portes à la *franque*, on a brisé la plus grande partie des linteaux sculptés qui décoraient ces portes. La deuxième Commission remarque en outre qu'il est nécessaire de déblayer jusqu'au niveau des fondations de ce monument, s'il est possible, les rues qui l'entourent (chara Darb el-Ahmar ainsi que les ruelles du nord et de l'est), afin de donner aux façades leur ancien aspect. Le Comité voudra bien écrire au Ministère des Travaux publics pour obtenir l'enlèvement de ces terres.

Les trois boutiques produisent ensemble un revenu mensuel de 1 L.E. 70 mill., mais il n'y aura que la boutique N° 1 louée pour 0 L.E. 150 mill. par mois qui disparaîtra entièrement, puisque les boutiques N° 2 et 3 pénètrent dans la mosquée et qu'on pourra continuer à les louer. La perte de revenu pour les Wakfs ne serait donc que de 0 L.E. 150 mill. par mois.

Il y a sans doute d'autres monuments dont les façades sont encadrées par des boutiques, mais ils sont moins importants que les précédents. Ces monuments seront signalés au Comité au fur et à mesure que la deuxième Commission aura l'occasion de faire les constatations nécessaires.

Les monuments examinés ci-dessus étant les plus importants du Caire, le Comité peut, dès maintenant, arrêter les mesures qu'il convient de prendre pour donner une solution rapide à cette question qui intéresse au plus haut degré la conservation des édifices.

La deuxième Commission propose que l'Administration générale des Wakfs soit tenue de faire évacuer et de démolir dans un délai fixé les boutiques dont elle a toute la propriété ; que l'expropriation des boutiques appartenant aux particuliers soit rendue obligatoire après publication d'un décret déclarant d'utilité publique les terrains occupés par elles, et qu'une certaine somme, annuellement prise sur le budget du Comité, soit consacrée au paiement des dites expropriations.

Afin de renseigner le Comité sur l'importance des dépenses qui résulteront de l'expropriation des boutiques appartenant à des particuliers, qui font l'objet de ce rapport, la deuxième Commission a dressé le tableau ci-après, dans lequel elle a supposé qu'on allouera aux expropriés un capital égal à dix fois le revenu annuel, en admettant qu'ils aient établi leur droit de propriété d'une manière indiscutable ; la deuxième Commission pense que cette prévision peut être adoptée comme un maximum de la valeur des boutiques à acquérir.

Tableau des indemnités à payer pour expropriation.

DÉSIGNATION	Nombre des boutiques à exproprier	REVENU mensuel L.E.	REVENU mensuel M.	REVENU annuel L.E.	REVENU annuel M.	Indemnité à allouer pour expropriation L.E.	Indemnité à allouer pour expropriation M.
1° Mosquée Sultan Barkouk, de Nasser et de sultan Kalaoun.							
Boutiques { indivises.....	3	1	167				
Boutiques { particulières.....	41	20	180				
TOTAUX....	44	21	347	256	164	2561	640
2° Mosquée El-Achraf.....	14	9	..	108	..	1080	..
3° Mosquée El-Moayed et Bab el-Metoualli.							
Boutiques { indivises.....	7	3	485				
Boutiques { particulières.....	31	22	215				
TOTAUX....	38	25	700	308	400	3084	..
4° Mosquée el-Ghouri.....	10	5	360	64	320	643	200
5° Mosquée Kismass.....	...	...	..	...	..	...	..
TOTAL GÉNÉRAL....	...	...	..	...	..	7368	840

C'est donc une somme de 7.368 L. E. environ qu'il faut songer à dépenser pour payer ces indemnités. Nous considérons que cet argent sera aussi utilement employé à cet usage que celui qui est employé en travaux de consolidation. Le Comité ne doit pas hésiter à prendre sa décision, bien que cette dépense paraisse un peu élevée. Nous ajouterons qu'il sera sans doute possible d'obtenir une partie de cette somme du Ministère des Travaux publics, en payement des portions des boutiques qui doivent servir à l'élargissement des voies publiques ; ne pourrait-on pas aussi obtenir une allocation spéciale du Gouvernement pour réaliser à bref délai le dégagement des façades des plus beaux et des plus importants monuments de la ville du Ciare ?

La deuxième Commission pense que le Comité est maintenant suffisamment renseigné sur cette question, et elle espère qu'une décision pratique et d'exécution facile, sera prise à bref délai.

Caire, le 15 octobre 1889.

GRAND, HERZ.

70me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° Du tombeau d'Abou el-Chaouàreb el-Haddad, sis au quartier d'Abdin, au Caire.

2° Des devis dressés :

a) Pour le vieux minaret de la mosquée Sayedna el-Hussein.

b) Pour la coupole de la mosquée Beibars el Khayat à Goudarieh.

c) Pour le Sebil Sultan Mahmoud, à Habbanieh.

3° Des dépenses faites pour l'étayement du mimbar de la mosquée Melika Safiah.

1° TOMBEAU ABOU EL CHAOUAREB.

Le harem de S. E. le Directeur général des Wakfs veut construire sur le terrain qui avoisine ce tombeau, et le bureau du Tanzim du Caire demande au Comité s'il peut délivrer l'autorisation demandée.

Après examen des lieux, et attendu que ce qui reste de la construction du Cheikh Chaouàreb el-Haddad est en ruine et n'a aucune valeur artistique, et qu'en outre le terrain sur lequel on demande à être autorisé à bâtir se trouve à l'ouest du dit Cheikh, qui n'a de de côté qu'un simple mur sans aucun ornement, la deuxième Commission estime :

1° Qu'il n'y a aucun inconvénient pour le Comité que le Tanzim délivre l'autorisation qui lui est demandée ;

2° Que les ruines restant de la construction du Cheikh susdit ne sont pas de nature à être conservées et qu'en conséquence le Comité n'a pas à s'occuper de cet immeuble. Comme il est probable que l'on sera bientôt forcé de démolir ces ruines, la deuxième Commission demande que le linteau de la porte de l'est dans lequel est gravée

une inscription, et les deux jambages qui le portent, le tout en marbre, soient conservés au Musée arabe.

2° EXAMEN DE DEVIS.

Après examen des trois devis désignés ci-après, la deuxième Commission les soumet à l'approbation du Comité.

a) — Travaux de conservation du vieux minaret de la mosquée Sayedna el Hussein, Travail urgent (voir le 66me rapport), s'élevant à	L.E.	21	560 M.
b) — Travaux de conservation à exécuter dans la coupole de la mosquée de Beibars el Khayat. Travaux urgents (voir le 67me rapport), s'élevant à.....	»	240	—
c) — Travaux de conservation et de réparation dans le Sebil du Sultan Mahmoud. Travaux indispensables (voir le 53me rapport), s'élevant à.....	»	150	—

3° ETAIEMENT DU MIMBAR DE LA MOSQUÉE MELIKA SAFIAH.

La deuxième Commission a autorisé, dans son 66me rapport, M. Herz à faire étayer immédiatement ce mimbar qui menaçait de s'écrouler (il est en marbre).

Les dépenses s'élèvent à 3 L.E. 495 millièmes qui seront imputées sur la réserve du budget de l'année courante.

La deuxième Commission demande au Comité l'approbation de cette dépense.

Le Caire, le 24 octobre 1889.

GRAND. HERZ.

71me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De Bourg el-Zefer près de Bab el-Nasr ;

2° Du minaret de la mosquée Aïdomour el-Bahlaouàn, à Om-el Ghoulâm ;

3° De la porte monumentale Bab el-Metoualli ;

4° Du Zaouiet Abd el-Rahman Kikhya, à Gamalieh.

1° BOURG EL-ZEFER

Le Ministère des Travaux publics a annoncé à S. E. le Président du Comité, par lettre du 26 septembre 1889, N° 4338 FF., qu'il a fait exécuter les travaux de déblaiement demandés ; il désire que le Comité dresse un programme des travaux à exécuter pour conserver ce monument, afin que le Ministère fasse établir le devis.

Lorsque la deuxième Commission s'est rendue sur les lieux, elle a vu avec peine que depuis peu de temps on a démoli une partie du monument et qu'on a volé les matériaux extraits. La Commission signale ce fait regrettable et propose au Comité de le signaler au Gouvernement, en demandant que des ordres soient donnés au Gouvernorat du Caire pour que les mesures de conservation soient prises afin d'empêcher que de nouvelles dégradations soient apportées à ce monument.

En ce qui concerne les travaux à exécuter, ils consistent en premier lieu, dans la reconstruction de certaines parties nécessaires pour consolider des restes de cette fortification, et en second lieu à établir une clôture pour isoler la tour d'angle des autres parties ; dans cette clôture, sera ménagée une ouverture munie d'une porte.

Pour les autres parties de la fortification qui se trouveront en dehors de la clôture, on en remblaiera toutes les ouvertures afin d'éviter la destruction des maçonneries.

Enfin, M. Herz est chargé de relever les plans et coupes de cette ancienne fortification, qui seront classées dans les archives du Comité.

2° MINARET DE LA MOSQUÉE AÏDOMOUR EL-BAHLAOUAN.

Le Ministère des Travaux publics, par lettre du 4 novembre 1889, annonce au Comité que ce minaret menace la sécurité publique et demande qu'il soit réparé immédiatement.

La deuxième Commission s'est transportée sur les lieux et a reconnu que les étais placés pour l'exécution des travaux de consolidation sont en parfait état ; qu'en outre le sol, du côté est, est préparé pour commencer les travaux de consolidation prévus par le Comité. Quant aux bois d'étayage qui, dit-on, sont exposés aux chocs des voitures et des bêtes de somme, il n'y a qu'un étai sur trois qui empiète un peu sur le sol de la ruelle nord, lequel ne gêne pas la circulation; il n'a pas pu être placé autrement à cause du peu d'espace qui existe entre le minaret et la ruelle. La deuxième Commission n'a observé aucun changement dans l'état du minaret depuis sa dernière visite. Elle est d'avis de poursuivre sans interruption les travaux de consolidation déjà commencés.

3° BAB EL METOUALLI.

Le Ministère des Travaux publics a demandé que le Comité lui indique les travaux urgents et indispensables à exécuter dans cette porte de ville. M. Herz est chargé de se mettre en relation avec M. Manescalco, architecte du dit Ministère, pour préparer le programme des travaux, qu'il soumettra ensuite à la deuxième Commission.

4° ZAOUIET ABD EL-RAHMAN KIKHYA.

Le sieur Saad Ali-el-Attàr a demandé au Tanzim l'autorisation de reconstruire le mur ouest de sa cour qui est contigu à la Zaouiet Abd-el-Rahmàn Kikhya ; la Direction des services de la ville du Caire soumet cette demande au Comité.

Après visite des lieux, la deuxième Commission déclare que le permis demandé peut être délivré, attendu que cette zaouieh ne possède aucun détail d'une valeur quelconque et que le Comité s'en désintéresse entièrement.

Le Caire, le 7 novembre 1889.

BAROIS, GRAND, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

72me RAPPORT

VISITE FAITE A MAHALLA-EL-KOBRA PAR M. GRAND BEY.

Lorsque, il y a quelques jours, je me trouvais à Mahalla-el-Kobra, j'ai eu l'occasion de rencontrer le délégué de l'Administration générale des Wakfs dans cette ville, M. Ahmed effendi Moustapha, ingénieur, qui a eu l'amabilité de m'accompagner dans ma visite aux principales mosquées.

Bien que ces édifices soient assez nombreux, je n'en ai pas vu de bien remarquables sous le rapport artistique. Leur construction est faite de briques hourdées avec mortier peu consistant ; les parements sont recouverts d'enduit en plâtre formant la décoration. Quelques mosquées ont leur porte principale décorée de briques dressées et appareillées le différentes couleurs et formant des dessins arabesques qui attirent particulièrement l'attention. La porte de la mosquée Assi, Sharia Abou Seifên, m'a semblé l'une des plus intéressantes. Le minaret est planté sur le vide de cette porte dont le parement extérieur est revêtu d'un appareillage de briques assez remarquable ; je pense que le Comité verrait avec plaisir les dessins d'ensemble et de détail de cette porte pour les conserver dans ses archives comme type des constructions de cette ville, et je propose à notre président de vouloir bien ordonner au bureau technique d'en faire relever les dessins.

Dans la mosquée El Metoualli, Nazaret Cheikh Mohamed-el-Gamal, le mimbar est à citer. Il est en bois dur ; les panneaux de la porte et ceux des deux côtés sont dessinés en arabesques d'un bon travail. Les principales pièces sont marquetées d'ivoire, malheureusement tout l'effet des marqueteries disparaît sous plusieurs couches épaisses de peinture superposées dont on a gratifié ce petit monument à différentes époques. Ce qu'il y a de plus regrettable c'est que les bâtis encadrant les panneaux des côtés soient en partie rongés par

les vers ; heureusement que tous les petits panneaux encadrés et marquetés sont en bois plus dur que les vers n'ont pu attaquer jusqu'à présent. J'ai la conviction que la réparation de ce mimbar ne serait pas une forte dépense et il serait fâcheux qu'elle ne soit pas faite à bref délai, car si on la retarde il est à craindre qu'elle ne soit plus possible lorsqu'on en décidera l'exécution. On pourrait confier ce travail à l'Ecole des Arts et Métiers du Caire, comme le Comité l'a déjà fait pour la réparation du mimbar de la mosquée Bordeni, qui est en cours d'exécution. Dans une des inscriptions, il est écrit que ce mimbar à été fait en 1137 de l'hégire par Ibrahim Marawah. Les frais occasionnés par cette réparation seront supportés par cette mosquée si elle a des revenus ; dans le cas contraire, le Comité pourra les prendre à sa charge.

J'ai été conduit ensuite par Ahmed effendi Moustapha dans deux misérables maisons en ruines contiguës l'une à l'autre, situées au Sharia Cheikh Abdel Rab; ces maisons appartiennent au Wakf El Hamadi ou El Dessouki.

Dans une salle du 1er étage de l'une d'elles et fixée au mur, il existe une façade d'armoire (doulab) en bois, d'un travail rare et d'un bon style; l'ensemble a une hauteur de 4m15, sa largeur est de 1m30. La porte est à deux vantaux décorés de panneaux assemblés et marquetés d'ivoire; deux inscriptions horizontales concourent à l'ornementation de l'ensemble, l'une est placée au-dessus, l'autre au-dessous de la porte; des panneaux en bois gravés d'arabesques, d'autres garnis de légères machrabiehs, forment un ensemble harmonieux qui est couronné par une corniche en stalactites qui m'ont paru encore revêtues de dorure. Je n'ai pu obtenir des personnes qui m'accompagnaient l'explication des inscriptions, mais je me suis assuré qu'elles ne contiennent pas de date. Dans la même salle, il y a encore les vestiges d'une autre façade de placard, dont il ne reste que quatre panneaux et le dormant de la porte.

Dans la maison contiguë à la précédente, il y a plusieurs portes d'appartement en panneaux arabesques d'un beau travail ; il y a aussi de petites portes de doulabs (placards) du même style fixées aux murs ; je donne ci-après les dimensions de ces portes :

1° Au rez de chaussée : Une porte à un vantail de 1m80 de hauteur sur 0m80 de largeur ; une porte à un ventail de 1m55 de hauteur sur

0m80 de largeur; une porte de doulab qui porte une inscription gravée indiquant que cette maison a été construite en 1176 par Cheikh Moustapha Abou el Wahab; cette porte a 2m00 de hauteur sur 1m20 de largeur; une petite porte de doulab dans la même chambre.

2° Au premier étage : Une porte sur le palier à un vantail de 1m90 de hauteur sur 0m90 de largeur; une porte sur le palier à un vantail de 1m70 de hauteur sur 0m70 de largeur; une porte sur le palier à un vantail de 1m60 de hauteur sur 0m80 de largeur: une porte à deux vantaux de 0m38, 1m80 de hauteur sur 0m76 de largeur; six portes de doulabs, de 0m90 de hauteur sur 0m50 de largeur.

Une jolie machrabieh décore la façade, elle a 2m60 sur 2m20, dont une partie en saillie de 0m40 forme un carré de un mètre de côté. Il y a aussi d'autres grillages en machrabiehs qui sont moins importants.

Au premier étage et donnant sur la cour on voit une balustrade en machrabieh de 4m60 de long sur 0m50 de hauteur qui est supportée sur de petites consoles.

Enfin, au-dessus d'un avant-corps du premier étage, il y a un petit panneau d'arabesques formant plafond, assez remarquable, dont je n'ai pu prendre les dimensions.

Tous ces objets sont en assez bon état, ils sont assez importants pour être conservés au Musée arabe, et comme ils se trouvent dans des maisons en ruine, ils disparaîtront sûrement et seront tout à fait perdus pour l'art s'il ne sont pas enlevés à bref délai. Je propose donc que ces objets soient démontés soigneusement, mis en caisse et expédiés au Caire, pour être classés et exposés dans les salles de notre Musée.

Le Caire, le 11 décembre 1889.

GRAND.

LEGENDE

1 Facade en reconstruction
2 Tombeau de Abou-l-Maâti
3 Tombeaux
4 Kibla
5 Constructions particulières
6 Cimetière

Coupe suivant AB

A B

Plan

Herz 89

TOMBEAU DE SAYADI ABOU-L MAATI - DAMIETTE

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 m.
1/200

73me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

SUR LA MOSQUÉE ET LE TOMBEAU D'ABOU-EL-MAATI A DAMIETTE.

Selon la décision du Comité en date du 5 juin 1889, la mosquée Abou-el-Maati a été examinée par la deuxième Commission le 22 novembre 1889. Voici le résultat de cet examen :

Cette mosquée est la plus grande de Damiette, elle mesure 54m sur 60m soit 3240 mètres carrés, sans compter les salles qui ont été annexées après sa construction.

Les liwans sont exactement orientés suivant les quatre points cardinaux, ce qui a nécessité de placer le Kebla dans l'angle sud-est formé par la rencontre des murs sud et est, disposition originale qui se rencontre assez rarement et qui ne s'explique que difficilement, vu l'espace occupé par l'édifice.

Le liwan sud a quatre nefs, ceux de l'est et de l'ouest ont chacun trois nefs; les deux nefs du liwan nord n'existent plus.

La disposition des colonnes est très irrégulière, les arcs sont inégaux, ce qui prouve que des changements nombreux ont été apportés dans l'ensemble du monument et il est difficile de déterminer quelle est la partie la plus ancienne. L'angle sud-ouest paraît cependant remonter à l'origine de la construction, car l'encadrement de ses fenêtres démontre un appareillage soigné des briques, et les parois intérieures contiennent des tirants en bois dont la face visible est ornée d'une belle inscription en lettres koufiques sculptées en relief. Une frise semblable se trouve dans la salle placée devant la porte ouest sur laquelle une inscription porte la date 1072 de l'hégire époque de l'une des nombreuses transformations que cette mosquée a subies. Non loin de cette porte s'élève le minaret. Tout ce monument est construit en maçonnerie de briques.

Le monument comportait 160 colonnes dont il reste encore 134

plus ou moins détériorées. Ces colonnes, provenant de monuments détruits antérieurement à sa construction, ne sont pas de même dimension ni de même nature ; presque toutes sont en marbre blanc; une est en porphyre rouge de belle qualité (c'est la seule en bon état et pouvant être réemployée) ; trois autres sont en brèche verte antique, mais bien détériorées. Toutes ces colonnes ont été rongées par l'humidité du sol ; dont elles n'ont pas été soigneusement isolées.

La maçonnerie des arcs est fort délabrée, plusieurs sont prêts à s'écrouler.

La maçonnerie des murs est aussi en fort mauvais état, et dans les endroits où elle tient encore on doit en reprendre les parements qui sont tout délabrés.

Le béton et l'enduit de la terrasse sont en bon état, ils semblent avoir été réparés récemment, mais les bois qui les supportent sont pourris en grande partie et ne peuvent durer longtemps.

Tout le monument se trouve à un mètre environ en contre-bas des routes qui y donnent accès, ce qui le place dans des conditions très désavantageuses surtout au point de vue de sa conservation.

D'autre part,cette mosquée ne comporte aucun détail artistique et le Comité n'a pas d'intérêt à la réparer,aussi la deuxième Commission propose-t-elle de décider que le Comité n'a pas à s'occuper de cette affaire,et elle conseille à la Direction générale des Wakfs de reconstruire cette mosquée sur de plus petites dimensions s'il est possible, car ce qui en reste ne peut utilement être réparé.

Si la mosquée de Abou-el-Maàti ne présente aucun intérêt artistique, le tombeau de ce personnage, qui en est à quelques pas, est assez intéressant pour que le Comité décide qu'il soit inscrit au tableau des monuments à conserver. (Voir planche N° 3.)

La disposition du plan est tout-à-fait spéciale et peut-être unique dans l'architecture arabe.

Autour de la coupole sont groupées, en forme de croix, quatre salles qui s'ouvrent vers le centre. Chaque ouverture est décorée par deux arcs en ogive supportés au milieu de l'ouverture par une colonne en porphyre fort bien conservée, et de chaque côté par les piliers d'angle de la coupole.

La façade, ainsi que la porte principale du monument, ont été

démolies et nous avons appris qu'elles seront reconstruites avec les fonds provenant d'une souscription volontaire faite par le gouverneur de la ville auprès des habitants; ces travaux étaient en cours d'exécution le jour de notre visite. La belle macharabieh en bois de buis qui entoure un des nombreux tombeaux dans la salle sud, est d'une beauté et d'une exécution remarquables.

La deuxième Commission propose au Comité de classer ce monument et de demander que le bureau technique fasse dessiner le plan et la coupe qui a été relevée sur place par M. l'architecte du Comité.

Caire, le 30 novembre 1889.

GRAND, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

74me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° Du Sebil Wakf Ahli (particulier), Nazaret El-Sitt Zayda dans la rue Ghêt El-Edda (Caire).

2° Du Cheikh El-Rochdi dans la ruelle El-Batnieh, au quartier Darb El-Ahmar (Caire).

3° De la mosquée El-Kokani, à El-Hattaba, rue El-Kharafych (Caire).

4° D'un devis dressé pour des travaux à exécuter dans la mosquée Sayedi Moustapha Mirza, à Boulaq.

5° D'un devis dressé pour des travaux à exécuter dans la mosquée Serghatmach, à El-Khoderi (Caire).

6° D'un devis pour compléter les travaux du minaret de la mosquée Maklabay Taz, à Birket El-Fil (Caire).

7° De la mosquée de Gohar El-Lalah, à Darb El-Laban, auprès de la mosquée El-Rifay au Caire (*Plan Grand bey N° 134*).

8° De la coupole de Monsi, auprès de Bab El-Wazir. (*Plan Grand bey N° 139.*)

1° SÉBIL NAZARET EL-SITT ZAYDA.

La demande de Mahmoud bey Tabouz-Oghli de reconstruire la façade de sa maison a été renvoyée par le Tanzim du Caire au Comité, car cette propriété touche au sébil Nazaret El-Sitt Zayda. La deuxième Commission, après examen de la bâtisse, propose au Comité de s'en désintéresser, vu qu'elle n'est d'aucun intérêt; elle demande seulement que la grille en bronze soit ou réemployée ou transportée au Musée arabe.

2° CHEIKH EL-ROCHDI.

El Sitt Zanouba Chourbaghuieh et Siteta bent Mohamed ont adressé également une demande d'autorisation pour reconstruire

leur maison. Comme celle-ci touche au Cheikh Rochdi, leur demande a été renvoyée au Comité.

La deuxième Commission ayant visité les locaux, a constaté qu'il ne reste du Cheikh en question que des ruines insignifiantes dont le Comité n'a pas à s'occuper.

3° MOSQUÉE EL-KOKANI.

Avant de délivrer le permis à Ali Abou Zeid de reconstruire sa maison qui se trouve dans le voisinage de la mosquée El Kokani, le Tanzim du Caire demande l'avis du Comité.

La deuxième Commission s'est transportée sur les lieux et a constaté qu'il ne reste rien de la construction primitive que le terrain qu'elle occupait ; le Comité n'a donc pas à s'occuper de ce qu'a été la mosquée en question.

Vu que dans ces trois cas il ne s'agissait pas de monuments, M. Herz annonce qu'il a fait donner suite immédiate aux demandes des intéressés, afin que les particuliers ne soient pas empêchés dans leurs travaux

4° DEVIS POUR LA MOSQUÉE MIRZA.

Le Comité avait porté dans sa trente-quatrième séance la somme de 800 mill. sur son budget ; somme destinée à réparer les épaulements de la porte principale de ce monument. Mais le devis n'étant pas complet, M. Herz en a dressé un autre qui est de 2 L.E. 500 mill. La deuxième Commission propose au Comité son approbation en annulant le premier devis. Quant au reste des travaux qui sont à exécuter dans cette mosquée, c'est la Direction générale des Wakfs qui doit s'en charger car ils ne touchent aucune des parties artistiques du monument.

5° DEVIS POUR LA MOSQUÉE SERGHATMACH.

Le Comité demande dans le soixante-troisième rapport que le devis pour la réparation des épaulements des portes dans la mosquée Serghatmache soit complété. M. Herz soumet à la deuxième Commission l'ancien devis de 6 L.E. et le nouveau devis qui se monte à 65 L.E.

La deuxième Commission est d'avis d'approuver ces devis ; elle

demande au Comité d'allouer la somme de 71 L. E. pour exécuter les travaux.

6° DEVIS SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MOSQUÉE MAKLABAY TAZ.

Au cours des travaux de conservation qui s'exécutent dans la mosquée de Maklabay, pour lesquels la somme de 106 L. E. est allouée sur le budget de l'année courante, il a été constaté qu'en réparant la façade il fallait démolir le parement intérieur et changer entièrement le corps du mur, car la maçonnerie était de mauvaise qualité. Les travaux, y compris les précités, ont causés la dépense de 30 L.E. en plus de la somme allouée, et il faudrait, d'après la note et le devis soumis par M. Herz, encore 40 L. E. pour terminer les travaux de conservation de la façade et du minaret de cette mosquée.

Après examen des pièces, la deuxième Commission propose d'allouer les 70 L. E. demandées ci-dessus.

7° MOSQUÉE DE GOHAR EL-LALA.

L'Imâm de cette mosquée donne avis à l'Administration générale des Wakfs que le lambris en marbre dans l'intérieur menace de tomber. La deuxième Commission a examiné ce monument qui, bien que d'un extérieur insignifiant, contient les plus charmants travaux en mosaïque où des pierres rares sont richement employées. Le mimbar en bois, travail d'assemblage, a échappé à la peinture dont les mimbars sont généralement munis, il est de plus en bon état. Deux plafonds dorés sont encore bien conservés, et pour les garantir il faut se hâter de réparer les terrasses. Quant aux lambris en marbre il y en a encore assez pour pouvoir les rétablir.

La deuxième Commission propose au Comité de classer ce monument dès à présent et d'y exécuter les travaux nécessaires pour empêcher les progrès de la dégradation. Il est à désirer que les ressources du Comité lui permettent d'exécuter bientôt tous les travaux nécessaires à la conservation de cette petite mais charmante mosquée. La disposition de ce monument est simple et à la fois intéressante. L'architecte du Comité est invité à en relever les plans et coupes et dresser le devis complet des travaux qui doivent y être exécutés.

Nous avons appris que le fondateur de ce bel édifice était esclave

du Sultan El-Melek El-Achraf Barsbay, qui régnait au neuvième siècle de l'hégire (1597 J.C.).

8° COUPOLE DE MONSI.

Tout près de Bab-el-Attabek, au nord de la Citadelle, on voit à l'ouest une coupole construite, sur une plateforme qui attire l'attention par sa forme d'une rare élégance. C'est le dôme qui recouvrait la tombe du Cheikh El-Mansi. Les inscriptions de l'extérieur sont dégradées et illisibles ; celle qui forme une frise dans l'intérieur de la coupole est trop haut placée et l'espace est trop étroit pour qu'on puisse la lire.

Le blason qui se répète dans les panneaux entre les fenêtres de la coupole et qui pourrait aussi nous indiquer le constructeur n'est pas de ceux connus ; il ne nous reste donc que les beaux ornements, don le caractère, la forme et la perfection du travail, qui nous autorisent à croire que ce monument remonte au huitième ou au neuvième siècle de l'hégire (XIVme ou XVme de J.C.).

La deuxième Commission demande au Comité de classer cette coupole parmi les monuments arabes à conserver,et d'y faire exécuter les travaux nécessaires à sa conservation, qui consistent principalement à reprendre, à l'extérieur, les parties dégradées de la maçonnerie, à placer quelques marches qui permettent d'arriver sur la plate-forme qui existe devant la porte et enfin à munir l'entrée de la coupole d'une porte solide pour éviter que les voisins viennent déposer des ordures à l'intérieur. Cette coupole sert actuellement de dépôt de caisses servant au transport des morts. Ce dépôt pourra être placé dans une salle contiguë à la coupole.

Caire, le 4 décembre.

GRAND, HERZ.

75me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° Du sébil appartenant à Moharram bey, sis rue Darb El-Hagar, quartier Sayeda-Zenab ;

2° De l'okalat Kaïtbay, à El-Azhar ;

3° Du Zaouiet El-Karamani, dans la ruelle El-Karamani, à El-Hassanieh ;

4° De la mosquée de Mohamed Chah Ibn El-Zaher Beibars, à Chara Khan Khalili ;

5° D'un devis pour consolider la coupole située à l'est de celle de El-Tenkezieh, à Karafa El-Koubra.

1° SÉBIL MOHARRAM BEY.

Le Tanzim du Caire envoie au Comité la demande de Moharram bey, qui désire être autorisé à réparer son sébil.

Après avoir visité les lieux, la deuxième Commission déclare que ce sébil n'a aucun caractère monumental ni artistique et que le Comité n'a pas à s'en occuper.

2° OKALA KAÏTBAY.

Le sieur Sooûdi Saleh possède deux chambres au troisième étage de l'okala ; il a demandé au Tanzim l'autorisation qui lui est nécessaire pour reconstruire le mur de face. Le Tanzim demande au Comité dans quelles conditions il doit délivrer cette autorisation.

Après visite des lieux, la deuxième Commission est d'avis que l'autorisation doit être délivrée à la condition que le mur de face à construire soit exactement établi à la place de l'ancien, c'est-à-dire en encorbellement sur les anciennes consoles et construit en boghdadli léger pour ne pas trop les charger. — Les ouvertures seront garnies de vieux volets ou de machrabiehs. Le bureau technique s'assurera que ces conditions auront été remplies ; elles seront signi-

fiées à l'intéressé par le Président du Comité, sauf le permis de construire qui sera délivré par le Tanzim.

3°. ZAOUIET EL KARAMANI.

Le Tanzim du Caire a également transmis au Comité la demande de Mohamed effendi Ahmed Risq, propriétaire d'un terrain contigu au Zaouiet en question sur lequel il désire élever une construction.

En visitant les locaux, la deuxième Commission a constaté que ce Zaouiet n'existe plus,il n'en reste que l'emplacement dont le Comité n'a pas à s'occuper.

4° MOSQUÉE MOHAMED CHAH.

Le sieur Ahmed Mohamed el Hakim veut compléter la construction de sa maison qui avoisine l'emplacement des ruines de cette mosquée et s'adresse au Tanzim du Caire pour en obtenir l'autorisation.

La deuxième Commission s'est transportée sur les lieux et a constaté que l'autorisation demandée peut être délivrée sans inconvénient. Mais elle signale au Comité que les conclusions du paragraphe 4 de son 42e rapport du 24 janvier 1888, approuvées dans la séance du 21 février 1888,n'ont pas été exécutées par la Direction générale des Wakfs ; l'emplacement en question est toujours dans le même état et continue à servir de dépotoir public. Il conviendrait de rappeler cette affaire aux Wakfs.

5° DEVIS POUR CONSOLIDER LA COUPOLE SITUÉE A L'EST DE LA COUPOLE EL-TENKEZIEH.

Ce devis s'élève à la somme de 120 L.E; après examen,la deuxième Commission demande au Comité d'approuver l'exécution des travaux qui devront être entrepris aussitôt que ses ressources le permettront car le monument s'écroulera si des mesures ne sont pas prises à bref délai pour sa conservation.

Ce devis a été demandé par la deuxième Commission dans son 68e rapport.

Le Caire, le 14 décembre 1889.

GRAND, HERZ.

76me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Examen :

1° De la mosquée El-Tabbakh à Chàra-el-Sanafiri à Bab-el-Louk (*plan Grand Bey N° 268*).

2° De la mosquée Zordok, Wakf Abdelrahman Katkhoday, située à Souk-el-Khodar-el-Kadim près du Mouski.

3° De la mosquée de Sayedi Amr-el-Belkeni Chàra-el-Sayareg, près de Bab-el-Fetouh (*plan Grand bey N° 52*).

4° De la mosquée de Sayedi-el-Bagam, située au village d'Ibiaz (Gharbieh).

5° Peinture des façades des monuments.

1° MOSQUÉE-EL-TABBAKH.

Sur la demande de la Direction générale des Wakfs la deuxième Commission a visité cette mosquée. Elle a reconnu qu'elle n'a aucun caractère historique ou artistique intéressant le Comité et la deuxième Commission est d'avis que la Direction générale des Wakfs peut y faire les travaux qu'elle jugera convenable sans l'intervention du Comité.

Le fondateur de cette mosquée est l'Emir Gamal el-Din Akoûch ; elle a été reconstruite deux fois : la première reconstruction a eu lieu pendant le VIIIme siècle de l'hégire (XVme de J.-C.) par Ali cuisinier du Sultan el-Nasser ibn-Kalaoun (Makrizi, tom. II, page 315) ; la deuxième reconstruction date de l'an 949 de l'hégire (1542 de J.-C.) ; elle a été ordonnée par le Sultan Soliman ainsi que nous l'apprend l'inscription sculptée du linteau de la porte de l'édifice.

2° MOSQUÉE ZORDOK.

Cet édifice étant en fort mauvais état, la deuxième Commission l'a visité sur la demande des Wakfs ; elle déclare que dans l'intérieur

l'arrangement est tout à fait insignifiant et fort mal distribué. La façade qui est au sud est mal conçue, hors de toute proportion architecturale, et indique une ignorance complète de l'art de la construction chez l'architecte qui l'a ordonnée. La décoration de cette façade est du plus mauvais goût et la Commission est d'avis que le Comité décide qu'il n'a pas à s'occuper de cette mosquée. L'Administration pourra y faire tels travaux qu'elle jugera utiles.

Cette mosquée a été construite en l'année 1268 de l'hégire (1852 de J. C.).

3° MOSQUÉE DE EL-BELKÉNI

Cette mosquée a été construite il y a environ 172 ans, d'après le dire des habitants, par Hag Ismaïl el-Sabouni, sur la tombe du Cheikh el-Belkêni.

La deuxième Commission l'a visitée pour savoir si le Comité a quelques travaux de conservation à exécuter ; elle a constaté que cet édifice n'a aucun caractère monumental quelconque et propose au Comité de ne pas le classer dans les édifices dont il aura à s'occuper.

4° MOSQUÉE EL-BAGAM.

La Direction générale des Wakfs fait part au Comité d'une demande du mamour des wakfs de Tanta et Mansoura pour faire des réparations à la mosquée el-Bagam à Ebiar, pour une somme de 1721 P. T. $^{33}/_{40}$; la Direction désire savoir si ces travaux doivent être supportés par le budget du Comité.

La deuxième Commission ne possèdant aucun renseignement sur cet édifice propose que M. Herz se rende au village d'Ebiar pour examiner cette mosquée et lui faire un rapport d'après lequel une proposition sera faite au Comité.

5° PEINTURE DES FAÇADES DES MONUMENTS.

La deuxième Commission signale au Comité qu'elle a remarqué que l'on recommence à couvrir d'un affreux badigeonnage les façades des mosquées, comme cela a été déjà fait il y a vingt ans avant les fêtes de l'inauguration du Canal Maritime de Suez. C'est au moment où le Comité s'efforce de rechercher des moyens pour

débarrasser les monuments des barbouillages qui recouvrent leurs parois, que la deuxième Commission fait ces constatations. Elle propose au Comité de blâmer cette opération qui donne un aspect ridicule aux édifices religieux qui en sont l'objet; afin d'éviter que ces faits se reproduisent, elle propose que la Direction générale des Wakfs soit invitée à interdire formellement à ses délégués et aux chefs des mosquées de faire exécuter de tels travaux. Dans le cas où l'on désirerait faire le nettoyage des façades ou autres parties importantes des édifices, aucun travail ne devra être entrepris sans avoir, au préalable, pris l'avis du Comité.

Les monuments dont les façades ont été, il y a peu de temps, salies par les procédés que nous blâmons et que nous avons remarqués sont :

a) — Mausolée de Gohar el-Madani à El-Roukbieh.

b) — Porte de l'Okala Saghri Wardi, à Makassis.

c) — Portail de la mosquée Hadak Miska à El-Hanafi

Il y en a sans doute bien d'autres.

Caire, le 26 décembre 1889.

GRAND, HERZ.

FIN

NOMENCLATURE

ARRÊTÉE AU 31 DÉCEMBRE 1889 DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS QU'IL DOIT CONSERVER

Numéro d'ordre.	DÉSIGNATION DES ÉDIFICES	NUMÉRO des Procès-Verbaux.
1	Mosquée Ahmed bey Kohya. — Quartier Khalifa	21
2	Tombeau du cheikh Moustapha el-Bakri, au désert	24
3	Madrassa de la mosquée el-Amrani, Boulaq	26
4	Mosquée el-Kadi Barakât. — Caire, plan Grand bey N° 62	26
5	Zaouyet Fatma Khawand. — Caire, Bab-el-Charieh	26
6	Partie des annexes de la mosquée el-Tachtouchi à Bab-el-Charieh. — Caire, plan Grand bey N° 130	26
7	Porte de ville el-Adaoui. — Caire	30
8	Mosquée el-Abiad. — Caire, près du tombeau de l'Imam Chafeï	30
9	Mosquée de Kadi Charaf el-Din. — Caire, quartier de Hamzaoui	30
10	Porte de ville Bab-el-Sadd. — Caire, quartier de Saïeda-Zénab.	30
11	Sébil wakf Hassan Katkhoday el-Razaz. — Caire, quartier Nour el-Zalâm	30
12	Zaouyet el-Cheikh Ismaïl el-Charani. — Caire, haret Elouï, Beïn el-Kafreïn	32
13	Mosquée el-Farghâli. — Caire, à Kabr el-Taouil; plan Grand bey N° 164	32
14	Tombeau du Cheikh Selim. — Caire, quartier de Darb-el-Ahmar	33
15	Tombeau de Omar ibn el-Fâred et la coupole dans son voisinage. — Caire, guebel el-Guiouchi	33
16	Zaouyet el-Chahin.— Caire, rue el-Khokha, quartier el-Khalifa.	33
17	Mosquée Youssef Nakib el-Gueich.— Caire, Darb el-Gamamiz.	33
18	Tombeau du cheikh Moussa. — Caire quartier el-Manassra..	33
19	Mosquée el-Khaouass. — Caire, Kantaret el-Dikka	33
20	id. Kânem el-Tâguer (connu aussi sous le nom de "el-Almi"). — Caire, à Kal'at el-Kabch	34
21	Zaouyet Bechîr Agha el-Gandâr (excepté la façade ouest qui est classée). — Caire, à Nour el-Zâlam	34
22	Intérieur de la Mosquée Maklabay-Tâz. — Caire, à Birket-el-Fil; plan Grand bey N° 207	34
23	Mosquée de Sayadi Ali el-Farâ.— Caire, rue Bab-el-Bahr. (Le minaret est classé parmi les monuments à conserver)	34
24	Mosquée du cheikh Hassan. — Caire, rue el-Mahgar	35
25	Mosquée el-Taouâchi. — Caire, rue el-Taouâchi; plan Grand bey N° 84	35
26	Mosquée Mohamed Saïd Geakmak. — Vieux Caire, à Deir-el-Nahass. (Le minaret doit être conservé le plus longtemps possible)	35
27	Tombeau de Sayadi Hassan. — Boulaq, Rabb-el-Galladin	35
28	Bâtiment de Sayadi Gaafer el-Sâdik. — Caire, quartier el-Azhar	37
29	Tombeau du cheikh el-Kourti. — Caire, Oum el-Ghoulâm; plan Grand bey auprès du N° 25	38
30	Mosquée wakf Belifieh. — Caire, à Souk el-Selâh	38
31	Tombeau d'Aou el-Chaouâreb el-Haddad.— Caire quartier de d'Abdin	38
32	Zaouyet Abd el-Rahmân Kikhya. — Caire, à Gamalieh	39
33	Mosquée Abou el-Maâti à Damiette	39

TABLE DES MATIERES

DU

SIXIÈME FASCICULE — ANNÉE 1889

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Numéro.		Pages
33	Trente-troisième séance du 17 janvier	7
34	Trente-quatrième séance du 19 mars	13
35	Trente-cinquième séance du 1er mai	19
36	Trente-sixième séance du 5 juin	25
37	Trente-septième séance du 31 juillet	33
38	Trente-huitième séance du 13 novembre	39
39	Trente-neuvième séance du 18 décembre	47

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

CINQUANTE-DEUXIÈME RAPPORT. — *Examen :*

1. Du sébil Kaïtbay, près de la mosquée El-Azhar 55
2. Du Zaouyet Bechir agha el-Gandar dans la rue Nour el-Zalâm à Helmieh 56
3. De la mosquée Kanem el-Taguer, à Kal'at el-Kabch 56
4. Du dallage dans le *sahn* de la mosquée Serghatmach, à Saliba. 57

CINQUANTE-TROISIÈME RAPPORT — *Examen :*

1. Du sébil sultan Mahmoud, à Habbanieh 59
2. De la mosquée Maklabay Taz, à Birket el-Fil 59
3. De la mosquée Ak-Sounkour (ou Ibrahim Agha Moustahfâzan), sis à Darb el-Ahmar 60
4. De la porte monumentale de Bab-el-Nasr 60

CINQUANTE-QUATRIÈME RAPPORT. — *Examen :*

1. De l'ancien minaret de la mosquée Saïdna el-Hussein 63
2. Du minaret de la mosquée Aïdoumour el-Bahlaouân, au quartier Oum el-Ghoulâm 63
3. De la mosquée el-Kourdi, au quartier Kassabat Radouân bey.. 64
4. Du Tombeau de Sayadi Gohar el-Madani, au quartier de Roukbieh 64
5. De la mosquée de Sayadi Ali el-Fâra dans la rue de Bab el-Bahr 65
6. De la mosquée Mirza à Boulaq 65
7. De la mosquée el-Bordeni, à Daoudieh 65
8. Du devis pour l'enlèvement des dalles en porphyre et des pierres du dallage de la mosquée Serghatmach à Saliba et leur remplacement par des marbres blancs 66

Pages

CINQUANTE-CINQUIÈME RAPPORT. — *Examen :*
De la cour du mausolée du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh..... 67
De la mosquée el-Mar'a à Taht el-Rabb'..... 67

CINQUANTE-SIXIÈME RAPPORT. — *Examen :*
Du budget..... 69
Annexe à ce rapport..... 71

CINQUANTE-SEPTIÈME RAPPORT. — *Examen :*
1. De la petite mosquée du cheikh Hassan, rue el-Mahgar près de la Citadelle (Caire)..... 73
2. De la mosquée el-Taouâchi, rue el-Taouâchi, Caire (plan Grand bey N° 84)..... 73
3. De la mosquée Sayadi Mohamed Saïd Geakmak, à Deir el-Nahass (Vieux-Caire)..... 74
4. De la mosquée Sitt Hadak Miska, rue el-Hanafi, quartier Saïda Zénab, Caire (plan Grand bey N° 252)..... 74
5. Du tombeau de Sayadi Hassan à Rabb' el-Galladin, à Boulaq. 75
6. De la Madrassat et-Cheikhoûn, dans la rue el-Habbala au quartier el-Khalifa..... 75
7. Des devis préparés par le bureau technique..... 75

CINQUANTE-HUITIÈME RAPPORT.
Répartition des fonds..... 77

CINQUANTE-NEUVIÈME RAPPORT — *Examen :*
1 De la coupole el-Menoufi, sise à Karafa el-Koubra..... 81
2. Réparations à exécuter à trois minarets se trouvant à Karafa el-Koubra..... 81
3. Du sébil de Soliman Chaouich, à Bab el-Charieh..... 82
4. De la mosquée Aydomour el-Bahlaouan au quartier Oum el-Ghoulâm..... 82
5. De la mosquée el-Mar'a à Taht el-Rabb..... 82
6. De la mosquée el-Kourdi à Kassabet Radouân..... 83
7. Du mur nord du mausolée du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh. 83
8. De la question du gardiennage des minarets et coupoles sis à Karafa el-Koubra..... 83

SOIXANTIÈME RAPPORT — *Examen :*
1. De la mosquée Ezbek el-Youssefi à Birket el-Fil..... 85
2. Du sébil Zein el-Abedein à darb Loulieh, quartier el-Azhar. 85
3. De la mosquée du sultan Barkouk à Nahassyn..... 85
4. Du tombeau du sultan Kalaoun..... 86

SOIXANTE ET UNIÈME RAPPORT. -- *Examen :*
Du sébil du sultan Moustapha à Saïda Zénab..... 89

SOIXANTE-DEUXIÈME RAPPORT — *Examen :*
1. D'un devis dressé pour des travaux à exécuter dans la mosquée du sultan Barkouk à Nahassyn 91

Pages

2. D'un devis pour la consolidation de la coupole el-Menoufi (coupole à lanterne), à Karafa el-Koubra..... 91
3. De la dépense faite pour la mosquée de Beibars el-Khayat, à Goudarieh..... 92
4. D'une dépense faite pour Zaouyet Feroûz à darb el-Saada..... 92
5. Du bâtiment de Sayadi Gaafer el-Sâdik dans la rue el-Sanadkieh, quartier el-Azhar..... 92
6. Du Tekieh sitt Khatoun, dans la rue de Kabr Taouil..... 92
7. D'une demande de crédit de 4 L. E. présentée par M. Herz... 93

SOIXANTE-TROISIÈME RAPPORT. — *Examen :*
1. De la mosquée Serghatmach, à Khodêri (plan Grand bey N° 218) 94
2. Du sébil wakf Emin effendi et du tombeau du cheikh el-Kourti, à Oum el-Ghoulâm (plan Grand bey auprès du N° 25)..... 94
3. De l'okâla wakf Mohamed Saghri Wardi, à Makassis..... 95
4. De la porte monumentale de Bab el-Metoualli..... 96

SOIXANTE-QUATRIÈME RAPPORT. — *Examen :*
1. Du tombeau du sultan Toumanbay, connu sous le nom de "el Adel" situé au Caire, à l'Abassieh..... 97

SOIXANTE-CINQUIÈME RAPPORT. — *Examen ;*
De la mosquée Barkouk sise au quartier Nahassin (I. — Description. — II. — Evaluation des dépenses)..... 101

SOIXANTE-SIXIÈME RAPPORT. — *Examen* :
1. De la mosquée el-Mélika Safia, à Daoudieh (plan Grand bey N° 200)..... 107
2. De la mosquée du sultan Kalaoun à Nahassyn..... 108
3. Du mur nord de la cour du mausolée du sultan el-Ghouri..... 108
4. De deux devis savoir : — *a*) pour réparations dans la mosquée Kaïtbay à Kal'at el-Kabch. — *b*) pour travaux de consolidation de la mosquée Sayedna el-Hussein..... 108
5. Projet de répartition de la réserve du crédit alloué pour les travaux en 1889..... 109
6. Affaires diverses..... 110

SOIXANTE-SEPTIÈME RAPPORT. — *Examen :*
1. De la mosquée Beibars el-Khayât, à Goudarieh..... 111
2. De la mosquée wakf Belifieh, à Souk el-Selâh..... 112
3. De la mosquée el-Akmar, à Nahassyn..... 112
4. Des restes de l'ancien palais de l'émir Bechtâk à Nahassyn... 113
5. De la maison wakf Fatma Chouêkara (ancienne maison de Gamâl el-Din el-Zahabi) à Khoch-Kadam..... 114

SOIXANTE-HUITIÈME RAPPORT. — *Examen :*
1. De la mosquée Kadi Yehia Zein el-Din, au Mouski..... 117
2. De la terasse de l'ancien plafond du sanctuaire de la mosquée el-Mouayyed..... 117

Pages

3. Du devis pour la réparation du mur nord dans la cour du mausolée el-Ghouri 118
4. De quelques monuments à Karafa el-Koubra 118

SOIXANTE-NEUVIÈME RAPPORT :
Sur la suppression des boutiques contiguës aux façades des mosquées 121

SOIXANTE-DIXIÈME RAPPORT. — *Examen :*
1. Du tombeau d'abou el-Chaouâreb el-Haddâd, sis au quartier d'Abdin au Caire 129
2. Des devis dressés : *a*) Pour le vieux minaret de la mosquée Sayedna el-Hussein. — *b*) Pour la coupole de la mosquée Beïbars el-Khayat à Goudarieh. — *c*) Pour le sébil sultan Mahmoud à Habbanieh 130
3. Des dépenses faites pour l'étayement du mimbar de la mosquée Mélika Safia 130

SOIXANTE-ONZIÈME RAPPORT. — *Examen :*
1. De Bourg el-Zéfer, près de Bab el-Nasr 131
2. Du minaret de la mosquée Aydomour el-Bahlaouân, à Oum el-Ghoulâm 132
3. De la porte monumentale de Bab el-Metoualli 132
4. Du Zaouyet Abd el-Rahman Kikhya, à Gamalieh 132

SOIXANTE-DOUZIÈME RAPPORT :
Visite faite à Méhalla el-Kobra par M. Grand bey 135

SOIXANTE-TREIZIÈME RAPPORT :
Sur la mosquée et le tombeau d'Abou-el-Maati à Damiette 139

SOIXANTE-QUATORZIÈME RAPPORT — *Examen :*
1. Du sébil Wakf Ali (particulier) nazaret el-sitt Zayda, dans la rue Ghêt el-Edda (Caire) 143
2. Du cheikh el-Rochdi dans la ruelle el-Batnieh, au quartier Darb el-Ahmar (Caire) 143
3. De la mosquée el-Kokâni, à el-Hattaba, rue el-Kharafych (Caire) 144
4. D'un devis dressé pour des travaux à exécuter dans la mosquée Sayedi Moustapha Mirza, à Boulaq 144
5. D'un devis dressé pour des travaux à exécuter dans la mosquée Serghatmach à el-Khodéri 144
6. D'un devis pour compléter les travaux du minaret de la mosquée Maklabay Tâz à Birket el-Fil (Caire) 145
7. De la mosquée Gohar el-Lâla, à Darb el-Labân, auprès de la mosquée el-Rifay (Caire) 145
8. De la coupole de Monsi, auprès de Bab el-Wazir 146

SOIXANTE-QUINZIÈME RAPPORT. — *Examen :*
1. Du sébil appartenant à Moharrem bey, sis rue Darb el-Hagar, quartier de Sayeda Zenab 147

Pages

2. De l'okalat Kaïtbay, à el-Azhar..... 147
3. De zaouyet el-Karâmani, à el-Hassanieh..... 148
4. De la mosquée de Mohamed Chah ebn el-Zaher Beibars, à Chara Khân Khalili..... 148
5. D'un devis pour consolider la coupole située à l'est de celle de el-Tenkezieh, à Karafa el-Koubra..... 148

Soixante-seizième Rapport. — *Examen :*

1. De la mosquée el-Tabbakh à Chara el-Sanâfiri, à Bab el-Louk (plan Grand bey N° 268)..... 149
2. De la mosquée Zordok, wakf Abd-el-Rahman Katkhoday, située à Souk el-Khodâr el-Kadîm près du Mouski 149
3. De la mosquée de Sayedi Amr el-Belkêni, Chara el-Sayreg, près de Bab el-Fetoûh (plan Grand bey N° 52)..... 150
4. De la mosquée de Sayadi el-Bagam, située au village d'Ebiar (Gharbieh)..... 150
5. Peinture des façades des monuments..... 150

Nomenclature des édifices que le Comité a décidé de ne pas classer parmi les monuments qu'il doit conserver..... 153

Table des Matières..... 155

Table Alphabétique,..... 160

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

A	PAGES des PROCÈS-VERBAUX	PAGES des RAPPORTS
Abd el-Ráhmân el-Baktoumri (zaouyet)...	—	71
Abd el-Rahman Kikhya (mosquée).....	35	—
Abd el-Rahman Kykhya (zaouyet).....	49	132
Aboubakr Mazhar (mosquée).....	—	77
Abou el-Chaouâreb (tombeau d').....	43	129
Abou el-Maâti (mosquée).....	30, 49	139
Achraf (mosquée el-) à el-Achrafieh.....	42	123, 124, 127
Achraf et locaux au désert (mosquée).	—	71
Akmar (mosquée el-).....	41	112
Ak Sounkour (mosquée), voir Ibrahim		
Agha Moustahfazàn.....	—	—
Alaya (mosquée el-).....	8	109
Ali el-Fara (mosquée).....	—	65
Almi (mosquée el-).....	—	56, 71
Amr (mosquée el-).....	45	—
Aqueduc de Saleh el-Din.....	8	—
Arghoun Chah el-Ismaïli (mosquée).....	—	71
Assi (mosquée) à Méhalla el-Koubra.....	49	135
Assouân (la nécropole coufique d').....	31	—
Aydemour el-Bahlaouân (mosquée).....	14, 26, 49	63, 78, 82
» »	—	109, 132
Aytomuuch el-Nagachi (mosquée).....	—	71
Azhar (mosquée el-).....	45	—
B		
Bagami (mosquée el-) à Ebiar.....	—	150
Barkouk (mosquée) à Nahassyn.....	28, 33, 40, 42	77, 85, 91, 101
» »	50	109, 123, 127
Bechir Agha (zaouyet).....	8, 9, 21	56, 71, 75, 78
Bechtâk (palais de).....	41	113
Beibars el-Khayât (mosquée).	33, 41, 43	77, 92, 109
» »	—	111, 130
Belifieh (mosquée el-).....	41	112
Belkéni (mosquée el-).....	—	150
Bibliothèque du Comité.....	43, 45, 50	—
Bordeni (mosquée el-).....	9, 15, 21, 51	65, 76, 78
Bourg el-Zefer	23, 31, 48	131

	PAGES des PROCÈS-VERBAUX	PAGES des RAPPORTS
C		
Cheikhoun (madrassat)	—	75
Chouèkara (maison de Fatma) voir Gamal-el-Din el-Zahabi)	—	—
E		
Ecole des aveugles a Margouch	—	71
Emin effendi (zaouyet wakf)	—	94
Ezbek (mosquée el-)	21, 33, 48, 56	76, 78, 85, 109
F		
Faddaouieh (coupole el-)	—	71
Feroûz (zaouyet el-)	33	92, 109
Fetoûh (bab el-)	17, 34, 44, 50	—
G		
Gâfer el-Sadik (zaouyet)	—	92
Gamâl el-Din el-Zahabi (maison)	41	114
Geakmak (mosquée de Mohamed)	—	74
Ghâni bey (minaret de la mosquée)	—	71
Ghouri (coupole de Kanson el-) au désert	—	71
Ghouri (mausolée el-) à el-Ghourieh	40, 41, 42	67, 71, 83
» » »	—	108, 118
Ghouri (portail de) à Khân el-Khalili	—	71
Gohar el-Madani (tombeau)	8, 15	63, 78, 151
H		
Hadak Miska (mosquée de)	—	74, 151
Hassan (mosquée du sultan)	45	—
Hassan (petite mosquée de)	—	73
Hassan (tombeau de Sayadi)	—	75
Henoûd (zaouyet el-)	—	71
Hôch Kadam el-Ahmedi (mosquée)	14	—
Houssein (mosquée el-émir)	—	71
I		
Ibrahim Agha Moustahfazân (mosquée)	14, 16, 21, 48	60, 71, 75, 77, 78
Inal el-Youssefi (mosquée)	—	71

K	PAGES des PROCÈS-VERBAUX	PAGES des RAPPORTS
Kadi Yehia Zein el-Din (mosquée) à el-Habbanieh	—	71
Kadi Yehia Zein el-Din, au mouski	41	117
Kaïtbay (mosquée) à Kal'at el-Kabch	4	77, 108
» (tombeau) au désert	22, 45	77
» (okâlat) à el-Azhar	—	71, 147
» (sébil) »	—	55
» (mosquée) à Alexandrie	34	110
Kalaoûn (mosquée et tombeau de) connu aussi sous le nom de Moristân	27, 40, 42	86, 108, 121
»	—	122, 123, 127
Kambay el-Rammâh (mosquée)	—	71
Kanem el-Taguer (mosquée) voir "el-Almi"	—	—
Karafa el-Koubra (minaret nord à)	21, 35	76, 78, 81, 110
» (minaret du milieu à)	21, 35	76, 78, 81
» (minaret sud à)	26, 35, 41	81, 110
» (les monuments de)	42	83, 118
Karafa (Bab el-)	23	—
» el-Koubra (coupole à l'est de la coupole el-Tenkezieh)	—	148
Karamâni (zaouyet el-)	—	148
Khairabak (mosquée el-)	—	71
Khatoûn (Tekiet sitt)	—	93
Khawand Baraka (mosquée)	—	71
Kismâss (mosquée)	42	123, 124, 127
Kokâni (mosquée el-)	—	144
Kourdi (mosquée el-)	8, 26	64, 83, 109
Kourti (cheikh el-)	40	94
M		
Mahmoud (sébil du sultan)	43	59, 130
Mahmoud Moharram (mosquée)	—	71
Maklabay Tâz (mosquée)	21, 28	57, 77, 78, 145
Mar'à (mosquée el-)	26	67, 82, 110
Mardâni (mosquée el-)	—	71
Mehmandâr (mosquée)	—	77
Melika Safia (mosquée)	40, 43	107, 130
Menaoui (tombeau)	—	71
Menoufi (coupole el-) ou coup. à lanterne	33, 35, 42	81, 91, 109, 119
Metkâl (madrassat)	—	109
Metoualli (bab el-) nommé aussi bab Zouèla	40 49	96, 121, 122, 123
»	—	124, 127, 132
Metoualli (mosquée el-) à Mehalla el-Koubra	49	135

	PAGES des PROCÈS-VERBAUX	PAGES des RAPPORTS
Mirza (mosquée el-)	15	65, 78, 144
Mouayyed (mosquée el-)	23, 41, 42, 48	71, 77, 117
»	—	122, 124, 127
Mohamed Ali pacha (tombeau)	45	—
Mohamed bey (sébil de)	—	147
Mohamed Chah (mosquée)	—	148
Monsi (coupole de)	—	146
Moustapha (sébil du sultan)	20, 28	89, 109
Musée arabe	13, 14, 22, 24	79
»	26, 27, 28, 36, 45	—
N		
Nasr (bab el-)	16, 21	60, 76, 78
Nàsser (mosqué el-)	42	121, 123, 127
P		
Procès-verbal N° 33 (17 janvier)	7	—
» » 34 (19 mars)	13	—
» » 35 (1er mai)	19	—
» » 36 (5 juin)	25	—
» » 37 (31 juillet)	33	—
» » 38 (13 novembre)	39	—
» » 39 (18 décembre)	47	—
R		
Rammàh (mosquée el-)	—	71
Rapport de la deuxième Commission N° 52.	—	55
» » 53.	—	59
» » 54.	—	63
» » 55.	—	67
» » 56.	—	69
» » 57.	—	73
» » 58.	—	77
» » 59.	—	81
» » 60.	—	85
» » 61.	—	89
» » 62.	—	91
» » 63.	—	94
» » 64	—	97

	PAGES des PROCÉS-VERBAUX	PAGES des RAPPORTS
Rapport de la deuxième Commission N° 65.	—	101
» » 66.	—	107
» » 67.	—	111
» » 68.	—	117
» » 69.	—	121
» » 70.	—	129
» » 71.	—	131
» » 72.	—	135
» » 73.	—	139
» » 74.	—	143
» » 75.	—	147
» » 76.	—	149
Rochdi (cheikh el-).....	—	143
S		
Saghri Wardi (okâla wakf Mohamed).....	40	95, 151
Sayedna el-Houssein (vieux minaret).....	41, 43	63, 78, 108, 130
Serghatmach (mosquée).....	11, 15, 40, 57	63, 71, 78, 94, 144
Soliman Chaouich (sebil).....	16, 26	82, 110
T		
Tabbâkh (mosquée el-).....	—	149
Taouâchi (mosquée el-).....	—	73
Tarabay el-Cherifi (tombeau).....	—	71
Tengezbagha (mosquée).....	—	71
Tenkezieh (coupole el-).....	—	78
» (mosquée) à bab el-Wazir.....	21	76, 78
Touloun (mosquée).....	14, 21, 45	57, 76, 78
Toumanbay (coupole) connue sous le nom	40	97
"el-Adel".....	14, 21, 45	57, 76, 78
Z		
Zaghloûl (mosquée el-).....	20	—
Zayda (sébil nazaret el-sitt).....	—	143
Zeinab Khaloûn (maison de).....	—	—
Zein el-Abedein (sebil).....	—	77, 85
Zordok (mosquée).....	—	149

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1890

FASCICULE SEPTIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission.

LE CAIRE

IMPRIMERIE NATIONALE

1890

Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe à la fin de l'année 1890.

PRÉSIDENT :

MOHAMED PACHA HAMDY, Directeur gén. de l'Administ. des Wakfs.

MEMBRES :

MOUSTAPHA PACHA FEHMY, Ministre de la Guerre.
HUSSEIN FAKHRY PACHA, Ministre de la Justice.
MOHAMED PACHA CHAKER, Sous-Directeur de la Daïra Sanieh.
TIGRANE PACHA, Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Affaires Étrangères.
YACOUB PACHA ARTIN, Administrateur des Chemins de Fer.
ISMAIL PACHA EL-FALAKI, Direct. de l'École Polytechnique (en retraite).
SIR COLIN SCOTT MONCRIEFF, S.-S. d'État, Ministère des Trav. publics.
J. FRANZ PACHA, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite).
J. BAROIS, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.
P. GRAND BEY, Direct. gén. des Villes et Bâtiments, Minist. des Trav. Pub.
GRÉBAUT, Directeur général des Musées.
GUIGON BEY, Directeur de l'École des Arts et Métiers.
Dr VOLLERS, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.
MOUSTAPHA BEY SADEK, Directeur du bureau technique des Wakfs.
HERZ, Architecte en chef du Comité de conserv. des mon de l'Art arabe.

MEMBRE CORRESPONDANT :

M. ARTHUR RHONÉ, homme de lettres, à Paris.

MEMBRES HONORAIRES :

MM. ADLER, professeur à l'Académie royale de Berlin.
STANLEY, LAUNE-POOLE à Londres.

PROCÈS-VERBAUX

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

Procès-Verbal N° 40.

Le 1er février 1890, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la quarantième séance du Comité de conservation des monuments de l'art arabe, à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

Mohamed Hamdy pacha, président.
Mohamed Chaker pacha ;
Hussein Fakhri pacha ;
Tigrane pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Franz pacha ;
MM. Barois ;
Grand bey ;
Moustapha bey Sadek ;
Herz ;

M. Grand bey annonce que M. Guigon bey l'a prié de l'excuser s'il ne se trouve pas à la séance, parce qu'à l'heure de la réunion il doit assister à l'examen des élèves télégraphistes qui a lieu à l'Ecole des Arts et Métiers.

S. E. Tigrane pacha, chargé dans la dernière réunion d'exposer à S. A. le Khédive les vœux du Comité pour améliorer l'exécution de ses décisions, surtout en ce qui concerne l'exécution des travaux, rend compte de sa mission ; il annonce que S. A. le Khédive accepte en principe les vœux du Comité, sauf quelques objections de détail.

Il est donné lecture de la note présentée à S. A. le Khédive ; une longue discussion s'engage afin d'élucider plusieurs points qui

étaient interprétés différemment ; après cette discussion, les résolutions ci-après sont acceptées à l'unanimité :

1° Personnel. — Le personnel désigné ci-après sera payé sur le budget du Comité et ne s'occupera exclusivement que des affaires relatives à ses travaux, il se composera de :

Un ingénieur en chef architecte responsable du service à	288 L.E.
Un aide-ingénieur	60 »
Un écrivain (bon traducteur)	120 »
Un saï	18 »
Faux frais divers	64 »
Total	550 L.E.

2° La deuxième Commission examinera les devis et les soumettra à l'approbation du Comité.

3° Les travaux ayant été approuvés par le Comité, la deuxième Commission décidera si leur exécution aura lieu à l'entreprise ou en régie elle dressera les contrats et les soumettra à l'approbation du Directeur général des Wakfs et en surveillera l'exécution.

4° Les paiements de toutes les dépenses du Comité seront faits par la Direction générale des Wakfs, sur le visa de deux membres de la deuxième Commission.

5° En attendant que le chiffre exact du crédit budgétaire soit connu, et pour que les travaux à entreprendre ne souffrent plus de retard, le Comité décide qu'on exécutera immédiatement les travaux de réparation de divers monuments déjà approuvés et évalués à 744 L. E., ainsi que les travaux de la mosquée de Barkouk à Nahassyn jusqu'à concurrence de 500 L. E.

La deuxième Commission est chargée de procéder à l'exécution de ces travaux dans les conditions indiquées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus.

En même temps, le Comité prie M. le Directeur général des Wakfs d'ordonner de suite les travaux de restauration du plafond du sanctuaire de la mosquée Barkouk, laissés à la charge des Wakfs et évalués à 400 L. E.

6° Enfin, le Comité prie M. le Président de vouloir bien deman-

der à S. A. le Khédive de porter à 4000 L. E. l'allocation pour l'année 1890.

S. E. Franz pacha remet quinze pièces de bronze achetées pour le compte du Comité à M. Tano, antiquaire. Ces pièces de bronze proviennent de la grande porte de Sultan Hassan, d'où elles ont été soustraites il y a longtemps; elles seront remises en place et devront être inscrites à la charge du gardien de cette mosquée.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire,
GRAND.

Le Président,
MOHAMED HAMDY.

H. FAKHRI } *Membres.*
TIGRANE }

Procès-verbal N° 41.

(Voir rapports de la deuxième Commission de 74 à 85).

Le 15 mars 1890, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la quarante et unième séance du Comité de conservation des monuments de l'art arabe à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

Mohamed Hamdi pacha, *président*.
Hussein Fakhry pacha.
Tigrane pacha.
Ismaïl pacha el Falaki.
Sir Colin Scott Moncrieff.
S. E. Franz pacha.
MM. Barois.
Grand bey.
Moustapha bey Sadek.
Herz.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté et signé.

Première Question. — Lecture des rapports de la deuxième Commission.

Le secrétaire fait part au Comité des propositions formulées dans les rapports n°s 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83 et 84 de la deuxième Commission: toutes ces propositions sont acceptées à l'unanimité et seront communiquées aux intéressés par notre Président.

L'acceptation de ces propositions comporte spécialement l'approbation des devis et dépenses désignés ci-après.

Rapport n° 74:			
Réparation de la mosquée Mirza à Boulaq	L.E.	2 500	M.
Travaux de consolidation à la mosquée Serghatmach Salibeh	»	71 —	»
Complément de travaux à la mosquée Maklabaï Taz (Birket-el-Fil)	»	70 —	»
Rapport n° 75 :			
Travaux de consolidation à la troisième coupole près celle de Tenkezieh à Karafa-el-Koubra	»	120 —	»
Rapport n° 76			*néant*
Rapport n° 77 :			
Travaux de consolidation au sébil de Kaïtbay (à el-Azhar)	»	20 —	»
Achèvement des travaux au sébil de Zein-el-Abedin (à el-Azhar)	»	18 —	»
Rapport n° 78 : Sur la mosquée Touloun		— —	
Le Comité décide que les travaux proposés seront exécutés et que l'on commencera par les démolitions et l'enlèvement de tous les matériaux et gravois de constructions modernes qui sont évalués à 200 L. E. La deuxième Commission est chargée de traiter au plus tôt cette question	»	200 —	»
Rapport n° 79 :			
Travaux urgents à exécuter dans la mosquée Naâser Ibn Kalaoun à Nahassyn	»	20 —	»
Consolidation de la galerie couverte entourant la cour du Moristan Kalaoûn	»	49 —	»
Réfection de la balustrade en bois du sahn sur la terrasse, réparation de la terrasse, etc., de la mosquée du Sultan el-Ghoury (à el-Ghourieh)	»	30 —	»
Rapport n° 80	»		*néant*
Rapport n° 81 :			
Consolidation à la coupole de Tenkézieh (complément) à Karafa el-Koubra	»	12 —	»
Consolidation du minaret du milieu à Karafa el-Koubra	»	35 —	»
Rapports n°s 82, 83,	»		*néant*
Rapport n° 84 :			
Essai de nettoyage des façades des monuments, dépense 4 L.E. qui seront payées sur le budget de 1889 (Voir 62me rapport)			*mém.*
Bouchage des baies de fenêtres dans la mosq. Touloun.	»	1 205	»
Total	L.E.	648 705	M.

Le Comité charge la deuxième Commission de traiter l'exécution de ces travaux avec des entrepreneurs capables de les mener à bonne fin.

M. Herz donne lecture du rapport n° 85, qu'il a dressé avec Moustapha bey Sadik, sur les mosquées situées à Rosette, qu'ils ont été chargés de visiter.

(*a*) Pour la mosquée Toumaksis, le Comité recommande à l'Administration des Wakfs d'y faire exécuter les travaux qui sont indiqués au rapport, en conservant les dispositions actuelles du monument.

Le Comité décide, en outre, que cette mosquée sera classée parmi les monuments à conserver.

(*b*) En ce qui concerne la mosquée Zaghloul, le Comité décide qu'il ne peut la classer parce qu'elle n'offre aucun intérêt au point de vue de l'art, mais il engage la Direction générale des Wakfs à la conserver autant que possible dans ses dispositions.

Deuxième Question. — M. Grand bey fait part des mesures prises par la deuxième Commission depuis la dernière séance au sujet des dépenses qu'elle était autorisée à engager sur les devis approuvés :

a) Un contrat a été fait avec El Hag Ahmet Abou el Doubal, entrepreneur, pour les travaux de consolidation et de réparation de divers monuments dont le total est de.....	L.E. 454	— M.
b) Un contrat a été passé avec M. Jaladon, entrepreneur spécialiste, pour faire les vitraux de la mosquée Beibars el Khayat; il s'élève à.....	» 240	— »
c) Un contrat a été passé avec Hussein Khalifa pour travaux à exécuter dans la mosquée de Sultan Barkouk, à Nahassyn, pour une somme de.....	» 500	— »
Total.....	L.E. 1194	— M.

Si l'on ajoute à ce total les L. E. 550 pour les dépenses annuelles de personnel, arrêtées dans le procès-verbal n° 40, nous avons donc engagé à ce jour sur le budget de 1890 la somme totale de L.E. 1744. C'est-à-dire que la deuxième Commission a employé toute la somme que vous avez mise à sa disposition dans la précédente séance ; elle demande au Comité des ressources nouvelles pour ordonner l'exécution des travaux dont les devis ont été approuvés

aujourd'hui et qui s'élèvent à la somme de L.E. 648 et 705 millièmes (voir ci-dessus première question).

Sur la déclaration de M. le Président que l'on peut disposer dès maintenant de L. E. 3,000, le Comité décide que le reliquat restant disponible (L. E. 1256) sera employé au plus tôt comme suit :

1. Pour les travaux de réparation dont les devis sont approuvés ci-dessus (première question), s'élevant à	L.E.	648 705 M.
2. Pour les travaux d'achèvement du sanctuaire de la mosquée El Mouayyed, les dépenses seront engagées jusqu'à concurrence de la somme de.....	»	400 — »
3. Pour les travaux de réparation des menuiseries anciennes et bronzes qui seront ordonnés à l'École des Arts et Métiers pour le monument de Barkouk, jusqu'à concurrence de la somme de.....	»	150 — »
4. Pour réserve	»	57 295 »
Total égal au reliquat disponible.....	L.E.	1256 000 M.

M. le Président annonce qu'il a fait des démarches auprès de S. E. le Président du Conseil afin d'obtenir que l'allocation soit portée à 4,000 L.E. pour l'année 1890, mais que la réponse ne lui est pas encore parvenue.

Troisième Question. — Affaires diverses et correspondances.

(*a*) Par lettre du 22 décembre dernier, n° 882, S. E. le Ministre des Affaires Etrangères informe le Président du Comité qu'il a reçu trente exemplaires de la brochure résumant les travaux du Comité pendant les années 1887-88 pour les distribuer à MM. les Agents des Puissances représentées en Egypte, et il demande que quatre autres exemplaires de la même publication lui soient adressés.

M. Herz informe le Comité qu'il a été donné suite à cette demande.

(*b*) La Société Khédiviale de Géographie, par lettre du 29 janvier dernier accuse réception de la brochure contenant les procès-verbaux et rapports du Comité pour les années 1887-88.

(*c*) Lettre du 30 janvier dernier de M. Parvis, artiste sculpteur au Caire, demandant l'entrée libre au Musée arabe. Le Comité décide, que cette permission sera accordée, M. Parvis ayant rendu et pouvant rendre encore des services au Comité.

(*d*) L'architecte du Comité annonce que la Direction générale des Wakfs lui a écrit à la date du 2 mars courant pour qu'il surveille l'exécution des travaux qui sont en cours d'exécution dans la mosquée d'El Azhar.

Le Comité invite M. Herz à le tenir au courant de ce qui sera fait dans ce monument et à lui communiquer les projets des travaux en cours dans la prochaine séance, ainsi que le Comité l'a décidé dans sa réunion du 20 janvier 1885.

(*e*) Dans sa lettre du 11 février 1890, la Direction générale des Wakfs annonce au Comité qu'à l'avenir l'Administration des Wakfs n'aura plus à fournir les bois qui seraient nécessaires aux échafaudages à exécuter pour les travaux du Comité.

Le Comité en prend bonne note.

(*f*) S.E. le Directeur général des Wakfs a remis au Comité une pièce de bois de sycomore (Guimez) portant une inscription coufique gravée en relief sur l'une des faces. Cette pièce de bois mesure 1 mètre de longueur et 12 centimètres de large ; elle a été arrachée du minbar de la mosquée El-Amaoui, sise dans la ville d'Assiout, et volée; on a proposé de la vendre pour 15 L.E.; le maoun de l'Administration générale des Wakfs à Assiout l'a saisie et l'a envoyée à l'Administration générale avec sa lettre du 9 février 1890. Le Comité décide qu'une lettre de félicitations doit être adressée au maoun, mais en même temps il estime que le gardien qui a laissé accomplir ce vol doit être puni et révoqué de ses fonctions.

Cette pièce de bois sera replacée sur le minbar à la place qu'elle occupait, si ce meuble est encore en assez bon état ; dans le cas contraire elle sera classée au musée arabe.

(*g*) Le Ministère de l'Instruction publique, par lettre du 13 décembre 1889, annonce à la Direction générale des Wakfs que le local destiné au Musée arabe à Darb-el-Gamamiz est libre, et que certains travaux de réparations au bâtiment doivent être exécutés avant qu'il soit occupé. Le Comité charge son architecte d'examiner la question et d'établir le devis des travaux qu'il présentera à la deuxième Commission. Le Ministère de l'Instruction publique sera avisé de cette décision.

(*h*) Le Ministère de la Guerre, par lettre du 17 décembre 1889, n° 9, fait savoir à la Direction générale des Wakfs qu'il ne peut

faire exécuter par les forçats le déblaiement de la mosquée située dans le fort Kaïtbay à Alexandrie. Le Comité décide que les frais qu'occasionnera ce déblaiement seront portés au devis des travaux que le Comité a décidé d'exécuter dans cette mosquée pour conserver ce qu'il en reste.

M. le Président est prié d'inviter la Direction générale des Wakfs de vouloir bien faire établir le devis de tous les travaux à exécuter par l'ingénieur de l'Administration des Wakfs qui se trouve à Alexandrie, et de l'adresser à la deuxième Commission dans le plus bref délai.

(*i*) M. Herz annonce qu'un conservateur attaché à la Direction des Musées égyptiens a vu au magasin général des Wakfs des pierres portant des inscriptions hiéroglyphiques qu'il désire transporter au Musée de Guizeh, M. Herz a écrit à ce sujet à la Direction générale des Wakfs, laquelle demande l'avis du Comité.

Il est décidé que ces pierres seront remises au Musée égyptien ainsi que toutes les pierres monumentales égyptiennes portant ou non des inscriptions hiéroglyphiques qui seraient trouvées à l'avenir, et qui seront demandées par la Direction générale des Musées.

(*j*) Deux lettres du Moufti de l'Administration des Wakfs sont communiquées au Comité : dans celle du 30 décembre 1889, le Moufti déclare qu'il n'est pas possible de détruire la mosquée de Abdel Rahman Katkhoday située au nord de Bab-el-Fétouh ; dans la seconde du 31 décembre dernier il déclare que l'on ne doit pas détruire la maison bâtie devant la façade de la mosquée El Akmar à Nahassyn parce que la loi religieuse interdit la démolition des maisons des Wakfs sous le prétexte de dégager les façades des mosquées. Le Comité décide que ces réponses seront communiquées au Ministère des Travaux publics pour le prier d'examiner si l'on ne pourrait pas atteindre le but que se propose le Comité en opérant par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

k). M. Grand bey rappelle au Comité qu'en 1886, à son retour de son voyage dans la Haute-Egypte, il a signalé le minbar d'une mosquée sise à Koss, province de Keneh, comme un monument très remarquable, peut-être unique comme travail d'ébénisterie arabe ; il demandait de conserver cette pièce rare dans le Musée arabe, au lieu de la laisser où elle se trouve ; car tôt ou tard ce minbar sera

dépouillé des parties démontables et faciles à emporter, puis il sera dégradé peu à peu et définitivement perdu pour l'art.

Prisse d'Avennes en a donné le dessin dans son grand ouvrage sur l'Egypte. M. Grand bey demande au Comité d'insister auprès de la Direction générale des Wakfs pour que ce minbar soit transporté au Musée, devrait-on le remplacer aux frais du Comité par un minbar neuf.

Le Comité approuve cette proposition.

(*l*) Le Comité décide que S. E. Franz pacha fera de nouveau partie de la deuxième Commission.

(*m*) Le Comité charge Franz pacha et Grand bey de visiter le magasin de M. Philippe et de voir s'il ne possède pas des panneaux anciens de menuiserie et de marqueterie arabe qui pourraient être acquis pour le Musée.

(*n*) M. Barois demande au Comité de vouloir bien donner suite au projet de conservation de la mosquée de Kaïtbay sise à Medinet el-Fayoum, comme il avait été primitivement décidé (voir procès-verbaux n° 21 et 23).

Le Comité demande que les dessins du monument ainsi que le devis des travaux soient dressés, afin qu'il prenne une décision relativement à leur exécution.

(*o*) Le Comité approuve la dépense de L. E. 13 et 140 millièmes pour fournitures de bureau et de dessin nécessaires aux employés du Comité pour l'année courante, imputable sur le crédit des frais généraux du Comité arrêté à L. E. 550.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le secrétaire,
GRAND.

Le président,
MOHAMED HAMDY.

COLIN SCOTT MONCRIEFF.
MOHAMED CHAKER.
MOUSTAPHA SADEK.
} *membres.*

Procès-Verbal N° 42

(Voir rapports de la deuxième Commission, de 86 à 89).

Le 2 juin 1890, à 3 heures et demie de l'après-midi, a lieu la 42me séance du Comité de conservation des monuments arabes, à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

Mohamed Hamdi pacha, président;
Mohamed Chaker pacha.
Sir C.C. Scott Moncrieff.
MM. Barois.
Grand bey.
Moustapha bey.
Herz.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté et signé.

M. Grand bey fait savoir que M. Guigon bey l'a prié de l'excuser de ne pas assister à la séance, parce qu'il est à la veille de son départ en congé.

Première Question. — L'architecte présente l'état des travaux en cours d'exécution sur le budget de 1890; 1389 L.E. sont engagées sur lesquelles 758 L.E. de travaux sont faits, dont il a été payé 438 L.E. par situation. L'architecte annonce que les situations pour le payement de tous les travaux exécutés au 28 mai, seront transmises, pour paiement, à la Direction générale des Wakfs dans deux ou trois jours.

Le comité regrette qu'à cette époque de l'année, il reste encore des travaux à faire et à payer sur le budget de 1889; il recommande à son architecte de régler au plus tôt les 160 L.E. de dépenses restant à payer sur le dernier exercice.

Deuxième Question. — S.E. le président communique le Décret khédivial du 8 châban 1307 (30 mars 1890), fixant à la somme de 4000 L E. l'allocation du comité pour 1890. Le comité charge son président de présenter ses remerciements à S. A. le Khédive.

Troisième Question. — Il est donné lecture des rapports n°s 86, 87, 88 et 89 de la deuxième commission, dont les conclusions sont acceptées. Ces rapports comportent principalement les approbations de dépenses ci-après :

Rapport N° 86 :

Devis pour réparer la sébil Abdel Rahman Katkhoday ..... L.E. 55. —

Rapport N° 87 :

Spécial à la mosquée El-Mouayyed et donnant une évaluation approximative des dépenses pour remettre le sanctuaire en bon état de conservation et le rendre au culte..... (*mémoire*)

Rapport N° 88 :

Affaires diverses. — Dépense pour travaux de consolidation au vieux minaret de Sayedna-el-Hussein..... L.E. 3, 730

Dépense pour vérification du minaret de la mosquée de Nâsser, Ebn Kalaoun, à la citadelle ..... L.E. 0, 950

Ensemble..... L.E. 4, 680

Rapport N° 89 :

Approbation du devis détaillé pour les travaux à exécuter à El-Mouayyed, présenté par la deuxième commission, s'élevant à 2780 L.E., dont 580 L.E à payer par le comité et 2200 L E., à payer par les Wakfs ; ce devis ne comprend pas les travaux d'ébénisterie ni la reconstruction des bulbes des minarets.

Approbation du devis de 16 L.E. pour le nettoyage des façades et de la grille de la sébil Kaitbay, sharia el Saliba.

Approbation d'un devis de 35 L.E., pour réparer l'une des six portes du sahn de la mosquée Barkouk à Nahassyn.

Approbation d'une dépense de L.E. 0, 750 pour diverses dépenses comprises au § *a*, *Affaires diverses*.

Le comité approuve, comme il est dit au § *d*, la répartition de la somme de 1057 L.E. 295 restant disponible sur le budget, comme ci-après :

1° Pour continuer les travaux de la mosquée Barkouk à Nahassyn	L.E.	650, —
2° Ajouter au crédit déjà alloué pour El-Mouayyed	»	300, —
3° Réserve pour petits travaux	»	107,295
Total...	L.E.	1.057,295
Somme déjà engagée sur le budget...	L.E.	2.942,705
Total égal au crédit...	L.E.	4.000, —

Enfin le comité, suivant le § *e* du dit rapport, autorise le président à engager, sur la proposition de la deuxième commission, les dépenses dont les devis ou les factures ne dépasseront pas 40 L.E. Les propositions de la deuxième commission devront être signées par deux membres.

Quatrième Question. — L'architecte du comité donne lecture de son rapport sur les travaux qui s'exécutent à El-Azhar ; ce rapport ne donne lieu à aucune observation ; les faïences démontées qui n'auront pas leur emploi seront transportées au musée. A ce sujet, S E. le président fait remarquer que, pour éviter l'encombrement de la mosquée, il se propose d'installer la bibliothèque des étudiants à El-Ghoury, dans un ancien local situé au sud de la cour du tombeau, et dépendant de cet édifice. Le comité n'y voit pas d'inconvénient, mais à la condition que tous les travaux nécessaires à cette installation seront payés par l'Administration générale des Wakfs ; que le devis et les dessins seront soumis à la deuxième commisssion pour examen, et, enfin, que les travaux seront faits d'après les instructions de la deuxième commission et sous le contrôle de l'architecte du comité.

Cinquième Question. — S.E. le président communique au comité les observations de la comptabilité des Wakfs sur une erreur de 1 L. 250 relevée par un comptable dans un compte dressé par le bureau du comité pour régler des travaux exécutés par le sieur Cantaloupo dans la sébil de Kaïtbay à El Azhar. Pour éviter que

des erreurs de cette nature se reproduisent, il est décidé que les calculs des comptes, après avoir été établis par l'architecte du comité, seront ensuite vérifiés par l'écrivain du comité avant leur envoi à la comptabilité. M. Herz reste toujours responsable des mesurages et quantités d'ouvrages portés sur les dits comptes.

Sixième Question. — Les fossoyeurs de Karafa el Koubra ayant refusé de prendre en charge et d'assurer la conservation des monuments anciens qui se trouvent dans les cimetières, le comité décide qu'il sera écrit au Ministère de l'Intérieur afin de demander le renvoi de ces tourabiehs, s'ils persistent dans leur refus. Ils seront remplacés par d'autres gens de la même corporation qui accepteront les conditions imposées par le comité.

Septième Question. — Sur le vu de la note de M. Grand bey, du 26 décembre 1889, au sujet de la mosquée el Redèni sise à Mehalla El Koubra, le comité déclare ne pas avoir à s'occuper de cette mosquée.

Huitième Question. — Affaires diverses :

(*a*) Au sujet de la demande du sieur El Saïd Osman el Sowkkari, pour reconstruire sa boutique accolée à la mosquée Kalaoun à Nahassyn, le comité décide que cette autorisation sera refusée. Le Ministère des Travaux publics voudra bien régler cette affaire avec le propriétaire, selon la loi, et après avoir bien vérifié les droits de propriété du demandeur, en attendant la décision qui sera prise par le Gouvernement au sujet de l'enlèvement des boutiques qui sont accolées aux mosquées principales dans la ville du Caire.

(*b*) M. Grand bey rend compte d'une visite qu'il a faite à la mosquée Bordèni, il y a quelques jours. Le minbar nouvellement réparé était placé, et le farrache lui a dit qu'il ne pourrait le maintenir propre que lorsqu'il serait muni d'un seau et d'une éponge pour le laver souvent. M. Grand bey fait remarquer qu'en agissant ainsi, ce monument de marqueterie de bois précieux, de nacre, etc., etc., si finement fait, sera détruit à bref délai. Le président du comité en avisera la Direction générale des Wakfs afin que des ordres soient donnés pour que ce monument soit

essuyé simplement avec des pièces de laine ou de coton pour enlever la poussière, sans jamais y employer de l'eau ni autre matière quelconque; le comité se réserve de temps en temps de le faire passer à l'encaustique, si cela est nécessaire, par des ouvriers de son choix, et au besoin de nettoyer les marqueteries si elles deviennent malpropres. Si le farrache ne se conforme pas à ces instructions, il sera puni et renvoyé du service.

(*c*) M. Herz présente 3 photographies faites par M.Sebah, savoir:

1° Minbar de Bordéni 2 vues-épreuves	24
2° Minaret de la mosquée Nâsser à Nahassin	12
3° Ornements intérieurs de la mosquée Nâsser à Nahassin, 2 vues-épreuves	24
Total	60

Ces photographies seront conservées à la bibliothèque du comité.

(*d*) M. Grand bey annonce que, quelques jours après la dernière séance, il a appris de M. Philip que tous les panneaux arabes formant sa collection ont été vendus et que, par conséquent, il n'a pu donner suite au désir du comité qui l'avait chargé d'examiner ces panneaux d'accord avec S. E. Franz pacha (voir P. V. n° 41).

(*e*) Le secrétaire annonce qu'il a reçu de l'Imprimerie Nationale 500 exemplaires, texte français, du compte-rendu des travaux du comité pour l'année 1889 (6e fascicule des publications). Des exemplaires ont déjà été adressés aux membres du comité. Ainsi que les années précédentes, ce compte-rendu sera adressé à MM. les Consuls généraux avec prière d'en faire parvenir un exemplaire aux directeurs des comités de conservation des monuments historiques des pays qu'ils représentent. La brochure sera envoyée à LL. EE. les ministres et aux sous-secrétaires d'État; des exemplaires seront adressés à l'Institut égyptien, à la Société de Géographie, à la Bibliothèque Nationale, ainsi qu'aux savants et aux personnes qui s'intéressent aux travaux du comité.

Neuvième Question. — L'état des paiements faits pour le compte du comité en 1889 est communiqué; il s'élève à 1,728 L.E. 769 mill. se repartissant comme suit:

	L.E	M.
1° Travaux exécutés dans les monuments	1222	004
2° Salaires d'ouvriers, achats de matériaux pour le musée arabe.	35	540
3° Frais généraux, y compris 136 L.E. du traitement de l'architecte	488	575
Ensemble	1746	119
Déduction pour divers (voir détail) ...	17	350
Reste somme égale	1728	769

La séance est levée à 5 heures ½.

Le secrétaire :
GRAND.

Le président,
Signé : MOHAMED HAMDY.
M. CHAKER, } *membres.*
MOUSTAPHA SADIK }

ANNEXE

Etat des sommes payées en 1889 arrêté au 31 décembre.

	PROCÈS-VERBAL	SOMMES ALLOUÉES		SOMMES DÉPENSÉES PARTIELLES	
		L.E.	M.	L.E.	M.
1° Travaux exécutés aux monuments :					
Mosquée Ibrahim Agha Mowstahfezan.....	35	71	750	79	190
Minaret à Karafa El Kobra.....	38	0	400	0	400
Mosquée du sultan Barkouk.....	35	232	000	165	279
» El Tenkézich (Bab-el-Wazir)....	35	9	—	12	288
» Ezbek El Youssefi.....	35	70	—	44	134
» Aïdoumar El Bahlawan.....	35	50	—	44	951
» El Bordeni (*voir 14e rapport*)....	35	3	—	9	605
» Maklabay Taz.....	35	106	—	93	371
» El Mouayyed (col. et maçonnerie)	35	300	—	373	244
» El Alaya à Boulaq.....	33	2	690	2	923
» Beibars El Khayat.....	37	0	254	0	253
» Touloun.....	35	5	—	8	302
» El Kadi Yehya Zein El-Din au Mouski.....	35	200	—	158	444
» Tommaksis el Zaghloul.....	35	...		4	945
» Sayadi Gohar El Madani.....	35	29	—	17	284
» Serghatmach	35	35	—	22	941
» Abou-Bakr Mazhar.....	35	40	—	33	035
» El-Malaka Sofia.....	38	3	495	3	595
» Abou El-Maâti.....	..	...		7	240
A reporter.....	...	...		...	

	PROCÈS-VERBAL	SOMMES ALLOUÉES	SOMMES DÉPENSÉES PARTIELLES
		L. E. M.	L. E. M.
Report...		....	...
Coupole El Tenkézieh	35	25 —	57 281
» Khalil El-Achraf	..	...	0 070
Sébil Darb Loulia	35	65 —	68 766
» El Sultan Moustapha	36	1 —	— 137
Zaouyet Ferouz	37	0 304	— 364
» Nour El Zalam (Bechir agha El-Gandar)	35	10 —	10 547
Porte de Bab El Nasr	35	1 260	— 915
Abreuvoir de Kaïtbay	..	...	2 560
			1222 004
2° Achat de matériaux pour le musée arabe et fournitures de bureau, etc. :			
Main-d'œuvre pour réparation des objets antiques			27 485
Une rampe pour le musée			2 001
Matériaux divers pour le musée			3 250
Fournitures de bureau	38	4 300	1 930
Papier pour les permis du musée et prix d'une boite			0 874
			35 540
3° Frais généraux du comité :			
Appointements et salaires des ferblantiers			422 337
Frais de voiture et de chemin de fer			66 238
			488 575
RÉCAPITULATION			
1° Travaux exécutés aux monuments			1222 004
2° Achat de matériaux pour le musée arabe et fournitures de bureau			35 540
3° Frais généraux du comité			488 575
		TOTAL.....	1746 119
A déduire,			
Coût d'un tuyau en plomb pour la sébil Abdel Rahman Katkhoday			1 050
Coût d'une colonne provenant du minaret Khawand Baraka, etc.			1 750
Coût de vieux fers provenant de la porte de Bab el Nasr			3 500
Coût de divers matériaux provenant de la mosquée Tenkézieh, sébil Loulia et Ezbek			4 800
Recettes des billets du musée El Touloun			6 250
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES au 31 décembre 1889....			1728 769

Lu et approuvé dans la séance du 1er octobre 1890.

Procès-verbal N° 43.

(Voir rapports de la deuxième Commission de 90 à 97).

Le comité s'est réuni le 1er octobre 1890, à 4 heures et demie du soir, à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

Mohamed Hamdi pacha, *président ;*
Mohamed Chaker pacha ;
Tigrane pacha ;
MM. Dr Vollers ;
Barois ;
Moustapha bey Sadek ;
Herz.

M. Grébaut, devant partir en congé, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 2 juin 1890, qui est adopté.

M. Barois rend compte de la situation des travaux en cours d'exécution, situation qui se résume comme il suit :

1° TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR LE COMPTE DU COMITÉ SUR LE BUDGET DE 1890.

Travaux engagés et pour lesquels des contrats sont passés.....	L.E. 3.40
Travaux exécutés à la date du 15 septembre.....	2.000 »

Il reste, en outre, 56 L.E. de travaux à payer sur le budget de 1889, dont le règlement s'est trouvé retardé.

2° TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR LE COMPTE DES WAKFS.

Travaux engagés et pour lesquels des contrats sont passés....	5.975 L.E.
Travaux exécutés à la date du 15 septembre.....	1.620 »

M. Barois, en l'absence du secrétaire du comité, résume les 90e, 91e, 92e, 93e, 94e, 95e, 96e et 97e rapports de la seconde commission, qui sont approuvés.

Conformément aux conclusions de ces rapports, le comité sanctionne les différentes petites dépenses soumises à son approbation par la deuxième commission, et il approuve l'exécution des travaux suivants :

1. Sébil Katkhoday	L.E.	55
2. Consolidation du minaret de la mosquée Nâsser, à la Citadelle.	»	42
3. Redressement de la façade et consolidation de la sébil Kaïtbay, à El Azhar	»	224
4. Consolidation des merlons de la mosquée Touloun et divers..	»	100
5. Consolidation de la mosquée El Guiouchi	»	55
6. Commencement de la remise en état des menuiseries de la mosquée El Mouayyed	»	157
Total.....	L.E.	633

Cette dépense sera prélevée sur les sommes engagées dans les entreprises en cours et qui resteront disponibles pendant le présent exercice, soit parce qu'elles constituent des retenues de garantie à payer en 1891 seulement, soit parce que les délais accordés pour achever certains travaux n'expirent que dans le courant de l'année prochaine.

Sur la proposition de la deuxième commission (97me rapport), le comité accorde une augmentation d'une Livre par mois à l'aide-ingénieur du bureau du comité.

M. Barois, après avoir donné quelques renseignements au comité sur les travaux de la deuxième commission, déclare qu'il est heureux de reconnaître que cette commission rencontre auprès de l'Administration des Wakfs tout l'appui qui lui est nécessaire pour exécuter les décisions du comité, et il rend hommage à la largeur d'idées avec laquelle le président fait tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter la tâche de la deuxième commission.

M. Barois appelle également l'attention du comité sur le dévouement avec lequel M. Herz dirige son service, et sur le travail considérable qu'il fournit pour mener à bien tant la partie technique et

artistique que la partie administrative de la besogne qui lui incombe.

Le comité s'associe à ces déclarations.

La séance est levée à 5 heures.

Le secrétaire,
BAROIS.

MOHAMED HAMDI, *président.*
TIGRANE, HERZ, *membres.*

44me Procès-Verbal.

(Voir les rapports de la deuxième Commission Nos 98, 99, 100 et 101).

Le comité s'est réuni le 26 novembre 1890 à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Hamdi pacha, président ;
Yacoub Artin pacha ;
Tigrane pacha ;
Franz pacha ;
MM. Grand bey ;
Moustapha bey Sadek ;
Dr Vollers ;
Herz.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté et signé.

M. Barois s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance du comité, parce qu'à la même heure il doit assister à une autre commission.

S. E. Tigrane pacha pense qu'en présence des critiques qui ont été faites sur les travaux de peinture exécutés à la mosquée de Barkouk, à Nahassyn, il convient que la deuxième commission étudie la question, pour choisir le meilleur système à adopter lorsqu'on entreprendra des travaux de même nature ; elle examinera en même temps s'il y a lieu d'exécuter à Barkouk quelques modifications aux peintures nouvellement faites pour la restauration du plafond. — Le comité accepte cette proposition.

En ce qui concerne le tombeau situé au nord-est de la mosquée lu sultan Barkouk,qui contient la sépulture de sa fille, située dans a mosquée de ce nom à Nahassyn, le comité décide que ce tomeau sera entièrement restauré et sa coupole reconstruite. La lépense sera divisée en deux parties : celle concernant les travaux

de conservation sera payée par le comité ; toutes les autres dépenses, y compris la coupole à reconstruire, seront payées par les Wakfs. La deuxième commission présentera au plus tôt à l'approbation du comité son rapport et le devis des dépenses réparties comme il est dit.

Le comité accepte aussi la proposition tendant à réparer les bronzes de la grande porte de la mosquée Barkouk, selon l'échantillon qui lui est présenté. S. E. Franz pacha désirerait bien que les incrustations d'argent fussent faites plus délicatement ; cependant en comparant le travail neuf avec les incrustations anciennes, on constate que le travail est le même. — Le comité accepte que ce travail soit fait par l'artiste qui a préparé l'échantillon ; il est convenu, en outre, que les Wakfs paieront 20 L. E. pour les incrustations en argent des parties nouvelles et le comité paiera 15 L. E. pour la réparation des anciennes incrustations.

S. E. le président désire que l'on fasse les réparations nécessaires au tombeau d'El Mouayyed, pendant que l'on travaille dans cette mosquée. La deuxième commission présentera donc le devis au plus tôt.

M. Grand bey fait observer au comité que la deuxième commission a décidé de rétablir l'escalier et le grand perron qui existaient devant la grande porte d'entrée d'El Mouayyed, mais pour cela il est nécessaire que les boutiques établies sur l'emplacement de cet escalier soit enlevées en temps utile. S. E. le président promet de faire détruire ces boutiques lorsque les travaux devront être exécutés. La deuxième commission est invitée à présenter le devis pour la construction de l'escalier et du perron le plus tôt possible.

Il est décidé que le musée arabe sera transporté dans son nouveau local à Darb-el-Gamamiz, après la saison des touristes seulement, c'est-à-dire après le mois d'avril prochain. D'ici à cette époque, une sous-commission composée de S. E. Artin pacha, Franz pacha, Dr Vollers et M. Herz, étudiera quelles seront les dispositions à prendre pour la meilleure installation des monuments dans le nouveau local.

Le catalogue du musée arabe n'ayant pas été imprimé à cause du déménagement projeté, il est décidé que M. Herz, architecte en chef du comité, se tiendra deux jours de la semaine au musée, dans

l'après-midi, aux heures qu'il désignera, afin de donner aux visiteurs les renseignements qu'ils demanderont sur les monuments exposés. Cet avis sera porté à la connaissance du public par la voie du *Journal Officiel* ,et aussi au moyen d'affiches placées dans les principaux hôtels de la ville.

D'après les ordres donnés par la Direction sanitaire, l'Administration des Wakfs a fait blanchir à la chaux vive plusieurs monuments, parmi lesquels se trouvent : le kouttab du tombeau de Ghoury, à Ghourieh ; le soubassement de la coupole des derwiches tourneurs, à Sioufieh : la sébil à l'entrée de la rue Om-el-Ghoulàm, la belle mosquée d'Abou Bakr Mazhar ; celle d'El Bakri, etc., etc. Le comité faisant tous ses efforts pour faire disparaître les badigeons qui recouvrent les monuments, regrette que cette mesure ait été prise sans qu'il ait été consulté ; il demande, en conséquence, lorsque des mesures sanitaires de cette nature doivent été prises, que les matières employées n'aient pas pour effet de nuire à l'aspect des monuments, c'est-à-dire qu'on devra employer des matières incolores.

Il est donné lecture des 98me 99me 100me 101me rapports de la deuxième commission, dont les conclusions sont adoptées ; ils comprennent l'approbation des dépenses ci-après, savoir :

98e RAPPORT :

a) Etaiement à l'intérieur de la mosquée Kadi Yehia Zein-el-Dyn (Boulaq)	L.E. 28	Mill.	546
b) Nouvelle constatation au minaret sud de la mosquée Nasser (Citadelle)	» —	»	950

99e RAPPORT :

c) Complément de crédit pour réparer les menuiseries à El Mouayyed	» 38	»	—
d) Restauration des peintures sur les stucs des murs du sanctuaire d'El Mouayyed, évaluée à 250 L. E., dont moitié pour les Wakfs et moitié pour le compte du comité, soit	» 125	»	—
e) Porte en fer du tombeau d'Emir-el-Kébir (désert)	» 7	»	—
f) Porte du tombeau de Kansou-el-Ghoury (désert)	» 5	»	—
g) Travaux divers de réparation au tombeau de Kaïtbay (désert)	» 8	»	500
h) Pour étaiement d'une partie de la grande frise dans la coupole du Sultan Hassan et divers	» 5	»	500
100e rapport, Néant	mémoire		
101e rapport. Travaux à la mosquée El Bagam (Ebiar)	» 10	»	—
Photographies de la mosquée El Bagam (Ebiar)	» 5	»	—
Total...	**L.E. 233**	**Mill.**	**496**

Il est convenu que le président donnera immédiatement l'ordre pour entreprendre les travaux non exécutés, dont les dépenses seront imputées au budget de 1891 s'il ne reste plus d'argent sur celui de l'année courante.

Tous les objets indiqués dans l'annexe au rapport n° 98 seront transportés au musée arabe.

Le compte rendu des travaux du comité pendant l'année 1885, traduit en langue arabe, a été imprimé à 300 exemplaires par l'Administration générale des Wakfs et livré il y a quelques jours. Cette brochure sera distribuée comme les précédentes aux Ministres, aux bibliothèques, aux sociétés savantes, etc. etc.

Sur la proposition de M. Grand bey, le comité charge S.E. le président d'écrire aux Finances, afin que le compte rendu des travaux du Comité, traduit en langue arabe, soit imprimé et mis en brochure par l'Imprimerie nationale, comme il est déjà fait pour le compte rendu en français. Ce travail comprendra les années 1889 et suivantes.

Il sera écrit à S.E. le Ministre des Affaires étrangères en réponse à sa lettre N° 506, du 30 juin 1890, pour lui accuser réception de la brochure « Monuments historiques, lois et décrets (Paris imprimerie nationale) » offerte au comité par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Paris, et le prier de transmettre ses remerciements à M. l'agent et consul général de France.

Après avoir pris connaissance de la lettre en date du 15 juillet 1890, n° 2364, de S.E. le Ministre des Travaux publics, relative à la suppression des boutiques devant les mosquée principales de la ville du Caire, et considérant qu'il importe au plus haut point que cette question soit résolue, le comité décide qu'il sera écrit à S.E. le président du Conseil des Ministres, afin de lui exposer la question et demander qu'il soit promulugé un décret déclarant d'utilité publique les emplacements qu'occupent ces boutiques. Ensuite l'expropriation pourra avoir lieu après l'estimation des immeubles par la commission siégeant à cet effet au gouvernorat. Cette commission sera chargée aussi de vérifier les titres de propriété des occupants. A cette lettre sera annexée la copie du 69e rapport de la deuxième commission sur la matière. En ce qui concerne le paie-

ment des indemnités, le gouvernement décidera dans quelles proportions les Wakfs et le gouvernement en supporteront la charge. Les mosquées principales à dégager au plus tôt sont :

1° A Nahassyn — les monuments de Barkouk, de Nasser et de Kalaoun ;

2° A El Achrafieh — la mosquée El Achraf ;

3° A Soukkarieh — la mosquée El Mouayyed et Bab-el-Metaoulli.

Il est donné lecture de la réponse de S.E. le Ministre des Travaux publics, du 9 août 1890, N° 2654, relativement à la mosquée Kafour-el-Zemam.

M. Herz a vérifié les travaux que la Daïra de la princesse Gamila Hanem a été autorisée à faire au tombeau du cheikh Omar Ebn-el-Fared à l'Imam-el-Chafeï, et il a reconnu que les ouvrages ont été convenablement exécutés. Il a constaté en même temps qu'une ancienne coupole, qui existait à l'est de ce tombeau, a disparu, bien que la deuxième commission ait recommandé de la conserver (voir 50e rapport). D'après les renseignements recueillis par M. Herz, la coupole qui était en mauvais état s'est écroulée pendant l'exécution des travaux.

S. E. le président fait l'historique de la démolition de l'angle de l'abreuvoir de Kaïtbay, à El Azhar, et proteste contre la mesure prise par le parquet qui a opéré cette démolition d'office et qui veut en faire payer les frais aux Wakfs. Cet angle du monument ne devait pas être démoli sans le consentement du comité, et S.E. le président demande de rechercher quel est l'agent qui a provoqué l'exécution de cette mesure, laquelle est contraire aux prescriptions sur la conservation des monuments. A cet effet il sera écrit au Ministère des Travaux publics.

S. E. Artin pacha signale tout l'intérêt que nous avons de publier dans notre brochure de 1890 l'état des monuments arabes classés ; cet état devra indiquer, outre le nom du monument, la situation de l'emplacement qu'il occupe. La deuxième commission préparera cet état.

Les dessins des mosquées Toumaksis et Zaghloul, à Rosette, demandés dans le 85me rapport de la deuxième commission, sont présentés au comité. Ces dessins seront conservés aux archives.

M. Herz présente au comité une aquarelle de la rue de Nahas-

syn, faite il y a quarante ans environ par M. Schranz, peintre ; cette aquarelle représente surtout l'aspect du minaret de la coupole de la mosquée du sultan Barkouk. M. Corbett bey auquel appartient cette aquarelle, a bien voulu la mettre à la disposition du comité. C'est un précieux document qui permettra au comité de reconstruire la coupole avec sa forme primitive. Une copie du dessin de la coupole sera faite par M. Herz, et l'aquarelle rendue à M. Corbett bey avec les remerciements du comité.

Nous avons reçu les ouvrages ci-après :

a) Bulletin de l'Institut égyptien, deuxième série, n° 10, année 1889.

b) Bulletin de la société khédiviale de géographie, troisième série, n°s 3 et 4.

c) Du Ministère de l'Instruction publique, table alphabétique des ouvrages arabes déposés à la bibliothèque khédiviale. 5me volume.

On accusera réception de ces ouvrages à leurs auteurs, avec les remerciements du comité.

Il est remis à MM. les membres du comité l'état des travaux exécutés en 1890, arrêté au 15 novembre 1890.

DÉSIGNATION	SOMMES ALLOUÉES		VALEUR DES TRAVAUX EXÉCUTÉS AU 15 NOV. 1890		SOMMES PAYÉES	
	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
Compte du comité (1889), (travaux achevés)	145	..	92	500	92	500
» (1890).....	4.024	..	2.588	173	2.083	318
Total pour le comité...	4.169	..	2.680	673	2.175	818
Compte des Wakfs (1890).....	5.478	588	2.541	335	1.651	416
Ensemble des travaux dirigés par le comité.....	9.647	588	5.222	8	3.827	234

La séance est levée à cinq heures.

Le secrétaire
Signé : GRAND.

Signé MOHAMED HAMDI, *président*,
» TIGRANE.
» FRANZ.

RAPPORTS

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

77me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 41)

Examen :

1° du Sébil Kaïtbay, à el-Azhar.
2° du Sébil Zeïn el-Abedin, à el-Azhar.

1. SÉBIL KAITBAY.

M. le Directeur général des Wakfs a fait part à la deuxième Commission d'une lettre qui lui a été adressée par le Gouvernorat du Caire, au sujet du sébil du sultan Kaïtbay, situé à el-Azhar. Le Gouvernorat informe l'Administration des Wakfs que l'étaiement gêne la circulation et demande la consolidation ou la démolition de ce monument dans un délai de huit jours.

La deuxième Commission s'est rendue sur les lieux ; elle propose d'allouer 20 L.E. pour les travaux contenus dans le devis dressé après la décision du 52e rapport. Cette somme sera imputée sur le budget de 1890; le travail doit être exécuté dans le plus bref délai pour éviter de nouvelles réclamations du Gouvernorat. Le Comité voudra bien ratifier cette proposition dans sa prochaine séance.

2. SÉBIL ZEIN EL-ABEDYN.

La deuxième Commission s'est transportée ensuite dans le sébil Zeïn El-Abedyn où les travaux ordonnés par le Comité en 1889 sont en voie d'achèvement. A cette occasion, M. Herz soumet un devis de dépenses complémentaires indispensables pour terminer les travaux déjà commencés. Après examen de ce devis s'élevant à 18 L. E. la deuxième Commission est d'avis de l'approuver et d'en imputer le montant sur le budget de 1890.

Le Caire, le 2 janvier 1890.

BAROIS, GRAND, HERZ.

78me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 41).

SUR LA MOSQUÉE DE AHMED IBN TOULOUN, SISE AU CAIRE AU QUARTIER DE SAÏDA ZENAB (*plan Grand bey N° 240*).

A diverses époques, le Comité s'est occupé de cet édifice mais jusqu'à présent aucune étude d'ensemble n'a été dressée pour indiquer au Comité les travaux nécessaires afin d'en assurer la conservation. En effet, en consultant les procès-verbaux des séances et les rapports de la deuxième Commission, nous remarquons :

1° Que dans son cinquième rapport du 10 février 1883, la deuxième Commission signale quelques travaux urgents à exécuter aux couvertures et plafonds ; elle demande que le minbar soit isolé du sol pour éviter l'action de l'humidité ; elle signale qu'il est nécessaire de démolir tous les murs que l'on a construits nouvellement pour diviser les nefs en salles lorsque cette mosquée a été transformée en asile pour les pauvres : elle demande enfin que les cabanes encombrant les cours soient démolies ;

2° Le 22 avril 1883, le Comité décide le déblaiement de ce monument ;

3° Dans l'état des dépenses faites pendant l'année 1884, annexé au procès-verbal de la quatorzième séance du Comité, l'on constate qu'il a été payé 22 L. E. pour des travaux exécutés à Touloun.

4° Dans son 24e rapport, du 7 décembre 1885, la deuxième Commission exprime le regret que le Comité ne puisse réparer le magnifique minbar de cette mosquée, faute de moyens ; elle signale que l'inscription placée au-dessus de la porte indique qu'il a été donné à la mosquée l'an 696 de l'hégire (1296 de J.C.) par el-Melik el-Mansour Houssâm el-Dounia ou el-Din Lachyn.

5° Le procès-verbal n° 21, du 10 mars 1886, auquel est annexé l'état des dépenses faites pour les monuments pendant l'année 1885, nous apprend que Touloun y figure pour L. E. 330.

6° Enfin le 47e rapport de la deuxième Commission signale les empiètements des propriétaires voisins sur le terrain appartenant à la mosquée ; elle a constaté en même temps que quelques claires-voies anciennes des grillages en plâtre des croisées ont été brisées ; elle demande que le contentieux soit saisi de ces faits pour que les contrevenants soient poursuivis et punis.

Le Comité n'a donc dépensé qu'une somme insignifiante dans l'intérêt de ce monument, et quoique qu'il n'ait formulé que des vœux bien modestes, ils n'ont cependant pas encore été complètement réalisés.

La deuxième Commission a visité soigneusement cet édifice, elle vient vous faire part des constatations qu'elle a faites et vous propose un programme des travaux qu'il y a lieu d'entreprendre pour qu'il soit mis en état convenable de conservation. Une évaluation approximative des dépenses termine ce rapport ; elle permettra au Comité de répartir les dépenses sur plusieurs exercices et d'indiquer les travaux qui seront exécutés sur chacun d'eux.

Avant d'entrer dans le détail des observations qu'elle a faites, la deuxième Commission rappellera en quelques mots l'historique de ce curieux monument. Il a été achevé au mois de Ramadan de l'an 263 de l'hégire (877 de J. C.) ; sa construction a été ordonnée par Aboul Abbas Ahmed ibn Touloun, fondateur de la dynastie des Toulounides. Cette mosquée est élevée sur le mont Yachkor (جبل يشكر) qui passait pour un lieu sacré. C'est la seule construction de cette époque qui subsiste dans cette partie du Caire ; on peut dire qu'elle est la plus ancienne de la ville. La légende nous apprend que le plan en fut dressé par un architecte chrétien qui promit d'en exécuter la construction sans aucune colonne, à l'exception de deux qui seraient placées de chaque côté de la Kibla. Le plan du minaret principal qui se trouve au nord-ouest, en face de la Kibla, aurait été donné par Ahmed ibn Touloun dans les circonstances ci-après : (1)

« Ahmed était d'un caractère grave, et sa contenance toujours « sérieuse, sans cesse empreinte des occupations importantes dont « surchargeaient son esprit les hauts projets qu'il méditait et les

(1) Voir « l'Égypte » de Marcel.

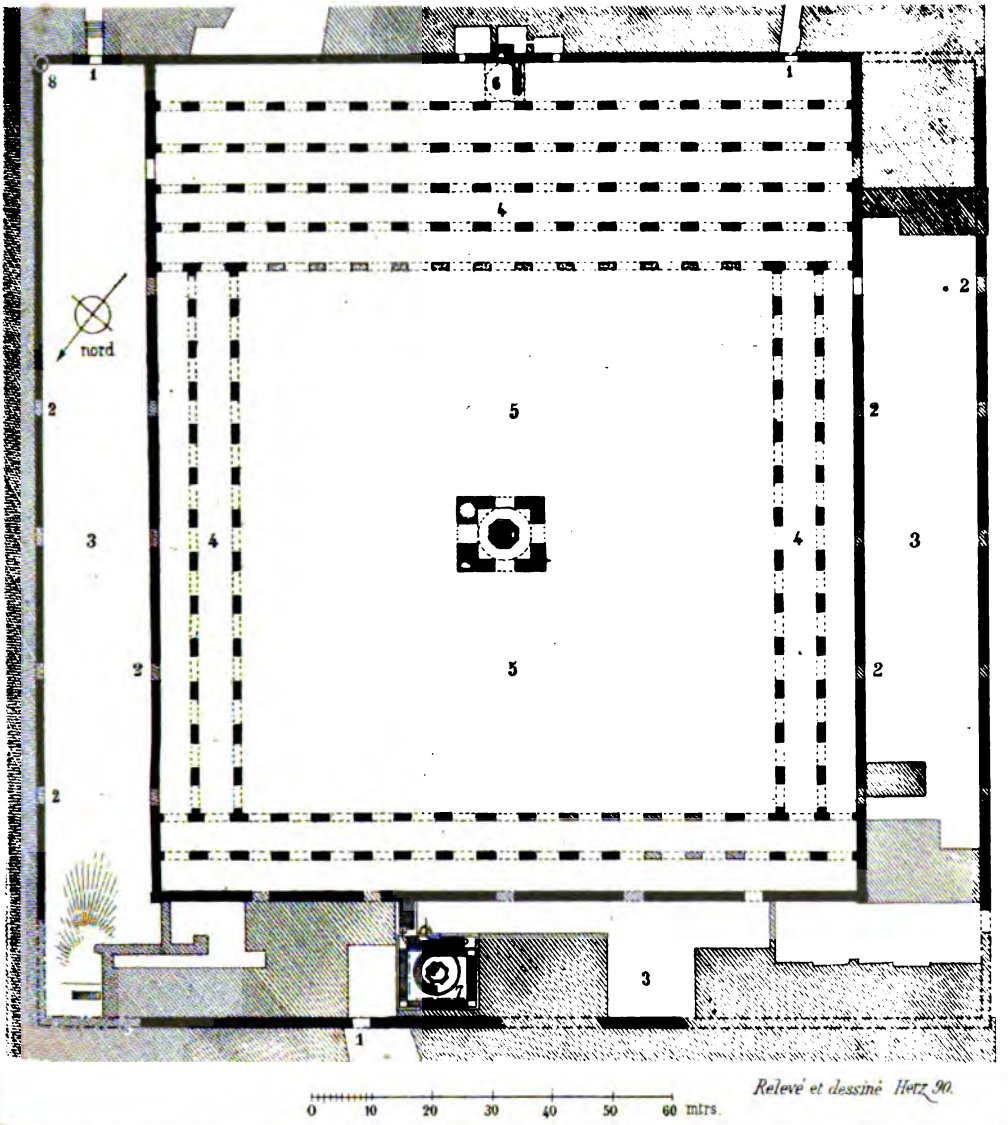

PLAN DE LA MOSQUÉE TOULOUN
à Kal'at el-Kabch - CAIRE

LÉGENDE

1 Construction de l'époque de la mosquée
" monumentale d'une époque plus récente
" moderne
Piliers disparus
Traces du mur d'enceinte
Entrées

2 Anciennes portes murées
3 Chemins de ronde
4 Iwan (Oratoires)
5 Sahn
6 Kibla et Minbar
7 Grand minaret
8 Petit minaret

« soins administratifs de son vaste empire. Jamais on ne le voyait « se livrer un seul instant à l'oisiveté et à des amusements futiles ; « cependant, un jour qu'il était entouré des principaux officiers de « sa cour et des chefs les plus remarquables de son armée, il était « assis avec distraction devant une petite table, sur laquelle était « par hasard un cahier de papier blanc. Pendant que son esprit « était ainsi en proie à une profonde rêverie, ses doigts actifs, à « son insu, jouaient nonchalamment avec le papier qui était devant « lui et il semblait s'occuper de cette espèce de jeu puéril avec une « attention apparente qui frappa de surprise tous ceux qui l'en- « touraient ; il roulait, déroulait, pliait et repliait successivement « des portions de ce papier, en coupant de temps en temps une « partie, détruisant souvent l'espèce de construction qu'il venait de « faire, comme nous voyons souvent les enfants se complaire à bâtir « des châteaux de cartes et à en varier la forme, successivement « élevée et détruite.

« Ahmed se réveilla tout à coup de l'espèce de léthargie où « sommeillaient les facultés de son esprit, et rougit involontaire- « ment, en voyant le jeu qui semblait l'occuper et l'étonnement « général peint sur toutes les figures. Prenant aussitôt son parti, et « voulant assigner une cause raisonnable à ce qu'il avait fait sans « dessein et sans intention, il ajoute rapidement quelques modi- « fications à son léger ouvrage.

« — Qu'on appelle l'architecte, dit-il aussitôt.

« Celui-ci étant arrivé :

« — Voilà, dit Ahmed, la forme que tu donneras au minaret de « ma mosquée ; songe à suivre, dans sa construction, le modèle que « je me suis donné ici la peine de préparer de mes propres mains. »

L'historiette est assez curieuse pour que nous ayons cru devoir la rappeler. La partie carrée du minaret paraît être de l'époque de la construction de la mosquée, tandis que la partie supérieure aurait été réparée et reconstruite en partie par le sultan el-Melik el-Kâmel, au VIIe siècle de l'hégire (13e de J.C.)

La mosquée Touloun est située au quartier de Saïda Zenab ; pour y arriver facilement, on suit le sharia Mohammed Aly, le sharia el-Helmieh, celui de Sioufieh et de Roukbieh jusqu'à la rencontre de Darb el-Hosr. On prend à l'ouest le sharia Touloun, et, après un parcours d'environ 200 mètres, on se trouve en face la porte

d'entrée, percée au fond d'une impasse d'une vingtaine de mètres de longueur.

La mosquée proprement dite a la forme d'un rectangle, dont la base a 143 mètres et la hauteur 119 mètres ; elle occupe donc une superficie de 17.017 mètres carrés. Si l'on déduit la surface de la cour de $90^m \times 92 = 8280$ mètres carrés, il reste 8737 mètres pour la surface couverte des liwans. Au nord, à l'ouest et au sud, elle est entourée d'un chemin de ronde, clos de murs, de 20 à 22 mètres de largeur sur une longueur développée de 388 mètres. La facade principale du monument est au sud-est et devait orner l'un des côtés d'une vaste place publique qui était traversée par le sharia Touloun.

Aujourd'hui, cette façade ne se voit plus et la place qui la précédait est couverte de constructions particulières faites sans aucun souci des droits de la mosquée, pour les ouvertures qui existaient dans cette façade. Depuis que l'on paie un droit pour visiter ce monument, il y a des voisins qui ont eu l'audace d'introduire (à prix réduit sans doute) des voyageurs dans la mosquée en passant par leur maison, de là ils escaladaient le mur par une fenêtre dont ils ont brisé le vitrail, et ils descendaient par l'escalier du minbar. L'architecte du Comité s'est heureusement aperçu de cette fraude et a fait murer cette fenêtre. A l'aspect du croquis ci-contre, on voit qu'évidemment d'autres usurpations ont eu lieu à l'angle est et à l'angle sud de la mosquée, car le chemin de ronde devait exister le long des trois autres côtés.

Après avoir franchi la porte d'entrée située à l'angle sud du monument, on traverse un espace garni de piliers de la largeur du sanctuaire, et l'on se trouve dans la grande cour. Cette cour est entourée sur trois côtés de deux rangées de piliers formant un double portique à arcades de 12 mètres de profondeur. Sur la quatrième face de la cour (sud-est) il y avait cinq rangées de piliers qui, avec le mur principal, formaient cinq nefs; c'était le sanctuaire. La rangée de piliers sur la cour a disparu, et il reste encore quatre nefs complètes.

Tous les piliers, arcs, murs principaux,qui subsistent, sont encore en parfait état de conservation et de stabilité; nous l'attribuons à deux causes : 1° à l'absence de l'humidité, parce que cette construction est établie à 10 mètres environ au-dessus des plus hautes

eaux du Nil ; 2° parce que les fondations doivent reposer sur le roc Les plafonds qui recouvrent les nefs sont plats, à poutres saillantes formées de grosses pièces de bois recouvertes de planches divisant le plafond en une suite de caissons ; la décoration en était on ne peut plus simple. Il ne reste presque rien des anciens plafonds ; beaucoup ont été remplacés, dont la plupart sont à consolider ; mais il y a des espaces non couverts que nous vous demanderons de compléter pour préserver les arcs et les murs des intempéries. Immédiatement au-dessous des plafonds courait une frise en bois sculpté, en relief, de caractères coufiques reproduisant le Koran tout entier : il reste encore une grande partie de ces inscriptions.

Le mur du fond du sanctuaire, qui est celui de la façade principale, est percé de petites fenêtres ogivales garnies de grillages très finement dessinés et sculptés qu'il faut réparer ; la niche, ou Kibla, creusée dans le milieu de ce mur, est remarquable par ses colonnes de marbre, surmontées de chapiteaux en marbre découpés de véritables dentelures; le fond de la niche est encore revêtu en partie de belles mosaïques très détériorées. Le minbar est en bois de noyer sculpté, avec compartiments incrustés d'ivoire ; malheureusement, presque tous ces compartiments ont été volés sans doute, de même que les portes ont été remplacées par de mauvais battants en bois ordinaire peint.

De ce magnifique minbar il reste encore les parties essentielles pour le reconstituer et le rétablir dans son état primitif, quoiqu'il soit bien délabré ; aussi nous proposerons cette restauration au Comité. Le dikka est encore en place ; il est soutenu par quatre colonnes en marbre d'une grande simplicité.

Au centre de la cour se trouve un dôme qui couvre une fontaine (on ne connaît pas sa destination) dont la base a 14 mètres de longueur et 13 mètres de largeur.

Le mur intérieur de la cour est couronné par une large frise avec compartiments et rosaces qui produisent un bon effet et qui sont en partie bien conservés. Le mur extérieur de la mosquée proprement dite est couronné par des espèces de créneaux (merlons) découpés à jour, qui sont fort détériorés et dont nous proposerons la consolidation.

Toute la construction de cette mosquée, sauf le minaret, est en briques cuites recouvertes d'un fort enduit en plâtre, passé en

plusieurs couches et à différentes époques ; tous les ornements et la décoration en général sont faits en stuc (plâtre blanc).

Il y a quelques années, la mosquée avait été transformée en asile pour les pauvres, et, à cet effet, on avait élevé des murs en tous sens dans les liwans pour en faire des habitations; l'affectation de ce beau monument à cet usage a eu pour conséquence de dégrader les soubassements des murs et des piliers; tous les parements intérieurs et la décoration des murs sont noircis par la fumée; nous vous demanderons de faire disparaître tous les murs modernes pour rétablir l'aspect primitif du monument ; ces murs n'ajoutant rien à la solidité de l'édifice.

Nous demanderons aussi au Comité de déblayer tout l'espace occupé par les restes des constructions modernes établies dans les chemins de ronde.

Le minaret d'Ahmed ibn Touloun sera réparé dans toute sa hauteur afin que les visiteurs puissent y monter et admirer le magnifique panorama de la ville et de la vallée du Nil jusqu'aux monts Libyques. — Quant au petit minaret qui se trouve à l'angle Nord-Est, en dehors de la mosquée, il paraît en si mauvais état que l'on doit craindre son écroulement, et comme il est peu intéressant, nous n'avons pas prévu de travaux pour sa réparation.

Tous les travaux nécessaires à la conservation de ce monument de premier ordre peuvent être évalués à la somme d'environ 2,000 L. E.; ils sont donnés dans l'état ci-dessous :

ÉVALUATION DES DÉPENSES:

1° — Démolition de toutes les constructions modernes qui ne font pas partie du monument, enlèvement de tous matériaux et gravois.....	L.E.	200
Il est probable qu'en mettant ce travail en adjudication, on obtiendra qu'un entrepreneur prenne les matériaux en paiement, peut-être même paiera-t-il une certaine somme en plus pour valeur des matériaux.		
2° — Réparation de la coupole qui est placée dans le liwan Sud-Est.....	»	150
3° — Maçonneries diverses (moellons, briques, etc.) pour consolidation.....	»	100
A reporter....	L. E.	450

Report.....	L.E.	450
4° — Réfection de la couverture des liwans en conservant les parties anciennes et utilisant tous les vieux bois reconnus en bon état.....	»	1.000
5° — Consolidation des merlons avec briques et plâtre.....	»	100
6° — Réfections d'enduits.....	»	50
7° — Réparations au minaret de l'Ouest et réfection de son escalier.....	»	200
8° — Réparation des grillages des fenêtres.....	»	50
9° — Restauration du minbar par l'École des arts et métiers de Boulaq.....	(*Mém.*)	
Ensemble.....	L.E.	1.850
Ajouter pour frais de surveillance et travaux imprévus.	»	150
Dépense totale.....	L.E.	2.000

Nous pensons qu'avec cette faible somme on donnera à ce monument son aspect primitif et on aura fait le nécessaire pour assurer sa conservation.

Ne serait-il pas possible aussi d'intéresser le Gouvernement à la conservation du monument arabe le plus ancien de la ville, en lui demandant de rétablir la place qui existait devant la façade principale de la mosquée jusqu'au sharia Touloun ? Peut-être pourrait-on expulser une partie des occupants s'ils n'ont pas de titre de propriété.

Quant aux portions des chemins de ronde usurpées par les voisins, la Direction Générale des Wakfs pourra sans doute facilement rentrer en leur possession ; nous demandons que des mesures soient prises aussitôt que possible pour atteindre ce but.

Enfin, lorsque le Comité aura exécuté les travaux ci-dessus, rien ne s'opposera plus au rétablissement du culte dans ce lieu vénérable, et il est à désirer qu'il en soit ainsi dans l'intérêt du monument.

A ce rapport nous joignons un plan d'ensemble et un plan de détail de cet édifice.

Le Caire, le 9 janvier 1890.

BAROIS. — GRAND. — MOUSTAPHA SADEK. — HERZ.

79me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 41).

Examen :

1° De la maison du cheikh Mohamed el-Kassabi, cheikh de la mosquée el-Ahmadi, à Darb el Asfar, au Caire.
2° De la mosquée Aboubakr Mazhar el-Ansâri, à Margouch.
3° De la mosquée du Sultan el Nàsser, à Nahassyn.
4° De la mosquée (Moristan) du Sultan Kalaoun, à Nahassyn.
5° De la mosquée el Ghouri, à el-Ghourieh.
6° Des travaux exécutés en 1889.

1° MAISON DU CHEIKH MOHAMED EL-KASSABI.

Sur l'invitation de M. l'ingénieur en chef des Wakfs, la deuxième Commission a visité cette maison.

Elle a été fondée en l'an 1058 de l'hégire, mais elle a peu conservé de cette époque, car son état actuel date de l'an 1211, époque à laquelle elle a subi des réparations importantes. Cette maison contient cependant assez d'éléments pour mériter d'être rangée parmi les plus intéressants monuments de l'architecture civile arabe. Ce sont surtout les beaux et grands machrabiehs qui frappent tout d'abord la vue, ensuite le dallage en mosaïque d'un travail remarquable qui est exécuté autourdu faskieh (petite fontaine à jet d'eau) du grand kàa au rez-de-chaussée. Le petit kàa, situé au premier étage, côté nord de la cour, est remarquable par sa disposition peu commune et par quelques belles faïences dont ses parois sont revêtues. C'est avec plaisir que la deuxième Commission constate le bon état de cet intéressant édifice qu'elle demande au Comité de classer parmi les monuments arabes à conserver, et elle espère que les soins

du Cheikh Mohamed continueront. Elle propose aussi au Comité d'adresser au propriétaire une lettre pour le féliciter d'avoir conservé cette maison en aussi bon état.

2° MOSQUÉE ABOUBAKR MAZHAR.

La somme de 40 L.E., allouée sur le budget de 1889 pour la réparation et la restauration des mosaïques du dallage a été dépensée. Les mosaïques des liwans sont presque achevées et il manque seulement celles du sahn. Ces travaux ne seront entrepris que lorsque la couverture du sahn aura été faite.

Afin que le Comité soit fixé sur l'ensemble des travaux à exécuter, le deuxième Commission se propose de lui remettre un rapport détaillé avec une estimation de tous ces travaux. Le Comité décidera alors ceux des ouvrages qui devront être entrepris.

3° MOSQUÉE DU SULTAN EL-NASSER.

Ce monument fut fondé par le sultan Mohamed el-Nâsser, fils de Kalaoûn, qui a régné pendant quarante-quatre ans sur l'Egypte, de 693 à 738 de l'hégire (1293-1337 de J.C.) Rien ne démontre mieux l'état de troubles de cette époque que l'histoire de ce prince qui fut deux fois forcé d'abdiquer, et ce n'est que lorsqu'il triompha définitivement de ses adversaires qu'il put s'assurer le trône et le bonheur d'un règne paisible. Aussi employa-t-il cette troisième époque de son sultanat à améliorer le sort de l'Egypte, et c'est surtout le Caire qu'il gratifia d'un grand nombre d'établissements utiles et de monuments, parmi lesquels nous mentionnons en premier lieu le magnifique Moristân, que son père a laissé inachevé, et la mosquée située au nord de celui-ci.

La façade est sur la rue el-Nahassyn, elle est cachée par des boutiques et un mur, restes d'une boutique heureusement tombés il y a peu de mois. Le portail est en style roman fleuri ; il a été apporté au Caire comme trophée après la prise et la démolition d'Akka en 690 de l'hégire par le frère aîné et prédécesseur d'el-Nâsser. Le minaret qui repose sur les massifs du portail, est une très intéressante œuvre

de décoration en stuc. La beauté de ses motifs et la perfection de l'exécution nous sont aussi conservés dans le demi-dôme du Kibla de la mosquée.

Ce monument consiste en réalité dans le tombeau du sultan et dans la mosquée, le premier au nord et la dernière au sud, il est divisé par un couloir qui n'a conservé dans les fragments de son magnifique plafond que des restes de son ancienne splendeur. Le dôme qui couvrait le tombeau manque ; une mauvaise toiture protège mal les stalactites en briques couvertes de stuc. Ce qu'il y a de remarquable, c'est la belle frise en bois sculpté qui court le long des murs et qui est semblable à celle que nous voyons dans le tombeau de Kalaoun.

De la mosquée, il ne reste que le sanctuaire séparé du sahn d'autrefois par un mur et une voûte du liwan opposé qui a aussi conservé sur les parois du fond un beau travail en stuc. La deuxième Commission recommande au Comité de faire photographier cet ornement, ainsi que celui du kibla, et d'ordonner les petits travaux très urgents pour la conservation des restes de ce monument.

Ces travaux consistent en :

(*a*) — La réparation des couvertures du tombeau et du sahn ; dépense s'élevant à.....	L.E.	8 640	M.
(*b*) — L'enlèvement des détritus qui encombre les toits et le mur principal ; dépense s'élevant à.....	»	2 820	»
(*c*) — La réparation des soubassements, y compris les marches des deux portes, dépense s'élevant à	»	4 950	»
Ensemble.....	L.E.	16 410	M.
Pour imprévus..	»	3 590	»
Dépense totale...	L.E.	20 —	—

Parmi les autres travaux à faire, nous mentionnerons en premier lieu la réfection du couronnement du minaret et ceux qui touchent la façade qu'on ne pourra entreprendre avant de déloger les boutiquiers qui empêchaient un examen plus détaillé (voir le 69me rapport de la deuxième Commission). Le Comité voudra bien indiquer quelle est la somme affectée à ces réparations pendant l'exercice courant.

4° MORISTAN DU SULTAN KALAOUN.

Le monument connu sous ce nom a pour fondateur l'illustre sultan Kalaoun qui régnait sous le nom d'el Melik el Mansour, de 678 à 689 de l'hégire (1279-1290 de J.-C.). Il consistait dans la mosquée, le tombeau du fondateur, et dans un grand hospice, destiné au soulagement de l'humanité souffrante. (MARCEL, *Egypte moderne*).

Dans le tombeau, le Comité a fait exécuter dans les années 1886-87 des travaux de consolidation des mosaïques qui couvrent les parois des murs et celles du dallage.

La mosquée n'a pas conservé sa disposition originale ; quant à l'hôpital, on ne retrouve que certains locaux qui témoignent de la grande conception qui a présidé à sa fondation.

La deuxième Commission a visité le dit Moristan, pour examiner le devis préparé pour la réparation de la galerie qui entoure la cour. La dépense, estimée à 49 L.E., sera supportée par notre budget. Quant à la réparation des jambages de l'arc sud, estimée à 15 L. E. et un tiers, elle incombe à l'Administration des Wakfs, attendu que le Comité n'a pas d'intérêt à le conserver ; cet ouvrage n'ayant aucun caractère artistique. La deuxième Commission se propose de remplacer la couverture en éteignoir du minaret de la mosquée par une bulbe du style de l'époque. Elle demandera l'approbation de la dépense au Comité lorsque le devis aura été établi.

MOSQUÉE EL-GHOURI.

Bien que cette gracieuse et riche mosquée réclame de sérieuses réparations, la deuxième Commission signale comme très urgents les travaux ci-après :

1° — Réfection de la galerie en planches découpées qui entoure le ciel du sahn ; dépense s'élevant à.....	L.E.	10 —
2° — Réparation des terrasses ; dépense s'élevant à.....	»	15 560
3° — Consolidation des mosaïques des lambris des murs intérieurs.....	»	2 200
Ensemble....	L.E.	27 760
Imprévu.....	»	2 240
Dépense totale.....	L.E.	30 —

Le devis détaillé sera établi le plus tôt possible pour procéder à l'exécution. La deuxième Commission demande au Comité d'approuver cette dépense urgente.

6° TRAVAUX ORDONNÉS PAR LE COMITÉ ACHEVÉS EN 1889.

La deuxième Commission donne avis au Comité, que parmi les travaux ordonnés en 1889, les suivants ont été achevés :

N° d'ordre de la répartition	NOMS DES MONUMENTS	NATURE DES TRAVAUX	Montant des décisions
			L.E.
4	Mosquée Barkouk (Nahassyn)	Rép. du plafond du sanctuaire	232
5	» Aboubakr Mazhar..	Rép. de quelques parties du dallage en mosaïque.....	40
6	Sebil Zein el Abedyn.....	Rép. du monument entier.. .	83
7	Mosquée Kadi Yehia Zein el Din.	Rép. du monument entier...	200
8,13,19	Mosquée Ibrahim Agha Moustafazan	Rép. du minaret et scellement des faïences.....	71,750
9	Mosquée Kaitbay (Kalat el Kabeh).....	Rep. de la terrasse et divers.	10
11	Coupole el Tenkezieh à Karafa.....	Travaux en maçonnerie.....	25
12	Mosquée Serghatmach.....	Elimination des pierres rares de son dallage.....	35
14	Tombeau Gohar el Madani..	Maçonnerie et crépissage....	29
16	Mosquée Aïdoumar el Bahlaouane.....	Etaiement du minaret.....	50
18	Zaouiet Bechir Agha el Gandar.....	Réparation de la façade.....	10
20	Bab el Nasr.....	Démontage des ferrements..	1,260
21	Mosquée el Bordeni.....	Rép. des terrasses.	3
23	» Touloun.....	Rép. d'un mur et transport d'une grille.....	5
26	» Tenkezieh (Bab el Wazir).....	Rép. du minaret.....	9
28	Mosquée Maklabay Taz.....	Rép. de la façade et du minaret.....	106
29	» Ezbek el Youssefi	Rép. des portes.....	3,865
30	» Barkouk (Nahassyn).	Rép. des terrasses.....	15
			928,875

Le Caire, le 11 janvier 1890.

BAROIS, GRAND, MOUSTAPHA SADEK, HERZ.

80me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 41).

Examen :

1° De cinq demandes présentées par des particuliers au Tanzim du Caire pour établir des constructions touchant quelques édifices ;

2° De l'abreuvoir de la mosquée Mohamed bey Abou Dahab (Caire, près el-Azhar, plan Grand bey, n° 98).

1° EXAMEN DE CINQ DEMANDES POUR CONSTRUIRE PRÈS DE QUELQUES ÉDIFICES.

I. — La Commission a constaté qu'il n'y a pas d'inconvénient à autoriser le sieur Saïd Abou el-Ela à exhausser le dallage de sa boutique, qui est contiguë à la mosquée el-Ismaïli, au quartier de Nassrieh.

II. — Elle a aussi visité la mosquée Ak Sounkour, sise à Haret el Sakaïn, et elle a reconnu que cet édifice, qui est en construction, n'a aucun caractère artistique ; le Comité n'a donc pas à s'en occuper et dès lors le Tanzim peut donner l'autorisation que lui est demandée par le patriarcat cophte.

III. — L'autorisation demandée par Mohamed Ragaï pour construire sa maison à l'est et contre le sébil de Mohamed Moustapha, à Daoudieh, peut lui être accordée sans inconvénient, car il n'y a que la façade de ce sébil qui soit de nature à être conservée ; elle se trouve au sud.

Ce sébil fait partie des wakfs qui sont sous la direction du vénérable Cheikh el Sàdat. Il est surmonté d'une petite école, mais le tout

est en parfait état d'abandon et de malpropreté. C'est en 1129 de l'hégire (1717 de J. C.) que ce petit monument a été construit par Mohamed effendi, ancien chef-comptable, fils de Moustapha effendi.

La Commission recommande au Comité de demander au dit wakf de faire exécuter les travaux de réparation nécessaires à la conservation de ce petit monument, lequel, bien que n'étant pas très important, est un des ornements de la petite place où il se trouve. Ces travaux consistent notamment dans la réparation des pavages en mosaïques au rez-de-chaussée et de quelques reprises de maçonnerie pour travaux de consolidation. On devra aussi supprimer la cloison en bois en mauvaises planches posée en façade au premier étage, au-dessus de la balustrade du Kouttab, qui donne un aspect misérable à l'édifice. Si l'on doit clore ce côté de façade pour protéger les élèves, il faudra le faire selon les instructions que donnera l'architecte du Comité ; les travaux désignés ci-dessus seront aussi exécutés sur ses indications.

La deuxième Commission demande enfin que le Ministère des Travaux publics soit prié : 1° de faire enlever au moins 0m 50 d'épaisseur de terre sur la place devant ce monument ; 2° d'inviter la Compagnie des Eaux à détruire la hutte en bois qu'elle a construite auprès de la façade du sébil pour abriter le préposé à la vente de l'eau, et qu'au besoin la fontaine soit déplacée, car elle maintient une humidité constante au pied du sébil, qu'il est difficile d'aborder dans l'état actuel.

IV.— Il n'y a aucun inconvénient à laisser délivrer l'autorisation demandée par Mohamed effendi Azmi pour construire près la cour d'ablution de la mosquée el-Merdani, à Darb el-Ahmar, attendu que cette cour est séparée du monument par des rues. Dans cette cour, il y a encore des colonnes et des chapiteaux anciens qu'il y aura lieu de transporter au musée arabe lorsqu'on détruira la couverture du bassin.

V. — Enfin, le Tanzim pourra délivrer l'autorisation demandée par Osman Agha el-Arnaout, qui désire reconstruire sa maison contiguë au mur ouest de la mosquée kadi Yehia près du Mouski (sharia Ben el-Nohdèn), à la condition qu'il ne soit pas touché au mur nord formant la façade de la mosquée, lequel s'étend jusqu'à 1 m. 50 cent. à l'ouest de la porte de l'ancien méda, ouverte en sous-sol.

2° ABREUVOIR DE LA MOSQUÉE MOHAMED BEY ABOU DAHAB.

Votre Commission vient porter à votre connaissance un fait qui ne peut être assez blâmé. En passant devant la mosquée Mohamed bey Abou Dahab, un des plus remarquables monuments du régime ottoman, elle a constaté que son abreuvoir déjà converti en boutique a été complétement défiguré par celui qui l'occupe. Le portique a été fermé par une clôture en bois et boghdadli peinte, ou plutôt barbouillée de plusieurs couleurs aux tons criards; dans l'intérieur de l'abreuvoir on construisait des murs en maçonnerie et tous les vieux parements des beaux murs en pierres gravées d'arabesques viennent d'être recouverts de badigeon.

La deuxième Commission demande au Comité que la Direction des Wakfs soit priée de chasser ce locataire à bref délai, en l'obligeant à remettre les locaux dans l'état où ils se trouvaient : que des mesures sévères soient prises contre les agents des Wakfs qui ont laissé exécuter de semblables travaux.

A ce sujet, nous rappellerons que le Tanzim ne peut délivrer une autorisation à un propriétaire voisin d'un monument sans demander l'avis du Comité, à plus forte raison faut-il le consulter pour des travaux à faire dans l'intérieur des monuments. Le Comité demandera en outre à la Direction des Wakfs que des ordres généraux soient donnés à ses agents pour que des faits de cette nature ne se renouvellent plus.

Le Caire, le 21 janvier 1890.

GRAND, HERZ.

81me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 41)

Examen :

1° De deux devis présentés par le bureau technique.

2° Proposition pour la répartition des 4.000 L. E. affectées aux dépenses de 1890.

3° D'une demande d'un particulier pour construire contre la mosquée el-Kadi Yehia Zein el Din à Boulaq, connue sous le nom de mosquée el-Mahkama.

1° EXAMEN DE DEVIS :

La deuxième Commission a examiné les devis ci-après :

a) — Travaux complémentaires de consolidation nécessaires à la coupole el Tenkézich à Karafa-el-Koubra évalués à... ..... L.E. 12

b) — Pour travaux de consolidation indispensables au minaret du milieu à Karafa-el-Kobra, travaux urgents pour sauver ce monument de sa ruine à bref délai, évalués à.... ..... » 35

Ensemble... L.E. 47

La deuxième Commission propose l'approbation de ces dépenses pour que les travaux déjà en cours puissent être achevés à bref délai.

2° RÉPARTITION DU CRÉDIT DE 4.000 L. E.

a). Travaux divers dont les devis sont acceptés par le Comité, savoir :

1° Minaret sud à Karafa-el-Kobra (voir 59me rapport)....	L.E.	87 764	M.
2° Mosquée el-Mar'a (voir 59me rapport).....	»	25 —	»
3° Sébil Soliman Chaouich (voir 59me rapport).....	»	124 120	»
à reporter.....	L.E.	236.884	M.

Report....L. E. 236 884 M.

4° Mosquée Kaïtbay, Alexandrie.....	»	50 —	»
5° Mausolée du Sultan El Ghouri, réparation du mur Nord dans la Cour (voir 68me rapport).....	»	46 400	»
6° Vieux minaret de Sayedna el-Hussein (voir 70me rapport)	»	21 560	»
7° Coupole de Beybars el Khayat (voir 70me rapport).....	»	240 —	»
8° Sébil du Sultan Mahmoud (voir 70me rapport).....	»	150 —	»
Total...	L.E.	744 844	»

b) — Petits travaux de consolidation et de réparation aux monuments dont les devis seront présentés à l'approbation du Comité pendant l'année 1890..... L. E. 650.000

c) — Travaux importants à exécuter dans les monuments ci-après :

Mosquée Barkouk à Nahassyn.

Le 65e rapport de la deuxième Commission, évalue les travaux de cette mosquée à 1.400 L. E., dont 390 L. E. doivent être supportées par l'Administration des Wakfs pour la peinture des plafonds. Ce travail devra être exécuté en 1890, en même temps que les travaux ci-après désignés, dont la dépense sera payée sur le budget du Comité, savoir :

a) — Pour travaux de démolition, etc.....	L.E.	50	M.
b) — Pour maçonnerie de pierre de taille.....	»	200	—
c) — Pour maçonnerie en moellons.....	»	20	—
d) — Pour maçonnerie de briques.....	»	10	—
e) — Pour réfection des couvertures....	»	80	—
f) — Pour réfection d'enduits	»	40	—
g) — Pour divers..... ...	»	20	—
h) — Consolidation des marbres formant les lambris des murs	»	20	—
i) — Réparation d'une partie des vitraux.....	»	5	—
j) — Menuiserie (partie).....	»	40	—
k) — Réparation de la menuiserie du plafond de la nef nord du sanctuaire.....	»	15	—
Total pour Barkouk....	»	500	—

Le complément des travaux pour achever ce monument comportera les réparations et réfections des dallages de mosaïques ainsi que l'achèvement des travaux de réparation de menuiserie ; ces ouvrages seront exécutés en 1891.

Mosquée el Mouayyed.

Un rapport spécial, accompagné d'un devis, sera présenté sous peu au Comité par la deuxième Commission pour tous les travaux restant à exécuter, afin de rendre au culte le sanctuaire de ce monument; d'après les renseignements communiqués à la deuxième Commission par le bureau technique, les dits ouvrages s'élèvent à la somme totale de 4000 L. E., dont 1500 L.E. seront payées sur le budget du Comité et 2500 L. E. comportent des travaux neufs qui doivent être payés par l'Administration des Wakfs.

Nous vous demandons d'allouer cette année une somme de 600 L.E. pour que le Comité puisse faire commencer les travaux qui lui incombent.

Mosquée Touloun.

Nous vous proposons d'employer une somme de 1200 L. E. en 1890 pour exécuter les travaux de démolition et ceux de réfection de la couverture des nefs tels que l'indique notre 78me rapport, ce sont les ouvrages les plus nécessaires à exécuter à bref délai ; le complément des travaux portés à ce rapport (800 L.E.) sera exécuté en 1891.

En résumé, les dépenses de l'année 1890 seront réparties comme suit :

a) — Pour travaux dont les devis sont approuvés ...		L.E.	744,844 M.
b) — Pour petits travaux à exécuter pendant l'année.		»	650,000 —
c) — Pour travaux importants à exécuter:			
1° Dans la mosquée Barkouk à Nahassyn.....	L.E. 500		
2° Dans la mosquée El Mouayyed.....	» 600		
3° Dans la mosquée Touloun.....	» 1.200		
			2.300,000 —
(*d* — Pour frais généraux du Comité.....			305,156 —
Total....		L.E.	4.000,000 M.

La deuxième Commission vous propose en même temps d'adopter le programme suivant des études importantes qu'elle a l'intention d'entreprendre pendant l'année courante pour la conservation des monuments désignés ci-après, afin de vous renseigner sur l'importance des travaux à exécuter et sur les dépenses qu'ils entraîneront, savoir :

a) — Mosquée Abou Bakr Mazhar.
b) — Mosquée Sultan Hassan.
c) — Tombeau du Sultan Barkouk (au désert).
d) — Mosquée de Gohar el Lala.
e) — Maison de Gamal el Din.
f) — Coupole el Monsi.

L'adoption de ce programme permettra au Comité à la fin de l'année courante de connaître les monuments dont la réparation pourra être ordonnée en 1891.

3° EXAMEN DE LA DEMANDE DU SIEUR HAG HASSAN, DONT LA PROPRIÉTÉ EST CONTIGUE A LA MOSQUÉE KADI YEHIA ZEIN EL DIN A BOULAQ.

Après examen des lieux, il est reconnu que la propriété dont il s'agit est située à l'est de la mosquée. La deuxième Commission est d'avis que l'autorisation soit délivrée aux conditions ci-après :

(*a*) La hauteur de la construction contiguë à la mosquée, y compris la couverture, est fixée à $0^{m}40$ au-dessous de l'appui des fenêtres du monument.

(*b*) L'écoulement des eaux de cette couverture se fera de l'ouest à l'est afin que ces eaux soient rejetées loin de la mosquée.

Le bureau technique s'assurera si les travaux sont faits conformément à cette décision.

La deuxième Commission signale en même temps qu'il y a lieu de placer immédiatement quelques étais à l'intérieur du monument pour empêcher l'écroulement de certaines parties des arcades qui menacent de s'écrouler à bref délai et qu'il serait regrettable de voir disparaître, en attendant que le Comité ou l'Administration des Wakfs ait les ressources nécessaires pour exécuter tous les travaux pour rendre ce beau monument au culte.

Le Caire, le 28 janvier 1890.

BAROIS, GRAND, HERZ.

82me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 41).

Examen :

1° De la mosquée Soudoun el-Kasraoui, sise au Caire à el-Batnieh. Plan Grand bey, n° 105.

2° Du Sébil Arfyn bey, sis au Caire à el Batnieh.

1° MOSQUÉE SOUDOUN EL KASRAOUI.

La Direction générale des Wakfs, devant exécuter des travaux dans cette mosquée, désire avoir l'avis du Comité. Après visite des lieux, la deuxième Commission déclare que cette construction menace ruine et qu'elle ne peut être classée parmi les monuments, car elle n'a rien d'artistique.

La deuxième Commission recommande simplement de conserver la coupole dont les stalactites intérieurs sont d'une construction assez originale ; de placer au Musée les quelques grillages anciens en bois qui se trouvent dans la mosquée, si on ne les réemploie pas dans la construction nouvelle ; de conserver les dispositions de la porte d'entrée de l'ouest et de replacer les inscriptions gravées dans les pieds-droits des portes nord et ouest.

L'une de ces inscriptions donne le nom du fondateur de la mosqués « Soudoun El-Kasraoui » (سودون القصروى)

Le Cheikh el Mas'oudi el Naboulsi, professeur à el-Azhar, a eu l'obligeance de nous donner les renseignements ci-après sur ce personnage : Après avoir servi le sultan Inal et le sultan Khochkadam, qui l'a élevé au grade de « Emir Ach'ra » (Emir des dix), Soudoun a servi le fameux sultan Kaïtbay, dont il a adopté les adjectifs (el Melki el-Achrafi). Ce sultan l'a élevé au rang de « Ras Noubat el-Nouâb (راس نوبة النواب) pour le récompenser de ses succès

militaires. Soudoun fut tué à Alep en l'année 873 de l'Hégire (1468 de J. C.) à l'âge de 70 ans.

Le mausolée élevé sous la coupole est en marbre ; il ne contient pas les restes du fondateur de l'édifice.

2° SÉBIL ARFYN BEY.

En passant rue el-Batnieh, l'attention de la deuxième Commission a été attirée par le Sébil Arfyn bey, appartenant au Wakf placé sous la direction du Cheik el-Sâdat.

Bien que ce petit édifice ne soit pas d'un très bon style, il convient d'exiger que ceux qui sont chargés de son administration en assurent la conservation.

La deuxième Commission a constaté que les pieds-droits en pierre de taille de la porte d'entrée sont en partie tombés et qu'il y a lieu de les reconstituer au plus tôt pour éviter l'écroulement de la porte; le soubassement de l'édifice doit être réparé et consolidé. La marquise en bois qui orne le sommet de la façade est en état de dégradation tel que des fragments peuvent facilement tomber et blesser les passants.

Le kottab sert de logement au feki et de dépôt de chiffons ; il est honteux de voir les guenilles qui pendent du balcon de l'étage supérieur. L'école est installée dans la chambre du rez-de-chaussée, sur le pavage en mosaïque de laquelle on a placé une couche de paille d'environ 50 centimètres d'épaisseur, dont une bonne partie est pourrie ; c'est sur ce fumier que les enfants sont reçus et prennent leurs leçons.

La deuxième Commission signale ces faits au Comité ; elle propose d'en aviser la Direction générale des Wakfs, en la priant de prendre les mesures ci-après :

1° Que son bureau technique établisse le devis des travaux nécessaires à la réparation de cet édifice et que le nazir du wakf auquel il appartient soit tenu de les exécuter dans un délai qui ne devra pas dépasser trois mois, à compter de l'avis qui lui en sera adressé ;

2° Que l'Administration des Wakfs avise la Direction sanitaire de la constatation faite par la deuxième Commission sur l'état hygié-

nique de ce sébil, afin qu'elle prenne des mesures pour faire disparaître les inconvénients pouvant résulter, au point de vue de la santé publique, de l'agglomération de matières en fermentation qui se trouvent dans cet établissement ;

3° Que le nazir du dit wakf soit invité à mieux soigner à l'avenir les édifices qui lui sont confiés.

L'examen de la plaque de marbre posée dans la façade Est indique que ce sébil a été construit pendant l'année 1135 de l'hégire (J.-C, 1722).

Le Caire, le 13 février 1890.

FRANZ, GRAND, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

88me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 41).

Examen :

De trois demandes présentées par des particuliers au Tanzim du Caire pour établir des constructions touchant à quelques édifices.

1° La Commission a constaté qu'il n'y a pas d'inconvénient à autoriser le sieur Ahmed bey Hamdi, inspecteur sanitaire, à reconstruire la façade de sa maison avoisinant le reste de la Mosquée el-Kaboua au vieux Caire. Elle propose au Comité de se désintéresser complétement de cet édifice, qui d'ailleurs n'a aucune importance.

Il y aura lieu cependant de conserver au Musée Arabe la plaque en marbre qui se trouve placée au-dessus de la porte lorsque l'on exécutera la démolition. L'inscription qu'elle contient porte : Kaboù Mahgui Ahmed Katkhoda (قبو محجى احمد كتخدا) a fondé cette mosquée l'an 1110 de l'hégire, pour le Cheikh Nour el Dyn-el Kharroûbi.

2° Tâha Hassan el-Ouardani et consorts désirent démolir la façade est de leur sébil qui est en mauvais état, sis à Châra Khan-Abou-Takieh. Après examen, la commission est d'avis de classer ce petit monument de l'époque turque qui doit être consolidé et non démoli.

Un état des travaux à exécuter sera dressé par l'architecte du Comité et transmis aux propriétaires avec ordre de s'y conformer et de suivre dans leur exécution les instructions qui leur seront données par l'architecte du Comité.

On veillera à ce que rien ne soit changé dans la disposition et l'ornementation des façades, ainsi que dans l'intérieur du sébil.

En outre, les baraques exploitées comme boutiques posées devant la façade sud du sébil devront être enlevées et ne jamais être recons-

truites sous aucun prétexte; il est du reste de toute évidence que ces baraques sont établies sur la voie publique.

3° Radouan Osman el-Soukkary désire poser une nouvelle porte à sa boutique qui se trouve dans le palais de Bechtâk à Nahassyn.

La Commission est d'avis que le Tanzim peut délivrer cette autorisation à la condition qu'il rétablisse l'ouverture de la boutique comme elle existait, dans la façade de l'ancien palais, sans faire aucune démolition à l'intérieur.

Caire, le 6 mars 1890.

GRAND, HERZ.

84me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 41).

Examen :

1° De la mosquée du sultan Nâsser ibn Kalaoun à la citadelle Caire) ; cet édifice est désigné par erreur sous le nom de mosquée de Salah el-Din, au § *c* du procès-verbal n° 17.

2° De la mosquée Chahin el-Khalaouati, sise au Guebel el-Guiouchi, sur le flanc de la montagne.

3° Affaires diverses.

1° MOSQUÉE NASSER IBN KALAOUN A LA CITADELLE.

D'après el-Makrizi, ce monument a été construit par le sultan el-Nâsser Ibn Kalaoun en 718 de l'hégire (J. C. 1318). Depuis longtemps il est abandonné ; vu son importance architecturale et historique, il est du devoir du Comité de prendre les mesures nécessaires pour assurer, autant que possible, la conservation de ce qui reste.

Dans l'intérieur du monument, on constate que les colonnes formant les angles des portiques ont perdu leur verticalité ; elles sont poussées au vide par suite de l'absence d'un contreventement qui s'opposerait à ce mouvement. Dans bien des emplacements les chaînages en bois qui reliaient les chapiteaux des colonnes sont absents et rien ne s'oppose au déplacement des colonnes qui ne sont plus reliées. La Commission estime qu'il est nécessaire que les étaiements des colonnes des angles des nefs soient étudiés et mis en place et que les chaînages des colonnes soient rétablis partout où ils manquent .

Ces travaux exécutés dans de bonnes conditions arrêteront les progrès de la dislocation des œuvres vives de ce beau monument.

La Commission désirerait aussi que la terrasse au-dessus des restes de l'ancien plafond fût réparée afin de conserver les décorations et les peintures.

Enfin le minaret, dont la base est détachée en partie du corps principal de l'édifice, ne paraît pas avoir subi de détériorations importantes; sa stabilité générale ne semble pas altérée au point d'inspirer des inquiétudes. On devra d'abord faire le remplissage des fissures de la base avec un bon rocaillage de mortier de ciment et pierres cassées, puis on rejointoiera au ciment toutes les maçonneries de cette base ; l'architecte du Comité observera quelle est la déclivité des faces de cette base par rapport à la verticalité ; des repères seront laissés de façon à ce que de nouvelles observations soient faites chaque six mois afin de s'assurer si l'inclinaison augmente.

Un rapport des observations faites sera dressé et remis à la deuxième Commission qui indiquera les mesures à prendre.

Le Comité pourra faire savoir au Ministère des Travaux publics, en réponse à sa lettre du 25 février dernier n° 627,que ce minaret ne présente pas de danger en ce moment.

2° MOSQUÉE DE CHAYÎN EL KHALAOUATI.

Après avoir visité cet édifice,la deuxième Commission déclare que l'Administration des Wakfs peut y faire exécuter les travaux qu'elle jugera convenables attendu que le Comité ne peut s'occuper de le conserver parce qu'il n'a aucun caractère artistique. La Commission recommande de conserver l'inscription gravée sur le linteau de la porte d'entrée qui nous apprend que cette mosquée a été construite par le personnage dont elle porte le nom en l'année 940 de l'hégire (J. C. 1533).

On conservera aussi les mosaïques en marbre polychromes du Kibla et celles de la salle sud-ouest, les grillages en menuiserie qui se trouvent à l'intérieur seront transportés au Musée si on ne les réemploie pas.

Il est à désirer que les réparations de cet édifice soient exécutées, car il fait très bel effet dans l'ensemble des tombeaux qu'il domine et il serait regrettable qu'il disparût.

3° AFFAIRES DIVERSES

a) Les essais de nettoyage des façades ont été faits, desquels il résulte que les meilleurs procédés consistent :

1° Dans l'emploi de la potasse étendue d'eau pour le nettoyage des pierres de taille ;

2° Dans l'emploi de l'eau douce légèrement chauffée pour laver les marbres et les mosaïques.

La dépense occasionnée par ces essais d'après la note détaillée fournie par l'architecte et acceptée par la deuxième Commission s'élève à 4 L. E. que nous proposons d'approuver.

b) La deuxième Commission propose aussi l'approbation d'une dépense de 1 L.E. 205 millièmes pour travaux de maçonnerie exécutés pour boucher des ouverture dans la mosquée Touloun par laquelle les habitants du voisinage introduisaient les étrangers (voir rapport n° 78).

c) La deuxième Commission informe le Comité que les travaux ci-après sont achevés.

N. D'ORDRE RÉPARTITION	NOMS DES MONUMENTS	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES DÉCISIONS L.E.	M.
	Alloué en 1889.			
3	Mosquée El Mouayyed.....	Maçonnerie des arcs chang. des colonnes.	300	
24	Minaret nord à Karafa El Koubra.	Reprise de maçonnerie et tirants en fer.....	7	
27	Mosquée Ezbek.....	Plafond et terrasse...	70	
31	Coupole El Menoufi.....	Maçonnerie et crépis.	55	
32	Madrasset Metkal.....	Maçonnerie.....	23	740
35	Mosquée El Mouayyed.....	Terrasse et couverture.....	350	
	Alloué en 1890.			
1	Sébil Kaïtbay à El Azhar.....	Tirants en fer.....	20	
2	Sébil Zeïn El Abedin.....	Trav. compl. et nettoyage de la façade..	18	

Caire, le 11 mars 1890.

BAROIS, FRANZ, GRAND, MOUSTAPHA, SADEK, HERZ.

85me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 41).

Examen

DES MOSQUÉES TOUMAKSIS ET ZAGHLOUL, SISES A ROSETTE.

Conformément à la décision de la 35e séance du Comité, les soussignés se sont rendus le 30 juillet 1889 à Rosette, pour visiter les deux mosquées.

1° MOSQUÉE TOUMAKSIS.

Cette mosquée a été construite par Saleh Agha Toumaksis en l'an 1106 de l'hégire (1694 J.C.) Sa disposition est assez simple; sur un sous-sol qui sert aujourd'hui comme magasin, s'élève la mosquée de Toumaksis. Elle est d'une forme oblongue, construite entièrement en briques crépisées. Les façades sont sans ornementation, d'un caractère peu remarquable, excepté celle du nord qui porte dans son axe le minaret et devant laquelle est posée une espèce de galerie eu bois supportée par le mur de la mosquée et par des colonnes en pierre de taille d'un travail tellement primitif qu'il est probable que cette galerie est d'une époque plus récente que le monument même. Par un large escalier qui est appliqué à la façade ouest, on arrive dans l'intérieur, qui est divisé par deux travées de colonnes en trois nefs de hauteur égale, avec direction de l'est à l'ouest.

Les parois sont revêtues en partie de faïences formant mosaïque, semblable à celle du beau kibla. La diversité et l'irrégularité de cette décoration font supposer que ce n'est plus l'ancienne composition, et pour preuve on y trouve encore un reste d'inscription exécutée dans le même genre que l'ancien travail. Mais tout l'intérieur, parois, colonnes, arcs, minbar, etc.; est en très bon état, et

cela grâce à la bonne qualité de la maçonnerine en brique. La menuiserie est bien représentée par le beau minbar, les tablettes sur l'abaque des colonnes, ainsi que par la singulière mais exacte composition des verrous des portes principales (publié dans l'ouvrage de Bourgoin).

Vis-à-vis du kibla, dans le petit axe de la mosquée se trouve le dikka, adossé au minaret. Celui-ci est aussi entièrement en briques crépissées, type différent des tours du Caire.

La terrasse enfin est dallée et en bon état.

Bien que rien ne menace ruine dans ce monument, nous proposons l'exécution des travaux ci-après énumérés qui nous paraissent indispensables pour sa conservation :

1° Enlèvement des décombres qui couvrent la place devant la façade nord, sur 28 mètres de longueur, 12 mètres de largeur et 0 mètre 70 de hauteur, afin de pouvoir utiliser les magasins. Plusieurs portes sont endommagées, d'autres manquent.

2° Réparation des portes des deux magasins de la façade sud. Ces travaux achevés, on pourrait louer toutes les pièces, ce qui augmenterait le revenu de la mosquée.

3° Des réparations peu importantes seront faites aux maçonneries en divers endroits, tels qu'à l'intérieur des deux pièces au sud, au mur du sébil et à quelques merlons qui couronnent les façades.

4° La galerie ne menace pas ruine, mais elle n'est plus complète et une reprise est nécessaire.

Bientôt les plan et coupe de ce monument seront présentés au Comité.

2° MOSQUÉE EL-ZAGHLOUL.

L'édifice qui porte ce nom consiste réellement en deux mosquées unies dont la moitié est porte le nom d'el-Diouaï, pareille à une autre mosquée de cette ville, tandis que la moitié ouest a été fondée par Zaghloul, mamlouk de Saïd Haroun qui vivait il y a 300 ans. Le maître et son mamlouk reposent aujourd'hui dans un seul tombeau.

A première vue on découvre l'irrégularité de la disposition de cette mosquée.

C'est une vaste construction qui semble n'avoir suivi aucune règle. Les kiblas, au nombre de quatre, se creusent obliquement dans le mur sud-est; et en plus, le mur du nord-est diverge des travées d'appui, la mosquée en possède 244 destinées à porter la toiture en forme de petites coupoles. Ces appuis consistent en colonnes de granit, marbre et pierre de taille, de forme et de proportions variées parmi lesquels mêmes des piliers en briques ne manquent pas. Ici, le tronc d'une épaisse colonne, là une couple de minces colonnettes sont destinées à la même charge.

Un des deux sahns est transformé en jardin à palmiers.

Les dimensions de la mosquée sont de 90 mètres sur 48. De ses deux minarets, celui du nord-est est en bon état tandis que l'autre a perdu ses étages supérieurs vers la fin du dernier siècle.

Trois kiblas sont remarquables par les beaux motifs en briques apparentes dont les faces des murs qui les accotent sont munies. Les niches elles-mêmes sont aussi en briques, comme tout le monument, mais crépissées. Le kibla qui est près du minaret nord menace ruine à cause de son mur qui s'est fendu en deux sur une longueur de 7 mètres. Cet accident a été occasionné par la démolition des pièces qui y étaient adossées auparavant.

Il serait bon d'enlever les décombres du côté de ce mur et d'y pratiquer trois contreforts et de faire d'autres petites réparations.

Le minbar est un assez beau travail, mais il faudrait l'isoler du sol qui lui communique l'humidité.

La mosquée est sans dallage, excepté une petite superficie qui est destinée au service du culte.

Le dikka n'a conservé, dans son plafond doré et quelques planches à inscriptions et stalactites, que de faibles restes de son ancienne beauté.

Outre les travaux annoncés, il n'y a qu'une colonne auprès du tombeau du fondateur qu'on devrait étayer à cause de son état peu rassurant. Il ne sera pas difficile de trouver pour la remplacer une colonne n'ayant que 1 mètre 75 de hauteur.

L'état de la mosquée est en général satisfaisant et elle pourra rester encore plusieurs années sans être réparée, mais nous pensons qu'elle ne présente pas une valeur artistique ou historique telle que le Comité doive s'en occuper, si avec le temps ses exigences deviennent plus sérieuses.

Caire, janvier 1890.

MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

86me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 42).

Examen :

1. D'un devis pour la réparation du sebil Abdel-Rahman Katkhoday à El Nahassyn.
2. De la restauration du minbar de la mosquée Bordeni.
3. De quatre demandes d'autorisation pour des constructions touchant quelques édifices.

1° DEVIS DES RÉPARATIONS AU SEBIL ABDEL RAKHMAN KATHODAY.

La deuxième Commission a examiné le devis de 55 L.E. comportant les travaux restant à exécuter dans ce sébil pour compléter sa remise en bon état. Vu l'importance de ce monument,elle est d'avis d'approuver l'exécution des travaux. Ces travaux seront faits en suivant les indications du cinquième rapport de la deuxième Commission. et ils seront mis à exécution aussitôt que nos ressources le permettront.

2° MINBAR DE LA MOSQUÉE EL BORDENI.

La deuxième Commission s'est rendue à l'Ecole des Arts et Métiers de Boulaq pour voir le minbar de la mosquée el Bordeni dont la restauration sera terminée dans quelques jours.

La deuxième Commission a constaté que les travaux, d'une délicatesse infinie, ont été exécutés avec toute la perfection désirable; elle félicite M. Guigon bey d'obtenir de si beaux résultats avec ses élèves. Afin que les générations futures sachent que ce minbar a été réparé, la deuxième Commission propose de fixer à ce minbar une inscription en langue arabe indiquant que la restauration en a été faite en l'année 1307 de l'Hégire, à l'Ecole des Arts et Métiers

de Boulaq, par les soins du Comité de conservation des Monuments de l'Art Arabe, sous le règne de S.A. Thewfik pacha, Khédive d'Egypte.

3° EXAMEN DES DEMANDES D'AUTORISATION POUR DES CONSTRUCTIONS TOUCHANT CERTAINS ÉDIFICES.

(*a*) Le nazir de la mosquée El-Gaï El-Youssef, à Souk El-Selah, demande à reprendre en sous-œuvre la façade sud de cette mosquée. Cet édifice, qui est une medrassa, a été construit en 768 de l'hégire (1366 J.-C.), pour les rites chafeïte et hanafite, par l'émir El-Kébir Seïf-el-Din El-Gaï. L'aspect extérieur de cette mosquée est imposant. Lors d'une réparation fâcheuse, sa façade a été ornée de pilastres et de corniches complètement étrangers au style de la construction. Il ne reste presque rien des splendeurs de la disposition intérieure dont parle Makrizi dans ses Khittats.

La deuxième Commission est d'avis de délivrer l'autorisation demandée, à la condition que ces travaux soient faits sous la surveillance de l'architecte du Comité.

Les autres demandes concernent :

(*b*) Le tombeau de Sayadi El-Arbeïn, à Chara Darb Choughlan;

(*c*) Le tombeau du cheikh Farag dans la rue Darb-el-Halfa, les deux dans la section de Darb-el-Ahmar ;

(*d*) Un sébil des Wakfs dans la rue El-Magharba, section de Gamalieh.

Dans ces trois derniers cas, il s'agit d'édifices qui n'offrent aucun intérêt, la Commission est d'avis que le Comité s'en désintéresse.

Caire, le 5 Avril 1890.

BAROIS, FRANZ, GRAND, MOUSTAPRA SADIK et HERZ.

87me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 12).

EXAMEN DE LA MOSQUÉE EL MOUAYYED (plan Grand bey n° 190).

Ce monument est situé au centre de la ville du Caire ; il est contigu à l'ancienne porte de ville, Bab-el-Métoalli. On va facilement à la mosquée el-Mouayyed par le Sharia Mohamet Aly ; arrivé à Bab el-Khalk, on prend à l'est le Shari'a Taht el-Rabb, qui y conduit directement ; cette rue limite la mosquée du côté sud. La façade principale se trouve à l'est ; du côté nord de cette façade se trouve la grande et majestueuse porte d'entrée à laquelle on arrive après avoir franchi un perron assez élevé au dessus du sol de la route. La mosquée est bordée au nord par la rue el Achrakieh et à l'ouest par l'ancien méda et quelques huttes en ruine.

La mosquée occupait une parcelle de terrain de 90 mètres de longueur et 80 mètres de largeur, soit une superficie de 7.200 mètres carrés ; ses dépendances (méda, latrines, etc.), sont à l'ouest et représentaient une superficie de 195 mètres (voir le plan de l'État actuel, plan I). De tout cet ensemble, qui formait l'un des plus beaux et des plus somptueux monuments de l'Islamisme, il n'est resté que deux des trois nefs du sanctuaire, et dans un tel état de vétusté que le Comité, aussitôt après sa création, s'est préoccupé de faire placer les étais nécessaires pour éviter leur écroulement.

L'objet du présent rapport est d'indiquer au Comité l'importance des travaux qui restent à faire en consolidant et réparant, dans la mesure de ses moyens, ces beaux restes du passé. Nous avons fait aussi, sur l'origine et l'historique du monument, quelques recherches que nous pensons devoir communiquer au Comité.

Le fondateur de cette mosquée est le Sultan mamlouk el-Mélik el-Mouayyed, Abou el-Nasr, cheikh el-Mahmoudi el-Zâheri, qui régna de 815 à 824 de l'hégire (1412 à 1421 de J. C.) ; son nom est Abou-el-Nasr, les qualificatifs d'el-Mahmoudi et el-Zaheri lui sont donnés

parce qu'il avait eu successivement pour maîtres l'Emir Mahmoud et le sultan el-Mélik el-Zàher Barkouk ; ce dernier l'avait affranchi et élevé aux dignités militaires.

Le sultan Barkouk, mort en 801 (1398 J. C.), eut pour successeur son fils aîné Farag Zein el-Dyn qui prit le titre d'El-Mélik el-Nàsser. Après quelques années de règne, en 808, il fut déposé par son frère Ezz-el-Dyn Abdel-Aziz, qui se fit nommer à sa place sous le titre d'el Mélik el-Mansour ; mais il avait à peine régné quelques mois que les autorités et le peuple, fatigués de son administration, rappelèrent au pouvoir Farag Zein-el-Dyn.

Ezz el-Dyn Abdel el-Aziz fut exilé à Alexandrie et y mourut le 7 Rabi el Tani de l'an 809 (1406 J. C.).

Pendant que ces faits se passaient en Egypte, le Khalife el-Mostayn b-Illah poussé par les intrigues du cheikh el-Mahmoudi, qui avait des vues pour régner sur l'Egypte, déclara Farag déchu du sultanat d'Egypte pour avoir ruiné le peuple et l'Etat, et pour s'être révolté contre le khalife. Il fut jugé digne de mort, décapité hors des murailles de Damas le 25 Moharrem 815 (7 mai 1412 J. C.) et son cadavre abandonné sur un fumier.

Le cheikh el Mahmoudi lui succéda en prenant les titres et qualités que nous avons indiqués ci-dessus.

Il n'est pas sans intérêt de savoir pour quelles raisons le sultan el Mouayyed choisit l'emplacement de sa mosquée. Lorsque l'émir Mentach, qui agissait pour le khalife el Metouakkel, eut capturé les mamlouks du sultan Barkouk, cheikh el Mahmoudi était de leur nombre, il fut emprisonné à Khazànat Chamàïl خزانة شمائل où il souffrit beaucoup des attaques des punaises et puces (*sic*, Makrizi), qui s'y trouvaient en grande quantité. Il promit à Dieu, s'il l'élevait au trône de l'Egypte, de transformer cette prison infecte en un lieu saint pour l'éducation des savants.

Devenu Sultan de l'Egypte il tint royalement sa promesse. Le 4 Rabi Awel 818, il ordonna de détruire le Khazànat Chamàïl et tous les anciens bâtiments qui occupaient l'emplacement de la future mosquée. Un an après, le Sultan annonce publiquement la destination du nouvel édifice et en même temps il le dote de grandes propriétés situées en Syrie et en Egypte. (Chàm et Masr). Au mois de Chàban 820, des colonnes et des marbres de toute nature sont

V
Rue
Rue Taht-el-Rabb
17
19
18
18
16
15
13
12
5
11
21
0
5
10
PLAN DE LA MO
Etat de
Extra

amenés de tous les points du pays; ils proviennent d'anciens monuments, de mosquées anciennes ou de maisons princières. La grande porte et le grand lustre en bronze de la mosquée du sultan Hassan sont enlevés et transportés pour être employés dans la nouvelle mosquée en construction. D'après Makrizi, cette porte a été achetée 500 dinars par El-Mahmoudi. A cette époque, la mosquée du sultan Hassan n'était plus fréquentée par les fidèles, sa porte d'entrée avait été murée et la plate-forme qui la précédait détruite par Barkouk parce que, sous son règne, des révolutionnaires s'étaient établis sur la terrasse de cet édifice pour lancer des projectiles dans la citadelle. La mosquée du Sultan Hassan fut rendue au culte divin une année après la mort d'El-Mahmoudi en 825 hég. (1422 J.-C.).

Les deux vantaux de la grande porte d'entrée de la mosquée El-Moayyed sont ceux de la porte principale de la mosquée du sultan Hassan ; ils font encore l'admiration des artistes et des voyageurs par la richesse et la beauté de leur décoration. Chaque vantail a une hauteur de 5m90 et 1m80 de largeur, l'épaisseur est de 0m125. Les faces extérieures des vantaux sont recouvertes de plaques en bronze richement ciselées formant des plates-bandes et des panneaux dans lesquels sont reproduits de charmants dessins arabesques.

Les recouvrements, en plaques de bronze, sont complets jusqu'à 1m50 environ au-dessus du sol ; au-dessous ils sont bien détériorés et plusieurs de leurs parties manquent, mais pourront être reconstruites. Il y avait deux inscriptions horizontalement placées dans les plates-bandes du haut et du bas de chaque vantail ; celle du bas manque au vantail gauche, la correspondante sur le vantail droit est à moitié disparue. Nous avons relevé les inscriptions qui restent et nous en donnons ci-après le texte arabe et la traduction littérale:

En tête, c'est un verset du Coran,

Au bas, c'est un fragment d'inscription comme suit :

..... هذا الفقير الى الله تعالى السلطان .....

..... ceci (la mosquée) le pauvre de Dieu suprême, le Sultan.....

Cette porte est faite en bois de tilleul, sa face intérieure est décorée de panneaux arabesques assemblés et gravés en creux, ils portent les inscriptions ci-après :

عز لمولانا السلطان الملك الناصر حسن عز نصره

Gloire à Notre Seigneur le Sultan, le roi victorieux Hassan, que sa victoire soit louée !

L'édifice fut achevé par la construction des dépendances du sud-ouest, sur l'emplacement de la maison (Rabb) du roi Beybars. De cette appellation vient le nom de la rue voisine ; Sharia Taht el Rabb. Une riche bibliothèque fut organisée dans la mosquée pour servir à l'instruction des savants.

Bien que le Sultan eut demandé que la bénédiction du Très-Haut accompagne son œuvre, plusieurs accidents graves survinrent pendant l'exécution des travaux. Dans le quatrième mois de l'année 820, quatre ouvriers furent tués par la chute de matériaux. L'année suivante l'on constata que l'un des minarets construits sur Bab Zouwéla n'était plus d'aplomb, il fallut le démolir ; un homme fut tué pendant ce travail. A la suite de cet accident, Bab Zouwéla fut fermée pendant trente jours. Jamais pareille mesure n'avait été prise.

On raconte qu'à l'occasion des fêtes publiques, à la fontaine qui se trouve au milieu du sahn distribuait de l'eau sucrée.

Le Sultan el-Mouayyed est mort le 8 Moharrem 824 (1421 J.C.) avant d'avoir complété cette œuvre grandiose. Il fut inhumé sous la coupole du N.E. où reposait déjà son fils Ibrahim. Cette coupole ainsi que le grand perron de l'est (qui n'existe plus), ont été achevés onze mois après cet événement.

La coupole de l'ouest, qui avait déjà reçu la sépulture d'une petite fille du Sultan, ainsi que les habitations des Soufis (الصوفيه) et d'autres dépendances, furent achevés ensuite ; on y dépensa 20.000 dinars (environ 300.000 francs) ; Moukbil el Daoudàr fut chargé de la surveillance des travaux.

Makrizi parle avec enthousiasme des splendeurs et des richesses de la mosquée El Mouayyed, et il la classe au nombre des merveilles de son époque.

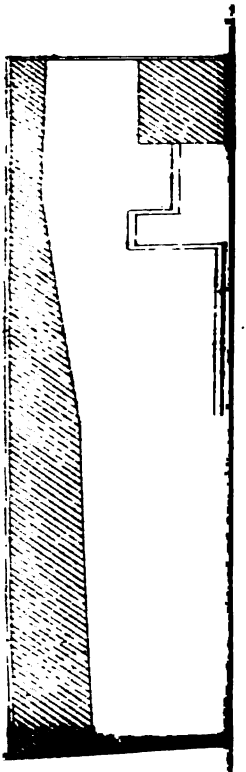

mosquée) qui a été construit de 926 à 931 de l'hégire (1519 - J.C)

époque.

La planche I est la reproduction du plan de cette mosquée d'après Pascal Coste, architecte de Méhémet Aly. (1).

La légende explicative qui l'accompagne nous renseigne sur les dispositions intérieures du monument et sur la destination de ses différentes parties. Quatre autres planches de dessin de l'ouvrage de Pascal Coste reproduisent les décorations de ce bel édifice et peuvent être utilement consultées pour les travaux de conservation que nous aurons à exécuter.

Ibrahim pacha, fils aîné du Grand Méhémet Aly, fit exécuter des travaux dans cette mosquée ; on lit en effet, dans les trois médaillons qui sont scellés dans le mur est, que « la mosquée a été réparée « en 1255 de l'hégire (1839 J.C.) par El Saïd Ibrahim ibn el Saïd « Aly serviteur des pauvres de Kolcheni.» (2). Pendant le cours des travaux on a muré les deux ouvertures qui mettaient la mosquée en communication directe avec Bab Zouwéla ; en outre, le badigeon blanc, rouge, noir, etc., pour la première fois sans doute, est venu abîmer les façades, ainsi que les admirables mosaïques en marbre et pierres précieuses qui recouvrent encore les parements des murs du sanctuaire. Nous sommes heureux que les barbouilleurs de l'époque n'aient pas eu l'idée de détruire ces magnifiques revêtements que Pascal Coste avait vus dans leur pureté primitive seize ans avant.

M. Mehren, qui a relevé les inscriptions de ce monument dans son *Tableau général des Monuments religieux du Caire* (*Saint-Pétersbourg 1872*), dit que la mosquée d'El-Mouayyed est en ruine sauf le liwan méridional (il devait dire sud-est).

Enfin, de 1870 à 1874 J.-C., l'Administration des Wakfs entreprit, dans une louable intention sans doute, la reconstruction des trois liwans en ruine. La direction de ces travaux fut malheureusement confiée à un ingénieur ignorant l'art arabe comme le prouvent les travaux faits; ils ne furent pas achevés et il n'y a pas lieu

---

(1) *Architecture arabe ou Monuments du Caire mesurés et dessinés de 1818 à 1825*, par Pascal Coste. — Paris, Firmin Didot Frères, 1839.

(2) Kolcheni est un couvent des derwiches, sis à Taht-el-Rab (au sud de la mosquée) qui a été construit de 926 à 931 de l'hégire (1519 - J.C)

de le regretter. En outre, les matériaux employés ne sont pas de bonne qualité et se désagrégent rapidement.

Il est bien regrettable que des sommes considérables aient été dépensées aussi maladroitement à cette époque, car il est probable que ces sommes auraient suffi à rétablir l'édifice dans son état primitif.

C'est dans cette situation que votre Comité a trouvé cette mosquée; c'est-à-dire qu'en 1881 le mur principal du sanctuaire, subsistait encore, avec deux rangées de colonnes prêtes à s'écrouler qui soutenaient les restes de l'admirable plafond peint et doré qui le recouvrait, ainsi que le tombeau du sultan et les deux minarets de Bab-Zouwéla, auxquels il manque les parties supérieures. Toutes les autres parties du monument étaient en ruines, sauf les trois murs reconstruits il y a quelques années par l'Administration des Wakfs. La planche IIe et sa légende donnent l'état des lieux à cette époque.

Le Comité s'est préoccupé à différentes reprises de la conservation des restes de ce magnifique et somptueux édifice ; nous rappellerons en quelques mots les décisions prises et les dépenses faites d'après ces décisions :

1885. — Paiement d'une somme de 276 L.E. 870 mill. (Voir annexe au procès-verbal n. 14).

1886. — Procès-verbal n. 21. Le Comité décide que la deuxième Commission visitera la mosquée et lui indiquera quels sont les travaux urgents à exécuter pour assurer la conservation des restes du monument.

Procès-verbal n. 24. Franz pacha annonce au Comité qu'il n'a pu commencer les études demandées parce qu'il a eu des travaux plus urgents à traiter.

1887. — Procès-verbal n. 25. Le Comité approuve les propositions de la deuxième Commission (voir 30me rapport) et alloue un crédit de 800 L.E. pour faire commencer les étaiements, ainsi que les travaux de consolidation.

Procès-verbal n. 28. Question de l'enlèvement des boutiques accolées à la façade de l'Est.

Procès-verbal n. 30. Franz pacha annonce que les étais ont été posés et que l'on a commencé les travaux.

1888. — Procès-verbal n. 31. Proposition de S. E. Artin pacha pour construire la Bibliothèque Khédiviale sur l'emplacement libre avoisinant les restes de la mosquée.

Annexe au procès-verbal n. 32. Dépenses faites en 1887 pour El-Mouayyed, 614 L.E. 310.

1889. — Procès-verbal n. 35. Le Comité décide que les terrasses du sanctuaire seront réparées avant l'hiver.

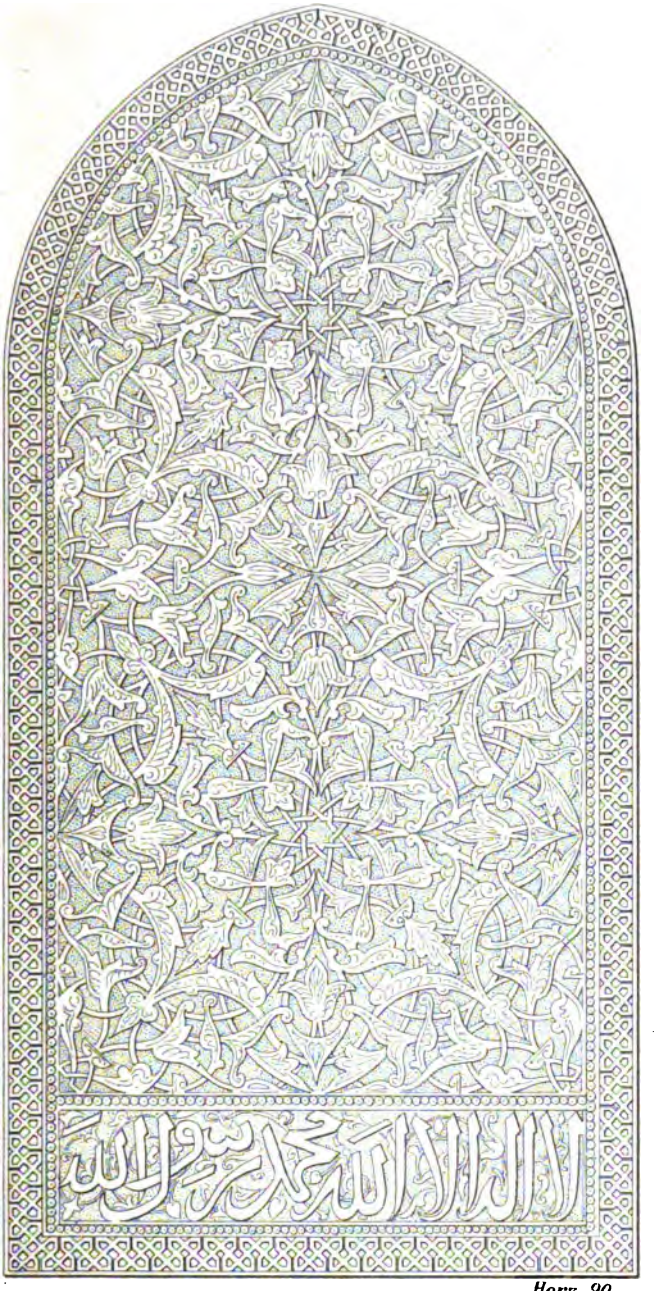

Herz-90

MOSQUÉE EL-MOUAYYED – CAIRE

Fausse-fenêtre en stuc à l'extérieur de la coupole.

UNIV. OF MICH.

Procès-verbal n. 38. Approbation du devis de 350 L.E. pour faire une couverture au-dessus des anciens plafonds (voir le 68me rapport).

Procès-verbal n. 38. Le Comité approuve le 69me rapport de la deuxième Commission traitant la suppression des boutiques établies contre les façades de plusieurs mosquées principales, au nombre desquelles figure celle d'El Mouayyed.

Procès-verbal n. 39. Le Comité insiste pour l'exécution immédiate de la couverture projetée sur le sanctuaire. Cette couverture a été achevée dans les premiers jours de l'année 1890.

En résumé, les dépenses payées sur le budget du Comité pour ce monument depuis 1881, sont les suivantes :

En 1881, 1882 et 1883		*néant*
En 1884	L.E.	276 870 mill.
En 1885 et 1886		*néant*
En 1887	»	614 310 mill.
En 1888	»	395 390 mill.
En 1889	»	373 244 mill.
Total	L.E.	1.659 814 mill.

Pour compléter ce rapport nous n'avons plus qu'à vous indiquer quels sont les travaux qui doivent être exécutés pour achever l'œuvre commencée par le Comité à l'effet de conserver les restes du sanctuaire, ainsi que la coupole du tombeau du fondateur. Les anciens ouvrages d'ébénisterie, portes, volets, etc. seront réparés, le minbar en bois est remarquable par ses incrustations d'ivoire, il sera nettoyé et réparé, car il a été barbouillé de couleur comme les murs. Il est regrettable que les deux vantaux de la porte de l'escalier et les deux portes des flancs du minbar aient disparu, elles auront sans doute été soustraites et vendues ; il en est de même des panneaux intérieurs de la balustrade de l'escalier dont il ne reste que trois.

Nous citerons encore les quatre belles portes des murs nord et sud du sanctuaire qui sont d'un travail aussi fin que le minbar et qui ont été aussi maltraitées que lui. Ces portes sont surmontées d'une belle inscription gravée en relief dans le bois et formant linteau.

Le dikka est en marbre blanc, il rappelle celui de sultan Hassan, huit colonnes le supportent : il a été démonté pour faciliter l'exécution des autres travaux ; il est conservé soigneusement et sera remonté à la place qu'il occupait. Une clôture sera construite dans la cour pour isoler les ruines de la partie que nous restaurons ; les

deux minarets situés sur Bab-Zouwéla seront réparés et complétés ; il est enfin à désirer aussi que le grand perron d'entrée soit rétabli comme le représente Pascal Coste, car l'escalier actuel n'est pas digne de ce monument. Lorsque tous ces travaux seront faits, le sanctuaire sera rendu au service du culte. Les travaux qu'il est utile d'exécuter pour atteindre ce but sont de deux sortes : les travaux neufs et les travaux se conservation des restes anciens de l'édifice. Ces derniers sont seuls imputables sur le budget du Comité; les autres seront payés par l'Administration des Wakfs.

Nous donnons ci-dessous le devis approximatif des dépenses à effectuer dans la mosquée el-Mouayyed en les répartissant entre le Comité et la Direction des Wakfs selon la nature des travaux à exécuter.

Nos D'ORDRE	DÉSIGNATION	DÉPENSES	
		Direction des Wakfs	Comité
		L.E.	L.E.
1	Enlèvement et transport des décombres.....	70	...
2	Maçonnerie de pierre de taille...	720	...
3	Maçonnerie de moellons.....	370	...
4	Plafond neuf sur la nef nouvelle.....	360	...
5	Nettoyage des parements en pierre de taille du sanctuaire, mosaïques, remontage du dikka en marbre.	...	130
6	Réparation des makassels (banquettes) de la porte principale en marbre blanc et noir, réparation dans le tombeau.....	..	197
7	Dallage de mosaïques dans les baies des fenêtres, dans l'entrée et le corridor du nord.....	100	110
8	Construction du dallage neuf en pierre de hessam dans le sanctuaire, etc.....	300	...
9	Réfection et scellements des mosaïques de marbre et autres pierres des lambris.....	...	170
10	Réparations à exécuter aux pièces d'ébénisterie anciennes, portes, volets, minbar etc.....	...	400
11	Complement des bronzes de la grande porte de l'entrée principale, de deux autres portes et réparation d'une grille.....	...	120
12	Grilles en fer pour la clôture de la cour et pour deux fenêtres du N.E.....	70	...
13	Pour réparation et réfection des vitraux.....	...	35
14	Pour travaux de réparations et autres à exécuter aux deux minarets.....	200	150
	Ajouter pour dépenses imprévues et frais divers.....	310	188
	Totaux { pour le compte des Wakfs.	2.500	...
	Totaux { pour le Comité.....	...	1.500
	Total général L.E....	4.000	

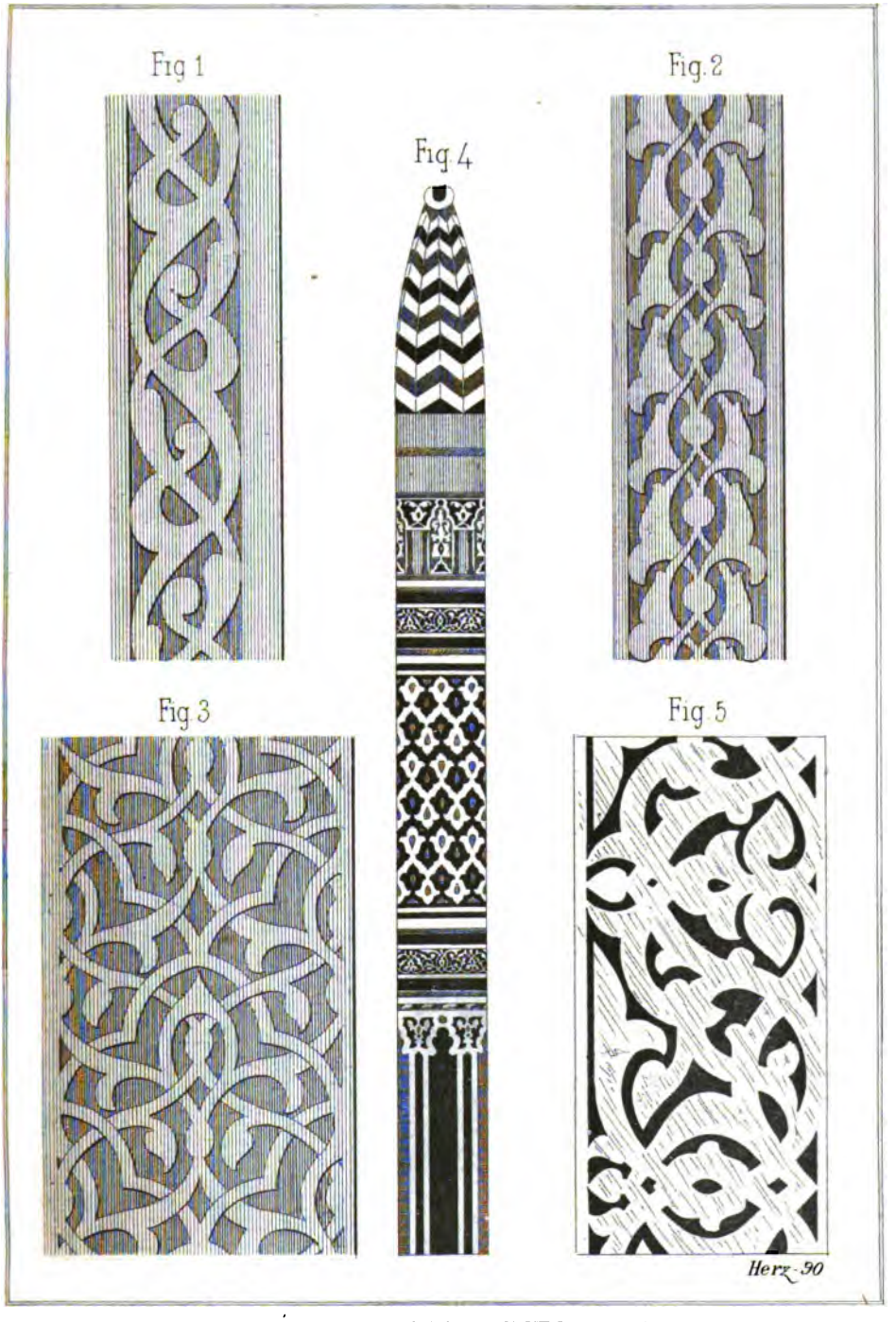

MOSQUÉE EL-MOUAYYED - CAIRE.

Fig. 1 et 2 Detail du minbar (bois sculpté) - Fig. 3 Chambranle des quatre portes du sanctuaire - Fig. 4 Coupe du kibla - Fig. 5 Fuse.

UNIV. OF MICH.

Il n'est pas dans les attributions du Comité de reconstituer dans son état primitif l'œuvre complète du sultan el-Mouayyed, il nous est permis cependant de recommander à l'Administration des Wakfs la reconstruction des 3 liwans qui ont disparu lorsque ses ressources lui permettront d'entreprendre ce travail. Nous espérons que lorsque ces travaux seront projetés ou devront être exécutés, l'Administration des Wakfs voudra bien soumettre les dessins à l'examen du Comité, qui veillera à ce que les travaux à entreprendre soient faits selon les principes de l'art arabe afin d'éviter, de cette manière, le renouvellement des erreurs d'esthétique commises dans des travaux exécutés de 1870 à 1874.

Caire, 15 avril 1890.

BAROIS, GRAND, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

88me RAPPOR DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 42).

Examen :

1° De la mosquée el-Ghoury, à Arab Lissar (plan Grand bey, n° 159) ; (1)

2° De la mosquée Kambay El-Charkassi, sise au Karameidan (plan Grand bey, n° 154) ;

3° Du zaouyet el-Emir Saad el-Din Ibrahim ibn Ghourab, sis à Darb el-Gamamiz ;

4° De la mosquée Kafour el-Zamam, à Hoch Kadam (plan Grand bey. n° 107) ;

5° Affaires diverses.

1° MOSQUÉE EL-GHOURY.

C'est un édifice presque en ruine qui ne contient rien d'intéressant; l'Administration des Wakfs pourra exécuter les travaux de réparation qu'elle désire en observant simplement de conserver le minaret (voir les 10me et 25me rapports de la deuxième Commission).

2° MOSQUÉE KAMBAY EL-CHARKASSI

La deuxième Commission propose au Comité de se désintéresser de cet édifice qui n'offre rien de particulier au point de vue de l'art. Le minaret seulement devra être conservé.

3° ZAOUYET EL-EMIR SAAD EL-DIN IBRAHIM.

Le Comité et la deuxième Commission se sont déjà prononcés sur les mesures à prendre pour assurer la conservation de ce petit édifice qui leur a été présenté sous le nom de zaouyet Saad el-Dyn Ibrahim el-Arabi ; nous renvoyons donc aux procès-verbaux nos 23 et 24

---

(1) Dans le 10me rapport de la deuxième Commission, cette mosquée est indiquée par erreur sous le n. 157 du plan Grand bey.

ainsi qu'au troisième paragraphe du vingt-neuvième rapport de la deuxième Commission dont les conclusions adoptées par le Comité doivent être suivies.

Voici quelques renseignements historiques sur ce petit édifice : on lui donnait le nom de Khânka qui indique la réunion d'une école, d'une mosquée et d'un couvent. Cet édifice a été fondé par Ibrahim, fils d'Abdel Razak, fils de Ghorab, il était mamlouk du sultan Barkouk vers la fin du huitième siècle de l'hégire (14me J. C.). C'était un homme intrigant, fier, vindicatif, mais généreux ; sous le règne du sultan Nàsser Farag, fils ainé de Barkouk et son successeur, il devint le fonctionnaire le plus important de l'État. Lorsque le sultan Farag fut déposé par son frère Abd-el-Aziz, il se réfugia dans la maison d'Ibrahim, d'où il sortit quelques mois après pour remonter sur le trône d'Egypte. Lorsque Saad el Din Ibrahim mourut, il n'avait pas encore trente ans.

4° MOSQUÉE KAFOUR EL-ZAMAN.

La deuxième Commission a visité cette mosquée, signalée comme étant en mauvais état par le Ministère des Travaux publics, d'après un rapport du Tanzim du Caire ; elle a constaté que le rapport de l'ingénieur désignant cette mosquée comme menaçant la sécurité publique est inexact, car ce monument est relativement dans un bon état de conservation, et la deuxième Commission déclare qu'il n'est pas utile d'ordonner de travaux pour sa consolidation.

Elle proteste donc contre les déclarations de l'ingénieur qui a dressé le rapport et propose au Comité d'en aviser le Ministère des Travaux publics, afin que des mesures soient prises pour éviter à l'avenir le renouvellement de déclarations semblables.

5° AFFAIRES DIVERSES.

a) Dans le cours des travaux de consolidation exécutés au minaret de Saïdna el Hussein, il a été fait une dépense supplémentaire de 3 L.E. 730 mill. sur l'autorisation de la deuxième Commission que nous proposons d'approuver.

b) Une dépense de 950 mill. a été faite pour vérifier la verticalité du minaret nord-est de la mosquée Nàsser-Ibn-Kalaoun à la Citadelle, que nous proposons d'approuver.

Il est résulté de cette vérification que la stabilité de ce minaret n'est pas sensiblement altérée et qu'il n'y a pas de danger de le laisser dans son état actuel. (Voir procès-verbal n° 41). Le rapport avec le croquis seront conservés dans les archives du Comité.

c) La deuxième Commission a examiné le plan du local affecté à l'installation du Musée arabe à Darb-el-Gamamiz, ainsi que le programme des travaux de réparation et d'assainissement préparé par l'architecte du Comité ; elle propose que ces documents soient envoyés au Ministère des Travaux publics afin que les travaux soient exécutés aux frais de ce Ministère, attendu que ce bâtiment est la propriété de l'Etat.

(*d*) La Direction générale des Wakfs consulte le Comité afin de savoir si elle peut louer l'ancien abreuvoir de l'okelle Kaïtbay, à El Azhar. La deuxième Commission est d'avis d'autoriser cette location à la condition qu'il soit formellement interdit au locataire d'exécuter aucun travail dans cet édifice, pas même des peintures ou badigeons, à moins d'y être autorisé ; autorisation qui ne pourra lui être donnée qu'après l'avis favorable du Comité.

(*e*) Le gouvernorat du Caire ayant mis en adjudication les deux vantaux anciens de la porte de Atfet el Mahkama, dont la superstructure a été réparée par le Comité, il y a quelques années, le Directeur général des Wakfs a fait suspendre cette mise en vente et demande à être renseigné sur cette porte.

Après visite des lieux, la deuxième Commission, ayant constaté sur ces portes des restes de revêtements et décorations en bronze, propose que les vantaux de cette porte soient démontés et transportés au Musée arabe pour y être conservés.

Cette porte donnait accès à l'ancienne mosquée de Kaoussoun el-Saki, puissant mamlouk de Mohamed Nasser, fils du Sultan Kalaoun, comme l'indique l'inscription gravée dans les jambages en pierre. C'est un monument du VIIIe siècle de l'hégire (XIVe J.C.)

(*f*) Le Ministre des Travaux publics, par lettre du 5 avril 1890, n. 1166, annonce au Comité que l'aqueduc de Salâh el Dyn va être une seconde fois traversé par une ligne ferrée, embranchement de la ligne de Hélouan se dirigeant sur Aïn Sirra ; il demande quelles sont les mesures à prendre à cet effet.

L'axe de le voie ayant été tracé par le concessionnaire, la

deuxième Commission s'est rendue à l'emplacement qui sera tranché par la nouvelle voie qui se trouve un peu au nord-est du nouvel abattoir. Trois piliers et quatre voûtes seront démolis sur 9m50 à l'ouest de l'axe et 14m00 à l'est du même point, ces dimensions étant mesurées sur la face nord de l'aqueduc.

Les travaux seront exécutés selon les conditions indiquées au dernier paragraphe du quarante-neuvième rapport de la deuxième Commission.

Le Caire, le 21 avril 1890.

BAROIS, FRANZ, ISMAIL, GRAND, HERZ.

89me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(*Voir procès-verbal n° 42*).

Examen :

1° Du Zaouyet el Cheikh el Arbaïn situé à Boulaq, à Darb el Kassassyne.

2° De plusieurs devis présentés par l'architecte du Comité.

3° D'affaires diverses.

1° ZAOUYET EL CHEIKH EL ARBAÏN.

C'est une construction moderne, sans aucun intérêt, que nous ne pouvons classer parmi les monuments. On pourra donc délivrer l'autorisation de bâtir au propre voisin qui la sollicite.

2° EXAMEN DES DEVIS.

a) Travaux à exécuter pour conserver et rendre au culte le sanctuaire de la mosquée el Mouayyed ; devis établi d'après le programme indiqué au quatre-vingt-septième rapport ; les travaux faisant l'objet de ce devis sont divisés en deux catégories, savoir :

I. Travaux de conservation à exécuter pour le compte du Comité	L.E.	580
II. Travaux de constructions nouvelles attenant aux premiers à payer par les Wakfs	»	2.200
Total des devis	L.E.	2.780

Ce devis comprend tous les travaux à exécuter, sauf la menuiserie, ainsi que la reconstruction des bulbes des minarets.

b). Devis pour le nettoyage des façades et de la grille en bronze du sébil Kaitbay situé sharia el-Saliba, connu sous le nom de Madrasset Cheikhoun, s'élevant à 16 L. E.

c) Réparation d'une des six portes du sahn de la mosquée Barkouk au Nahassyn. Devis s'élèvant à 35 L. E.

La deuxième Commission propose l'approbation de ces trois devis et demande que les travaux soient ordonnés lorsque les ressources le permettront.

3° AFFAIRES DIVERSES.

a) Approbation de dépenses.

La deuxième Commission demande au Comité l'approbation des dépenses ci-après :

I. Pose de quinze pièces de bronze, achetées à M. Tano, sur la porte du tombeau du sultan Hassan (voir quarante et unième procès-verbal)...	L.E. 0,350
II. Reliure des fascicules déjà parus des séances du Comité jusques et y compris 1889.....	» 0,400
Total...	L.E 0,750

b). M. Herz remet un rapport sur la visite qu'il a faite à Bourg el Zefer, dans lequel il constate que ce monument n'a subi aucune dégradation depuis la dernière visite de la deuxième Commission (voir le soixante-onzième rapport).

c) La Direction générale des Wakfs a envoyé une planche en bois de sycomore sculptée en relief de caractères coufiques, qui s'est détachée de la frise qui orne les murs de la mosquée Touloun, qu'il y a lieu de conserver au Musée en attendant que l'on puisse la remettre en place. Cette planche, brisée en deux morceaux, a 2 mètres 50 de longeur et 0 mètre 30 de largeur.

d) Le directeur général des Wakfs ayant informé par lettre du 15 avril que le budget du Comité pour 1890 est porté à 4.000 L.E., La deuxième Commission a examiné l'emploi des sommes disponibles résultant du détail suivant :

	Crédit...	L.E. 4.000
Dépenses déjà autorisées		
I. Sommes employées....	L.E. 550	
II. Trav. en cours ayant fait l'objet de contrats	» 1.194	
III. Travaux étudiés et remis en partie aux Wakfs pour les adjudications.....	» 1.048 705	
IV. Travaux de menuiserie pour Barkouk (au Nahassyn).....	» 150	
Ensemble...	L.E. 2.942 705	L.E. 2.942 705
Reste disponible...		L.E. 1.057 295

Nous proposons de distribuer cette somme comme suit:

1. Continuation des travaux de la mosquée Barkouk au Nahassyn, y compris 160 L.E. pour la menuiserie.....	L.E.	650
2. Ajouter au crédit déjà alloué pour El Mouayyed.....	»	300
3. Réserve pour petits travaux.....	»	107 295
Total égal...	L.E.	1.057 295

e) Enfin, pour éviter des retards toujours préjudiciables à la marche des affaires du Comité, nous vous demandons d'autoriser notre Président à engager sur la proposition de la deuxième commission des dépenses dont les devis ou les factures ne dépasseront pas 40 L.E. Les propositions seront signées de deux membres de la deuxième commission.

Le Caire, le 18 mai 1890.

BAROIS, FRANZ, ISMAIL, GRAND, HERZ.

96me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 43).

Examen :

1° De trois demandes de particuliers pour construire auprès des monuments.

2° De la mosquée El Mehmendar sise à Darb-el-Ahmar (Caire).

3° Du sébil wakf El Kezlar à Helmieh (Caire).

4° De la mosquée El Mazharieh, dans la rue El Baghala.

5° Du rapport de S. E. Fránz pacha, sur les travaux en cours d'exécution dans divers monuments.

1° EXAMEN DE TROIS DEMANDES DE PARTICULIERS.

La deuxième commission est d'avis de délivrer la permission d'exécuter les travaux désignés ci-après :

a). Au sieur Saïd Saleh-el-Sergati pour construire la façade de sa maison touchant au tombeau de Ghannamieh, à Hàret-el-Daoudàri, section Darb-el-Ahmar.

b). Au sieur Ahmed bey Thewfik Ragheb de faire quelques réparations dans la façade de sa maison touchant à la mosquée El Bahloul sise charia El Leboudieh, quartier Saïda Zenab.

c). Au sieur Hussein effendi Ghaleb pour reconstruire la façade de sa maison qui touche au sébil Khalil Agha Moustahfazàn, charia El Magharbelyn (Caire).

Afin d'accélérer l'examen des affaires de même ordre que les précédentes, il suffira que deux des membres de la deuxième commission fassent la visite des lieux et le résultat soumis à la prochaine réunion de la deuxième commission.

2° MOSQUÉE EL MEHMENDAR.

Toute la façade de cette mosquée, sauf la porte d'entrée, a été refaite en conservant les vieux matériaux,et en replaçant les parties décoratives à leur place primitive. La deuxième commission est d'avis qu'il en soit de même de la porte principale qui n'est pas dans le plan des parties de façade nouvellement rétablies. Avis en sera donné à la direction générale des Wakfs,qui a demandé au comité l'autorisation de faire exécuter ce travail. L'architecte du comité sera chargé de s'assurer si ces dispositions sont suivies dans l'exécution du travail.

Le minaret ne présentant aucun intérêt, l'administration des Wakfs y fera telles réparations qu'elle jugera utiles.

3° SÉBIL WAKF EL-KEZLAR.

Consulté par l'administration générale des Wakfs sur des travaux qu'elle veut exécuter dans le sébil wakf el-Kezlar, la deuxième commission recommande:

1° D'exécuter les travaux de réparation des dallages en mosaïque:

2° De consolider au plâtre les parements de mosaïque de la niche où se trouve la chute d'eau (salsabil).

3° De réparer la conduite d'eau sans faire de dégats.

4° De conserver avec soin le beau plafond du sébil.

Lorsque les travaux devront être entrepris, avis en sera donné à l'architecte du comité par l'administration générale des Wakfs, afin qu'il s'assure que ces prescriptions sont suivies.

Ce sébil a été construit par le bienheureux Moustapha Agha, confident distingué des rois et sultans, en l'an 1028 de l'hégire (1619 de J.C.), ainsi que l'indique l'inscription gravée, placée sur la façade.

4° MOSQUÉE EL MAZHARIEH.

La mosquée El Mazharieh date du quatorzième siècle J. C., si l'on en juge par le genre de travail des bronzes de sa porte.

Elle a été presqu'entièrement reconstruite en l'an 1225 de l'hégire (1810 de J. C)., par un certain Bektàch (بكتاش), en conservant seulement les débris de bronzes mentionnés ci-dessus, quelques fragments d'une frise en marbre blanc scellés dans la façade et quelques débris de petites portes en bois.

Après visite de cette mosquée, la deuxième commission déclare que le comité ne peut s'en occuper, parce qu'elle n'a aucun caractère historique ou artisque.

5° RAPPORT DE S.E. FRANZ PACHA.

Du 2 juin 1890 sur les travaux en cours d'exécution, Franz pacha, annonce dans son rapport :

1° Que les importants travaux de la mosquée Barkouk s'éxécutent dans de bonne conditions.

2° Que les travaux de consolidation du minaret d'Aidoumar-el-Bahlawan vont lentement ; M. Herz dit qu'il en a informé la direction générale des Wakfs et que, depuis, l'entrepreneur met plus d'activité à l'ouvrage.

3° Dans le mausolée de la mosquée Beibars-el-Khayât, les travaux qui incombent au comité vont bien.

Franz pacha a remarqué que les travaux de la mosquée qui incombent à l'administration générale des Wakfs, sont toujours abandonnés, bien que, depuis plusieurs années, ils aient été commencés. Nous signalons ce fait pour qu'il soit communiqué à la direction générale des Wakfs.

4° En ce qui concerne l'observation sur l'inachèvement de la façade de la mosquée El Mehmendar, M. Herz fait savoir que les travaux donnés à l'entrepreneur sont presque achevés, mais qu'ils ne comportent pas la réfection de la porte principale dont il va dresser le devis, afin d'obtenir l'exécution du travail.

5° Franz pacha signale que la réparation de la façade de la sébil du sultan Mahmoud (près Darb-el-Gamamiz) est suspendue. — M. Herz annonce que l'entrepreneur n'a pas les pierres colorées nécessaires à la restauration de la façade ; il devra le mettre en demeure de se les procurer au plus tôt, et d'avoir à achever cette restauration sans retard.

6° Franz pacha observe que les travaux de Maklabay Taz sont en souffrance. M. Herz répond qu'il a écrit à cet effet le 8 avril et le 26 mai à la direction générale des Wakfs.

7° Dans la cour du mausolée de Ghoury, les travaux du mur nord sont suspendus. M. Herz annonce qu'il y a une difficulté avec un propriétaire voisin et que, sur sa demande, la direction générale des Wakfs a ordonné au bureau du contentieux de terminer cette question, afin que le travail continue.

8° Les travaux de restauration du sébil de Soliman Chawich sont presque achevés et dans de bonnes conditions.

9° Les travaux de consolidation de l'ancien minaret de Saïdna-el-Hussein sont terminés et bien faits.

10° Franz pacha insiste pour qu'au musée arabe, on ne laisse pas exposées au soleil des portes en menuiserie qui doivent être conservées. — La deuxième commission est d'avis qu'il soit écrit à l'administration des Wakfs de mettre ces portes dans un emplacement où elles seront à l'abri du soleil et des intempéries, en attendant qu'on les transporte dans le nouveau local du musée.

Caire, le 12 juin 1890.

BAROIS, GRAND, HERZ.

91me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 43).

Examen :

1° De trois demandes pour construire auprès des mosquées.
2° Du sebil de la mosquée Alti Barmak, à Souk-el-Silah.
3° De la mosquée El Malika Safia, à Daoudieh.
4° De la porte monumentale de Bab-el-Fetouh.

1° Les demandes de construire près des mosquées sont les suivantes :

a) Auprès de la mosqué El Cheikh Hamad sise à Abdin.

b) Auprès de la mosquée El Tina, à Haret-el-Otouf, au quartier Gamalieh.

c) Auprès du tombeau de Saleh-el-Dyn, à Nahassyn.

Après visite des lieux, la deuxième commission estime que la mosquée Hamad et celle de Tîna n'offrant aucun intérêt historique ou artistique, le comité n'a pas à s'en occuper.

En ce qui concerne la demande d'Abdou bey El Bably pour construire auprès du tombeau de Saleh-el-Dyn, l'examen des lieux nous a demontré qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser établir une construction sur le terrain dont Abdou bey se dit propriétaire, parce que de ce côté là, il ne reste rien comme maçonnerie intéressante de la mosquée du sultan Beibars.

Nous signalons une porte intéressante en menuiserie arabe qui se trouve dans l'ancien mur sud de cette mosquée, qu'il faut immédiatement transporter au musée arabe, sans quoi elle est perdue. La commission pense en outre que le comité doit inviter les Wakfs à revendiquer ce qui pourrait leur appartenir de cette mosquée dont le terrain de Abdou bey El Bably semble faire partie.

2° MOSQUÉE ALTI BARMAK.

L'administration générale des Wakfs annonce que la grille en bronze du sébil de la mosquée Alti Barmak est tombée, et demande l'avis de la deuxième commission. Celle-ci déclare que ce sébil n'est pas un monument et que les Wakfs devront remettre la grille en place à leurs frais.

3° MOSQUÉE EL MALIKA SAFIA.

Le Ministère des Travaux publics communique au comité le plan dressé par les services de la ville du Caire, pour le déplacement de la borne fontaine de la Compagnie des Eaux, qui se trouve sur la place nord-est de cette mosquée.

Après visite des lieux, la deuxième commission estime qu'il est préférable de laisser la fontaine à l'emplacement qu'elle occupe, parce qu'en la mettant à la place indiquée en rouge sur le plan, en face de la porte nord de la mosquée El Malika Safia, les fuites d'eau nuiraient à la conservation du monument.

4° DE LA PORTE MONUMENTALE DE BAB-EL-FETOUH.

En passant à Bab-el-Fetouh, nous avons observé que le vantail ouest de la porte est assez éloigné de l'ébrasement, pour former un refuge aux passants qui y déposent des ordures. Ce monument étant propriété de l'Etat, il y a lieu de demander au Ministère des Travaux publics de faire les déblais nécessaires pour repousser la porte contre son ébrasement en pierre, afin d'éviter l'inconvénient signalé. En outre, cette porte devra être déblayée jusqu'au seuil sur toute sa superficie, et les rues voisines seront raccordées à ce niveau par des pentes douces. Il sera bon en même temps de signaler au Ministère de l'Intérieur que cette porte sert de latrine publique et de demander :

1° Que la police soit chargée d'empêcher d'y faire des ordures ;

2° Que le service du nettoyage de la ville soit invité à enlever les ordures au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Caire, le 23 juin 1890.

GRAND, HERZ.

92me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 48)

Examen :

1° De trois demandes de construire auprès des tombeaux.

2° De diverses dépenses.

3° De la mosquée Mohamed Saïd Geakmak à Darb Saada, Caire.

4° D'une demande relative au Mabkhara du Zaouyet-el-Henoud à Darb-el-Ahmar, Caire.

5° D'une galerie ouverte, située vis-à-vis du tombeau de Abou Sebha construit à l'époque du sultan El Ghoury, à Karafa-el-Kobra.

6° De divers monuments aux tombeaux des Khalifes.

7° D'une correspondance relative à la mosquée El Ahmadi, à Tanta.

8° D'une demande de l'entrepreneur des travaux de la mosquée Barkouk.

9° Divers.

10° De la porte monumentale Bab-el-Metoualli.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

a) Auprès du tombeau du cheikh El Agami à Bab-el-Charieh, présentée par Khattab Ibrahim.

b) Auprès du tombeau du cheikh El Khabbaz (wakf ahli), à Darb-el-Noubi, présentée par Hag Mohamed Hassan.

c) Auprès de la mosquée El Khadra à Boulaq, présentée par Hag Ahmed Ramadan.

La deuxième commission déclare que ces deux tombeaux et la mosquée ne sont d'aucune importance ; il n'y a pas lieu de les classer et le comité n'a pas à s'en occuper.

2° LA DEUXIÈME COMMISSION PROPOSE D'APPROUVER LES DÉPENSES CI-APRÈS :

a) Dépense de 1 L. E. 300 mill. occasionnée par des essais faits par l'architecte du comité sur la verticalité des façades du sébil Kaïtbay, à El Azhar. L'architecte informe la deuxième commission que, des observations qu'il a faites depuis que le tirant en fer a été placé (voir rapport n° 77), il résulte qu'il ne s'est produit aucun mouvement dans les murs.

La deuxième commission invite l'architecte à renouveler ces observations tous les six mois.

b) Dépense de 2 L.E. 80 mill. pour expédition des brochures et achats.

3° MOSQUÉE GEAKMAK.

La deuxième commission a visité cette mosquée sur la demande de l'Administration générale des Wakfs, à propos des travaux que cette Administration désire exécuter ; elle déclare se désintéresser complètement de l'intérieur de cet édifice. La façade seule sera classée parmi les monuments dont le comité devra s'occuper. Donc, si les travaux projetés ne touchent pas la façade, l'Administration des Wakfs pourra les ordonner comme elle l'entendra.

4° LE MABKHARA DE ZAOUYET-EL-HENOUD.

L'Administration générale des Wakfs avise le comité qu'un particulier veut acheter le terrain qui avoisine cette tour, et demande son avis.

Pour examiner la question, la deuxième commission désire que le plan du terrain à vendre lui soit remis.

5° GALERIE SITUÉE VIS-A-VIS DU TOMBEAU D'ABOU SEBHA

L'Administration générale des Wakfs annonce au comité qu'une partie de cette galerie s'est écroulée. La deuxième commission,

après examen, déclare que le comité n'a pas à s'occuper de cet édifice sans caractère.

6° DIVERS MONUMENTS AUX TOMBEAUX DES KHALIFES

(*a*) La deuxième commission déclare que le comité n'a pas à s'occuper du tombeau de Bagha-el-Youssefi ni de l'okelle située vis-à-vis du tombeau de Kaïtbay, qui n'ont pas de caractère artistique.

(*b*) Au tombeau du sultan de Kaïtbay, le bulbe du minaret, bien qu'un peu incliné, ne présente pas de danger d'écroulement ; cependant il serait nécessaire de redresser le croissant en bronze qui le couronne, car il a perdu sa position verticale.

Dans l'intérieur, il y a des travaux de consolidation des mosaïques et autres de conservation, dont il devra être fait une évaluation aussitôt que possible, afin que les travaux soient exécutés pour éviter des dégradations plus sérieuses.

(*c*) Même observation pour le tombeau du sultan El Achraf.

(*d*) On a volé la porte en bois du tombeau du sultan Emir-el-Kébir, sans doute pour la brûler; même fait s'est produit à la coupole de Ghoury.

La deuxième commission pense qu'il serait préférable de placer des grilles en fer à l'entrée de ces monuments qui ne sont pas gardés, car le bois tente beaucoup les voleurs.

Les ouvertures seraient réduites au moyen de remplissage en maçonnerie, afin de ne laisser que le vide d'une porte de grandeur ordinaire.

7° MOSQUÉE EL AHMADI A TANTAH.

Avant de s'occuper des coupoles de cette mosquée, la deuxième commission désire qu'un examen de ces ouvrages soit fait par l'ex-ingénieur de Tantah, Mohamed Kholoussi effendi, qui a déjà exécuté des travaux dans ce monument, d'accord avec l'ingénieur actuel, Moursi Sadek effendi, qui est depuis peu de temps dans cette ville ; ces agents dresseront un rapport auquel seront joints les dessins nécessaires pour renseigner exactement la deuxième commission sur le monument.

Hussein Khalifa, entrepreneur de travaux dans la mosquée Barkouk, à Nahassyn, demande une prolongation de 50 jours pour achever les travaux qui lui sont confiés.

La deuxième commission qui a suivi l'exécution des travaux, a constaté qu'au début, l'entrepreneur n'a pas déployé l'activité nécessaire pour les terminer dans le délai prescrit dans le contrat, mais considérant que depuis que des observations écrites lui ont été adressées à ce sujet, il fait son possible pour mener son entreprise à bonne fin, la deuxième commission estime qu'il peut lui être accordé trente jours de prolongation au délai porté sur l'engagement, pour achever non seulement les travaux compris au devis, mais encore les petits travaux supplémentaires d'environ 30 L.E., qui lui ont été ordonnés en cours d'exécution.

9° DIVERS.

(*a*) La deuxième commission annonce au comité que les travaux de nettoiement des façades du sébil Kaïtbay, connue sous le nom de « madrasset Cheikhoun », sise Charia Saliba, sont achevés.

Les belles décorations en mosaïques polychromes ainsi que les belles sculptures ont disparu.

Il reste encore quelques travaux de réparation à exécuter, dont l'architecte du comité préparera le devis.

(*b*) A Touloun, les travaux de déblaiement sont poussés activement.

(*c*) La deuxième commission signale au comité qu'une des grilles en bronze d'une croisée de la mosquée Esbek-el-Youssefi ne peut pas être replacée, parce que des bois d'échafaudage n'ont pas encore été enlevés par l'Administration des Wakfs, quoique les travaux aient été achevés depuis l'année 1889, ces bois devant être sortis par cette baie. Il est nécessaire d'aviser l'Administration générale des Wakfs de faire enlever les bois de la mosquée, afin que nous puissions remettre en place la grille de cette fenêtre.

(*d*) En passant devant la mosquée Almas, à Helmieh, la deuxième commission a vu que la claire-voie en bois découpé d'une des fenêtres du portail principal manque. Le gardien prétend que cette claire-voie n'existe plus depuis plus de quinze ans. La deuxième

commission demande au comité de signaler le fait à la direction générale des Wakfs, pour qu'une enquête soit faite pour rechercher ce grillage.

e). La deuxième commission a appris que l'Ecole d'Arts et Métiers n'a pas encore commencé la réparation de la porte de la mosquée Barkouk, qui lui a été confiée; elle propose de retirer cette commande à l'Ecole et de confier la réparation de cette porte à M. Farruggia qui a déjà achevé la réparation d'une porte semblable et aux mêmes conditions de prix, à moins cependant que l'Ecole ne s'engage à livrer la porte réparée dans un délai de 40 jours, dont la date du commencement sera fixée par la direction générale des Wakfs.

10° BAB-EL-METOUALLI.

La deuxième commission a examiné le rapport, présenté par MM. Manescalco et Herz, sur le programme des travaux à entreprendre pour la conservation de Bab-el-Metoualli, dressé en conformité de la décision prise par le comité dans la trente-neuvième séance du 18 décembre 1889; elle approuve le programme présenté et elle est d'avis que la copie de ce programme soit adressé au Ministère des Travaux publics avec une copie des dessins qui l'accompagnent en réponse à sa précédente lettre, en priant S.E. le Ministre de vouloir bien faire exécuter les travaux qui incombent au Gouvrnement.

Une copie de ce rapport sera aussi adressée à l'Administration générale des Wakfs, afin qu'elle connaisse l'importance des travaux qu'elle devra faire exécuter dans les parties qui lui appartiennent.

Caire, le 17 juillet 1890.

GRAND BEY, MOUSTAPHA BEY, HERZ.

93me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 43).

1° De cinq demandes de construire :
2° Divers.

1° LES CINQ DEMANDES SONT PRÉSENTÉES PAR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES WAKFS, SAVOIR :

a) Pour construire dans l'intérieur de la mosquée Nazàm-el-Din sise à Hattaba.

b) Pour la reconstruction d'une partie de la façade de l'Okàla du wakf Nassouh bey, sise charia El Tablita, près de la mosquée Mohamed bey.

c). D'Ibrahim Ahmed El Edouï, pour compléter sa maison qui touche un sébil lui appartenant.

d) Pour faire le crépissage de la maison sise près de la mosquée du sultan Ynal, à Oum El Ghoulàm, appartenant aux héritiers Youssef effendi Hamdi.

e) Pour exécuter certains travaux de réparation dans la maison wakf Zénab Khatoûn, sise haret El Daoudari, à El Azhar.

Après examen de ces demandes et visite des lieux, la deuxième commission déclare qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer les autorisations pour les demandes indiquées dans les § *a*, *b*, *c* et *d* ; pour ce qui concerne le § *e*, la deuxième commission demande que les travaux de dallage prévus soient exécutés sous la surveillance de l'architecte du comité.

2° DIVERS.

a) Le travail de nettoiement des façades du sébil Kaïtbay, à Saliba, a été exécuté (voir le quatre-vingt-neuvième rapport). La dépense a été déjà acceptée par la deuxième commission.

b) Arrangement de la porte du coupole El Fadaouieh, à El Abbassieh..... Mll.530

c) Pose de bornes aux angles des mosquées Saghri Wardi, à Makassis, et Karakoga, à Darb-el-Gamamiz..... L.E. 2.720

Total... L.E. 3.250

Cette somme sera imputée sur la réserve de l'année courante.

Le Caire, le 25 juillet 1890.

GRAND, HERZ.

94me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 48).

Examen :

1° De trois demandes de construction ;
2° De la mosquée El Bakri, haret El Otouf, quartier Gamalieh ;
3° De la maison n° 18 de la rue Souk-el-Zalat, à Bab-el-Charieh ;
4° Du sébil Kaïtbay, à El Azhar ;
5° Des fouilles faites à la mosquée Touloun ;
6° De diverses dépenses.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les trois demandes de construction soumises à la deuxième commission sont celles :

(*a*) Du sieur Châker Hamed, pour réparer la façade de sa maison sise charia Darb-el-Ahmar. La maison est contiguë au tombeau d'El Yemeni, ce tombeau est inconnu sous le nom d'El Maki, désigné par le Tanzim ;

(*b*) d'El Hagga Gamila, pour reconstruire la façade de sa maison, charia Foum-el-Khalig, touchant la mosquée et le tombeau du cheikh El Tibi ;

(*c*) Du wékil des Wakfs Soliman Agha El Salehdâr, pour reconstruire l'okelle, haret El Roum (Gamalieh), contiguë à un sébil.

Vu que dans les cas (*a*) et (*b*), il ne s'agit que de réparer des édifices existant déjà, la deuxième commission propose de délivrer le permis demandé, sans réserves. Quant à la demande (*c*), elle émet le vœu que la partie nord de la façade de l'okelle soit reconstruite, de façon à dégager la fenêtre est de la façade sud de l'ancien kouttab. Elle recommande également au propriétaire de l'okelle, qui est aussi le propriétaire de ce monument, de décharger ce kouttab de l'étage qui le surmonte.

2° LA MOSQUÉE EL BAKRI.

Le sieur Mahmoud Hassan Khérallah demande de reconstruire sa maison auprès du sébil de la mosquée El Bakri. L'examen a démontré qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer l'autorisation.

La mosquée El-Bakri est en grande partie ruinée, pourtant le riche revêtement en marbre de son intérieur, son *minbar* et de nombreuses pièces de bois sculpté la recommandent aux soins du comité. La deuxième commission propose d'y faire exécuter de légers travaux,en dehors de ceux proposés dans le trente et unième rapport, qui auraient pour but d'empêcher les progrès de la dégradation. La belle mechrabieh qui se trouve au nord du tombeau devrait être transportée au musée, après avoir été remplacée par une paroi de construction légère.

Le sol de la mosquée est surhaussé par une épaisse couche de terre qui communique de l'humidité aux marbres et aux minbars. Le comité devrait inviter la Direction générale des Wakfs à remplacer ces terres par un simple dallage en pierre.

L'architecte du comité est invité à présenter bientôt à la deuxième commission un devis à propos des travaux indiqués.

Nous donnons ci-dessous un inventaire des objets d'art que la mosquée contient :

1° Mosaïques en marbre de diverses qualités.

Dans la partie supérieure du mur est du sanctuaire (dimensions : 5^m 40 sur 2^m haut.), le revêtement est endommagé près du minbar.

2° L'intérieur de la kibla, mosaïque en marbre et en nacre, la partie inférieure, à la hauteur de $0^m,80$, a subi une mauvaise réparation.

Menuiserie :

3° Le minbar ($2^m,50$ long.et $2^m,50$ haut.), calculé jusqu'au palier, travail d'ébénisterie.Les portes manquent et le tout est en mauvais état.

4° Deux côtés sculptés des chambranles d'une porte qui se trouvait derrière le minbar (dimensions : $2^m,00 \times 0,23$).

5° Les chambranles sculptés de la porte au nord de la kibla.

6° L'armoire au nord du n° 5. Chambranles sculptés. Les portes de l'armoire en travaux d'assemblage; des vantaux supérieurs, il manque un morceau de $0^m,60 \times 0,50$; les inférieurs sont également endommagés.

7° La porte du tombeau. Chambranles sculptés. Des montants, il manque un morceau de $0^m,80$. La plaque à inscription manque.

8° Une mechrabieh au nord du tombeau, $4 \times 1^m,30$ (haut. approximative).

N.B. C'est cette pièce que la deuxième commission propose, dans le présent rapport, de transporter au Musée.

3° LA MAISON N° 18, A SOUK-EL-ZALAT.

Le Gouvernement demande la démolition du mur sud de la cour de la maison n° 18, à souk-el-zalat, qui appartient au Wakfs et à deux copropriétaires.

La deuxième commission ne s'oppose pas à cette demande, mais elle désire que le mur en question soit reconstruit comme il se trouve actuellement, vu la rareté des spécimens d'intérieurs des maisons en style arabe.

4° LE SEBIL KAITBAY.

Cédant à la demande du Ministère des Travaux publics, formulée dans un rapport dressé par le bureau du Tanzim, de compléter les travaux de consolidation dans ce monument, la deuxième commission, tout en étant convaincue que les travaux de consolidation déjà exécutés sont de nature à assurer la conservation de ce monument pendant un temps assez long, mais voulant enlever au Ministère des Travaux publics et aux habitants du quartier tout sujet d'inquiétude, charge dès à présent l'architecte du comité d'en établir le devis, en prenant pour base le programme qu'il a présenté aujourd'hui et qui consiste dans le redressement du mur de face, avec conservation et remise en place de toutes les pierres décoratives.

5° DES FOUILLES FAITES A LA MOSQUÉE TOULOUN,

Au cours des travaux, on a retiré une plaque en marbre blanc et une brique portant inscription.

La plaque en marbre est un fragment en forme de trapèze. Les côtés parallèles ont 1m,26 et 0m,92, la base 0m,96, l'épaisseur jusqu'à 0m,05. Elle est couverte d'inscriptions koufiques en relief. Cette plaque doit bien être un morceau d'une des *deux magnifiques inscriptions inaugurales qui furent sculptées sur d'immenses dalles de marbre blanc*, dont parle Marcel dans son *Egypte* et dont il donne traduction. La deuxième commission charge l'architecte du comité de fixer cette plaque au moyen de forts crampons en fer, sur un pilier voisin de la kibla.

La brique a comme dimensions 0m,22 de longueur, 0m11, de largeur et 0m,055 d'épaisseur, et porte le mot عليات en creux, sur un côté large. Elle sera remise au musée arabe.

6° EXAMEN DE DIVERSES DÉPENSES.

La deuxième commission propose au comité d'accepter les dépenses suivantes :

(*a*) Réparation des fenêtres ordinaires de la mosquée El-Bordeni à Daoudieh	L.E.	0.390
(*b*) Achat d'objets pour le bureau du comité	»	2.230
(*c*) Chemises en carton pour les dessins	»	0.450
Total L.E....		3.070

Caire, le 24 août 1890.

BAROIS, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

95me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 48).

Examen :

1° D'une demande de construction près du tombeau de Saleh-el-Din et de la mosquée Beibars, à Nahassyn (Le Caire) ;
2° De la mosquée El Azhar ;
3° De la mosquée El Mouayyed ;
4° Du minaret du milieu, à Karafa-el-Koubra ;
5° D'un devis dressé relativement à la mosquée du sultan Nàsser, à la Citadelle ;
6° Divers.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION.

Une demande de construction pour une boutique a été adressée par la dame Khadouga bent Ahmed Hussein, administratrice du wakf El Hag Fatih-el-Gabalgui. Le terrain en question se trouve au sud d'un reste de la façade sud de la mosquée Beibars disparue.

La commission déclare qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé, mais, toutefois, se reportant aux procès-verbaux antérieurs relatifs aux ruines de la mosquée Beibars, elle demande d'abord à l'Administration générale des Wakfs de vouloir bien examiner au préalable la validité des titres de propriété de la pétitionnaire, notamment en ce qui concerne les restes du mur de la mosquée.

Au cas où le wakf El Hag-Fatih serait aussi propriétaire du mur de la mosquée Beibars, le comité devrait tâcher d'acquérir pour le musée la porte en menuiserie arabe (voir 91me rapport), ainsi que les pierres ornementées qui en font partie.

Ayant eu, à ce sujet, le plan du Tanzim sous les yeux, la deuxième commission trouve que l'alignement approuvé, devant la façade

ouest du tombeau de Sàleh, aurait pour résultat d'augmenter encore l'épaisseur des petites boutiques qui existent, en ce moment, en cet endroit. La deuxième commission propose au comité de demander au Ministère des Travaux publics de changer l'alignement à cet endroit, de manière qu'il soit formé par la dite façade du monument même.

2° MOSQUÉE EL AZHAR.

L'ingénieur en chef des Wakfs et l'architecte en chef du comité avisent la deuxième commission du mauvais état de la ligne des piliers disposés derrière la portique qui entoure le *sahn*. Ces piliers ne penchent pas seulement de plus de $0^m,20$ sur 6^m en certains endroits vers le *sahn*, mais les fouilles ont démontré que, par suite d'une série de reprises, le corps des piliers est partiellement en surplomb sur les fondations, qui sont moins larges que la maçonnerie en élévation ;

L'ingénieur en chef des Wakfs propose :

1° Que toutes ces arcades soient reconstruites entièrement avec leurs fondations ;

2° Qu'on relève exactement, avant la démolition, les ornements en stuc, d'époque ancienne, qui décorent les faces intérieures des arcs des façades S.-O., N.-E. et N.-O. ;

3° Que la petite coupole qui se trouve au milieu de la façade S.-E. étant lézardée et en surplomb, on verra, plus tard, s'il est possible ou nom de la conserver.

De même pour la façade S.-E.; comme il est constaté qu'elle est en état de défectuosité, que son mortier est mauvais, que sa fondation est faible, et surtout que cette façade ne repose pas verticalement suivant son ancienne position, comme les trois autres façades, on ne peut donner une décision définitive à son égard qu'après avoir opéré une plus profonde constatation, laquelle ne pourra être faite que pendant le cours des travaux ; alors, s'il y a lieu de la restaurer en sous-œuvre, ce qui est préférable, on le fera ; autrement on suivra l'opinion qui conviendrait à son état.

La deuxième commission est d'avis qu'il convient de démolir entièrement et de reconstruire dans le même style toutes les arcades

des trois façades N.-E.-S.-O. et N.-O., puisqu'elles ne contiennent aucune trace d'ornements. Quant à la façade principale au S.-E., les piliers et leurs fondations devront être repris en sous-œuvre, et les faces ornementées du côté intérieur devront être conservées en place, sauf à essayer, en cours d'exécution, de redresser ces arcs, de telle sorte que leurs têtes soient ramenées dans un plan vertical. Enfin, pour la coupole, c'est un ouvrage charmant et du plus grand intérêt, qu'il importe au plus haut point de conserver. C'est d'ailleurs une construction légère qu'il est facile de reprendre en sous-œuvre et de consolider; la deuxième commission ne peut admettre qu'on la démolisse. Il faut la conserver, reprendre en sous-œuvre tous les supports, avec les fondations s'il y a lieu, et quand elle aura été consolidée, on nettoiera avec le plus grand soin tous les ornements.

3° MOSQUÉE EL MOUAYYED

La deuxième commission s'est rendue dans cette mosquée pour examiner la claire-voie en plâtre qui masque la fausse fenêtre dans le mur nord de la première nef du sanctuaire. Cette claire-voie est travaillée dans le style mauresque et est un rare spécimen de l'art arabe en Egypte.

L'influence des intempéries (le plafond manque depuis longtemps) l'a détériorée, et ils est à craindre qu'elle ne tombe en ruine.

La deuxième commission charge l'architecte du comité de passer un engagement avec M. Jaladon (spécialiste) pour la consolidation de ce bel ouvrage et pour le nettoyage des deux fausses fenêtres de même style qui sont à côté de la précédente.

4° MINARET DU MILIEU, A KARAFA-EL-KOUBRA.

Au cours des travaux de consolidation, il a été trouvé que les fentes du soubassement étaient plus profondes que cela n'a été prévu. L'architecte des monuments, en faisant part de ce fait à la deuxième commission, annonce que la situation des travaux exécutés monte à 24 L.E. et 800 mill., et que, d'après un devis complé-

mentaire dressé, il faudrait encore la somme de L.E. 35, en dehors du reliquat du premier devis, pour remettre le minaret dans un état convenable de consolidation.

Le devis comprend quatre forts tirants en fer qui seront placés de manière à empêcher le progrès des fissures visibles au côté ouest. La deuxième commission recommande au comité d'accepter la dépense en question, qui sera imputée sur la réserve de l'année courante.

4° MOSQUÉE SULTAN NASSER.

La deuxième commission a examiné le devis de 155 L. E. présenté par l'architecte du comité, relatif aux travaux prescrits dans le 84me rapport et propose au comité de l'approuver.

6° DIVERS.

S. E. le directeur général des Wakfs avise la deuxième commission que des contrats ont été signés pour l'exécution des travaux dont elle lui avait remis les projets.

	POUR LE COMPTE		
	DU COMITÉ	DES WAKFS	TOTAUX
	L.E.	L.E.	L.E.
1° Avec MM. Jacovelli, pour la restauration des 4 portes du sahn de la mosquée Barkouk, à Nahassyn, et sa porte principale.....	200	...	200
2° Avec M. Centonze bey pour les travaux de la mosquée El Mouayyed.	580	2.200	2.780
3° Avec M. Varouti, pour les travaux de la mosquée Barkouk, à Nahassyn.	530	2.400	2.930
L.E...	1.310	4.600	5.910

Caire, le 2 septembre 1890.

BAROIS, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

98me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 46).

Examen :

DU MINARET DE LA MOSQUÉE AIDOUMAR-EL-BAHLAOUAN
A OM-EL-GHOULAM.

La deuxième commission est allée visiter le minaret de la mosquée Aïdoumar-el-Bahlaouan, dont le soubassement est en reconstruction depuis octobre de l'année passée. Une fissure a été découverte aujourd'hui près de l'angle est du soubassement.

La commission pense que c'est la conséquence de la manière trop lente et peu prudente avec laquelle ce travail si délicat est poursuivi. La partie ouest du minaret est en effet en poste, à faux depuis plus d'un mois, et c'est évidemment cette situation qui, en se prolongeant, a causé le petit mouvement qui vient d'être constaté. La seconde commission a prescrit de faire étayer tout de suite la partie en poste à faux et a insisté auprès de l'entrepreneur pour qu'il termine tout ce travail de reprise du minaret dans une période de dix jours au plus.

Si cet entrepreneur ne se conforme pas aux ordres susdits, non seulement il devra être considéré comme responsable de tout accident qui pourrait arriver, mais il devra être rayé de la liste des entrepreneurs admis à participer aux travaux du comité, travaux qui sont souvent d'une nature difficile et particulièrement délicate.

Caire, le 2 septembre 1890.

BAROIS, MOUSTAPHA SADEK, HERZ.

97me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 43)

Examen :

1° De deux demandes de construction ;
2° Du sébil Katkhoday à Nahassyn, Le Caire ;
3° Du tombeau El Ghouri, à El Ghourieh ;
4° De la mosquée El Guiouichi, sur le Mokattam (près du Caire) ;
5° Du minaret de la mosquée Aboul-Ela, à Boulac ;
6° De trois devis ;
7° De diverses dépenses ;
8° Fragments d'une plaque de marbre trouvés dans la mosquée Touloun, Le Caire ;
9° L'aide-ingénieur du comité :
19° Répartition des sommes qui ne seront pas dépensées dans l'année courante ;
11° Travaux achevés.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les deux demandes de construction ont été présentées :

a) Par le sieur Abdel-Salâm bey El Bannani, pour sa maison touchant la mosquée Beibars-el-Khayat, à El Goudérieh (Le Caire).

La deuxième commission ne trouve pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé, seulement elle avertit l'Administration générale des Wakfs qu'une fenêtre, dans le mur principal sud de la mosquée, sera bouchée par la nouvelle construction. Cette fenêtre n'a pas d'importance pour le monument.

b) Par le sieur Ahmed El Mansouri, professeur à El Azhar, pour sa maison contiguë au tombeau du cheikh Abdallah, sise à Darb Saada. Ce tombeau étant une bâtisse des plus primitives, le comité n'a pas à s'en occuper.

2° SÉBIL KATKHODAY.

Sur la demande du Ministère de l'Instruction publique de surhausser la balustrade du *kouttàb* de ce monument, la deuxième commission propose de fixer des barres de fer de faible section, horizontalement, au-dessus de la balustrade actuelle, au moyen de colliers attachés aux colonnettes. L'architecte en chef des monuments est invité à en préparer le dessin et à en surveiller l'exécution.

3° TOMBEAU EL GHOURY.

Pendant la reconstruction de la porte est de l'oratoire (*moussalla*) du tombeau du sultan El Ghoury, les murs nord et est ont été trouvés dans un si mauvais état que leur démolition et leur reconstruction paraissent indispensables. Un devis dressé pour ce travail s'élève à 59 L. E. 889 mill., la deuxième commission propose au comité d'ordonner tout de suite ce travail, avant que les réparations en cours d'exécution soient terminées. Cette dépense serait prélevée sur la réserve de l'année courante.

4° MOSQUÉE EL GUIOUCHI, SUR LE MOKATTAM.

La deuxième commission a visité, le 12 courant, cet intéressant monument dans tous ses détails. Des travaux urgents sont nécessaires pour sa conservation. La commission recommande l'exécution du devis dressé d'après ses instructions, dont le montant s'élève à 55 L. E. Ce devis comprend l'enlèvement des décombres, des reprises de maçonneries, le garnissage des joints du minaret, etc.

5° MOSQUÉE ABOUL-ELA.

Sur l'avis de l'Administration générale des Wakfs que le minaret de la mosquée Aboul-Ela est incliné, l'architecte en chef des

monuments en a fait l'examen ; mais, bien qu'il résulte de ses constatations que cette tour penche vers l'est de 0, 035 par mètre, la deuxième commission n'est pas d'avis d'intervenir, vu que d'après le dire du gardien il est depuis de longues années dans cet état.

La deuxième commission propose seulement que ce minaret soit de nouveau examiné dans huit mois. — Les frais du dit examen sont de L. E. 2 mill. 920 à prendre sur la réserve.

6° DEVIS.

Les trois devis acceptés par la deuxième commission et soumis à l'approbation du comité sont :

a) Devis pour les travaux de consolidation du sebil Kaïtbay, à El Azhar, dressé d'après les prescriptions du 94me rapport ; son montant est de 224 L. E.

b). Devis pour le transfert du musée arabe de la mosquée El Hàkem dans l'ancien local de la bibliothèque khédiviale (voir le 36me procès-verbal)., son montant est de 45 L. E.

c). Devis pour la consolidation d'une fenêtre en plâtre (voir le 95me rapport) et le nettoiement de deux autres fenêtres semblables qui se trouvent dans la paroi ouest, à l'extérieur de la coupole de la mosquée El Mouayyed.

La somme demandée par M. Jaladon pour ces travaux est de 10 L. E. — Elle sera portée sur la réserve.

7° DÉPENSES DIVERSES.

La deuxième commission soumet à l'approbation du comité les dépenses suivantes :

	L.E M.
a). Pour des travaux imprévus exécutés dans la mosquée Barkouk à Nahassyn (entreprise Hussein Khalifa) 500 L. E.....	19 908
b). Pour le scellement des pièces en marbre à inscriptions, trouvées dans la mosquée Touloun (voir le 94me rapport et 8° du présent.	1 710
c). Pour renforcement des deux plaques à inscriptions qui se trouvent sur les fenêtres de Zaouyet-el-Dehècha (Farag-ibn-Barkouk), à Taht-el-Rabb et pour démontage d'une plaque en bronze à inscriptions de la mosquée Touloun. Cette dernière plaque date de	

à reporter....

Report.....

l'époque du sultan Lachyn, qui avait réparé la mosquée ; elle se trouvait sur la porte ordinaire près du *minbar* ; elle a été déposée dans le musée arabe; frais.....	0 583
d). Pour le calligraphe ayant écrit le texte de la plaque commémorative à poser sur le *minbar* de la mosquée Bordeni (voir le 86me rapp.).....	0 200
e). Pour la réparation des armoires et divers, contenant les archives du comité.....	2 560
Total... L.E.	24 961

à imputer sur la réserve.

8° FRAGMENTS D'UNE PLAQUE DE MARBRE.

En continuant le déblaiement de la mosquée Touloun, deux nouveaux fragments de marbre à inscriptions ont été trouvés ; ils complètent la plaque mentionnée dans le 94me rapport. Ils ont été scellés auprès de celle-ci. Leurs dimensions sont de 0m 50 × 0,47 et 0, 50 × 0, 70. La plaque complète a 0m 98 × 1, 62.

9° AIDE-INGÉNIEUR DU COMITÉ.

La deuxième commission propose au comité de porter les appointements de l'aide-ingénieur de son bureau à 4 L. E. par mois. Il mérite cette récompense pour le zèle qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions. Cette augmentation lui sera comptée à partir du 1er du mois prochain.

10° RÉPARTITION DES SOMMES NON DÉPENSÉES.

Prenant en considération que la somme allouée pour les travaux dernièrement ordonnés dans la mosquée Barkouk, à Nahassyn, ne sera pas dépensée en totalité dans le présent exercice, et qu'une somme assez considérable du budget de l'année courante sera retenue à titre de garantie sur les entreprises, jusqu'à l'année prochaine, la deuxième commission propose d'ordonner, sur le montant de ces sommes disponibles, les travaux indiqués ci-après :

1° Sommes disponibles sur l'exercice actuel.

N°s d'ordre	NOMS DES MONUMENTS ET DES ENTREPRENEURS	Sommes allouées		Reste probable	Reste comme garantie	Disponible
		L.E.	MIL.	L.E.	L.E.	L.E.
1	Première entreprise de Hag Ahmed Aboul Doubal	529	485	..	52	52
2	Deuxième entreprise de Hag Ahmed Aboul Doubal	277	548	..	27	27
3	Mosquée Barkouk, entreprise Khalifa	500	..	..	50	50
4	Mosquée Barkouk, entreprise Varouti	530	..	350	..	350
5	Mosquée Barkouk, entreprise Jacovelli	200	..	..	20	20
6	Mosquée Mouayyed, entreprise Centouze bey	580	..	..	58	58
7	Mosquée Touloun pour vente des produits de démolition	124	..	25	..	25
8	Mosquée Beibars-el-Khayat (Jaladon)	240	..	51	..	51
	TOTAL...	..	..	..	..	633

2° Travaux proposés.

		L.E.
1	Sébil Katkhoday (voir le 86e rapport)	55
2	Mosquée Nâsser à la citadelle. Travaux de consolidation du minaret, faisant partie du devis de 150 L.E. arrêté pour cette mosquée (voir le 95e rapport)	42
3	Sébil Kaitbay à El Azhar (voir le 94e rapport)	224
4	Mosquée Touloun, consolidation des merlons (voir le 79e rapport) et divers	100
5	Mosquée El Guiouchi voir 4° du présent ; consolidation	55
6	Mosquée El Mouayyed, menuiserie (voir le 87e rapport)	157
	TOTAL...	633

Ces devis étant prêts, les travaux pourraient être immédiatement ordonnés.

11° TRAVAUX ACHEVÉS.

La deuxième commission informe le comité que les travaux ci-après sont achevés :

Nos D'ORDRE	NOMS DES MONUMENTS ET NATURE DES TRAVAUX	POUR LE COMPTE DU COMITÉ L.E.	DU COMITÉ M.	DES WAKFS L.E.	DES WAKFS M.
	A. *Sur le budget de l'année 1889.*				
22	Mosquée Bordeni à Daoudieh, restauration du minbar	75	..	...	..
33	Mosquée El Kordi à Kassabat Radouan, réparation de la Kibla et divers	30	..	...	..
	Mosquée Hadak Meska (aux frais du nazir particulier, voir le 57e rapport)	...	..	...	..
	B. *Sur le budget de l'année courante.*				
1	Minaret sud à Karafat-el-Kobra, travaux de construction et escalier	87	764	...	..
2	Sébil Soliman Chaouich	124	120		
3	Mosquée El Mar'a	25	..	10	403
4	Mosquée Sayeda El Houssein, réparation du vieux minaret	21	560	...	..
12	Tombeau Nasser à Nahassyn, terrasses et divers	16	..	...	..
14	Mosquée Barkouk Nahas (entreprise Khalifa), travaux de consolidation	500	..	320	..
16	Mosquée Barkouk à Nahassyn (entreprise Farruggia), restauration d'une porte	35	..	...	..
20	Mosquée Beibars (entreprise Jaladon), travaux dans la coupole (1)	240	..	...	..
26	Sébil Kaitbay à Saliba, nettoyage des façades	16	..	...	..

Cairé, le 25 septembre 1890.

BAROIS, MOUSTAPHA SADEK, HERZ.

(1) Pour ce qui concerne ces travaux, la deuxième commission prie le comité d'insister pour que l'Administration des Wakfs achève promptement la mosquée qui touche la coupole, sans quoi la coupole elle-même dans laquelle le comité a dépensé des sommes importantes n'est pas abordable. Les travaux de la mosquée sont en ce moment tout à fait arrêtés.

98me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 42)

Examen :

1° De deux demandes de construction ;
2° De diverses dépenses ;
3° D'une liste des objets à déposer au musée arabe.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les deux demandes de construction ont été envoyées par :

a) Le cheikh Ahmed Hassanein-el-Feki, pour construire la façade sud de sa maison et la partie qui surmonte le tombeau de Gohar-el-Madani, à Rokbieh.

b) Mohamed effendi Reda, pour construire la maison de sa dame sise rue El Rokbieh, près du tombeau Baba Yehia.

Pour *b*) il n'y a pas d'inconvénient à délivrer le permis, vu que le tombeau en question est une construction moderne, sans valeur historique ; quant à la demande *a*), il y a lieu de rappeler à l'Administration générale des Wakfs ce qui a été décidé à l'occasion de la même demande, dans la trentième séance du comité (41me rapport).

2° DÉPENSES.

La deuxième commission soumet à l'approbation du comité :

a) La dépense de 28 L.E. 546 mill. pour l'étaiement d'une partie de l'intérieur de la mosquée Kadi Yehia Zein-el-Dyn, à Boulaq. Ce travail a été ordonné dans la quarante et unième séance du comité.

b) La dépense de 950 mill., frais du second examen fait sur la verticalité du minaret sud de la mosquée Nâsser, à la citadelle.

Cette seconde constatation démontre que le minaret n'a pas bougé depuis le premier examen.

Les deux dépenses sont à porter sur la réserve de l'année courante

---

ANNEXE DU RAPPORT N° 98 DE LA DEUXIÈME COMMISSION

3° OBJETS A DÉPOSER DANS LE MUSÉE ARABE.

La deuxième commission signale les objets suivants, trouvés dans diverses mosquées, et demande leur transport dans le musée arabe :

A. — Dans la mosquée El Mouayyed.

1. Une ancienne porte à un battant, munie de quelques fragments de bronze, sa dimension est de 1,20 × 3,45.

2. Deux koursis rab'a (pupitre de koran) en bois, de 0,65 × 1,02 et 0,55 × 1,25, ainsi que d'autres fragments de koursis pareils.

3. Une plaque en marbre blanc en deux morceaux, portant en chef les mots السلطان المعظم, et dans le champ inférieur deux dragonnes entrelacées.

4. Une plaque en marbre de Turquie portant en sculpture quatre poissons, sa dimension est de 2,20 × 0,30.

5. Une plaque ronde en marbre de Turquie sculptée, son diamètre est de 0m 65.

6. Une plaque endommagée, son diamètre est de 0m 80.

7. Huit plaques en marbre de Turquie sculptées, longueur de 0m 55 à 1m 10 sur une largeur de 0m 28, et 30 pièces de 0m 30 à 0m 75 de longueur sur une largeur de 0m 10 à 0m 25.

8. Vingt plaques sculptées en pierre jaune, longueur de 0m.14 à 0m.50 largeur de 0m.10 à 0m.14.

B. — Dans la mosquée Barkouk.

9. Trois morceaux de reliures en cuir ornés d'arabesques en or, les dimensions sont de 0,27 × 0,37; 0,13 × 0,37; 0,18 × 0,80.

10. Une plaque en marbre blanc, fragment portant une inscription en langue arabe 0,28 × 0,30.

11. Deux pièces en marbre de Turquie qui servaient de bordure au dallage du sanctuaire, de 3,30 × 0,14 × 0,20 et de 3.30 × 0,22 × 0,31. Elles proviennent de l'entablement d'un temple romain. Les détails des sculptures sont très soignés comme exécution et d'une belle forme.

C. — Dans la mosquée de Touloun.

12. Un cadran solaire de pierre blanche en trois morceaux 0,37 × 0.60.

13. Un support pour trois kollahs en pierre blanche 0,28 × 0,30.

14. Quatre fragments de la seconde plaque en marbre à inscriptions coufiques, dont le 97me rapport fait mention. Les dimensions sont de : 0,18×0,28; 0,20 × 0,25; 0,25 × 0,40, la dernière en forme de triangle a 0m.15 de base sur 0m.25 de hauteur.

Le Caire, le 11 octobre 1890.

BAROIS, MOUSTAPHA SADEK, HERZ.

99me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 44).

Examen :

1° D'une lettre concernant l'abreuvoir de Kaïtbay à El Azhar ;
2° De plusieurs affaires relatives à la mosquée El Mouayyed ;
3° De quatre devis.

1° ABREUVOIR KAÏTBAY.

L'architecte en chef du comité soumet une lettre des Wakfs, en date du 15 octobre 1890, dans laquelle cette Administration annonce que l'angle nord-ouest dépendant de l'abreuvoir Kaïtbay, dont le comité a demandé la conservation (voir 46e rapport), a été démoli par ordre du parquet, sur l'indication de l'ingénieur du Tanzim.

La IIe commission regrette de n'avoir pas été avertie à temps pour empêcher cette démolition d'une partie d'un petit monument très intéressant; elle propose d'appeler sur ce fait l'attention du Ministère des Travaux publics. Elle a d'ailleurs chargé l'architecte du comité de ranger immédiatement les matériaux provenant de la démolition, et de faire un devis pour la restauration de l'angle détruit.

2° MOSQUÉE EL MOUAYYED.

a) Après examen des offres reçues pour la réparation des menuiseries de la mosquée El Mouayyed, travail qui a été autorisé par le comité, jusqu'à concurrence du crédit disponible de 157 L. (voir 97e rapport), la IIe commission propose de confier :

1° La réparation de la grande porte au sieur Emin Saleh, pour la somme de 100 L.

2° La réparation des deux autres portes de l'entrée à MM. Jacovelli, pour la somme de 95 L.

Le surplus, soit 38 L., sera pris sur le crédit de l'entreprise El Mouayyed, le degré d'avancement des travaux permettant de prévoir que cette somme restera disponible sur le budget du présent exercice.

Ces deux entrepreneurs sont ceux qui ont fait les offres les plus basses pour ces deux ouvrages.

L'ensemble des réparations des menuiseries de cette mosquée, d'après les diverses offres reçues, s'élèvera à 670 L. environ.

b) Les travaux en cours d'exécution dans cette mosquée comprennent le nettoiement des ornements et inscriptions qui surmontent le lambris du mur sud-est du sanctuaire. En procédant à cette opération, l'architecte a découvert des traces de dorure et de peinture qui permettent une restitution. Un essai fait sur une petite surface a été jugé satisfaisant par la IIe commission, sous réserve de quelques observations peu importantes.

La IIe commission estime que, pour l'effet général du monument, il est indispensable de poursuivre cette restauration sur toute la surface des panneaux ornementés qui existent sur ce mur. Pour se rendre compte de la dépense qui en résulterait, elle a demandé des offres à plusieurs spécialistes ; la plus avantageuse a été celle de M. Paolillo, qui est l'auteur du premier essai de restitution; elle s'élève à 250 L. Toutes les ressources du comité étant actuellement engagées, la IIe commission prie le comité de demander à l'Administration générale des Wakfs de vouloir bien mettre à sa disposition la susdite somme de 250 L., afin de pouvoir achever sans retard cette partie des travaux.

3° DEVIS.

Quatre devis sont soumis par l'architecte en chef du comité pour les travaux suivants;

a) Réfection d'une porte en fer du tombeau de l'Emir el-Kébir (voir 92e rapport), L.E. 7.

b) Même travail pour le tombeau de Kânsou-el-Ghouri, L.E. 5.

c) Scellement des marbres du tombeau du sultan Kaïtbay (voir 92e rapport), et étaiement d'une colonne du kouttab. Vu que le redressement du croissant prescrit par le même rapport, est trop coûteux si on procède à ce travail isolément, la IIe commission propose de ne le faire que lorsqu'on s'occupera de la restauration complète du monument.

Le montant du devis réduit est de 8 L.E. 500 mill.

Ces trois monuments se trouvent au désert de Kaïtbay. Les travaux seront mis en exécution aussitôt que les ressources le permettront.

d) Etaiement de la partie sud de la grande frise à inscriptions, en bois, qui surmonte les lambris du tombeau de la mosquée du sultan Hassan, et scellement des marbres de ce lambris, 5 L.E. 500 mill.

Vu l'urgence, la commission charge, dès à présent, l'architecte des monuments de passer un contrat avec un entrepreneur pour ce travail.

Le montant du devis (5 L. 500 mill.) sera porté sur la réserve de l'année courante.

Caire, le 27 octobre 1890.

BAROIS, MOUSTAPHA SADIK, HERZ.

100me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 44).

Examen :

1. De trois demandes de construction ;
2. Des études concernant la mosquée Barkouk à Nahassyn, Caire ;
3. Des correspondances ;
4. Des travaux achevés.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les trois demandes de construction ont été adressées au comité par :

a) Le sieur Moustapha Hussein Guelàl, pour des travaux à exécuter dans la façade de sa maison contiguë à la mosquée El Hatou, à Gamalieh.

La commission a visité cette mosquée, elle propose au comité de ne pas la classer parmi les monuments à conserver, vu qu'elle ne présente aucun intérêt.

b) Le sieur Aly Moustapha El Ménoufi, pour construire sa maison à la place de la masure qui lui appartient à haret El Forn, au quartier de Megharbelyn. D'après l'avis de l'ingénieur du service de la ville, le tombeau du cheikh Sâlem occuperait le même emplacement. La deuxième commission s'est transportée sur les lieux et n'a pas trouvé de trace d'un monument quelconque.

c) Le sieur Derwich Moustapha, nazir du wakf de la mosquée Youssef Aga-el-Hyn, pour faire certaines réparations dans le soubassement de cette mosquée et de sa sébil, ainsi que pour badigeonner la façade de la mosquée. Après examen fait, la deuxième commission propose d'autoriser les travaux de réparation dans le sou-

bassement pour le consolider, mais elle n'est pas d'avis d'autoriser le badigeonnage des façades. Elle demande, au contraire, l'enlèvement de la laide peinture à la chaux qui y a été appliquée il y a plusieurs années, ainsi que le comité vient de le faire à la mosquée Barkouk, à Nahassyn.

2° ÉTUDES CONCERNANT LA MOSQUÉE BARKOUK.

Le dikka et le bassin du sahn récemment démontés dans la mosquée El Barkouk, dataient de quelques années seulement, et étaient fort mal construits. Il est indispensable de les reconstruire dans un bon style et selon l'importance du monument. A ce propos M. Herz soumet :

a) Deux projets pour le *dikka*, dont l'un est du type de celui du sultan Hassan et l'autre de celui d'El Mouayyed, les deux mosquées ayant été érigées à l'époque de Barkouk. Après examen, la deuxième commission décide que le type du dikka de la mosquée El Mouayyed sera adopté.

b) Un dessin pour le bassin du milieu du sahn. Le dessin présenté est celui du bassin occupant le centre de la mosquée Hassan. La commission accepte l'idée générale et fait diverses observations pour modifier ce dessin ; M. Herz fera une étude nouvelle avec évaluation de la dépense.

Le bassin dont il s'agit sera fait pour décorer le sahn et non pour y faire les ablutions. L'architecte tiendra compte de cette observation pour la rédaction du projet.

3° CORRESPONDANCES.

a) Le directeur général des Wakfs annonce que les travaux à exécuter dans le sébil Kaïtbay s'élevant à 224 L.E., et dans la mosquée Touloun, à 100 L. E., soit un total de 324 L. E., ont été ordonnés.

b) Après communication du 96me rapport de la deuxième commission, communication faite à l'entrepreneur, relativement aux

travaux du minaret de la mosquée d'Aydoumar-el-Bahlaouân, celui-ci a répondu aux Wakfs pour protester contre les déclarations de la deuxième commission.

La deuxième commission maintient les déclarations du dit rapport, cependant, considérant que les travaux sont achevés et paraissent bien exécutés quoiqu'ils aient été terminés dans un délai plus long que celui prescrit par elle, elle demande qu'il ne soit pas donné suite à ses propositions concernant l'entrepreneur. Mais la commission fait toutes ses réserves au sujet de l'augmentation de l'inclinaison du minaret qui s'est produite pendant l'exécution des travaux.

4° TRAVAUX ACHEVÉS

La deuxième commission informe le comité que les travaux ci-après sont achevés :

N° d'ordre	NOMS DES MONUMENTS	NATURE DES TRAVAUX	ALLOUÉ POUR LE COMPTE du COMITÉ L. mil.	ALLOUÉ POUR LE COMPTE des WAKFS L. mil.
	A. *Sur le budget de l'année 1889.*			
2	Mosquée El Mehmendar.....	Marbre et vitraux.....	50 —	300 —
34	Mosq. Aydoumar-el-Bahlaouan	Consolid. du minaret...	95 —	
	B. *Sur le budget de l'année 1890.*			
6	Tombeau d'El Ghoury (El Ghourieh).....	Reconst. du mur N. de la cour.....	46 400	
7	Minaret du milieu à Karafa El K.	Trav. de consolidation..	70 —	
8	Mosquée Mirza à Boulak.....	Réparation du portail..	2 500	
10	Coup. el Tenkézieh à K. El Kobra	Travaux de réparation.	12 —	
11	Coup. à l'Est du N° 10.....	Consolidation.....	120 —	
13	Madrasseh El Ghoury (Ghourieh	Terrasse et lanterne...	30 —	
18	Mosquée Barkouk (Nahassyn).	Rest. de cinq portes (Entr. MM. Jacovelli).	200 —	
21	Mosquée Touloun.....	Démolition et déblai....	170 —	
22	Moristan Kâlaoun.....	Réparation d'une galerie	49 —	
25	Mosquée Maklabay Taz.....	Réparation, travaux supplémentaires.....	70 —	

Le Caire, le 13 novembre 1890.

FRANZ, ISMAÏL PACHA, BAROIS, GRAND, HERZ.

101me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 44).

En exécution du deuxième paragraphe relatif à l'avis de la deuxième commission sur la mosquée El Bagam(voir le soixante-seizième rapport du 26 décembre 1889),approuvé dans la quarante et unième séance du comité (15 mars 1890), M. Herz s'est rendu le 29 mai dernier au village d'Ebiar pour visiter la mosquée El Bagam ; il présente le rapport ci-après dont les conclusions sont soumises à l'approhation du comité par la deuxième commission.

RAPPORT DE M. HERZ.

Cette mosquée a comme dimensions intérieures:14m,30 sur 28m,50; son plan est irrégulier. Autour du sahn (cour) se rangent les liwâns (oratoires), ceux du sud-est et du nord-ouest possèdent chacun trois nefs ; les nefs de ce dernier sont moins longues que celles de l'autre qui contient deux kiblas. Les oratoires restants consistent en une seule nef : le mur principal de celui qui est tourné vers le nord-est ,est percé par le portail de la mosquée.

Le tombeau du cheikh El Bagam couronné d'une petite coupole d'un caractère très simple, limite la mosquée vers le sud-est, l'autre extrémité de la façade est marquée par le haut minaret.

Si le plan de cette mosquée, qui, selon plusieurs indices, a dû subir de forts changements depuis sa fondation, ne lui donne aucun mérite, les restes de son architecture la classent parmi les monuments du plus haut intérêt. Ce sont notamment le couronnement du portail, les niches des fenêtres dans l'intérieur, et les arcs du sahn qui sont exécutés en maçonnerie de briques apparentes, d'une beauté remarquable. La diversité des motifs et l'exécution correcte dans laquelle ce genre de travail se présente, le font

ranger au-dessus des travaux similaires justement vantés, de la ville de Rosette.

Le minaret subsiste jusqu'à la hauteur de sa section carrée dans son état primitif, et la voûte spirale en briques de couleur noire et rose qui rampe dans son intérieur pour supporter les marches, mérite une mention spéciale.

Le maksoura en bois qui entoure un tombeau au liwàn nord-ouest, est d'un travail simple et contient l'inscription suivante dans sa petite plaque en bois:

هذه المقصورة المباركة انشاء سيدنا ومولانا العارف بالله تعالى احمد ابو رضوان الشهير بالجم

«le maksoura béni a été fondé par notre seigneur et maître, croyant en Dieu suprême, Ahmed Abou Radouân, connu sous le nom de Bagam».

Et plus bas : « Fait par le maître Abd-el-Gaouad de Mehalla, et cela en 37 après l'année mille » (1627 de J.C).

Cette inscription n'a rapport qu'au maksoura; une autre, gravée sur une plaque en marbre et qui est conservée dans le tombeau, nous renseigne sur la date de la fondation de la mosquée même. Elle y est appelée « madrassa », et a été érigée en 629 de l'hégire (1231 de J. C.), c'est-à-dire à l'époque des Ayoubites.

Mes efforts pour avoir des renseignements sur le personnage du cheikh El Bagam n'ont eu aucun résultat.

Il a été déjà mentionné que ce sont les parties supérieures de l'édifice qui lui prêtent de l'intérêt. On ne peut pas pourtant assurer qu'elles datent de l'époque indiquée sur l'inscription de la plaque en marbre, car, bien que l'époque des Ayoubites ait produit des monuments en maçonnerie de briques (madrassat-el-kamelieh et celui du sultan Sâlah, 622 et 640 de l'hégire), celles-ci n'y sont jamais apparentes, et rien ne prouve que ce genre d'architecture ait été alors pratiqué.

Tout porte à croire qu'elles appartiennent à une époque plus récente.

La mosquée qui contient ces fragments d'une rare architecture mérite les soins du comité et je propose :

1° De recommander à l'Administration générale des Wakfs de faire exécuter les travaux indiqués dans le devis présenté par son bureau technique.

2° Que le comité y ajoute la somme de 10 L.E., qui suffira pour faire les travaux servant purement à la conservation des parties spécialement mentionnées. Quant aux travaux à exécuter, j'ai donné tous les renseignements à l'ingénieur des Wakfs de Tantah, qui m'a accompagné dans ce village.

3° De charger un photographe de relever certains détails de la mosquée, détails si peu connus ici et en Europe.

Caire, le 24 juin 1890.

HERZ.

Approuvé le 26 novembre 1890.

FRANZ, GRAND, BAROIS, HERZ.

102me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 45).

Examen :

1° D'une demande de construction ;

2° Du sébil wakf, particulier, Nezàret El Set Zayeda, dans la rue Ghêt-el-Edda (Caire).

3° D'une affaire relative à la mosquée de Sayadi Ahmed El Badaoui à Tantah ;

4° De la mosquée El Mouayyed à El Soukkarieh (Caire) ;

5° De la mosquée de Barkouk à Nahassyn (Caire) ;

6° De la maison wakf Zalikha, fille de Radouan Aga, à Haret El Medak, quartier Saida Zénab ;

7° D'une demande du Ministère de l'Instruction publique ;

8° Communication du résultat d'une adjudication de travaux faite par l'Administration des Wakfs.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION.

La demande de construction a été adressée par le sieur Khalil effendi Wahbi, wékil du wakf El Kolchani, pour construire les deux façades du sébil wakf El Kolchani, située à Kérabieh, Caire. — La deuxième commission a trouvé que la façade sud a été entièrement démolie et que le kouttab manque depuis longtemps, d'après le dire du wékil ; elle estime que ce qui reste ne doit pas être classé parmi les monuments à conserver.

2° SÉBIL NAZARET EL SET ZAYEDA.

La directrice de cette sébil avait déclaré qu'elle consentait à céder la grille de cette fontaine (voir le 74me rapp.) au musée arabe, à la condition que le comité fasse certaines réparations au bâtiment. La

deuxième commission a fait estimer ces travaux, ils s'élèveraient à 20 L. E. Elle est d'avis de ne pas accepter la grille qui n'a pas la valeur des réparations.

En conséquence, le comité n'a pas à payer les 290 mill., droit du rokhsa réclamé par l'Administration générale des Wakfs.

3° MOSQUÉE DE SAYADI AHMED EL BEDAOUI, TANTAH.

L'Administration générale des Wakfs s'adresse à la deuxième commission pour la saisir de plusieurs affaires relatives à cette mosquée. La deuxième commission déclare que cette mosquée n'est pas un monument de l'art arabe et que le comité n'a pas à s'en occuper.

4° MOSQUÉE EL MOUAYYED.

La deuxième commission a visité ce monument et a constaté que les travaux ordonnés sont poussés avec activité et exécutés avec beaucoup de soin. Elle charge M. Herz de confier à un bon tailleur de pierre la réfection de la couverture en pierre de taille de l'entrée qui a été démontée dans la crainte qu'elle ne s'écroulât.

5° MOSQUÉE BARKOUK.

La commission s'est rendue dans la mosquée Barkouk pour examiner la couverture de la niche située vis-à-vis de l'entrée. Cette couverture est construite en pierre de taille, dont les pierres, après nettoiement fait, ont été trouvées complètement effritées. La deuxième commission est d'avis de la réparer et approuve l'avis de l'architecte de confier ce travail à Ahmed Youssef, l'un des bons tailleurs de pierre du Caire.

La commission a aussi examiné les peintures exécutées au plafond de la mosquée Barkouk.

a) Le plafond de la nef nord du sanctuaire est terminé ; là on a pu restaurer l'ancien plafond avec les éléments qui restaient et dont une partie était en bon état; nous espérons qu'il sera possible de faire de même dans la nef sud.

b) En ce qui concerne la grande nef dont la peinture a été refaite complétement à neuf, il n'a pas été possible de retrouver, avant

l'exécution, des parties suffisamment bien conservées pour être restaurées comme nous l'avions pensé ; c'est à peine si l'on a pu relever la différence des tons des anciennes peintures dont il ne restait presque rien. On a donc fait la peinture à neuf et on l'a rétablie autant que possible avec les couleurs et les tons qu'elle avait lors de la construction du monument. En nettoyant les marbres et les murs du dit sanctuaire, nous donnons bien au monument son aspect primitif, et nous estimons qu'il était logique de rétablir le plafond avec ses belles couleurs. Du reste, il est évident que l'éclat des teintes et des ors brillants sera atténué en peu de temps par la fumée que dégageront les lampes et les cierges, lorsque la mosquée sera rendue au culte.

En résumé, la deuxième commission déclare au comité que ce travail de peinture est bien fait et qu'il n'y a lieu d'y exécuter que quelques modifications de détail.

6° MAISON A HARET EL MEDAK.

L'Administration générale des Wakfs a consulté la deuxième commission sur les mesures à prendre pour la démolition d'un mur de la maison située à Hâret El Medak, prétendue être un monument.— La deuxième commission a visité la maison en question et a reconnu qu'elle doit être classée parmi les monuments civils à conserver. Elle propose que les Wakfs fassent faire la démolition demandée par le parquet et de bien veiller sur le reste. La commission demande que des produits de la démolition, les deux mecherabiehs qui formaient les côtés de l'avant-corps à démolir, ainsi que les vitraux supérieurs, soient transportés au musée arabe. Immédiatement après l'exécution de la démolition, une clôture ou mur sera construit pour protéger le reste du kâ'a.— Le transport des objets désignés sera fait aux frais du comité, tous les travaux seront exécutés au frais des Wakfs.—L'architecte du comité sera chargé de la surveillance des travaux.

7° MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Ministère de l'Instruction publique demande que des fenêtres soient posées dans les ouvertures de 4 kouttabs (écoles d'enfants); or le kouttab de Set Aycha-el-Settouieh, à Bab-el-Fétouh, n'est pas

une construction classée ; elle n'a aucun intérêt ; c'est pourquoi on informera l'Instruction publique que l'on peut y exécuter tels travaux que l'on jugera nécessaires sans demander l'avis du comité. Pour les kouttabs situés: I° dans le mausolée El Ghoury, à El Ghourieh : 2° El Cheikh Metahhar et 3° dans la sébil Katkhoday, à Nahassyn, l'architecte du comité fera une étude des fermetures qu'il est possible d'adopter pour chaque édifice et la soumettra à la deuxième commission à bref délai.

8° ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES WAKFS.

L'Administration générale des Wakfs fait part au comité qu'El Hag Ahmed Abou el Doubal est resté adjudicataire de l'entreprise des travaux à exécuter dans la mosquée El Guiouchi, la mosquée Nàsser et le sébil Katkhoday (voir le 97e rapport), travaux montant à 152 L.E.

Caire, le 4 décembre 1890.

ISMAÏL, BAROIS, GRAND, HERZ.

103me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 45).

Examen :

1° D'une demande de construire auprès de la mosquée El Alàya, à Boulaq ;

2° Du kibla de la mosquée Abou-el-Ela, à Boulaq ;

3° Du sebil et de la mosquée Youssef El Kourdi, à Darb-el-Gamamiz, Caire ;

4° De la mosquée Kadi Yehia Zein-el-Dyn, à Boulaq ;

5° De la mosquée El Zâhed, sharia Souq El Zalat, Caire ;

6° De la mosquée de Kôss (province de Kéneh) ;

7° D'une lettre de l'Ecole d'Arts et Métiers pour le paiement de la réparation d'une porte du sahn de la mosquée Barkouk ;

8° D'un état des dépenses diverses ;

9° Compte rendu sommaire des travaux du comité pendant l'année 1890.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION.

Une demande pour construire auprès de la mosquée El Alàya, à Boulaq, a été adressée par le sieur Mohamed effendi Osman. Cette maison est contiguë au minaret de la mosquée, côté nord. La deuxième commission est d'avis que l'autorisation peut être délivrée, à la condition que le mawardah soit distant de 2 mètres du minaret, dans toute la hauteur de la maison.

2° MOSQUÉE ABOU-EL-ELA.

L'Administration générale des Wakfs désirant réparer la kibla de cette mosquée, demande l'avis de la deuxième commission.

Le revêtement en marbre de la niche de cette kibla, qui doit être réparé, étant un travail tout moderne, la deuxième commission estime que le comité n'a pas à intervenir dans ce travail.

3° MOSQUÉE ET SEBIL YOUSSEF-EL-KORDI

L'Administration générale des Wakfs ayant demandé si la sébil El Kordi est un monument, la deuxième commission l'a visité ainsi que la mosquée du même nom.

Ces constructions sont dans un état de complet abandon. La mosquée, de petites dimensions, a une belle disposition, les plafonds et quelques fragments de dallage montrent la richesse de son ancienne décoration. Il conviendrait que les Wakfs la fissent mettre en état; on pourrait peut-être l'utiliser comme petite école.

Le sebil qui est en saillie sur la rue n'a plus son kouttab, mais l'intérieur est bien conservé, notamment le plafond, la niche (salsabil) et les grilles en bronze. Il s'y trouve deux battants de portes en mauvais état, mais d'un beau travail. D'après le dire du gardien, le sol est encore recouvert de mosaïques en marbre; mais les décombres qui le couvrent n'ont pas permis de vérifier le fait.

La deuxième commission propose au comité de classer le sébil et de le mettre en état; la mosquée a, d'après le dire du gardien, des revenus s'élevant à L.E. 120 environ. M. Herz est chargé de dresser le devis.

4° MOSQUÉE DE KADI YEHIA ZEIN-EL-DYN.

Sur la demande de S. E. le directeur général des Wakfs, la deuxième commission charge l'architecte du comité de dresser le devis des travaux à exécuter dans ce monument, en observant de ne porter à la charge du comité que les travaux de conservation des parties monumentales de cet édifice. Ce devis sera présenté à la deuxième commission au plus tôt.

5° LA MOSQUÉE EL ZAHED.

Le Ministère des Travaux publics a fait arrêter les travaux qui sont faits dans la mosquée El Zahed par l'Administration générale des Wakfs, parce que l'on construit deux contreforts pour soutenir le minaret, lesquels sont en saillie sur l'alignement de la façade en construction.

La deuxième commission, après examen, déclare que le minaret est un monument à conserver et que les contreforts sont nécessaires.

6° MOSQUÉE DE KÔSS.

Ibrahim effendi Nadim, ingénieur des Wakfs actuellement à Kôss, a fait un rapport à M. Herz sur ce qu'il a vu dans cette mosquée ; nous en donnons le résumé ci-après :

Cette mosquée a une superficie de 2,000 mètres carrés environ, non compris la cour d'ablution. A l'intérieur on remarque des fragments de revêtements en marbre avec inscriptions coufiques qui nous apprennent que ce monument a été fait l'an 500 de l'hégire (1106 J.C.), par un khalife Fatimite, sous la direction de Mélik El Sâleh Emir el Guiouche. Le kibla est orné d'arabesques et d'inscriptions en stuc ayant pour sujet des versets du Coran.

Le minbar est la pièce la plus précieuse de la mosquée. Il est en noyer incrusté d'ivoire reproduisant un riche dessin. Le bulbe, la rampe et la porte manquent.

A ce sujet la deuxième commission rappelle que le comité a déjà fait demander, sur la proposition de M. Grand bey (41me séance) que la Direction générale des Wakfs prenne les mesures nécessaires pour que ce minbar soit amené au Caire pour être réparé et conservé au musée ; la Direction générale des Wakfs est saisie de cette affaire depuis le 16 avril dernier et n'a pas encore fait connaître sa réponse. La deuxième commission propose de lui rappeler cette question.

7° LETTRE DE L'ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS.

L'école d'Arts et Métiers, chargée de réparer une des 6 portes du sahn de la mosquée du sultan Barkouk, réclame L.E. 44.200 mill. pour le prix de ce travail. La deuxième commission estime que cette réparation ne doit pas être payée plus que celle de l'une des 5 autres portes qui était en très mauvais état et qui a occasionné une dépense de L.E. 35.

8° ÉTAT DES DÉPENSES DIVERSES.

La deuxième commission propose d'approuver les dépenses ci-après faites pour le compte du comité, savoir :

1° Expédition de lettres et brochures	L.E.	0.625
2° Fournitures de bureau	»	0.240
3° Photographie de 4 planches de dessins pour les brochures de l'exercice courant	»	0.850
Total.....	L.E.	1.715

9° COMPTE RENDU DU COMITÉ.

La deuxième commission, estimant qu'un résumé des travaux exécutés dans le cours de l'année 1890 intéressera le comité, a l'honneur de lui soumettre le compte rendu sommaire de ses opérations.

Le crédit mis à la disposition du comité s'élève pour l'année 1890 à la somme de L.E. 4,000, mais il n'a pas été ouvert en bloc. Des ouvertures successives de crédit ont eu lieu :

Le 15 mars 1890 pour.....	L.E. 3.000.—
Le 2 juin 1890 pour.....	» 1.000.—
Total.....	L.E. 4.000.—

Ce n'est donc qu'au mois de juin que le comité a connu exactement sur quelles ressources il pouvait compter. D'ailleurs votre deuxième commission, au fur et à mesure de l'ouverture du crédit, a étudié son emploi. Vous vous rappelez qu'à la date du 1er février, ses attributions ont été étendues dans le but de faciliter l'exécution des travaux. Depuis cette époque, Monsieur l'architecte en chef des monuments et son bureau sont sous la direction de la deuxième commission qui prépare les devis, les projets et les contrats, et les soumet au directeur général des Wakfs, et certifie l'exactitude des dépenses faites.

Grâce au concours fourni par l'Administration des Wakfs et par le directeur général lui-même, nous avons pu cette année imprimer à nos travaux une impulsion qu'ils n'avaient pas eue jusqu'à présent.

Une circonstance spéciale a d'ailleurs contribué à augmenter cette impulsion. Le comité a, en effet, reconnu que les travaux les plus urgents de consolidation étant à peu près achevés, le temps était venu de consacrer nos ressources à réparer complétement des monuments importants.

D'accord avec l'Administration générale des Wakfs, il a été décidé que nos efforts se porteraient spécialement sur les mosquées Barkouk (à Nahassyn), El-Mouayyed et Touloun, de façon à ce que ces mosquées puissent être, à bref délai, rendues au culte ; ce résultat sera atteint dans quelques mois pour les deux premières de ces mosquées.

Les travaux de restauration de ces monuments sont dirigés par votre deuxième commission, mais la dépense est répartie entre le budget du comité et le budget de l'Administration générale des Wakfs, de telle sorte que tous les travaux de simple réparation ou restauration des parties des objets artistiques soient payés sur le budget du comité, tandis que la plus grande partie des travaux de gros œuvre et toutes les reconstructions sont payés sur le budget des Wakfs; nous avons pu, de cette façon, donner une marche rapide à nos travaux, et une simple visite des mosquées dans lesquelles ils s'exécutent permet d'apprécier les résultats obtenus.

En dehors de ces travaux nous avons poursuivi les travaux de consolidation et de restauration de monuments moins importants notamment : 1° Les mosquées El Mar'a, Mirza (Boulaq), Ghouri (Gourieh), Maklabay-Tâz, Nasser (Citadelle), Guiouchi (Mokattam); 2° Les sébils Soliman Chaouiche, sultan Mahmoud, Kaïtbay, (El Azhar), Zein-el-Abedin, Katkhoday et autres monuments.

Les dépenses engagées pour tous ces travaux, dont quelques-uns sont achevés et les autres en cours d'exécution, qui ont été ordonnés par la Direction générale des Wakfs, sur les propositions de la deuxième commission, s'élèvent à la somme totale de L.E. 9,540, et se répartissent comme suit :

Pour le compte du comité.....	L.E. 4.040.—
id. de la Direction générale des Wakfs.....	» 5.500.—
Total égal.....	L.E. 9.540.—

Des acomptes sont payés aux entrepreneurs au fur et à mesure de l'exécution des travaux, et, aussitôt qu'ils sont achevés, les comptes sont établis par l'architecte du comité pour leur règlement définitif. Jusqu'à ce jour nous avons pu faire payer :

Pour le compte du comité.....	L.E. 2.940.—
id. des Wakfs.....	» 3.200.—
Somme totale payée....	L.E. 6.140.—

non compris les dépenses de personnel et autres frais généraux quelconques qui sont payés exclusivement sur le budget du comité, et qui s'élèveront au 31 décembre à la somme de L.E. 640.

Enfin nous avons préparé des études pour poursuivre nos travaux l'année prochaine; ces études portent spécialement sur les mosquées de Touloun, Abou Bakr Mazhar, sultan Hassan, le tombeau de Barkouk, au désert, la maison de Gamâl-el-Dyn el-Zahabi et autres.

Mais, afin que l'œuvre du comité puisse être continuée sans interruption, il est indispensable que la deuxième commission connaisse au plus tôt quels sont les crédits mis à votre disposition pour l'exercice qui va commencer.

Caire, le 23 décembre 1890.

FRANZ, BAROIS, GRAND, MOUSTAPHA SADEK, HERZ.

FIN

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS A CONSERVER

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS des procès-verbaux
A	
Abdalla (tombeau du cheikh). — Caire, à darb el-Saada	43
Abd el-Rahman Katkoday. — Devant Bab el-Fetouh	41
Abdel Rahmân Kikhya (mosquée) — Caire, plan Grand bey N° 14	37
Abdel Rahmân Kikhya (zaouyet) — Caire, à Gamalieh	39
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imâm Chafeï	30
Abou el-Chaouareb el-Haddad (tombeau du) — Caire, quartier d'Abdyn	38
Abou el-Maâti (mosquée) — Damiette	39
Adaoui (porte de ville el) — Caire	30
Agami (tombeau du cheikh el) — Caire, à Bab-el-Charieh	43
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21
Ahmed el-Bedaoui (mosquée) — Tanta	45
Aksounkour (mosquée) — Caire, à Haret el-Sakkaïn	41
Ali el-Far'a (mosquée) (obser. — le minaret est classé parmi les monuments à conserver) — Caire, rue Bab el Bahr	84 43
Alti Barmak (sébil de la mosquée) — Caire, Souk el Selâh	26
Amrâni (madrassa de la mosquée) — Boulaq	42
Arbaïn (tombeau de Sayadi) — Caire, à châra darb el Choughlan quartier darb el Ahmar	42
Arbaïn (zaouyet du cheik el) — Boulaq, darb el Kassassyn	42
Aycha el Settouhieh (kouttab de) — Caire, à Bab el Fétouh	45
B	
Baba Yehia (tombeau de) — Caire, rue el Roukbieh	44
Bechir Agha el Gandâr (zaouet) (obser. — excepté la façade ouest qui est classée) — Caire, Nour el Zalâm	21
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el Selâh	30
Belkêni. — Châra el-Sayareg, près Bab el-Fetouh	41
Bagha el Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbay	43
C	
Châhyn (zaouyet) — Caire, rue el Khokha, quartier el Khalifa	33
Chahyn el Khalaouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41
F	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue darb el Halfa	42
Farghâli (mosquée el)— Caire, à Kabr el Taouil, plan Grand bey n° 164	32
Fatma Khaouand (zaouyet) — Caire, bab el Charieh	26
G	
Gâfer el Sâdik (bâtiment de) — Caire, quartier el Azhar	37
Geakmak (mosquée Mohamed Saïd) (obser. — La façade seule est monument) — Caire, à darb el Saada	43

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS des procès-verbaux
Geakmak (mosquée Mohamed Saïd) (obser. — Le minaret doit être conservé le plus longtemps possible) — Vieux-Caire, à deir el Nahhâss	35
Ghouri (mosquée el) — Caire, à Arab Lissâr	41
H	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, Abdyn	43
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue Mahgar	35
Hassan (tombeau du Sayadi) — Boulaq, rabb el Galladyn	35
Hâtou (mosquée el) Caire, à Gamalieh	44
I	
Immamein (sébil el) — Caire, à Bab el Charieh	33
Ismaïl el Charâni (zaouyet el cheikh) — Caire, harêt Eloui bein el Kafrein	32
K	
Kaboua (mosquée) Vieux-Caire	41
Kâdi Barakat (mosquée) — Caire, plan Grand bey N° 62	26
Kâdi Charaf el Dyn (mosquée) — Caire, quartier de Hamzaoui	30
Kânem el Tâguer (mosquée) (connue aussi sous le nom de el Almi) à Kal'at el Kabch	34
Kambay el Charkassi (mosquée) — (obser. le minaret est à conserver) — Caire, à Karameidan	42
Karamâni (zaouyet el) Hassanieh	41
Katkhoday el Razzâz (sébil) — Caire, Noûr el zalâm	30
Kaïtbay (okala vis-à vis du tombeau) —	44
Khâbbâz (mosquée el) — Caire, à darb el Noûbi	43
Khâdra (mosquée el) — Caire, à Boulaq	43
Khaouâss (mosquée el) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33
Kokani (mosquée) — Hattâba	41
Kolchani (sébil wakf el) — Caire, à Kérabieh	45
Kourdi (tombeau du cheikh el) — Caire, à Om el Ghoulâm plan Grand bey, auprès du N° 25	38
M	
Magharba (sébil des Wakfs) Caire, rue el Magharba	42
Maklabây Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el Fil, plan Grand bey N° 207. (Obser. — l'intérieur de la mosquée)	34
Mazharieh (mosquée el) — Caire, rue el Baghâlâ	43
Moussa (tombeau du) — Caire, quartier el Menassra	33
Moustapha el Bakri (tombeau du cheikh) — Caire, au désert	24
Maharram Bey (sebil) — Darb el-Hagar; Sayeda Zenab	41
O	
Omar ibn el Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole dans son voisinage — Caire, Guébel el Guiouchi	33

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS des procès-verbaux
R	
Redèni (mosquée el) Méhalla el Koubra	42
Rochdi (tombeau du cheikh el) — Rue el-Batineh)	41
S	
Sadd (porte du ville) — Caire, quartier de Sayeda Zenab	30
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de trace d'une construction) — Caire à hâret el Forn, Megharbelyn	33
Selim (tombeau de) — Caire, quartier de darb el Ahmar	44
Saoudoûn el-Kasraoui (mosquée) — à el-Batnieh	41
T	
Tabbakh (mosquée) — Bab-el-Louk	41
Tachtoûchi (partie des annexes de la mosquée el) — Caire, à bab el Chârieh, plan Grand bey N° 130	26
Taouachi (mosquée el) — Caire, rue el Taouachi, plan Grand bey N° 84	35
Tina (mosquée) — Haret el-Otoûf	43
Y	
Youssef Nekib el Guêch (mosquée) — Caire, darb el-Gamamiz	33
Youssef el Kourdi (mosquée) (obser. — Le sébil est classé) — Caire, darb el Gamamiz	45
Z	
Zaghloul (mosquée) — Rosette	41
Zâhed (mosquée el) (obser. — Le minaret doit-être conservé) — Caire, souk el Zalat	45
Zayda (sebil Sitte) — Rue Ghêt el-Edda	74
Zordok (mosquée) — Souk el-Khodâr el-Kadim	41

FIN DE LA TARLE ALPHABÉTIQUE

TABLE ALPHABÉTIQUE

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
A		
Abdallah (tombeau du cheikh)	—	108
Abdel Rahmân Katkhoday (mosquée)	15	—
Aboubakr Mazhar (mosquée)	22, 29	45, 48, 55, 135
Aboul-Ela (mosquée)	—	49, 109, 130
Aboul Ma'âti (mosquée)	22	—
Abou Sibha (galerie, vis-à-vis de la coupole de)	—	93
Achraf (mosquée el)	31	—
Achraf (tombeau)	—	94
Agami (tombeau du cheikh el)	—	92
Ahmedi (mosquée el)	—	94, 127
Akmar (mosquée el)	15	—
Aksounkor (mosquée el) Haret el Sakkaïn	—	49
Alaya (mosquée el)	22	131
Almâs (mosquée el)	—	95
Alti Barmak (mosquée el)	—	90
Amaoui (mosquée el)	14	—
Aqueduc de Saleh el Dyn	—	80
Arbaïn (tombeau de Sayadi el)	—	68
Arbaïn (zaouyet cheikh el)	—	82
Arfyn Bey (sébil)	—	57
Aycha el Settouhia (sébil)	—	128
Aydoumour-el-Bahlaouân (mosquée)	22	48, 87, 107, 122
Azhar (mosquée el)	14, 19	104
B		
Baba Yehia (tombeau)	—	114
Bagam (mosquée el)	29	123
Bahloul (mosquée)	—	85
Bakri (mosquée)	29	100
Barkouk (mosquée) à el Nahassyn	8, 12, 13, 18, 19, 22 27, 31, 32	48, 53, 83, 84, 87, 95, 96, 106, 110, 111, 112, 113, 115, 121, 122, 127, 132, 133, 135
Barkouk (tombeau de) au desert	—	55
Bechir Agha el Gandar (zaouyet)	23	48
Bechtâk (palais)	—	60
Beibars el Khayât (mosquée)	12, 22, 53	89, 103, 108, 112, 113
Bagha el Youssefi (tombeau)	—	94
Bordêni (mosquée el)	20, 21, 22	18, 67, 102, 111, 113
Bourg el Zefer	—	83
C		
Chahyn el Khalaouâti (mosquée)	—	62

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
E		
Ezbek el Youssefi (mosquée)	22	48, 63, 90
F		
Faddaouieh (coupôle)	—	97
Farag ibn Barkouk (mosquée)	—	110
Farag (tombeau du	—	68
Feroûz (zaouyet el)	23	—
Fetouh (bab el)	—	90, 128
G		
Gaï (mosquée Emir Kébir Seif el Din el)	—	68
Gamal el Dyn el Zahabi maison)	—	55, 135
Geakmak (mosquée)	—	85, 93
Ghannamieh (tombeau el)	—	83
Ghouri à el Ghourieh (mosquée el)	11	47, 122
» » (tombeau el)	19, 29, 53	88, 109, 122, 129
» à Arab Lissar (mosquée el)	—	78
» (tombeau de Kansou el)	29	118
Gohar el Lala	—	55
Gohar el Madani	32	48, 114
Guiouchi (mosquée)	25	109, 112, 129
H		
Hadak Miska (mosquée)	—	113
Hammâd (mosquée)	—	89
Hassan (mosquée sultan)	29	55, 83, 119, 135
Hâtou (mosquée el)	—	120
Henoûd (tour du zaouyet el)	—	93
I		
Ibrahim Agha Moustahfazân (mosquée)	22	48
Ibrahim Ahmed el Eddoui (sébil)	—	97
Inâl (mosquée sultan)	—	97
Ismaïli (mosquée)	—	49
K		
Kaboua (mosquée el	—	59
Kadi Yehia Zein el Dyn au Mouski (mosquée)	22	48, 50
Kadi Yehia Zein el Dyn à Boulâq (mosquée)	29	55, 114, 131
Kafour el Zamân	31	79
Kambay el Charkassi (mosquée)	—	78
Kaïtbay à Kal'at el Kabch (mosquée)	—	48
» (tombeau)	29	94, 119
» à el Azhar (sébil)	11, 19, 25	35, 63, 93, 101, 110, 112, 121, 134
» (abreuvoir)	23, 31	80, 117
» à el Saliba (sébil)	18	95, 97, 113
» vis-à-vis du tombeau (okala)	—	93
» à Alexandrie (mosquée)	15	53

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Kaïtbay au Fayoum (mosquée)	16	—
Kalaoûn (moristân)	11, 20, 31	47, 122
Karakoga (mosquée)	—	97
Kaoussoûn (porte) connue sous le nom de la porte de Atfet el Mahkama	—	77, 80
Kassâbi (maison du cheikh Mohamed el)	—	44
Katkhoday (sébil Abd el Rahmân)	18, 23, 25	67, 109, 112, 129, 134
Kébir (tombeau de l'Emir el)	29	118
Kezlâr (sebil wakf el)	—	86
Khabbâz (tombeau du cheikh el)	—	92
Khadra (mosquée el)	—	92
Khalil el Achraf (coupole)	23	—
Khalil Agha Moustahfazân (sébil)	—	85
Khân Abou Takieh (sébil dans la rue)	—	59
Khaouand Baraka (mosquée)	23	—
Kolchéni (sébil wakf el)	—	126
Kôss (mosquée à)	15	132
Kourdi (mosquée el)	—	113
M		
Magharba (sébil dans la rue el)	—	68
Mahmoud (sébil du sultan)	—	87, 134
Maklabay Tâz (mosquée)	11, 22	48, 53, 88, 122, 134
Malika Safia (mosquée)	22	90
Mar'à (mosquée)	—	52, 113, 134
Mardâni (mosquée)	—	44
Mazharieh (mosquée el)	—	86
Mehmendâr (mosquée el)	—	86, 87, 122
Menoufi (coupole el)	—	63
Metahhar (sébil du cheikh el)	—	129
Metkâl (madrassat)	—	63
Métoualli (bab el)	31	96
Minaret nord à Karafa el Koubra	—	63
Minaret du milieu à Karafa el Koubra	11	52, 105, 122
Minaret sud à Karafa el Koubra	23	52, 113
Mirza (mosquée)	11	122, 134
Mohamed bey Abou Dahab (abreuvoir)	—	51
Mohamed Moustapha (sébil)	—	49
Monsi (coupole el)	—	55
Mouayyed (mosquée)	13, 18, 19, 22, 25, 27, 29, 31	54, 63, 69, 82, 84, 105, 106, 110, 112, 115, 117, 127, 133
Moustapha (sébil sultan)	23	—
Musée arabe	13, 14, 15, 16, 23	80, 83, 88, 110, 115
N		
Nâsser à Nahassyn (mosquée)	11, 21, 31	45, 113
Nâsser à la citadelle (mosquée)	18, 25	62, 79, 103, 112, 114
Nasr (Bab el) porte	23	—
Nassoûh Bey (okâlat wakf)	—	97
Nazâm el Dyn (mosquée)	—	97
O		
Omar ibn el Fared (tombeau)	31	—

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
P		
Procès-verbal N° 40	7	—
» 41	10	—
» 42	17	—
» 43	24	—
» 44	27	—
R		
Rapport de la II Commission N° 77		35
» 78		37
» 79		44
» 80		49
» 81		52
» 82		56
» 83		59
» 84		61
» 85		64
» 86		67
» 87		69
» 88		78
» 89		82
» 90		85
» 91		89
» 92		92
» 93		97
» 94		99
» 95		103
» 96		107
» 97		108
» 98		114
» 99		117
» 100		120
» 101		123
» 102		126
» 103		130
Redèni (mosquée)	20	—
S		
Saad el Dyn Ibrahim (zaouyet)	—	78
Saghri Wardi mosquée)	—	97
Saleh el Dyn (tombeau)	—	89
Sâlem (tombeau du cheikh)	—	120
Sayedna el Hussein (minaret)	18	53, 79, 88, 113
Serghatmach (mosquée)	11, 22	48
Soliman Agha el Sâleh-dâr (sebil wakf)	—	99
Soliman Chaouich (sébil)	—	88, 113
Soudoûn el Kasraoui (mosquée)	—	56
Souk el Zalat (maison N° 18)	—	101
T		
Tenkezieh à bab el Wazir (mosquée)	22	48
» Coupole el	23	48, 52, 122

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Tenkezieh (coupole auprès de celle de el)	11	122
Tibi (tombeau du cheikh el)	—	99
Tina (mosquée)	—	89
Toumaksis (mosquée)	12, 22, 31	64
Touloun (mosquée)	11, 22, 23, 25	37, 48, 54, 83, 102, 110, 111, 112, 116, 121, 122, 133, 135
Y		
Yemeni (tombeau el)	—	99
Youssef Agha el Hyn (mosquée)	—	120
» el Kourdi (mosquée et sébil)	—	131
Z		
Zaghloul (mosquée)	12, 31	65
Zâhed (mosquée)	—	131
Zalikha (maison wakf)	—	128
Zayeda (sébil wakf sitt)	—	126
Zein el Abedein (sébil wakf)	11, 23	36, 48, 63
Zéinab Khatoûn (maison wakf)	—	97

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE EN ÉGYPTE

I. Au Caire et ses faubourgs.

NOMS DES MONUMENTS	SITUATION
A	
Abbasides (tombeau des)	Sitte Neflssa.
Abiad (mosquée el)	Imâm Chafei.
Abdalla (école de l'émir)	Saliba.
Abdelrahman Baktoumri (zaouyet)	Nahassyn.
Abdelrahman Katkhoday (sebil)	»
Abdyn bey (mosquée)	»
Abou Badir el Arian (mosquée)	Ghourieh.
Aboubakr Mazhar el Ansâri (mosquée)	Châra el Birgouân.
Aboul-Ela (mosquée)	Boulaq.
Aboul Hassan el Tammâr (mosquée)	Midân el Kotn.
Abou Seif (tekieh)	Désert Kaïtbay.
Achraf (mosquée)	El Achrafieh.
Achraf (bâtiments)	Désert Kaïtbay.
Achraf Bersbay (tombeau)	»
Achraf Khalil (tombeau)	Sayeda Neflssa.
Aeïni (mosquée)	Daoudâri.
Ahmed (tekiet cheikh)	Désert Kaïtbay.
Ahmed Abou Youssef (tombeau du sultan)	»
Ahmed ibn Châban (zaouyet	Daoudâri.
Akhor (mosquée Kambay el Seifi Emir)	Châra el-Nasrieh.
Akmar (mosquée)	Nahassyn.
Aksounkor (mosquée), voir Ibrahim Agha Moustahfazân	—
Aksounkor el Farakâni (mosquée)	Châra el-Daoudieh.
Alâya (minaret de la mosquée)	Boulaq.
Ali Agha el Toutoungui (mosquée)	Saliba.
Ali el Bakri (mosquée du cheikh)	Châra el-Bakri, Ezbékieh.
Ali el Far'a (minaret de la mosquée)	Bâb el Bahr.
Ali Kehya Azabân (sebil)	Saliba.
Almas (mosquée)	Helmieh.
Alti Barmak (mosquée)	Souk el Selâh.
Amr' (mosquée)	Vieux-Caire.
Anouar (mosquée Mohamed el)	Darb el Sitte Sekina.
Arfyn bey (sebil)	El Batnieh.
Arghoûn Chah el Ismaïli (mosquée)	Nasrieh.
Askar (Bâb el Kadi)	Nahassyn.
Aycha (mosquée Sayeda)	Sayeda Aycha.
Aydomour el Bahlaouân (mosquée)	Om el Ghoulâm.
Aytemoch el Nagâchi (abreuvoir)	Bâb el Ouazir.
Azhar (mosquée)	Azhar.

NOMS DES MONUMENTS	SITUATION
B	
Bahloul (mosquée)	El-Leboudieh, Sayeda Zeinab
Bakri (mosquée)	Hâret el Otoûf.
Baktoum (zaouyet Abdel Rahman el)	Hâret Sayedi Madian
Barkouk (mosquée)	Nahassyn.
» (tombeau)	Désert Kaïtbay.
Bechir Agha (sebil)	Habbanieh.
Bechir Agha et Gandâr (voir Noûr et Zalâm)	—
Bechtâk (palais de l'émir)	Nahassyn.
Beibars el Khayât (mosquée)	Goudarieh.
Bekir Agha el Darandali (sebil)	Azhar.
Bordeini (mosquée)	Daoudieh.
C	
Chahâb el Dyn (zaouyet)	Darb el Chourafa.
Charaf el Dyn (mosquée el Kadi)	Sâba Ka'ât.
Charkas (mosquée)	Bâb el Louk.
Charkaoui (tekiet)	Désert Kaïtbay.
Cheykhou (madrassat), voir Kaïtbay, sebil	—
» (mosquée)	Saliba.
» (tombeau)	»
Chouèkâra (maison), voir Gamâl el Dyn el Zahabi	—
Choulâk (zaouyet)	Hâret el Birgouân.
D	
Daoûd pacha (mosquée)	Châra Souèkat el-Lâla.
Dehècha (voir Farag ibn Barkouk)	—
E	
Ecole des aveugles	Margoûch.
Edris (zaouyet el cheikh)	Châra el-cheikh Sâleh.
Embarek (tombeau du cheikh)	Daoudieh.
Emin effendi (zaouyet)	Om el Ghoulâm.
Ezbek el Youssefi (mosquée)	Birket el Fil.
F	
Faddaouieh (tombeau el)	Abbassieh.
Farag (mosquée el Cheikh)	Boulaq.
Farag ibn Barkouk (zaouyet)	Darb el Ahmar.
Feroûz (zaouyet el)	Darb el Saada.
Fetoûh (Bâb el)	Bâb el Fetoûh.
G	
Gaï (mosquée Seif el Dyn el)	Souk el Selâh.
Gamâl el Dyn el Oustadâr (mosquée)	Gamalieh.
Gamâl el Dyn el Youssefi (mosquée)	Hamzaoui.
Gamâl el Dyn el Zahabi (maison)	Châra Khoch Kadam.
Gani Bey (mosquée el)	Ganabkieh.
Geakmak (le minaret de la mosquée)	Vieux-Caire, Deir el Nahhâs.

NOMS DES MONUMENTS	SITUATION
Geakmak (la façade de la mosquée)	Darb el Saada.
Ghamri (mosquée el)	Margouch.
Ghannamieh (tombeau)	Daoudâri.
Ghouri (madrassa)	Ghourieh.
» (tombeau)	»
» (porte)	Khân et Khalili.
» (tombeau Kânsoû el)	Désert Kaïtbay.
Gohar el Lâla (mosquée)	Près de la Citadelle.
» el Madani (tombeau)	Châra el Roukbieh.
» el Taouachi (mosquée)	Souk el Zalat.
Galâl el Dyn (tombeau)	Bâb el Karâfa.
Guiouchi (mosquée el)	Sur le Mokattam.

H

Hadak Miska (mosquée)	Hanefi.
Hâkem bi Amr Illah (mosquée)	Bâb el Fetoûh.
Haramein (école el)	Sayeda Zeinab.
Hassan (mosquée sultan)	Kara Meidân.
Henoûd (zaouyet el)	Tabbaneh.
Houssein (mosquée Emir)	Kantarat Emir Houssein.

I

Ibrahim Agha Moustahfazan (mosquée)	Darb el Ahmar.
» Ahmed el Edoui (sebil)	Sayedna el Hussein.
» effendi Kholoussi (sebil wakf)	Darb el Ahmar.
Imâm el Chafey (tombeau)	Imam el Chafey.
» el Lessy (tombeau)	» »
Inâl el Youssefi (mosquée)	Khéyamieh.
» » (tékiet wakf)	Khoronfich près la mosquée Abbas pacha.
Ismaïl bey el Kébir (sebil)	Daoudieh.

K

Kadi Yehia Zein el Dyn (mosquée)	Châra Ben el Nehdein.
» » »	Boulaq.
Kolchani (tekieh)	Taht el Rabb'
Kaïtbay (mosquée)	Kal'at el Kabch.
» (tombeau)	Au désert.
» (sébil)	Azhar.
» (sébil)	Saliba.
» (abreuvoir)	Azhar.
» (okala)	»
» (mosquée)	Manial.
Kafour el Zamâm (mosquée)	Khoch Kadam.
Kalaoûn (moristan)	Nahassyn.
» (porte monumentale)	Khan el Khalili.
Kambay el Mohamadi (mosquée)	Saliba.
Komch Bogha el Kadi (zaouyeh)	Darb el Kassassyn, Tabbâneh
Kambay el Kammah (mosquée)	Nasrieh.
Kaoussoun (porte extérieure)	Atfet el Mahkama.

NOMS DES MONUMENTS	SITUATION
Katkhoday (sebil), voir Abdel Rahman	—
Karakoga el Hosny (mosquée)	Darb el-Gamamiz.
Kébir (tombeau de Emir el)	Désert Kaïtbay.
Kezlar (sébil)	Séyoufieh.
Khoch Kadam el Ahmedi (mosquée)	Chàra Darb el-Hossr.
L	
Lachin el Seify (mosquée)	Birket el Fil.
Leissy (mosquée)	Imam Chafey.
M	
Mahkama (mosquée), voir Kadi Yehia	—
Mahkama (porte de) voir Kaoussoun	—
Mahmoud Mohàrrem (mosquée)	Gamalieh.
Mahmoudy (mosquée)	Place Manchieh.
Mahmoud (sebil du sultan)	Habbanieh.
Maklabay Tàz (mosquée)	Birket el Fil.
Malika Safia (mosquée)	Daoudieh.
Mangeak el Youssefi (mosquée)	Près la Citadelle.
Mar'a (mosquée el)	Taht el Rabb'.
Marsafi (mosquée)	Kantaret el Emir Hussein.
Mardani (mosquée el)	Darb el Ahmar.
Mehmendar (mosquée el)	»
Menaouï (mosquée el)	Quartier Madian.
Menoufi (coupole)	Karafa el Koubra.
Metkal (mosquée el)	Darb Kermez.
Meska (» el set)	Hanafi.
Matahhar (sebil)	Nahassyn.
Metoualli (Bab el)	Taht el Rabb'.
Minaret Nord	Karafa el Kobra.
» du milieu	Karafa el Kobra.
» Sud	Karafa el Kobra.
Mirza (mosquée)	Boulak.
Mohamed Moustapha (sebil))	Daoudieh.
Mohamed bey Abou el Dahab (mosquée)	Azhar.
Mohamed Badr el Dyn (école)	Près Beit el Kadi.
» bey el Mabdoul (mosquée)	Abedyn.
» el Annouar (mosquée)	Sayeda Sekina.
» el Bahr (mosquée)	Bab el Bahr.
» Saleh Agha (mosquée)	Boulak.
» Chah ebn el Zaher Beibars (mos.)	Khan el Khalily.
Monsi (tombeau)	Près de la Citadelle.
Mouayyed (mosquée)	Soukkarieh.
Mourad pacha (mosquée)	Mouski.
Moussaferkhàna	Gamalieh.
Moustapha (sebil sultan)	Sayeda Zénab.
» bey Titaï (zaouyet)	Khalifa.
» pacha (zaouyet)	Quartier Taht el Sour.
N	
Nasr (Bab el)	Bab el Nasr.
Nâsser (mosquée el)	Nahassyn.
» (mosquée el)	Citadelle.
Nassouh bey (okala)	Chara el Tablita.
Nazâm el Dyn (mosquée)	Hattaba.
Nefissa Sayeda (mosquée)	Sayeda Nefissa.

NOMS DES MONUMENTS	SITUATION
O	
Om el Gholâm (mosquée)	Châra Om el Gholam.
Ouazir (abreuvoir)	Bâb el Ouazir.
R	
Radouan bey (école)	Khéyamieh.
Ragab Agha (mosquée)	Daoudieh.
Réouéï (mosquée)	Ezbékieh.
S	
Saad el Dyn Ibrahim (zaouyet)	Darb el Gamamiz.
Sadia el Gabal (mosquée Sayeda)	Citadelle.
Saghri Ouardi (mosquée)	Makassis.
Salâh el Dyn (Aqueduc)	Foum el Khalig.
Sâleh el Dyn (tombeau)	Nahassyn.
Sâleh Agha (mosquée)	Boulaq.
Sâleh Talayeh (mosquée)	Darb el Ahmar.
Saoudoun Mirzada (mosquée)	Souk el Selah.
Serghatmach (mosquée)	Khodéry.
Sekina (mosquée Sayeda)	Sayeda Sekina.
Senan pacha (mosquée)	Boulaq.
Soliman Chaouich (sebil)	Bab el Charia.
Soliman Messou (zaouyet)	Tarbi'a.
Soliman Agha el Salehdar (sébil)	Haret el Roum Gamalieh.
Souk el Zalat (maison N° 18)	Souk el Zalat.
T	
Tachtouchi (mosquée)	Bab el Charia.
Tarabay el Chérif (tombeau)	Bab el Ouazir.
Tatar el Hégazieh (mosquée)	Gamalieh.
Taz (palais de l'Emir)	Seyoufieh.
Tenkézieh (mosquée)	Désert Kaïtbay.
» (coupole)	Karafa el Kobra.
» (coupole au près de celle de)	»
Tibi (tombeau el)	Foum el Khalig.
Titmich el Bagassi (mosquée)	Bab el Ouazir.
Touloun (mosquée)	Kal'at el Kabch.
Toumân bay (tombeau)	Abassieh.
Y	
Yamani (tombeau)	Darb el Ahmar.
Youssef Saïd (sébil)	Boulaq.
Youssef Agha el Hyn (mosquée)	Darb el Gamamiz.
Youssef el Kordi (sebil)	»
Z	
Zâyed (minaret de la mosquée)	Souk el Zalat.
Zalikha (maison)	Haret el Medak.
Zefer (Bourg)	Désert Kaïtbay.
Zein el Abedyn (sébil)	Darb Loulieh.
Zenab (mosquée Sayeda)	Sayeda Zenab.
Zouéla (porte, voir Metoualli)	—

II. — Dans les Provinces.

Gouvernorat d'Alexandrie.	*Villes.*
Kaïtbay (mosquée).....	Alexandrie.
Gouvernorat de Damiette.	
Aboul-Maâti (tombeau du cheikh)	Damiette.
Gharbieh.	
Assi (porte de la mosquée el).....	Méhalla el Kobra.
Bagam (mosquée el).....	Ebiar.
Metoualli (mosquée el).....	Méhalla el Kobra.
Kalioubieh.	
Kantarat Abou Menagga (pont).....	Kalioub.
Fayoum.	
Kaïtbay (mosquée).....	Fayoum.
Assiout.	
Amaoui (mosquée el)	Assiout.
Kénah.	
Kôss (mosquée)	Kôss.
Gouvernorat del-Hédoud (frontière).	
Assouan (Nécropole d').....	Assouan.

TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME FASCICULE — ANNÉE 1890

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Numéro		Pages
40.	**Quarantième séance** du 1er février	7
41.	**Quarante-unième séance** du 15 mars	10
42.	**Quarante-deuxième séance** du 2 juin	17
43.	**Quarante-troisième séance** du 1er octobre	24
44.	**Quarante-quatrième séance** du 26 novembre	27

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

Soixante-dix-septième rapport. — *Examen :*

1. Du sébil Kaïtbay à el-Azhar 35
2. Du sébil Zein-el-Abedein à el-Azhar 36

Soixante-dix-huitième rapport.

Sur la mosquée de Ahmed ibn Touloun 37

Soixante-dix-neuvième rapport. — *Examen :*

1. De la maison du cheikh Mohamed-el-Kassabi 44
2. De la mosquée Abou Bakr Mazhar-el-Ansari 45
3. De la mosquée du sultan el-Nasser à Nahassyn 45
4. De la mosquée (moristân) du sultan Kalaoûn 47
5. De la mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh 47
6. Des travaux exécutés en 1889 48

Quatre-vingtième rapport. — *Examen :*

1. De cinq demandes présentées par des particuliers au Tanzim du Caire pour établir des constructions touchant quelques édifices . 49
2. De l'abreuvoir de la mosquée Mohamed bey Aboul-Dahab 51

Quatre-vingt-unième rapport. — *Examen :*

1. De deux devis présentés par le bureau technique 52

Pages

2. Proposition pour la répartition des 4.000 L.E. affectées aux dépenses de 1890 52
3. D'une demande d'un particulier pour construire contre la mosquée el-Kadi Yehia Zein-el-Dyn à Boulàq, connue sous le nom de mosquée el-Mahkama 55

Quatre-vingt-deuxième rapport. — *Examen :*

1. De la mosquée Suoudoûn-el-Kasraoui 56
2. Du sébil Arfyn bey 57

Quatre-vingt-troisième rapport. — *Examen :*

De trois demandes présentées par des particuliers au Tanzim du Caire pour établir de constructions touchant à quelques édifices. 59

Quatre-vingt-quatrième rapport. — *Examen :*

1. De la mosquée du sultan Nàsser ibn Kalaoûn à la Citadelle 61
2. De la mosquée Chahin-el-Khalaouàti 62
3. Affaires diverses 63

Quatre-vingt-cinquième rapport. — *Examen :*

Des mosquées Toumaksis et Zaghloul, sises à Rosette 64

Quatre-vingt-sixième rapport. — *Examen*

1. D'un devis pour la réparation du sébil Abd-el-Raoman Katkhoday. 67
2. De la restauration du minbar de la mosquée Bordéni 67
3. De quatre demandes d'autorisation pour des constructions touchant quelques édifices 68

Quatre-vingt-septième rapport.

Examen de la mosquée-el-Mouayyed 69

Quatre-vingt-huitième rapport. — *Examen :*

1. De la mosquée el-Ghouri, à Arab Lissar 78
2. De la mosquée Kambay el-Charkassi 78
3. Du zaouyet el-Emir Saad el-Dyn Ibrahim ibn Ghouràb 78
4. De la mosquée Kafoûr el-Zamàm 79
4. Affaires diverses 79

Quatre-vingt-neuvième rapport. — *Examen :*

1. Du Zaouyet el-cheikh el-Arbaïn (Boulaq) 82
2. De plusieurs devis présentés par l'architecte du Comité 82
3. D'affaires diverses 83

Pages

Quatre-vingt-dixième rapport. — *Examen :*

1. De trois demandes de particuliers pour construire auprès des monuments 85
2. De la mosquée el-Mehmendar 86
3. Du sébil wakf el-Kezlar 86
4. De la mosquée el-Mazharieh 86
5. Du rapport de S. E. Franz Pacha, sur les travaux en cours d'exécution dans divers monuments 87

Quatre-vingt-onzième rapport. — *Examen :*

1. De trois demandes pour construire auprès des mosquées 89
2. Du sébil de Alti-Barmak 90
3. De la mosquée el-Malika Safia 90
4. De la porte monumentale à Bab-el-Fétoûh 90

Quatre-vingt-douzième rapport. — *Examen :*

1. De trois demandes de construction auprès des tombeaux 92
2. De diverses dépenses 93
3. De la mosquée Mohamed Saïd Geakmak 93
4. D'une demande relative au mabkhara du Zaouyet el-Hénoud 93
5. D'une galerie ouverte, à Karafa el-Koubra 93
6. De divers monuments au tombeau des Khalifes 94
7. D'une correspondance relative à la mosquée el-Ahmadi, à Tanta.. 94
8. D'une demande de l'entrepreneur des travaux de la mosquée Barkouk 95
9. Divers 95
10. De la porte monumentale Bab-el-Metoualli 96

Quatre-vingt-treizième rapport. — *Examen :*

1. De cinq demandes de construction 97
2. Divers 97

Quatre-vingt-quatorzième rapport. — *Examen :*

1. De trois demandes de construction 99
2. De la mosquée el-Bakri 100
3. De la maison n° 18 de la rue Souk el-Zalat 101
4. Du sébil Kaïtbay à el-Azhar 101
5. Des fouilles faites à la mosquée Touloun 102
6. De diverses dépenses 102

Quatre-vingt-quinzième rapport. — *Examen :*

1. D'une demande de construction près du tombeau de Sâleh el-Dyn et de la mosquée Beibars 103

Pages

2 De la mosquée el-Azhar..... 104
3. De la mosquée el-Mouayyed..... 105
4. Du minaret du milieu à Karafa-el-Koubra..... 105
5. D'un devis dressé relativement à la mosquée du sultan Nâsser à la citadelle..... 106
6. Divers..... 106

Quatre-vingt-seizième rapport. — *Examen :*

Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlauoân..... 107

Quatre-vingt-dix-septième rapport. — *Examen :*

1. De deux demandes de construction..... 108
2. Du sébil Katkhoday à Nahassyn..... 109
3. Tombeau-el-Ghouri à el-Ghourieh..... 109
4. Mosquée el-Guiouchi, sur le mokattam..... 109
5. Mosquée Aboul-Ela..... 109
6. Devis..... 110
7. Dépenses diverses..... 110
8. Fragment d'une plaque en marbre..... 111
9. Aide-ingénier du Comité..... 111
10. Répartition des sommes non dépensées..... 111
11. Travaux achevés..... 113

Quatre-vingt-dix-huitième rapport. — *Examen :*

1. De deux demandes de construction..... 114
2. De diverses dépenses..... 114
3. Objets à déposer dans le musée arabe..... 115

Quatre-vingt-dix-neuvième rapport. — *Examen :*

1. L'abreuvoir Kaïtbay..... 117
2. La mosquée el-Mouayyed..... 117
3. Devis..... 118

Centième rapport. — *Examen :*

1. Demande de construction..... 120
2. Etudes concernant la mosquée Barkouk..... 121
3. Correspondances..... 121
4. Travaux achevés..... 122

Cent-unième rapport. — *Examen :*

La mosquée el-Bagam à Ebiar..... 123

Cent-deuxième rapport. — *Examen :*

1. Demande de construction..... 126

Pages

2. Sébil Nazâret el-Set Zayeda..... 126
3. Mosquée de Sayadi Ahmed-el-Badaoui..... 127
4. Mosquée el-Mouayyed 127
5. Mosquée Barkouk..... 127
6. Maison à Hâret el-Medak..... 128
7. Ministère de l'Instruction publique 128
8. Administration générale des Wakfs..... 129

Cent-troisième rapport. — *Examen :*

1. D'une demande de construire auprès de la mosquée el-Alaya..... 130
2. Mosquée Abou-l-Ela..... 130
3. Mosquée et sébil Youssef el-Kordi..... 131
4. Mosquée de Kadi Yehia Zein el-Dyn à Boulaq..... 131
5. Mosquée el-Zâhed..... 131
6. Mosquée de Kôss..... 132
7. Lettre de l'école d'arts et métiers..... 132
8. Etat des dépenses diverses..... 132
9. Compte rendu du comité..... 133

Table alphabétique des édifices que le Comité a décidé de ne pas classer parmi les monuments à conserver..... 137

Table alphabétique des monuments contenus dans ce fascicule. 141

Table alphabétique des monuments de l'art Arabe en Égypte. 147

PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1891

FASCICULE SEPTIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission.

LE CAIRE

IMPRIMERIE NATIONALE

1891

Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe à la fin de l'année 1891.

PRÉSIDENT :

ALY PACHA RIZA, Directeur général de l'Administ. des Wakfs.

MEMBRES :

MOUSTAPHA PACHA FEHMY, Président du Conseil des Ministres.
HUSSEIN FAKHRY PACHA, ex-Ministre de la Justice.
MOHAMED PACHA CHAKER, Sous-Directeur de la Daïra Sanieh.
TIGRANE PACHA, Ministre des Affaires étrangères.
YACOUB PACHA ARTIN, Sous-secr. d'État au Minist. de l'Inst. publique.
ISMAIL PACHA EL-FALAKI, Direct. de l'École Polytechnique (en retraite).
SIR COLIN SCOTT MONCRIEFF, S.-S. d'État, Ministère des Trav. publics.
J. FRANZ PACHA, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite).
J. BAROIS, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.
P. GRAND BEY, Direct. gén. des Villes et Bâtiments, Minist. des Trav. pub.
GRÉBAUT, Directeur général des Musées.
Dr VOLLERS, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.
MOUSTAPHA BEY SADEK, Directeur du bureau technique des Wakfs.
HERZ, Architecte en chef du Comité de conserv. des mon de l'Art arabe.

MEMBRE CORRESPONDANT :

M. ARTHUR RHONÉ, homme de lettres, à Paris.

MEMBRES HONORAIRES :

MM. ADLER, professeur à l'Académie royale de Berlin.
STANLEY, LANE-POOLE à Londres.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

Procès-Verbal N° 45.

(Voir rapports N°s 102 et 103 de la deuxième Commission).

Le comité s'est réuni le 6 janvier 1891, à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL.EE. Hamdi pacha, président;
Mohamed Chaker pacha.
Fakhry pacha ;
Ismaïl pacha el Falaky ;
Tigrane pacha ;
Franz pacha ;
Grand bey ;
Moustapha bey Sadek ;
M. Herz.

M. Grébaut avise le président par lettre qu'il a dû partir pour la Haute-Egypte et s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté et signé.

Grand bey fait aussi la lecture des 102me et 103me rapports de la deuxième commission dont toutes les conclusions sont adoptées. Ces rapports comportent l'approbation des dépenses ci-après :

Rapport n° 102 (néant).....	*mémoire*
Rapport n° 103 dépenses diverses.....	1 L.E. 715 Mill.

Après la lecture du dernier paragraphe du rapport n° 103, S. E. Tigrane pacha demande quelles seront les ressources du comité pour l'année 1891.

S.E. le Président dit qu'il a inscrit 4.000 L. E. au budget de la Direction générale des Wakfs pour le comité, mais que ce budget n'est pas encore approuvé. Cependant Grand bey fait observer que si la commission n'a pas immédiatement de l'argent à sa disposition, les travaux devront être arrêtés et il demande si des dépenses peuvent, dès à présent, être engagées sur les prévisions budgétaires de 1891.

Le Président dit que le comité peut dès à présent disposer de la somme ci-dessus pour établir son budget de travaux et engager des dépenses à valoir sur ce crédit.

En conséquence, le comité décide que la deuxième commission étudiera l'emploi des 4.000 L. E. et soumettra ses propositions dans la prochaine séance.

Après avoir entendu la lecture du paragraphe du 103me rapport relatif aux observations faites par l'ingénieur des Wakfs qui a visité la mosquée de Koss (province de Kéneh), S.E. Fakhry pacha dit qu'en visitant cette mosquée il y a quelques années, il a remarqué qu'une inscription gravée sur une plaque de marbre existe au-dessus de la porte d'entrée, mais qu'un ouvrier maladroit l'a placée sens dessus dessous ; il signale ce fait et le comité demande au président que la plaque soit descellée et replacée convenablement.

Le Secrétaire communique au comité les lettres qui sont parvenues : de la direction de la Bibliothéque nationale de Paris ; de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; de l'Union centrale des arts décoratifs ; de l'Ecole des langues orientales vivantes ; de M. Rhoné et de M. A. Baudry, architecte, remerciant le comité de l'envoi des fascicules de nos dernières publications.

Il sera répondu à M. Baudry, qui demande des renseignements sur le musée arabe, que le catalogue lui sera adressé lorsqu'il aura été imprimé, en lui faisant connaître les raisons qui ont motivé le retard de cette publication.

L'ARCHITECTE du Comité présente la situation des travaux au 23 décembre et des sommes payées jusqu'à fin 1890.

	DÉPENSES	MONTANT DES TRAVAUX	SOMMES PAYÉES
	L. E.	L. E.	L. E.
Pour le compte du Comité.....	4.045	3.153	2.936 (1)
Pour le compte des Wakfs.....	5.478	3.336	3.190
TOTAL.....	9.523	6.489	6.126

Tous les travaux engagés sont en cours d'exécution et seront achevés dans quelques mois.

FRANZ PACHA dit qu'il a visité le musée arabe il y a quelques jours, et qu'il a vu que de belles portes et autres objets sont encore exposés dans la cour à toutes les intempéries, et que ces objets se détériorent ; qu'il a signalé ce fait dans sa note qui est annexée au 90e rapport de la IIe Commission. Il insistait pour que les dits objets soient mis à l'abri ; cependant jusqu'à présent rien n'a été fait.

Il est convenu que le président écrira à la direction générale des Wakfs afin que ces objets soient mis à l'abri au plus tôt, et aussi pour rechercher les raisons pour lesquelles il n'a pas été donné suite à la note de Franz pacha.

Sur une observation relative au minaret d'Aidoumar-el-Bahlawan, présentée par Franz pacha, il est décidé que la deuxième commission fera une nouvelle vérification de la stabilité de ce minaret afin d'examiner les mesures qu'il y aurait à prendre dans le cas où l'inclinaison aurait augmenté.

S. E. FAKRY PACHA annonce au comité qu'en passant à Guirgueh-pendant son dernier voyage dans la Haute-Egypte, il a eu l'occa,

(1) Non compris 640 L. E. pour frais de personnel et frais généraux d'administration.

sion de visiter les restes intéressants de deux mosquées, celle d'Amrou et une autre voisine de la première.

De la mosquée d'Amrou il ne reste que quelques traces et un minaret ; il a appris qu'un autre minaret de ce monument, disparu aujourd'hui, était placé au-dessus d'un carrefour et devait avoir une forme toute particulière. S.E. Fakhry pacha pense qu'en s'aidant des souvenirs des plus vieux habitants, il sera possible de reconstituer le plan d'ensemble de cet édifice qui sera un souvenir historique fort intéressant ; le comité demande que ce plan, avec une note à l'appui, soit fait par les ingénieurs des Wakfs.

La seconde mosquée, voisine de la première a été détériorée par l'inondation ; le mur côté du fleuve a été emporté il y a plusieurs années, et l'édifice, depuis cette époque, est complétement délaissé et tombe en ruine. Cette mosquée est remarquable par sa construction au-dessus d'une série de boutiques et de rues voûtées ; ces rues traversent le monument ; il est probable que le produit de ces boutiques était affecté à l'entretien de l'édifice. S.E. Fakhry pacha a remarqué, à l'intérieur, que le kibla est d'un travail remarquable, sa décoration est plutôt persane que de style arabe, elle est en stuc découpée de fleurs et d'entrelas dorés. Grand bey dit aussi qu'il a visité cette mosquée il y a quelques années, qu'il a fait les mêmes remarques que S. E. Fakhry pacha, et il ajoute que de chaque côté du kibla il y a encore des panneaux du soubassement en mosaïque de marbre d'un bon travail. Le comité décide que la Direction générale des Wakfs fera dresser par ses ingénieurs : 1° un plan du sous-sol de la mosquée contenant les rues et les boutiques ; 2° un plan de la mosquée et du tombeau ; 3° les coupes verticales du monument en long et en travers ; 4° enfin, qu'un rapport sur l'état actuel soit joint aux dessins ci-dessus. Ces documents seront examinés ensuite par la deuxième commission pour indiquer au comité si ce monument doit être classé, et, dans ce cas, quelles sont la nature et l'importance des travaux à exécuter pour le rendre au culte.

La Direction générale des Wakfs, par lettre du 23 octobre 1890, annonce au comité que le Ministère de l'Intérieur l'informe que les fossoyeurs des environs du Caire se sont engagés à conserver les coupoles et minarets des karafas des environs de la ville. Le

comité pense que cette mesure ne sera complète que lorsque les monuments leur auront été consignés chacun en ce qui les concerne, et que les fossoyeurs auront signé des déclarations par lesquelles ils se reconnaîtront responsables des dégradations qui seront faites à ces monuments. Il sera écrit aux Wakfs en ce sens pour faire le nécessaire.

M. Herz est chargé de se rendre à Méhalla-el-Kobra pour examiner les questions contenues : 1° dans la lettre du 26 décembre 1890, n° 724, de la direction générale des musées ; 2° dans la lettre du 4 janvier 1891 des Wakfs, concernant une citerne wakf Attalla-el-Skandary ; 3° dans la lettre du 29 décembre 1890 relative à une okelle wakf Kansou.

M. Herz remettra son rapport à la deuxième commission qui fera ses propositions au comité pour chacune de ces affaires.

Enfin il est décidé que la question de l'alignement à modifier auprès de la mosquée et tombeau de Saleh Ayoub, à Nahassyn, qui a fait l'objet de la lettre du Ministère des Travaux publics n° 4154, du 31 décembre 1890, sera examinée lorsque le gouvernement aura pris une décision sur la proposition formulée par le comité, de supprimer les boutiques accolées aux principales mosquées du Caire.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
Mohamed Hamdi

Le secrétaire
Grand.

Tigrane } *Membres.*
Franz }

Procès-verbal N° 46.

(Voir rapports de la deuxième Commission, de 104 à 106).

Le Comité s'est réuni le 14 février 1891, à 3 heures de l'après-midi, à l'Administration générale des Wakfs; étaient présents :

LL. EE. Hamdi pacha, président.
Tigrane pacha.
Col. S. Moncrieff.
Artin pacha.
Franz pacha.
MM. Barois.
Grand bey.
Dr Vollers.
Moustapha bey.
Herz.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté et signé.

M. Grand bey lit les rapports nos 104, 105 et 106 de la deuxième Commission, *dont toutes les conclusions sont adoptées*. Ces rapports comportent l'approbation des devis ci-après :

Rapport N° 104 :

Réparation de la coupole d'El Monsi			40 L. E.	000
Consolidation de la coupole de Yacoub :				
Chah el Mehmendar	45 L. E.	000	45	740
Devis complémentaire	0	740		
Réparation de la mosquée El Akmar			6	500
Fournitures de bureau pour l'année 1891			14	380

Sur la proposition de la deuxième Commission, le Comité accorde

une augmentation de deux livres égyptiennes au traitement mensuel de l'interprète-écrivain, M. Elias Hakim. (Mémoire.)

Rapport n° 105. (Mémoire.)

Le 106e rapport comporte l'approbation des devis ci-après, dont les travaux, en général, doivent être faits de concert avec l'Administration des Wakfs, savoir :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		
	TOTALES	POUR LE COMITÉ	POUR LES WAKFS
	L. E.	L. E.	L. E.
a) Mosquée El Mouayyed (voir le détail au rapport).....	2.160	270	1.890
b) Mosquée Barkouk, à Nahassyn.. (voir le détail au rapport)	2.860	400	2.460
c) Mosquée Touloun (voir le détail au rapport).....	2.650	1.000	1.650
d) Porte monumentale de Malika Safia (réparation).....	15	15	»
e) Plafonds du sanctuaire d'El Mouayyed (ancienne partie)... ..	550	200	350
Totaux.....	8 235	1.885	6.350

S. E. le Président déclare au Comité qu'en sa qualité de directeur général des Wakfs, il accepte les 6,350 L. E. de dépenses pour les travaux ci-dessus, mis au compte des Wakfs.

Il est donc convenu, en conséquence, que la deuxième Commission présentera au plus tôt ses propositions au président, afin que les travaux soient entrepris sans retard.

S. E. Aly pacha Moubarek, Ministre de l'Instruction publique, par lettre du 3 février courant, n° 17, annonce à la Direction générale des Wakfs qu'il ne lui est plus possible de mettre à la disposition du Comité le local de Darb-el-Gamamiz qu'occupait la bibliothèque nationale, ce local lui étant nécessaire par suite de l'augmentation des élèves.

Le Comité proteste contre cette détermination, attendu qu'il a ait tout préparer pour que le déménagement du musée ait lieu ıussitôt après le départ des touristes. Des réparations importantes ɔnt été faites au local par les Travaux publics pour l'assainir et le

remettre en bon état sur la demande du Comité, dans le but d'y installer le musée. Le Comité tient donc à faire son installation dans ce bâtiment à l'époque fixée, afin que le musée se trouve à proximité de la bibliothèque nationale comme cela a été décidé.

En conséquence, le Comité désire que cette question soit soumise à S. E. le président du Conseil des Ministres.

S. E. le Ministre des Travaux publics, par lettre n° 462 du 18 janvier 1891, annonce à la Direction générale des Wakfs que les travaux de réparations demandés dans le local de l'ancienne bibliothèque pour installer le musée arabe sont achevés.

Par lettre n° 11 du 1er janvier 1891, le Ministère des Travaux publics annonce qu'il a fait exécuter le nivellement de Sharia Souk-el-Selah demandé par le Comité (voir procès-verbal n° 4, rapport n° 5).

Par lettre du 5 janvier 1891, M. Muntz, directeur de la bibliothèque de l'école nationale et spéciale des beaux arts (Paris), remercie de l'envoi des brochures résumant les travaux du Comité.

M. Herz annonce au Comité que les objets précieux qui se trouvaient à l'extérieur du musée arabe ont été rentrés et mis à l'abri (voir procès-verbal n° 45).

Le Ministre des Travaux publics par lettre n° 586 de ce jour, informe les Wakfs qu'il a reçu avis du moudir de Fayoum que la mosquée Kaït-bey, construite sur le pont du Bahr Youssef à Médinet, menace de s'écrouler ; S.E. le Ministre désire que l'on prenne les mesures nécessaires pour éviter les accidents.

Il est décidé que la deuxième Commission visitera cette mosquée et indiquera les mesures à prendre. Le Comité désire, en outre, que la deuxième Commission lui présente un rapport, avec devis à l'appui, sur les travaux à exécuter pour rendre cet édifice au culte.

En attendant, il est décidé que le minbar de cette mosquée, qui est d'un beau travail et qui est en mauvais état, sera transporté au Caire pour être réparé et conservé au musée jusqu'à nouvel ordre.

S. E. le Président annonce au Comité que, lorsque S. A. le Khédive est allé à Koss pendant son voyage dans la Haute-Egypte, il a

reçu une supplique des habitants de cette localité tendant à conserver le remarquable minbar de la mosquée de Koss que le Comité désirait faire venir au Caire pour le conserver au musée. S.A. le Khédive a recommandé à S.E. le directeur général des Wakfs de ne pas faire enlever ce monument, mais de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer sa conservation. En présence du désir de S. A. le Khédive, le Comité demande que la Direction générale des Wakfs fasse dresser un rapport détaillé sur ce minbar, afin que l'on sache exactement dans quel état de conservation il se trouve; on transcrira dans ce rapport les inscriptions que le minbar comporte. — Ce rapport sera remis à l'examen de la deuxième Commission, qui fera ses propositions, s'il y a lieu, pour les travaux de restauration qu'il y aurait à faire. Le Comité demande aussi que les photographies de ce minbar soient faites pour être conservées dans la bibliothèque et distribuées aux membres du Comité, car peu de personnes le connaissent. — Enfin la Direction générale des Wakfs prendra vis-à-vis des autorités locales les dispositions et toutes les garanties voulues pour la conservation de ce monument.

La séance est levée à 4 heures et quart.

Le Secrétaire, *Signé* : GRAND.

Le Président, *Signé* : A. RIZA.

Signé : COLIN SCOTT MONCRIEF, » TIGRANE, } *membres.*

104me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 46).

Examen :

1° De cinq demandes de construction.

2° De la dépense faite pour des travaux urgents exécutés dans la coupole de Yacoub Chah-el-Mehmendar, connue sous le nom de Sit-Nasra, devant la porte Bab-el-Guebal, à l'est de la Citadelle ;

3° De la porte monumentale de la cour est de la mosquée Malika Safia, à Daoudieh, Caire ;

4° De quatre devis ;

5° De la dépense pour les fournitures de bureau nécessaires pour l'année 1891.

6° Répartition du crédit budgétaire pour 1891.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les cinq demandes de construction suivantes ont été adressées au comité :

a) Par Aly bey Darandali, pour reconstruire ses écuries sises à charia Hoch-el-Charkaoui et charia El-Hémazieh, section Darb-el-Ahmar. — Des deux écuries cette dernière touche au tombeau du cheikh El Hemazi qui n'est pas un édifice à classer.

b) Par le sieur Abdel-Al-Hassan El Khayât, qui demande un permis pour construire sa maison sise à Haret Tekiet-el-Cheikh-Raga b, à Hattaba, section Khalifa, touchant à la coupole du Cheikh Ragab. — Cette coupole n'est pas un monument à classer.

c) Par Sayed Ahmed Abbassy Abdel-el-Kaddouss, qui veut ouvrir des portes dans la façade de sa maison touchant la mosquée El Ghamry, à Bab-el-Chârieh.

La deuxième commission ne voit pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé.

d) Par le wékil des fils Omar Kâchef qui désire construire sur le terrain qui se trouve au sud du tombeau de Gohar-el-Medani. A ce propos l'architecte des monuments annonce qu'il avait fait demander aux Wakfs d'inviter les susdits propriétaires de ce terrain à le déblayer, afin de réparer le soubassement du mur principal du tombeau qu'il a trouvé en mauvais état lors de l'exécution des travaux dans ce tombeau.

La deuxième commission propose donc de donner le permis demandé, à la condition que les propriétaires donneront avis aux Wakfs après le déblayement de leur terrain. M. Herz sera chargé d'exécuter les travaux nécessaires pour la consolidation du mur en question.

e) Par le sieur Mohamed Sélim Lâz qui demande un permis pour construire la façade de sa maison sise à Haret-Cheikh-Embarek, section Darb-el-Ahmar, qui est située derrière le sébil du Cheikh Embarek. Le sébil du Cheikh Embarek est une construction moderne dont le comité n'a pas à s'occuper, mais son sébil est enregistré dans les comptes rendus du comité sous le nom d'Ismaïl bey El Kébir et il doit être conservé.

La commission a été indignée en visitant ces locaux ; elle a trouvé ce monument en cours de démolition; les grilles en bronze des grandes baies ont été enlevées et les maçonneries des murs latéraux sont déjà en partie détruites. Elle a appris que c'est le sieur Sélim Laz, nazir de ce sébil, qui s'est emparé des grilles en bronze des trois grandes fenêtres, ainsi que du plafond artistique qui décorait ce monument. A cet effet, la commission rappelle qu'en 1885 le comité a refusé d'autoriser le nazir à démolir ce sébil (P.V. n° 15) eta ussi de vendre les trois grilles en bronze ; l'Administration des Wakfs était de plus invitée à engager ce nazir à réparer le sébil et à reconstruire l'ancienne madrasseh au-dessus.

M. Herz déclare avoir fait communication de cette décision une seconde fois, le 4 septembre 1890, *sub* n° 165, sur une nouvelle demande de ce nazir de vouloir vendre des pierres de valeur de ce monument.

Aujourd'hui il n'existe plus que le mur de la façade ; les murs in-

térieurs sont presque entièrement démolis, mais les pierres n'ont pas été enlevées. La deuxième Commission constate que, sans attendre la décision du comité, les murs de la façade et les amorces des murs de refend ont été élevés à plusieurs mètres de hauteur ; ces derniers murs indiquent clairement l'intention de détruire le monument pour en couvertir l'emplacement en une maison d'exploitation. Comment le Tanzim a-t-il laissé faire cette construction par ce propriétaire tout en demandant l'avis du comité ? le propriétaire est-il en contravention ? c'est ce que le Ministère des Travaux publics aura à examiner.

Vu ce qui précède, la deuxième commission, considérant que le nazir de ce wakf a méprisé les intentions du comité, n'est pas d'avis que le Tanzin délivre l'autorisation demandée.

Nous proposons que la Direction générale des Wakfs oblige, de son côté, le propriétaire à rétablir les murs démolis avec les anciens matériaux qui devront être placés comme ils se trouvaient avant la démolition, et, en outre, que ce nazir soit obligé de replacer les grilles en bronze des trois grandes baies de la façade. Lorsque ces obligations auront été remplies, le comité examinera s'il y a lieu d'autoriser la construction pour laquelle il a été adressé une demande au Tanzim.

2° COUPOLE DE YACOUB CHAH-EL-MEHMENDAR.

La deuxième commission est d'avis de faire les travaux indispensables pour la conservation de cet intéressant monument.

Cette coupole contient un tombeau dont l'entrée est couverte par une voûte d'arête, le tout bâti sur une salle en sous-sol convertie en citerne.

Les inscriptions l'attribuent à Yacoub Chah-el-Mehmendar, qui doit y reposer, mais le peuple le connait sous le nom de « Sit Nasra. » Le disque supérieur, dans la façade nord, contient le nom de Kaïtbay.

M. Herz ayant constaté qu'une fente observée lors de l'établissement du devis s'agrandissait, y a fait mettre des étais.

La deuxième commission est d'avis d'en accepter la dépense, qui est de 740 mill.

3° PORTE MONUMENTALE DE LA COUR A L'EST DE LA MOSQUÉE MALIKA SAFIA

Le gouvernorat demande la démolition des défectuosités de la porte extérieure de cette mosquée.

La deuxième commission a examiné la porte qu'elle a trouvé étayée, par les soins de la Compagnie des eaux, après un accident survenu à la conduite d'eau placée sous la chaussée.

La porte ne doit pas être démolie, mais consolidée après vérification des fondations. L'architecte du comité fera le nécessaire au plus tôt.

4° TROIS DEVIS SOUMIS PAR L'ARCHITECTE.

	L.E.	M.
a) Travaux à exécuter dans la coupole El Monsi (demandés dans le 74me rapport) se montant	40	—
b) Travaux de consolidation de la coupole du tombeau de Yacoub Chah-el-Mehmendar (citadelle)	45	—
c) Travaux à faire dans la mosquée El Akmar (voir le 67me rapport)	6 500	
Total	91 500	

La deuxième commission est d'avis d'approuver ces trois devis.

5° FOURNITURES DE BUREAU POUR 1891.

La deuxième commission autorise la dépense de 14 L.E. 380 mil. pour achat des fournitures nécessaires au bureau du comité pour l'année 1891.

6° RÉPARTITION DU CRÉDIT BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 1891.

Le tableau ci-après contient en détail les propositions de la deuxième commission qui se résument comme suit :

Les sommes nécessaires au paiement des travaux en cours s'élèvent à 685 L. E. — Les travaux déjà autorisés par le comité et qui

ne sont pas encore commencés représentent une dépense de 155 L.E. et les frais généraux sont évalués à 600 L. E. ; il reste une somme disponible de 2.560 L. E., que la commission vous propose d'employer à achever les travaux commencés dans les mosquées de Barkouk, d'El Mouayyed, et à continuer les travaux commencés dans la mosquée Touloun, en ménageant une somme de 160 L.E. pour des petits travaux de consolidation à exécuter dans d'autres monuments.

Budget de 1891, L.E. 4.000.

PROJET DE RÉPARTITION :

	L.E.	L.E.
1° Sommes engagées par contrats en 1890	4.045	
Personnel et frais généraux en 1890	640	
Total...	4.685	
Budget de 1890	4.000	
Excédant à valoir sur le budget 1891	685	685
2° Travaux autorisés et non commencés sur le budget 1891 :		
a) Mosquée Bagam à Ebiar	15	
b) Moitié de l'entreprise Paolillo, à Mouayyed	125	
c) Incrustations en argent, porte Barkouk (à Nahassyn).	15	
Total...	155	155
3° Travaux à continuer :		
Mosquée Barkouk pour achèvement du tombeau	400	
Mosquée El Mouayyed maçonneries minarets et menuiseries	1.000	
Mosquée Touloun divers (sauf les couvertures au compte des Wakfs)	1.000	
Total...	2.400	
4° Réserve pour trav. ordinaires d'entretien et de consolidation.	160	
Total...	2.560	2.560
5° Personnel et frais généraux pour 1891 :		
Architecte	288	
Aide-ingénieur	36	
Interprète-écrivain	144	
Saï	18	
Chaîneur	12	
Divers	102	
Total...	600	600
Total égal...		4.000

La deuxième commission demande au comité d'accorder une augmentation de 2 L.E. par mois à M. Elias Hakim, interprète-écrivain du comité, cet écrivain ayant rempli ses fonctions avec beaucoup de zèle et d'intelligence ; l'état ci-dessus comporte cette augmentation.

La commission est aussi d'avis d'accepter la proposition de l'architecte, d'attacher au bureau un chaîneur à un salaire mensuel de 1 L.E.

Caire, le 15 janvier, 1891.

FRANZ, ISMAÏL, BAROIS, GRAND, MOUSTAPHA SADEK et HERZ.

105me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 46).

Examen :

1° De la mosquée El Mouayyed ;

2° Du tombeau du cheikh Radouan-el-Mouayyedi, à El Achrakieh, quartier de Darb-el-Ahmar ;

3° De la voûte qui se trouve derrière l'école des jeunes filles à El Sioufieh, palais de l'Emir Tâz ;

4° Des sébils : Ali Agha Dâr-el-Saada, à Chariâ El Moudaffar, à Helmieh, et le sébil Komch Bogha el-Nâsseri, à Saliba :

5° Du mabkhara (tour) de Zaouyet-el-Hénoud, à Darb-el-Ahmar (vis-à-vis de la mosquée du sultan Châbân).

6° De la mosquée et du tombeau de l'Emir Mangeak El Youssefi à El Hattaba, plan Grand bey, n° 138 ;

7° De la mosquée El Mehmendâr, à Darb-el-Ahmar ;

8° De l'état des travaux achevés.

1° MOSQUÉE EL MOUAYYED.

Les travaux des diverses entreprises s'exécutent bien, avec tout le soin désirable, et nous espérons qu'ils seront achevés dans les délais prévus aux contrats. La deuxième commission estime que pour compléter l'œuvre de restauration du sanctuaire, il est indispensable de réparer le magnifique plafond ; le devis sera dressé par l'architecte qui divisera la dépense entre les Wakfs et le comité, en ne portant au compte de ces derniers que les dépenses de conservation des anciennes parties. — On devra naturellement faire ce travail même sous la nef qui a été reconstruite.

La direction des Wakfs devra faire compléter à ses frais le mur sud de la nouvelle nef, afin de le rendre symétrique au mur

nord; si le comité ne s'est pas occupé de ce travail plus tôt, c'est que cette construction est en dehors de la partie du monument qui intéresse le comité.

Nous recommandons que les deux degrés à franchir pour arriver au sanctuaire soient faits en pierre dure de bonne qualité, soit en marbre ou en pierre de Trieste, car les matériaux qui sont placés sont trop tendres et leur dégradation déjà commencée sera rapide, ce qui donnerait un misérable aspect à ce beau monument. Ce travail devra être fait sans retard et au compte des Wakfs.

Les grillages en treillis que l'on exécute en fil de fer galvanisé ne sont pas convenables pour un monument aussi important; en outre, leur durée serait trop courte. Il convient d'y employer des treillis en fil de laiton d'un modèle ancien, qui sera choisi par la deuxième commission, sur la proposition de l'architecte.

Enfin la deuxième commission a demandé les propositions de l'architecte pour tous les travaux restant à exécuter, tels que: l'escalier et le perron de la porte principale, la façade, les minarets, etc, etc.

L'Administration des Wakfs sera invitée à nettoyer le sahn(cour), et à enlever tous les détritus et vieux matériaux qui l'encombrent, Le médah de cette mosquée est situé à l'extérieur, côté ouest, il est complètement en ruine ; la deuxième commission pense qu'il suffira pour les ablutions de placer des robinets d'eau, et surtout ne depas rétablir les latrines qui empoisonnent toujours l'air aux abords des mosquées.

2° TOMBEAU DU CHEIKH RADOUAN.

La commission propose de délivrer le rokhsa demandé par Hassan effendi Saleh El Mouayyedi, car le tombeau du cheikh Radouân qui touche à sa propriété n'est pas un monument.

3° VOUTE DE L'ÉCOLE DES JEUNES FILLES (PALAIS DE L'EMIR TAZ).

Le rapport de l'ingénieur du Tanzim sur cette affaire est exact, mais comme la voûte sert de contrefort au mur est de l'ancien palais de l'Emir Tâz (école actuelle des filles), les parties en mauvais état ne seront pas démolies, mais bien réparées et consolidées de manière à assurer la conservation de l'édifice. En outre des travaux de consolidation désignés par le Tanzim, il est nécessaire de réparer

le soubassement des murs de l'édifice sur toute la longueur de la rue, et ce, par l'Administration générale des Wakfs.

4° SÉBILS ALI AGHA DAR-EL-SAADA ET KOMCH BOGHA-EL-NASSERI.

L'Administration générale des Wakfs a fait mettre des cloisons sur le devant des kouttàbs qui couronnent les dits sébils.

La commission déclare que la cloison du kouttàb d'Ali Agha doit être enlevée parce qu'elle dépare le monument ; M. Herz étudiera un genre de fermeture qui s'harmonise avec le monument et le présentera à la deuxième commission.

La deuxième commission déclare aussi qu'elle n'a pas à s'occuper du sébil Komch Bogha-el-Nàsseri, qui est d'une construction sans intérêt pour le comité.

5° MABKHARA DE ZAOUYET-EL-HÉNOUD.

Après examen des lieux, la deuxième commission est d'avis que la parcelle de terrain dont il peut être disposé (voir 92me rapport, paragraphe 4), aura la longueur totale de la propriété du nord au sud, et que sa largeur, mesurée parallèlement au mur sud, sera de 7 mètres. La limite sud est indiquée sur le plan présenté à la deuxième commission par la ligne A B.

La deuxième commission recommande au comité d'inviter la Direction générale des Wakfs à déblayer le reste du terrain des décombres et détritus, de faire les travaux de réparation au moussala qui touche au minaret, afin de rendre ce monument abordable.

En ce qui concerne les travaux à faire pour le compte du comité, la deuxième commission demande que les enduits dégradés du dit mabkhara soient refaits dans le style de l'époque, c'est une condition essentielle pour la conservation du monument, dont il ne subsiste que peu de types du même style.

6° MOSQUÉE ET TOMBEAU DE MANGEAK-EL-YOUSSEFI.

L'Administration générale des Wakfs désire exécuter divers travaux de réparation dans cet édifice. La deuxième commission classe dès maintenant ce monument, et elle est d'avis que l'Administration des Wakfs soit autorisée à faire les travaux de réparation demandés.

Elle désire cependant qu'avant tout commencement d'exécution, le devis lui soit présenté pour s'assurer qu'il ne sera pas porté de dommages aux parties artistiques à conserver.

En même temps, elle invite l'architecte du comité à présenter un rapport détaillé sur le monument, en donnant la nomenclature de tous les objets intéressants dont la conservation doit être assurée.

7° MOSQUÉE EL MEHMENDAR.

En passant devant la mosquée El Mehmendàr, la deuxième commission a remarqué que la porte principale est dans le même état qu'au 12 juin 1890 (voir le 90me rapport), bien que, sur la demande des Wakfs, le comité ait autorisé sa réfection.

Moustapha bey Sadek, ingénieur en chef des Wakfs, nous apprend que ces travaux sont mis en adjudication. Nous proposons qu'il soit écrit à la Direction des Wakfs pour hâter l'exécution de ce travail qui reste depuis si longtemps inachevé.

8° TRAVAUX ACHEVÉS.

La deuxième commission annonce que les travaux désignés ci-après sont achevés.

Nos	**Travaux achevés.**	Somme allouée
	A. Sur le budget de l'année 1890.	L.E.
17	Mosquée Barkouk, à Nahassyn, restauration d'une porte..	35
	B. Sur le budget de l'année 1891.	
28	Mosquée Touloun, réparation des merlons.....	100
33	Mosquée Nâsser, à la citadelle, réparation du minaret.....	42
34	Mosquée El Guiouchi.....	55
35	Tombeau d'Emir Kébir.....	7
36	Tombeau de Kansou-el-Ghouri.....	5
37	Tombeau de Kaïtbay.....	8.500

Le Caire, le 21 janvier 1891.

FRANZ, GRAND, MOUSTAPHA SADEK, HERZ.

106me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 46)

Examen :

1° De quatre demandes de construction.

2° Du mur sud de l'école des filles (palais de l'émir Taz), à Sioufieh ;

3° Des devis des mosquées El Mouayyed, Barkouk, Touloun, et de la porte de la mosquée El Malika Safia ;

4° Divers.

I. DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les demandes de construction sont présentées par :

a) Le sieur Hag Abdel-Kérim Tahran, pour compléter sa maison sise à Hassanieh, contiguë au tombeau du cheikh Souedân ;

b) Le sieur Emin Mohamed, pour construire une cloison dans la maison de sa femme, à Haret-el-Souâfi, sharia Soliman pacha (Abdine). La maison est contiguë au tombeau du cheikh Mohamed.

La deuxième commission déclare qu'il n'y a pas lieu de classer ces deux tombeaux parmi les monuments arabes.

c) Le sieur Mohamed Mohamed Hébeich, pour construire une partie de sa maison sise à Atiet-el-Hoùa (Taht-el-Rabb), contiguë au sébil wakf El cheikh Hébeich. La commission classe dès à présent le sébil et décide de délivrer la rokhsa demandée, à la condition qu'il ne soit pas touché au monument.

d) M. Ragaï bey, qui demande à reconstruire l'angle nord-est de sa maison à Daoudieh, touchant à la porte extérieure de la mosquée El Malika Safia. La deuxième commission s'est occupée de ce monument dans son dernier rapport et elle déclare que la rokhsa demandée peut être délivrée aussitôt que les travaux de consolidation de cette porte seront exécutés. Le devis en est prêt (voir paragraphe 3 du présent rapport).

2° MUR SUD DE L'ÉCOLE DES FILLES (PALAIS DE L'ÉMIR TAZ).

L'Administration générale des Wakfs adresse à la deuxième commission la demande de la dame Amouna, à propos du mawardah qui relie sa propriété avec le mur sud de l'école. La commission déclare qu'il peut être donné suite aux prescriptions du tanzim, attendu que la grande salle monumentale du palais, la seule qui intéresse le comité, est éloignée de cet encorbellement.

3° DEVIS.

La deuxième commission examine les devis ci-après :

a) Devis de la mosquée El Mouayyed.

Il comprend la reconstruction de l'escalier et du perron de la grande porte principale de l'est, le nettoiement de la façade, la réparation et l'achèvement des minarets et autres travaux complémentaires (voir les rapports n°s 87 et 105 et procès-verbal n° 44).

Montant des travaux à exécuter :

Pour le compte du comité.....	L. E.	270
Pour le compte des Wakfs. ..	»	1.890
Total....	L. E.	2.160

b) Devis de la mosquée Barbouk, à Nahassyn :

Il comprend la reconstruction de la coupole sur le tombeau, du bassin dans le sahn, la reconstruction des lambris en marbre dans le tombeau, ainsi que celle des ornements en bois sculpté.

Montant des travaux à exécuter :

Pour le compte du comité.....	L.E.	400
Pour le compte des Wakfs...	»	2.460
Total.....	L.E.	2.860

c) Mosquée Touloun :

Le devis comprend la réfection des couvertures, la réparation des claires-voies, merlons, escalier du minaret, etc.

Montant des travaux à exécuter :

Pour le compte du comité	L.E. 1.000
Pour le compte des Wakfs	» 1.650
Total...	L.E. 2.650

d) Travaux de consolidation à exécuter dans la porte monumentale de la cour de la mosquée El Mélika Safia :

Le montant de ces travaux est de : ..... L.E. 15

La deuxième commission accepte ces devis et prie le comité d'obtenir de l'Administration générale des Wakfs de vouloir bien coopérer à la dépense dans les limites que nous indiquons ci-dessus ; la deuxième commission propose que les travaux soient entrepris dans le plus bref délai.

e) Des études faites pour la réparation et la réfection des anciens plafonds du sanctuaire de la mosquée El Mouayyed, il résulte que les dépenses seraient les suivantes :

1° La remise en état de menuiseries des anciens plafond du sanctuaire de la mosquée El Mouayyed, coûtera 550 L.E. qui se répartiront comme suit :

Répar. des anciennes parties décoratives, au compte du comité..	L.E. 200
Réfection à neuf des parties du plafond disparues, au compte des Wakfs	» 350
Total...	L.E. 550

2° En ce qui concerne la peinture, il y aurait sans doute lieu de la refaire entièrement ; on peut évaluer cette dépense à 1830 L.E. environ, mais le comité ne peut coopérer à cette dépense qui sera entièrement supportée par la Direction générale des Wakfs, si cette direction décide d'exécuter ces travaux.

4° DIVERS.

La commission annonce qu'il a été traité avec des entrepreneurs pour achever les travaux d'ébénisterie de la mosquée El Mouayyed, savoir :

a) MM. Jacovelli, pour la répar. de 4 portes du sanctuaire	L.E. 220
b) M. Bertini, pour les répar. du minbar, du koursi et du maziara	» 211
Total...	L.E. 431

Les contrats dressés par la deuxième commission ont été signés par les parties et adressés à la direction des Wakfs.

Le Caire, le 9 février 1891

BAROIS, GRAND, HERZ.

Procès-verbal N° 47.

(Voir rapports de la deuxième Commission de 107 à 110).

Le Comité s'est réuni le 27 mai 1891, à 4 heures 30 de l'après-midi, à l'Administration générale des Wakfs.

Etaient présents :

LL. EE. Aly pacha Riza, directeur général des Wakfs, présid.
Fakhri pacha.
Tigrane pacha.
Ismaïl pacha el Falaky.
Yacoub Artin pacha.
Sir Colin Scott Moncrieff.
MM. Barois.
Grand bey.
Dr Vollers.
Moustapha Sadek bey.
Herz.

Le Comité souhaite la bienvenue à S. E. Aly pacha Riza, lequel promet de faire tous ses efforts pour faciliter les travaux du Comité.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté et signé.

M. Grand bey lit les rapports Nos 107, 108, 109 et 110 de la 2me Commission, dont toutes les conclusions sont adoptées. Ils comportent l'approbation des dépenses ci-après :

Rapport N° 107, néant :
Rapport N° 108, néant :
Rapport N° 109 :

Réparation du sébil el Kourdi	L.E.	70
Rétribution des élèves de l'Ecole polytechnique...	»	13
Total	L.E.	83

Rapport N° 110 :

Vérification du minaret de la mosquée Abou-El-Ela à Boulaq.....	L. E.	3.	Mill.	300
Petits travaux dans le mur Sud du tombeau Gohar-el-Madani.....	»	2.	»	580
Pour le minaret d'Aydoumar-el-Bahlawan.....	»	12.	»	000
Pour les mosaïques du minbar et des 4 portes du sanctuaire de la mosquée El Mouayyed.....	»	245.	»	000
Sébil el Sultan Moustapha.....	»	55.	»	000
Total	L. E.	317.	Mill.	880

Toutes ces dépenses seront imputées sur le budget du Comité, sauf les 245 L. E. pour Mouayyed, parce que les ressources sont toutes engagées. S. E. le président se charge de demander à Son Altesse un crédit spécial de 245 L. E. pour que ces travaux ne soient pas retardés.

Le Comité, sur la proposition de Sir Colin Scott Moncrieff, vote des remerciements et des félicitations à la 2me Commission pour le travail considérable qu'elle a produit, tant par l'intérêt toujours croissant qu'ont les rapports que pour l'impulsion qu'elle a donnée à l'exécution des travaux.

S. E. Fakhri pacha rappelle la question de la mosquée de Guirgueh (voir 45e procès-verbal) ; cette affaire sera rappelée aux Wakfs qui n'ont pas encore répondu à la demande du Comité.

L'état des travaux exécutés au 20 mai courant est présenté au Comité, il comporte les renseignements ci-après :

DÉSIGNATION	DÉPENSES AU COMPTE					
	WAKFS			COMITÉ		
	L. E.		M.	L. E		M.
Budget de 1890.						
Dépenses autorisées.....	4.600		—	1.366		—
Sommes payées.....	3.940		—	905		—
Différence.....	660		—	461		—
Montant approximatif des travaux exécutés.....	4.500		—	1.306		—

DÉSIGNATION	DÉPENSES AU COMPTE					
	WAKFS			COMITÉ		
	L.	E.	M.	L.	E.	M.
Budget de 1891.						
Dépenses autorisées	145	—		1.398	—	
Sommes payées	112	500		897	—	
Différence	32	500		501	—	
Montant approximatif des travaux exécutés	145	—		1.207	—	

Plusieurs membres du Comité remarquent que les travaux importants dont l'exécution a été décidée ne sont pas entrepris. Les membres de la deuxième Commission expliquent que les adjudications pour les travaux de Mouayyed et de Barkouk ont été faites il y a près de 2 mois, et que les Wakfs attendent l'ordre de S.A le Khédive pour ordonner les travaux. S. E. le président promet au Comité de solliciter la solution de ces deux affaires à Alexandrie où il se rendra demain. En ce qui concerne les travaux de la mosquée Touloun, les études ont été longues et minutieuses ; cependant les documents pour la mise en adjudication des travaux ont été envoyés aux Wakfs il y a quelques jours. Le Comité espère que son président voudra bien donner suite à cette affaire au plus tôt. S.E. Aly pacha Riza promet que l'adjudication sera faite aussitôt après son retour d'Alexandrie.

L'état des payements faits pour le compte du Comité en 1890 est présenté par la deuxième Commission. Il sera annexé au procès-verbal.

Le Comité a reçu de l'Administration des Domaines de l'Etat un exemplaire de la carte de la Basse-Egypte. Une lettre a été adressée à la Commission des Domaines pour la remercier de ce gracieux envoi.

Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 1176 du 31 mars 1891, annonce que Mohamed effendi Selim Laz, qui a bâti, sans autorisation, au sébil d'Ismaïl bey El-Kébir (nommé aussi sébil Em-

barek) a été poursuivi et condamné, le 5 février, à 25 P. T. d'amende, avec obligation de faire disparaître l'objet de la contravention. Il ajoute que les démarches nécessaires seront faites pour l'exécution du jugement.

Selon la décision du Comité (voir procès-verbal n° 44), les photographies dans la mosquée El Bagam à Ebiar près de Tantah ont été faites. Ces photographies sont présentées au Comité. Elles seront conservées dans notre bibliothèque. Il a été fait six clichés et il nous est remis six épreuves de chacun, soit 36 photographies.

Elles représentent :

1° La porte principale ;
2° Vue intérieure ;
3° Le maksoura ;
4° Niche de prière (kébla) ;
5° Une niche de l'intérieur ;
6° Fenêtre.

Les recettes faites pour les droits d'entrée au musée et à Touloun au 16 avril 1891 sont :

Au musée, 1180 billets à 0,050	L.E.	59
A la mosquée Touloun, 900 billets à 0,020 ..	»	18
Total.....	L.E.	77

M. Herz annonce qu'il a été placé un gardien responsable à la mosquée de Guiouchy (au Mokattam) depuis le 2 mars dernier.

Les ouvrages ci-après ont été reçus par la bibliothèque du Comité :

a) *Bulletin de la Société Khédiviale de géographie*, III° série, n° 5 ;

b) *L'Egypte et les géographies*, par le Dr F. Bonola bey ;

c) De l'Imprimerie nationale :

1. — *Compte rendu du Comité, de l'année 1890*, en français, nombre d'exemplaires 500 ;

2. — *Compte rendu du Comité, de l'année 1889*, en arabe, nombre d'exemplaires 400 ;

d) De l'imprimerie des Wakfs :

1. — *Compte rendu du Comité, de l'année 1886*, en arabe, nombre d'exemplaires 300.

Selon l'usage, ces comptes rendus seront adressés à S.A. le Khédive, à LL. EE. les Ministres et sous-secrétaires d'Etat, à MM. les consuls généraux avec prière d'en faire parvenir un exemplaire aux directeurs des Comités de conservation des monuments histo-

riques des pays qu'ils représentent; à l'Institut égyptien, à la Société de Géographie, à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'aux savants et aux personnes qui s'intéressent aux travaux du Comité.

Il est donné lecture de la lettre de S. E. le président du Conseil des Ministres, qui annonce l'impossibilité de remettre au Comité les locaux de l'ancienne bibliothèque de Darb-el-Gamamiz, parce que le Ministre de l'Instruction publique occupera ces locaux, qui lui sont devenus indispensables.

Il est décidé que la deuxième Commission examinera à bref délai s'il est possible d'installer le musée dans le tombeau de Ghouri, et, dans ce cas, elle présentera son rapport avec l'évaluation de la dépense dans la prochaine réunion du Comité.

Le catalogue sera mis en ordre et imprimé aussitôt que l'installation du musée sera terminée.

Dans le cas où le tombeau de Ghoury ne serait pas reconnu suffisant pour recevoir le musée, la deuxième Commission étudiera l'agrandissement du musée actuel.

S.E. Fakhry pacha émet le vœu que l'Administration des Wakfs fasse planter un jardin dans la vaste cour d'El Mouayyed.

M. Barois expose à notre nouveau président l'historique des démarches faites jusqu'à ce jour pour enlever les boutiques devant les façades des principaux monuments du Caire.

L'exécution de certains travaux extérieurs à Barkouk (à Nahassyn) et à Mouayyed nécessitait l'enlèvement d'un certain nombre de boutiques ; la deuxième Commission a demandé par lettre du 13 mai 1891, n° 150-1, à son président, que l'on procède aux expropriations ; cependant rien n'a encore été fait. S.E. Aly pacha Riza, président, promet de presser la solution de cette affaire, et il profitera de son voyage à Alexandrie pour prendre les ordres de S.A. le Khédive à ce sujet.

La séance est levée à six heures p.m.

Le secrétaire :
GRAND.

Le président,
ALY RIZA.

H. FAKHRY } *membres.*
TIGRANE }

Annexe au Procès-verbal.

État des sommes payées en 1890, arrêté au 31 décembre.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES MONUMENTS	SOMMES ALLOUÉES		SOMMES partielles		DÉPENSES TOTALES	
		L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
	I. Travaux exécutés aux monuments.						
	a) *ordonnés en 1889.*						
	Mosquée El Kadi Yehya au Mouski	200	..	55	975		
	» Abou Bakr Mazhar.....	..	..	8	..		
	» Esbek-el-Youssefi	3	..	1	365		
	» Mohamed-el-Kordi	30	..	29	987		
	» El Alaya.....	..	025	..	025		
	» Kaïtbay à Kal'et-el-Kabch	10	..	23	190		
	» El Malika Sofla	..	..	2	155		
	Sébil El Sultan Moustapha	..	..	..	759		
	Mosquée Metkal.....	24	..	15	668		
	Tombeau Gohar-el-Madani.....	29	..	8	526		
	Coupole de Menoufi	55	..	54	987		
	Minaret Ibrahim Agha Moustafazân	71	..	18	951		
	» Aydoumar-el-Bahlaouan..	95	..	64	062		
	» Abou-el-Ela.....	..	..	2	940		
	» Nord à Karafa-el-Kobra..	7	..	4	664		
	Minbar de la mosquée Bordéni....	75	..	79	630		
	École Darb Kermez	..	..	6	751		
	TOTAL DE (a).....	..	..	377	635	377	635
	b) *Ordonnés en 1890.*						
1	Minaret sud à Karafa-el-Kobra.....	88	..	110	669		
2	Sébil Soliman Chaouich.....	124	..	131	636		
3	Mosquée El Mar'a	25	..	25	230		
4	Minaret de Sayedna-el-Hussein ...	21	560	21	970		
5	Sébil sultan Mahmoud..... .	150	..	66	927		
6	Mosquée El Ghoury.....	106	..	140	137		
7	Minaret du milieu.....	70	..	70	115		
8	Mosquée Mirza.....	2	500	3	569		
10	Coupole El Tenkézieh	12	..	14	506		
11	» Est de Tenkézieh..... .	120	..	133	703		
12	Minaret El Nasser à Nahassyn....	16	..	14	677		
13-18	Mosquée Barkouk, à Nahassyn.. .	1 300	..	1.486	907		
14	» Kadi Yehya, à Boulaq	..	..	19	262		
19 30 31	» El Mouayyed	775	..	675	041		
21-28	» Touloun.....	270	..	263	801		
25	» Maklabay Tâz	70	..	24	591		
20	» Beybars-el-Khayât.....	240	..	188	470		
27	» El Bagam, à Ebiar.....	1	950	1	950		
21	» El Sultan Hassan.....	5	031	5	031		
27	» Karakoga, à Darb-el-Gamamiz.....	..	680	..	680		
	à reporter....	..	..	3.398	869	377	635

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES MONUMENTS	SOMMES ALLOUÉES L.E.	SOMMES ALLOUÉES M.	SOMMES partielles L.E.	SOMMES partielles M.	DÉPENSES TOTALES L.E.	DÉPENSES TOTALES M.
	Reprt...	..	..	3.398	869	377	635
33	Mosquée El Nasser, à la citadelle..	43	..	30	950		
34	» El Guiouchi.....	55	..	40	..		
27	» Saghri Wardi à Makassis.	..	..	2	040		
24	Sébil Zein-el-Abedein	18	..	45	295		
23-29	» Kaïtbay, à el-Azhar	244	..	105	916		
23-29	» Katkhoday, à Nahassyn	55	..	40	050		
35	Tombeau Emir Kébir, au désert...	7	..	6	..		
37	» Kaïtbay, au desert.....	8	..	6	..		
27	Coupole El Fadaouich	..	..	..	490		
36	» Kansou El Ghoury.....	5	..	4	..		
22	Moristan Kalaoun à Nahassyn.....	49	..	48	711		
	TOTAL DE (b).....			3.728	324	3.728	324
	Total du paragruphe I.....			..	..	4.105	959
	II. Achat de matériaux pour le musée arabe et fournitures de bureau, etc.						
	Matériaux divers pour le musée			4	252		
	Main-d'œuvre pour la réparat. des antiquités			19	220		
	Fournitures de bureau			22	170		
	Réparation de quatre armoires.....			2	560		
	Divers.....			3	666		
	Total du paragraphe II...			51	868	51	868
	III. Frais généraux du Comité.						
1	Appointements et salaires du personnel.....			442	995		
2	Surveillants des travaux			89	980		
3	Salaires des faraches du musée et mosquées.			38	345		
4	Frais de voiture et de chemin de fer			36	963		
	Total du paragraphe III....			658	283	658	283
	Total général des dépenses au 31 déc. 1890..			..	..	4.816	110

Lu et approuvé dans la séance du 17 juin 1891.

107me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 47).

Examen :

1° De deux demandes de construction.

2° De la mosquée Gamâl-el-Dyn Oustadâr à El Gamalieh (plan Grand bey n° 35).

3° De la mosquée Barkouk, à Nahassyn (plan n° 43/44).

4° D'un projet pour la construction d'un bassin dans le sahn de la mosquée El Mouayyed (plan n° 190).

5° De Zaouyet Ferouz, à Darb Saada (plan n° 192).

6° D'une demande relative au palais Berdak, près de la mosquée du sultan Hassan.

7° Objets antiques à conserver au musée arabe.

1° — DEMANDES DE CONSTRUCTION :

Les demandes de construction sont :

a) Du sieur Hassan effendi Nasr, pour sa maison qui touche au Zaouyet Sayâdi Aslân, à haret Chakboun, section Sayeda Zénab.

b) Du sieur Habib-el-Laouândi, pour son café à côté du tombeau du cheikh Mohamed El-Baramoûni.

La deuxième Commission a examiné les deux édifices et elle a trouvé qu'ils ne sont pas à classer.

2° — MOSQUÉE GAMAL-EL-DYN OUSTADAR.

L'Administration générale des Wakfs transmet à la deuxième Commission une demande du sieur Mohamed Mohamed Chems-el-Din, nazir de la mosquée Gâmal-el-Dyn, dans laquelle celui-ci

annonce que la direction des services de la ville du Caire et la police ont demandé la démolition de la façade est de la mosquée, et elle soumet la question au Comité pour avoir son avis à ce sujet. Comme il s'agit d'un monument (voir le neuvième procès-verbal), la deuxième Commission l'a visité aujourd'hui pour l'examiner de nouveau ; elle a trouvé que cette façade est lézardée et que son soubassement est dans un état complet de délabrement. En outre, elle n'est plus tout à fait d'aplomb.

Il résulte d'un examen fait sur la verticalité de cette façade qu'elle penche de 0m 15 dans son angle nord, de 0m 10 dans son angle sud, et de 0, 02 à 0, 04 au milieu, sur une hauteur totale de 13m 40.

Malgré ces constatations la façade n'est pas dans un état menaçant la sécurité publique, et la prétention du tanzim qui en exige la démolition n'est pas justifiée. La deuxième Commission demande au Comité qu'il en soit donné avis au Ministère des Travaux publics. M. Herz soumettra à la deuxième commission un rapport détaillé pour indiquer la nature des travaux à faire, afin de remettre cet édifice en état convenable. — La deuxième commission demande aussi que le plan de ce monument soit relevé par les Wakfs.

3° — MOSQUÉE BARKOUK.

Au cours des travaux, il a été trouvé, dans le coin sud-est du sahn de la mosquée Barkouk, des fragments de marbre qui démontrent que le revêtement en marbre du soubassement ne se limitait pas au sanctuaire. La deuxième Commission est d'avis de rétablir ce revêtement comme il se trouvait jadis.

4° — PROJET D'UN BASSIN POUR LA MOSQUÉE EL MOUAYYED.

Le Directeur général des Wakfs remet à l'examen de la deuxième Commission le projet dressé par le bureau technique des wakfs, de la fontaine d'ablution à établir au milieu du sahn de la mosquée El Mouayyed.

Le projet présenté étant d'un tout autre style que le monument, la deuxième Commission déclare qu'elle ne peut l'accepter. Elle charge M. Herz de faire une esquisse de cet ouvrage et de la lui présenter à la prochaine réunion.

5° — ZAOUIET FÉROUZ.

Le Directeur général des Wakfs transmet à la deuxième Commission la demande d'un particulier qui veut se charger de l'installation du Zaouyet Férouz. La deuxième Commission rappelle son 36me rapport, les travaux qu'elle indiquait pour consolider la façade ont seuls été exécutés. Les conclusions du dit rapport devront être rappelées à la Direction générale des Wakfs, sauf en ce qui concerne les travaux de la façade que le Comité a fait exécuter.

A ces conclusions, la deuxième Commission ajoute :

a) Qu'il y a lieu d'enlever le mur qui a été, à tort, bâti sur le dikka pour former une chambre et l'ajouter à l'habitation contiguë.

b) Que les précautions soient prises pour conserver les parties des anciens plafonds et exiger, dans le cas où ils seraient réparés, que les travaux soient exécutés sous le contrôle de l'architecte du Comité, ainsi que tous les autres travaux qui seraient faits dans ce monument.

c) Que les parements intérieurs de la coupole qui sont revêtus d'un vilain badigeon, seront nettoyés et les joints des pierres seront refaits.

6° — LE PALAIS BERDAK

L'Administratiou générale des Wakfs annonce que des particuliers désirent prendre au hekr et en location, des parcelles de terrain qui avoisinent les restes de l'ancien palais de Berdak. — Avant de se prononcer, la deuxième Commission demande qu'un plan d'ensemble lui soit remis avec des indications précises sur le terrain à donner en location.

7° — OBJETS ANTIQUES.

La deuxième Commission propose d'envoyer au musée arabe les objets suivants :

A. — Objets provenant de la mosquée Touloun.

1. Quatre pièces de planches en bois, avec inscription sculptée, tombées de la frise intérieure, mesurant : $2^m32 \times 0^m16$, $2^m15 \times 0^m22$, $1^m15 \times 0^m14$, $1^m00 \times 0^m24$.

2. Une planche en bois, portant ornement sculpté. Elle revêtait le plafond d'une baie de porte, $1^m82 \times 0^m12$.

3. Une pièce de bois sculpté en ornement, appartenant au minbar, $1^m00 \times 0^m13$.

B. — Objets provenant de la mosquée El Mouayyed.

4. Une pièce de marbre blanc sculpté en ornement, de l'encadrement des panneaux, en forme de Mihrab, au soubassement de la paroi est du liwan est, $0^m50 \times 0^m17$.

5. Six pièces de reliure en cuir, avec ornement percé, sur fond en toile verte.

6. Deux cent quarante-six pièces de reliure en cuir, ornementées.

C. — Objets provenant de la mosquée de Barkouk.

7. Trois fragments du revêtement en bois de l'ancienne petite coupole au milieu du plafond du sanctuaire. Ils portent des traces de dorure et peinture. Le tout a environ $0^m40 \times 0^m40$.

D. — Objets provenant d'une maison en démolition à Souk-el-Sélah.

8. Un porte-manteau en bois, incrusté de nacre et d'ébène, de $0^m84 \times 0^m07$.

Le Caire, le 28 février 1891.

FRANZ, GRAND, HERZ, MOUSTAPHA SADEK.

108me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(*Voir procès-verbal N° 47*).

Examen :

1° D'une demande de construction.

2° De la mosquée El Mouayyed (plan n° 190).

3° De la mosquée El Barkouk (plan entre n° 45 et 44).

4° Du khanka du sultan Beibars Gachankir, à Gamalieh (plan n° 32).

5° De la mosquée Aksounkour, sise dans l'école de Gamalieh (plan n° 31).

6° Du Ka'a de Beibars (Wakf Abd-el-Rahmân Katkhoday) à Nahassyn, châr'a Beit-el-Kadi.

7° Du tombeau de Sâleh-el-Dyn ; Nahassyn (plan Grand bey, n° 38).

8° De la mosquée Khochkadam-el-Ahmadi, à Khalifa, Darb-el-Hossr.

9° Du sebil Oda Bâcha dans la rue El Gamalieh (entre n° 31 et 35 du plan Grand bey).

10° Des travaux achevés.

1° — DEMANDE DE CONSTRUCTION.

La demande de construction a été adressée par Mohamed effendi Abdel Ouahed pour sa maison sise à Haret-el-Roûm (Darb-el-Ahmar et qui contient le tombeau du cheikh Sayadi Ali-el-Serdan. La deuxième commission propose de déclasser le tombeau parce qu'il n'offre aucun intérêt artistique ou historique.

2° — MOSQUÉE EL MOUAYYED.

La commission s'est rendue à la mosquée El Mouayyed pour

examiner la peinture des ornements en stuc qui s'y exécute. Elle l'a trouvée en parfaite voie d'exécution.

M. Herz a fait part, à cette occasion, à la deuxième Commission de la découverte d'un fragment d'une mosaïque persane sur le minbar et sur une des quatre portes du sanctuaire (ces objets sont en réparation). Un examen minutieux n'était pas possible avant l'enlèvement complet de plusieurs couches de peinture qui couvraient ces objets ; en conséquence, le remplacement de cette mosaïque ne pouvait pas figurer dans le cahier des charges et le devis de ces travaux, de sorte que leur valeur devrait être ajoutée aux travaux déjà prévus et en cours d'exécution.

M. Herz est chargé d'examiner quelle serait la valeur de ces travaux ; ensuite la deuxième Commission examinera s'ils doivent être exécutés ou si l'on doit adopter un système de remplissage plus simple et moins coûteux que ces mosaïques persanes.

L'enlèvement de la vieille peinture sur le minbar et les portes du sanctuaire a permis de constater que certaines parties étaient dorées et peintes en couleurs rouge et bleue. La deuxième Commission demande que l'architecte fasse exécuter un échantillon pour la réfection de ces peintures dans leur état primitif.

3° — MOSQUÉE BARKOUK.

La deuxième Commission a visité les travaux en cours d'exécution dans cette mosquée. La réparation du koursi et du minbar est achevée d'une façon satisfaisante.

La deuxième Commission approuve également le projet définitif du bassin pour cette mosquée, présenté par M. Herz (voir rapport n° 100.)

4° — KHANKA DU SULTAN BEIBARS.

La Commission attire l'attention du Comité sur le monument connu sous le nom de Khanka (couvent pour les Soûfis), érigé par l'émir (plus tard sultan) Beibars Gachankir, en 706-709 de l'hégire (1306-1309). Le monument consiste en une

vaste mosquée d'une disposition aussi belle qu'originale, à laquelle est annexé le tombeau du fondateur surmonté d'une belle coupole. Les murs du sahn sont percés de nombreuses fenêtres appartenant aux pièces d'habitation des soufis. L'intérieur du tombeau est décoré avec une grande richesse de marbres polychromes composant de magnifiques dessins de bon goût et peu communs.

Beibars Gàchankir-el-Mansouri (car il était mamlouk de Kalaoûn) commença ce monument lorsqu'il était émir et pouvait l'achever comme sultan, car, après la fuite du sultan Mohamed-el-Nàsser, les émirs de l'Égypte l'ont élu sous le nom de Melik El Mouzaffar. Sa royauté ne dura pas longtemps. Mohamed-el-Nàsser s'étant repenti d'avoir cédé le trône de l'Egypte à un affranchi de son père, attaqua Beibars qui perdit la vie dans un combat.

La colère du vainqueur poursuivit Beibars au delà de la tombe, Nasser fit enlever le nom de son malheureux adversaire de la frise à inscription (Tirâz) que Beibars avait fait sculpter sur l'extérieur de son Khanka. C'est Makrizi qui nous le raconte, et, en réalité, l'inscription est mutilée sur la façade ouest tout près du coin sud-ouest, et ce qui manque c'est le nom du fondateur.

La deuxième Commission propose de faire les travaux nécessaires pour la remise en état de ce magnifique monument. M. Herz est chargé de faire le devis. L'Administration générale des Wakfs pourrait faire relever, en outre, le plan de cet édifice pour être conservé aux archives du Comité.

5° — MOSQUÉE AKSOUNKOUR.

De cette mosquée que Makrizi nomme Madrasseh-el-Aksounkourieh, il ne subsiste que la façade cachée presque entièrement par des boutiques, et la coupole. L'intérieur a été reconstruit en nombreuses pièces carrées et affectées à l'école de Gamalieh. Le niveau du sol intérieur est surhaussé de plus d'un mètre, ce qui est regrettable pour la coupole qui abrite de riches décorations. La deuxième Commission classe les parties subsistantes de ce madrasseh et émet le vœu qu'aussitôt que les boutiques pourront être démolies :

a) Des travaux de réparations nécessaires y soient exécutés :

b) De détacher la coupole de l'école, de rétablir son ancien niveau et d'ouvrir une porte du côté de la rue ou du sud.

Cette mosquée a été fondée par Karasonkour ibn Abdallah-el-Emir Chems-el-Dyn El Gaoukandâr El Mansouri en 700 de l'hégire. (1300 de J.C.).Karasonkour était mamlouk du sultan Kalaoun qui a apprécié ses services. Il l'a nommé gouverneur d'Alep, dignité qu'il a gardée jusqu'à la mort de son maître.Il est mort en 728 de l'hégire (1327 J.C.) et pendant sa vie il a vu quatre sultans se succéder sur le trône de l'Égypte et de la Syrie.

6° - KA'A DE BEIBARS.

La deuxième Commission a visité le beau Ka'a formant le wakf Abd-el-Rahman Katkhoday, qui est un des rares spécimens de l'architecture civile de l'art arabe. Il y a déjà plusieurs années qu'un marchand de bois y a installé son dépôt, et, en conséquence, la ruine de cet édifice, en cas d'incendie, est imminente. La deuxième Commission propose au Comité de classer ce monument et charge son président, en qualité de directeur général des Wakfs, d'insister auprès du nazir de ce wakf:

a) Pour renvoyer le marchand de bois de cet édifice et ne louer ce local de grande valeur qu'à des personnes qui pourront l'occuper tout en assurant sa conservation.

b) Pour faire exécuter tous les travaux d'entretien dont ce monument a largement besoin et qui seront indiqués par l'architecte du comité, et soumis à l'approbation de la deuxième commission avant leur exécution.

7° — TOMBEAU DE SALEH EL DYN.

La deuxième commission a visité le tombeau de Saleh-El-Dyn et signale au comité le Tarkiba (substruction marquant le tombeau) qui est un travail de sculpture en bois très remarquable; il convient de prendre les mesures nécessaires auprès des Wakfs pour en assurer la conservation.

8° — MOSQUÉE KHOCHAKDAM EL-AHMADI

L'Administration générale des Wakfs ayant consulté le comité sur les travaux de conservation à exécuter dans cette mosquée, la deuxième commission déclare que l'Administration peut faire tout travail de réparation, pourvu que rien ne soit touché aux parties artistiques de ce beau monument. Bien que dans un état de destruction avancé, cette mosquée contient un grand nombre de travaux de valeur que le Comité désire conserver le plus longtemps possible. Ce que la Commission recommande comme très urgent, c'est la fermeture d'une baie du côté nord, réparation des terrasses et réfection de la couverture au pourtour du sahn jusqu'à une largeur de 1m 20 pour mieux protéger cet endroit.

9° — LE SÉBIL ODA BACHA.

Ce sébil est une construction de l'époque de la domination turque ; il est en bon état de conservation. La commission propose de le classer parmi les monuments à conserver.

10°. — TRAVAUX ACHEVÉS.

La deuxième Commission informe le Comité que les travaux ci-après sont achevés :

Nos D'ORDRE	NOMS DES MONUMENTS	DÉPENSES POUR LE COMITÉ	DÉPENSES POUR LES WAKFS
		L. E.	L. E.
	A. — Sur le budget de l'année 1890.		
5	Sébil sultan Mahmoud.....	150	—
9	Mosquée Serghatmach.....	71	—
19	Mosquée El Mouayyed (Centonze Bey)	580	—
	B. — Sur le budget de l'année 1891.		
29	Sébil Kaïtbay, à El Azhar.....	224	—
30	Mosquée El Mouayyed (Emin).....	100	—
31	Mosquée El Mouayyed (Yacovelli)....	95	—
32	Sébil Katkhoday	55	—

Caire, le 21 mars 1891.

BAROIS, GRAND, HERZ.

100me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 47).

Examen :

1° De deux demandes de construction.

2°. De la mosquée El Mahmoudieh à Manchieh (plan Grand bey, n° 135) ;

3° Du minaret de la mosquée Aydoumar-el-Bahlaouân (plan n° 25);

4° De la mosquée El-Azhar (plan n° 97) ;

5° De la coupole El Fadaouieh à El Abbassieh ;

6° Du devis dressé pour la réparation du sébil Youssef-el-Kourdi, à Darb-el-Gamamiz (plan n° 213).

7° Divers.

1° — DEMANDES DE CONSTRUCTION :

Les deux demandes qui ont été adressées à la Commission sont :

a) Par Khalil Hassan-el-Nakâch, pour compléter la construction de la façade de sa maison sise à chàra El Mochtahar, section Abdyn. La maison avoisine les tombeaux des cheikhs Mohamed ibn Chahyn et Mohamed-el-Ansâri.

b) Par Moustapha effendi Rochdi, pour construire une cloison au-dessus de sa maison sise à Rahabet Abdyn. Cette maison touche au Zaouyet Wakf-el-Araki.

Après examen, la deuxième Commission propose de déclasser ces trois édifices, vu qu'ils n'ont aucune valeur historique ou artistique.

2° — MOSQUÉE EL MAHMOUDIEH.

L'Administration générale des Wakfs annonce qu'une grille d'une fenêtre de cette mosquée est cassée.

La deuxième commission rappelle que dans son 25me rapport elle a déjà indiqué les mesures à prendre au sujet de la conservation de cet édifice ; elle insiste de nouveau pour que toutes les ouvertures soient solidement défendues, afin d'empêcher, aux rôdeurs d'entrer dans le monument.

Il y aura donc lieu, pour clore l'ouverture devant laquelle la grille est brisée, de l'assurer au moyen du volet en le consolidant s'il y a lieu.

La deuxième commission se propose d'étudier un projet d'ensemble de travaux pour rendre ce monument au culte.

3° — MINARET DE LA MOSQUÉE AYDOUMAR-EL-BAHLAOUAN

M. Herz donne lecture, à la commission, du rapport qu'il a dressé avec S. E. Franz pacha à la suite de la vérification du minaret de Aydoumar-el-Bahlaouàn, demandé au 45me procès-verbal du comité, lequel est ainsi conçu :

« Ayant été décidé, dans la 45me séance du comité, de faire un nou-
« vel examen de la verticalité du minaret de la mosquée Aydoumar-
« el-Bahlaouàn, les soussignés s'y sont rendus le 28 courant pour
« procéder à cet examen.

« Il en résulte que, depuis le 1er novembre, date de l'achèvement
« des travaux de consolidation, aucun effet ne s'est produit à l'égard
« de la verticalité du minaret.

« Bien que ce résultat soit satisfaisant, vu le caractère peu rassu-
« rant du terrain, nous proposons :

« *a*) De condamner le puits qui se trouve au côté ouest du mina-
« ret.

« *b*) De lâcher de peu les étais, en sciant l'épaisseur de 0m005
« à leurs bouts, et d'observer pendant 6 mois si le minaret, après
« ce relâchement des étais, fait un mouvement, ou si les lézardes
« produites dans le nouveau mur voisin à la subconstruction du
« minaret s'agrandissent.

« Dans le cas négatif, nous proposons de démolir et de reconstruire
« l'étage supérieur (colonnes et bulbe), attendu qu'il ne peut rester
« longtemps dans cet état ; si pendant les six mois d'observation on

» avait constaté un mouvement dans la maçonnerie du minaret, « nous serions d'avis de reconstruire le minaret avec les mêmes « matériaux, attendu qu'un redressement du corps au moyen « de sciage, vu son grand diamètre en proportion de la hauteur, ne « serait pas possible, ou, en tout cas serait très coûteux. »

Caire, le 29 mars 1890.

La deuxième Commission approuve les conclusions de ce rapport, en observant que le remplissage du puits sera fait avec un béton maigre, mais en ce qui concerne la proposition tendant à démolir tout ou partie du minaret, la deuxième Commission se prononcera plus tard après de nouvelles constatations, qui seront faites pendant les six mois qui suivront le relâchement des étais.

4° — MOSQUÉE EL AZHAR

S. E. le directeur général des Wakfs avise la deuxième Commission que l'entrepreneur des travaux qui s'exécutent dans la mosquée El Azhar, déclare qu'il ne peut pas faire les travaux de consolidation et de restauration des parties anciennes indiquées dans le quatre-vingt-quinzième rapport, selon les indications de la deuxième Commission.

La Commission est d'avis que le Comité soit chargé de l'exécution de ces travaux, qui seront faits d'après les devis dressés par l'architecte du Comité et soumis à la deuxième Commission. Ces travaux seront confiés à un entrepreneur qu'elle choisira après adjudication faite dans la forme ordinaire. Ils seront dirigés par l'architecte du Comité comme tous les travaux du Comité.

5°. — COUPOLE EL FADAOUIEH.

Ce monument, qui orne l'un des quartiers de la banlieue nord de la ville, est très délabré, et la deuxième Commission, désirant l réparer et le consolider, charge M. Herz d'étudier les travaux nécessaires et d'en dresser le devis.

6° La deuxième Commission a examiné le devis de 70 L. E. préparé par l'architecte pour réparer le sébil de Youssef-el-Kourdi (voir le 103e rapport). Elle propose au Comité d'approuver ces travaux, qui seront exécutés sur la réserve du budget.

7° Le Ministère de l'Instruction publique a adressé à l'Administration des Wakfs deux élèves de l'École polytechnique pour être attachés pendant trois mois au bureau du Comité en qualité d'élèves ingénieurs aux travaux techniques.

Ces élèves demandent à recevoir l'allocation que reçoivent leurs camarades qui ont été envoyés dans le même but au Ministère des Travaux publics.

Votre Commission estime que le Comité doit accueillir favorablement cette demande.

Chaque élève recevra 7 P. T. par jour, ce qui occasionnera une dépense de 13 L. E. environ à imputer sur le budget de 1891.

Le Caire, le 13 avril 1891.

ISMAIL, BAROIS, GRAND, HERZ.

110me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 47).

Examen :

1° De deux permis de construction ;

2° De diverses dépenses ;

3° Du minbar et des quatre portes du sanctuaire de la mosquée El Mouayyed, à El Soukkarieh.

4° D'un devis pour le sébil sultan Moustapha, à Sayeda Zenab ;

5° Du projet d'une hanafieh (fontaine d'ablution) pour la mosquée El Mouayyed ;

6° De la mosquée Saria El Guébel, à la Citadelle (plan Grand bey, n° 142).

7° De la mosquée Sangar-el-Gaouli, à Kal'at-el-Kabch (plan n° 221)

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION.

Les deux demandes de construction sont :

a) Du sieur Mohamed Fadel, qui veut ouvrir une porte dans sa maison sise à hâret El Cheoukh, Chàra-el-Margouch (section Bab-el Charieh), contiguë à la mosquée Cheoûkh. L'examen de la mosquée ademontré qu'il n'y a pas lieu de la classer parmi les monuments.

b) De Sit Khadiga Nazret Wakf Om Hussein bey pour reprendre la façade de la mosquée El Banât, dans la rue du même nom. La commission ne voit pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé.

2° DÉPENSES DIVERSES.

La deuxième Commission soumet à l'approbation du comité les dépenses ci-après :

a) Pour un nouvel examen fait le 27 avril sur la verticalité du minaret de la mosquée Abou-el-Ela, à Boulac, 3 L.E. 300 mill.

Le premier examen a été fait le 20 août de l'année passée (voir rapport n° 97). La dernière vérification a démontré qu'aucun changement ne s'est produit depuis le 20 août 1890. La deuxième commission charge l'architecte de faire une nouvelle observation dans un an.

b) Pour des petits travaux de réparation dans le mur sud du tombeau Gohar-el-Madani (voir 104e rapport), 2 L. E. 580.

c) Pour exécuter les travaux relatifs au minaret de la mosquée Aydoumar-el-Bahlaouan, demandés dans le 109e rapport, savoir :

1° Relâchement des étais du minaret.....	3 L. E.
2° Remplissage du puits.....	9
	12 L. E.

Le relèvement des étais sera fait, six mois après le remplissage du puits, en maçonnerie de béton hydraulique.

3° DU MINBAR ET DES QUATRE PORTES DU SANCTUAIRE DE LA MOSQUÉE EL MOUAYYED.

La deuxième Commission a examiné les offres reçues pour la réfection des mosaïques persanes du minbar et des quatre portes de la mosquée El Mouayyed (voir 108e rapport). L'offre la plus avantageuse a été présentée par le sieur Ahmed Bassiouni, savoir :

Pour le minbar.....	180 L. E.
Pour les portes.....	65
Ensemble	245 L. E.

La Commission propose d'accepter cette offre, afin que l'exécution du travail soit ordonnée aussitôt que les réparations actuellement en cours le permettront.

4° SÉBIL EL SULTAN MOUSTAPHA.

La Commission propose d'approuver le devis de 55 L. E. présenté par l'architecte, pour exécuter les travaux demandés dans le 61e rapport.

Elle est d'avis de le mettre de suite à exécution ; la dépense sera imputée au budget de l'année courante (réserve pour petits travaux).

5° HANAFIEH DE LA MOSQUÉE EL MOUAYYED.

La deuxième Commission accepte le dessin préparé par M. Herz pour construire cette hanafieh, et avis en sera donné au directeur général des Wakfs.

6° MOSQUÉE SARIA EL GUÉBAL.

L'Administration générale des Wakfs a l'intention d'exécuter des travaux de réparation dans cette mosquée, elle demande l'avis de la deuxième Commission. Après visite des lieux, la deuxième Commission déclare que cet édifice sera classé. La direction générale des Wakfs peut être autorisée à faire tous les travaux qu'elle désirera pour réparer ce monument, sans en changer les dispositions ; ces travaux devront être exécutés sous le contrôle de l'architecte du Comité.

7° MOSQUÉE SANGAR-EL-GAOULI.

Le bureau technique des Wakfs désire exécuter des travaux dans la mosquée Sangar-el-Gaouli. Cette mosquée doit être classée, car c'est un monument important du commencement du VIIIe siècle de l'hégire (XIVe de J.-C.).

La Commission soumettra sous peu au Comité un rapport et un devis détaillé des travaux pour la mise en état de cet édifice, lequel sera communiqué ensuite à la Direction des Wakfs.

Le Caire, le 18 mai 1891.

BAROIS, GRAND, MOUSTAPHA SADEK, HERZ.

Procès-Verbal N° 48

(Voir rapports de la deuxième Commission de 111 à 118).

Le Comité s'est réuni le 17 juin 1891, à 4 heures et demie du soir, à la Direction générale des Wakfs.

Étaient présents :

LL. EE. Aly Riza pacha, *président* ;
Fakhry pacha ;
Tigrane pacha ;
Artin pacha ;
Chaker pacha ;
MM. Barois ;
Moustapha bey Sadek ;
Herz.

1° S. E. le Président donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté et signé.

2° S. E. le Président demande que le Comité présente aussitôt que possible les études des travaux à exécuter en 1892, afin que l'Administration des Wakfs puisse prévoir dans son budget les dépenses qui lui incomberont pour sa coopération à ces travaux.

Il déclare, en outre, à la suite d'observations présentées par divers membres, que ce budget peut être préparé, en admettant que les dépenses de l'année courante peuvent être considérées comme réglées d'après le projet de budget approuvé pour l'année courante au commencement de l'année.

3° S. E. Fakhry pacha désire que le Comité fasse rédiger un ouvrage indiquant les plus beaux monuments avec un court historique. — S. E. Artin pacha pense que M. Herz pourrait s'en

charger, mais plusieurs membres estiment que ce n'est pas le rôle du Comité.

4° En l'absence du secrétaire du Comité, M. Barois donne lecture des 111me, 112me et 113me rapports de la deuxième Commission, qui sont approuvés.

L'acceptation de ces propositions comporte spécialement l'approbation des devis et dépenses désignés ci-après :

(1°) *Rapport n° 111.*

Le Comité accepte le transport du musée arabe dans le tombeau d'El Ghouri. S. E. le président examinera s'il ne pourrait avancer la somme de 625 L. (voir le détail dans le rapport) de la caisse des Wakfs, à la condition qu'elle sera remboursée sur les revenus du musée.

(2°) *Rapport n° 112.*

Travaux de réparation dans la mosquée El Bakri, à Haret El Otouf, devis de 60 L.

(3°) *Rapport n° 113.*

Il est décidé que tous les objets d'art que contient la maison du wakf El Sitte Serganieh, à Mehalla-el-Koubra, seront transportés au musée arabe sur les indications de M. Herz.

5° Affaires diverses :

(*a*) S. E. le Ministre des Travaux publics fait part au Comité, dans une lettre du 13 courant, n° 2035, que le rétablissement de la place devant la façade nord de la mosquée Touloun jusqu'à la rue Touloun, nécessitera l'expropriation de 3520 mètres carrés, représentant une somme de 2600 L.

Si l'on se bornait à une place de 15 mètres de large, la superficie à exproprier ne serait que de 2025 mètres et coûterait 1520 L.

Le Comité prend bonne note de cette lettre, et décide ne devoir s'occuper de la question qu'après que la mosquée sera mise en bon état.

(*b*) M. Barois donne lecture d'une lettre de M. Herz adressée à la deuxième Commission, dans laquelle il demande un congé ordinaire

de deux mois et demi, à partir du 22 courant. Le Comité accorde le congé demandé. En l'absence de M. Herz, Moustapha bey Sadek voudra bien se charger de la surveillance des travaux. Sur la demande du Comité, M. Barois promet de s'occuper, autant que son temps le lui permettra, des affaires du Comité.

(*c*) Le Ministère de l'Instruction publique fait don au Comité d'une nouvelle carte de la Basse-Egypte. Le Comité en remercie le sous-secrétaire d'Etat de ce Ministère, S. E. Artin pacha.

(*d*) Le Comité charge enfin son président de remercier l'Institut Egyptien pour l'envoi de son compte rendu de l'année 1890, 3me série, n° 1.

La séance est levée à 6 heures.

Le secrétaire,
Barois.

Le président,
Aly Riza,

Fakhry, } *membres.*
Yacoub Artin, }

Lu dans la séance du 20 octobre 1891.

111me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 48).

Examen :

EXAMEN DU TOMBEAU DU SULTAN EL GHOURI ET DU MUSÉE ARABE.

Selon le désir du comité, la deuxième Commission s'est rendue au tombeau du sultan El Ghouri pour examiner si la superficie qu'il couvre suffirait à l'installation du musée arabe.

La superficie des chambres du musée actuel est de 465 mètres carrés, y compris le corridor. La superficie des espaces libres dans le tombeau de Ghouri est détaillée ci-après:

Entrée, 13 m²; coupole, 163 m² 84; Moussalla, 198 m²; sortie sur la cour, 13 m² 44; Mak'ad, 96 m²; soit au total 484 m² 28.

Si l'on tient compte, en outre, de la cour, qui a 337 m² 80 de superficie, et de l'étage supérieur que l'on devra rétablir dans le mak'ad, la superficie totale disponible serait de :

$$484\ m^2\ 28 + 337\ m^2\ 80 + 96\ m^2 = 918\ m^2\ 08.$$

La place suffit donc pour installer le musée arabe au tombeau de Ghouri, à la condition de faire les travaux de réparation pour la remise en état du mak'ad.

La deuxième Commission présente en même temps le devis des travaux à exécuter, qui s'élève à 480 L. E. En outre, il y a lieu de prévoir pour les étagères et armoires d'exposition à installer, 100 L. E., plus les frais de transport et d'emménagement des objets du musée 45 L.E. Soit une dépense totale de 625 L. E.

Caire, le 27 mai 1891.

GRAND, HERZ.

112me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 48).

Examen :

1° De demandes de construction;

2° De la porte nord de la mosquée Kaoussoûn, à Darb-el-Aghaouât (plan Grand bey, n° 202);

3° De la mosquée El Kâmel, à El Nahassyn;

4° De la mosquée Kadi Yehya Zein-el-Din, à Hâbbanieh;

5° D'un devis;

6° D'un compte présenté par l'Administration générale des Wakfs;

7° Des objets trouvés dans la mosquée Barkouk, à Nahassyn.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les demandes de construction ci-après ont été adressées à la deuxième commission :

a) Par le vénérable el Sayed Ahmed Abd-el-Khaled effendi El Saadât, pour l'angle nord du mur d'enceinte de son jardin, sis à haret El Saadât (section Sayeda Zénab), qui est contigu au zaouyet du cheikh Chems-el-Dyn. Vu que le zaouyet en question ne présente pas d'intérêt artistique ou historique, il n'y a pas lieu que le comité s'en occupe. La Commission demande pourtant que la mechrabieh du maksourah et les colonnes du kébla soient transportées au musée arabe, ou bien qu'elles soient protégées par la réparation convenable du mur du zaouyet, dont l'état actuel permet libre accès dans cet édifice.

b) Par le sieur Awad Sâleh, pour sa maison sise à haret El Sakkaïn (Darb el Sirga), touchant au tombeau de Sayadi-el-Agami. — La commission déclare, après examen, que le tombeau en question n'est pas un monument.

2° PORTE NORD DE LA MOSQUÉE KAOUSSOUN

La deuxième commission a examiné, sur la demande du Ministère des Travaux publics, la porte nord monumentale de la mosquée Kaoussoûn. Cette porte appartenait à l'ancienne mosquée et mérite d'être conservée ; avis en a été donné à l'Administration générale des Wakfs, avec indication de monter convenablement les deux battants qui sont déplacés. Le travail sera surveillé par l'architecte du comité, les dépenses supportées par les Wakfs.

3° MOSQUÉE EL KAMEL.

Sur l'invitation de S. E. le directeur général des Wakfs de visiter la porte principale de la mosquée El Kâmel, M. Herz a déclaré qu'il y a lieu d'ajouter la réparation de cette porte au devis que le bureau technique des Wakfs a dressé pour certains travaux à exécuter dans l'intérieur de cette mosquée.

4° MOSQUÉE DE KADI YEHYA ZEIN-EL-DYN.

Sur la demande du bureau technique des Wakfs, de boucher par de la maçonnerie la fenêtre du sébil de la mosquée Kadi Yehya, l'architecte du comité a déclaré qu'il n'y a pas d inconvénient à le faire, afin d'éviter que le public ne s'introduise dans cette construction.

5° DEVIS.

La deuxième commission propose d'accepter le devis préparé par M. Herz, devis demandé dans le 94° rapport, pour l'exécution de certains travaux dans la mosquée El Bakri.

Les dépenses se partagent de la façon suivante :

Pour les Wakfs..... ..	L.E.	50,411 mil.
Pour le Comité	»	9,589 »
Total	L.E.	60, —

La commission propose au comité de mettre ce travail à exécution aussitôt que les ressources le permettront.

6° COMPTE PRÉSENTÉ PAR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES WAKFS.

L'Administration générale des Wakfs a présenté un compte de 3 L.E. 640 mill. représentant les dépenses faites pour l'insertion des avis d'adjudication dans les journaux pour les travaux à exécuter par les soins du comité.

La commission propose de payer la moitié de cette somme sur le budget du comité, l'autre moitié sera supportée par l'Administration des Wakfs.

7° OBJETS TROUVÉS DANS LA MOSQUÉE DE BARKOUK.

M. Herz fait part à la deuxième commission de la découverte de certains objets dans la mosquée Barkouk. En voici la liste :

a) Veilleuses en verre émaillé :

Sept grands fragments, presque à la hauteur complète, de 0m 34 à 0m 39 de haut sur 0m 07 de large ;

Neuf grands fragments, représentant le chef ou base des veilleuses ;

Quarante-cinq petits fragments.

b) Huit pièces de bronze, provenant très probablement des battants anciennement brûlés de la fenêtre nord du tombeau.

Ces objets seront envoyés au musée arabe.

Caire, le 15 mai 1891.

BAROIS, HERZ.

113me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (1)

(Voir procès-verbal N° 48).

En exécution de la décision du Comité (voir procès-verbal n° 45), M. Herz s'est rendu, le 24 mai dernier, au village de Méhalla-el-Koubra pour visiter diverses constructions ; il présente le rapport suivant, dont les conclusions sont soumises à l'approbation du comité par la deuxième Commission.

RAPPORT DE M. HERZ.

Conformément à la décision du comité prise dans sa séance du 6 janvier dernier, le soussigné s'est rendu, le 24 courant, à Mehalla-el-Koubra pour examiner diverses contructions signalées par l'agence des Wakfs comme monuments.

Ces constructions sont :

a) Le sahrig wakf Atalla el Skandari. — Le sahrig lui-même ne forme aucun monument, et le sébil qui le surmontait n'existe plus ; donc ce n'est pas une bâtisse qui intéresse le comité.

b) L'Okala Kansou. — Cette okala sise à Souk-el-Sultan est un monument civil d'un grand intérêt, bien que les réparations souvent répétées lui ont fait subir divers changements ; cette okala est unique par sa cour formée d'arcs et de piliers en briques rouges et noires. Les tympans des arcs surtout sont décorés de mosaïques de dessins variés.

En outre, c'est la porte principale qui mérite attention ; elle subsiste encore dans sa composition primitive.

Je propose à la deuxième Commission :

1° De classer cet édifice parmi les monuments à conserver ;

2° De demander à ce que l'alignement actuel soit maintenu ;

3° De coopérer avec l'Administration générale des Wakfs, qui désire le réparer, pour les parties désignées ci-dessus ;

4° De déléguer un photographe pour en prendre quelques vues ; Il pourrait en même temps faire certaines prises du minaret de la mosquée El Assi, demandées dans le 72me rapport.

L'ingénieur de l'agence des Wakfs, à Méhalla-el-Koubra, a reçu tous les renseignements pour en dresser le devis. Peut-être pourrait-il aussi fournir deux coupes horizontales de la cour de ce monument.

Quelques jours avant de partir pour le village de Méhalla, l'Administration générale des Wakfs m'a remis une lettre de son ingénieur du village, dans laquelle il demande de réparer en sous-œuvre sans reculement, les trois façades de la maison wakf Serganieh, prétendant que cette maison a un intérêt artistique.

Après examen, j'ai constaté qu'il y a lieu d'admettre sa demande pour les façades est et sud et le portail de la façade nord. Quant à la partie est de cette dernière façade il n'y a pas d'inconvénient à la reconstruire selon l'alignement du Tanzim.

Cette maison a une salle de forme originale au rez-de-chaussée, côté est. Son portail en briques appareillées, ainsi que ses divers balcons en bois tourné sont également remarquables.

Mais la plus intéressante des maisons que j'ai vues dans ce village est celle du wakf El Sette Serganieh sous la direction de l'administration, habitée actuellement par le sieur Hassan el Nemouri, co-propriétaire avec les Wakfs.

Déjà l'extérieur de la maison, avec la porte, soigneusement appareillée en briques, attire l'attention des passants, et plus encore les étages supérieurs en saillie munis de balcons et fenêtres en mechrabieh. En entrant dans la cour, on est surpris à la vue des murs en ruine et des monticules de terre qui l'encombrent. Un misérable escalier nous mène dans les ka'as, au nombre de deux. Les soubassements de la première sont revêtus de menuiseries formant, en partie doulab. Elles ont des inscriptions sculptées représentant des poésies ou dates historiques relatives à la fondation de la maison. Une de ces dernières est formulée comme suit :

أنشا هذا المكان الفقير الحقير المعترف بالذنب والتقصير الحاج چلبي الطوخي غفر الله له ولوالديه سنة ١١٢٢

Cet édifice a été construit par l'humble serviteur qui se confesse de sa faute et négligence, El Hag Chalabi el Toukhi.

Que Dieu lui pardonne ainsi qu'à ses parents (*1122 Hégire*).

Je prie la deuxième commission d'intervenir auprès du comité afin de réparer cette intéressante maisonnette ou de faire transporter tout ce qu'elle contient de valeur artistique au musée arabe. Mais il convient de prendre une décision sans retard, car chaque jour d'attente en complète la ruine.

Méhalla, le 24 mai 1891.

BAROIS, HERZ.

Approuvé le 15 juin 1891.

Procès-verbal N° 49.

(Voir les rapports de la deuxième Commission de 111, à 117).

Le Comité s'est réuni le 20 octobre 1891, à 4 heures de l'après-midi, à la Direction générale des Wakfs.

Etaient présents:

LL. EE. Aly pacha Riza, *président*,
Fakhry pacha;
Tigrane pacha;
Artin pacha;
Colon. Sir Colin Scott Moncrieff;
MM. Grébaut;
Grand bey;
Dr Vollers;
Moustapha bey Sadek;
Herz.

S. E. le Président annonce que S. E. Chaker pacha ne peut assister à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est accepté et signé.

I. — S. E le Président informe le Comité qu'après examen, il déclare qu'il n'est pas possible à l'Administration des Wakfs d'avancer la somme de 635 livres, nécessaire aux travaux d'aménagements à exécuter dans le tombeau d'El Ghoury pour y installer le musée arabe. En conséquence, il est décidé que ces travaux seront remis à l'année 1892 et que le musée restera où il se trouve jusqu'à ce que le nouveau local soit préparé pour le recevoir.

II. — Il résulte de l'examen de l'état des travaux ordonnés (situation au 15 octobre courant) que 1,863 livres 500 sont engagées pour

divers travaux en cours d'exécution, sur lesquels 1,250 Livres 084 ont été payées.

Plusieurs membres du Comité font remarquer à S.E. le président que les 4,000 livres du budget n'étant pas encore engagées entièrement, il sera difficile de pouvoir dépenser toute cette somme avant la fin de l'année; que, cependant, la deuxième Commission a depuis longtemps fait des propositions à ce sujet.

Le Président explique que les travaux importants à entreprendre consistent dans l'exécution d'ouvrages pour lesquels l'Administration des Wakfs doit collaborer pour une somme importante, et que cette Administration n'a pas de crédit disponible cette année pour commencer ces travaux.

S. E. le Président annonce que, pour la mosquée El Mouayyed, il a passé un contrat avec M. Varuti, entrepreneur, pour exécuter des travaux s'élevant à 4,500 livres dans lesquels le Comité coopère pour 270 livres seulement : que ces travaux seront exécutés dans l'espace de deux années et payés sur les exercices 1892 et 1893, soit 2,250 L. chaque année.

Le Comité prend bonne note de cette déclaration.

Il en résulte que sur le budget de 4,000 livres du Comité de l'année courante, nous avons 1,863 livres de travaux engagés, plus 600 livres de frais généraux, soit un total de 2,463 livres. Il reste donc disponible, à ce jour, 4,000 — 2,463 = 1,537 livres.

Après une discussion assez longue au sujet de l'emploi de cette somme, il est convenu qu'elle sera dépensée pour l'exécution des travaux prévus dans la mosquée Touloun, dont le devis s'élève à 2,650 L., dans lesquels les Wakfs doivent coopérer pour 1,650 L. et le Comité pour 1,000 L.

Le Comité décide que des travaux seront engagés le plus tôt possible pour 1.537 L.; ces travaux comprendront les réparations du minaret, des merlons, la réfection d'une partie des couvertures et celle des claires-voies des fenêtres, dans les parties où les couvertures seront achevées. Sur cette somme de 1,537 L., 1,000 livres

seront remboursées au Comité en 1892 par l'Administration des Wakfs. S.E. le président accepte cette combinaison et annonce que le Comité aura son budget ordinaire de 4,000 L. pour 1892, auxquelles seront ajoutées les 1,000 livres qui seront avancées par le Comité pour les travaux de Touloun.

III. — M. Grand bey donne lecture des 114me, 115me et 116me rapports de la deuxième Commission dont les conclusions sont approuvées.

IV. — Le 117me rapport concerne la lettre du 24 août 1891 adressée par le directeur général des Wakfs à la deuxième Commission, dans laquelle l'Administration des Wakfs annonce que la deuxième Commission ne devra contrôler, dans la mosquée El Mouayyed, que les travaux payés sur le budget du Comité,et que les ingénieurs du bureau technique des Wakfs seront chargés de la direction et du contrôle des travaux, payés par les Wakfs, qui s'exécuteront dans ce monument ; que, du reste, l'Administration des Wakfs est disposée à surveiller l'exécution des travaux du Comité avec les siens et sous sa propre responsabilité, pour trancher toutes les difficultés que pourrait créer cette double surveillance dans le même monument.

Dans le dit rapport, la deuxième Commission proteste énergiquement contre la prétention de l'Administration des Wakfs d'éliminer le Comité du contrôle de ces travaux ; que, d'ailleurs, l'idée du Comité a toujours été que tous les travaux exécutés dans les monuments arabes doivent l'être, ou sous sa direction, ou sous son contrôle, que cette interprétation est conforme à l'esprit de l'institution du Comité. Enfin la deuxième Commission demande que la question soit soumise au Comité avant tout commencement d'exécution des travaux dans la mosquée d'El Mouayyed, et déclare qu'elle décline toute responsabilité pour tous les travaux qui seraient exécutés en dehors de son contrôle.

Une vive et longue discussion s'engage à ce sujet entre plusieurs membres du Comité et S. E. le président ; plusieurs membres font remarquer que la lettre de la Direction des Wakfs est contraire à l'esprit et au décret instituant le Comité des monuments arabes et que, par conséquent, les instructions qui y sont contenues ne peu-

vent être acceptées par lui. Enfin M. Grand bey, après un exposé de la marche des travaux et de leur contrôle depuis la création du Comité, et des difficultés qui étaient survenues après la retraite de S. E. Franz pacha, directeur technique des travaux de l'Administration des Wakfs, donne lecture du procès-verbal n° 40, du 1er février 1890, organisant le bureau spécial du Comité et étendant les attributions de la deuxième Commission afin d'assurer à l'avenir l'exécution des travauxde conservation des monuments arabes.

En présence de ce document, S. E. le président se rend au désir du Comité de laisser subsister la surveillance et le contrôle de tous les travaux qui s'exécutent ou s'exécuteront dans les monuments arabes comme ils l'ont été depuis le 1er février 1890.

V. — Il est donné lecture de la lettre du 8 octobre 1891 de la Direction générale des Wakfs, au sujet des anciennes colonnes qui sont encore debout dans le sahn de la mosquée d'El Mouayyed. — Le Comité décide que ces colonnes seront enlevées, parce qu'elles se détériorent chaque jour, mais les fondations qui les supportent devront subsister quand même elles sont enfouies dans la terre, afin qu'on en retrouve la trace si l'on désire reconstruire les liwans.

VI. — Il est aussi donné lecture de la lettre du 22 juillet dernier de M. A. Baudry, dans laquelle il accuse réception du dernier fascicule de notre publication.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le secrétaire :
GRAND.

Le président,
ALY RIZA.

HUSSEIN FAKHRY } *membres*
YACOUB ARTIN }

Lu et approuvé dans la séance du 16 décembre 1891.

114me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 49).

Examen :

1° De trois demandes de construction.

2° D'une pierre antique dans la mosquée El Kouchkieh à Margoûch ;

3° D'une lettre de S. E. le directeur général des Wakfs, concernant les budgets du Comité et des Wakfs ;

4° De la mosquée Mouheb-el-Dyn Abi-el-Tayeb, sise à Khoronfich (plan Grand bey n° 48).

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les trois demandes de construction ci-dessus ont été présentées ;

(*a*) Par la dame Zénab bent Hussein, pour reconstruire la façade de sa maison, sise à Khokhet-el-Kattanyn (section Bab-el-Chàrieh), touchant le tombeau El Emary ;

(*b*) Par El Set Zénab bent Youssef, pour construire une partie de la façade de sa maison, sise à Darb Tartour (section El Khalifa), contiguë à la mosquée Seif-el-Dyn.

Le tombeau et la mosquée susmentionnés n'étant pas des monuments à conserver, la deuxième Commission conclut que le Comité n'a pas à s'en occuper.

(*c*) Par le sieur Emem Mohamed, pour élever une construction sur la parcelle de terrain lui appartenant à Sharia El Gayara, dont la façade ouest est sur la voie ferrée de Hélouan, et dont la façade nord touche l'aqueduc.

La Commission ne voit pas d'inconvénient à autoriser cette construction, à la condition que le propriétaire laissera un espace libre de 3 mètres de largeur entre sa bâtisse et l'aqueduc.

2° PIERRE ANTIQUE

L'Admistration générale des Wakfs, par lettre datée du 20 juin dernier, a invité l'architecte en chef du Comité d'examiner une pierre antique se trouvant dans la mosquée El Kouchkieh, afin de la conserver au musée arabe si l'on reconnaît son importance.

Après examen, la deuxième Commission constate qu'il s'agit d'une base en marbre sans valeur.

3° LETTRE DE S.E. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES WAKFS.

S. E. le directeur général des Wakfs, par une lettre adressée au Comité à la date du 20 juin dernier, annonce que l'Administration ayant déjà dépensé cette année une somme d'environ 2250 L. de son budget pour travaux faits sous la surveillance du Comité, sans avoir un crédit spécial affecté aux travaux à exécuter dans les monuments, en coopération avec le Comité, ne peut plus faire la moindre dépense cette année pour les mosquées de Mouayyed, Barkouk ou autre. Il demande, en conséquence, une liste des travaux de conservation projetés pour être exécutés en 1892, afin d'établir un chapitre spécial dans son budget de l'exercice prochain.

La deuxième Commission n'ayant pas encore dépensé toutes les sommes allouées dans le budget du Comité pour les travaux à exécuter en 1891, est d'avis de fournir aux Wakfs cette liste au mois de septembre prochain.

4° MOSQUÉE MOUHEB-EL-DYN ABI-EL-TAYEB

Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre du 30 juin 1891 n° 2279, informe les Wakfs qu'une partie de la mosquée Mouheb-el-Dyn Abi-el-Tayeb menaçant ruine, le gouvernorat demande à ce que le Tanzim fixe un délai pour sa démolition. Mais comme il a été démontré qu'il s'agit d'un monument arabe, on demande l'avis du Comité.

Après examen, la deuxième Commission a constaté que cette mosquée possède un joli minbar incrusté d'ivoire qui mérite d'être restauré par le Comité ; que la partie défectueuse de l'édifice dont parle le gouvernorat est à l'intérieur d'une dépendance de la mosquée et doit être réparée par les Wakfs.

Vu l'importance du minbar et la mosaïque assez remarquable du kibla de la mosquée, la Commission est d'avis de la classer.

Caire, le 6 Juillet 1891.

BAROIS, MOUSTAPHA SADÈK.

115me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 49)

Examen :

1° Du sébil wakf Mahmoud effendi El Yazgui, à Sayeda Néfissa.
2° Du minaret de la mosquée El Mahkamé (Kadi Yehya Zeïn-el-Dyn), à Boulaq.

1° SÉBIL WAKF EL ÉMIR MAHMOUD EFFENDI EL YAZGUI

Le nazir de ce wakf informe l'Administration générale des Wakfs que le sébil sis à Sayeda Néfissa demande certaines réparations, qu'il est prêt à exécuter. Il prétend qu'il s'agit d'un monument arabe et désire pour cela que le Comité de conservation des Monuments lui donne des instructions d'après lesquels les travaux devront être exécutés.

Sur l'invitation de S. E. le directeur général des Wakfs, la deuxième Commission s'est rendue sur les lieux; elle a constaté que ce sébil n'est pas assez intéressant pour être classé comme monument, mais que, cependant, l'aspect n'en est pas mauvais et que, vu l'affectation humanitaire de ce petit bâtiment, il y a lieu de recommander au Ministère des Travaux publics d'autoriser le nazir à réparer intérieurement et extérieurement le sébil dans son alignement actuel.

2° MOSQUÉE EL KADI YEHYA ZEIN-EL-DIN

A la suite d'une lettre adressée à la Direction générale des Wakfs par le mamour de l'agence de Boulaq, en date du 9 août

courant, annonçant que des pierres tombent du minaret de cette mosquée, la deuxième Commission a examiné ce minaret et propose de démolir la partie ouest de la corniche supérieure située du côté de la rue et d'enlever les colonnettes restant debout au sommet du minaret et qui menacent de tomber ; tout le reste du minaret serait laissé tel quel.

Ce travail doit être exécuté par le Comité dans le plus bref déla possible pour éviter les accidents. L'ingénieur en chef du bureau technique des Wakfs a bien voulu se charger de faire exécuter ce travail aux frais du Comité.

Caire, le 10 août 1891.

BAROIS, MOUSTAPHA SADEK.

116me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 49).

EXAMEN DU KOUTTAB DE LA MOSQUÉE EL GAÏ-EL-YOUSSEFI. A SOUK-EL-SELAH

Le Comité s'est déjà occupé une fois de cette mosquée l'année dernière (voir rapport de la deuxième Commission, n° 86). Aujourd'hui, sur la demande du gouvernorat de démolir le soubat (voûte), qui appartient à la dame Zénab Hanem, qui touche au Kouttab de cette mosquée du côté nord, cette dame a prié la Direction générale des Wakfs, actuellement administratrice de la mosquée, de prendre les mesures nécessaires pour la conservation de ce Kouttab qui est en mauvais état. Après examen, la deuxième Commission estime qu'il y a lieu, pour le moment, d'étayer le Kouttab aux frais du Comité et de permettre ensuite à la dame d'exécuter la démolition du soubat sous la surveillance du chef maçon du Comité.

Aussitôt ces opérations terminées, la Commission décidera les travaux qu'on devrait exécuter dans cet édifice.

Caire, le 18 août 1891.

BAROIS, MOUSTAPHA SADEK.

117me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 49).

La deuxième Commission prend connaissance de la lettre du 24 août 1891, par laquelle le directeur général des Wakfs l'informe que M. Varuti a été chargé des travaux de la mosquée El Mouayyed, et l'invite à surveiller ceux de ces travaux qui regardent le Comité, l'ingénieur en chef des Wakfs étant chargé de surveiller la partie des travaux qui est imputée sur le budget des Wakfs. Les travaux du Comité s'élèvent, d'après le devis, à 270 L.E. et ceux des Wakfs à 4,590 L.E.

La deuxième Commission constate d'abord que cette lettre est contraire à la décision du Comité du 14 février 1891, qui arrête le budget de 1891 et les travaux à exécuter sous la direction de la deuxième Commission. D'ailleurs, l'idée du Comité a toujours été que tous les travaux exécutés dans les anciens monuments arabes doivent l'être ou sous sa direction ou sous son contrôle, et il paraît difficile à la deuxième Commission que le Comité renonce à ce principe, qui est conforme à l'esprit de son institution.

D'autre part, il est souvent impossible, dans l'exécution, de faire une ligne de démarcation entre les travaux qui seront surveillés par les Wakfs et ceux qui seront surveillés par le Comité; ainsi, il résulte de la répartition adoptée par le Comité pour la mosquée de Mouayyed qu'une partie des travaux de restauration des minarets sera supportée par les Wakfs et l'autre par le Comité.

Pour toutes ces raisons, la deuxième Commission décline d'abord toute responsabilité au sujet de tous les travaux exécutés en dehors de son contrôle et demande que la question soit soumise au Comité avant tout commencement d'exécution des travaux dans la mosquée El Mouayyed.

Caire, le 1er septembre 1891.

BAROIS, ISMAÏL.

116me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 49).

EXAMEN DU KOUTTAB DE LA MOSQUÉE EL GAÎ-EL-YOUSSEFI. A SOUK-EL-SELAH

Le Comité s'est déjà occupé une fois de cette mosquée l'année dernière (voir rapport de la deuxième Commission, n° 86). Aujourd'hui, sur la demande du gouvernorat de démolir le soubat (voûte), qui appartient à la dame Zénab Hanem, qui touche au Kouttab de cette mosquée du côté nord, cette dame a prié la Direction générale des Wakfs, actuellement administratrice de la mosquée, de prendre les mesures nécessaires pour la conservation de ce Kouttab qui est en mauvais état. Après examen, la deuxième Commission estime qu'il y a lieu, pour le moment, d'étayer le Kouttab aux frais du Comité et de permettre ensuite à la dame d'exécuter la démolition du soubat sous la surveillance du chef maçon du Comité.

Aussitôt ces opérations terminées, la Commission décidera les travaux qu'on devrait exécuter dans cet édifice.

Caire, le 18 août 1891.

BAROIS, MOUSTAPHA SADEK.

117me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 49).

La deuxième Commission prend connaissance de la lettre du 24 août 1891, par laquelle le directeur général des Wakfs l'informe que M. Varuti a été chargé des travaux de la mosquée El Mouayyed, et l'invite à surveiller ceux de ces travaux qui regardent le Comité, l'ingénieur en chef des Wakfs étant chargé de surveiller la partie des travaux qui est imputée sur le budget des Wakfs. Les travaux du Comité s'élèvent, d'après le devis, à 270 L.E. et ceux des Wakfs à 4,590 L.E.

La deuxième Commission constate d'abord que cette lettre est contraire à la décision du Comité du 14 février 1891, qui arrête le budget de 1891 et les travaux à exécuter sous la direction de la deuxième Commission. D'ailleurs, l'idée du Comité a toujours été que tous les travaux exécutés dans les anciens monuments arabes doivent l'être ou sous sa direction ou sous son contrôle, et il paraît difficile à la deuxième Commission que le Comité renonce à ce principe, qui est conforme à l'esprit de son institution.

D'autre part, il est souvent impossible, dans l'exécution, de faire une ligne de démarcation entre les travaux qui seront surveillés par les Wakfs et ceux qui seront surveillés par le Comité; ainsi, il résulte de la répartition adoptée par le Comité pour la mosquée de Mouayyed qu'une partie des travaux de restauration des minarets sera supportée par les Wakfs et l'autre par le Comité.

Pour toutes ces raisons, la deuxième Commission décline d'abord toute responsabilité au sujet de tous les travaux exécutés en dehors de son contrôle et demande que la question soit soumise au Comité avant tout commencement d'exécution des travaux dans la mosquée El Mouayyed.

Caire, le 1er septembre 1891.

BAROIS, ISMAÏL.

Procès-Verbal N° 50.

Le Comité s'est réuni le 9 décembre courant, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, à la Direction générale des Wakfs; étaient présents :

LL. EE. Fakhry pacha.
Tigrane pacha.
Sir Colin Scott Moncrieff.
Artin pacha.
Franz pacha.
MM. Grand bey.
Herz.

S. E. Aly pacha Riza, président, fait savoir au Comité qu'il ne peut assister à la séance, étant retenu chez lui pour cause de maladie grave d'un des membres de sa famille.

M. Barois, ne pouvant assister à la séance, a chargé M Herz de l'excuser.

S. E. Tigrane pacha ayant une proposition à faire, le Comité prie S. E. Franz pacha, doyen d'âge, de vouloir bien présider la séance pour entendre cette proposition ; quant à l'ordre du jour annoncé, il sera réservé pour la prochaine séance.

S. E. Tigrane pacha s'exprime en ces termes :

Depuis longtemps, l'insuffisance et l'exiguïté du local affecté au musée arabe et les nombreux inconvénients qui s'en suivent ont préoccupé le Comité de conservation des monuments de l'art arabe.

Aussi, s'inspirant de l'intérêt considérable qui s'attache à la conservation des objets existant dans le musée et de la nécessité qui

s'impose, tant au point de vue de l'art qu'à celui de l'industrie, de le rendre facilement accessible au public, le Comité a souvent été amené à chercher un local réunissant autant que possible les conditions les mieux appropriées au but à atteindre.

C'est dans cet ordre d'idées que le Comité a déjà examiné deux projets, consistant, l'un à transférer le musée dans le local autrefois occupé par la bibliothèque nationale à Darb-el-Gamamiz, l'autre à l'établir au tombeau du sultan El Ghoury.

Le premier de ces projets a dû être abandonné, le Ministère de l'Instruction publique ayant occupé l'ancien local de la bibliothèque ; quant au second, le local proposé est non seulement insuffisant pour assurer le développement futur du musée, mais, en outre, il se trouve, par sa situation, dans des conditions fâcheuses en cas d'incendie.

D'autre part, les ressources dont peut disposer le Comité sont des plus modestes, et il est, par suite, dans l'impossibilité d'entreprendre sérieusement l'établissement et l'installation d'un musée en rapport avec l'importance des objets qu'il s'agit d'exposer, de conserver et de protéger.

Quant au concours de l'Administration des Wakfs, on ne saurait y compter, et, en toute justice, il serait difficile de lui demander des sacrifices pour une œuvre complètement étrangère à son mandat. En effet, les différents directeurs qui se sont succédé à la tête de cette administration n'ont pas manqué de faire remarquer qu'ils ne pouvaient disposer de fonds pour les dépenses de cette nature. — Chargés de l'administration de fondations pieuses ayant des destinations fixées par leurs auteurs, ils encourraient le reproche d'irrégularités s'ils affectaient une partie des sommes ayant ces destinations à subventionner le musée arabe.

Il est superflu, pour ainsi dire, de faire ressortir la grande importance de ce musée, qui intéresse tous les Egyptiens soucieux de la conservation de ce qui touche à l'une des périodes les plus brillantes de leur histoire, ainsi que les étrangers et le monde savant. Une autre considération, d'un domaine plus pratique, mais non moins importante, est celle des avantages retirés chaque jour de l'étude des modèles si variés et si appréciés qui se trouvent dans le musée, par diverses industries locales qui ont pris un développement considérable et assurent du travail à de nombreux artisans.

On est donc forcément conduit à conclure que l'Etat ne saurait rester indifférent à la conservation de ce musée, et qu'il y a pour lui des considérations d'un ordre supérieur qui l'engagent à contribuer à la conservation d'une œuvre d'intérêt général et nationale.

Ce sont sans doute des considérations de même ordre qui ont amené le Gouvernement de Son Altesse à s'occuper, ces derniers temps, de la bibliothèque nationale et du musée égyptien de Guiseh.

S. E. Tigrane pacha termine en exprimant le vœu que le Comité fasse appel au Conseil des Ministres pour que cette même sollicitude du Gouvernement de Son Altesse soit étendue au musée de l'art arabe, sous la forme d'une dotation annuelle et d'une somme destinée à la construction et à l'aménagement du musée.

Le Comité remercie vivement S. E. Tigrane pacha de cette importante communication et en approuve les conclusions. Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, que le vœu du Comité sera adressé à S. E. le président du Conseil des Ministres dans les termes ci-dessus et que la lettre sera signée par tous les membres des Comité présents au Caire.

A la communication qui lui est faite de la lettre de *Society for the protection of ancient Buildings, 9 Buckingham Street, Adelphi W. C.*, signée Thackeray-Turner, adressée à Sir Baring et transmise au président du Comité par lettre N° 938, du 28 octobre 1891, du Ministère des Affaires étrangères, il est décidé qu'il y sera répondu dans les termes suivants, savoir : qu'en matière de conservation et de restauration des monuments, les avis peuvent être et sont partagés à l'infini, et que, dans ce cas spécial, le Comité a la conviction qu'il agit pour le mieux des intérêts qui lui sont confiés.

Que, d'ailleurs. les critiques de M. Thackeray-Turner visent tout particulièrement des travaux de restauration payés par l'Administration des Wakfs, laquelle aurait pu se borner aux réparations strictement indispensables pour assurer l'exercice du culte. On ne peut donc que savoir gré à des directeurs éclairés qui, obéissant à des préoccupations artistiques, n'ont pas hésité à faire des sacrifices pour assurer la conservation de parties anciennes de ces monu-

ments qui auraient été, autrement, complètement perdues pour l'art et la science. Cette manière de voir doit, sans doute, avoir été partagée par toutes les sociétés savantes auxquelles le bulletin est adressé, puisque, jusqu'à ce jour, le Comité pour la conservation des monuments de l'art arabe n'a eu que des remerciements à enregistrer.

La séance est levée à cinq heures.

ALY RIZA, *président*,
H. FAKHRY,
COLIN SCOTT MONCRIEFF, } *membres*.
J. FRANZ,
GRAND, *secrétaire*.

Procès-Verbal N° 51.

(Voir les rapports de la deuxième Commission de 118, à 124).

Le Comité s'est réuni, le 16 décembre 1891, à 3 heures 1/2 p.m., à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Aly pacha Riza, *président*,
Fakhry pacha ;
Chaker pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Ismaïl pacha El Falaki :
Sir Col. Scott Moncrieff ;
MM. Grand bey ;
Dr Vollers ;
Herz.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances du 20 octobre et du 9 décembre 1891, qui sont approuvés et signés.

M. Grand bey donne connaissance des propositions de la deuxième Commission contenues dans ses rapports du n° 118 au n° 124 inclusivement ; elles sont ensuite approuvées par le Comité. Ces rapports comprennent l'approbation des devis et dépenses ci-après :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		
	POUR LE COMITÉ	POUR LES WAKFS	TOTAUX
	L. E.	L. E.	L. E. M.
Rapport n° 118 :			
Reconstruct. du bassin de l'abreuvoir de Kaïtbay, à El Azhar.....	55	...	55 —
Rapport n° 119 :			
Consolidation et réparation de la mosquée Khawand, épouse du Sultan Kaïtbay, sise à Medinet-el-Fayoum.....	435	1665	2.100 —

DÉSIGNATION	DÉPENSES		
	POUR LE COMITÉ	POUR LES WAKFS	TOTAUX
	L. E.	L. E.	L. E. M.
Rapport n° 120 :			
(*a*) Achèvement des travaux dans la mosquée Kadi Yehia Zein-el-Dyn à Bein-el-Neh-dein, près le Mouski au Caire.	683	880	1.563 —
(*b*) Travaux de consolidation et de restauration de la mosquée Kadi Yehia Zein-el-Din, à Boulaq.....	424	4.956	5.380 —
(*c*) Travaux de réparation dans la mosquée Gâmal-el-Dyn El Oustadar au Caire, à Gamalia.....	...	...	800 —
(*d*) Réparation dans la maison Gâmal-el-Dyn El Zahabi, sise à Khochkadam, au Caire	432	348	780 —
(*e*) Travaux de consolidation de l'angle nord-est de la mosquée Gaï-el-Youssefi, au Caire.....	...	22	22 —
(*f*) Dépenses pour fournitures de bureau.....	...	...	2 070
(*g*) Dépenses pour frais d'entretien, facture Abou-el-Doubal.....	...	720	4 155
Rapport n° 121 :			
Pour travaux d'entretien et de restauration de la mosquée Aboubakr Mazhar, sise à Margouche, au Caire.....	750	720	1.470 —
Rapport n° 122 :			*néant.*
Rapport n° 123 :			
Travaux de conservation dans la coupole d'Aksounkour, au Caire....	121	44	165 —
Rapport n° 124 :			
Travaux d'entretien et de conservation du minaret de Zaouyet-el-Hénoud, au Caire.....	19	52	71 —

L'ordre du jour appelle la question de l'expropriation des boutiques devant les mosquées.

Le Secrétaire annonce que la deuxième Commission, par lettres adressées à la Direction générale des Wakfs, n°s 150 et 151, en date du 13 mai 1891, a demandé l'enlèvement des boutiques situées contre les façades des mosquées Mouayyed et Barkouk, en exécution du décret du 12 mars 1891, en accompagnant ces lettres de dessins explicatifs.

La deuxième Commission a rappelé sa demande par lettre n° 279, du 19 novembre 1891, en faisant remarquer que la démolition des boutiques devant El Mouayyed était indispensable afin de permettre à l'entrepreneur Varuti de construire le perron et l'escalier d'accès à la grande porte de la mosquée.

La deuxième Commission signale au Comité que, jusqu'à présent aucune mesure n'a été prise pour ces démolitions, mais qu à la date du 5 novembre 1891, S.E. le directeur général des Wakfs informa le Comité que la Direction générale des Wakfs n'a pas à se préoccuper des dites expropriations, que c'est l'affaire de la Direction générale du Tanzim, qui doit en payer tous les frais aussi bien aux Wakfs qu'aux particuliers.

Enfin, dans sa lettre du 30 novembre 1891, S.E. le directeur général des Wakfs, répondant aux lettres de la deuxième Commission, des 13 mai et 19 novembre 1891, lui confirme les termes de la lettre qu'il a écrite le 5 novembre au Comité, et lui annonce qu'il a adressé au Ministère des Travaux publics une liste des boutiques à démolir devant les mosquées Barkouk et Mouayyed, y compris celles appartenant à l'Administration générale des Wakfs, pour être évaluées et expropriées « après acceptation des prix par l'Administration des Wakfs et payement de la quote-part revenant aux Wakfs comme cela est d'usage ».

La deuxième Commission signale au Comité que, d'après cette interprétation du décret du 12 mars 1891, il ne sera pas possible d'arriver à l'enlèvement de ces boutiques et elle demande au Comité d'examiner cette importante question.

Une longue discussion s'engage à ce sujet entre S. E. le président et les membres du Comité sans arriver à résoudre la question. Avant de prendre une décision, le Comité charge Sir Colin Scott Moncrieff et M. Grand bey de se rendre auprès de S. E. le Ministre des Travaux publics pour l'entretenir de cette affaire ; dans la prochaine séance, ces Messieurs feront part du résultat de leur démarche et la discussion continuera.

La séance est levée à 5 h. 10.

Le Secrétaire,
GRAND.

Le président,
ALY RIZA

M. CHAKER } *membres*
Y. ARTIN }

118me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 51).

Examen :

1° De cinq demandes de construction.

2° De trois lettres adressées par S. E. le Ministre des Travaux publics.

3° De la mosquée Sayadi Aboul-Abbas-el-Kharzirgui, au désert de Sayadi Ali Ouaffa.

4° Des zaouyeh et sébil du cheikh Mohamed El Douêk, à Haret-el-Merdani (Darb-el-Ahmar).

5° Du sébil Ismaïl bey El Kébir (section Darb-el-Ahmar).

6° D'un devis dressé pour la reconstruction du bassin de l'abreuvoir du Sultan Kaïtbay, à El Azhar.

7° Travaux achevés.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION

Les cinq demandes de construction ont été adressées au Comité par :

a) Le sieur Abbassi effendi El Wakil, pour sa maison contiguë au tombeau Abdel-Rahman-el-Baktoumri, à Haret Sayadi-Madian (section Bab-el-Charieh).

b) Le sieur El Sayed Ahmed-el-Gabbâs, pour sa maisen contiguë au tombeau de Sayadi Omar-el-Gaëdi, à Chara-el-Eloua (section El Gamalieh).

c) La dame Anissa-bent-Ibrahim, pour compléter sa maison qui touche au tombeau de Sayadi Abdel-Bâsset, sise à Dobabbieh (section Gamalieh),

La deuxième Commission déclare que ces trois tombeaux ne sont pas à classer parmi les monuments arabes.

d) Le sieur Ahmed Ali, pour démolir et reconstruire les deux façades de sa maison touchant le sébil Ismaïl bey, sise à Hoch-el-Charkaoui.

La deuxième Commission ne voit pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé.

e) Le Ministère des Travaux publics, qui demande au Comité d'examiner à quelles conditions il y a lieu d'autoriser l'Administration générale des Wakfs à élever la façade de son okâla, wakf Emir-el-Kébir, contiguë à Bab-el-Fétouh.

La deuxième Commission propose de répondre au Ministère des Travaux publics de délivrer le permis demandé, en tenant compte de l'étude de dégagement de Bab-el-Fetouh faite et adressée par ce Ministère au Comité par lettre n° 4236 B B, du 1er juillet 1889.

2° LETTRES ADRESSÉES PAR S. E. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Les trois lettres envoyées par S. E. le Ministre des Travaux publics à S. E. le président du Comité et soumises à la deuxième Commission ont pour objet :

a) La démolition de la façade du sébil wakf Aboul-Yosr, à Chara-el-Nasrieh, qui menace ruine.

b) La réparation des défectuosités de la façade sud du sébil Skandar, à Haret Kom-el-Saïda.

La deuxième Commission déclare, après examen de ces deux constructions, qu'il n'y a pas lieu de les classer parmi les monuments.

c) La démolition d'un avant-corps menaçant la sécurité publique dans la façade nord de la mosquée Messiha, à Chara-Nour-el-Dyn (section Khalifa). La deuxième Commission a examiné cette mosquée : elle déclare qu'il y a lieu de la classer, en raison de son minaret et de sa facade nord. Elle ne s'oppose pas que suite soit donnée à la demande du Ministère des Travaux publics, à moins que l'Administration générale des Wakfs ne préfère réparer cet avant-corps. La deuxième Commission propose au Comité, dans ce dernier cas, de faire photographier l'avant-corps avant sa démolition. L'Administration générale des Wakfs avertira à cet effet l'architecte du Comité de la décision qu'elle prendra.

3° MOSQUÉE DE SAYADI ABBAS-EL-KHAZIRGUI.

L'Administration générale des Wakfs fait part à la deuxième Commission d'une lettre d'Ibrahim Marzouk, fossoyeur au désert de Sayadi Aly Ouaffa, dans laquelle il annonce qu'une voie ferrée passe auprès de la mosquée Sayadi Aboul-Abbas-el-Khazirgui, qui contient des objets à conserver. La deuxième Commission a examiné cette mosquée, dont il ne subsiste qu'une halle couverte d'une large voûte ogivale ; auprès du tombeau en ruine, il se trouve une colonne en marbre couverte d'inscriptions. C'est sans doute un des châhids.

Il serait désirable que l'Administration générale des Wakfs, propriétaire de cette construction, fixe convenablement cette colonne au lieu où elle se trouve, ainsi que les quelques fragments de marbre sculpté qui gisent par terre auprès du dit tombeau, ou bien que ces débris soient transportés au musée arabe.

4° LE ZAOUYEH ET LE SÉBIL DU CHEIKH MOHAMED-EL-DOUEK.

Le tombeau et le sébil du cheihk El Douek sont une petite construction d'un remarquable intérêt. Le tombeau, notamment, est couvert par un dôme surbaissé en pierre de taille, son oratoire a un beau plafond en bois richement doré. Du sébil il ne subsiste que la façade. La deuxième Commission propose de classer le tombeau et la façade du Cheikh-el-Douek parmi les monuments à conserver.

5° LE SÉBIL ISMAÏL BEY EL KÉBIR.

Par sa lettre du 31 mars 1891, n° 1176, le Ministère des Travaux publics annonce aux Wakfs qu'un procès-verbal a été dressé contre le nazir du sébil Ismaïl bey El Kébir, et que le Tribunal indigène l'a condamné à une amende de 250 mill. et à faire disparaître l'objet de la contravention.

M. Herz avise la deuxième Commission que l'objet de la contravention — le mur nord — a été démoli.

6° DEVIS.

Le devis pour la reconstruction du bassin de l'abreuvoir Kaïtbay a été demandé dans le 99me rapport et soumis par l'architecte.

La deuxième Commission propose au Comité de l'approuver et d'exécuter les travaux sur le budget de l'année courante, travaux évalués à 55 L.

7° TRAVAUX ACHEVÉS.

La deuxième Commission informe le Comité que les travaux ci-après sont achevés :

Numéros d'ordre	NOMS DES MONUMENTS	NATURE DES TRAVAUX	Alloué pour le compte du Comité	Alloué pour le compte des Wakfs
			L.E.	L.E.
	A. Sur le budget de l'année 1890.			
15	Mosquée Barkouk (Nahassyn)..	Travaux de répar. entrep. Varuti..	530	2.400
	B. Sur le budget de l'année 1891.			
2	Mosquée El Mouayyed.....	Répar. de 4 portes du sanctuaire..	211	—
3	» Barkouk (Nahassyn)...	La porte principale incrust. argent.	15	20
4	» El Mouayyed.....	Peinture ornement en stuc.....	125	125
5	» Malika Safia (porte extérieure).....	Travaux de consolidation.....	15	—
6	Tombeau de Yacoub Chah-el-Mehmendar.....	»	15	—
7	Coupole El Monsi.....	»	40	—

Caire, le 26 Septembre 1891.

ISMAÏL, BAROIS, HERZ.

119me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 61).

Examen :

DE LA MOSQUÉE DE KHAWAND, ÉPOUSE DU SULTAN KAÏTBAY, A MEDINET-EL-FAYOUM.

Selon la décision du Comité prise dans sa séance du 14 février 1891, la deuxième Commission s'est rendue, au mois d'avril dernier, dans la ville de Fayoum, afin d'examiner quels sont les travaux à exécuter pour rendre la mosquée de Kaïtbay au culte.

Le Comité s'est occupé à plusieurs reprises de cette mosquée sans avoir pourtant exécuté jusqu'à présent des travaux de consolidation; nous recueillons les passages suivants des procès-verbaux du Comité ;

1885. — Procès-verbal n° 20 :

Lecture du rapport sur les objets contenus dans la mosquée et décision sur leur transport dans le musée.

1886. — Procès-verbal n° 21 :

M. Grand bey propose de réparer la mosquée.

1886. — Procès-verbal n° 23 :

Le président annonce le transfert des objets au musée et demande une somme de 400 L. pour réparer la mosquée. Un devis des travaux est demandé.

1887. — Procès-verbal n° 25 :

La répartition des travaux à entreprendre pour l'année 1887 contient 400 L. pour cette mosquée.

1887. — Procès-verbal n° 26 :

Sur la demande de M. Barois, on écrira au Ministère des Travaux publics pour faire réparer la portion du pont qui sert à la voie publique.

1888. — Procès-verbal n° 31 :

L'exécution des travaux proposés est remise à plus tard.

1890. — Procès-verbal n° 41 :

M. Barois demande que les travaux de construction soient exécutés comme cela a été déjà décidé dans les séances précédentes.

Les dimensions de cette mosquée (gâma) sont de $29^m \times 29^m$ elle a donc la forme d'un carré, abstraction faite des superficies qui sont découpées dans l'angle nord-est et sud-est.

La moitié nord-ouest est presque entièrement construite sur le Bahr-Youssef. Elle est supportée par un pont à deux arches en mauvais état.

Le liwan nord n'existe plus ; les débris en sont par terre. Le portail nord est comblé de terre, il supportait autrefois le minaret qui, sans doute, était en briques comme son soubassement, encore visible, et comme tout l'ensemble de la mosquée ; la porte principale percée dans la façade ouest est en pierre de taille bien conservée.

La mosquée entière est en mauvais état, et le devis de 2,100 L. que la Commission vous soumet, prévoit sa complète réparation, ainsi que celle de la partie du pont qui lui sert de substruction. La réparation de l'autre partie de ce pont qui sert à la voie publique incombe au Ministère des Travaux publics. L'appendice du devis contient la nature et l'évaluation des travaux à exécuter dans cette dernière partie. L'Administration générale des Wakfs en fera part à ce Ministère.

La mise en état du beau minbar dont le Comité s'est déjà occupé, du koursi et de la grande porte à ornements en bronze, est aussi prévue.

Les inscriptions qui ornent le portail nous donnent quelques renseignements sur l'histoire de ce monument.

Les deux plaques supérieures révèlent que les travaux de la mosquée et des arches ont été commencés dans la quinzième semaine de l'an 900 (1494 J.-C.) et achevés au mois de Rabi-el-Awel 903, avec une interruption de quatre mois seulement. Les travaux ont été dirigés par Sayadi Abdel-Kader.

Les deux disques au-dessous contiennent un souhait de gloire pour le sultan :

عز لمولانا السلطان الملك الناصر محمد — عز نصره

GLOIRE A NOTRE SEIGNEUR LE ROI VICTORIEUX MOHAMED.
QUE SA VICTOIRE SOIT LOUÉE.

Plus bas, dans les piliers du portail :

بسم الله الرحمن الرحيم انما يعمر مساجد الله من آمن بالله واليوم الآخر أنشأ هذا الجامع والقناطر
خوند والدة الملك الناصر أبو السعادات محمد ابن الملك الظاهر بيبای باشاره الشيخ
عبد القادر الدحطوطی نفعنا الله به و ببركاته

AU NOM DE DIEU CLÉMENT, MISÉRICORDIEUX,
CEUX QUI ÉDIFIENT LES MOSQUÉES DE DIEU SONT CEUX QUI CROIENT EN DIEU
ET AU DERNIER JUGEMENT.

—

LA CONSTRUCTION DE CETTE MOSQUÉE ET DES ARCHES
A ÉTÉ FAITE PAR KHAWAND,
MÈRE DU ROI VICTORIEUX ABOUL-SAADAT-MOHAMED,
FILS DU ROI KAITBAY,
PAR ORDRE (direction) DU CHEIKH ABDEL-KADER-EL-ZAHTOUTI.
QUE DIEU NOUS VIENNE EN AIDE PAR LUI ET SES MÉRITES.

De ces inscriptions il résulte qu'il est erroné d'attribuer la construction de cette mosquée au fameux sultan Kaïtbay, bien que la première pierre fut posée une année et demie avant sa mort. Cette mosquée a eu pour fondatrice son épouse Khawand, sous le règne de son fils Mohamed, proclamé sultan d'Egypte sous le nom d'El Melik-el-Nasser.

C'est à lui que fait allusion l'inscription sur les deux disques plus haut mentionnés.

Ce sultan, indigne successeur de son grand-père Kaïtbay, ne régna que deux années.

« Jamais sultan ne se montra moins digne de ce titre (Marcel, » *Egypte*), que le fils de Kaïtbay; en effet, ce prince idiot, pusil-« lanime et barbare, ne s'occupait que de ses plaisirs, et cherchait « à les varier par les crimes les plus horribles. L'historien Ebn-« Ishaq rapporte qu'il poussa la férocité jusqu'à écorcher vive, de « ses propres mains, une belle esclave blanche que sa mère lui avait « donnée. »

« Les mamlouks ne voulant plus supporter sa tyrannie le rempla-« cèrent, après six mois de règne, par l'émir Kansou, qui, peu après, « renonça volontairement à une autorité dont les rênes étaient si « difficiles à tenir. »

El Melik-el-Nâsser Mohamed réussit alors à remonter sur le trône dont il avait été si justement chassé ; mais il n'y resta que dix-huit mois et demi. Les mamlouks s'en délivrèrent en le massacrant, le vendredi 16 du mois de Rabi-Awel de l'an 904 de l'hégire (1498 J.C.)

Caire, le 26 Septembre 1891.

GRAND, MOUSTAPHA, HERZ.

120me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 51).

Examen :

1° D'une demande de construction.
2° De cinq devis présentés par M. Herz.
3° De diverses dépenses.
4° De la mosaïque persane du minbar et des 4 portes du sanctuaire de la mosquée El Mouayyed.
5° Du rapport de M. Herz sur son voyage à Menouf.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION.

La demande de construction, adressée par le sieur Afifi-el-Ouakdi, a pour but de refaire la façade de sa maison sise à haret Kasr-el-Chôk, dans laquelle est contenu le tombeau du cheikh Soliman.

Le tombeau en question n'est pas un monument et le Comité n'a pas à s'en occuper.

2° DEVIS.

DÉSIGNATION	DÉPENSES					
	POUR LE COMITÉ		POUR LES WAKFS		TOTAUX	
	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
(*a*) Pour l'achèvement dans la mosquée Kadi Yehia Zein-el-Dyn, à Bein-el-Nehdeïn, Mouski (Caire) devis demandé dans le 68e rapport	682	625	880	261	1.562	886
(*b*) Pour la construction de la mosquée Kadi Yehia Zeïn-el-Dyn à Boulaq, devis demandé dans le 103e rapport	424	...	4.956	236	5.380	236
(*c*) Pour la réparation de la mosquée Gamâl-el-Dyn El Oustadar au Gamalieh, demandée dans le 107e rapport	800	...	...	...	800	...

Cette dernière mosquée appartient à un wakf particulier qui devra payer la dépense.

M. Herz présente en même temps le plan de cette mosquée qui lui a été envoyé par l'Administration générale des Wakfs sur la demande contenue dans le rapport sus-mentionné. Ce plan sera conservé dans les archives de dessins du Comité.

DÉSIGNATION	DÉPENSES		
	POUR LE COMITE	POUR LES WAKFS	TOTAUX
	L. E.	L. E.	L E.
(*d*) Pour la réparation de la maison Gamâl el Dyn el Zahabi à Khochkadam, en ville. Le devis et un inventaire des objets que cette maison contient ont été demandés dans le 67e rapport, le devis est de L'inventaire présenté par l'architecte sera classé dans les archives.	432	348	780
(*e*) Pour des travaux de consolidation à exécuter dans l'angle nord-est de la mosquée Gayel Youssefi. Ces travaux doivent être faits avant l'enlèvement des étais mis lors de la démolition de l'arc qui avoisinait ce coin. (Voir le 114e rapport.) Le montant est de.....	...	22	22

La deuxième Commission propose au Comité d'approuver ces cinq devis et d'en faire exécuter les travaux pour ce qui incombe au Comité, aussitôt que les ressources le permettront.

3° Dépenses diverses.

Les notes de dépenses présentées par M. Herz sont :

(*a*) Fournitures pour le bureau, reliure de brochures, etc.....	L.E.	1.085
Correspondances et affranchissement de brochures.....	»	0.985
Total..... ..	L.E.	2.070

(*b*) Une facture du Sieur Aboul-Doubal, entrepreneur, s'élevant à L.E. 4.155 pour de petites réparations urgentes ordonnées par l'architecte du Comité dans quelques monuments et autres.

4° MOSQUÉE EL MOUAYYED.

Le directeur général des Wakfs annonce à la deuxième Commission que les travaux de la réfection des mosaïques sur le minbar et les quatre portes de la mosquée El Mouayyed ont été confiés au sieur Mohamed Ibrahim. L'adjudication faite par la deuxième Commission (voir le cent dixième rapport) portait cette dépense à la somme de 245 L.E., et la Direction générale des Wakfs a traité pour ce même travail, pour 197 L.E. seulement, soit 48 L.E. en moins. La deuxième Commission recommande à l'architecte d'exercer une surveillance toute spéciale pour que les travaux soient bien exécutés.

5° RAPPORT DE M. HERZ.

M. Herz donne les renseignements ci-après sur son voyage à Menouf.

Selon la décision du Comité du 6 janvier dernier, M. Herz s'est rendu, le 12 octobre courant, dans le village de Menouf pour examiner la colonne à inscription dont la lettre n° 724 de M. le directeur des musées égyptiens fait mention.

Cette colonne est déposée dans l'ancien local du markaz. C'est un morceau de marbre blanc de forme cylindrique, haut de 0m 95 sur 0m 22 de diamètre. De l'inscription qui le couvre il a relevé que c'est un châhid de tombeau d'Ahmed Ibrahim El Abd. La date indique 900, les deux derniers chiffres manquent.

Il propose que le Comité prie les Wakfs de faire envoyer ce châhid par son agent, au Caire, pour qu'il soit déposé au musée arabe.

La deuxième Commission est d'avis d'adopter les conclusions de M. Herz.

Caire, le 26 Octobre 1891.

Barois, Grand, Moustapha Sadek, Herz.

121me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 51)

Examen :

DE LA MOSQUÉE ABOUBAKR MAZHAR-EL-ANSARI, HARET BIRGAOUAN, QUARTIER MARGOUCHE, CAIRE. (*Plan Grand bey N° 49* SOUS LA DÉNOMINANION DE MOSQUÉE EL-ZAHRIA).

On arrive à cette mosquée par la rue du Mouski, la rue Neuve, la rue El Khordagui, la rue Nahassyn ; l'on passe sous l'arceau qui précède la mosquée El Selâhdar. Ce passage donne issue à une ruelle étroite, nommée Haret Birgaouân, tracée en zig-zag, et qui conduit à la mosquée après quelques minutes de marche.

La mosquée Aboubakr Mazhar forme l'angle N.-E. d'un des zig-zags de la ruelle (voir la planche N° I). La façade principale que l'on voit d'abord est située à l'est; elle contient la grande porte et le minaret ; dans la façade sud s'ouvre la porte de service qui donne accès à la cour d'ablution.

Au nord, la mosquée est limitée par une maison d'habitation (rabb') qui date de l'époque de la mosquée, autant que l'on en peut juger par le caractère de la maçonnerie; cette maison s'est agrandie aux dépens du monument, puisque certaines parties nouvelles. contiguës à la mosquée, en ont fermé quelques ouvertures.

A l'ouest est la cour d'ablution dont le sol est à quatre mètres en contre-bas du niveau de la mosquée.

Les dimensions de la mosquée sont : du nord au sud, $17^{m}25$; de l'est à l'ouest, $19^{m},40$; sa superficie est donc de $334^{m^2},65$, non compris la cour d'ablution.

Le minaret est bien proportionné et décoré de sculptures ; les deux portes sont belles, mais celle de la façade est se distingue par ses grandes proportions; elle est ornée de panneaux en marbre finement sculptés (voir la planche N° III).

Mosquée Aboubakr Mazhar el Ansâri - (Caire)

En dehors des portes, la décoration extérieure des façades est fort simple.

Le plan de ce monument est admirablement conçu (voir la planche N° I) et démontre l'habileté de l'architecte ; ce dernier a parfaitement tiré parti du terrain mis à sa disposition pour faire une salle régulière et symétrique par rapport à son axe, en l'orientant convenablement sur un terrain dont la conformation s'accordait mal avec les exigences du culte.

La disposition intérieure de la salle de prière (voir la planche N° II) est toute particulière si on la compare aux monuments de la même époque.

Les arcs des liwans est et ouest sont supportés par des colonnes. Les murs sont revêtus de marbre et de porphyres polychromes sur quatre mètres de hauteur, côté de l'est; de plus, le stuc rouge et noir vient augmenter la richesse de la décoration. Le kibla est recouvert d'une mosaïque composée de marbre, de stuc et d'émail bleu opaque formant des dessins très délicats. Toute la superficie du sol est couverte d'une riche mosaïque en marbre : celle du sahn en particulier est d'une composition très riche, mais l'absence de la couverture du sahn (ou plutôt de la lanterne (choukhchekha) depuis longtemps disparue) a donné libre accès aux intempéries, et ce dallage est fort endommagé.

Outre les remarquables mosaïques dont nous venons de parler, les ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie des portes et autres objets de ce monument peuvent être classés parmi les plus beaux qui nous restent de cette époque.

Nous mentionnerons, en premier lieu, le minbar en bois d'ébène d'acajou et de Turquie, dont les arabesques sont faits d'éléments courbes, ce qui indique une grande difficulté d'exécution vaincue. Tous les petits panneaux ainsi formés sont faits, partie en mosaïque persane, partie en ivoire sculpté d'arabesques. Le mechrabieh qui surmonte la porte est d'une finesse remarquable et contient cette inscription en caractères coufiques.

ان الله يأمر بالعدل والاحسان

DIEU ORDONNE LA JUSTICE ET LA CHARITÉ.

Le bulbe qui couronne cette chaire est en parfait état, c'est un des rares spécimens qui nous soient parvenus. Enfin, au bas des petites portes de face, on lit l'inscription historique ci-après :

كان فراغه فى عام خمس وثمانين وثمانمائة

(CETTE CHAIRE) A ÉTÉ ACHEVÉE EN L'ANNÉE 885 DE L'HÉGIRE (1480 J. C.)

Les portes intérieures de la mosquée, ainsi que celles des armoires (doulabs), sont aussi traitées avec une finesse d'exécution exceptionnelle, les dessins arabesques sont tous remarquables et les sculptures des petits panneaux d'ivoire ne laissent rien à désirer : les panneaux mosaïques sont traités de même ; sur quelques-uns on voit l'armoirie du fondateur du monument ; nous l'avons relevée (voir planche N° III).

Les données et dates historiques ci-après nous ont été données par l'honorable cheikh El Mass'oud el Naboulsi, professeur à El Azhar.

El Zeini Aboubakr Mazhar-el-Ansari el Chafeï était directeur du secrétariat (ناظر ديوان الانشا) du sultan El Achraf Kaïtbay. Mais les luttes terribles entre ce sultan et Bayazid, père de Sélim, conquérant de l'Egypte, ayant commencé, Aboubakr fut envoyé par son maître à Nablous, en Syrie, afin de former une armée pour combattre l'ennemi.

Pendant ce voyage, il désira visiter la sainte ville de Jérusalem à laquelle il avait fait don d'un beau madrassa, mais il tomba gravement malade avant d'y arriver et fut obligé de rentrer au Caire, où il mourut peu de temps après, le jeudi 6 Ramâdan 803 de l'hégire.

La mosquée Aboubakr et le sébil voisin, lequel a malheureusement presque complètement disparu, furent achevés en 884 de l'hégire (1497 J. C.). Le madrassa de Jérusalem a été terminé un an après.

Le Comité s'est occupé à plusieurs reprises de ce monument. Nous relevons des comptes rendus ce qui suit :

Procès-verbal n° 7 :

Le minaret a été réparé et les mosaïques sont en voie de restauration.

Voir rapport N° 121

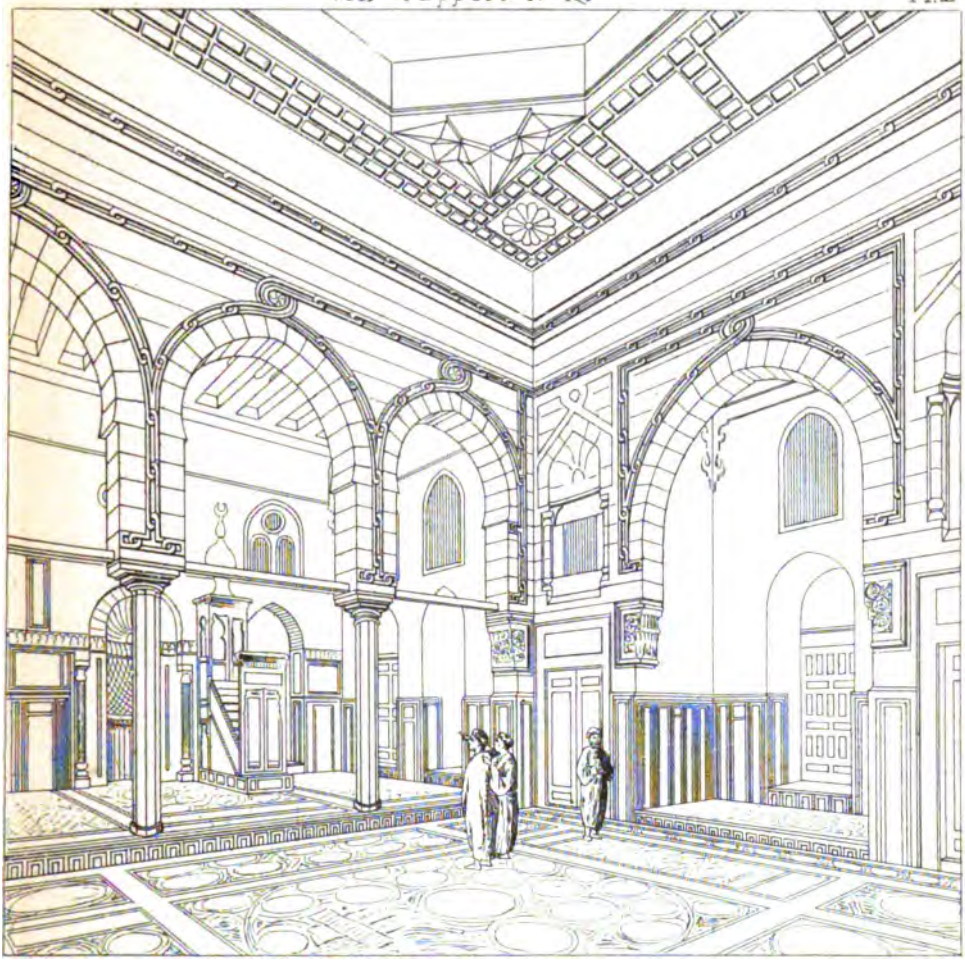

Herz

Mosquée Aboubakr Mazhar el Ansâri - Caire
Vue interieure

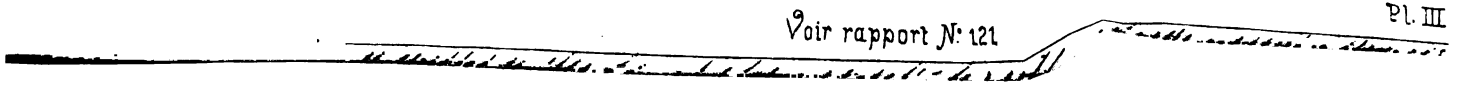
Voir rapport N: 121

Procès-verbal n° 10 :

Il a été dépensé 43 L. E. 900 mill.

Procès-verbal n° 23 :

Un devis de 89 L. E. 031 mill. pour la réparation des mosaïques est présenté et l'exécution demande l'urgence.

Annexe au procès-verbal n° 32 :

Il y est mentionné que les travaux ordonnés par le Comité n'ont pas été achevés et que la dépense effectuée en l'an 1887 est de 3 L.E. 530 mill.

Procès-verbal n° 35 :

Il est alloué sur le budget de 1889 la somme de 40 L. E. pour la réparation du dallage.

Procès-verbal n° 42 :

Les travaux prescrits sont achevés.

La deuxième Commission estime que ce monument est un des plus intéressants et des plus beaux qui soient parvenus jusqu'à nous, et quoiqu'il ait subi des mutilations, les plus belles parties subsistent et peuvent être facilement conservées ; dans ce but, la deuxième Commission a fait établir le devis estimatif des travaux à exécuter et le soumet à votre approbation.

Ces travaux classés et partagés entre le Comité et l'Administration générale des Wakfs se résument comme suit :

DÉSIGNATION	DÉPENSES					
	POUR LE COMITÉ		POUR LES WAKFS		TOTAL	
	L.E.	M.	L.E.	M	L.E.	M.
1° Démolition, maçonnerie, menuiserie, crépi, etc.	...		417.	520	...	
2° Ebénisterie, vitraux en plâtre et treillage	469.	671	...		...	
3° Marbrerie	239.	780	...		...	
4° Peinture des plafonds	...		211.	804	...	
5° Imprévu et surveillance	40.	549	90.	676	...	
Totaux....	750.	000	720.	000	1.470.	000

Il est à désirer que ces travaux soient mis à exécution aussitôt que possible.

Caire, le 3 novembre 1891.

FRANZ, GRAND, HERZ.

122me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 51).

Examen :

1° De deux demandes de construction.

2° De la porte d'une ruelle dans le Darb-el-Labbâna (près du n° 136 du plan Grand bey) ;

3° De la mosquée Emir Akhor, près de la citadelle (plan Grand bey n° 136) ;

4° De la mosquée Karakoga-el-Hosny au Darb-el-Gamamiz (plan Grand bey n° 206) ;

5° Du Ka'a de Beibars à Nahassyn, châra Beit-el-Kadi ;

6° Du palais de Bechtâk à Nahassyn ;

7° De la mosquée El Mouayyed ;

8° Badigeonnage de mosquées.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les deux demandes de construction ont été adressées par :

(*a*) Le sieur Mohamed Osman-el-Zayat, pour rétablir la façade ouest du Zaouyet-el-Ostaz-el-Kazzâz, sis à Kafr-el-Tammaïn (Gamalieh) dont il est le nazir.

(*b*) Le sieur Mohamed-el-Habib, pour la façade ouest de sa maison, sise haret Zaré-el-Naoua-el-Kébir (quartier Darb-el-Ahmar) contiguë au tombeau de Sayadi Zaré-el-Naoua.

Après examen, la deuxième Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de classer ces deux bâtisses, vu qu'elles ne présentent aucun intérêt historique ou artistique.

2° PORTE DANS LA RUELLE EL LABBANA.

Cette porte est un beau spécimen de l'architecture civile de l'art arabe. Elle s'ouvre sur un embranchement d'impasses nommé Haret-el-Aagâm.

La deuxième Commission propose au Comité de classer cette porte et d'inviter l'Administration générale des Wakfs à faire rechercher son propriétaire. L'architecte des monuments dressera le devis des réparations et du nettoyage des mosaïques qui ornent ses tympans. Une photographie de la porte serait utile pour en avoir les détails.

3° MOSQUÉE EMIR AKHOR.

En passant devant la mosquée Emir Akhor, la deuxième Commission a observé que la moitié nord de sa façade ouest penche considérablement. La deuxième Commission a chargé M. Herz de faire l'examen sur la verticalité de cette portion, afin que la deuxième Commission puisse faire ses propositions relatives à la conservation de ce monument.

4° MOSQUÉE KARAKOGA-EL-HOSNI.

La deuxième Commission a visité la mosquée Karakoga. Elle se distingue par la disposition particulière de son oratoire ouest qui s'ouvre sur le sahn en une forme rectangulaire, tandis que les oratoires des autres mosquées suivent la forme conventionnelle des petits medressehs.

Les inscriptions dont il y est fait richement usage sont malheureusement couvertes d'une vilaine couche de badigeon, et c'est avec peine que nous avons pu lire que ce monument date de 845 de l'Hégire (1441 J.-C.).

La deuxième Commission propose de classer cette intéressante mosquée, ainsi que son minbar, qui doit être rangé parmi les beaux

travaux d'ébénisterie arabe. Malheureusement une main sacrilège a arraché quelques-uns des plus beaux panneaux qui ont été remplacés par de simples morceaux de bois incrustés d'or.

Le minaret de cette mosquée est séparé de celle-ci par le haret Cheikh El Saadat. Le mouezzin y arrive par la terrasse du monument et en franchissant une petite passerelle en bois jetée au-dessus du haret.

Des odeurs pestilentielles s'exhalent du medah ; la deuxième Commission est d'avis d'en aviser l'Administration générale des Wakfs pour que les mesures sanitaires soient prises pour les éviter à l'avenir.

5° LE KA'A DE BEIBARS.

M. Herz annonce à la deuxième Commission qu'il a vu, lors d'une dernière visite faite à cette belle salle, que son mur nord était en reconstruction.

La deuxième Commission rappelle à ce propos son 108me rapport, qui a été communiqué à l'Administration générale des Wakfs le 19 mai de l'année courante. Cette lettre est restée jusqu'aujourd'hui sans réponse. Nous prions le Comité de rappeler cette affaire aux Wakfs, afin qu'on procède à la conservation d'un des plus beaux et plus anciens types de l'architecture civile qui soient parvenus jusqu'à nous.

6° PALAIS DE BECHTAK.

Le Comité avait délivré (voir 83me rapport § 3) un permis au sieur Sayed Osman El Soukkari, pour poser une nouvelle porte, sous certaines conditions, à la boutique lui appartenant, qui se trouve au rez-de-chaussée du palais Bechtâk. M. Herz, chargé du contrôle, a déclaré que les conditions prescrites n'ont pas été maintenues par le sieur Osman. La deuxième Commission demande qu'il soit réclamé au Ministère des Travaux publics une copie du plan d'alignement du châra El Nahassyn, dans la partie qui limite ce monument, afin de se rendre un compte exact de la question.

7° MOSQUÉE EL MOUAYYED.

Comme suite à la décision prise dans la dernière séance du Comité, (49me) relativement à la surveillance des travaux par la deuxième Commission, celle-ci a réclamé à la Direction générale des Wakfs les documents de l'entreprise dont les travaux sont en cours, par lettre du 28 octobre 1891 (voir rapport 76me). Donnant satisfaction à la décision du Comité, la Direction générale des Wakfs a remis le dossier de cette affaire à la deuxième Commission et le nécessaire sera fait.

8° BADIGEONNAGE DE MOSQUÉES

Pendant son excursion de ce jour, la deuxième Commission a vu avec regret que beaucoup de monuments ont été badigeonnés depuis quelques mois, malgré les décisions prises antérieurement, et, en dernier lieu, le 5 avril 1890.

Elle prie le Comité d'inviter l'Administration générale des Wakfs de lui fournir la nomenclature des mosquées dont les façades ont été peintes, afin qu'elle puisse faire des propositions spéciales pour le nettoyage des façades des monuments classés par le Comité.

Caire, le 11 novembre 1891.

FRANZ, GRAND, HERZ.

122me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 51).

Examen :

1° Du dossier relatif à l'adjudication des travaux de Touloun.

2° D'une question relative aux brochures des comptes rendus du Comité ;

3° De la mosquée Gay-el-Youssefi à Souk-el-Selâh (plan Grand bey n° 131) ;

4° De l'aqueduc de Salah-el-Din au Vieux-Caire ;

5° D'un devis de travaux à exécuter à Bourg-el-Zéfer (situé à l'est de la porte Bab-el-Nasr) ;

6° D'un devis pour les travaux de réparation à exécuter à la coupole d'Aksounkor.

1° MOSQUÉE TOULOUN.

M. Herz annonce à la deuxième Commission que l'adjudication des travaux de Touloun arrêtés dans la dernière séance du Comité, a été approuvée par S. A. le Khédive. Les adjudicataires sont :

(*a*) Varuti pour la fabrication des claires-voies en plâtre dont la dépense s'élève à 173 L.E. 250 mill.

(*b*) Aly Amâra pour les travaux de maçonnerie et de planchers et plafonds, dont le devis s'élève à 1,363 L.E. 750 mill.

Les contrats de ces deux entreprises vont être signés et les travaux commencés sous peu de jours.

2° BROCHURES DU COMPTE RENDU DU COMITÉ.

M. Herz annonce à la deuxième Commission qu'il ne reste que quelques exemplaires du premier fascicule des comptes rendus du Comité. La deuxième Commission demande que le Comité obtienne des Finances l'autorisation de faire imprimer une deuxième éditi de ce fascicule par l'Imprimerie nationale et sans frais. La brochu

serait du format adopté pour les dernières publications : il en serait tiré 300 exemplaires.

A cette occasion, S. E. le directeur général des Wakfs attire l'attention de la deuxième Commission sur la question de la distribution de ces brochures, qui à l'avenir, ne devrait pas être faite gratuitement ; le revenu en serait porté au crédit des monuments.

La deuxième Commission n'est pas d'avis de réclamer de prix pour ces brochures, puisque le Gouvernement les fournit gratuitement et qu'elles ne sont distribuées qu'aux personnes qui s'intéressent au travaux du Comité ou à des sociétés savantes.

Les exemplaires du compte rendu en langue arabe des années 1883 et 1884 ayant été également distribués, l'Administration générale des Wakfs a donné ordre, le 8 mars de l'année courante, à son imprimerie ,d'en imprimer 200 exemplaires de chaque exercice.

3° MOSQUÉE GAY-EL-YOUSSEFI.

Le bureau technique demande à l'architecte des monuments de donner son avis sur les travaux que nécessite la porte sud-est du sahn de la mosquée Gay-el-Youssefi. La deuxième Commission déclare, après examen, que l'Administration générale des Wakfs peut exécuter cos travaux et demande seulement qu'ils soient surveillés par l'architecte du Comité.

En même temps, la deuxième Commission a reçu quatre offres pour l'exécution des travaux (voir rapport n° 116) dans l'angle nord-ouest de ce monument. Elle a adjugé le travail au Sieur Hag Ahmed Abou-el-Doubal, pour la somme de 22 L.E.

4° AQUEDUC DE SALAH-EL-DYN.

Le Ministère des Travaux publics transmet à l'Administration générale des Wakfs, pour avoir l'avis de la deuxième Commission, ec sa lettre n° 3690 du 28 octobre 1891, une requête de la dame sa Cuzel, qui se plaint d'une défectuosité dans une partie de l'aeduc touchant son terrain sis à Foum-el-Khalig.

La deuxième Commission,après examen des lieux, a reconnu que l'aqueduc est encore en bon état dans cette partie, mais qu'il y a quelques pierres à la partie supérieure qui se détachent et peuvent tomber ; d'autre part, quelques parties du revêtement du mur en pierre de taille au niveau du sol ont disparu sans que la stabilité de l'ouvrage ait été altérée. La deuxième Commission estime qu'il suffira de faire tomber les quelques pierres de la partie supérieure qui nesont pas suffisamment solides,et,avec ces matériaux,reprendre les parties du soubassement qui sont détériorées.

Il y a une partie de l'aqueducqui s'est écroulée depuis 7 ou 8 ans à l'ouest du terrain de madame Cuzel ;dans les maçonneries,il y a des pierres qui peuvent encore tomber, il convient de faire le nécessaire pour éviter les accidents.

Le Ministère des Travaux publics voudra bien aviser le Comité de l'époque où il fera les travaux ci-dessus, afin que la deuxième Commission puisse en faire contrôler l'exécution par l'architecte du Comité.

5° BOURG-EL-ZEFER.

S. E. le Ministre des Travaux publics soumet à l'Administration générale des Wakfs,par lettre n° 3968 en date du 15 novembre courant,les devis et dessins dressés par le bureau des bâtiments de l'Etat pour les travaux demandés pour la conservation de Bourg-el-Zefer (voir 39e procès-verbal et 71e rapport).

La deuxième Commission après les avoir examinés,les trouve conformes aux indications du Comité, elle est, en conséquence, d'avis de retournér ces documents au Ministère des Travaux publics et de demander la mise à exécution des travaux évalués à 91 L.E., attendu que ce monument est la propriété de l'État, mais en demandant que le Comité soit avisé de l'époque de l'exécution des travaux, afin qu'un contrôle soit exercé par l'architecte du Comité.

6° COUPOLE D'AKSOUNKOR.

M. Herz soumet le devis qu'il a dressé pour l'exécution des travaux de conservation dans la coupole Aksounkor (voir 108e rapport),

travaux qui s'élèvent à la somme de 165 L.E. La deuxième Commission accepte ce devis et prie le Comité de l'approuver et d'en ordonner l'exécution lorsque les ressources du Comité le permettront.

Caire, le 25 novembre 1891.

FRANZ, ISMAÏL, BAROIS, GRAND, HERZ.

124me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 51).

Examen :

1° De demandes de construction.

2° De la mosquée Khochkadam-el-Ahmadi, à Darb-el-Hosr (plan Grand bey n° 153) ;

3° Du sébil Béchir Agha Daàr-el-Sàda, à El Habbanieh (plan auprès n° 203) ;

4° Du sébil wakf Sitt Kolsom, à Darb-el-Bagamoun (plan auprès n° 203) ;

5° D'un devis.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les demandes de construction ont été faites par :

a) Le wékil de la daira Aly pacha Borhâm, pour des travaux à exécuter à la façade du zaouyet El Kamraoui, sis à Darb-el-Dakkàk.

b) Le sieur Hassan-el-Guézaoui, pour sa maison sise à Darb-Rabieh, à Boulaq, contiguë au tombeau Siàd.

c) Le sieur Mohamed-el-Chérif El Saoui, pour la façade de sa maison sise haret El Anbari (section Gamalieh), qui touche au tombeau d'El Anbari.

d) Par l'Administration générale des Wakfs, pour exécuter certains travaux dans le sébil Radouàn bey à El Kérabieh. (Le sébil date de l'année 1103 de l'Hégire, 1594 de J.C.).

e) Le wékil du wakf Soliman Agha-el-Sàlehdàr, pour changer quelques pierres des façades du sébil el kouttab, à haret El Gouanieh (Gamalieh).

f) La nazra (directrice) du wakf de Sett Moumtaz Kaden, pour reprendre en sous-œuvre la façade de la mosquée Sanbogha, sise hâret Darb-Saâda (plan n° 185), qui lui appartient.

La deuxième Commission, après examen de ces demandes, propose:

De déclasser les édifices a, b, c, d, attendu qu'ils n'offrent aucun intérêt au point de vue de l'art et de la science.

D'autoriser le wékil du wakf Soliman Agha-el-Sâlehdâr à exécuter les travaux qu'il désire (voir § *e*), en lui rappelant que le Comité lui avait déjà recommandé (voir le 94e rapport de la deuxième Commission) de décharger le monument en détruisant l'étage supérieur).

La deuxième Commission classe la façade et le minaret de la mosquée Sanbogha (§ *f*) dans la catégorie des monuments; elle est d'avis de délivrer l'autorisation à la nazra du Wakf Sett-Moumtaz Kaden, à la condition expresse que les travaux à exécuter seront conformes aux prescriptions ci-après :

1° Réparation de la maçonnerie de la façade avec la même qualité de pierres qui se trouve dans les partie anciennes.

2° Nettoiement du portail entier du badigeon qui le couvre, et réparation des détails du revêtement en marbre qui, très probablement, seront mis au jour.

3° Rétablissement des fenêtres dans leur état primitif.

La deuxième Commission propose en même temps de demander au Ministère des Travaux publics que le niveau de la rue devant la mosquée soit abaissé jusqu'à quelques centimètres au dessous du seuil de la porte d'entrée.

2° MOSQUÉE DE KHOCHKADAM-EL-AHMADI

Une lettre de l'Imam de cette mosquée informe les Wakfs que des pièces de bois se détachent du plafond, et cette Administration demande l'avis du Comité.

Nous rappelons que dans le 108e rapport, il a été décidé de conserver les parties artistiques de cette mosquée; nous conseillons, pour conserver les restes du plafond, de faire au-dessus une nouvelle couverture à laquelle on suspendra l'ancien plafond, après l'avoir déchargé de tous les matériaux inutiles qui l'écrasent.

3° SÉBIL BÉCHIR AGHA.

M. Herz annonce à la deuxième Commission que le nazir du sébil Béchir Agha, à El Habbanieh, a obtenu du Comité (voir 33me procès-

verbal) le permis d'exécuter des travaux importants dans ce monument sous sa surveillance; ces travaux sont achevés, à l'exception de la sculpture de l'inscription du linteau en marbre de la porte principale.

La deuxième Commission demande qu'il soit écrit au dit nazir pour l'obliger à faire graver sur ce linteau de porte la même inscription que portait l'ancien et d'encastrer ce dernier dans un mur de l'entrée du sébil ou de le faire transporter au musée arabe.

4° SÉBIL WAKF KOLSOM.

Ce sébil n'a conservé que son rez-de-chaussée. Il a un beau plafond doré et un dallage en beau travail de mosaïque.

La deuxième Commission classe ce petit monument; elle demande qu'il soit écrit à l'Administration générale des Wakfs qui en est le propriétaire :

1° Pour interdire que ce monument soit utilisé comme magasin (lorsque nous l'avons visité il était plein de cannes à sucre dont les feuilles sèches pouvaient être enflammées facilement), mais bien ordonner qu'il soit rendu à sa destination :

2° Pour le munir des portes nécessaires afin qu'il soit clos ;

3° Pour supprimer les volets de la grande fenêtre, ce qui permettra de voir de la rue l'intérieur de ce petit monument.

5° DEVIS.

La deuxième Commission a examiné le devis présenté par l'architecte pour exécuter les travaux d'entretien du minaret du zaouyet El Hénoud, demandé dans le 105me rapport. Ce devis s'élève à 71 L. La deuxième Commission propose au Comité d'approuver cette dépense, qui sera faite lorsque les ressources le permettront.

Le Caire, le 14 décembre 1891.

ISMAÏL, GRAND, HERZ.

Procès-verbal N° 52.

Le Comité s'est réuni le 23 décembre 1891, à 3 heures et demie de l'après-midi, à la Direction générale des Wakfs; étaient présents:

LL. EE. Aly pacha Riza, *président*;
Tigrane pacha;
Fakhry pacha;
Chaker pacha;
Yacoub pacha Artin;
Ismaïl pacha El Falaki;
Sir Colin Scott Moncrieff;
Franz pacha;
MM. Grand bey;
le docteur Vollers;
Herz.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté et signé.

I. — Sir Colin Scott Moncrieff annonce qu'il s'est rendu, avec M. Grand bey, auprès de S. E. Zéki pacha, Ministre des Travaux publics, comme cela a été convenu dans la dernière séance du Comité, pour l'entretenir de la question d'expropriation des boutiques situées devant les principales mosquées de la ville du Caire; S.E. Zéki pacha a déclaré qu'après avoir entretenu S. A. le Khédive de cette affaire, il considère qu'il y a lieu de ne plus retarder la mise à exécution du décret du 12 mars 1891, dans les formes indiquées par la décision du Conseil des Ministres qui y est annexée. De son côté, S. E. le président annonce qu'il a vu Son Altesse pour le même objet et qu'il n'a plus d'observations à présenter sur ce sujet; il ajoute que dans la préparation du budget des Wakfs pour l'année

1892, il réservera une somme pour payer les expropriations des dites boutiques selon les ressources dont il pourra disposer.

Enfin M. Grand bey informe le Comité que le Ministère des Travaux publics a déjà donné des instructions au service du tanzim du Caire pour préparer les documents nécessaires à l'expropriation des boutiques de la mosquée El Mouayyed et de Bab-el-Métually.

II. — Afin de récompenser les services rendus par l'architecte en chef du Comité et ses agents, il est décidé que le traitement de M. Herz, qui est de 288 L.E., sera porté à 360 L.E. par an. Le traitement de l'aide-ingénieur, qui était de 36 L. E., sera porté à 48 L. E. par an, et qu'il sera alloué 36 L.E. pour les écrivains-copistes. De plus, il sera alloué 12 L. E pour payer un calqueur de dessins.

En résumé, le tableau ci-après indique le détail des frais généraux du Comité en 1891 et ce qu'ils seront pendant l'année 1892 :

	DÉPENSES	
	1891	1892
	L.E.	L.E.
A. — Personnel.		
Architecte en chef	288	360
Ecrivain-traducteur	144	144
Aide-ingénieur	36	48
Copistes	19	36
Dessinateur-calqueur	—	12
Saï	18	18
Chaîneur	12	12
Totaux...	517	630
B. — Frais généraux.		
Indemnité aux élèves de l'Ecole Polytechnique	10	10
Frais de voiture	80	80
Fournitures de bureau	14	10
Totaux...	621	730

III. — Sur la proposition de la deuxième Commission, le budget de 4.000 L. qui est alloué pour l'année 1892, d'après la déclaration de S. E. le directeur général des Wakfs, sera employé comme suit :

(*a*) Pour achever les travaux projetés à la mosquée Touloun...	L.E.	1.000
(*b*) A la mosquée El Mouayyed, pour réparer les menuiseries des plafonds anciens.....	»	550
(*c*) Pour continuer les travaux dans la mosquée Barkouk à Nahassin.....	»	1.000
(*d*) Pour les travaux urgents à exécuter à la couverture et le remplacement de la Choukhchékha de la mosquée Aboubakr-Mazhar, à Margouch (Caire).....	»	260
(*e*) Pour petits travaux divers de conservation dans les monuments.....	»	460
(*f*) Frais généraux (voir ci-dessus § 2).....	»	730
Total égal au budget...	L.E.	4.000

IV. Les correspondances reçues sont :

a) Du moudir du Fayoum remerciant le Comité de ce qu'il a préparé les devis des travaux nécessaires à la mosquée de Kaïtbay, sise à Medinet-el-Fayoum.

b) Avis du directeur général des Wakfs qu'il a confié à l'entrepreneur Varuti l'enlèvement des anciennes colonnes de la cour de la mosquée El Mouayyed.

c) Note annonçant au Comité que le cheikh El Saadat n'a pas d'argent pour réparer son sébil sis à Daoudieh, près de Melika Safia.

Il est décidé que l'architecte préparera un devis qui sera soumis à l'examen de la deuxième Commission.

d) Le Ministère des travaux publics annonce qu'il a fait abaisser le niveau du sol de la rue à Daoudieh, auprès du sébil de Mohamed Moustapha, travaux demandés par le Comité dans sa séance du 15 mars 1890.

e) Lettre de S. E. le directeur général des Wakfs au Comité, annonçant qu'il ne pourra pas rembourser les *mille* livres que le Comité devait avancer pour exécuter les travaux en cours d'exécution à la mosquée de Touloun. Il est pris bonne note de cette déclaration, et il est décidé que les 1.537 L. qui restaient disponibles du budget de 1891, seront employées en totalité aux travaux de Touloun ui ont fait l'objet de deux contrats d'entreprise.

f) S. E. le directeur général des Wakfs communique une lettre › Moustapha bey Sadek, ingénieur en chef et directeur du bureau

technique des Wakfs, déclarant que ses occupations ne lui permettent plus de faire partie de la deuxième Commission.

Le Comité prend note de cette déclaration ; M. Grand bey fait observer qu'il est regrettable que le concours de l'ingénieur en chef des Wakfs ne soit pas acquis à la deuxième Commission, car il lui était souvent nécessaire.

g) S. E. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES WAKFS expose dans une note l'utilité de faire payer les tezkérehs délivrés journellement aux étrangers et en grand nombre par la Direction générale des Wakfs pour visiter les mosquées du Caire. Il propose que le produit de la vente de ces billets soit affecté à la conservation des monuments en plus de son budget,

Le Comité, qui avait déjà soulevé cette question, et, en dernier lieu, dans sa séance du 19 mars 1889, partage l'avis du président et il est décidé que le prix d'un ticket sera de L. 0,020, chaque ticket donnant droit à une visite dans une mosquée.

La Direction générale des Wakfs mettra en usage le système qu'elle croira le meilleur pour faire cette perception et en assurer le contrôle. Le Comité estime que le public devra être prévenu de cette nouvelle mesure par la voie des journaux et par des affiches placées à la porte des mosquées, et, de plus, que pour faciliter l'achat des tickets, des marchands (dont les boutiques seront proches des mosquées et du musée) seront chargés de la vente de ces billets.

h) Les sociétés désignées ci-après accusent réception des procès-verbaux du Comité pour l'année 1890 :

The Smithsonian Institution (Washington).

Wagner Free Institut of science (Philadelphia).

Universitats-Bibliothek (Heidelberg).

V. — Ouvrages et publications reçus :

a) De la bibliothèque khédiviale, le 6e volume, les 1re et 2me série du 7e volume de la table des matières des ouvrages arabes de cette bibliothèque ;

b) Du Ministère des Travaux publics, le plan de la ville de Mehalla-el-Kobra ;

c) De l'Imprimerie nationale, 400 exemplaires en langue arabe du compte rendu des travaux du Comité de l'année 1890. — La

distribution des exemplaires de cette brochure sera faite comme de coutume.

d) De M. Lekégian et Cie, photographes :

Neuf exemplaires de la photographie de la porte monumentale d'une maison à Darb-el-Labbana,

Dix exemplaires de la photographie du minbar et du kibla de la mosquée Touloun,

Dix exemplaires de la photographie du kibla de la mosquée El Azhar,

Dix exemplaires de la photographie de la fontaine d'ablution de la mosquée du sultan Hassan,

Dix exemplaires de la photographie du kibla de la mosquée Kalaoun,

Dix exemplaires de la photographie du kibla de la mosquée El Ghoury.

MM. les membres du Comité insistent pour que les autorisations de faire des clichés photographiques ne soient délivrées par les Wakfs pour les monuments arabes. qu'à la condition de livrer gratuitement *vingt* exemplaires de chaque vue au Comité.

VI. — M. Herz présente les photographies que le Comité a demandées (voir procès-verbal n° 48) de divers monuments à Mehalla-el-Kobra, dont il est livré neuf exemplaires de chaque vue, savoir :

Neuf du minaret de la mosquée El Aassi,

Neuf de la porte monumentale de la mosquée Ahmed-el-Hosny, située vis-à-vis l'okalat Kansou,

Neuf d'une vue de la cour intérieure de l'okalat Kansou.

Il est demandé que le nombre de ces vues soit suffisant pour que chaque membre du Comité reçoive un exemplaire de chacune et qu'il en reste trois ou quatre pour l'album du musée et de la bibliothèque du Comité. M. Herz est chargé de faire le nécessaire à ce sujet.

VII. — Enfin la deuxième Commission présente au Comité les dessins ci-après, relevés par le bureau, savoir :

a) Trois planches concernant Bourg-el-Zéfer, dont deux pour les coupes horizontales et une planche pour la coupe verticale (demandées dans la trente-neuvième séance).

b) Le plan de la mosquée de l'épouse de Kaïtbay à Médinet-el-Fayoum (demandé dans la quarante et unième séance).

Ces planches seront gravées et jointes au présent procès-verbal.
La séance est levée à 5 heures.

Le secrétaire,
GRAND.

Le président,
ALY RIZA.

COLIN SCOTT MONCRIEF,
H. FAKHRY,
D. VOLLERS.
} *membres*

Lu et approuvé dans la séance du 23 février 1892.

Voir procès-verb. N° 52

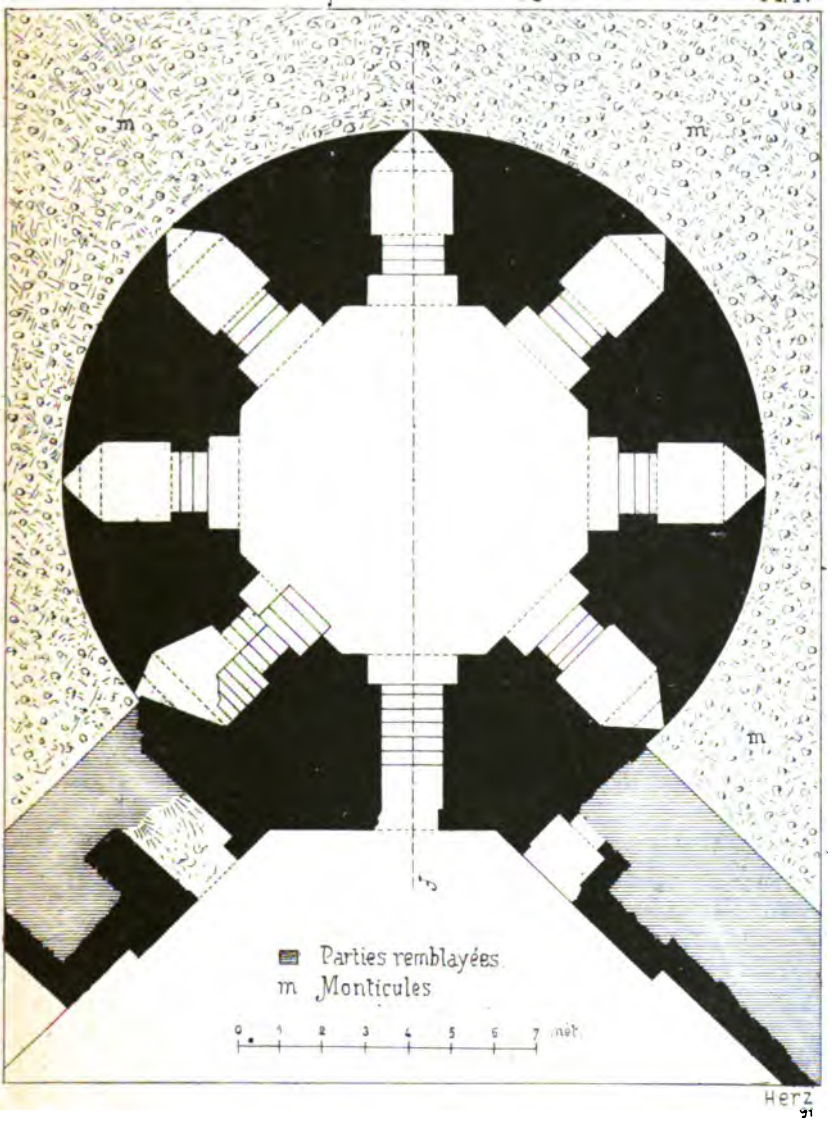

Bourg el Zefer - Caire

Située a l'est de la porte de ville Bab-el-Nasr - Section horizontale a-b (Pl VI)

UNIV. OF MICH.

Voir procès-verb. N° 52

Pl. V

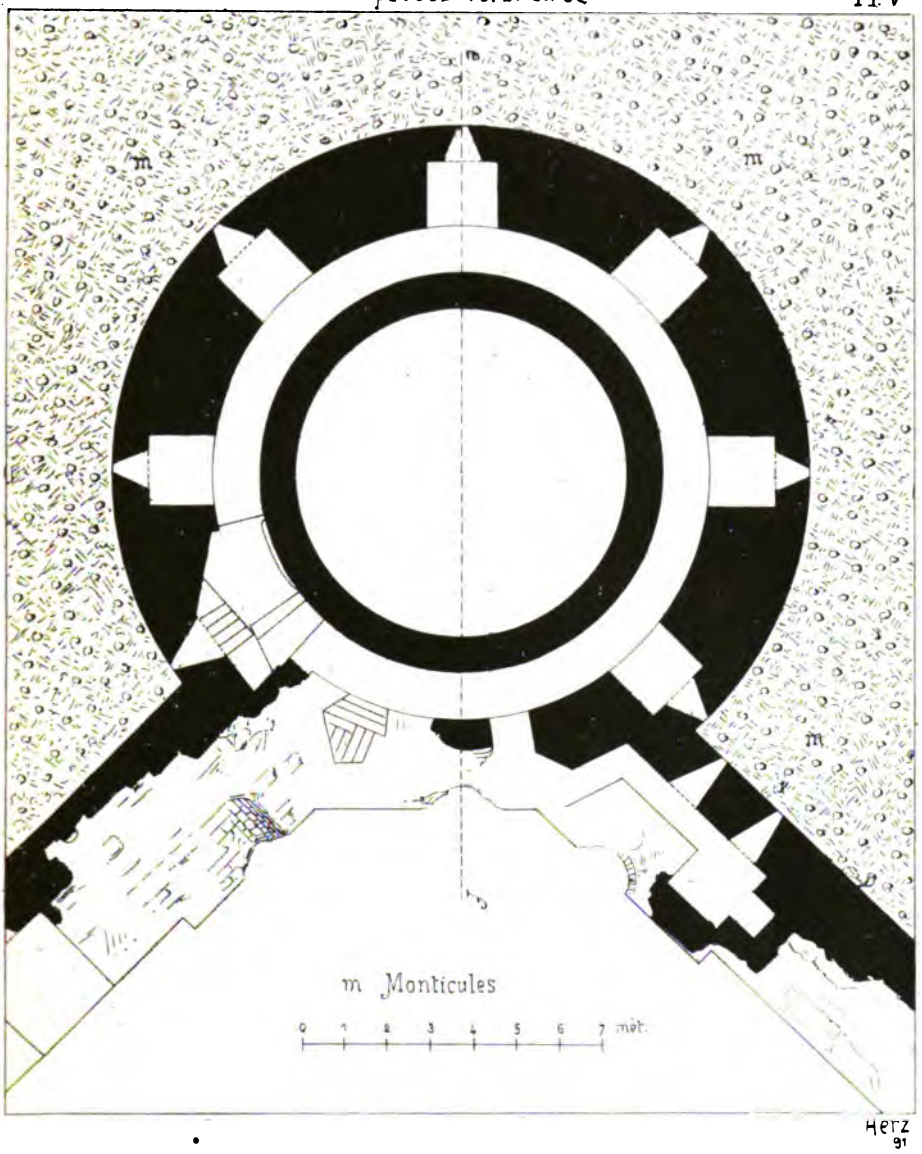

Bourg el Zefer - Caire

Située à l'est de la porte de ville Bab-el-Nasr - Section horizontale cd (Pl. VI)

UNIV. OF

Voir procès-verb. N° 52

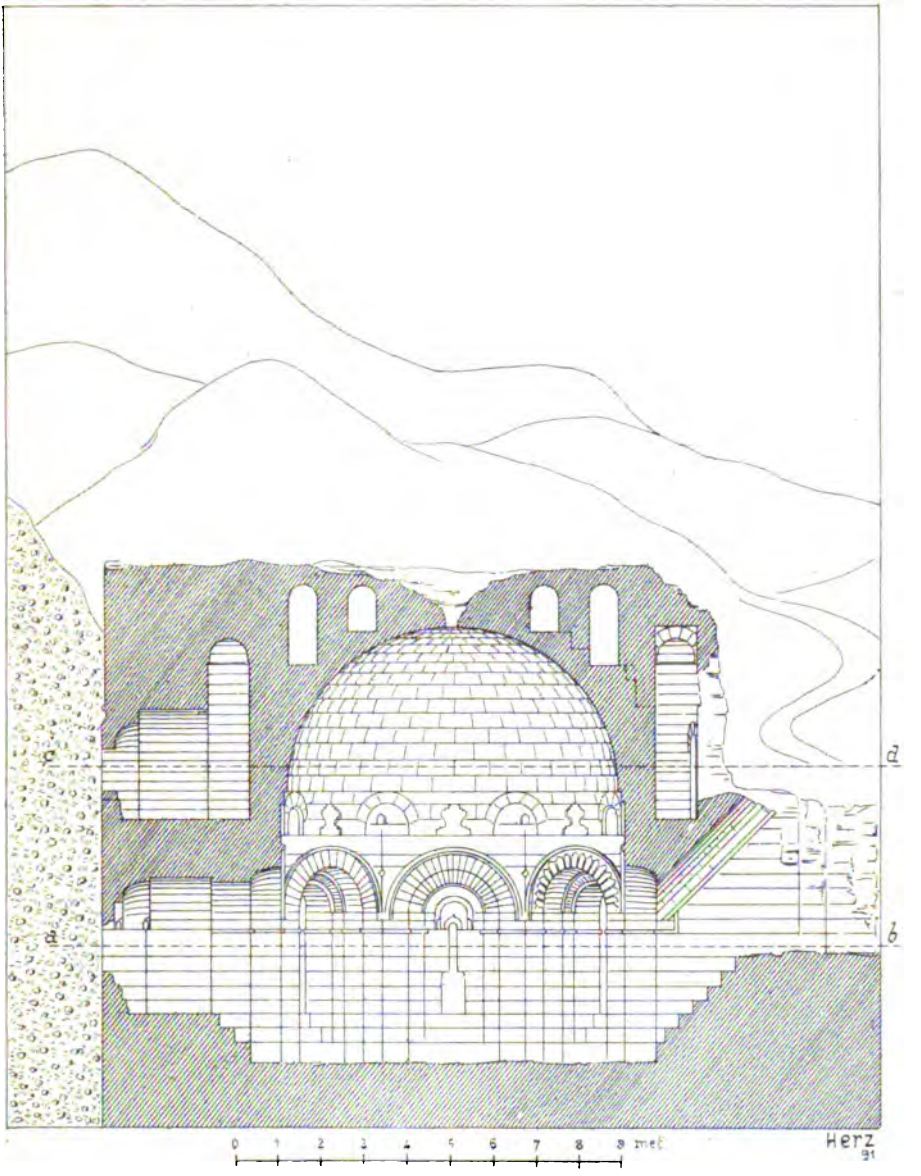

Bourg el Zefer - Caire

Située a l'est de la porte de ville. Bab-el-Nasr - Section verticale selon ef (Pl. IV et V)

UNIV. OF

Voir procès-verb. N° 52

Pl VII

Bourg el Zefer - Caire

Vue perspective

UNIV. OF WICH.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS A CONSERVER

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉRO des procès-verbaux
A	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Saada	43
Abdel Rahman el-Baktoumri (zaouyet)	51
Abdel Rahman Katkhoday. — Devant Bab el-Fétouh	41
Abdel Rahman Kikhya (mosquée) — Caire, plan Grand bey n° 14	37
Abdel Rahman Kikhya (zaouyet) — Caire, à Gamalieh	39
Abiad (mosquée el) — Caire, près du tombeau de l'Imam Chafeï	30
Aboul Chaouareb el-Haddad (tombeau du) — Caire, quartier d'Abdyn	38
Abou el-Maâti (mosquée) — Damiette	39
Adaoui (porte de ville el) — Caire	30
Agami (tombeau du cheikh el) — Caire, à hâret el-Sakhaïn	48
Agâmi (tombeau du cheikh el) — Caire, à Bab el-Charieh	43
Ahmed bey Kohya (mosquee) — Caire, quartier Khalifa	21
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tanta	45
Aksounkour (mosquée) — Caire, à haret el-Sakhaïn	41
Ali el-Far'a (mosquée *) — Caire, rue Bab el-Bahr	43
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire	47
Alti Barmak (sébil de la mosquée) — Caire. Souk-el-Selâh	26
Amrâni (madrassa de la mosquée) — Boulâq	42
Ambâri (tombeau d') — Caire, à haret el-Anbari Gamalieh	51
Ansari (tombeau du cheikh Mohamed el) — Caire	47
Araki (zaouyet wakf el) — Caire, à Rahabet Abdyn	47
Arbaïn (tombeau de Sayadi el) — Caire, à châra darb el-Choughlan quartier Dard el-Ahmar	42
Arbaïn (zaouyet du cheikh el) — Boulâq, darb el-Kassasyn	42
Aslân (zaouyet de Sayadi) — Caire, à hâret Chakboun	47
Atalla el-Skandari (sébil wakf) à Mehalla el-Kobra	48
Aycha el-Settouhieh (kouttab de) — Caire, à Bab-el-Fetoûh	45
B	
Baba Yehia (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh	44
Bagha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbay	43
Baramouni (tombeau du cheikh) — Caire	47
Bâsset (tombeau de Sayadi Abd el) — Caire	51
Béchir Agha el-Gandâr (zaouyet **) — Caire, Nour-el-Zalâm	21
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Selâh	30
Belkêni — Caire, châra el-Sayareg, près Bab el-Fetoûh	41
C	
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, chara el-Mouchtahar	47
Chahyn (zaouyet) — Caire, rue el-Khokha, quartier el Khalifa	33

(*) Le minaret de cette mosquée est classé parmi les monuments à conserver.
(**) Excepté la façade ouest qui est à conserver.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉRO des procès-verbaux
Chahyn Khalaouât (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41
Chems el-Dyn (zaouyet) — Caire, à hâret el-Saada	48
Cheoûkh (mosquée) — Caire, chara Margouch	47
E	
Emari (tombeau el) Caire, à Khokhet el-Kattanyn	49
F	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue darb el-Halfa	42
Farghâli (mosquée el) — Caire, à Kabr el-Taouil, plan Grand bey n° 164	32
Fatma Khaouand (zaouyet) — Caire, bab el-Chârieh	26
G	
Gaëdi (tombeau de sayadi Omar el) — Caire	51
Gâfer el-Sâdik (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37
Geakmak (mosquée Mohamed Saïd *) — Caire, à darb el-Saada	43
Geakmak (mosquée Mohamed Saïd **) — Vieux-Caire, à Ceir el-Nahhas	35
Ghouri (mosquée el) — Caire, à Arab Lissâr	41
H	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, Abdyn	43
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue Mahgar	35
Hassan (tombeau du Sayadi) — Boulâq, rab el-Galladyn	35
Hâtou (mosquée el) — Caire, à Gamalieh	44
Hémazi (tombeau du cheikh el) — Caire, Hémazieh	46
I	
Immameïn (sébil el) — Caire, à Bab el-Charieh	33
Ismaïl el-Charâni (zaouyet el-cheikh) — Caire, haret el-Eloui bein el-Kafrein	32
K	
Kaboua (mosquée) — Vieux-Caire	41
Kâdi Barakat (mosquée) — Caire, plan Grand bey n° 62	26
Kadi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier de Hamzaoui	30
Kaïtbay (okala vis-à-vis du tombeau)	44
Kambay el-Charkassi (mosquée ***) — Caire, à Karameidan	42
Kamraoui (zaouyet el) — Caire, à Darb el-Dakkâk	51
Kânem el Tâguer (mosquée) connue aussi sous le nom de el-Almi) — Kal'at el-Kabch	34
Karamâni (zaouyet el) — Caire, Hassanieh	41
Katkhoday el-Razzâz (sébil) — Caire, Noûr el-Zalâm	30
Kazzâz (zaouyet el-Ostâz el) — Caire, à Kafr el-Tammaïn	51
Khabbâz (mosquée el) — Caire, à Darb el-Noûbi	43

* La façade seule est monument.

** Le minaret doit être conservé.

*** Le minaret est à conserver.

NOM ET DÉSIGNATION DES EDIFICES	NUMÉRO des Procès-verbaux
Khâdra (mosquée el) — Caire, à Boulâq	43
Khaouâss (mosquée el) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33
Kokani (mosquée) — Caire, à Hattâba	41
Kolchani (sébil wakf el) — Caire, à Kérabieh	45
Kourdi (tombeau du cheikh el) — Caire, à Om el-Ghoulâm) plan Grand bey, auprès du nº 25	38
M	
Magharba (sébil des wakfs) — Caire, rue el-Magharba	42
Maharram bey (sébil) — Caire, darb el-Hagar à Sayeda-Zénab	41
Maklabây-Tâz (mosquée *) — Caire, à Birket el-Fil, plan Grand bey nº 207	34
Mazharieh (mosquée el) — Caire, rue el-Baghâla	43
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Menasra	33
Moustapha el-Bakri (tombeau du cheikh) — Caire, au désert	24
O	
Omar ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole dans son voisinage. — Caire, Guébel el-Guiouchi	33
R	
Redouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, Achrafieh	46
Râgab (coupole du cheikh) — Caire, à Hattâba	46
Redêni (mosquée el) Méhalla el-Kobra	42
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh	41
S	
Sadd (porte de la ville) — Caire, quartier de Sayeda-Zénab	30
Sâlem (tombeau du cheikh) (Il n'y a pas de trace d'une construction) Caire, à hâret el-Forn, Megharbelyn	33
Saoudoûn el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à Batnieh	41
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à Khalifa	49
Sélim (tombeau de) — Caire, quartier darb el-Ahmar	44
Sïad (tombeau) — Boulâq, darb Rabia	51
Skandar (sébil) — Caire, à haret Kom el-Saïda	51
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à hâret Kasr el-Chok	51
Souedân (tombeau du cheikh) — Caire, à Hassanieh	46
T	
Tabbakh (mosquée el) — Caire, Bab el-Louk	41
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à bab el-Charieh, plan Grand bey nº 130	26
Taouâchi (mosquée el) — Caire, rue el-Taouâchi, plan Grand bey nº 84	35
Tina (mosquée el) — Caire, à hâret el-Otouf	43
Y	
Yamani (tombeau de) — Caire, rue darb el-Ahmar	43
Yazgui (sébil Mahmoud effendi el) — Caire, Sayeda Nefissa	49

* L'intérieur de la mosquée.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉRO des Procès-verbaux
Yosr (sébil wakf Aboul) — Caire, chara el-Nasrieh...	51
Youssef el-Kourdi (mosquée *) — Caire, darb el-Gamamiz	45
Youssef Nékib el-Guèch (mosquée) — Caire, darb el-Gamamiz)	33
Z	
Zaghloul (mosquée) — Rosette	41
Zâhed (mosquée el **) — Caire, Souk el-Zalat	45
Zaré el-Naoua (tombeau de sayadi) — Caire, quartier darb el-Ahmar.	51
Zayda (sébil el-sitte) — Caire, rue Ghèt el-Édda	45
Zordok (mosquée) — Caire, Souk el-Khodâr el-Kadim	41

* Le sébil est classé.

** Le minaret doit être conservé.

TABLE ALPHABÉTIQUE

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
A		
Abdel Rahman el-Baktoumri (zaouyet)....	—	81
Aboubakr Mazhar (mosquée d').....	35, 79	92
Aboul-Ela (mosquée)	31, 35	51
Agami (tombeau du cheikh el).....	—	57
Akhor (mosquée de l'émir).....	—	96, 97
Akmar (mosquée el).....	12, 19	—
Aksounkour à Gamalich (mosquée).....	79	41, 43, 100, 102
Alâya (mosquée el).....	35	—
Ali Agha Dar el-Saada (sébil).....	—	22, 24
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh).....	—	41
Amr à Guirgueh (mosquée).....	10	—
Anbari à hâret el-Anbari (tombeau d').....	—	104
Ansari (tombeau du cheikh Mohamed el)...	—	46
Aqueduc.....	—	67, 100, 101
Araki (zaouyet wakf el).....	—	46
Aslân (zaouyet Sayadi).....	—	37
Assi (mosquée el).....	—	61
Atalla el-Skandâri (sébil wakf)..	—	60
Aydoumar el-Bahlaouan (mosquée).....	9, 31, 35	46, 47, 51
Azhar (mosquée el).....	—	46, 48
B		
Bagam (mosquée el).....	20, 33, 35	—
Bakri à haret el-Otouf (mosquée el).....	54	58
Banât (mosquée el).....	—	50
Baramoûni (tombeau du cheikh Mohed. el).	—	37
Barkoûk (mosquée)..	13, 20, 32	25, 26, 27, 37, 38 40, 41, 42, 59, 84
Bâsset (tombeau de sayadi Abdel).....	—	81
Béchir Agha (sébil).....	—	101, 105
Bechtâk (palais).....	—	96, 98
Beibars Gachankir (Khanka du sultan).....	—	41, 42
Beibars (Ka'a de).....	—	41, 44, 96, 98
Beibars el-Khayât (mosquée)	35	—
Berdâh (palais).....	—	37, 39
Bordêni (mosquée el-).....	35	—
Bourg el-Zefer).....	—	100, 102
C		
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn)	—	46
Chems el-Dyn (zaouyet)	—	57
Cheoûkh (mosquée).....	—	50
D		
Darb el-Labbâna (porte d'une ruelle au)....	—	96

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Douèk (zaouyet et sébil du cheikh Moh. el).	—	81, 83
E		
Emari à Khôkhet el-Kattanyn (tombeau el)	—	67
Embarèk (tombeau du cheikh)	17, 33	—
Emir el-Kébir (okâla wakf)	—	82
Ezbek el-Youssefi (mosquée)	37	—
F		
Faddaouieh (coupole el)	36	—
Feroûz (zaouyet el)	—	37, 38
Fétouh (bab el)	—	82
G		
Gaèdi (tombeau de sayadi Omar el)	—	81
Gamâl el-Dyn el-Oustadar (mosquée)	79	36, 89
Gamâl el-Dyn el-Zahabi (maison)	79	90
Gay el-Youssefi (mosquée) souk el-Selâh	—	72, 90, 100, 101
Ghamry (mosquée el)	16	—
Ghoûry (coupole Kânsoû el)	36	25
Ghoury à el-Ghourieh (tombeau)	34, 54	56
Ghoury à el-Ghourieh (mosquée)	—	—
Gohur el-Madani (tombeau)	17, 31, 35	51
Guiouchi, sur le Mokattam (mosquée)	33, 36	25
H		
Hassan (mosquée du sultan)	35	—
Hebeich (sébil wakf)	—	26
Hemazi (tombeau du cheikh el)	16	—
Henoud (zaouyet el)	79	24, 106
I		
Ibrahim Agha Moustaphazan (mosquée)	35	—
Ismaïl bey el-Kébir (sébil)	17, 32	81, 82
K		
Kadi Yehia Mouski (mosquée)	35, 79	89
Kadi Yehia à el-Habbanieh (mosquée)	—	58
Kadi Yehia (ou el-Mahkama) Boulâq (mos.)	35, 79	70, 59
Kaïtbay à Kal'at el-Kabch (mosquée de)	35	—
Kaïtbay (tombeau de)	36	25
Kaïtbay à el-Azhar (sébil)	36	45
Kaïtbay (bassin de l'abreuvoir)	78	81, 84
Kaïtbay à Fayoum (mosquée de l'épouse de)	14, 78	85
Kalaoûn	36	—
Kamch Bogha el-Nâsseri sébil	—	22, 24
Kamel à Nahassyn (mosquée)	—	58
Kamraoui, darb el-Dakkak (zaouyet)	—	104
Kansou à Méhalla el-Kobra (okâla)	—	60, 68

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Kaoussoun (porte nord de la mosquée)....	—	58
Karafa (monuments de).....	10	—
Karakoga el-Hosny (mosquee).....	35	96, 97
Katkoday (sébil).....	36	45
Kazzâz à el-Gamalieh (zaouyet el-ostâz el).	—	93
Kébir (tombeau de l'émir).....	36	25
Khazirgui (mosquée de sayadi Aboul-Abbas el)..	81	83
Khochkadam el-Ahmadi (mosquée).....	—	41, 45, 104, 105
Kolsom (sébil el-Sitt).....	—	104, 105, 106
Kôss (mosquée à).....	14	—
Kouchkieh à Margouch (mosquée el).	—	67, 68
Kourdi (mosquée el).....	35	—
Kourdi (sébil Youssef el).....	30	46, 49
L		
Labbâna (porte d'une ruelle à hâret el)	—	96, 97
M		
Mahmoud (sébil).....	35	45
Mahmoudieh (sébil).....	—	46
Maklabay Tâz (mosquée).....	35	—
Malika Safia (mosquée).....	13, 16, 19, 35	26, 27, 84
Mangeak el-Youssefi.....	—	22, 24
Mar'a (mosquée el).....	35	—
Mehmendar (mosquée el).....	—	22, 25
Menoufi (coupole el).....	35	—
Messiha (mosquée).....	—	82
Metkal (mosquée).....	35	—
Minaret du milieu.....	35	—
Minaret nord	35	—
Minaret sud.....	35	—
Mirza (école).....	35	—
Mohamed Moustapha (sébil)...	—	—
Mohamed (tombeau du cheikh).....	—	26
Mouayyed (mosquée el).	13, 20, 31, 32, 34, 35 64, 65, 66, 79, 80	27, 28, 37, 38, 40, 41, 45 50 51 52 68 73 84 89 96
Mouheb el-Dyn Abi el-Tayeb (mos.) Khoronfich.	—	67, 68
Monsi (coupole el)..... ..	12, 19	84
Moustapha (sébil).....	31, 35	50, 52
Musée arabe.....	9, 13, 14, 33, 34 54, 74, 75, 76	40, 56, 59, 61, 85
N		
Nasra (voir Yacoub Chah el-Mehmendar)..	—	—
Nâsser à la Citadelle (mosquée).....	38	25
Nâsser au Nahassyn (mosquée).....	35	—
O		
Oda Bâcha (sébil).....	—	41, 45
P		
Procès-verbal n° 45.....	7	—

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Procès-verbal n° 46	12	—
» 47	30	—
» 48	53	—
» 49	63	—
» 50	74	—
» 51	78	—
» 52	107	—
R		
Radaouàn el-Mouayyedi (tombeau)	—	22, 23
Ragab (coupole du cheikh)	16	—
Rapport de la deuxième Commission n° 104	—	16
» » » 105	—	22
» » » 106	—	26
» » » 107	—	37
» » » 108	—	41
» » » 109	—	46
» » » 110	—	50
» » » 111	—	56
» » » 112	—	57
» » » 113	—	60
» » » 114	—	67
» » » 115	—	70
» » » 116	—	72
» » » 117	—	73
» » » 118	—	81
» » » 119	—	85
» » » 120	—	89
» » » 121	—	92
» » » 122	—	96
» » » 123	—	1[illegible]0
» » » 124	—	104
S		
Saghri wardi à el-makassis (mosquée)	36	—
Sâleh (tombeau)	11	41, 44
Sangar el-Gaouli (mosquée)	—	50, 52
Saria el-Guebel (mosquée)	—	50, 52
Sayedna el Hussein (minaret)	35	—
Seif el-Dyn à Khalifa (mosquée)	—	67
Serganich à Méhalla el-Kobra (maison wakf el-Sitt)	54	61
Serghatmach (mosquée de l'émir)	—	45
Siâd (tombeau)	—	104
Skandar (sébil)	—	82
Soliman à Hâret Kasr el-Chôk (tombeau du cheikh)	—	89
Soliman Agha el-Salehdar (sébil wakf)	—	104, 105
Soliman chaouich (sébil)	35	—
Souedàn (tombeau du cheikh)	—	26
T		
Tâz (palais de l'émir)	—	22, 23, 26, 27

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Tenkézieh (coupole el).....	35	—
Tenkézieh (coupole à l'est d'el).....	35	—
Touloun (mosquée).....	13, 20, 32 33, 35, 51, 64	25, 26, 27, 40, 100
Y		
Yacoub Chah el-Mehmeńdár (coupole de)..	12, 16, 18, 19	84
Yazgui à Sayeda Nefissa (sébil Mahmoud effendi el).....	—	70
Yosr (sébil wakf Aboul).....	—	82
Z		
Zaré el-Naoua à darb el-Ahmar (Tomb. de Sayadi)	—	96
Zein el-Abedein (sébil).....	36	—

TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME FASCICULE — ANNÉE 1891

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Numéro		Pages
45.	QUARANTE-CINQUIÈME SÉANCE, du 6 janvier	7
46.	QUARANTE-SIXIÈME SÉANCE, du 14 février	12
47.	QUARANTE-SEPTIÈME SÉANCE, du 27 mai	30
48.	QUARANTE-HUITIÈME SÉANCE, du 17 juin	53
49.	QUARANTE-NEUVIÈME SÉANCE, du 20 octobre	63
50.	CINQUANTIÈME SÉANCE, du 9 décembre	74
51.	CINQUANTE ET UNIÈME, SÉANCE du 16 décembre	78
52.	CINQUANTE-DEUXIÈME SÉANCE, du 23 décembre	107

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

CENT QUATRIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De cinq demandes de construction 16
2. De la dépense faite pour des travaux urgents exécutés dans la coupole de Yacoub Chah el-Mehmendar, connue sous le nom de Sitt Nasra, devant la porte Bab el-Guebal, à l'est de la Citadelle 18
3. De la porte monumentale de la cour est de la mosquée Malika Safia à Daoudieh, Caire 19
4. De quatre devis 19
5. De la dépense pour les fournitures de bureau nécessaires pour l'année 1891 19
6. Répartition du crédit budgétaire pour 1891 19

CENT CINQUIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De la mosquée el-Mouayyed 22
2. Du tombeau du cheikh Radouan el-Mouayyedi, à el-Achrakieh, quartier darb el-Ahmar 23
3. De la voûte qui se trouve derrière l'école des jeunes filles à el-Sioufieh, palais de l'émir Tâz 23
4. Des sébils Aly Agha Dâr el-Saada, à Châria el-Moudaffar, à Helmieh, et le sébil Komch Bogha el-Nâsseri, à Saliba 24
5. DuMabkhara (tour) de zaouyet el-Henoud à darb el-Ahmar (vis-à-vis de la mosquée du sultan Châbân) 24

Numéro Pages
6. De la mosquée et du tombeau de l'Emir Mangeak el-Youssefi, à el-Hattaba (plan Grand bey n° 138)..... 24
7. De la mosquée el-Mehmendâr, à darb el-Ahmar..... 25
8. De l'état des travaux achevés..... 25

CENT SIXIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De quatre demandes de construction..... 26
2. Du mur sud de l'école des filles (palais de l'émir Tâz), à Siouflieh... 27
3. Des dévis des mosquées el-Mouayyed, Barkouk, Touloun et la porte de la mosquée el-Malika Safia..... 27
4. Divers..... 28

CENT SEPTIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De deux demandes de construction..... 37
2. De la mosquée Gamâl el-Dyn Oustadâr à el-Gamalieh, (plan Grand bey n° 35)..... 37
3. De la mosquée Barkouk, à Nahassyn (plan n°s 43, 44)..... 38
4. D'un projet pour la construction d'un bassin dans le sahn de la mosquée el-Mouayyed (plan n° 190)..... 38
5. De Zaouyet Féroûz, à Darb-Saada (plan n° 192)..... 39
6. D'une demande relative au palais Berdak, près de la mosquée du sultan Hassan..... 39
7. Objets antiques à conserver au musée arabe..... 40

CENT HUITIÈME RAPPORT. — Examen :

1. D'une demande de construction..... 41
2. De la mosquée el-Mouayyed (plan n° 190)..... 41
3. De la mosquée Barkouk (plan entre le n°s 45 et 44)..... 42
4. Du Khanka du sultan Beibars Gachankir, à Gamalieh (plan n° 32).. 42
5. De la mosquée Aksounkour, sise dans l'école de Gamalieh (plan n° 31)..... 43
6. Du Ka'a de Beibars (wakf Abdel Rahman Katkhoday) à Nahassyn (Châra beit el-Kadi)..... 44
7. Du tombeau de Sâleh el-Dyn Nahassyn (plan Grand bey, n° 38)... 44
8. De la mosquée Khochkadam el-Ahmadi, à Khalifa, darb el-Hossr.. 45
9. Du sébil Oda Bâcha dans la rue el-Gamalieh (entre n°s 31 et 35 du plan Grand bey)..... 45
10. Des travaux achevés..... 45

CENT NEUVIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De deux demandes de construction.....
2. De la mosquée el-Mahmoudieh à Manchieh (plan Grand bey n° 135).
3. Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouan (plan n° 25)...
4. De la mosquée el-Azhar (plan n° 97).....

Numéro Pages
5. De la coupole de Fadaouieh, à el-Abbassieh..... 48
6. Du devis dressé pour la réparation du sébil Youssef el-Kourdi à darb el-Gamamiz (plan n° 213)..... 49
7. Divers..... 49

CENT DIXIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De deux permis de construction..... 50
2. De diverses dépenses..... 50
3. Du minbar et des quatre portes du sanctuaire de la mosquée el-Mouayyed, à el-Soukkarieh..... 51
4. D'un devis pour le sébil sultan Moustapha, à Sayeda Zenab..... 52
5. D'un projet d'une hanafieh (fontaine d'ablution) pour la mosquée el-Mouayyed..... 52
6. De la mosquée Saria el-Guebâl, à la Citadelle (plan Grand bey n° 142)
7. De la mosquée Sangar el-Gaouli, à Kal'at el-Kabeh (plan n° 221).... 52

CENT ONZIÈME RAPPORT. — Examen :

Du tombeau du Sultan el-Ghouri et du musée arabe..... 56

CENT DOUZIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De demandes de construction..... 57
2. De la porte nord de la mosquée Kaoussoûn, à darb el-Aghouat (plan Grand bey n° 202)..... 58
3. De la mosquée el-Kamel, à el-Nahassyn..... 58
4. De la mosquée Kadi-Yehia Zein el-Dyn, à Hâbbanieh..... 58
5. D'un devis..... 58
6. D'un compte présenté par l'Administration générale des Wakfs.... 59
7. Des objets trouvés dans la mosquée Barkouk à Nahassyn..... 59

CENT TREZIÈME RAPPORT.

En exécution de la décision du Comité (voir procès-verbal n° 45) M. Herz s'est rendu, le 24 mai dernier, au village de Méhalla el-Kobra pour visiter diverses constructions; il présente le rapport suivant dont les conclusions sont soumises à l'approbation du comité par la deuxième commission..... 60

CENT QUATORZIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De trois demandes de construction,..... 67
2. D'une pierre antique dans la mosquée el-Kouchkieh à Margoûch... 68
D'une lettre de S. E. le directeur général des Wakfs, concernant les budgets du Comité et des Wakfs..... 68
De la mosquée Mouheb el-Dyn Abi el-Tayeb, sise à Khoronfieh (plan Grand bey n° 48)..... 68

CENT QUINZÈME RAPPORT. — Examen :

Numéro Pages
1. Du sébil wakf Mahmoud effendi el-Yazgui, à Sayeda Nefissa..... 70
2. Du minaret de la mosquée el-Mahkamé (Kadi Yehia Zein el-Dyn) à Boulaq..... 70

CENT SEIZIÈME RAPPORT.

Examen du kouttab de la mosquée el-Gaï el-Youssefi à Souk el-Selah..... 72

CENT DIX-SEPTIÈME RAPPORT..... 73

CENT DIX-HUITIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De cinq demandes de construction..... 81
2. De trois lettres adressées par S. E. le Ministre des Travaux publics 82
3. De la mosquée Sayadi Aboul Abbas el-Khazirguiau désert de Sayadi Ali Ouafa,..... 83
4. De zaouyet et sébil du cheikh Mohamed el-Douéh, à haret el-Merdani (darb el-Ahmar)..... 83
5. Du sébil Ismaïl bey el-Kébir (section darb el-Ahmar)..... 83
6. D'un devis dressé pour la reconstruction du bassin de l'abreuvoir du sultan Kaïtbay, à el-Azhar..... 84
7. Travaux achevés..... 84

CENT DIX-NEUVIÈME RAPPORT. — Examen :

De la mosquée de Khawand, épouse du sultan Kaïtbay, à Médinet el-Fayoum..... 85

CENT VINGTIÈME RAPPORT. Examen :

1. D'une demande de construction..... 89
2. De cinq devis présentés par M. Herz..... 89
3. De diverses dépenses..... 90
4. De la mosaïque persane du minbar et des quatre portes du sanctuaire de la mosquée el-Mouayyed..... 91
5. Du rapport de M. Herz sur son voyage à Menouf..... 91

CENT VINGT ET UNIÈME RAPPORT. — Examen :

De la mosquée Aboubakr Mazhar el-Ansari, hâret Birgaouân quartier Margouche, Caire, (plan Grand bey n° 49 sous la dénomination de mosquée el-Zahria)..... 9[illegible]

CENT VINGT-DEUXIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De deux demandes de construction..... [illegible]

Numéro Pages
2. De la porte d'une ruelle dans le darb el-Labbâna (près du n° 136 du plan Grand bey)..... 97
3. De la mosquée Emir Akhor, près de la Citadelle (plan Grand bey n° 136)..... 97
4. De la mosquée Karakogn el-Hosny, au darb el-Gamamiz (plan Grand bey, n° 206)..... 97
5. Du Ka'a de Beibars à Nahassyn, châra Beit el-Kadi..... 98
6. Du palais de Bechtâk à Nahassyn..... 98
7. De la mosquée el-Mouayyed..... 99
8. Badigeonnage de mosquées..... 99

CENT VINGT-TROISIÈME RAPPORT. — Examen :

1. Du dossier relatif à l'adjudication des travaux de Touloun..... 100
2. D'une question relative aux brochures des comptes rendus du Comité..... 100
3. De la mosquée Gay el-Youssefi à Souk el-Selâh (plan Grand bey n° 131)..... 101
4. De l'aqueduc de Salah el-Dyn, au Vieux-Caire..... 101
5. D'un devis de travaux à exécuter à Bourg el-Zéfer (situé à l'est de la porte Bab el-Nasr..... 102
6. D'un devis pour les travaux de réparation à exécuter à la coupole d'Aksonkour)..... 102

CENT VINGT-QUATRIÈME RAPPORT. — Examen :

1. De demandes de construction..... 104
2. De la mosquée Khochkadam el-Ahmadi, à Darb el-Hosr (plan Grand bey n° 153)..... 105
3. Du sébil Béchir Agha Dâr el-Saada, à el-Habbanien (plan auprès n° 203)..... 105
4. Du sébil wakf Sitt Kolsom, à darb el-Bagamoun (plan auprès du n° 203)..... 106
5. D'un devis..... 106

TABLE ALPHABÉTIQUE DES EDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS A CONSERVER..... 113

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MONUMENTS CONTENUS DANS CE FASCICULE... 117

PLANCHES CONTENUES DANS CE FASCICULE :

Plan de la mosquée Aboubakr Mazhar..... 91
Vue intérieure » » » 94
Détails » » » 94
Plan du rez-de-chaussée de Bourg el-Zefer..... 112
» premier étage » » ..... »
Coupe verticale » » ..... »
Vue perpendiculaire » » ..... »

PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1892

FASCICULE NEUVIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission.

DEUXIÈME ÉDITION

LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE
1903

Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe à la fin de l'année 1892.

PRÉSIDENT:

MOHAMED ZÉKI PACHA, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES:

MOUSTAPHA PACHA FEHMY, Président du Conseil des Ministres.
HUSSEIN FAKHRY PACHA, ex-Ministre de la Justice.
MOHAMED PACHA CHAKER, Sous-Directeur de la Daïra Sanieh.
TIGRANE PACHA, Ministre des Affaires Etrangères.
YACOUB PACHA ARTIN, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Inst. publique.
ISMAIL PACHA EL-FALAKI, Directeur de l'École Polytechnique (en retraite).
SIR COLIN SCOTT MONCRIEFF, Sous-secr. d'État, Ministère des Travaux publics.
J. FRANZ PACHA, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite).
J. BAROIS, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.
P. GRAND BEY, Direct. général des Villes et Bâtiments, Ministère des Trav. publics
GRÉBAUT, Directeur général des Musées.
Dr VOLLERS, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.
MOUSTAPHA BEY SADEK, Directeur du bureau technique des Wakfs.
HERZ, Architecte en chef du Comité de conserv. des monuments de l'Art arabe

MEMBRE CORRESPONDANT:

M. ARTHUR RHONÉ, homme de lettres, à Paris.

MEMBRES HONORAIRES:

MM. ADLER, professeur à l'Académie royale de Berlin.
STANLEY, LANE-POOLE à Londres.

NOTE

Dans cette deuxième édition du neuvième fascicule, la transcription des noms propres a été l'objet d'un soin tout spécial. On leur a appliqué l'orthographe adoptée par le Comité depuis longtemps déjà.

Pour se conformer également à un usage établi depuis 1899, les dénominations en langue arabe ont été ajoutées aux sommaires des rapports.

Le 2 novembre 1903.

HERZ.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

Procès-Verbal N° 53.

(Voir les rapports de la deuxième Commission de 125 à 127).

Le 23 février 1892, à 3 heures de l'après-midi, le Comité s'est réuni au divan de la Direction générale des wakfs: étaient présents:

LL. EE. Aly Riza pacha, *président*;
Tigrane pacha;
Fakhry pacha;
Chaker pacha;
Yacoub Artin pacha;
Sir C. S. Moncrieff;
Franz pacha;
MM. Grand bey;
Vollers;
Herz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

L'état des travaux en cours d'exécution, arrêté au 20 février courant, indique que sur les 2472 L.E. de travaux engagés sur le budget de 1891, les travaux faits s'élèvent à la somme de 2028 L.E.; il a été payé 1566 L.E. d'acompte sur ces dépenses. Il reste donc pour 444 L.E. de travaux à exécuter pour achever les ouvrages commencés.

M. Grand bey, secrétaire, donne lecture des 125e, 126e et 127e rapports de la deuxième Commission, dont les conclusions sont

adoptées. Ces rapports comportent, en particulier, l'approbation des dépenses et devis ci-après :

Rapport N° 125. — Néant.

Rapport N° 126. — Une série de factures s'élevant à 7 L. 517 pour divers petits ouvrages d'entretien ordonnés par la deuxième Commission.

Rapport N° 127. — Pour travaux de réparations urgentes faites à Bab-el-Moudarrag, à la Citadelle, il a été dépensé 1 L. 535.

Les devis ci-après ont aussi reçu l'approbation du Comité :

Pour travaux de conservation à exécuter dans la coupole de Fadaouieh (Abassieh) 500 L.

Pour travaux de conservation du palais Bechtâk, à el-Nahassyn (Caire), 540 L. à diviser entre les propriétaires comme il est indiqué au rapport.

Il est donné lecture de la lettre du 29 décembre 1891, N° 79, de la Maïé de S. A. le Khédive, adressée à la Direction générale des wakfs, ainsi que de la lettre du 3 janvier 1892 de la Direction générale des wakfs, transmettant au Comité la copie de cette lettre sur la question de l'expropriation des boutiques existant devant les mosquées principales du Caire, ainsi que de la lettre N° 549, du 15 février 1892, de S. E. le Ministre des travaux publics à la Direction générale des wakfs, relative à l'expropriation des boutiques situées près de Bâb el-Metoualli et de la mosquée el-Mouayyed, à Soukkarieh. Selon le désir de la majorité des membres du Comité, l'examen de cette question est remise à une prochaine séance.

Bien que le Comité ait été verbalement avisé, en 1887, de la rentrée au Musée arabe des quatre lampes antiques qui avaient été envoyées précédemment à Londres, au Kensington Museum, la mention n'en avait pas été faite dans le procès-verbal de la séance du Comité. Pour réparer cet oubli, voici la teneur du procès-verbal de remise qui a été dressé à cette occasion le 2 avril 1887.

PROCÈS-VERBAL

« Aujourd'hui, à 10 heures du matin, les quatre lampes de « mosquée émaillées, prêtées le 19 mars 1883, au Kensington « Museum de Londres, par l'entremise de M. Stanley Lane-Poole, « ont été restituées au Musée arabe en notre présence et consignées « au magasinier des Wakfs.

« Les lampes se trouvent dans le même état qu'au 19 mars 1883
« (quatre-vingt-trois). En foi de quoi.

YACOUB ARTIN PACHA,
Membre du Comité de conservation des monuments de l'art arabe.

J. FRANZ,
Directeur du Musée arabe.

Le Caire, le 2 avril 1887.

Dans son rapport à la deuxième Commission, du 6 janvier 1892, l'architecte en chef du Comité donne des renseignements sur les travaux que l'Administration des Wakfs fait exécuter à El Azhar; sur la proposition de la deuxième Commission, il est décidé:

(*a*) Que les Wakfs conserveront deux des cloisons en maçonnerie qui divisent les étudiants dans les nefs latérales;

(*b*) Que le Comité signalera à la Direction générale des wakfs de compléter les inscriptions koraniques, comme il est proposé.

CORRESPONDANCES

1° A la lettre n° 3, datée du 23 janvier 1892, du Ministère des Finances à la Direction générale des wakfs, et sur la proposition de la deuxième Commission, il sera répondu: que les rues projetées autour de la coupole de Fadaouich, à l'Abbassieh, devront avoir 15m.00 de largeur au minimum au lieu de 6m.00; il en sera de même de la rue aboutissant à la grande rue de l'Abbassieh, qui donne accès à la façade est du monument. En ce qui concerne les quatre parcelles de terrain faisant l'objet de la dite lettre des Finances, le Comité n'a pas à les acquérir.

2° En ce qui concerne les travaux que le Ministère des Travaux publics va exécuter à Bourg el-Zefer (voir la lettre n° 81 de ce Ministère, du 6 janvier 1892), l'architecte du Comité est chargé de s'assurer que ces travaux soient exécutés selon la décision prise.

3° La deuxième Commission annonce au Comité que les travaux du sébil Béchir Agha, à Habbânieh (Caire), exécutés par le nazir du propriétaire de ce monument, sont achevés dans de bonnes con-

ditions. Le président est chargé d'adresser au nazir de ce wakf une lettre de remerciements au nom du Comité. Il est à désirer que cet exemple soit suivi à l'avenir par les propriétaires des monuments qui n'appartiennent pas à l'Administration générale des wakfs.

4° La Direction générale des wakfs fait savoir au Comité (voir annotation sur la lettre n° 46, du 10 février, du Comité) qu'elle n'a pas d'argent pour les travaux de consolidation de la mosquée Kâdi Yehia, à Boulaq.

La deuxième Commission fait remarquer que l'écroulement des arcs et des colonnes des nefs est imminent et que, s'il se produit, la responsabilité ne pourra incomber au Comité, qui ne peut exécuter ces travaux faute de ressources.

5° Même annotation de S. E. le directeur général des wakfs, sur la lettre n° 41, de janvier 1892, du Comité, concernant les travaux de consolidation à faire pour sauver la mosquée Kaïtbaï, à Médinet el-Fayoum.

La deuxième Commission fait remarquer que la réparation du pont qui porte ce monument est très urgente et qu'il peut arriver un accident fâcheux si des travaux de consolidation ne sont pas entrepris à bref délai. Le Comité n'ayant pas de ressources suffisantes, regrette de ne pouvoir entreprendre cette consolidation, que l'Administration des Wakfs devrait entreprendre au plus tôt.

6° S. E. le directeur général des Wakfs, par une annotation écrite sur la lettre du Comité, du 6 février 1892, déclare qu'il n'a pas d'argent pour donner suite au devis des travaux présenté par le Comité pour des consolidations et réparations à exécuter dans la mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn, située au Mouski (Caire).

La deuxième Commission fait observer que des dépenses considérables ont été déjà faites dans ce monument pour le sauver de la ruine; qu'avec la somme de 1562 L.E., montant du devis présenté, cette mosquée pourra être rendue au culte, et que, si ces travaux ne s'exécutent pas à bref délai, les premières dépenses faites n'auront pas d'utilité. Le Comité regrette encore une fois que l'exiguité de ses ressources ne lui permette pas de donner suite à sa proposition; il espère cependant que son budget annuel pourra être augmenté à l'avenir afin de donner plus d'extension à ses travaux de conservation.

7° L'Administration générale des wakfs, par sa lettre du 20 janvier 1892, transmet au Comité, pour faire le nécessaire, un devis de 205 L.E. des travaux d'entretien et de conservation à exécuter dans l'okelle wakf Kânsou, située à Méhalla el-Kobra, qui a été classée par le Comité.

La deuxième Commission, après examen de la question, est d'avis qu'il soit répondu à la Direction générale des wakfs, que le Comité n'a pas à payer des travaux dans un monument qui produit des revenus; qu'en conséquence, l'Administration des Wakfs est invitée à faire exécuter ces travaux. L'architecte du Comité devra vérifier si les ouvrages, lors de leur exécution, sont faits selon les indications du dit devis. Le Comité approuve cet avis.

8° Sur le désir exprimé dans la lettre du 8 février 1892, n° 42, de S. E. le directeur général des wakfs, il est décidé que le Musée arabe sera ouvert tous les jours, excepté les vendredis, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

9° Sur la proposition du président, le Comité décide qu'il sera demandé à S.A. le Khédive que Baligh bey, directeur du bureau technique des Wakfs, soit nommé membre du Comité.

10° Il est décidé que le châhed (pierre tumulaire) de Menouf, faisant l'objet de la lettre adressée par le Comité à la Direction générale des wakfs le 26 décembre 1891, n° 316, sera conservé où il se trouve actuellement par l'agent de l'Administration des Wakfs de cette localité.

11° La lettre de M. Casanova, adressée à S.E. le président, à la date du 4 janvier 1892, pour signaler les intéressantes inscriptions de Bâb el-Moudarrag, à la Citadelle, a été lue par M. Grand bey. Le Comité adresse ses remerciements à M. Casanova.

12° Il sera adressé une lettre de remerciements à M. Arthur Rhoné, qui a offert au Comité le bulletin de la Société des amis des monuments Parisiens n°s 11 et 12) de l'année 1889.

13° Le Comité a reçu les photographies ci-après de MM. Abdullah frères: 18 vues du coin de l'intérieur de la coupole sultan Hassan, 9 vues de la partie du liouan est de la mosquée Sultan Hassan, à classer dans la bibliothèque.

14° Pour clore la séance, il est donné communication de l'état des payements effectués pour les travaux exécutés dans les monu-

ments et les frais généraux du Comité pendant l'année 1891, savoir ;

État des sommes payées en 1891.

NOMS DES MONUMENTS	SOMMES PARTIELLES L. E.	SOMMES PARTIELLES M.	DÉPENSES TOTALES L. E.	DÉPENSES TOTALES M.
(*a*) DÉPENSES PAYÉES SUR LE BUDGET DU COMITÉ.				
1° *Travaux exécutés aux monuments.*				
Moristan Kalaoun	—	795	—	
Mosquée Touloun	170	709	—	
» Mohamed el-Nâsser, à Nahassyn	1	372	—	
» El Ghoury, à Ghourieh	3	859	—	
» Sarghatmach, à Saliba	78	196	—	
» Aboul-Ela, à Boulâq	3	300	—	
» Kâdi Yehia Zein-el-Dyn, à Boulâq	3	461	—	
» Mirza, à Boulâq	—	375	—	
» El Guiouchi, sur le Mokattam	9	865	—	
» Emir Kébir, au désert	—	465	—	
» Aydoumar el-Bahlaouân, à Om el-Ghoulam	7	146	—	
» Kaïtbay, à Fayoum	5	620	—	
» El Bagam, à Ebiar	5	—	—	
» Gaï el-Youssefi (El Sayfi)	6	200	—	
» El Nâsser, à la Citadelle	6	207	—	
» Sangar-el-Gaouli, à Kal'at-el-Kabch	—	055	—	
» El Achraf, au désert de Kaïtbaï	1	345	—	
» Barkouk, à Nahassyn	279	992	—	
» El Mouayyed, à Soukkarieh	1.150	947	—	
Sébil Kaïtbaï, à El-Azhar	133	003	—	
» El Sultan Mahmoud, à Habbânieh	98	717	—	
» Kathkoda, à Nahassyn	21	153	—	
Minaret du milieu, à Karafa-el-Kobra	7	010	—	
Coupole El Tenkézieh	1	451	—	
» à l'Est de Tenkézieh	13	373	—	
» Kansou	—	825	-	
» Yacoub Chah el-Mehmendar	49	699	—	
» El Monsi, à Hattaba	29	852	—	
Tombeau El Ghouri, à Ghourieh	42	013	—	
» Kaïtbaï, au désert	2	068	—	
» El Cheikh Gohar, à Rokbieh	2	580	—	
Porte Malika Safia, à Daoudieh	16	238	—	
Maison Chouékara, à Hochkadam	—	575	—	
TOTAL...	2.153	448	2.153	448
2° *Fournitures de bureau du Comité, etc.*				
Fournitures de bureau	14	280	—	
Photographies et affranchissement des lettres et brochures.	6	215	—	
Reliure de brochures et autres	3	870	—	
Réparation et cloison pour les nouvelles chambres du bureau du Comité	5	295	—	
TOTAL...	29	660	29	660
Total des dépenses pour travaux. .	—		2.183	108
à reporter...			2.183	108

NOM DES MONUMENTS	SOMMES PARTIELLES		DÉPENSES TOTALES	
	L. E.	M.	L. E.	M.
Report...	—		2.103	108
3° *Frais généraux du Comité.*				
Frais de voiture et de chemins de fer.....	67	949	—	
Traitements du personnel.....	497	360	—	
Indemnité pour deux écrivains copistes.....	18	—	—	
Indemnité pour deux élèves de l'Ecole Polytechnique....	9	940	—	
Un farrach pour Touloun.....	7	333	—	
Total des frais généraux....	600	582	600	582
Total des dépenses du Comité...	—		2.783	690
(*b*) DÉPENSES PAYÉES PAR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES WAKFS POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS SOUS LA SURVEILLANCE DU COMITÉ.				
Mosquée Barkouk, à Nahassyn.....	1.440	624	—	
» El Mouayyed, à Soukkarieh.....	1.119	732	—	
» Aydoumar-el-Bahlaouân	57	895	—	
» El Mehmendar (garantie remboursée).....	32	488	—	
Tombeau El Ghouri.....	27	258	—	
Total des dépenses pour le compte des Wakfs.	2.677	997	2.677	997
RÉCAPITULATION				
I. — Travaux exécutés aux monuments :				
pour le compte du Comité.....	2.153	448		
pour le compte des Wakfs.....	2.677	997		
II. — Frais généraux du Comité.....	600	582	4.831	445
Fournitures de bureau du Comité, etc.....	29	660	630	242
Total général des dépenses...	—		5.461	687

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le secrétaire,
GRAND.

ZÉKI PACHA, *président,*
H. FAKHRY,
YACOUB ARTIN PACHA, } *membres.*
FRANZ.

Lu et approuvé dans la séance du 20 avril 1892.

125me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 53).

Examen :

1° De la mosquée el-Achraf, (الاشرف) à el Achrafieh (plan Grand bey n° 175) ;

2° Du zaouyet el-Arbaïn (الاربعين) à Darb el-Dalli Hussein ;

3° De la mosquée Kanbaï-el-Rammâh, (قانباى الرماح) à el-Nassrieh (plan Grand bey n° 254) ;

4° De la maison Mahmoud Sâmy dit el Baroudi, (محمود سامى البارودى) à Bab-el-Khalk;

5° De l'Ecole Sanieh (مدرسة سنيه) (ancien palais de l'Emir Tâz), à Seyoufieh ;

6° D'une lettre de l'entrepreneur des travaux qui s'exécutent dans la mosquée Ibn Touloun. (ابن طولون)

1° MOSQUÉE EL-ACHRAF

L'Administration générale des wakfs renvoie au bureau du Comité la demande de deux marchands installés auprès de la mosquée el-Achraf. Ils annoncent que la porte située devant l'escalier sud du perron est cassée, et demandent à remédier à cet inconvénient.

L'examen a démontré que la porte en question est en bois tourné et qu'elle ne fait pas partie de la mosquée. La deuxième Commission propose de la faire entièrement enlever.

2° ZAOUYET-EL-ARBAÏN

L'Administration générale des wakfs transmet au bureau du Comité une lettre datée du 12 novembre dernier, n° 3918, du Ministère des Travaux publics, dans laquelle ce Ministère annonce que le gouvernorat demande la démolition de la partie en mauvais état du dit zaouyeh. Après examen, la Commission propose de déclasser ce zaouiyeh, qui n'offre aucun intérêt et qui est dans un état de complète décomposition. Vu aussi que le plafond s'écroulera sous peu, il y a lieu de recommander à la Direction

générale des wakfs de faire transporter au Musée les restes des deux tarkibas (tombes) en bois, contenant des inscriptions.

3° MOSQUÉE KAMBAY-EL-RAMMAH

L'Administration générale des Wakfs envoie au bureau du Comité une lettre du Ministère de l'Instruction publique, qui demande le badigeonnage de l'école Kanbaï el-Rammâh. La deuxième Commission a constaté que l'école en question a été installée dans l'entrée principale (sud) de la mosquée. Les murs de cette entrée sont en belle maçonnerie de pierres de taille badigeonnée à plusieurs reprises. Nous ne sommes pas d'avis de les faire encore repeindre, mais il convient plutôt de les nettoyer avec de la potasse. La deuxième Commission n'a rien à objecter contre la réoccupation de l'entrée comme kouttâb, car cela empêchera qu'on dépose des ordures devant la porte ; mais elle remarque qu'il serait plus avantageux d'établir le kouttab dans le sébil attenant, qui a été réparé depuis peu d'années, lequel pourrait être adapté à cet usage avec peu de frais.

4° MAISON MAHMOUD SAMI

Le Ministère des Travaux publics ayant annoncé que cette maison contient les restes d'une ancienne maison de style arabe qui peuvent intéresser le Comité, la deuxième Commission a visité cet immeuble ; elle a trouvé, en effet, plusieurs anciennes chambres richement décorées, dans lesquelles nous avons relevé les dates 1145, 1206 et 1203 de l'Hégire (1732, 1791, 1788 de J. -C.)

L'une d'elles contient beaucoup de belles faïences. La Commission est d'avis de prier le Ministère de faire dresser le plan de tout cet immeuble et de le soumettre au Comité, afin de permettre à la deuxième Commission de faire ses propositions pour l'adoption des mesures de conservation qu'elle jugera nécessaires. Dès à présent, la deuxième Commission est d'avis que des mesures soient prises par le Ministère des Travaux publics pour qu'une surveillance effective assure la conservation des restes de cette ancienne

maison, et que rien ne soit enlevé des pièces mobiles ou dégradées qui se trouvent éparses dans les salles anciennes.

Quant aux parties nouvelles de la maison, le Comité n'a pas à s'en occuper.

5° ÉCOLE SANIEH

S. E. le Directeur général des wakfs invite la deuxième Commission à examiner la défectuosité survenue dans une partie du plafond dans la Ka'a de l'École Sanieh. Cette Ka'a est parmi les monuments à conserver.

M. Herz, ayant visité la Ka'a, a constaté que la première solive, contre laquelle s'appuie la frise intérieure en bois, est brisée et qu'il y a lieu de la remplacer immédiatement. Le travail étant urgent, la deuxième Commission autorise l'architecte à faire les travaux nécessaires pour remplacer cette solive et réparer la terrasse. La dépense sera payée sur facture.

6° LETTRE

L'entrepreneur des travaux en cours d'exécution de la mosquée Ibn Touloun soumet des observations au sujet de la fourniture des bois ; après examen, la deuxième Commission a décidé de lui répondre :

1° Que les prix inscrits au contrat ne doivent pas être modifiés.

2° Que l'on conservera la qualité et les dimensions des bois inscrits au contrat et au dossier.

3° Que l'on pourra prolonger le délai de deux mois.

4° Que pour la section des pièces elle doit être mesurée au milieu de leur longueur, mais d'un bout elle sera plus forte qu'à l'autre bout si la section n'est pas régulière partout. En tous cas, le démaigrissement du plus petit bout ne devra pas être important.

Caire, le 1er janvier 1892.

FRANZ, GRAND, HERZ.

126me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 53).

Examen :

1° D'une demande de construction ;
2° De correspondances diverses ;
3° De factures pour divers travaux.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION

La demande de construction a été faite par Mohamed effendi Farid pour la construction de la façade de sa maison sise à châria el-Seyoufieh, contiguë au tombeau de sayadi Mohamed el-Ainâni.

Après visite, la deuxième Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de classer ce tombeau parmi les monuments à conserver, étant une petite construction moderne, sans intérêt artistique ou historique.

2° CORRESPONDANCES

Les correspondances se composent de :

a) Une lettre de l'Administration générale des Wakfs par laquelle elle envoie au Comité le plan de Khânka Beibars qui avait été demandé dans sa 47e séance (voir le 108e rapport).

b) Une lettre de l'Administration générale des wakfs en date du 6 courant, annonçant que la mosquée Karakoga el-Hosny, ainsi que ses dépendances, ont été convenablement nettoyées, et que le domestique a été engagé à veiller strictement à la propreté de la mosquée (voir le 122e rapport).

c) Une lettre dans laquelle M. Herz annonce que les recettes qui ont été faites dans la mosquée d'ibn Touloun et le Musée arabe, depuis la création des cartes jusqu'au 31 décembre, sont :

	L.E.	M.
1174 cartes pour la mosquée d'ibn Touloun.....	23	480
1530 cartes pour le Musée arabe.....	76	500
Total.....	99	980

La deuxième Commission propose au Comité de passer cette somme au crédit de son budget de l'exercice courant.

d) Deux lettres de M. Parvis datées du 17 janvier dernier, transmises par S. E. le directeur général des wakfs à la deuxième Commission.

Dans une de ces lettres, M. Parvis annonce qu'il désire reproduire le petit coffret en cuivre jaune qui se trouve dans le Musée arabe (portant le n° 51) et demande, en conséquence, qu'il lui soit permis de sortir cet objet de la vitrine, afin qu'il puisse le dessiner plus facilement. La Commission pense que la demande de M. Parvis peut lui être accordée.

Dans la seconde lettre, M. Parvis revient sur l'offre qu'il avait faite en juillet 1886 pour la restauration de deux grands koursis (el-Kahf). La Commission est d'avis de remettre cette affaire jusqu'à ce que la question du Musée arabe soit décidée.

4° FACTURES POUR DIVERS TRAVAUX

Les factures pour divers travaux soumises par l'architecte sont:

	L.E.	M.
a) Pour la réparation du plafond et de la terrasse de la salle de l'Emir Tâz dans l'Ecole Sanieh, à el Seyoufieh (voir le 125e rapport § 5).....	4	211
b) Pour bouchage des fenêtres de la mosquée Maklabay Tâz à Birket el-Fil, avec de la maçonnerie.....	—	645
c) Pour la photographie des dessins qui feront partie du fascicule des comptes rendus de l'année 1891.....	1	600
d) Pour divers travaux exécutés dans plusieurs monuments et affranchissement de lettres et brochures dont les détails sont indiqués sur la pièce datée du 14-1-92 et signée par M. Herz.....	1	061
Total.....	7	517

La deuxième Commission approuve ces dépenses et propose au Comité de les payer sur le budget de l'année courante.

Caire, le 9 février 1892.

FRANZ, ISMAÏL, HERZ.

127me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 53).

Examen :

1° Du minaret de la mosquée Aydoumar-el-Bahlaouan, (أيدمر البهلوان) à Om-el-Ghoulam (plan Grand bey n° 25).

2° De la mosquée Khochkadam el-Ahmadi, (خشقدم الاحمدى) à Darb el-Hosr (plan Grand bey n° 153);

3° De la porte de Haret el-Labbân (حارة اللبان) (plan Grand bey, auprès du n° 136);

4° De la porte El Moudarrag (المدرج) de la Citadelle;

5° De deux devis.

1° MINARET DE LA MOSQUÉE AYDOUMAR-EL-BAHLAOUAN

Dans son rapport du 6 courant, M. Herz soumet à la deuxième Commission le résultat des vérifications qu'il a faites sur la stabilité du minaret de la mosquée Aydoumar-el-Bahlaouan (voir les 109e et 110e rapports). Il en résulte qu'aucun changement ne s'est produit dans l'état de ce minaret depuis les dernières constatations, qui datent des 1er novembre 1890 et 19 décembre 1891.

Il est décidé : 1° que les étais supérieurs seront enlevés ; 2° que les étais inférieurs seront laissés, et qu'après deux mois, une nouvelle vérification sera faite par l'architecte.

2° MOSQUÉE KHOCHKADAM-EL-AHMADI

L'Administration générale des wakfs adresse à la deuxième Commission une lettre dans laquelle elle demande que le devis et la surveillance des travaux nécessités par le plafond de la mosquée

Khochkadam el-Ahmadi (voir les 108e et 121e rapports) soient faits par l'architecte du Comité, vu que ce plafond est d'une valeur artistique ; elle ajoute que le bureau technique est disposé à lui prêter son concours s'il y a lieu.

La deuxième Commission est d'avis que M. Herz soit chargé de ce travail.

3° PORTE DE HARET EL-LABBAN

Sur la demande du Comité relative à la porte de Haret-el-Labban (voir le 122e rapport), l'Administration générale des Wakfs avise le Comité que cette porte appartient à la dame Sondoss bent-Aly Agha demeurant actuellement au village Mâsteh (Menoufieh). — La deuxième Commission charge l'architecte d'établir le devis des travaux à exécuter pour la mise en état de cette porte. Ce devis sera ensuite adressé à sa propriétaire pour l'inviter à faire exécuter les travaux, comme il a été précédemment décidé.

4° PORTE EL-MOUDARRAG

Sur l'avis de M. Casanova, membre de la Mission d'archéologie française, M. Herz a examiné la porte de la Citadelle mentionnée par Makrizi. L'architecte a vu que les plaques à inscriptions (il y en a 4) étaient détachées des murs et que le crépi de la calotte sphérique qui couvre cette porte, sur lequel existe une inscription peinte du temps de Mohamed Nâsser ibn-Kalaoun, menaçait de tomber, à cause des couches multiples de badigeonnage qui y étaient superposées.

L'architecte ayant jugé urgent d'y faire immédiatement des réparations, les a fait exécuter, et il demande à la deuxième Commission l'approbation de la dépense, qui s'élève à 1 L.E. 535.

La deuxième Commission approuve la dite dépense et propose de la payer sur la réserve du budget, quoiqu'elle concerne un monument appartenant au Gouvernement, la somme étant trop minime pour en demander le remboursement au gouvernement.

5° DEVIS

Les deux devis préparés par le bureau du Comité sont;

a) Pour des travaux à exécuter dans la coupole el-Fadaouieh à el-Abbassieh (demandés dans le 109e rapport). Le montant en est de L.E. 500.

b) Pour des travaux de conservation à exécuter dans le palais de Bechtâk à el-Nahassyn (demandés dans le 67e rapport).

Ce palais appartient en partie au wakf Demerdâche et en partie aux héritiers du cheikh Mohamed Abdel Monâm.

La dépense est ainsi répartie :

Pour le Wakf El Demerdâche.....	L.E. 490
Pour les héritiers du cheikh.....	» 50
Total	L.E. 540

La deuxième Commission accepte les deux devis et propose pour (*b*) de le transmettre à l'Administration générale des wakfs pour donner suite, d'après la décision du Comité (voir rapport n° 67 et procès-verbal n° 38).

Le Caire, le 20 février 1892.

ISMAÏL, GRAND, HERZ.

Procès-verbal N° 54

(Voir rapport de la deuxième Commission N° 128).

Le Comité s'est réuni le 20 avril 1892, à 4 heures du soir, à la direction générale des Wakfs.

Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Zéki pacha, *président* ;
Fakhri pacha ;
Mohamed Chaker pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Franz pacha ;
Ismaïl pacha El-Falaki ;
Sir Colin Scott Moncrieff ;
MM. Dr Vollers ;
Baligh bey ;
Herz.

M. Grand bey s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Herz est invité à faire les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté et signé.

Le président communique au Comité le décret de S. A. le Khédive en date du 2 mars 1892, N° 3, nommant membre du Comité Mohamed Baligh bey, directeur du bureau technique des Wakfs.

PREMIÈRE QUESTION

L'architecte présente l'état des travaux en cours d'exécution sur les budgets 1891 et 1892.

Sur le budget de 1891 :

Les travaux qui restent à exécuter montent à la somme de 2472 L. On a exécuté des travaux pour 3185 L., sur lesquelles 1654 L. ont été payées.

Sur le budget de 1892 :

3135 L. ont été engagées, mais les travaux exécutés ne s'élèvent qu'à la somme de 140 L.

Les derniers travaux portés sur ce budget ont été adjugés avant-hier.

DEUXIÈME QUESTION

M. Herz donne lecture du 128e rapport de la deuxième Commission, dont les conclusions sont adoptées ; il comprend l'approbation des dépenses ci-après, savoir :

	L.E.	M.
a) Examen de la verticalité de la façade de la mosquée Emir Akhor	0.	041
b) Exécution de petits travaux urgents	3.	265
c) Devis pour la consolidation du soubassement du minaret de la mosquée Aksounkor	55.	—

TROISIÈME QUESTION

S.E. Yacoub Artin pacha ayant donné des explications au sujet de l'expropriation des boutiques adossées aux mosquées, le Comité décide que le président s'entendra avec M. Grand bey pour arriver au plus tôt à un résultat décisif. S. E. le président déclare s'être déjà occupé de la question et promet tout son appui pour atteindre le but désiré et exprimé si souvent par le Comité.

QUATRIÈME QUESTION

Lecture est donné d'une lettre en date du 6 avril 1892, n° 165, adressée par S.E. le sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique au directeur général des wakfs, dans laquelle

il le prie de vouloir bien permettre aux professeurs des écoles du gouvernement de visiter gratuitement, seuls ou accompagnés de leurs élèves, le Musée de l'Art arabe.

Les professeurs seront munis, à cet effet, de cartes d'entrée nominatives revêtues de la signature du directeur général des Wakfs ou du fonctionnaire délégué par lui. Le Comité accepte cette proposition et S.E. Yacoub Artin pacha, présent à la séance, remercie le Comité, en sa qualité de sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique.

CINQUIÈME QUESTION

Sir Colin Scott Moncrieff propose de demander au Ministère des Travaux publics la démolition des constructions qui encombrent l'intérieur de l'ancienne mosquée el-Zaher Beïbars, à l'Abbassieh, en y faisant les réparations nécessaires, et de tracer, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, sur une largeur de dix mètres tout autour, un jardin accessible au public.

Le monument appartenant au gouvernement, les travaux devraient être faits par ses soins, sous la surveillance de l'architecte du Comité.

Le Comité accepte cette proposition.

SIXIÈME QUESTION.

a) Le Dr Vollers, prévoyant que la réalisation du projet tendant à avoir une construction spéciale pour un musée arabe ne pourra pas s'effectuer bientôt, propose, d'imprimer, dès à présent, le catalogue du musée.

Le Comité accepte cette proposition et charge son président de faire les démarches nécessaires auprès du Ministère des Finances afin d'obtenir l'impression gratuite de ce catalogue.

b) Des plaintes ayant été portées sur l'état du Musée arabe, le Comité délègue spécialement M. Herz, afin de surveiller et de pourvoir aux nécessités de cet établissement.

c) Le Comité décide enfin de réduire la taxe d'entrée au Musée arabe de 5 P. E. à 2 P. E.

Nous avons reçu le bulletin de la Société Khédiviale de Géographie, troisième série, n°s 6, 7 et 8. On accusera réception de ces ouvrages avec les remerciements du Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures du soir.

Pour le secrétaire,
HERZ

Pour le président,
Le sous-directeur général de Wakfs,
ATTA.

H. FAKHRY, J. FRANZ, } *membres.*

Lu et approuvé dans la séance du 24 janvier 1892

128me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 53)

Examen :

1° De deux demandes de construction ;

2° De la mosquée Gamâl el-Dyn el-Oustadâr, (جمال الدين الاستادار) à el-Gamâlieh (plan Grand bey, n° 26);

3° De la mosquée Emir Akhor, (أمير اخور) près de la Citadelle (plan Grand bey, n° 136);

4° D'une note de dépenses;

5° De deux devis.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION

Les deux demandes de construction ont été faites par :

a) Le sieur Hassan Id Aboul Séoud, pour reconstruire la façade de sa maison sise à Hâret el Mouâchet, près de l'école et sébil cheikh Sâleh.

b) Le sieur Hanafi Mohamed Farghal, pour reconstruire le sébil qui se trouve dans la façade de sa maison sise à Darb el Nachâryn, à Boulac.

Après examen, la deuxième Commission a décidé que les permis demandés peuvent être délivrés, ces édifices n'étant pas des monuments.

2° MOSQUÉE GAMAL EL DYN

L'Administration générale des wakfs transmet à la deuxième Commission la demande présentée au Ministère des Travaux publics par le nâzir de la mosquée Gamâl el-Dyn, tendant à obtenir l'autorisation de réparer les deux façades de cette mosquée.

Cette mosquée étant un monument classé appartenant à un wakf particulier dont les façades doivent être réparées, la deuxième Commission a dressé le devis des travaux de consolidation nécessaires; ce devis demandé par le Ministère des Travaux publics s'élève à 125 L.E. — Les travaux seront exécutés sous la surveillance de l'architecte du Comité.

3° MOSQUÉE EMIR AKHOR

Selon la demande contenue dans le 122me rapport de la deuxième Commission, M. Herz soumet une note accompagnée de croquis résumant les opérations qu'il a faites sur la déclivité de la façade sud de cette mosquée.

Bien que cette façade ait un surplomb important dans la partie ouest, elle ne menace pas de s'écrouler quant à présent, à cause de la grande épaisseur du mur. Mais la Commission demande que l'architecte fasse un nouvel examen dans dix mois.

La dépense de 45 mill. faite pour ce travail est approuvée.

4° NOTE DE DÉPENSES

La deuxième Commission approuve une dépense de 3 L.E. 261 mill, pour divers petits travaux urgents ordonnés par l'architecte et exécutés dans des monuments. Cette somme sera imputée sur la réserve du budget de l'année courante.

5° DEVIS

M. Herz soumet à la deuxième Commission deux devis, savoir:

a) Pour réparer le soubassement et certaines parties de la façade de la mosquée Aksounkor, à Darb el Ahmar, dont les travaux sont évalués à 55 L.E. Ce devis a été demandé par la Direction générale des wakfs le 20 janvier 1891. Il lui sera envoyé avec demande que les travaux y indiqués soient exécutés sous la surveillance de l'architecte du Comité;

b) Pour la réparation de la porte à Hâret el-Labbân, demandée dans le 53me procès-verbal et le 127me rapport.

Le devis s'élève à 14 L.E.

La suite sera donnée comme il est dit dans le 127me rapport de la deuxième Commission.

Caire, le 5 avril 1892.

GRAND, HERZ.

Procès-Verbal N° 55

(Voir rapports de la deuxième Commission de 129 à 145)

Le Comité s'est réuni le 24 janvier 1893, à 2 heures et demie de l'après-midi, à la Direction générale des wakfs.

Etaient présents :

M. Mohamed Atta bey, wékil de la Direction générale des wakfs, délégué spécialement par S.A. le Khédive pour présider la séance

LL. EE. Fakhri pacha;
Yacoub Artin pacha;
Ismaïl pacha El Falaki;
Franz pacha;
MM. Barois;
Grand bey;
Vollers;
Herz.

M. Grand bey, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté et signé.

S.E. Mohamed Châker pacha s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance pour cause de santé.

1° L'état des travaux arrêtés au 31 décembre 1892 par M. l'architecte est présenté au Comité par la deuxième Commission ; il se résume comme suit :

	DÉPENSES AUTORISÉES		SOMMES PAYÉES		MONTANT APPROXIMATIF DES TRAVAUX FAITS		RESTE A DÉPENSER	
	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
1° *Pour le compte des Wakfs :*								
Reliquat de l'exercice 1891...	524	500	524	500	524	500	—	—
Reliquat de l'exercice 1892...	2.441	872	1.910	157	2.814	382	—	—
2° *Pour le compte du Comité :*								
Reliquat de l'exercice 1891...	2.472	—	2.207	—	2.359	—	113	—
Reliquat de l'exercice 1892...	4.000	—	3.665	—	4.185	—	?	—

On remarquera que la valeur des travaux exécutés dépasse un peu le crédit.

2° S.E. Fakhry pacha annonce au Comité qu'il a entendu dire que le mausolée (tombeau) de la mosquée Aboul-Dahab, sise près d'el-Azhar, a été démoli et enlevé pour orner la tombe d'un particulier. Le Comité demande que la vérification soit faite par la deuxième Commission, et s'il était exact qu'on ait enlevé ce monument, la Direction générale des wakfs devra exiger qu'il soit rétabli et rendu à sa première destination.

3° Le Comité décide que M. Vollers fera partie de la deuxième Commission.

4° Il est décidé, sur la proposition de S.E. Artin pacha, que sur chaque monument sera placée une plaque indiquant le nom du monument et l'époque de sa construction, les écritures seront en langue arabe et en langue française. La deuxième Commission présentera le modèle de ces plaques dans la prochaine réunion, avec la liste des monuments où elles devront être placées, ainsi qu'un devis approximatif de la dépense qu'occasionneront la fourniture et la mise en place de ces plaques.

5° Le président annonce qu'un crédit de 4000 L. est accordé au Comité pour l'exercice 1903. De plus, le président déclare que l'Administration des Wakfs coopèrera aux travaux à exécuter comme il est indiqué dans les devis soumis par la deuxième Commission et qui ont été approuvés par le Comité.

6° En ce qui concerne les travaux exécutés pendant l'exercice 1892, pour lesquels la répartition des dépenses n'a pas été faite entre le Comité et les Wakfs, la deuxième Commission présentera un état établissant cette répartition, et la somme qui sera portée au débit de l'Administration des wakfs sera ajoutée au budget du Comité pour l'année 1893.

7° Le Comité décide que, dès maintenant, les travaux seront continués dans les mosquées Barkouk, à Nahassyn, Mouayyed, Ibn Touloun et Aboubakr Mazhar, et les dépenses payées sur le budget de l'année courante. Dans la prochaine réunion, la deuxième Commission présentera un état détaillé pour l'emploi des 4000 L. du budget.

8° S.E. le président annonce que le sieur Mohamed Chemeïs,

propriétaire contigu de la mosquée de Malika Safia, insiste pour avoir la rokhsa pour exécuter des travaux dans sa maison. La vérification de son titre prouve bien son droit de propriété, et cependant, avant d'accorder l'autorisation, le Comité décide que S.E. Fakhry pacha et la deuxième Commission visiteront les lieux et examineront s'il est possible de laisser délivrer la rokhsa par le Tanzim.

9° M. Grand bey, secrétaire, donne lecture des rapports de la deuxième Commission du n° 129 au n° 145 inclusivement, dont les conclusions sont adoptées. Ces rapports comportent, en particulier, l'approbation des dépenses et devis ci-après :

Rapport n° 129 :

	L.E.	M.
Travaux urgents de consolidation du mur ouest du Ka'a de la maison Gamal-el-Din	31	—
Réparation de la partie inférieure d'une porte du sébil Youssef el-Kourdi	2	700
Réfection des fenêtres de la coupole sise au-dessus de la kibla de la mosquée Ibn Touloun	18	—
Transport de 999 stèles koufiques du Musée de Guizeh au Musée arabe	7	971
Total...	59	671

Rapport n° 130:

Travaux pour la remise en état de la mosquée Sangar el-Gaouli, dont le devis s'élève à la somme totale de 1,015 L.E., répartie comme suit:

	L.E.	M.
Pour le compte des Wakfs	710	—
Pour le compte du Comité	305	—
Total...	1.015	—

Rapport n° 131 :

	L.E.	M.
Travaux de consolidation du minaret ouest de la mosquée El Mouayyed	78	—
Travaux d'aménagement à exécuter dans le Musée arabe	41	—
Devis pour réparer le sébil Mohamed Moustapha (près Malika Safia)	66	—
Total...	185	—

Rapport n° 132 :

Travaux à exécuter dans la mosquée Gohar el-Lâlâ pour la remettre en état de conservation, dont le devis s'élève à la somme totale de 500 L., répartie comme suit :

	L.E.	M.
Pour le compte des Wakfs	138	—
Pour le compte du Comité	362	—
Total...	500	—

Rapport n° 133 :

Achat de quatre albums pour conserver les photographies en quatre exemplaires ..... 7 —

Rapport n° 134 :

	L.E.	M.
Menues dépenses faites d'urgence pour le bureau du Comité et à l'étayage du Minaret d'Aïdoumar el-Bahlouân	5	786

Rapport n° 135 :

	L.E.	M.
Echantillons des dorures et peintures du minbar et des quatre portes du sanctuaire de la mosquée el-Mouayyed	4	500

Rapport n° 136 :

	L.E.	M.
Pose de bornes en pierre de taille destinées à protéger du choc des voitures les angles saillants de la mosquée el-Mârdâni	2	800

Devis pour réparer et consolider le portail du palais Berdak s'élevant à 210 L.E. dont :

	L.E.	M.
Pour le compte des Wakfs	50	396
Pour le compte du Comité	159	604
Total...	210	—

Devis pour réparer la zaouyet du cheikh Mohamed Dorgham, s'élevant à 100 L.E. dont :

	L.E.	M.
Pour le compte des Wakfs	60	—
Pour le compte du Comité	40	—
Total...	100	—

Rapport n° 137 ..... néant

Rapport n° 138 :

	L.E.	M.
Achèvement de la réparation du minaret de la mosquée Ibn Touloun	37	—

	L.E.	M
Menues dépenses occasionnées par des réparations urgentes.....	1	670

	L.E.	M.
Réparation des quatre colonnes du sanctuaire de la mosquée Barkouk (à payer par les Wakfs).....	20	—

Devis pour travaux de consolidation et d'entretien de la coupole de la khanka Beibars-el-Bondokdari, à Gamalieh, s'élevant à la somme totale de L.E. 1.550, se répartissant comme suit :

	L.E.	M.
Pour le compte des Wakfs.....	280	—
Pour le compte du Comité....	1.270	—
Total...	1.550	—

Rapport n° 139 :

Pour consolidation et restauration de la mosquée Kidjmas el-Ishâki (cheikh Abou Hariba), dont le devis s'élève à la somme de 2,570 L.E., se répartissant comme suit :

	L.E.	M
Pour le compte des Wakfs.....	570	—
Pour le compte du Comité.....	2.000	—
Total...	2.570	—

Rapport n° 140 :

	L.E.	M.
Travaux supplémentaires exécutés par le sieur Varuti dans la mosquée Barkouk, à Nahassyn.....	95	297
Pour petits travaux urgents.....	0	760
Total...	96	057

Devis pour travaux à exécuter dans le sébil de la mosquée du cheikh Metahhar (à Nahassyn), s'élevant à 70 L.E., se répartissant comme suit :

	L.E.	M.
Pour le compte des Wakfs.....	40	—
Pour le compte du Comité.....	30	—
Total...	70	—

Rapport n° 141 ..... néant

Rapport n° 142 :

	L.E.	M.
Menues dépenses faites pour le bureau du Comité	4	414

Rapport n° 143 :

	L.E.	M.
Travaux de consolidation du minaret est de la mosquée El Mouayyed	80	--

	L.E.	M.
Travaux supplémentaires exécutés dans la reconstruction de la coupole de la mosquée Barkouk (à Nahassyn).....	200	—
Achat pour le Musée arabe d'une planche ancienne en bois sculpté..	0	050
Total...	200	050

Rapport n° 144 :

	L.E.	M.
Reconstitution de la partie disparue de l'inscription du portail de la mosquée el-Mehmendar.....	10	—

Rapport n° 145 :

	L.E.	M.
Menues dépenses faites d'urgence par l'architecte, approuvées par la deuxième Commission	2	300

Devis pour réparer et conserver la mosquée El Malika Safia, à El Daoud'eh, s'élevant à 920 L.E., se répartissant comme suit :

	L.E.	M.
Pour le compte des Wakfs.....	731	—
Pour le compte du Comité.....	259	—
Total...	990	—

Devis des travaux de réparation et d'entretien à exécuter dans la mosquée el-Gaoukandar, à Om el-Ghoulam, s'élevant à 92 L.E., dont :

	L.E.	M.
Pour le compte des Wakfs.....	37	—
Pour le compte du Comité.....	55	—
Total...	92	—

Devis pour réparer la façade du sébil Mohamed el-Bezdar, à Sayedna-el-Hussein.

	L.E.	M.
Pour le compte du Comité	35	—

10° Le Comité décide que les photographies qui resteront disponibles après avoir complété les quatre albums, seront distribuées aux membres du Comité.

En outre, le Comité charge S.E. Yacoub Artin pacha de voir M. Banget bey, directeur de l'Imprimerie de Boulaq, pour faire des clichés de tous les monuments arabes et de les reproduire par la phototypie, afin de faire une série d'albums qui seront distribués aux membres du Comité pour les aider dans leurs travaux. Des albums seront aussi adressés aux bibliothèques et sociétés savantes du pays.

11° Avis est donné au Comité que depuis la dernière séance, il a été reçu de l'Imprimerie Nationale de Boulaq, 400 exemplaires en langue arabe et 400 exemplaires en langue française du fascicule des travaux du Comité de l'année 1891. Le Comité décide que la distribution en sera faite comme d'usage selon les instructions données les années précédentes.

12° Le Comité autorise la deuxième Commission à acheter pour la bibliothèque le Khitât el-Makrizi, dont les deux volumes coûtent 2 L. 500.

S.E. Yacoub pacha Artin promet que le Ministère de l'Instruction publique offrira à la bibliothèque du Comité le Khitât el-Guédideh, par S.E. Aly pacha Moubarek. Le Comité lui fait à l'avance ses remerciements.

13° Correspondances :

a) Par lettre du 14 mai 1892, n° 3538, le Ministre des Travaux publics annonce que le Conseil des Ministres a accepté que les antiquités arabes déposées au Musée égyptien soient remises au Musée arabe.

b) Le 30 mai 1892, le Comité est avisé par lettre du Ministère des Travaux publics que les travaux de Bourg el-Zefer sont achevés.

c) Par lettre du 1er juin 1892, le Ministère des Travaux publics avise le Comité que des particuliers extraient des antiquités au sud du Caire entre Aïn Sira et Batn el-Baâra. Le Comité renvoie cette affaire à l'examen de la deuxième Commission.

d) Le Ministère des Travaux publics, par lettre du 16 août 1892, avise le Comité que le déblaiement de châra Birgaouan a été fait.

e) Par lettre du 29 août 1892, le Ministère des Travaux publics envoie le plan d'un projet de jardin autour de la mosquée el Zâher. Le Comité remet l'examen de cette question à la deuxième Commission.

f) Par lettre du 17 août 1892, le Ministère des Travaux publics fait savoir que l'estimation des boutiques à exproprier cette année devant la mosquée el-Mouayyed a été acceptée par le Ministère et remise à la direction des services du Caire pour remplir les formalités de l'expropriation.

g) Le 22 septembre 1892, le Ministère des Travaux publics avise le Comité qu'il a fait exécuter le déblaiement de la rue longeant la mosquée Kadi Abd el-Bâsset et de celle de la rue longeant la mosquée El Gaoukandar (2 lettres).

h) La direction générale des wakfs, par lettre du 22 février 1892, annonce que le sébil wakf Kolson a été débarrassé des cannes à sucre qu'y plaçait le locataire ; la Direction générale des wakfs désirant continuer la location, demande l'avis du Comité. Renvoyé à la deuxième Commission pour avis.

i) Lettre, du 28 avril 1892, des Wakfs, accompagnant l'état des monuments sis à Karafa el-Kobra, avec l'engagement des fossoyeurs qui les surveillent.

j) Lettre, du 21 octobre, des Wakfs, dressant la liste des monuments du Karafa de Kaïtbaï, avec l'engagement des fossoyeurs qui les surveillent.

k) La Direction générale des wakfs soumet au Comité, le 23 novembre 1892, une lettre du cheikh Ismaïl Amrou, sollicitant la clef du tombeau el-Onsi. Renvoyé à l'examen de la deuxième Commission.

l) La Direction générale des wakfs, par lettre du 30 mai 1892, annonce qu'elle est autorisée à dépenser 500 L. pour l'expropriation des boutiques existant contre la mosquée el-Mouayyed.

m) La Direction générale des wakfs, par lettre du 7 septembre 1892, annonce que le propriétaire du rekoub de l'abreuvoir et du bassin du sultan Kaïtbaï, à el-Azhar, refuse de vendre son droit de propriété, mais qu'il se conformera au dessin qui lui sera remis pour y établir une construction simple et légère. S.E. Franz pacha

promet d'étudier la question et de préparer des dessins plus simples que ceux primitivement dressés.

n) Le Comité refuse que les Wakfs donnent en location la partie nord du chemin de ronde qui entoure la mosquée Ibn Touloun, demande formulée dans la lettre des Wakfs du 21 septembre 1892.

o) Par lettres du 25 juin et 13 octobre 1892, la Direction générale des Wakfs avise le Comité que les propriétaires du palais de Bechtâk refusent d'exécuter, au dit palais, les travaux nécessaires à la conservation de cet édifice, mais qu'ils accepteraient de vendre ou d'échanger cet immeuble. Renvoyé à l'examen de la deuxième Commission.

p) Les Wakfs annoncent qu'il ne sera pas possible de donner le crédit pour construire le bassin dans le milieu de la cour d'el-Mouayyed sur le budget de 1893; ce travail sera remis à l'année 1894.

q) S.E. Tigrane pacha, par lettre du 23 décembre, avise M. Grand bey qu'une inscription en marbre s'est détachée d'un des murs de la mosquée el-Merdâni et s'est brisée en tombant.

La deuxième Commission annonce que l'inscription a été recollée au plâtre à son ancien emplacement.

r) Le Ministère des Finances avise le Comité, par lettre du 11 septembre 1892, qu'il a donné à l'Imprimerie Nationale les ordres pour la réimpression du premier fascicule des comptes rendus du Comité.

s) Le Comité prend connaissance de la lettre de M. Herz, du 19 octobre 1892, demandant l'autorisation d'acheter pour la somme de 1 L. 250 mill. une vingtaine de pierres tombales en marbre à inscription coufique qui lui sont offertes par un indigène. Le Comité autorise cette dépense; les pierres tombales seront déposées au Musée arabe.

t) Lettre de M. Herz, du 23 octobre, annonçant au Comité que la partie écroulée de la mosquée de l'épouse de Kaïtbaï, à Medinet-el-Fayoum, ne touche pas aux parties intéressant le Comité.

u) Le rapport de M. Herz, du 20 janvier 1893, indique que le Musée arabe est mis en ordre; que le catalogue a été complété pour les salles 3, 6, 7 et le corridor; dans chaque salle il y a deux exemplaires du catalogue; les billets se vendent à l'entrée depuis

le 1er janvier 1893. Enfin, les travaux d'installation ont coûté 8 L. 898.

v) M. Herz, dans une note du 23 janvier 1893, annonce qu'il a obtenu un congé ordinaire de trois mois et demi, et qu'il partira le 23 janvier ; le service du Comité sera, d'après un accord entre le wékil des Wakfs et M. Herz, confié à l'ingénieur en chef des Wakfs.

x) M. Herz présente, en date du 17 janvier 1893, un rapport sur les travaux qui ont été exécutés dans la mosquée el-Azhar. Il demande que le Comité décide que les Wakfs soient tenus, dans la reconstruction des grillages en bois qui sont destinés à fermer les ouvertures des portiques, de reproduire ces grillages selon les modèles anciens provenant de cette mosquée, faits par le sultan Kaïtbay, lesquels sont déposés au Musée arabe.

Le Comité approuve ces conclusions qui seront transmises à la Direction générale des wakfs.

y) Lettres de M. le directeur général des Musées égyptiens adressant 1014 stèles coufiques au Musée arabe. Une lettre de remerciements sera adressée à M. le Directeur général des musées égyptiens.

z) Lettre du vénérable cheikh el-Sadàt, du 29 février 1892, avisant le Comité que le Sébil à Daoudieh, que l'on croyait sous sa direction, est administré par le cheikh Ahmad Amer.

14° Le Comité charge le président de vouloir bien exposer à S. A. le Khédive que, par suite de départs ou de changements de situation, MM. Colin Scott Moncrieff, Edgar Vincent, Grébaut, Moustapha bey Sadek, Baligh bey et Guigon bey, ne font plus partie du Comité, qu'il serait nécessaire de nommer à leur place des personnes qui s'intéressent à la mission du Comité.

Le Comité pense que, dès maintenant, M. le sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Travaux publics, M. l'ingénieur en chef de l'Administration générale des Wakfs, et M. de Morgan, directeur général des Musées égyptiens, pourraient être désignés comme membres, et il demande que M. Van Berchem, de Genève, soit nommé membre correspondant.

15° Le Comité a reçu depuis la dernière séance :

a) *Bulletin de l'Institut Egyptien,* 1891 : troisième série, n° 2, 1892, fascicules nos 1, 2 et 3.

b) *Bulletin de la Société khédiviale de Géographie*, troisième série nos 9 et 10.

c) De M. Mauss, architecte du Ministère des Affaires étrangères de France, une brochure *La Coudée Char'iyeh*.

d) Du Ministère des Travaux publics, deux dessins et détails de la porte de ville «Bab-el-Fétouh», au Caire.

e) Photographies; 9 épreuves de la mosquée Messiha.

140 épreuves offertes par M. Bonfils, savoir:

	ÉPREUVES NOMBRE
N° 1112 — Tombeau du sultan Kaïtbaï	10
» 1113 — id. id.	10
» 1108 — Salle de la mosquée el-Ghouri	10
» 1107 — Plafond de la mosquée el-Ghouri	10
» 1104 — Intérieur de la mosquée el-Bordéni	10
» 1100 — id. id. el-Mouayyed	10
» 1099 — id. id. id.	10
» 1096 — Niche de la mosquée sultan Kalaoun	10
» 1095 — Intérieur de la mosquée sultan Kalaoun	10
» 1090 — Fontaine d'ablution, mosquée Amr	10
» 1087 — Mosquée Mohamed Aly	10
» 1086 — id. id. id.	10
» 1085 — id. id. id.	10
» 1084 — id. id. id.	10
Total...	140

16° Le Comité a reçu encore une série de lettres de remerciements des divers Instituts qui ont reçu la dernière publication du compte rendu des travaux du Comité.

Le secrétaire,
GRAND.

p. le président,
ATTA.

YACOUB ARTIN et BAROIS, *membres*.

129me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 53).

Examen :

1° Demandes de construction.
2° Mosquée Kânbaï el-Mohammadi (قنباى المحمدى) à Saliba (plan Grand bey N° 120) ;
3° Demandes de faire des dépenses urgentes ;
4° Mosquée Aboubakr Mazhar (أبو بكر مزهر) à Margouch ;
5° Ka'a de Beibars (بيبرس) (vis-à-vis de Beit el-Kâdi) ;
6° Sébil et Kouttab de Khosro (خسرو) pacha à Nahassyn (plan N° 38).
7° Porte monumentale à Souk el-Selah (سوق السلاح) (plan près N° 129) ;
8° Note sur les travaux engagés ;
9° Photographies de la mosquée Messihieh (المسيحية) (à el-Khalifa) ;
10° Travaux achevés.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION

Elles sont présentées :

a) Par le sieur Sayed Ragab el-Manadili pour reconstruire la façade de sa maison contiguë au zaouych Cheikh el-Tabbâkh (et non à la mosquée de Kafour el-Zamam comme le mentionne la demande).

b) Par le sieur Mohamed Anbar pour construire sa maison sise à l'Abbassieh et contiguë à la mosquée el-Komi.

c) Par le wékil de Mohamed Agha Baktàch pour hausser une porte et réparer la façade d'un four sis à chàra Darb el-Hosr, qui touche le tombeau de Sayadi Ibrahim el-Fàr.

Vu que dans les trois cas, il ne s'agit que de constructions sans valeur historique ou artistique, la deuxième Commission est d'avis que le Comité n'a pas à s'occuper de ces édifices.

d) Par le sieur Banayoti, wékil de M. Pantélidis, pour reconstruire son okelle sise à chara el-Leboudieh (à Hamzaoui), touchant la mosquée Gamâli Youssef (plan Grand bey N° 178).

La mosquée Gamâli-Youssef n'a d'intéressant que son portail, le reste de la façade est une construction récente, ainsi que l'intérieur, le mur du kibla est couvert d'ornements mauresques.

e) Par le sieur Aly Hassan el-Naklaoui, pour reconstruire les deux façades de sa maison sise à Darb el-Gamamiz et touchant le tombeau du Cheikh el-Tayar (plan auprès N° 215) ;

La Commission ayant examiné le tombeau en question a trouvé qu'il consiste en un rez-de-chaussée (le tombeau) et un premier étage qui forme kouttàb. Le linteau de la porte est couvert d'inscriptions dont voici le texte :

بسم الله الرحمن الرحيم أمر بانشاء هذا المسجد الفقير الطبرى الجمدار المنصورى السيفى ووقف عليه وعلى
الخطيب الذين وقفهما بالحسنيه . . . . . ؟ بخط الركبه داره بحارة بيرجوان المعروف بدار
الصاحبة وماجاورها من أملاكه وماجاور المسجد من القاعات وعلوه . . . . . بمصر المحروسة . . . .

Au nom de Dieu clément, la construction de cette mosquée fut ordonnée par le pauvre el-Tabarcy el-Guemdâr El Mansoury el-Saïfi, qui a légué à cette mosquée et au khatib qui possèdent des wakfs à Hussénieh.... ? (quartier el-Rokba), sa maison sise à Haret-Birgaouân, connue sous le nom de Dar el-Sahba, avec toutes les propriétés qui l'avoisinent, ainsi que les ka'at contiguës à la mosquée et ce qui est en dessus.... au Caire, Égypte.....

Il résulte du texte que ce masgued béni a été construit par un mamlouk el-Mansouri, très probablement de Kalaoûn, mais il n'y a que l'inscription qui est restée de cette époque, l'édifice lui-même date de l'époque de la domination turque.

La deuxième Commission émet le vœu que l'Administration des wakfs conserve aussi longtemps que possible ce tombeau et remette une balustrade convenable dans l'ouverture du kouttab.

f) La propriétaire de la maison touchant le zaouyet du Cheikh Mohamed Dorghâm, à Darb el-Kazzazin, désire démolir une partie de sa maison.

Le zaouyeh du cheikh Mohamed Dorghâm (plan Grand bey, près du n° 120) est un petit monument intéressant, M. Herz est invité à dresser le devis pour compléter le mur de la façade et pour d'autres travaux d'entretien.

Quant à la propriétaire de la maison avoisinante, il lui sera délivré le permis demandé à la condition qu'il ne soit pas touché au zaouieh en question.

2° MOSQUÉE KANBAÏ EL-MOHAMMADI, À SALIBA.

M. Herz ayant été invité par l'Administration générale des wakfs à surveiller la réparation du sébil de la mosquée Kânbaï el Mohammadi (plan n° 120), à Saliba, en a donné avis à la deuxième Commission.

La Commission, après examen, a trouvé que le sébil en question n'est pas un monument et qu'il doit subir les prescriptions du Tanzim concernant les constructions déclassées.

3° DEMANDES DE FAIRE DES DÉPENSES URGENTES

a) L'architecte soumet le devis et un croquis pour la consolidation du mur ouest du ka'a de la maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi où des travaux de réparation sont en cours d'exécution ; ce travail est urgent. La consolidation consiste dans le remplacement des poutres maitresses en bois par des poutrelles en fer et celui des consoles en pierres de taille qui sont brisées. La dépense nécessitée par ce travail sera de 31 L. pour laquelle 10 L. pourront être prises sur la somme pour des travaux imprévus du devis. Les 21 L. seront imputées sur la somme des petits travaux du budget de l'année courante.

La deuxième Commission désire être autorisée à faire cette dépense.

b) L'entrepreneur des travaux de réparation du sébil Youssef el-Kourdi se plaint que la partie inférieure d'une porte qui était enfoncée en partie dans le sol est en pire état que le reste et il demande qu'il lui soit accordé une plus-value pour le supplément de travail qu'il doit exécuter. M. Herz appuie la demande parce que cette partie de porte est complètement pourrie. La deuxième Commission estime qu'il doit être alloué à l'entrepreneur une plus value de 2 L.E. 700 pour ce travail sur le prix du devis.

c) L'architecte présente une note, datée du 11 mai 1892, de 18 L.E., pour un travail supplémentaire à exécuter pour la réfection des fenêtres de la coupole qui se trouve au-dessus du kébla dans la mosquée Ibn-Touloun.

La Commission l'approuve et la recommande à l'acceptation du Comité.

d) La Commission propose au Comité d'accepter la dépense de 7 L.E. 971 mil. occasionnée par le transport de 999 stèles du Musée de Guizeh au Musée arabe. Ces stèles en pierre à inscriptions coufiques proviennent surtout d'Assouan et ont été offertes par M. Grébaut, directeur des Musées égyptiens, au Musée arabe.

La deuxième Commission recommande que ces stèles soient placées à l'abri de l'humidité du sol.

4° MOSQUÉE ABOUBAKR MAZHAR

Il résulte d'une note présentée par le bureau du Comité que le sol de la ruelle où se trouve la façade sud de cette mosquée s'est peu à peu élevé, de manière qu'aujourd'hui le seuil du portail de la mosquée est à $0^m,50$ en contre-bas du niveau du sol de la rue et que ses bancs (makàssel) sont enterrés.

La deuxième Commission demande qu'il soit écrit au Ministère des Travaux publics pour faire déblayer le sol de cette rue de manière à dégager le seuil de ce monument.

5° KA'A DE BEIBARS

Après avoir eu communication du rapport N° 108, concernant la salle de Beibars, l'Administration générale des wakfs a avisé le Comité que le nazir de ce monument lui annonce qu'il l'a loué à un négociant, avec condition de veiller à sa conservation, mais que le bail n'étant pas encore expiré, il est impossible de le déloger.

La Commission propose de demander à ce nazir, à quelle date expire le contrat de location.

6° SÉBIL ET KOUTTAB DE KHOSRO PACHA

Ce sébil s'appuie contre le tombeau de Sâleh el-Dyn, à Nahassyn, avant d'arriver au Moristan de Kalaoûn. Le sébil, surmonté d'un kouttâb fait angle et est en assez bon état à l'extérieur. Il est regrettable qu'un affreux badigeonnage couvre les deux façades et rende illisibles les inscriptions qui sont en grands caractères sculptés dans la frise située à la hauteur des façades. Il n'y a aucun doute que cette peinture cache d'autres détails intéressants.

L'intérieur du sébil est occupé actuellement par un cafetier qui l'entretient à sa manière aussi bien qu'il peut.

Il est cependant urgent de faire au moins les travaux les plus nécessaires pour empêcher la continuation des dégradations. La pièce de marbre blanc richement sculptée qui ornait jadis la niche du sébil sert maintenant à boucher un défaut de dallage; n'est-ce pas regrettable?

Le kouttâb est occupé par une petite école. La Commission a constaté qu'il est urgent de redresser la base de la colonne nord, car elle est oblique et menace de culbuter et de faire tomber la colonne et les arcs qu'elle supporte; la sécurité publique y gagnera ainsi que le monument.

La deuxième Commission classe cet édifice parmi les monuments à conserver et charge M. Herz de préparer le devis des réparations à exécuter, afin d'être remis à la Direction générale des Wakfs, pour exiger du propriétaire l'exécution des travaux qui y seront contenus, sous la surveillance de l'architecte du Comité.

7° PORTE MONUMENTALE DE SOUK-EL-SELAH

(Voir les Pl. I et II).

Cette porte se trouve à l'ouest, à une petite distance de chara Mohamed-Ali. Elle s'élève sur un plan rectangulaire de $8^m 50 \times 9^m 15$ à la hauteur de 9^m, 80. Le côté sur la rue a une grande et belle ouverture à plein cintre et oppose à celle-ci l'ouverture, qui donnait dans l'intérieur de l'édifice qui a disparu. Cette ouverture est plus petite et sa partie supérieure est de forme ogivale. Les deux autres côtés semblent être à pleins murs; les boutiques qui s'y

Voir rapport N° 129 Pl. I

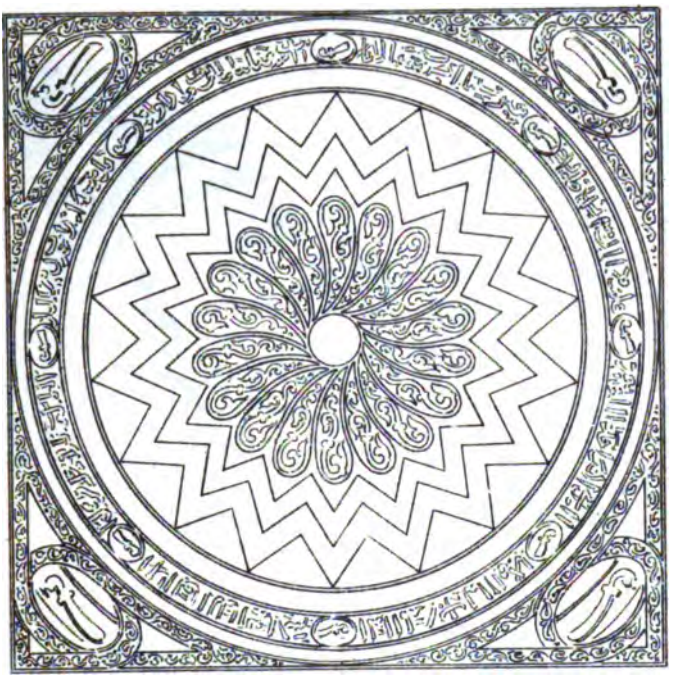

Plafond H.

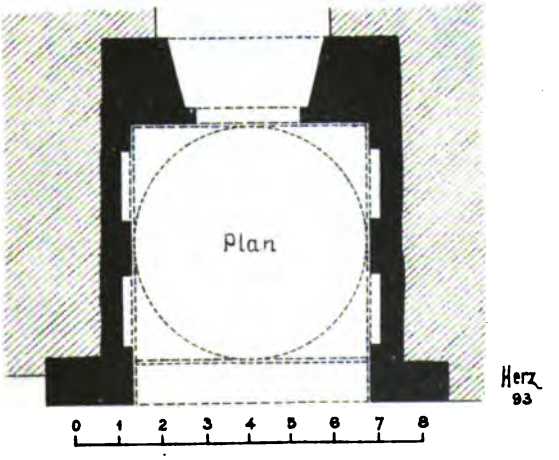

Porte du palais de Mangak el Selahdar
a Souk-el-Selah Caire

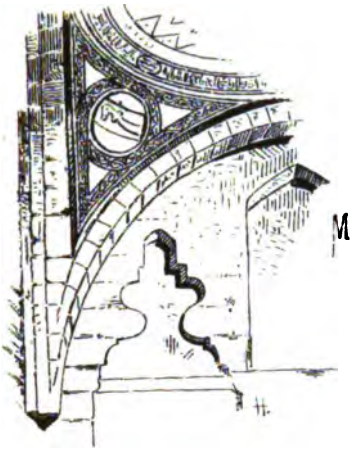

Porte du palais
de
Mangak-el-Selâhdâr
au
Souk-el-Selah
Caire.

Detail de l'intérieur

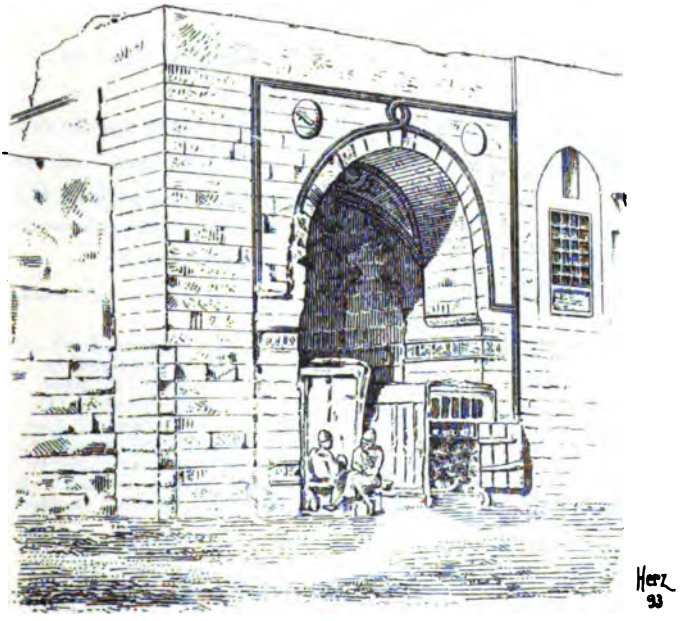

Vue perspective

trouvent installées empêchent cette vérification. La partie qui dépasse les boutiques est mouvementée par quelques fausses fenêtres d'un galbe intéressant. — Cet édifice est couvert d'une calotte qui rappelle celles des trois portes de la ville, mais l'appareillage de ses pierres est plus riche et l'effet en est augmenté par de beaux ornements et disques ou blason du fondateur, ainsi que par les inscriptions.

Malheureusement les inscriptions visibles ne nous donnent que les titres sans le nom du fondateur, ni la destination de cette porte. Le blason porte dans la fasce un cimeterre.

La deuxième Commission est d'avis de classer cette intéressante porte parmi les monuments à conserver et d'inviter le propriétaire à y faire les travaux d'entretien nécessaires. Elle est, en outre, d'avis d'inviter le propriétaire à supprimer les boutiques qui déparent ce monument, ce qui permettra de mesurer et de dessiner la porte. M. Herz est chargé de dresser les dessins et le devis des travaux à exécuter pour être présentés à la deuxième Commission.

8° NOTE CONCERNANT LES TRAVAUX ENGAGÉS

M. Herz donne avis à la Commission que les travaux portés sur le budget du Comité de l'année courante (voir procès-verbal 52, III°) ont été adjugés comme suit :

MONUMENTS	NOMS DES ENTREPRENEURS	MONTANT DU DEVIS
		L.E.
a. Mosquée Ibn-Touloun	Aly Emara ..	1.000
b. » el-Mouayyed	G. Varouti ..	550
c. » Barkouk (Mahassyn)	»	1.000
d. » Aboubakr Mazhar.....	Aboul-doubal.	260
e. Sur le chef des petits travaux : Sébil Sultan Moustapha à Sayeda Zeinab, Sébil Youssef el-Kourdi, à Darb el-Gamamiz, mosquée el-Bakri, à Haret el-Otoûf, bassin de l'abreuvoir Kaïtbaï, à el-Azhar, et la maison Gamâl el-Dyn, à Khochkadam	»	325
	TOTAL...	3.135

Les travaux sont en cours d'exécution.

9° Les photographies de la mosquée el-Messihich, demandées dans le 118° rapport, au nombre de 9, sont présentées à la Commission par l'architecte. Elles seront classées dans les archives.

10. TRAVAUX ACHEVÉS

La Commission informe le Comité que les travaux ci-après sont achevés :

N° D'ORDRE	NOMS DES MONUMENTS	NATURE DES TRAVAUX	ALLOUÉ POUR LE COMPTE DU COMITÉ	ALLOUÉ POUR LE COMPTE DES WAKFS
			L. E.	L. E.
	Sur le budget de l'année 1891, ordonnés en 1891			
11	Mosquée el-Mouayyed	Mosaïques persanes.....	197	—
12	» Gâï el-Youssefi	Réparation de l'angle nord-est de la façade .	22	—
13	» Ibn-Touloun..	Réfection des plafonds et merlons du liwan est	1.363	—
14	» Ibn-Touloun.....	Réparation et réfection des claires-voies du liwan est.....	92	—
	Bourg el-Zefer	Travaux de conservation exécutés par le Ministère des travaux publics sur la demande du Comité (v. pr. verb. E° 39).		

Le Caire, le 26 mai 1892.

BAROIS, GRAND, HERZ.

120me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55),

MOSQUÉE SANGAR EL-GAOULI (سنجر الجاولى)

(Voir les planches III, IV, V et VI)

La mosquée el-Gâouli est construite sur la colline sud de la ville du Caire, et à une distance de 150 mètres à l'ouest de la mosquée Ibn Touloun.

Sa façade nord est sur le châra Hod-el-Marsoud, lequel constitue une partie de la rue conduisant de Sayeda-Zenab au Midan Mohamed Ali. Une porte, à laquelle on accède par un escalier extérieur construit en saillie sur la façade, est percée de ce côté nord ; son seuil est à peu près à la moitié de la différence de niveau qui existe entre le sol de la rue et le dallage de la salle de prière, cette hauteur est d'environ 3m, 50.

Une seconde porte d'entrée est ouverte du côté sud du monument et on y arrive par Haret Kal'at-el-Kabch, dont le sol est à peu près au niveau du dallage de l'intérieur de la mosquée, mais cette porte est en partie enterrée par les apports de terre dans la dite *rue*. Elle est d'un beau travail et il sera intéressant d'en déblayer les abords.

A l'est et à l'ouest, le monument est limité par des propriétés particulières (voir planche III).

Le plan de ce monument est très irrégulier ; la superficie totale du terrain occupé, tout compris, est de 780 mètres carrés. Ce monument se compose d'une petite mosquée près de laquelle sont deux tombeaux surmontés de deux coupoles monumentales.

Le minaret est placé entre la coupole de l'est et la mosquée.

Une troisième petite coupole moins importante recouvre un tombeau à l'angle sud-ouest du monument et en forme la limite.

L'escalier extérieur, donnant accès à la porte nord, n'est pas achevé ; il est de construction très moderne, de même que le revêtement du soubassement de la façade ; le tout de fort mauvaise

exécution avec matériaux de mauvaise qualité, que nous proposerons de rétablir convenablement. La porte à laquelle on arrive est percée à l'est dans un mur faisant un angle obtus avec la façade. De cette porte un escalier intérieur permet de franchir la hauteur pour atteindre au niveau du dallage intérieur des salles de prière et des tombeaux. Arrivé en haut de cet escalier et tournant à gauche, on pénètre dans le sahn de la mosquée.

La mosquée se compose : au centre d'un sahn, d'un petit liwan au sud, et d'un grand liwan au nord qui s'élargit vers l'ouest pour prendre le jour et l'air sur la façade au moyen d'une croisée biaise. La portion nord-est est de construction moderne. La niche ou kebla de la salle de prière est de forme irrégulière, parce qu'elle est creusée dans un mur qui n'a pas l'orientation réglementaire. Le plafond est moderne.

Les côtés sud et ouest du sahn sont occupés par deux étages petites chambres percées de fenêtres remarquables. La couverture du sahn est faite avec une lanterne en charpente sans crépi.

Si l'on repasse par la porte d'entrée du sahn, on a devant soi un corridor de 3 mètres de largeur et de 15 mètres de longueur, qui donne accès aux tombeaux.

Le mur sud de ce corridor est ouvert de quatre larges baies inégales fermées par de grandes plaques en pierre richement travaillées ; ces pierres, sont cachées à l'intérieur par un mur élevé en mauvaise maçonnerie, que nous nous proposons de supprimer. Mais on les voit de l'extérieur en passant dans les terrains du sud, qui porte encore des restes d'un ancien monument. Gailhabaut en donne la reproduction d'après Prisse d'Avennes, et dit que : « cette mosquée ne l'a intéressé que par la présence de ses clôtures extrêmement rares ». (1). Ce corridor est couvert par des voûtes en pierre dont les intersections sont en partie excessivement intéressantes.

Au fond du corridor s'ouvre la porte du petit tombeau. Les deux grands tombeaux situés au nord ont la même disposition intérieure ; ils diffèrent simplement par la richesse de leur décoration ; celui de l'ouest est occupé par la tombe du fondateur, Sangar el Gaouli ;

Voir JULES GAILHABAUT, *L'architecte de la Ve et de la XVIIe dynastie.*

MOSQUÉE SANGAR EL-GAOULI, À KAL'AT EL-KABCH, CAIRE.
(Façade).

UNIV. OF MICH.

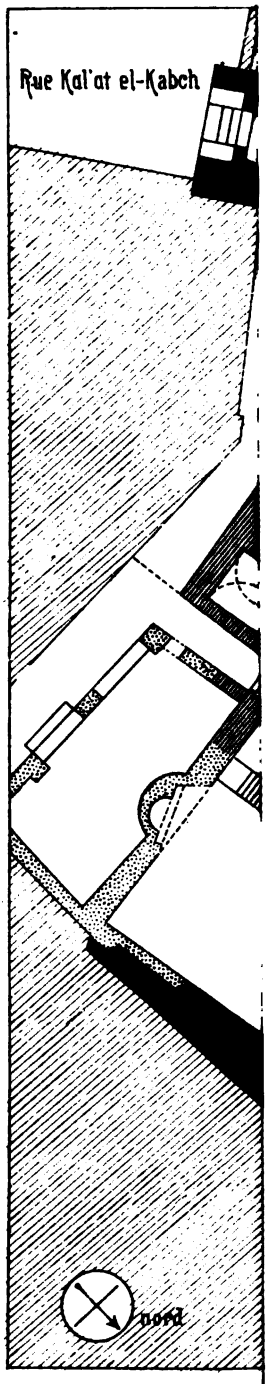

UNI
OF
MIC

Pl. V.

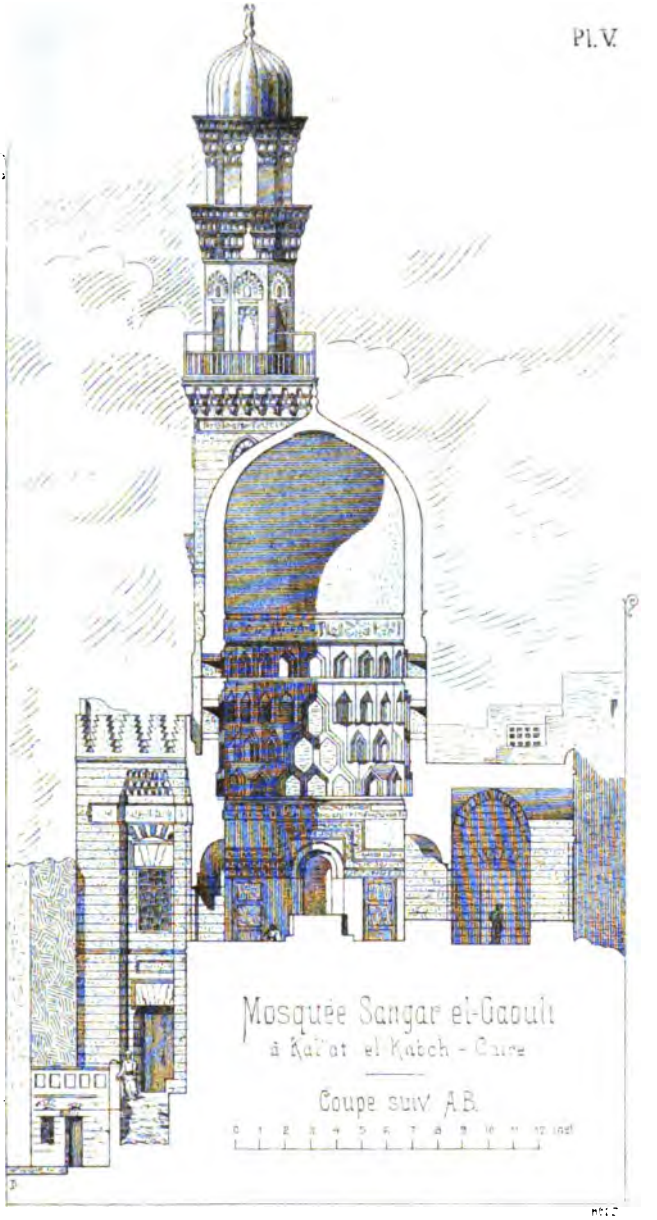

UNIV. OF MICH.

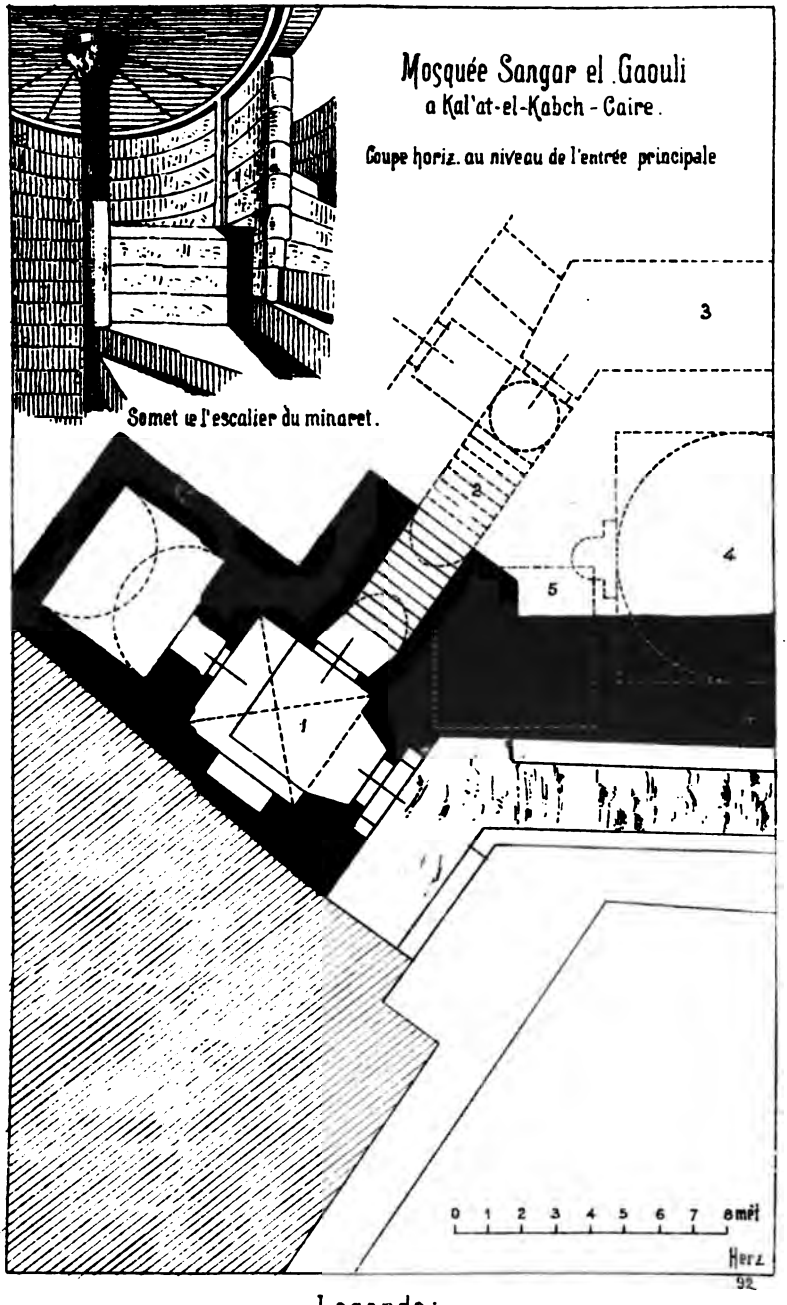

Legende:

■ Construction de l'epoque de la mosquée.
1-Entrée du coté de la rue el-Marasineh.
2-Escalier condiusant à la mosquée.
3-Corridor au niveau de la mosquée.

▨ Maison d'habitation.
4-Coupole est.
5-Emplacement du minaret.

UNIV. OF MICH.

la coupole de l'est abrite la dépouille mortelle de son ami, inséparable jusque dans la mort, l'émir Seif-el-Dyn Silâr.

Ce monument frappe la vue de loin par la grandeur de ses deux coupoles accolées et du minaret qui les domine. La façade principale est au nord, comme nous l'avons dit, elle est percée de six fenêtres symétriques, groupées par trois de chaque côté de l'axe ; chaque groupe correspond à une salle. Les fenêtres du milieu sont plus larges que celles des côtés. La décoration est simple mais sévère.

Le minaret est à quatre étages, dont les deux premiers sont construits en pierre de taille de section carrée, les faces sont décorées de fausses fenêtres bien ornementées ; les deux étages supérieurs sont de forme octogonale, ils sont construits en briques et coiffés d'un bonnet dont le galbe rappelle la forme des arcs persans dans le genre de ceux des minarets de la mosquée El Hakem. La planche XI donne une vue du sommet de l'escalier, du minaret dont la disposition est originale.

Le monument que nous venons de décrire *a été construit au VIIIe siècle de l'Hégire* (14e de J.-C.) par *Sangar* ibn Abdallah El Emir Alam-el-Din El Gâouli. *Sangar était mamlouk de Gâouli*, l'un des émirs de Beibars ; il fut admis au nombre des serviteurs de Kalaoûn après la mort de son maître Gaouli ; au temps d'Achraf Khalil, fils de Kalaoûn, il fut nommé gouverneur de Karak ; puis il revint peu de temps après et son protecteur Katbogha lui donna de l'avancement.

A cette époque il se lia pour toute sa vie d'amitié et fraternité avec l'Emir Silâr.

Sous le règne du sultan Mohamed Ibn Kalaoun, Gâouli arriva, après plusieurs péripéties, au plus haut grade d'émir, et il s'y est maintenu jusqu'à l'avènement au trône d'Ismaïl, fils de Mohamed. Ce sultan le nomma gouverneur de plusieurs forteresses de la Syrie. Enfin, il revint au Caire qu'il n'a plus quitté. Il est mort en l'an 745 de l'hégire (1344 J.-C.).

Gaouli était un homme supérieur, il aimait la littérature ; il a fait élever de nombreux édifices.

La ville de Ghazza a été presque entièrement reconstruite sous son gouvernement. Elle lui doit une magnifique mosquée, un bain, un collège, une fontaine et un midan (piste).

Au Caire, il construisit deux maisons ; celle qui se trouvait auprès de sa mosquée nous a laissé de précieux vestiges. On voit encore, sur les portes qui supportent les encorbellements de deux maisons modernes construites dans le voisinage de la porte sud de la mosquée, une longue inscription sculptée provenant de la maison Sangar qui a été démolie et en partie reconstruite à l'époque turque.

Silâr, ami de Sangar el Gâouli, qui repose sous la coupole Est, était mamlouk de Sâleh Ibn Kalaoun, mais ayant aidé Ladjin à devenir sultan, celui-ci le nomma intendant du palais (oustâdar). Ladjin était mort, Silâr s'allia avec Beibars dans l'autorité effective en Egypte. Mohamed Ibn Kalaoun ayant abdiqué, Silâr prêta son appui à Beibars, mais un an après, il le trahit en rappelant au trône Mohamed Ibn Kalaoun.

La conduite de Silâr ayant éveillé des soupçons dans l'esprit de Mohamed ibn Kalaoun, ce dernier le fit emprisonner et il mourut de faim en 710. La coupole qui abrite son tombeau fut élevée sept ans avant sa mort, c'est-à-dire en 703 de l'hégire (1303 de J.-C.) d'après l'inscription qui est sur la porte d'entrée, et non en 723 comme le dit Mehren (1).

La deuxième Commission soumet à l'approbation du Comité le devis ci-après, s'élevant à 1,015 L. pour exécuter les travaux nécessaires pour remettre ce monument en état et le rendre au culte. Ces travaux de conservation s'élèvent à 305 L. ; ils seront supportés par le budget du Comité et les travaux d'autres catégories évalués à 710 L. seront supportés par le budget des Wakfs.

ÉVALUATIONS DES DÉPENSES

Nos D'ORDRE	DÉSIGNATION DES TRAVAUX À EXÉCUTER	COMITÉ		WAKFS		TOTAL	
		L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
1	Démolition, déblaiement des terres côté du corridor qui longe les coupoles et maçonnerie en pierre de l'escalier et réparation.....	15	750	518	733	534	483
2	Réparation du revêtement de l'intérieur des coupoles en marbre.....	47	320	—	—	47	320
	à reporter....	63	070	518	733	581	803

(1) *Mélanges asiatiques*, t. VI, liv. 3 et 4, p. 321, St.-Pétersbourg, 1872.

N° D'ORDRE	DÉSIGNATION DES TRAVAUX À EXÉCUTER	COMITÉ		WAKFS		TOTAL	
		L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
	Report...	63	070	518	733	581	803
3	Réparation et réfection des fenêtres en plâtre et des vitres coloriées, treillages en fil de laiton.....	138	954	37	555	176	509
4	Menuiserie, réparation des anciennes portes de la tombe qui est d'un riche travail, réfection des portes où elles manquent.....	59	106	74	736	133	842
5	Pour travaux imprévus et surveillance.	43	870	78	976	122	846
	TOTAL...	305	000	710	000	1.015	000

Caire, le 14 juin 1892.

GRAND, HERZ.

131me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 55).

Examen :

1° D'une demande de construction.

2° De la mosquée el-Banât, (البنات) Caire, rue de Mansour-Pacha (plan Grand bey, n° 184) ;

3° De la mosquée Khochkadam el-Ahmadi, (خشقدم الاحمدى) Caire, à Darb el-Hosr (plan n° 153) ;

4° Des mosquées badigeonnées, au Caire ;

5° De la mosquée el-Bakri, (البقرى) Caire, à Haret el-Otoûf (plan n° 18) ;

6° Du sébil Ismaïl bey el-Kébir, (اسماعيل بك الكبير) Caire, à Daoudieh (plan entre n° 195 et n° 197) ;

7° Des monuments situés aux environs du Caire ;

8° Du palais Bardak, (بردق) Caire, près de la mosquée du sultan Hassan ;

9° De la mosquée el-Mouayyed, (المؤيد) Caire, à el-Soukkarieh (plan n° 190) ;

10° Du Musée arabe (mosquée el-Hâkem) ;

11° De la maison Mahmoud Sami el-Baroudi, (محمود سامى البارودى) Caire, à Bab el-Khalk ;

12° De la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân (ايدمر البهلوان) (plan n° 25) ;

13° Du sébil Mohamed Moustapha, (محمد مصطفى) près de la mosquée Malika Safia (plan n° 200).

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION

La demande est présentée par la dame Aïcha bent Ahmed pour élever une chambre en boghdadli au-dessus de sa maison, sise à Charâ el-Zaraïb, touchant le tombeau de Sayadi Ali el-Guizi.

La Commission déclare qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé, à la condition que le tombeau ne soit pas touché.

2° MOSQUÉE EL-BANAT

M. Herz a fait part à la deuxième Commission que la directrice de cette mosquée, qui a demandé d'exécuter des réparations (voir le rapport n° 110), a badigeonné toute la façade sans y être autorisée. — La deuxième Commission aurait préféré que ce vilain

badigeon ne fût pas fait ; elle demande qu'il en soit donné avis à l'Administration générale des wakfs.

3° MOSQUÉE KHOCHKADAM-EL-AHMADI

L'architecte annonce à la deuxième Commission que l'Administration générale des wakfs ayant alloué la somme de 40 L.E., montant du devis que le bureau du Comité a dressé, lui a envoyé le dossier de l'entreprise pour en surveiller les travaux.

Les travaux sont en cours d'exécution (voir le rapport n° 127 et le procès-verbal n° 53).

4° MOSQUÉES BADIGEONNÉES

Le Comité a demandé à la Direction générale des wakfs (51me procès-verbal et 122me rapport) les noms des mosquées badigeonnées l'an passé ; l'Administration générale des wakfs répond, sur la déclaration des ingénieurs des sections, qu'aucun monument n'a été badigeonné.

La réponse n'étant pas conforme à la demande du Comité, la deuxième Commission désire que la demande soit renouvelée à l'Administration générale des wakfs.

5° MOSQUÉE EL-BAKRI

Plusieurs habitants du quartier où se trouve la mosquée El Bakri ont adressé une pétition à l'Administration générale des wakfs en demandant que des murs qui menacent ruine soient réparés. L'architecte qui a visité les lieux, a reconnu que certains murs menacent ruine et doivent être démolis et reconstruits, notamment une partie du portail qui a conservé des vestiges artistiques, la deuxième Commission propose que les Wakfs exécutent ces travaux d'après le devis que le bureau du Comité dressera et sous la surveillance de son architecte.

6° SÉBIL ISMAIL BEY EL KÉBIR

La deuxième Commission demande au Comité de rappeler à l'Administration générale des wakfs sa décision (voir 46me

séance), qui lui a été adressée par lettre du 11 février 1891, relative au sébil Ismaïl bey el-Kébir, et de faire savoir au Comité quelles ont été les mesures prises pour donner suite à cette décision.

La Commission a constaté que ce monument se trouve toujours dans le même état.

7° MONUMENTS DE KARAFAS AUX ENVIRONS DU CAIRE

Le Comité avait décidé dans la 45me séance, du 6 janvier 1891, que l'Administration générale des wakfs consignerait les monuments des karafas des environs du Caire aux fossoyeurs de chaque cimetière, qui signeraient une déclaration les tenant responsables des dégradations qui seraient faites à ces monuments.

M. Herz avise la deuxième Commission que cet engagement a été pris pour les monuments de Karafa el-Kobra, mais pas encore pour les monuments des tombeaux des Khalifes.

La deuxième Commission prie le Comité de rappeler l'affaire à l'Administration générale des wakfs pour y donner la suite indiquée par le Comité et lui en donner avis.

8° PALAIS BARDAK

L'Administration générale des wakfs désire louer (hekr) une parcelle de terrain qui avoisine le palais de Bardak, comme il est indiqué au plan n° 254 soumis à la deuxième Commission. Après examen, la Commission est d'avis que les parcelles désignées sur le plan peuvent être louées en hekr, à la condition que la limite ح du terrain côté nord soit tracée à deux mètres de distance du mur sud du palais. La deuxième Commission a visité ensuite les restes du palais côté nord-est, elle a constaté avec regret que l'inscription qui ornait la plate-bande du portail monumental, a été détruite il y a peu de temps, à coups de ciseau et de pointe dans la partie qui se trouve en dehors de l'enceinte. La deuxième Commission, en signalant ce fait au Comité, demande que l'Administration générale des wakfs poursuive judiciairement les auteurs de cette mutilation d'un beau reste de ce monument.

La deuxième Commission propose, en outre, au Comité, d'exécuter dans ce monument les travaux de conservation indispensables qui consistent :

1° Dans le déplacement du mur de clôture pour que les restes du monument soient à l'abri des mutilations.

2° Dans la démolition des murs et de l'escalier qui ont été élevés dans l'intérieur de la porte monumentale, et mettre à jour les beaux parements en pierre et les mosaïques des murs qui sont recouverts d'enduits et de badigeons.

L'architecte du Comité préparera le devis des travaux et le soumettra à la deuxième Commission.

9° MOSQUÉE EL-MOUAYYED

En exécutant la réparation du minaret ouest, l'architecte a constaté que le côté sud-ouest de la galerie inférieure (en stalactites) était fendu et qu'il est indispensable de remplacer les mauvaises pierres.

M. Herz soumet l'étude qu'il a faite de cette question. La deuxième Commission l'approuve et demande au Comité d'autoriser la dépense de 78 L. qui résultera de l'exécution du travail.

10° MUSÉE ARABE

L'architecte du Comité soumet à la deuxième Commission un devis accompagné de dessin, qui consiste à adapter une partie couverte du sanctuaire de la mosquée el-Hakem pour abriter les objets antiques qui ne peuvent être placés dans le musée, faute d'emplacement suffisant, lesquels sont éparpillés dans diverses salles de cette mosquée. Il s'agit de séparer une partie du sanctuaire au moyen de cloisons et de rétablir la porte sud fermée en maçonnerie. De cette façon on créerait une annexe au musée actuel et on rendrait accessible aux visiteurs un grand nombre d'objets intéressants.

La deuxième Commission approuve le projet. Elle propose d'accepter le devis de 41 L., et d'en mettre les travaux immédiatement à exécution si la Direction générale des wakfs n'a aucune objection à cet arrangement.

En visitant la mosquée el-Hakem, la deuxième Commission n'a pas vu les boiseries dont le transport au musée a été décidé par le Comité dans sa 39me séance (18 décembre 1889) et 48me séance (17 juin 1891) pour des objets en bois existant à Mehalla-el-Kobra.

La Commission demande que cette affaire soit rappelée à l'Administration générale des wakfs.

11° MAISON MAHMOUD SAMI-EL-BAROUDI.

Le Ministère des Travaux publics a envoyé les plans de la maison Mahmoud Sâmi el-Baroudi demandés dans la 53me séance du Comité. Les chambres qui présentent un intérêt artistique sont relevées sur les dessins au crayon rouge, entre autres :

A. *Au premier étage* :

1. Chambre aux plaques en marbre ;
2. Ka'a (salle).

B. *Au rez-de-chaussée* :

3. Ka'a (grande salle) ;
4. Chambre aux faïences ;
5. » au dallage à mosaïques.

La deuxième Commission propose au Comité de demander au Ministère des Travaux publics de conserver les chambres ci-dessus énumérées et d'y faire exécuter de légers travaux de conservation sous la surveillance de l'architecte du Comité.

La deuxième Commission donne ci-après la description des objets qui intéressent le Comité pour chacune des chambres, en indiquant les travaux à faire pour la conservation,

A. *Au premier étage* :

N° 1. — Chambre aux plaques en marbre.

Le mur sud est garni de cinq plaques en marbre gris, avec inscription gravée. Leur dimension est de $0^m 70 \times 1^m 38$, une d'entre elles porte la date 1154 de l'Hégire (1741 de J.-C.).

Le mur est est garni de trois plaques en marbre, même qualité, et le mur ouest de deux.

Le plafond est en bois couvert de peinture et de dorure, au milieu duquel il y a une petite coupole.

Il y a lieu de réparer le plafond qui s'est affaissé.

N° 2 — La Ka'a consiste en trois parties distinctes :

Les liwâns nord, est, sud, et le dorka'a au milieu. La paroi ouest du premier est munie d'une armoire à trois portes ($1^m 75 \times 3^m 50$), surmontée d'une frise en bois à inscription dorée.

La paroi est est comme celle de l'ouest.

Le plafond est à solives visibles simplement peint.

Le liouan sud a, des deux côtés, des armoires et a également la frise déjà mentionnée. Le plafond est moderne sans intérêt.

Le dorka'a a deux portes. La frise porte la date 1306 de l'Hégire. Le plafond est plus intéressant à cause de la lanterne.

B. *Au rez-de-chaussée* :

N° 3. — La Ka'a (grande salle), c'est la plus belle pièce de la maison.

Près de l'entrée, le dallage est creusé et forme une piscine en marbre.

Le mur ouest est percé d'une porte, son milieu d'une niche comme on les trouve dans les sébils.

Il y a aussi la plaque en marbre. L'escalier a été construit après coup.

La partie nord de la ka'a s'élargit à deux reprises formant de larges niches ; celle à l'ouest est bien conservée tandis que la niche est n'a d'ancien que le plafond ; le reste est moderne.

Le mur est a été percé et, à cette occasion, on a détruit le doulab ancien. Ce mur a conservé des vestiges de lambris en mosaïques de marbre.

Le fond de la niche du mur sud manque, le plafond est bien conservé et en parfait état.

Pour la conservation de cette ka'a, il est nécessaire de fermer les ouvertures et de la munir de portes.

N° 4. — Chambre aux faïences. Excepté le mur nord qui est moderne et une partie du mur est, toute la chambre était couverte de faïences en partie tombées ; beaucoup de faïences (à peu près quatre quintaux) se trouvent à terre.

Les murs sont percés de petites niches et sont également revêtus de faïences.

Les plafonds (excepté celui de la niche est qui est démonté) sont en bon état.

Nous proposons de transporter tous les objets démontés dans le Musée arabe et de munir la porte d'entrée d'une serrure, afin de conserver aussi longtemps que possible les restes de cette salle.

La chambre n° 5 a une partie de son dallage en mosaïque avoisinant la piscine. Ce dallage est bien détérioré et la deuxième Commission propose de démonter et transporter au musée les quelques fragments qui restent.

12° MOSQUÉE AYDOUMAR-EL-BAHLAOUAN.

L'examen sur la verticalité du minaret de la mosquée Aydoumar-el-Bahlaouân fait le 28 mai, deux mois après que les étais supérieurs ont été enlevés (voir le 127me rapport), a donné le même résultat qu'auparavant, c'est-à-dire qu'aucun mouvement ne s'est produit.

La deuxième Commission est d'avis d'enlever quelques centimètres des bois aux extrémités et d'attendre deux autres mois, après lesquels un autre examen sera fait.

13° SÉBIL MOHAMED MOUSTAPHA.

M. Herz soumet le devis pour la réparation du sébil Mohamed-Moustapha, demandé dans la 52me séance (80me rapport). — Il est de 66 L. E.

La deuxième Commission propose au Comité de l'accepter. L'Administration générale des wakfs l'adressera au propriétaire de ce monument avec invitation d'exécuter les travaux sous la surveillance de l'architecte du Comité.

Caire, le 15 juin 1892.

ISMAIL, GRAND, HERZ.

132me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55).

MOSQUÉE GOHAR LALA, (جوهر اللالا) AU CAIRE.

(Voir plan Grand bey N° 134 et les plans VII et VIII).

La mosquée Gohar-Lalà se trouve dans la partie sud-est de la ville et à 150 mètres environ au nord de la mosquée du sultan Hassan. Elle est construite à mi-côte de la montagne rocheuse qui porte la Citadelle.

Ce petit monument forme l'angle nord-est du Haret el-Labbân (voir planche VII) auquel on arrive facilement en passant à l'est de la mosquée Rifaï.

Cette mosquée est enclavée au nord et à l'ouest dans des propriétés particulières, au sud elle a pour limite le Haret el-Labbân, et à l'est une impasse ouverte sur ce haret.

La superficie du terrain occupé par ce monument est de 187 mètres carrés non compris le médah.

La façade principale est au sud ; elle est dominée par la coupole et le minaret ; ce dernier est près du portail à l'ouest. Le portail d'entrée se trouve près de l'angle sud-est, qui est occupé par le sébil.

La portion de la façade, en retour côté est, n'offre rien de remarquable. Le kouttâb sur le sébil a disparu, il n'en reste que quelques poutres avancées qui formaient consoles. Quant au minaret et à la coupole, ils ont été reconstruits dans la partie au-dessus de la terrasse de la mosquée, en mauvais style et avec des matériaux de qualité inférieure.

La disposition du sébil rappelle celle de la mosquée Gaï el-Youssefi à cause de la colonne d'angle qui porte les ouvrages supérieurs. Cette colonne et sa base ayant subi des avaries, on a dû, il y a longtemps sans doute, élever des supports en maçonnerie encastrant la colonne pour empêcher l'écroulement.

Il sera facile de rétablir ce sébil comme il était lors de la construction.

Le reste de la façade de la mosquée est en assez bon état, mais il est nécessaire d'enlever le badigeon qui recouvre les parements des pierres, ainsi que ceux des mosaïques en marbre qui forment l'ornementation de la porte d'entrée. Il faut rétablir les grillages et les vitraux des fenêtres supérieures, et aussi rendre aux vantaux en bois de la porte d'entrée les plaques de bronze ciselé qui en recouvraient la face extérieure et dont il ne reste que quelques fragments.

Après avoir franchi la porte on est dans une entrée (Dirka) à peu près carrée ; à droite on a la porte donnant accès au sébil et à l'escalier du kouttab, et à gauche se trouve la porte du corridor conduisant dans la mosquée.

A l'intérieur du sébil et du kouttab il ne reste rien d'intéressant.

Dans la dirka les revêtements en marbre sont très avariés, plusieurs parties sont à remettre à neuf.

Dans le corridor il n'y a d'intéressant que les plafonds, mais partout il faut un nettoyage énergique.

La forme bizarre du terrain occupé par cette mosquée et l'obligation pour le constructeur d'orienter la niche de prière sur la direction de la Mecque, ont conduit l'architecte à la disposition intéressante exprimée par le plan du monument.

La forme de ce plan, à l'intérieur, est celle de la madrassah, mais les oratoires (liwâns) latéraux sont de très petites dimensions.

La couverture du sahn est moderne, c'est un simple plancher en bois sans aucune décoration.

A l'ouest du sanctuaire se trouve le tombeau du fondateur, lequel est couvert par la petite coupole déjà mentionnée. La cour d'ablution occupe toute la partie du terrain à l'ouest du monument, une porte ouverte sur le Haret el-Labbân y donne accès directement.

La salle de prière était richement décorée. Le dallage consistait en mosaïque de marbre d'un beau dessin. Les vestiges qui en restent sont suffisants pour sa restauration. Les lambris qui couvraient le soubassement des parois des murs étaient également en marbre. Ils étaient couronnés par une frise en marbre blanc gravée de gracieux ornements remplis de stuc couleur noire. Les fragments existants indiquent que les dessins de ces ornements étaient très variés. Le lambris en marbre est conservé sur le mur du kibla seulement.

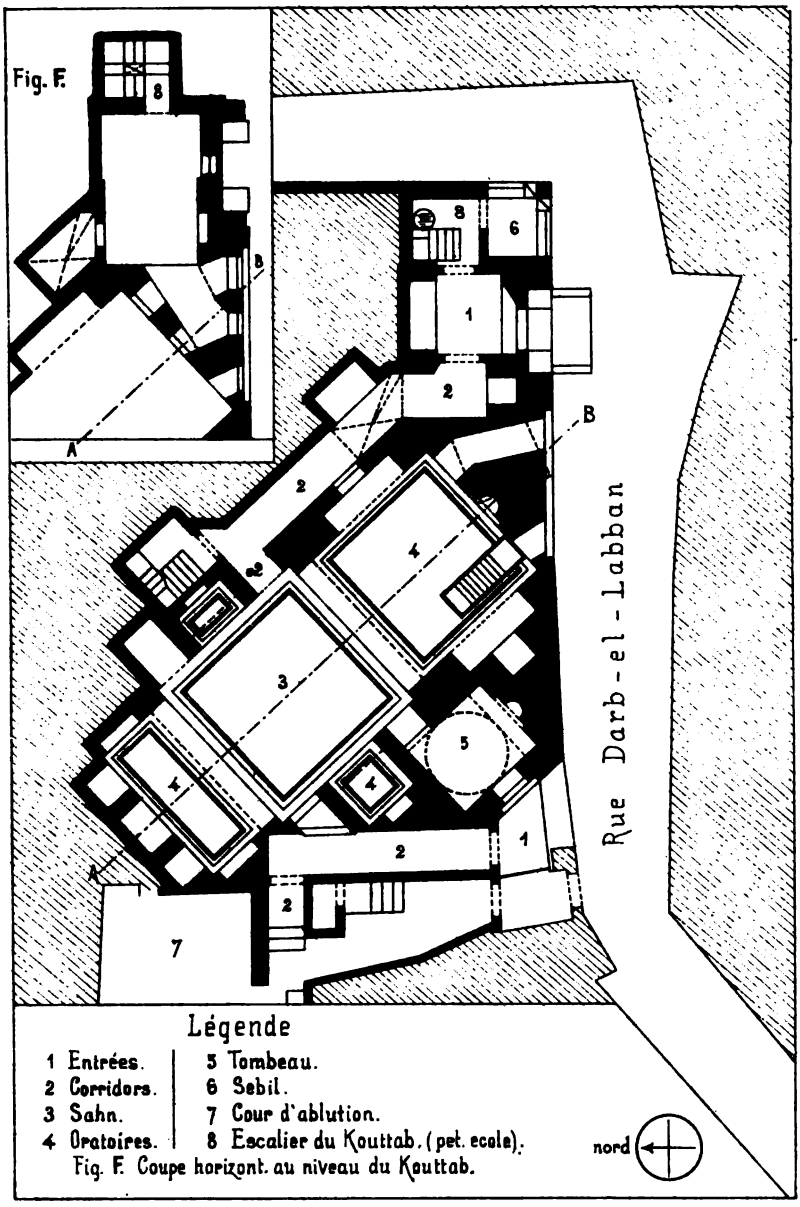

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mèt.

Relevé par le bureau du Comité des mon. 1891

Plan de la mosquée Gôhar-el-Lala
au près de la Citadelle

Voir rapport N° 132

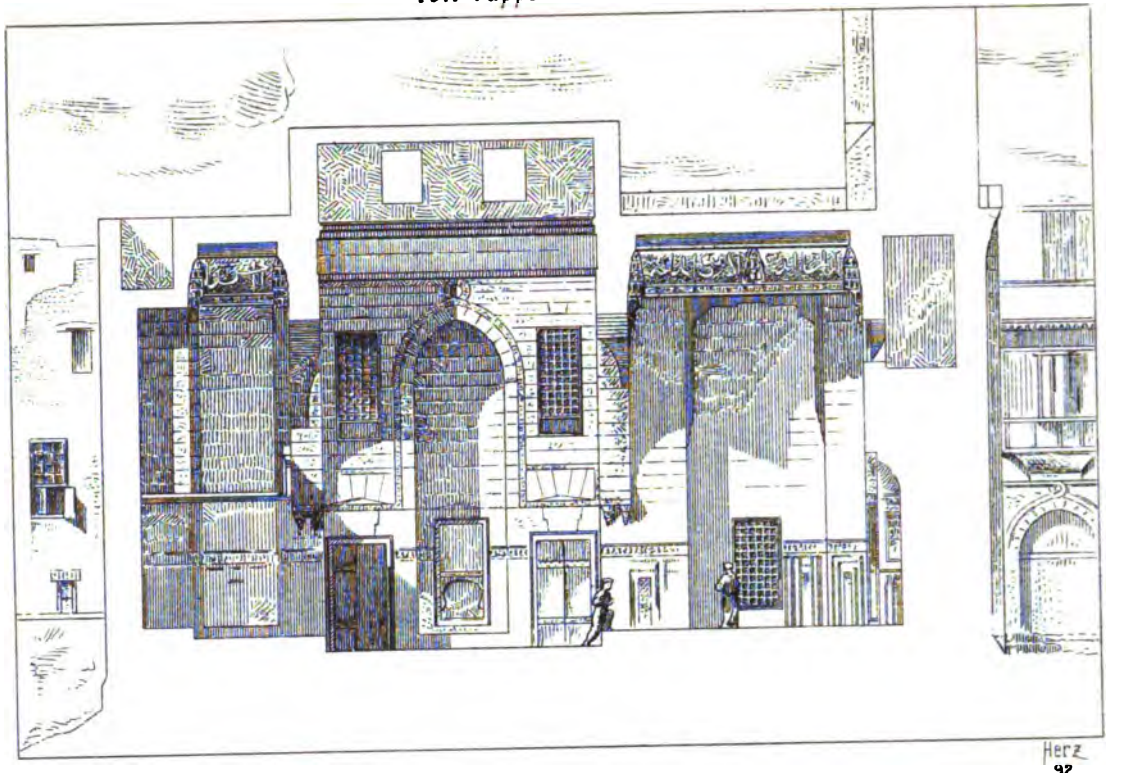

Mosquée Gohar el-Lala
près la Citadelle

Coupe suivant A B

UNIV. OF MICH.

Les plafonds sont richement sculptés et dorés; ils sont bien conservés, sauf en quelques points, où ils ont été un peu endommagés par des infiltrations d'eaux pluviales.

Le minbar est en bon état, il est d'un beau travail d'assemblage sans luxe. Le dikka a été fait après coup, et il est beaucoup trop grand pour les modestes dimensions de la mosquée. Aussi nous proposons de le réduire en employant une partie des éléments qui le composent.

L'escalier indiqué à l'extrémité nord du corridor et qui conduisait à la terrasse est en ruine.

Sous le minaret, au premier étage et au niveau du kouttâb, l'architecte a ménagé un vide de forme irrégulière qui avait pour but d'aérer la mosquée en même temps que d'agrandir les dépendances du kouttab. Cette disposition est très intéressante au point de vue de l'étude du plan.

A l'intérieur de la mosquée on a recouvert les murs d'un vilain badigeon rouge et blanc que nous proposons de faire disparaître.

Le fondateur de ce monument est l'esclave affranchi Gôhar el-Lalà qui vivait au IXme siècle de l'Hégire. Il entra d'abord au service du sultan el-Achraf-Barsbaï, qui mourut le 13 Zil-Hedgé, en 84 de l'Hégire (1438 de J.-C.). Son fils, Gamâl el-Dyn Youssef, lui succéda sous le nom d'el-Melek el-Aziz. Gôhar el-Lalà, d'abord comblé d'honneurs par ce prince, tomba peu après en disgrâce et fut jeté en prison. Gamal el-Dyn Youssef fut déposé du trône par l'émir Seif el-Dyn Djakmak, après trois mois de règne, le 19 Rabi el-Awel, 812 de l'Hégire (1438 de J.-C.), qui se fit nommer sultan sous le titre de Melek el-Zâher.

Gôhar resta prisonnier sous la domination du sultan el-Zâher-Djakmak et mourut en 842 (1438), à la suite d'une attaque d'épilepsie.

Le wakfieh de cette mosquée est daté de l'an 833 (1430). Il constitue de vastes terrains destinés à l'entretien de la mosquée et de l'école qui y était jointe.

D'autres fonds (wakfs) étaient affectés aux sanctuaires de la Mecque et de Jérusalem (1).

(1) Ces dates historiques sont dues à l'obligeance du Dr. Vollers.

Le Comité s'est déjà occupé de cette mosquée dans sa 41me séance (voir le 74me rapport de la deuxième Commission).

Les plans et coupe du monument ont été dressés par le bureau du Comité, et la Commission soumet à l'approbation du Comité le devis des travaux à exécuter pour remettre ce monument en état convenable de conservation.

Ces travaux sont évalués à 500 L., dont 362 L. pour travaux de conservation à imputer sur le budget du Comité, et 138 L. à payer par l'Administration générale des wakfs pour travaux ordinaires d'entretien.

Ci-après le détail estimatif de ces dépenses :

ÉVALUATION DES DÉPENSES

Nos D'ORDRE	DÉSIGNATION DES TRAVAUX A EXÉCUTER	COMITÉ		WAKFS		TOTAL	
		L.	M.	L.	M.	L.	M.
1	Déblaiement, démolition de maçonnerie et reconstruction des dites dans le soubassement de la façade et Kouttâb.....	33	781	107	290	141	71
2	Marbrerie, lambris et dallage de l'intérieur...	202	633	—	—	202	633
3	Charpente et menuiserie, plafond ordinaire, réfection du balcon du Kouttâb, les portes de l'intérieur de la mosquée.....	51	825	6	120	57	945
4	Réfection des fenêtres en plâtre et vitres coloriées, consolidation des parties du plafond doré.....	23	400	—	—	23	400
5	Pour travaux imprévus et surveillance	50	361	24	590	74	951
	TOTAUX.....	362	—	138	—	500	—

A titre de renseignement, la deuxième Commission annonce au Comité qu'elle a appris que cette mosquée a des revenus considérables, et que, malgré ces ressources, elle est laissée dans un bien piteux état. Elle est d'avis de demander à l'Administration des wakfs si ces renseignements sont exacts et, dans ce cas, le Comité voudra bien demander que les frais des travaux à exécuter indiqués ci-dessus soient payés en totalité par les revenus affectés à cette mosquée, de manière à ce que les travaux puissent être exécutés sans retard et sans grever le budget du Comité.

Caire, le 30 juin 1892.

GRAND, HERZ.

183me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55)

Examen :

1° D'une demande de construction.

2° De la mosquée du Sultan el-Zâher Beibars (الظاهر بيبرس) à el-Zaherieh (plan Grand bey n° 1), Caire ;

3° De la mosquée Mokbil el-Daoudi (مقبل الداودى) à Haret Hôch Issa (plan n° 177), Caire ;

4° De la mosquée du Kâdi Abdel-Bâsset, (القاضى عبد الباسط) au Sikket el-Khoronfich, n° 10 (plan n° 60), Caire ;

5° De la mosquée el-Karâfi (القرافى) à el-Khoronfich (plan n° 46), Caire ;

6° Du sébil Mohamed effendi el-Bezdâr (محمد افندى البزدار) Châra Bab el-Akhdar, nos 3 et 5 (plan auprès du n° 28), Caire ;

7° De la mosquée el-Gaoukandâr (الجوكندار) à Chara Om el-Goulam, n° 4 (plan n° 23), Caire ;

8° Du sébil Hussein Kâtkhoda el-Azmirli (كتخدا الازمرلى) (inscrits dans les registres du Comité sous le nom *Wakf Emin effendi*, à châra Om-el-Ghoulâm (plan vis-à-vis du n° 24), Caire ;

9° De l'achat de quatre albums.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION

La demande a été adressée par le sieur Ismaïl Châfaï pour démolir et reconstruire sa maison, avoisinant le tombeau du cheikh Moussa, sise à Hâret el-Eloua au Vieux-Caire.

La deuxième Commission, après examen des lieux, déclare que ce tombeau n'a aucun intérêt et ne peut être classé parmi les monuments arabes.

2° MOSQUÉE ZAHER BEIBARS

La direction des Services des villes annonce dans sa lettre n° 564 que la mosquée de Zâher Beibars a quelques pilastres et angles en mauvais état, et qu'elle menace la sécurité publique.

Elle demande que le Comité prenne les mesures nécessaires pour remédier à ces inconvénients.

La deuxième Commission a examiné les façades de ce monument et déclare que, bien qu'elles soient en mauvais état dans certains points, il n'y a pas danger d'écroulement immédiat.

Ce monument appartenant au Gouvernement, les frais de réparation à y exécuter devront être supportés par le Ministère des Travaux publics. Afin que le Comité puisse indiquer à ce Ministère la nature et l'espèce des Travaux à projeter, la deuxième Commission demande que le Ministère des Travaux publics fournisse le dessin exact et détaillé du monument dans son état actuel (plan, profil, coupe, etc, etc.).

3° MOSQUÉE MOKBIL-EL-DAOUDI

Le Ministère des Travaux publics annonce par lettre n° 2444, du 30 juin 1892, que la mosquée Mokbil el-Daoûdi (et non Gamâl-el-Dyn, comme la lettre le dit) a une défectuosité dans la partie nord de la façade ouest, et il demande d'y porter remède.

Après examen, la Commission propose de ne classer que le portail de la mosquée parmi les monuments à conserver. Pour les autres parties le Comité n'a pas à intervenir.

4° MOSQUÉE DU KADI ABDEL BASSET

La mosquée Abdel-Bâsset occupe l'angle de la rue el-Khoronfich. Elle est la propriété d'une famille sous la direction de Mohamed effendi el-Mouratif.

La deuxième Commission a visité cet édifice et a reconnu qu'il présente un réel intérêt artistique, et elle est d'avis de le classer pour qu'il soit conservé. La deuxième Commission signale tout particulièrement les plafonds anciens, les dallages en mosaïques de marbre et le minbar.

Le seuil de la porte étant à une certaine profondeur sous le niveau actuel de la rue. La deuxième Commission demande que le Ministère des Travaux publics veuille bien faire le déblaiement du sol de la rue aux abords de la mosquée jusqu'au niveau supérieur de ses fondations.

Le nazir de cet édifice devra être avisé afin qu'aucun travail

de réparation ou de modification n'y soit exécuté avant d'avoir reçu l'avis conforme du Comité.

5° MOSQUÉE EL KARAFI

Cette petite mosquée n'est pas loin de la mosquée que nous venons de mentionner. L'intérieur est dans un état de délabrement complet. Le portail seul se présente très bien, il a sa niche couverte de stalactites. La Commission propose de classer le portail seulement pour être conservé.

6° SÉBIL MOHAMED EFFENDI EL BEZDAR

Le sébil Mohamed effendi el-Bezdâr faisait partie de la mosquée contiguë ; cette mosquée a disparu. La façade du sébil est de l'époque turque, elle est en mauvais état. A l'intérieur il ne reste qu'un petit plafond bien conservé.

La deuxième Commission propose de classer cette façade et le dit plafond ; des réparations devront être exécutées à bref délai pour assurer la conservatiou des restes de ce petit édifice ; l'architecte du Comité sera chargé d'en préparer le devis.

7° MOSQUÉE EL GAOUKANDAR

La mosquée el-Gaoukandàr, connue aussi sous le nom de *Zaouyet el-Haloûma*, est un monument remarquable par ses belles formes et par le soin qui a été apporté dans son exécution. Nous l'attribuons au XIVe siècle de J.-C. Malheureusement l'intérieur a tellement souffert de l'humidité qu'il n'en reste presque rien. La façade, par contre, est en assez bon état et pourra être conservée longtemps encore si l'on exécute les travaux de consolidation nécessaires.

La deuxième Commission est d'avis de classer seulement la façade de cette mosquée. L'architecte du Comité préparera le devis des travaux de consolidation.

Nous signalons aux Wakfs un empiètement d'une partie de ce monument par des particuliers près du minaret ou de son emplacement, afin que les mesures soient prises pour leur expulsion.

Nous demandons aussi que le Ministère des Travaux publics fasse déblayer le sol de la rue jusqu'au niveau supérieur des fondations de ce monument.

8° SÉBIL HUSSEIN KATKHODAY EL AZMIRLI

Ce petit sébil, dont le Comité s'est déjà occupé dans son 38me procès-verbal, a été nouvellement visité par la deuxième Commission. Elle a constaté avec plaisir que l'intérieur a été nettoyé et que même le kouttab y a été rétabli ; elle regrette qu'un affreux badigeon ait été nouvellement étendu sur la façade.

Ce travail ayant été fait sans l'avis du Comité, qui ne l'aurait du reste pas autorisé, la deuxième Commission, pour que pareil fait ne se renouvelle plus, demande à l'Administration des wakfs d'exiger du nazir de ce sébil de faire enlever ce badigeon afin de rendre sa façade dans son état primitif.

9° ACHAT D'ALBUMS

Afin de classer les nombreuses planches photographiques qui se trouvent à la bibliothèque du Comité, la deuxième Commission a fait faire quatre albums pour en conserver quatre séries. Un album sera déposé dans la salle des séances du Comité. Un autre sera utilisé par son bureau technique ; les deux autres seront classés dans la bibliothèque.

La dépense est de 7 L. E. que nous proposons d'approuver.

Caire, le 13 juillet 1892.

GRAND, HERZ.

136me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55).

Examen :

1° D'une demande de construction ;

2° De Bâb el-Metoualli (باب المتولى) à Taht el-Rabb (plan Grand bey, près du n° 190) ;

3° De l'Okâlat El Ghouri (الغورى) dans la rue el-Tablita, n° 15 ;

4° De l'Okâlat Mohamed bey Aboul-Dahab (محمد بك أبو الذهب) à el-Sanadkieh, n° 29 ;

5° De l'édifice connu sous le nom de *El-Matbakh* (المطبخ) à El Sanadkieh, n° 25 ;

6° De la mosquée el-Mârdâni, à Darb el-Ahmar (المارداني) (plan n° 120) ;

7° De la mosquée Gâni Bek (جاني بك) connue sous le nom de *Naïb Gadda*, à Chara Imâm-el-Châfaï, près du n° 171 ;

8° De la mosquée et du tombeau du cheikh el-Imâm Zeïn el-Din Youssef (الامام زين الدين يوسف) connus sous le nom de *mosquée El Alay*, à Châra Imam-el-Chafaï (plan n° 171) ;

9° De la maison Wakf el-Redêni (الرديني) à Mehalla-el-Kobra ;

10° Des comptes présentés par l'architecte ;

11° Etat des travaux achevés.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION

La demande de construction a été adressée par el-Sayed bey Hachem Zayed pour bâtir au-dessus du bassin et de l'abreuvoir Kaitbay, à el-Azhar.

La deuxième Commission rappelle à ce propos la décision du Comité dans sa 32e séance, qui a été communiquée aux Wakfs, qui n'ont donné aucune suite à la décision du Comité. Le Comité a décidé qu'aucune construction ne sera élevée sur l'abreuvoir, et, comme il en est de même pour le petit bassin qui le joint, la deuxième Commission refuse l'autorisation demandée.

2° BAB EL-METOUALLI

L'Administration générale des wakfs transmet la lettre n° 2665, du 17 juillet, du Ministère des Travaux publics, dans laquelle ce

dernier annonce qu'un des ingénieurs du Tanzim a dressé un rapport pour signaler que certaines parties de ce monument menacent la sécurité publique, il demande qu'il en soit donné connaissance au Comité pour faire le nécessaire.

La deuxième Commission s'est rendue sur les lieux et a décidé de faire tomber quelques parties de mauvaise maçonnerie en briques qui ont été employées comme rocaillage, ainsi que le crépi qui les recouvre et qui pourrait tomber sur les passants. Ce travail est très peu important et l'architecte du Comité s'est chargé de le faire exécuter immédiatement par l'entrepreneur qui travaille à la réfection des minarets, afin d'éviter les accidents; M. Grand bey promet d'en faire payer le prix par les Travaux publics.

3° OKALAT-EL-GHOURI.

La deuxième Commission a visité l'Okâlat el-Ghouri, qui, à plus d'un point de vue, intéresse le Comité. Cet édifice a une riche façade assez bien conservée ; la cour est également intéressante.

La deuxième Commission propose de classer ce monument, elle soumettra prochainement au Comité un devis pour exécuter les travaux de consolidation qui lui paraissent indispensables pour la conservation de la façade, mais elle demande que l'Administration générale des wakfs lui communique auparavant les noms des copropriétaires avec la quote-part de leur propriété. En outre, elle écrira au Ministère des Travaux publics pour déblayer le sol de la ruelle, jusqu'au niveau du seuil du portail.

4° OKALAT MOHAMED BEY ABOU-DAHAB.

Cette okelle est contiguë à la mosquée de ce personnage et la deuxième Commission, après l'avoir visitée, la classera parmi les monuments à conserver. Un devis pour réparer le portail d'entrée sera dressé par l'architecte du Comité.

Il sera demandé au Ministère des Travaux publics de déblayer le sol de la rue jusqu'au niveau du seuil de ce portail.

5° EL MATBAKH.

L'édifice qui est connu sous ce nom se trouve à l'ouest, près de l'Okâlat précitée et semble être de la même époque que celui-ci. Il

serait regrettable que le portail disparaisse comme la partie de la façade qui est entre l'Okâla et le Matbakh. La Commission est d'avis de classer cet édifice parmi les monuments arabes à conserver.

6° MOSQUÉE EL MERDANI.

La deuxième Commission a visité cette mosquée depuis qu'elle a été étayée en 1885 ; rien n'a changé, mais cet état de choses ne pourra pas rester longtemps sans mettre en danger certaines parties de ce monument.

La deuxième Commission se propose de soumettre au Comité un rapport détaillé suivi de l'évaluation de tous les travaux de consolidation et de conservation à exécuter pour rendre cette mosquée au culte religieux. Ce rapport sera accompagné des plans et coupes de l'édifice.

7° MOSQUÉE GANI BEK.

La porte en pierre de taille est bien conservée, mais la mosquée elle-même est en ruine, son emplacement est occupé par des huttes.

Les restes de cette mosquée sont connus chez les habitants sous la dénomination de *Gîma Naïb Guedda*, mais l'inscription de la porte nous apprend que c'est l'émir Gâni Bek qui a érigé cette mosquée.

Une seconde porte principale enfoncée dans le sol se trouve dans l'intérieur des huttes ; le même nom est gravé dans une inscription. Enfin, l'inscription que nous conserve les quelques planches de l'ancienne salle de prière ou tombale, lesquelles formaient une frise sous le plafond, indique que cet édifice a été bâti au mois de Ragab de l'année 864 de l'hégire (1459). On y voit aussi le blason du fondateur.

8° MOSQUÉE ET TOMBEAU DU CHEIK EL IMAM ZEIN-EL-DYN YOUSSEF

Cet édifice est connu sous la dénomination de *Gama-el-Alay*, mais les inscriptions indiquent l'Imâm Zein el-Dyn Youssef en mémoire duquel il a été érigé.

On arrive à cette petite mosquée en passant par deux portes en pierre de taille de belle composition. La première de ces portes est sur la rue El Kadria ; la seconde porte contient une inscription entaillée en marbre, qui donne les noms des aïeux de l'Imâm et qui prouve sa descendance du Prophète. Un des aïeux est nommé el-Cheikh Alaï ; il est possible que le monument a pris de ce dernier le nom corrompu de *Alaï*. La même inscription indique que cette porte a été commencée en 736 de l'Hégire (1335).

L'intérieur de la mosquée est construit en briques recouvertes de crépi. La forme de son plan est celle d'un sahn découvert, autour duquel se groupent les quatre oratoires couverts par des voûtes. La voûte de l'oratoire ouest a disparu et est remplacée par un vilain plafond en bois.

A une certaine hauteur, une belle frise à inscriptions et ornements décore les parois des murs. On devine difficilement la finesse des ornements sous l'épaisse couche de badigeon qui les couvre.

L'entrée dans la coupole est revêtue en marbre, ainsi que le soubassement de la coupole même. Cette coupole couvre le sarcophage (tarkiba) de l'Imâm.

Le dôme est supporté par un système de grandes stalactites dont la composition est aussi belle que la décoration en est riche.

Il faut encore mentionner les façades de la mosquée qui se distinguent par une série de belles fenêtres. Les deux façades sont séparées de la rue par des masures en ruine. Ces façades sont construites en pierre de taille comme les portes.

La deuxième Commission est d'avis de classer la mosquée et le tombeau. En outre, l'architecte du Comité dressera le plan et les coupes de cet édifice, ainsi que le devis des travaux nécessaires pour la consolidation et la conservation des restes de ce monument. Ces travaux devront être exécutés aux frais du propriétaire.

9° LA MAISON WAKF EL-RÉDÉNI.

L'architecte soumet une lettre de l'Administration générale des Wakfs dans laquelle elle fait part d'une proposition de son agent à Mehalla el-Kobra, relative à la maison wakf el-Redeini, dont l'Administration est copropriétaire. L'agent dit que M. Herz, lors de

son séjour à Mehalla el-Kobra, a visité cette maison et qu'il a constaté qu'elle contient beaucoup de belles boiseries ; il a manifesté le désir que les Wakfs achètent la quote-part qui ne leur appartient pas pour en être le seul propriétaire ; mais que, depuis cette visite, la maison est tombée en ruine et il y a lieu de la démolir ; quant aux dites boiseries, il propose de les partager avec les autres propriétaires.

La deuxième Commission émet l'avis que cette dernière proposition soit acceptée et que les boiseries soient déposées au Musée arabe.

10° COMPTES PRÉSENTÉS PAR L'ARCHITECTE.

Les comptes présentés par l'architecte sont :

a) En date du 18 juillet, pour la réfection d'un chassis d'affiches pour le bureau du Comité	0. L.E. 480
b) En date du 18 juillet pour achat d'utensiles pour le musée arabe	0. » 146
c) En date du 27 juillet, pour fournitures de bureau	0. » 610
d) Pour l'exécution de certains travaux dans l'étaiement du minaret de Aïdoumar el-Bahlaouân (voir rapport n° 131).	4. » 550
Total	5. L.E. 786

La deuxième Commission propose au Comité d'approuver cette dépense.

11° ÉTAT DES TRAVAUX ACHEVÉS.

La deuxième Commission informe le Comité que les travaux ci-après sont achevés :

N°s D'ORDRE	NOMS DES MONUMENTS	DÉPENSES POUR LE COMITÉ	DÉPENSES POUR LES WAKFS
		L.E.	L.E.
	Sur le budget de l'année 1892.		
5	Sébil Sultan Moustapha	55	—
7	Mosquée el-Bakri	60	—
8	Bassin de l'abreuvoir Kaitbaï	55	—
9	Maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi	115	—

Le Caire, le 27 juillet 1892.

GRAND, HERZ.

135me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55)

Examen :

1° De la mosquée Gamâl el-Dyn el-Oustadâr (جمال الدين الاستادار) à el-Gamâlieh ;
2° Du palais Bechtâk (بشتاك) à el-Nahassyn ;
3° Du tombeau de Sâleh el-Dyn ibn Ayyoub (صلاح الدين بن أيوب) ;
4° De la mosquée el-Mouayyed (المؤيد) à Soukkarieh ;

1° MOSQUÉE GAMAL-EL-DYN-EL-OUSTADAR

L'Administration générale des wakfs communique à la deuxième Commission une lettre du Ministère des Travaux publics, dans laquelle ce Ministère annonce que le nazir de la mosquée Gamal-el-Dyn est mort, et il demande l'exécution des travaux devant consolider cet édifice.

La deuxième Commission propose au Comité que la Direction générale des wakfs exige du nouveau nazir l'exécution de ces travaux tels qu'ils ont été indiqués par le Comité. (Voir procès-verbal n° 54 et rapport n° 128).

2° PALAIS BECHTAK

L'Administration générale des wakfs communique la réponse des propriétaires du palais Bechtâk, relative à l'invitation qui leur a été adressée d'exécuter les travaux nécessaires à la conservation de ce monument (voir procès-verbal n° 53). Les héritiers du cheikh Abdel-Monêm déclarent qu'ils ne feront aucune dépense pour exécuter ces travaux, et le cheikh Abdel-Rahim el-Demerdâch a répondu qu'il se présentera à l'administration pour donner sa déclaration.

Avant de donner suite à cette affaire, la deuxième Commission estimant que le monument ne menace pas ruine, est d'avis d'attendre pendant quelque temps la réponse du cheikh Abdel-Rahim,

3° TOMBEAU DE SALEH AYYOUB

Le Comité ayant décidé dans sa 45me séance que la question de l'alignement du tombeau du sultan Sâleh sera examinée lorsque le gouvernement aura pris une décision relative à la suppression des boutiques aux abords des monuments, et attendu que la décision du Conseil des Ministres ne comprend pas l'enlèvement des boutiques contiguës à la façade ouest de la mosquée de Saleh Ayoub, la deuxième Commission propose :

a) D'ajourner cette question jusqu'à l'époque où les boutiques contiguës aux mosquées comprises dans le décret khédivial, seront enlevées.

b) De demander au Ministère des Travaux publics (en réponse à sa lettre du 31 décembre 1890, n° 4454) de transmettre au Comité les demandes des propriétaires des boutiques qui désireront bâtir de *D* à *E* (voir le plan), afin que des dispositions spéciales soient prises pour empêcher leur reconstruction.

4° MOSQUÉE EL MOUAYYED

M. Herz, ayant été chargé par le Comité dans sa 47me séance (108me rapport) de faire exécuter un échantillon pour la réfection de la dorure et la peinture du minbar et des quatre portes du sanctuaire de la mosquée el-Mouayyed, annonce à la Commission qu'il a fait faire deux échantillons. La Commission, avant de prendre une décision sur les échantillons présentés, désire que les portes et le minbar soient montés et mis à leur place pour mieux juger de l'effet. Les précautions seront prises par l'architecte pour que ces menuiseries ne soient pas dégradées par les ouvriers.

La deuxième Commission accepte la dépense de 4 L.E. 500 mil. faite pour établir ces échantillons de peinture et demande l'approbation du Comité.

Caire, le 2 août 1892

GRAND, HERZ.

136me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55).

Examen :

1° Du sébil wakf el-Emir Youssef bey, (يوسف بك) à Seyoufieh (plan Grand bey. près du n° 146) ;

2° De la coupole et du minaret du Tékiet (couvent) el-Maoulaoui, (المولوى) à el-Seyoufieh (plan auprès du n° 146) ;

3° De la mosquée Gamâl el-Dyn-el-Oustadâr, (جمال الدين الاستادار) à el-Gamalieh (plan n° 26) ;

4° Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân, (أيدمر البهلوان) à Oum el-Ghoulam (plan n° 25) ;

5° Du tombeau du sultan el-Ghouri, (الغورى) à el-Ghourieh (plan n° 189) ;

6° De Beit el-Kâdi, (بيت القاضى) à Chara Beit el-Kâdi (plan entre n° 28 et 43) ;

7° De l'ancienne maison auprès de Beit-el-Kadi (entre n° 28 et 43 du plan) ;

8° De l'abreuvoir wakf Sidi Bayoumi, (بيومى) à Chara el-Bayoumi (plan près du n° 3) ;

9° D'une note de dépenses ;

10° De deux devis approuvés.

1° SÉBIL WAKF EL-EMIR YOUSSEF BEY

Le nazir du tékiet el-Maoulaouieh demande un permis pour construire le four et le mur du sébil wakf el-Emir Youssef bey.

La deuxième Commission déclare après examen qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer la Rokhsa pour construire le four. Quant au sébil, elle propose au Comité de le classer parmi les monuments à conserver, car sa façade ouest mérite qu'on la sauve de la destruction.

L'architecte du Comité préparera le devis des travaux à exécuter, il sera adressé au nazir pour en suivre les indications et ces travaux seront faits sous la surveillance de notre architecte, à cette condition, la Rokhsa pourra être délivrée.

2° COUPOLE ET MINARET DU TÉKIET ET MAOULAOUIEH

La deuxième Commission a visité l'intéressante coupole et le minaret Tékiet des derviches tourneurs connus sous le nom de

el-Maoulaouieh. — Coupole et minaret sont couverts de stuc et richement ornés.

La deuxième Commission propose de classer ces deux édifices parmi les monuments à conserver.

3° MOSQUÉE GAMAL EL-DYN OUSTADAR

Sur une lettre du Ministère des Travaux publics qui rend responsable l'Administration générale des wakfs des accidents qui pourraient se produire par suite du mauvais état de la façade de la mosquée Gamâl el-Dyn, cette Administration a remis le dossier à l'architecte du Comité pour y donner suite. La deuxième Commission invite l'architecte à dresser les documents nécessaires à la mise en adjudication, documents qui seront adressés aux Wakfs pour donner la suite nécessaire.

4° MINARET DE LA MOSQUÉE AYDOUMAR-EL-BAHLAOUAN

M. Herz soumet un rapport à la deuxième Commission sur le résultat des examens faits successivement depuis le 1er novembre 1890 à ce jour. Le résultat est satisfaisant, car il démontre que le minaret ne s'est presque plus incliné depuis sa consolidation. L'architecte fera un nouvel examen après un nouveau délai de deux mois.

5° TOMBEAU DU SULTAN EL-GHOURI

M. le wékil de l'Administration générale des wakfs transmet une plainte du gardien du tombeau de Ghouri, dans laquelle celui-ci expose qu'il lui est impossible de maintenir la propreté autour de ce monument, parce que les passants s'y arrêtent pour faire des ordures.

La deuxième Commission a constaté que cette plainte est fondée; elle est d'avis de signaler ce fait au gouverneur du Caire, afin que la police puisse empêcher ces abus qui affectent la morale et la salubrité publique,

6° BEIT EL-KADI

La Commission propose de classer la partie de la façade nord à arcades du Beit el-Kâdi, qui semble être un mak'ad d'un grand palais disparu. Ce monument est propriété du Gouvernement.

La deuxième Commission regrette que récemment une peinture de toute la façade en bandes de couleur jaune et rouge ait été exécutée ; elle demande que le Ministère des Travaux publics en soit informé, afin que des travaux de cette nature ne soient pas exécutés à l'avenir dans les monuments classés appartenant au Gouvernement sans avoir, au préalable, demandé l'avis du Comité.

L'inscription des épaulements de la porte permet de lire : *901 Hégire (1495 J.-C.).*

7° ANCIENNE MAISON AUPRÈS DE BEIT EL-KADI

En montant la rue de Beit el-Kâdi, et après avoir franchi le passage voûté de l'est, on se trouve ensuite devant le reste d'une vaste maison, dont toutes les dépendances qui entourent la grande cour sont en état de ruine presque complète. Le côté nord est occupé par un mak'ad derrière lequel il y a deux grandes ka'a. Ces deux salles devaient resplendir autrefois, car les traces de leur décoration montrent qu'elles étaient richement ornées ; malheureusement il n'en reste que quelques vestiges. Tout ce que l'on a pu arracher des murs a été emporté. Il reste cependant les deux plafonds encore assez bien conservés ; on les signalera au propriétaire pour qu'ils soient conservés comme ils se trouvent en lui recommandant de n'y pas toucher sans avoir pris, au préalable, l'autorisation du Comité.

Les quelques mots qu'il a été possible de déchiffrer dans le reste de l'inscription de la frise qui entoure le plafond apprennent que cette maison est de l'époque des mamlouks.

Cette circonstance est assez importante pour en relever les plans et les coupes, attendu que nous possédons peu de documents sur l'architecture civile de cette époque. L'architecte est donc chargé de faire ce travail aussitôt que l'Administration des wakfs aura obtenu du propriétaire, S.E. Ahmed pacha Râchid, l'autorisation d'y procéder.

8° ABREUVOIR WAKF SIDI BAYOUMI

La Commission propose de classer l'abreuvoir de Sidi Bayoumi, qui est de l'époque turque de l'architecture arabe.

9° NOTE DE DÉPENSES

M. Herz annonce à la deuxième Commission qu'il a fait placer quatre bornes en pierre de taille pour protéger les angles saillants de la mosquée el-Mârdâni. La dépense occasionnée par ce travail est de 2 L. 800 que la Commission propose d'accepter.

10° DEUX DEVIS

L'architecte présente les deux devis suivants :

	POUR LE COMPTE				
	DU COMITÉ		DES WAKFS		TOTAUX
	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.
a) Pour la réparation et la consolidation du portail du palais Bârdak (voir le 131e rapport)	159	604	50	396	210
b) Pour la réparation du Zaouyet du cheikh Mohamed el-Dorgham (voir le 129e rapport)	40	—	60	—	100
TOTAUX...	199	604	110	396	310

Caire, le 25 août 1892.

GRAND, HERZ.

137me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55)

Examen :

1° De quatre demandes de construction ;
2° D'une affaire concernant le Musée arabe ;
3° De la mosquée el-Mouayyed (المؤيد) à el-Soukkarieh (plan Grand bey n° 190).

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION

Les quatre demandes de construction ont été adressées par :

a) Le sieur Hag Bakri el-Tabbâkh, pour son terrain qui touche le tombeau du cheikh el-Menoufi, sis à Haret el-Zir el-Meallak, section Abdine.

b) La dame Khadiga Hânem, veuve de feu Ibrahim pacha Khalil, pour construire sa masure sise à Haret el-Hayâtem, et qui touche la mosquée el-Hayâtem, section Sayeda Zenab.

c) Le wékil du wakf Soliman Agha el-Selâhdâr, pour changer quelques pierres dans la façade de la mosquée el-Selâhdâr, à Châra Margouch.

d) Le sieur Hassan Habechi el-Mouayyed, pour construire sa boutique sise à Mégharbelyn, qui touche le tombeau de Sayeda Aïcha el-Tounsieh.

La deuxième Commission propose, après examen fait, de ne pas classer les bâtisses mentionnées dans *a*, *c*, et *d* vu qu'il s'agit de constructions modernes, et délivrer le permis pour *b*, à la condition de ne pas toucher à la mosquée.

2° MUSÉE ARABE

Sur la demande formulée dans le 131me rapport, § 10, de la deuxième Commission, pour l'emploi d'une partie du liwan est de la mosquée el-Hakem comme annexe au Musée arabe, l'Adminis-

tration générale des wakfs a répondu qu'elle ne peut céder ce local, et elle propose de mettre à notre disposition le magasin d'huile qui est dans le voisinage du musée et dans l'enceinte de la dite mosquée. La Commission ayant reconnu cette proposition acceptable a fait préparer un devis pour la mise en état des chambres que contient ce petit bâtiment, ainsi que du kiosque à machrabieh, pour pouvoir recevoir les antiquités. La deuxième Commission charge l'architecte du Comité de mettre en adjudication les travaux contenus dans ce devis, montant à 40 L.E.

Le transport de l'huile sera à la charge du Comité, sur la demande des Wakfs.

3° MOSQUÉE MOUAYYED

M. Herz avise la deuxième Commission qu'il a fait monter les quatre portes du sanctuaire de la mosquée el-Mouayyed (voir rapport n° 135). La deuxième Commission s'y est rendue pour juger de l'effet de la dorure de ces portes, elle s'est prononcée pour l'échantillon inférieur et charge l'architecte de demander des prix pour l'exécution de ce travail.

La Commission accepte de diminuer 1 L.E. du compte des entrepreneurs qui ont réparé les portes pour la non application de l'encaustique, prévue dans leur contrat. L'encaustique sera appliqué lors de la peinture et de la dorure par un entrepreneur qu'elle choisira.

Caire, le 8 septembre 1892

GRAND, HERZ.

138me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55)

Examen :

1° De la mosquée Malika Safia (الملكة صفية) à el-Daoudieh (plan Grand bey n° 200);

2° De la coupole de Sayadi Abdalla el-Menoufi, (عبدالله المنوفى) auprès du tombeau du sultan Kaïtbay au désert de Kaïtbay (tombeaux des Khalifes);

3° De la mosquée d'Ibn Touloun, (طولون) à Kal'at el-Kabch (plan n° 220);

4° D'une note de dépenses pour petites réparations;

5° De la mosquée Barkouk, (برقوق) à Nahassyn (plan n° 43/44);

6° Du devis de la coupole du Khânka Beibars el-Bondokdâri, (بيبرس البندقدارى) à el-Gamalieh (plan n° 32).

1° LA MOSQUÉE EL-MALIKA SAFIA

Le sieur Mohamed Chameïsse demande un permis pour reprendre en sous-œuvre sa maison sise à chara Mokhtâr avoisinant la mosquée d'el-Malika Safia.

Après examen et ayant reconnu que la maison dont il s'agit est une de celles pour lesquelles le Comité a fait des observations dans sa 27me séance et pour lesquelles il a été écrit à l'Administration générale des wakfs le 8 février 1888, la deuxième Commission propose au Comité de rappeler l'affaire aux Wakfs avant de donner suite à la demande de rokhsa.

2° COUPOLE EL-MENOUFI

Le sieur Mohamed Ibn Galloun el-Moghrabi sollicite de l'Administration générale des wakfs l'autorisation de restaurer à ses frais la coupole de Sayadi Abdalla el Menoufi. L'Administration générale des wakfs a remis cette affaire à la deuxième Commission pour l'examiner. La coupole el-Menoufi est de petite dimension et couvre un tombeau. Le dôme même, qui est orné à l'extérieur d'arabesques sculptées sur pierre, est en bon état; ce sont les quatre

murs qui sont en état menaçant et ce sont ces murs que le sieur Mohamed demande à reconstruire.

La deuxième Commission est d'avis que l'autorisation soit donnée, à la condition essentielle que les travaux soient faits sous la surveillance de M. Herz.

3° MOSQUÉE D'IBN TOULOUN

La deuxième Commission a visité cette mosquée et a constaté que les travaux ordonnés par le Comité sont en voie d'achèvement.

La deuxième Commission avise le Comité qu'elle a ordonné de réparer le sommet du minaret et de le surmonter d'un croissant, ce travail n'ayant pas été compris dans le devis. La dépense est de 37 L.E., imputable sur l'imprévu du devis ou sur le crédit des petits travaux.

4° NOTE DES DÉPENSES

M. Herz soumet à la deuxième Commission une note des dépenses pour des travaux urgents exécutés :

1° Dans la mosquée Aïtoumouch el-Nagâchi, à Darb el-Wazir, savoir :

Démolition d'une partie de l'entablement dont des morceaux tombaient sur les passants, et coulage en plâtre des fissures de la coupole ..... L. 0.530

2° Dans la coupole du Tékiet el-Maoulaouieh, à el-Seyoufieh, savoir :

Consolidation d'une partie de la frise à inscription en plâtre (voir le 137me rapport)..... » 1.140

TOTAL L. 1.670

La deuxième Commission approuve cette dépense imputable sur les petits travaux.

5° MOSQUÉE BARKOUK

L'architecte soumet à la deuxième Commission un état de payement s'élevant à 20 L.E. dues à M. Puthod pour la réparation des quatre colonnes monolithes en granit, du sanctuaire de la mosquée Barkouk.

La deuxième Commission accepte le travail et informe le Comité que cette dépense devant être payée par l'Administration générale des wakfs, il y a lieu de lui transmettre ces documents afin que l'entrepreneur soit réglé.

6° DEVIS DE LA COUPOLE DU KHANKA BEIBARS

(Voir planche n° IX).

La deuxième Commission a examiné le devis présenté par l'architecte, devis qui a été demandé dans le 108me rapport de la deuxième Commission. Ce devis est dressé dans le but de prévenir l'anéantissement de ce beau monument, anéantissement qui arriverait sûrement vu l'état de dégradation et de décomposition dans lequel se trouvent ses murs.

Les marbres des revêtements des murs qui subsistent encore démontrent que ces riches revêtements s'élevaient à plus de 3m,60 de haut. Les plaques en marbre de couleurs diverses alternaient avec des panneaux de mosaïques; beaucoup sont tombés, d'autres ne tiennent plus aux parois à cause de l'humidité des murs.

Ces panneaux de marbre et ceux en mosaïque seront soigneusement enlevés et ils seront remis en place après la reprise des maçonneries des murs.

Ces maçonneries en reprise seront exécutées avec mortier hydraulique de chaux et pouzzolane.

Le dallage en marbre sera reproduit d'après les restes que nous voyons, dont le dessin très simple est d'un beau modèle.

Les vitraux en plâtre seront complétés; ils sont d'un travail remarquable par la finesse de l'exécution et l'élégance de leurs dessins.

Le plafond du corridor devant la coupole sera refait, c'est urgent.

Les vantaux de la porte recouverts de bronzes seront nettoyés, ces bronzes sont très élégamment ciselés ; ils seront complétés et la porte remise en bon état.

Le devis comporte enfin la recherche et la réparation du dallage ancien sous le portail d'entrée, lequel a été couvert par le mauvais pavage actuel.

Voir rapport N°

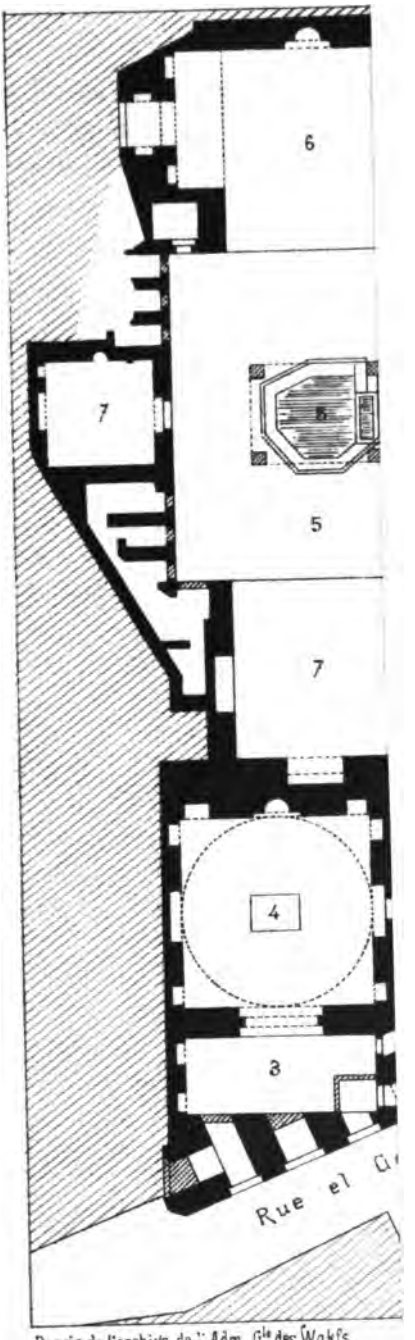

Dessin de l'archive de l'Adm. Gle des Wakfs

0 5 10

Khanka du Sulte

Rue el-Gamalieh

Les travaux à exécuter portés au devis estimatif sont résumés dans l'état ci-dessous:

	WAKFS	COMITÉ	TOTAL
	L.E. M.	L.E. M.	L.E. M.
a) Démolition, maçonnerie et menuiserie.....	253 676	392 555	646 231
b) Marbres.....	—	550 679	550 679
c) Bronzes.....	—	220 —	220 —
Imprévus et surveillance.....	26 324	106 766	133 090
Totaux.....	280 —	1.270 —	1.550 —

En ordonnant les travaux de conservation de ce beau monument, le Comité voudra bien en même temps adopter les mesures ci-dessous indiquées:

1° Engager l'Administration générale des wakfs à faire disparaître les boutiques construites devant les quatre fenêtres de la façade.

2° L'Administration générale des wakfs recherchera si le propriétaire au nord de la coupole a le droit de fermer les deux fenêtres du corridor par le mur qu'il a élevé contre celui du monument et, dans le cas contraire, faire rétablir les lieux dans leur état primitif en revendiquant tous les droits afférents à la propriété du monument.

3° Elle invitera aussi ce propriétaire à démolir le banc qu'il a construit contre le mur nord devant une ancienne fenêtre bouchée et près de la porte d'entrée de son okala.

4° Demander au Ministère des Travaux publics de niveler le sol de la rue à la hauteur du seuil du monument dont il s'agit.

Caire, le 29 septembre 1892.

GRAND, HERZ.

139me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55).

MOSQUÉE KIDJMAS EL ISHAKI (قجماس الاسحاقى)

CONNUE AUSSI SOUS LE NOM DE MOSQUÉE DU CHEIKH ABOU HARIBA.

(Plan Grand bey n° 114).

(Voir planches X et XI).

La mosquée Kidjmâs el-Ishâki est sise au Caire, au quartier Darb el-Ahmar dans la rue de ce nom et à 200 mètres à l'est environ de la porte Bâb Zouéla (ou Métoualli). Les côtés ouest et sud forment les façades principales, elles se trouvent dans la rue susmentionnée ; les autres façades donnent sur des ruelles peu importantes. La mosquée est donc libre de tous côtés ; cependant du côté nord elle est reliée aux bâtiments qui se trouvent de l'autre côté de la ruelle par un ancien pont qui s'arc-boute sur une partie de la façade nord de la mosquée et qui permet la communication directe avec la cour d'ablution qui se trouve dans les dits bâtiments (voir la planche n° XI).

Les dimensions de la mosquée sont, de l'est à l'ouest, de 27 mètres et du nord au sud, de 24 mètres ; sa superficie est de 480 mètres.

Vu de l'ouest, l'aspect extérieur de ce monument est très beau, en arrivant par le chàra Darb-el-Ahmar, on aperçoit en même temps la large façade ouest percée de deux rangées de trois fenêtres; le portail est surmonté du minaret et le sébil placé en saillie entre la façade ouest et le portail.

Cette façade est couronnée par une belle corniche composée de plusieurs assises de stalactites relevées de sculptures. Malheureusement un affreux et épais badigeon recouvre depuis longtemps les autres détails de la façade, qui consistent notamment en mosaïques de marbre ornant les différentes baies percées dans les façades (fenêtres, portes, etc.).

MOSQUÉE KIDJMÂS EL-ISHAKI, CAIRE.
(Façade ouest).

UNIV. OF MICH.

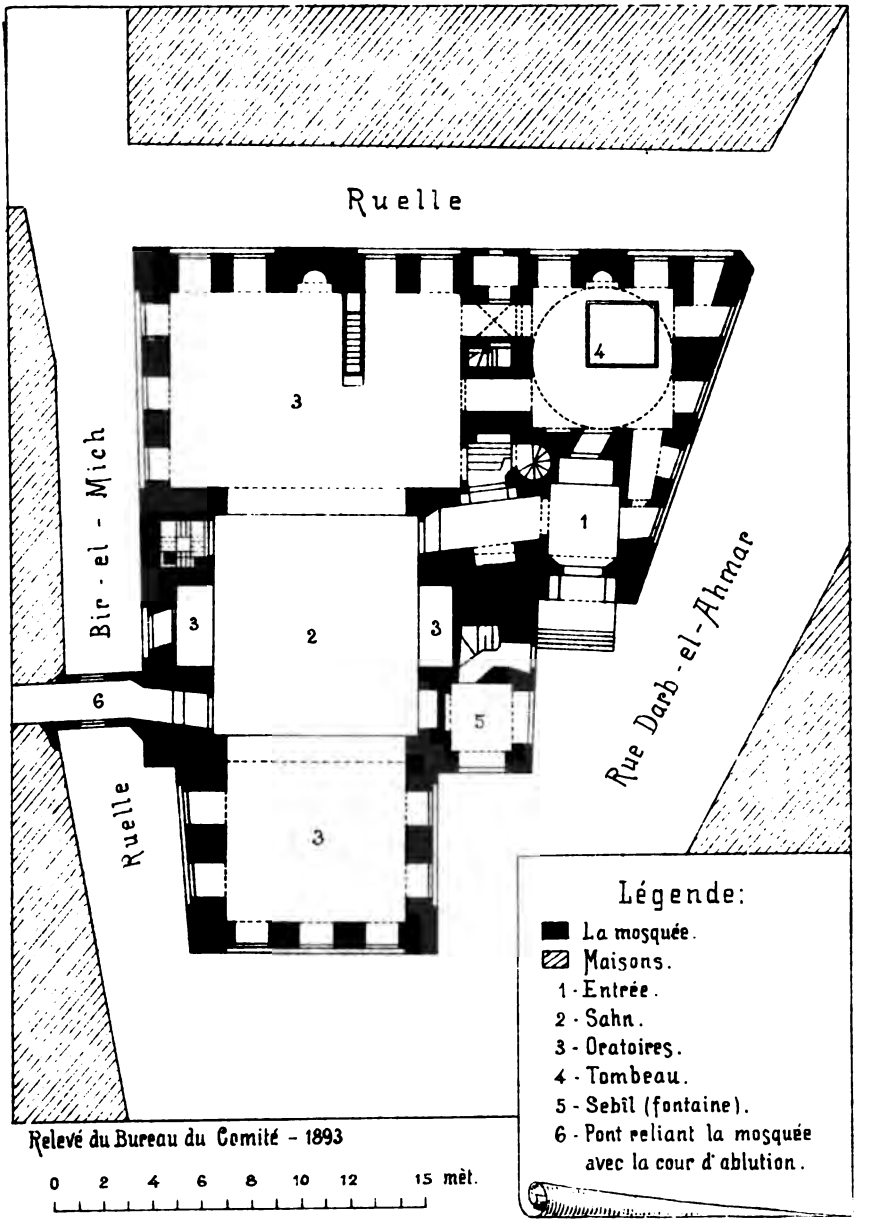

Plan de la mosquée Kidjmâs-el-Ishâki - Caire

UNIV. OF MICH.

La grille du sébil est très décorative; elle est en bronze massif ciselé.

La façade nord est simple.

Enfin la façade est se distingue des précédentes par sa disposition spéciale. Le milieu est occupé par une jolie porte fermée depuis plusieurs années, qui semble conduire au sous-sol de la mosquée, dont le côté ouest entier est occupé par une série de chambres qui semblent avoir servi d'habitation au fonctionnaire de la mosquée. Cette porte est surmontée d'un beau linteau en divers spécimens de marbre, ainsi que de panneaux richement sculptés.

La sculpture se répand aussi sur l'assise qui forme le parapet des fenêtres inférieures du monument. Les pierres s'enchevêtrent en fleurs de lis et chacune d'elles est relevée par un dessin spécial qui rappelle les linteaux de l'okâla du sultan Kaïtbaï, à l'époque de laquelle le monument appartient.

Malheureusement ces détails sont fortement détériorés et nous constatons avec peine que le temps n'en est pas la seule cause, car les hommes y ont aidé beaucoup; ainsi, pour gagner de la hauteur dans les chambres au fur et à mesure de l'élévation du sol de la rue, les linteaux couvrant les baies ont été brisés.

Puis l'espace ne suffisant pas, de misérables huttes ont empiété sur la voie publique en s'accolant au soubassement du monument et en déparant les plus belles façades dans le but d'ajouter quelques piastres aux revenus, ou pour satisfaire un intérêt privé.

Nous demandons au Comité que les Wakfs, propriétaires, dit-on, de ces huttes, les fassent disparaître, car il est honteux pour l'Administration d'exploiter ces échèches au détriment de l'aspect d'un si beau monument.

Le minaret est d'un beau type; il est dangereux de le conserver en son état actuel, car des parties menacent de s'écrouler.—Nous vous proposons sa réparation complète.

L'intérieur de l'édifice se compose de la mosquée proprement dite, du tombeau surmonté d'une coupole et du sébil.

La disposition des oratoires est celle des mosquées de l'époque Kaïtbaï, la pièce carrée centrale (sahn), est entourée de quatre liouâns, dont le principal contient la kibla (niche de prière).

Les murs ont conservé en grand partie leurs lambris en mar-

bres de différentes couleurs ; sur le mur de la kibla ces lambris atteignent la hauteur de 4m,55. Le dallage du liwan principal est remarquablement beau. Il est en marbre et la plus grande partie est faite en mosaïque. Une frise en stuc noir et rouge, appliquée dans les ornements entaillés dans les marbres, couronne les lambris des murs.

La menuiserie des portes et autres est très belle; le minbar est un véritable chef-d'œuvre d'ébénisterie.

Les plafonds très élevés semblent avoir souffert des effets de l'infiltration des eaux, car la dorure et la peinture ont disparu à bien des endroits.

La lanterne qui perce le plafond du sahn a disparu, sa réfection est indispensable pour la conservation du monument.

La porte nord-ouest du sahn donne accès au pont déjà mentionné qui mène à la cour d'ablution.

Dans l'ouvrage *Khitat el-Taoufikieh el-Guédideh* (1), fait par Aly pacha Moubarek, nous relevons les renseignements ci-après sur le fondateur de cette mosquée :

« L'émir Kidjmâs el-Ishâki el-Seyfi (2) se distinguait déjà jeune par ses qualités. Entré au service du sultan el-Achraf Kaïtbaï, celui-ci l'a fait vite avancer. Kidjmâs devint gouverneur de la Syrie, où il fit élever de magnifiques constructions. C'est surtout la cité principale de Damas qu'il a comblée de ses soins. Kidjmâs quitta la Syrie pour occuper le gouvernorat d'Alexandrie ; peu après il fut appelé à occuper la charge de grand écuyer « Emir Akhor » de son royal maître. »

Kidjmâs, doué d'une grande activité, l'a exprimée surtout en élevant des monuments religieux et d'utilité publique.

A Alexandrie, auprès de la porte de Rosette, il a construit une mosquée et un khân (caravansérail) pour les voyageurs qui arrivaient après la fermeture de la porte de la ville.

La mosquée était dotée d'un beau jardin et de plusieurs autres constructions qui s'élevaient dans son voisinage. Il a aussi élevé d'autres constructions à Kal'at el-Kabch, au Caire.

De toutes ces constructions, il ne subsiste que la mosquée

(1) Volume 4.
(2) Appelé aussi par d'autres historiens : Kidjmâs el-Ishaki el-Zâhîri Djakmak.

(madrassa) de Darb el-Ahmar, qui fait l'objet de ce rapport ; elle a été achevée en 886 de l'hégire (1481 J.-C.) (1).

Plus tard, l'émir Kidjmàs, nommé pour la deuxième fois gouverneur de la Syrie, mourut en 892 de l'hégire (1486 de J.-C.) et il y fut enterré.

Ce monument est aussi appelé par le peuple «Mosquée Abou Hariba», d'un cheikh de ce nom, mort en 1268 de l'hégire (1851 de J.-C.), dont les cendres sont déposées sous la coupole du monument dont le tombeau est resté jusqu'alors inoccupé.

Abou Hariba el-Chantanaoui venait d'un petit village de Menoufieh, mais il est d'origine Kark. Par sa vie pieuse et juste il mérita la considération de ses coreligionnaires et des chrétiens. On dit qu'il convertit plus de soixante personnes à la religion musulmane.

Afin d'assurer la conservation de ce monument, la deuxième Commission a fait préparer le devis des travaux qu'il serait utile d'exécuter tant pour le compte du Comité que pour celui de l'Administration générale des wakfs. Ce devis comprend :

	DÉPENSE SUR		TOTAL
	LES WAKFS	LE COMITÉ	
	L.E. M.	L.E. M.	L.E. M.
1° Démolition, déblaiement et maçonnerie....	408 329	594 795	1.003 124
2° Menuiserie.....	113 599	707 283	820 882
3° Marbre.....	—	540 030	540 030
4° Imprévus et surveillance.....	48 072	157 892	205 964
Totaux.....	570 000	2.000 000	2.570 000

Après l'exécution des travaux, ce magnifique monument sera remis en bon état et fera l'admiration des habitants et des artistes ; c'est un des beaux spécimens de l'architecture arabe.

(1) L'inscription sur la baie du portail :

(بسم الله الرحمن الرحيم وأن المساجد لله فلا تدعوا مع الله أحدا صدق الله العظيم وكان الفراغ من الجامع في شهر الله المحرم سنة ست وثمانين وثمانمائة)

« Au nom de Dieu, clément et miséricordieux :

« Les mosquées sont à Dieu ; n'invoquez aucune personne autre que Dieu ; ce sont les paroles sincères de Dieu suprême. — La mosquée a été achevée au mois de Moharrem 886 ».

La deuxième Commission propose au Comité l'approbation du devis ci-dessus. Elle exprime aussi le vœu que le pont côté nord soit conservé et réparé, ainsi que la façade de la maison auquel il aboutit, laquelle est de l'époque de la mosquée et sert encore d'habitation aux fonctionnaires qui la desservent.

Caire, le 7 octobre 1892.

GRAND, HERZ.

140me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55).

Examen :

1° Du sébil wakf Kôssa Sanân (كوسه سنان) à el-Sanadkieh, quartier Darb el-Ahmar (plan Grand bey auprès du n° 89) ;

2° Du sébil Hussein Katkhoda el-Azmirli (حسين كتخدا الازميرلى) à Om-el-Ghoulâm (plan vis-à-vis du n° 24) ;

3° Du tombeau du cheikh el-Tayâr (الطيار) à Darb el-Gamamiz ;

4° De la mosquée Barkouk (برقوق) à el-Nahassyn (plan n° 43 et 44) ;

5° De deux notes de dépenses présentées par l'architecte ;

6° Du sébil de la mosquée cheikh Métahhar (معاهر) au coin du Mouski et de la rue el-Nahassyn.

1° SÉBIL KOSSA SANAN

Le sieur Saad Aly el-Attâr demande une rokhsa pour badigeonner la façade de sa maison sise à Sanadkieh (section Darb el-Ahmar) et qui surmonte le sébil Kossa Sanân, appartenant à l'Administration générale des wakfs.

La deuxième Commission s'est transportée sur les lieux pour examiner la question ; elle a constaté qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer la rokhsa demandée. Quant au sébil, la Commision ne croit pas devoir proposer son classement, vu qu'il ne reste presque rien de ses décorations anciennes, mais elle désire que l'Administration générale des wakfs soit invitée à prendre les mesures propres à empêcher la disparition de quelques pièces de mosaïque du dallage ; il suffira de les entourer de quelques dalles ordinaires bien scellées ; et, dans le cas où ce petit bâtiment viendrait à être démoli, la deuxième Commission demande que la grille en bronze de la fenêtre et le plafond en bois du sébil soient envoyés au Musée arabe pour être conservés.

2° SÉBIL HUSSEIN KATKHODA EL AZMIRLI

L'Administration générale des wakfs annonce par sa lettre du 21 septembre 1892, que sur la demande de la deuxième Commission

(voir 133e rapport, § 8), elle a invité le nazir de l'école attachée au sébil Hussein Katkhoda à enlever le badigeonnage de la façade du sébil et que ce nazir a annoncé avoir exécuté ce travail.

3° TOMBEAU DU CHEIKH EL TAYAR

La deuxième Commission ayant exprimé certains vœux dans son 129me rapport, concernant le tombeau du cheikh el-Tayâr, l'Administration générale des wakfs lui annonce que le tombeau ne lui appartient pas et qu'il est administré par le sieur Mohamed Ibrahim, attaché à la mosquée Zoulfikâr bey.

La Commission propose au Comité de prier les Wakfs de donner communication de ses demandes au directeur de ce tombeau en le priant d'y donner suite.

4° MOSQUÉE BARKOUK

La Direction générale des wakfs a adressé, le 8 mars dernier, une lettre de M. Herz, datée du 12 février 1892, à la deuxième Commission, la priant de vouloir en prendre connaissance et d'émettre son opinion sur la réclamation que le sieur Varouti a formulée dans sa lettre du 12 février dernier, relative à la situation définitive des travaux qu'il a exécutés dans la mosquée Barkouk, l'an passé.

La Commission a examiné les réclamations de l'entrepreneur, qui sont au nombre de sept, et dans lesquelles il prétend avoir exécuté une somme de travail supérieure à celle prévue au devis estimatif, et que certains travaux non prévus dans le devis lui soient comptés à un prix plus élevé que cela n'a été fait dans ce règlement. La Commission a chargé l'architecte du Comité de vérifier le mesurage et de tâcher d'arriver à une entente avec l'entrepreneur pour ce qui concerne les prix en question.

A cet effet, M. Herz a présenté aujourd'hui, dans une lettre, le résultat de sa mission. Il en résulte que l'entrepreneur renonce à deux de ses réclamations, vu qu'elles ne sont pas fondées et accepte les offres qui lui sont faites en ce qui concerne les travaux non prévus dans le devis.

Le montant de ces travaux s'élève à 95 L.E. 297 mil.

La deuxième Commission propose d'allouer cette somme à l'entrepreneur ; elle sera payée sur le crédit affecté aux petits travaux sur le budget de 1892, dont une partie reste disponible.

5° DEUX NOTES DE DÉPENSES

Les deux notes de dépenses présentées par l'architecte du Comité sont :

a) Pour la réfection des échafaudages afin de faire un examen dans le minaret de la mosquée Aïdoumar el-Bahlaouân (examen demandé dans le 136me rapport); le montant est de L.E. 0,460 mil.

b) Pour avoir démoli certains murs modernes dans la ka'a du tombeau el-Ghouri, afin de pouvoir examiner les anciens murs. Le montant est de ..... » 0,300 »

Total... L.E. 0,760 mil.

La Commission approuve cette dépense et la recommande à l'acceptation du Comité.

6° SÉBIL DE LA MOSQUÉE DU CHEIKH MÉTAHHAR

La mosquée du cheikh Métahhar se trouve près du carrefour formé par la rue du Mouski et la rue Nahassyn. La mosquée proprement dite est cachée par le portail surmonté du minaret et par le sébil dont la façade est tellement recouverte de badigeon que l'on n'en distingue presque plus les ornements.

La mosquée Métahhar occupe l'emplacement d'une mosquée (madrassa) qui avait été construite au VIe siècle de l'Hégire (XIIe de J.-C.) par le sultan ayyoubite Mélik el-Nâsser Selâh el-Dyn Mozaffar Youssef Ibn Ayyoub. Elle était désignée par le nom d'El Séyoufieh, parce qu'il y avait des armuriers dans son voisinage. Il ne reste aucune trace de ce monument.

Abdel-Rahmân Katkhoda (milieu du XIIe siècle de l'Hégire, XVIIe de J.-C.), à qui le Caire doit beaucoup de constructions, l'a remplacée par la mosquée et le sébil que nous voyons aujourd'hui.

La mosquée, dont l'ensemble est assez simple, a pour façade extérieure la façade du sebil, laquelle est comparable au riche sébil (du même fondateur) qui est situé à la jonction de la rue El Nahassyn et de celle de Gamalieh, après le palais de Bechtâk.

La deuxième Commission a fait dresser le devis des travaux nécessaires à la conservation de ce monument, et propose au Comité de l'approuver afin que les travaux puissent être entrepris lorsque les ressources du budget le permettront.

Ce devis s'élève à 70 L., qui seront réparties comme suit:

a) Pour compte du Comité, travaux de conservation ..	L.	30
b) Pour compte des Wakfs, entretien ordinaire.....	»	40
Total...	L.	70

Il y a, en outre, à exécuter dans la boutique qui se trouve dans la façade du sébil (mais qui forme propriété d'un particulier), des travaux évalués à 2 L. La Commission propose que l'Administration des Wakfs invite le propriétaire de la boutique à exécuter le travail qui lui incombe, en même temps que l'Administration mettra en exécution les siens.

Caire, le 22 octobre 1892.

GRAND, HERZ.

141me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 55).

Examen :

1° De la coupole de Sayadi el-Menoufi (المنوفى) près du tombeau du sultan Kaïtbaï au désert de Kaïtbaï ;

2° De l'okâlat Kaïtbaï (قايتباى) près de la porte de ville Bâb el-Nasr ;

3° De la mosquée Gamâl el-Dyn Youssef el-Oustadâr (جمال الدين يوسف) à el Gamâlieh (plan Grand bey, n° 35 ;

4° De la maison Mahmoud Sâmi el-Baroudi (محمود سامى البارودى) au Caire (Bab el-Khalk).

1° COUPOLE DE SAYADI ABDALLAH-EL-MENOUFI

L'architecte du Comité communique une lettre du sieur Mohamed Galloun qui a été autorisé à réparer le soubassement de la coupole de Sayadi Abdallah el-Menoufi (voir le 138me rapport); il expose dans cette lettre que le seuil de ce monument est à 1m,50 au-dessous du niveau du terrain environnant; qu'étant obligé de reprendre la maçonnerie jusqu'à l'ancien sol, il désire être autorisé à démonter la coupole pour la reconstruire avec les mêmes matériaux après avoir surélevé les murs qui la portent.

M. Herz indique dans son rapport l'avantage qui résulterait pour le monument de l'exécution de ce travail.

La deuxième Commission, après visite des lieux, approuve les conclusions du rapport de M. Herz ; elle est d'avis que l'autorisation sollicitée par Mohammed Galloun lui soit accordée, à la condition que les travaux seront exécutés d'après les indications de l'architecte du Comité et sous sa surveillance.

2° OKALAT KAÏTBAY, À BAB-EL-NASR

La deuxième Commission a visité l'okâlat qui se trouve dans le voisinage de Bâb el-Nasr, à l'intérieur de la ville du Caire. Cette

okâla attire l'attention par sa belle façade monumentale, aux étages à encorbellement, supportés par des consoles et des poutres gravées d'inscriptions.

La grande porte aussi est très belle ; nous relevons de ses inscriptions que l'édifice est une œuvres du sultan Kaïtbaï (fin du xvme siècle). Le texte de l'inscription est ainsi conçu :

بسم الله الرحمن الرحيم أمر بعمارة هذا المكان المبارك سيدنا ومولانا ومالك رقابنا الامام الاعظم
السلطان الملك الاشرف أبو النصر قايتباى عز نصره وجعله وقفا ومصروفا أجرته على جيران النبي صلى الله
عليه وسلم بالمدينة يشترى به قمح ويعمل منه بسنة الدين للمجاورين الواردين ابتغاء لوجه الله

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux, la construction de cet édifice béni a été ordonnée par notre seigneur et maître, maître de notre vie, le grand imam, le sultan, le très noble, le victorieux Kaïtbaï ; que sa victoire soit brillante! Il a été constitué en wakf (cet édifice) en affectant ses revenus au profit des voisins du Prophète (que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui) qui sont à Médine, la ville sainte. Ces revenus doivent être consacrés à l'achat de blé qui sera distribué aux étudiants et visiteurs de la ville sainte pour l'amour de Dieu. »

Le niveau du sol de la rue a été élevé peu à peu et cache maintenant au moins un mètre du soubassement de l'édifice. La deuxième Commission propose de demander au Ministère des Travaux publics de faire déblayer la rue jusqu'au seuil de l'okalat, dans toute la partie de la rue longeant la façade de ce monument; le déblaiement s'étendra jusqu'à Bâb el-Nasr, dont le soubassement est de même caché par les apports de terre.

La Commission est aussi d'avis de classer l'okalat dont il s'agit pour assurer sa conservation.

3° MOSQUÉE GAMAL EL-DYN YOUSSEF

La deuxième Commission a examiné les travaux de conservation qui sont en cours d'exécution dans le soubassement des façades de la mosquée Gamâl el-Dyn.

M. Herz demande de rétablir les linteaux en pierre des portes

des boutiques qui se trouvent sous la mosquée, mais, pour cela, il faudrait que la rue soit déblayée jusqu'au niveau des fondations du monument, afin d'obtenir la hauteur nécessaire pour l'usage des boutiques.

La deuxième Commission approuve cette proposition et propose qu'il soit demandé au Ministère des Travaux publics de faire exécuter ces travaux de déblaiement par le service compétent.

4° MAISON MAHMOUD SAMY EL-BAROUDI

Le Ministère des Travaux publics annonce à l'Administration générale des wakfs, par sa lettre du 22 septembre dernier, n° 3871, qu'une partie de la maison de Mahmoud Sâmi, à Bâb el-Khalk, menace ruine et qu'il est urgent d'en opérer la démolition.

La deuxième Commission a constaté que la partie signalée se trouve éloignée des salles qui intéressent le Comité (voir 131e rapport). La démolition demandée peut donc être exécutée sans l'intervention du Comité.

Le Caire, le 29 octobre 1892.

GRAND, HERZ.

142me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 55).

Examen :

1° De trois demandes de construction ;

2° De l'aqueduc de Salah el-Dyn (صلاح الدين) à Foum el-Khalig, Caire ;

3° De la mosquée Ibn Touloun (ابن طولون) (plan Grand bey, n° 220) ;

4° De la maison du sieur Aly effendi Badia (علي افندي بديع) à haret Darb el-Bazabîx ;

5° D'une lettre de l'Administration générale des wakfs, relative à un bain à Erment, Haute-Egypte ;

6° D'une lettre de l'entrepreneur des travaux de la mosquée el-Mehmendâr (plan n° 115), Caire ;

7° Du tombeau du sultan el-Ghouri (الغوري) (plan n° 189), Caire ;

8° De deux notes de paiement ;

9° De la situation du budget de l'année 1890.

1° DEMANDES DE TROIS ROKHSAS.

Les trois rokhsas ont été demandées par :

a) Le sieur Youssef bey Ezzat, chef du bureau turc khédivial, pour construire sa maison, sise à Hâret Khalil Teina, contiguë au tombeau du cheikh Beiram.

b) Le sieur Soliman bey el-Banna, pour construire sa maison, sise à Darb-Saâda (Hamzaoui), avoisinant la mosquée Mohamed Saïd Djakmak.

c) *La dame Nefissa el-Kalieh*, pour reconstruire la façade de la mosquée de Sayadi Hassan-el-Charkassi, dont elle *est l'administrateur*, située à chara Bein el-Sayâreg (Bab-el-Charieh).

Après examen des lieux, la deuxième Commission propose :

a-1) De déclasser le tombeau puisqu'il n'offre aucun intérêt au point de vue historique ou artistique.

b-1) De délivrer le permis demandé à la condition que la mosquée ne soit pas touchée.

c-1) Que le Comité se désintéresse de cette mosquée, dont la façade

a disparu. La Commission n'a trouvé aucun élément de cette façade qui démontre qu'elle eût un intérêt quelconque; son mode de construction indique qu'elle date d'une époque peu éloignée, à l'exception d'une frise en bois sculpté, qui est appliquée sur le mur nord dans l'intérieur de la mosquée, et du couronnement d'une porte ainsi qu'un petit plafond, auprès de la Kibla, le tout d'un beau travail qui nous fait supposer que la mosquée a déjà été reconstruite sur l'emplacement d'un ancien monument.

La Commission propose de réclamer les parties anciennes énumérées ci-dessus pour le Musée arabe si l'on procède au complément de la démolition, et aussi de transporter immédiatement dans ce musée un dé (d'angle) en marbre blanc sculpté, qui gît parmi les décombres et qui n'a aucun emploi pour la mosquée.

2° AQUEDUC DE SALAH EL-DYN.

L'Administration générale des wakfs transmet au Comité une lettre du Ministère des Travaux publics du 22 août dernier, n° 3291, annonçant que le sieur Emâm Châfeï lui a adressé une pétition relative à une parcelle de terrain dont il est propriétaire et qui est contiguë à l'aqueduc.

Il dit dans sa pétition que lorsqu'il a voulu construire, il a trouvé que la partie de l'aqueduc qui touche son terrain est en mauvais état, et qu'une partie s'est écroulée dont les matériaux sont encore sur son terrain.

Il se plaint, en outre, de l'obligation qui lui est faite d'éloigner ses constructions à 3m,00 de distance de l'aqueduc (voir 114me rapport *c*).

Le sieur Emam sollicite, en conséquence, que la dite partie de l'aqueduc soit réparée, et qu'on lui paye le prix du terrain qu'il doit laisser libre entre sa bâtisse et l'aqueduc; enfin, que les matériaux soient enlevés ou qu'on lui paye un loyer mensuel pour le terrain occupé par les matériaux provenant de la partie écroulée de l'aqueduc.

Après examen des lieux, la deuxième Commission propose ce qui suit:

1° Demander au Ministère des Travaux publics de démolir en talus, comme il a été fait pour la brèche ouverte pour le passage du

chemin de fer de Hélouan, les deux parties supérieures de la brèche de l'aqueduc; en outre, démolir les quatre assises supérieures du pilier qui forme le front ouest de la brèche, lequel avoisine le terrain du pétitionnaire, et aussi de faire tomber ou sceller quelques pierres du sommet du monument qui menacent de tomber.

2° De procéder de la même façon pour le front est de la brèche qui avoisine le chemin, en démontant avec précaution le médaillon à inscriptions qui est encastré dans la paroi sud pour le déposer au Musée arabe.

3° Demander au Ministère des Travaux publics de débarrasser le terrain du pétitionnaire des matériaux appartenant à l'aqueduc.

4° Quant à l'achat de la bande de 3m.00 de largeur du terrain longeant l'aqueduc, il appartient au Ministère des Travaux publics d'examiner cette question.

3° MOSQUÉE IBN TOULOUN.

La Commission s'est rendue à la mosquée d'Ibn Touloun et a constaté que les importants travaux qui ont été commencés il y a deux ans, sont achevés. La conservation du plus ancien monument du Caire est donc assurée pour plusieurs siècles. La Commission estime que le meilleur moyen de conserver une mosquée, c'est de la rendre au culte, car l'Administration générale des wakfs se trouve engagée à en assurer les réparations et l'entretien; elle se propose aussi de soumettre à l'approbation du Comité un devis pour une suite de travaux qui auront pour but d'achever les aménagements intérieurs, tels que: enlèvement des échaches qui sont encore dans le chemin de ronde du monument, rétablissement de la cour et bassin d'ablution; remise en état du minbar, du dekka, etc.

Le farache de la mosquée a signalé à la deuxième Commission que les habitants du voisinage de l'entrée de la mosquée par le haret Darb el-Bazabîz obsèdent les visiteurs de leurs importunités; la police devrait être avisée afin qu'une surveillance soit exercée plus utilement.

La deuxième Commision signale aussi la malpropreté du dit haret, qu'elle a trouvé couvert d'immondices et d'excréments, et elle demande que le Ministère des Travaux publics soit informé pour que

le service du nettoyage et du balayage soit convenablement fait chaque jour dans cette rue.

4° MAISON A HARET DARB EL-BAZABIZ.

Cette maison touche la porte nord de la mosquée d'Ibn Touloun. La cour intérieure est des plus intéressantes.

La Commission propose de la classer parmi les monuments à conserver. Le propriétaire en sera avisé avec prière de ne faire dans l'intérieur ni à l'extérieur aucun travail ou changement sans avoir pris l'avis du Comité.

5° BAIN ARABE A ERMENT.

Par une lettre datée du 6 courant, n° 1004, M. le directeur général des Musées égyptiens annonce à l'Administration générale des wakfs qu'il vient d'apprendre par son inspecteur que les fellahs de la ville d'Erment, pendant qu'ils extrayaient du sébakh, ont découvert un ancien bain musulman qui semble être de l'époque des Fatimites; que la bâtisse de ce bain est complète, sauf quelques dômes, le mur ouest et certaines dépendances qui sont détruits. L'inspecteur estime la valeur des travaux de réparation de 20 à 40 livres.

La deuxième Commission propose au Comité d'inviter l'Administration générale des wakfs d'écrire au moudir de la province d'empêcher la destruction de ce bain et de veiller à sa conservation ; de demander à l'Administration générale des wakfs de faire relever les plan et coupe de ce bain pour les soumettre à l'examen du Comité, avec un rapport technique sur son état actuel et les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour assurer sa conservation.

6° MOSQUÉE EL-MEHMENDAR.

L'entrepreneur des travaux qui sont en cours d'exécution dans la mosquée el-Mehmendar demande une prolongation de délai jusqu'au 30 du mois courant.

La deuxième Commission accorde le délai supplémentaire à M. Varuti, avec l'observation pourtant qu'il mettra à l'avenir plus d'activité dans l'exécution des travaux de ses entreprises, car elle a remarqué que cet entrepreneur est un peu nonchalant.

7° TOMBEAU DU SULTAN EL-GHOURI.

L'Administration générale des wakfs informe le Comité qu'elle a transmis le rapport n° 136 concernant les plaintes sur l'état des environs du tombeau el-Ghouri, au gouvernorat, et que celui-ci a promis de s'en occuper.

8° DEUX NOTES DE DÉPENSES

Les deux notes présentées par M. Herz sont :

a) Pour 12 séries de numéros (de 1 à 160), qui ont été imprimées à l'Imprimerie Nationale de Boulaq pour le Musée arabe.. L. 2 400m

b) Pour expédition de brochures et menus frais de bureau..... ..... » 2 014

Total... L. 4 414m

9° SITUATION DU BUDGET DE 1890

La deuxième Commission donne ci-après le détail des dépenses arrêtées et payées par le budget de l'année 1890.

Situation du budget de 1890

DÉSIGNATION	CRÉDITS ALLOUÉS				DÉPENSES FAITES			
	PARTIELS		TOTAUX		PARTIELLES		TOTALES	
	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
a) Monuments prévus au budget de 1890								
Minaret Sud, à Karafa el-Kobra	87	764	—		110	669	—	
Sébil Soliman Chaouich	124	120	—		131	406	—	
Mosquée el-Mar'a	25	—	—		25	—	—	
Tombeau de Ghouri	46	400	—		133	199	—	
Vieux minaret de la mosquée Sayedna-el-Hussein	21	560	—		21	740	—	
Sébil sultan Mahmoud	149	156	—		158	743	—	
Mosquée Baïbars.....	240	—	—		188	370	—	
» Barkouk	1.300	—	—		1.353	356	—	
» Mirza.....	2	500	—		3	569	—	
» Sarghatmach	71	—	—		82	196	—	
Coupole Tenkézieh.....	12	—	—		14	507	—	
» à l'est de la coupole Tenkézieh.....	120	—	—		133	702	—	
Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh....	30	—	—		38	590	—	
Deux sébils Kaïtbaï (Azhar et Saliba).	20	—	—		117	461	—	
à reporter....	2.249	500	—		2.512	510	—	

DÉSIGNATION	CRÉDITS ALLOUÉS				DÉPENSES FAITES			
	PARTIELS		TOTAUX		PARTIELLES		TOTALES	
	L.E.	M	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
Report....	2.249	500	—		2.512	510	—	
Sébil Zeïn el-Abedyn	18	—	—		—	545	—	
Mosquée Touloun	201	205	—		240	341	—	
» el-Nasser Ibn Kalaoun (Nahassyn	20	—	—		13	726	—	
Maristan Kalaoun	49	—	—		49	—	—	
Minaret du milieu à Karafa	35	—	—		70	114	—	
Sanctuaire de la mosquée el-Mouayyed.	700	—	—		823	651	—	
			3.272	705			3.709	885
b) Monuments non prévus au budget de 1890 (*Chap. petits trav. d'entretien*).								
Mosquée Kâdi Yehya Zein el-Din (Mouski).....	—		—		—	920	—	
Portail de la mosquée sultan Hassan..	—		—		5	031	—	
Mosquée el-Bordeïni	—		—		5	515	—	
Minaret Nâsser, à la Citadelle.....	—		—		38	107	—	
Coupole Fadaouieh, à Abbassieh	—		—		—	490	—	
Mosquée Saghri Wardi, à Makassis ...	—		—		2	040	—	
» Karakoga el-Hosni	—		—		—	680	—	
» Aboul-Éla, à Boulaq.....	—		—		2	920	—	
Zaouyet el-Déhécha	—		—		—	400	—	
Abreuvoir Kaïtbaï, à el Azhar	—		—		2	007	—	
Mosquée Kâdi Yehya Zein el-Dyn à Boulaq.....	—		—		17	075	—	
Mosquée el-Guiouchi, sur le Mokattam.	—		—		49	865	—	
Sébil Katkhoda, à Nahassyn....	—		—		61	153	—	
Mosquée Emir Kébir, au désert.....	—		—		6	465	—	
Coupole Kansou el-Ghouri.....	—		—		4	825	—	
Tombeau de Kaïtbaï, au désert	—		—		7	573	—	
(Somme allouée pour le petits travaux selon le budget).....	—		177	295			—	
							205	066
c) Surveillance des travaux.....	—		—		—		75	370
d) Personnel	—		550	—	—		497	360
e) Frais divers								
Frais de monture et affranchissement.	—		—		75	583	—	
Salaire du farrache de Touloun, d'un ingénieur provisoire et menus frais..	—		—		18	505	—	
Fournitures de bureau..	—		—		15	820	—	
			—				109	908
TOTAUX....	—		4.000	—	—		4.597	589

Le Caire, le 19 novembre 1892

FRANZ, GRAND, HERZ.

143me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55).

Examen :

1° De deux demandes de construction ;

2° De deux affaires concernant la mosquée el-Mouayyed, (المؤيد) à Soukkarieh (plan Grand bey, n° 190);

3° De la coupole de la mosquée Aksounkor. (آقسنقر) à el-Gamalieh (plan n° 31);

4° De la mosquée Barkouk, (برقوق) à Nahassyn (plans nos 43-44);

5° De la mosquée de l'épouse du sultan Kaïthaï, (قايتباى) à Médinet el-Fayoum ;

6° D'un ancien bain auprès de la mosquée el-Mouayyed, (المؤيد) dans la rue el-Achrakieh;

7° Du sébil Abdel-Bâki Ibn Lâchyn, (عبدالباقى بن لاشين) à Darb Saâda (plan entre nos 191-192);

8° Du Musée arabe ;

9° De la mosquée Karâkoga el-Hosny, (قراقجا الحسنى) à Darb el-Gamâmiz (plan n° 206).

1° DEUX DEMANDES DE CONSTRUCTION

Les deux demandes de construction ont été envoyées :

a) Par Ràched effendi, cheikh de Rouâk des étudiants turcs de la mosquée el-Azhar, pour reconstruire sa maison sise à Haret Gàafar (section de Gamâlieh), avoisinant la porte du sébil et kouttab Wakf el-Haramein (n° 20).

La deuxième Commission déclare, après examen des lieux, qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé, pourvu qu'on ne touche pas au sébil et au kouttab. Elle pense aussi qu'il serait bien de faire surveiller la trace des limites de la nouvelle construction, côté du sébil, car ces limites ne semblent pas être nettement définies.

b) Par le sieur Younnes Aly el-Seramati, pour changer les solives de la chambre qui se trouve au nord du kibla de la mosquée d'Ibn Touloun, et qui est surmontée d'une pièce d'habitation lui appartenant.

La deuxième Commission émet le vœu que l'Administration

générale des wakfs exproprie cette chambre afin de faire cesser cet empiètement sur le mur de la mosquée.

2° MOSQUÉE EL-MOUAYYED.

M. Herz soumet les trois affaires suivantes concernant cette mosquée.

a) En procédant aux travaux de reconstruction de la partie supérieure du minaret est, il a été trouvé le même défaut dans les stalactites de la première galerie que dans le minaret ouest mentionné dans le 131me rapport.

L'architecte demande que la dépense approximative de 80 L. qu'occasionnera le travail de réfection de ces stalactites, soit acceptée et imputée sur le rabais de 350 L. fait sur le devis primitif ou sur la somme pour des travaux imprévus.

La Commission approuve la dépense qui sera imputée sur l'imprévu du devis.

b) Le sieur Bertini ayant achevé tous les travaux de menuiserie concernant son entreprise, consistant dans la réparation du minbar, demande, dans sa lettre du 8 novembre dernier, de le décharger de la peinture de certaines parties du minbar en offrant d'abandonner 3 L. sur le montant de son contrat.

La Commission accepte que cette entreprise soit réglée sans la peinture, à la condition que la retenue à faire pour ce travail soit portée à 4 L.

c) Le sieur Varouti, entrepreneur des travaux de la mosquée el-Mouayyed, demande à mettre en place l'escalier en marbre qui lui a été commandé pour être placé dans la grande porte de l'entrée de la mosquée, parce que tous ses approvisionnements sont prêts.

La Commission, n'ayant eu aucune nouvelle après la lettre du 17 août 1892, n° 3200, reçue du Ministère des Travaux publics, propose de rappeler à ce Ministère l'affaire d'expropriation des boutiques qui occupent actuellement l'emplacement de l'escalier en question, en lui faisant remarquer les difficultés qui peuvent survenir si un plus grand retard était apporté dans l'expropriation des dites boutiques.

La Commission désire qu'il soit aussi rappelé au dit Ministère

la question de l'expropriation de la dernière maison qui subsiste encore sur Bab el-Métoualli, près du minaret est.

3° COUPOLE DE LA MOSQUÉE AKSOUNKOR

L'Administration générale des wakfs remet à la Commission la lettre du 17 novembre dernier, n° 196, du Ministère de l'Instruction publique, rappelant sa lettre du 21 mars dernier, dans laquelle il demande d'urgence la réparation de cette coupole.

La deuxième Commission ayant examiné ce monument, déclare qu'il n'y a pas d'urgence à exécuter aucun travail ; elle propose pourtant de porter la somme nécessaire pour la mise en état de la coupole sur le budget 1894 (le devis était accepté dans la 51me séance du Comité), si les ressources du Comité en permettent l'exécution.

4° MOSQUÉE BARKOUK

M. Herz soumet à l'approbation de la deuxième Commission la dépense de 110 L. pour la reconstruction de la coupole du tombeau en plus de celle prévue au devis, parce qu'il a été reconnu nécessaire de faire enlever de mauvaises maçonneries du tambour en briques, et qu'il a fallu les reconstruire, et aussi la dépense de 90 L. pour établir deux cours de tirants en fer dans les maçonnerie de la coupole. Cette somme de 200 L. (110 + 90) sera payée sur la somme à valoir pour imprévus portée au devis et sur le rabais fait par l'entrepreneur.

L'architecte propose, en outre, la construction de la calotte de la coupole (commencée de la ligne *a b* du dessin n° 101) en briques creuses au lieu de briques pleines, afin d'alléger cette partie purement protectrice du dôme. La différence des frais serait à prendre sur le budget de l'année prochaine.

La deuxième Commission accepte la dépense de 200 L. pour la reconstruction en plus et les tirants en fer, et refuse l'emploi des briques creuses qu'elle ne trouve pas indispensable à la bonne exécution du travail et qui occasionnerait des frais supplémentaires.

5° MOSQUÉE DE L'ÉPOUSE KAITBAY, À MÉDINET-EL-FAYOUM

L'architecte présente une lettre du 23 novembre dernier, n° 216, de l'Administration générale des wakfs, où il est invité de pourvoir

à la conservation du portail de la mosquée de l'épouse du sultan Kaïtbaï, à Médinet el-Fayoum.

M. Herz dit que le portail en question est en bon état, qu'en conséquence, il n'y pas de travaux de conservation à exécuter pour le moment.

La deuxième Commission propose qu'il soit écrit dans ce sens à l'Administration générale des wakfs.

6° ANCIEN BAIN PRÈS DE LA MOSQUÉE EL MOUAYYED

La Commission s'est rendue sur les lieux pour examiner ce bain qui est situé sur un terrain à l'ouest de la mosquée el-Mouayyed. La coupole qui couvrait le *maslakh* s'est écroulée il y a seulement quelques années ; elle était légèrement construite en briques et était remarquable par une inscription en relief qui courait tout autour de sa base. Les stalactites de ses pendentifs, que l'on voit encore en partie, sont d'un bel effet.

Bien que le dôme ait disparu jusqu'au niveau des arcs des fenêtres, la deuxième Commission propose quand même de classer les restes de ce interessant édifice afin qu'ils soient conservés le plus longtemps possible ; elle propose au Comité qu'il soit demandé à l'Administration générale des wakfs de reconstruire le bain dans toutes ses parties, en respectant l'ancienne disposition et vestiges ; il est certain que l'Administration retirerait un revenu considérable en exploitant ce bain, placé au centre d'un quartier très peuplé.

7° SÉBIL ABDEL BAKI IBN LACHYN

Ce sébil forme un angle saillant dans la rue qui passe au nord de la façade de la mosquée el-Mouayyed et qui mène à la place Bab el-Khalk. Le sébil, ainsi que le kouttab, sont bien conservés. L'inscription dans la façade ouest, au-dessus de la fenêtre du sébil, est ainsi conçue :

انشأ هذا السبيل المبارك من فضل الله تعالى وعونه العبد الفقير الى الله تعالى عبد الباقى ابن الطوبجى
سنة ١٠٨٨ هجريه

Ce sébil béni a été construit, avec la grâce et l'aide de Dieu, par le pauvre serviteur de Dieu suprême, Abdel-Bâki Ibn Lâchin el-Tobgui (le canonnier), en 1088 de l'hégire (1677 de J.-C.).

La deuxième Commission propose de classer ce sébil et ce kouttab parmi les édifices à conserver.

8° MUSÉE ARABE.

M. Herz soumet à la deuxième Commission une planche en bois sculpté, dans le caractère des ornements de l'époque d'Ibn Touloun. Cette planche lui a été offerte pour 5 P.E. par un individu du quartier de l'Imâm el-Leissi. L'architecte a cru devoir l'acquérir pour le Musée arabe. La Commission est d'avis d'accepter la dépense. Cette planche sera déposée dans le Musée arabe et inscrite à l'inventaire.

9° MOSQUÉE KARAKOGA EL-HOSNI.

La deuxième Commission constate l'état de malpropreté dans lequel se trouve la portion de la rue entre la mosquée Karâkoga el-Hosni et son minaret, et demande au Comité d'inviter l'Administration générale des wakfs à présenter cette observation au Ministère des Travaux publics pour que le nettoyage de cette rue soit régulièrement fait par le service compétent.

Caire, le 15 décembre 1892.

FRANZ, GRAND, HERZ.

144me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 55)

Examen:

1° De la mosquée el Malika Safia (الملكة صفية) à Dâoudieh ;

2° De la mosquée el Moéini (المعيني) à Damiette;

3° Du sébil, Wakf el Kezlâr (القزلار) à Seyoufieh ;

4° De la mosquée el Mehmendâr (المهمندار) à Darb el Ahmar (plan Grand bey, n° 115).

1° MOSQUÉE EL MALIKA SAFIA.

L'Administration générale des wakfs adresse deux lettres à M. l'architecte du Comité, relatives à la mosquée el-Malika Safia, qui sont soumises à la deuxième Commission. Ces lettres sont :

a) En date du 31 décembre 1892, n° 2879, comme réponse à la décision du Comité (27me procès-verbal et 35me rapport). La lettre fait communication de la réponse de son contentieux d'après lequel la place de 4-6m autour de la mosquée ne peut pas être faite, car les constructions qui couvrent le terrain en question sont occupées par des particuliers contre lesquels il ne peut y avoir lieu à aucune poursuite légale, car il n'est point permis, d'après les lois religieuses et civiles, d'obliger un propriétaire à abandonner une partie de sa propriété pour dégager les façades d'une mosquée ou autre, surtout d'autant plus qu'il n'y a rien qui prouve dans les documents que ces édifices, contigus à la mosquée, constituent un empiètement permettant d'obliger les propriétaires à restituer la partie usurpée et à faire disparaître la construction y élevée.

La deuxième Commission propose au Comité de maintenir sa décision prise dans sa 27e séance.

c) En date du 24 décembre 1892, en réponse à la lettre du 12 octobre de la même année, par laquelle le Comité fait communication aux Wakfs du rapport n° 138, concernant la rokhsa demandée par le sieur Mohamed Chémeis.

Le Comité s'étant basé dans sa communication sur sa décision prise dans son 27e procès-verbal, l'Administration des wakfs s'est informée auprès du contentieux pour savoir où l'on en est de cette affaire. Le contentieux a répondu que l'affaire se divise en deux questions :

La première se rattache à la parcelle usurpée par Mohamed bey Sid Ahmed, qui est encore pendante.

La deuxième concerne les parties des immeubles appartenant aux particuliers, qu'on voudrait faire disparaître. Le contentieux observe que pour ces parties, les lois religieuses et civiles ne permettent pas d'obliger leurs propriétaires à les abandonner. Donc ces parties ne peuvent être prises que par le consentement des propriétaires et par achat. Il y a aussi, parmi les immeubles en question, quelques-uns qui sont constitués en Wakfs et qui, d'après les lois, ne peuvent être cédés qu'en échange contre d'autres immeubles ou en espèces.

Si le Comité, malgré cela, veut allouer dans son budget une somme pour acheter certaines parties de ces immeubles, qu'il veuille en prévenir la Direction afin qu'elle donne la suite voulue.

En tous cas, vu les nombreuses réclamations du sieur Mohamed Chémeis pour avoir l'autorisation de réparer sa maison, le Comité est prié d'examiner cette question, car cet individu finira peut-être par prendre une voie légale, ce qui sera préjudiciable aux Wakfs.

La deuxième Commission propose au Comité de maintenir sa décision.

2° MOSQUÉE EL-MOEINI.

L'Administration générale des wakfs annonce qu'une partie du dallage de la mosquée el-Moeini, à Damiette, s'est effondrée à la suite de l'écroulement de la substruction, et demande l'avis du Comité sur l'importance de cette mosquée.

La deuxième Commission propose d'envoyer un délégué pour l'examen de la mosquée. S. E. Franz pacha déclare avoir l'intention de visiter prochainement la ville de Damiette et vouloir bien faire un rapport sur la mosquée en question, la Commission accepte avec plaisir la proposition de S.E. Franz pacha.

3° SÉBIL WAKF EL-KEZLAR.

L'Administration générale des wakfs, voulant réparer le dallage de ce sébil, avait chargé l'ingénieur de la huitième section d'en préparer le devis. En présentant le devis, l'ingénieur propose, dans le cas où le Comité n'y verrait pas d'inconvénient, de réparer le dallage au moyen des dalles, ce qui est plus économique, car ajoute-t-il, la mosaïque qui a été faite par les soins du Comité est déjà décomposée.

La deuxième Commission constate, après examen, que le Comité n'a jamais exécuté aucun travail dans ce monument, mais qu'il a simplement prescrit un programme de travaux (voir le 90me rapport) sur la demande de l'Administration même. La Commission constate, en outre, à son étonnement, que l'Administration a commencé déjà à faire certains travaux sans s'être conformée aux demandes du Comité. Elle propose au Comité de faire les réclamations nécessaires auprès des Wakfs et de demander, en outre, à ce que la partie supérieure des volets du sébil soit enlevée, car ces volets dérobent l'intérieur du sébil aux yeux des passants et rendent toute surveillance impossible.

4° MOSQUÉE EL-MEHMENDAR.

Comme il a été décidé de joindre à la deuxième édition du 1er fascicule des comptes rendus du Comité, le portail de la mosquée el-Mehmendâr en phototypie, et comme il manque dans la restitution du portail l'inscription en marbre blanc incrustée sur pierre noire, M. Herz demande l'autorisation d'exécuter ce travail. Le crédit voulu est de 10 L.E.

La deuxième Commission accorde cette somme.

Caire, le 3 janvier 1893.

FRANZ, ISMAIL, BAROIS, GRAND, HERZ.

146me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 55).

Examen :

1° D'une demande de construction;

2° De la zaouyeh de Youssef el-Kourdi (يوسف الكردى) à Darbel-Gamamiz (plan Grand bey, n° 213);

3° De la mosquée Barkouk (برقوق) à Nahassyn (plan nos 43 et 44);

4° D'un rapport concernant :

a) La mosquée de Asranbogha (اسنبغا) à Darb Saâda (plan n° 185);

b) La mosquée de Mohamed Djakmak (محمد جقمق) à Darb Saâda (plan auprès du n° 192);

c) Le tombeau du sultan el-Ghouri (الغورى) à El Ghourieh ;

5° D'une étude sur le moyen de fermeture à adopter pour les arcades de kouttabs (petites écoles) ;

6° De diverses dépenses ;

7° De trois devis ;

8° Travaux achevés.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION

La demande de construction a été faite par le sieur Ahmed effendi Mansour, pour rebâtir sa maison, sise à Haret el-Gouderieh (section Darb el-Ahmar), qui avoisine la zaouyeh et le tombeau du cheikh el-Ghouri.

La deuxième Commission déclare, après examen, qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé.

2° ZAOUYET YOUSSEF EL-KOURDI

L'Administration générale des wakfs envoie la demande d'un nommé Darwich Hag Ahmed-Sélim el-Kadris, qui sollicite de lui permettre d'ouvrir la zaouyeh contiguë au sébil Youssef el-Kourdi, pour y installer le service religieux à ses frais.

La deuxième Commission a eu occasion de s'occuper dans le 103me rapport (§ 3), de ce monument. Elle ne s'oppose pas à la demande du sieur Hag Ahmed, mais elle fait observer que d'un

calcul approximativement fait, il résulte qu'avant de pouvoir réouvrir cette zaouyeh, il faudrait y exécuter des travaux évalués au moins à 25 L. La Commission invite, en conséquence, l'Administration générale des wakfs à vouloir bien demander au solliciteur s'il est disposé à dépenser cette somme pour la mise en état de cet oratoire.

Dans le cas affirmatif, le Comité pourrait charger son architecte de dresser le devis et de surveiller l'exécution des travaux.

3° MOSQUÉE BARKOUK

L'Administration générale des wakfs transmet à la deuxième Commission un procès-verbal dressé par les voisins de la mosquée Barkouk, dans lequel ils demandent la construction d'une fontaine pour l'ablution, au milieu du sahn de la mosquée, pareille à celle qui a été démolie.

La deuxième Commission déclare qu'un bassin est en cours d'exécution dans le sahn, conformément aux décisions prises dans la 44e séance (100e rapport) et la 47e séance (108e rapport) pour remplacer la laide fontaine (hanafieh) qui existait avant de commencer les travaux dans ce monument. Ce bassin ne sert que pour l'embellissement de l'intérieur de la mosquée, mais pour l'ablution il y a une cour spéciale qui date du temps de la fondation de la mosquée (voir la planche 1 du 6e fascicule).

La Commission propose, en conséquence, de rejeter la demande en question.

4° TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS PLUSIEURS MOSQUÉES

M. l'architecte en chef des monuments porte à la connaissance de la deuxième Commission que des travaux ont été exécutés dans plusieurs monuments, contrairement aux décisions prises à leur égard par le Comité.

Ces monuments sont :

a) La mosquée d'Assanbogha

Le Comité, dans sa 51e séance (124e rapport), a délivré le permis à la directrice de la mosquée Assanbogha pour reprendre en sous-

œuvre la façade de cette mosquée, à la condition expresse que les travaux à exécuter seront conformes aux prescriptions ci-après : (ces prescriptions ont été communiquées aux Wakfs par lettre du 23 janvier 1892, n° 25) :

« 1° Réparation de la maçonnerie de la façade avec la même « qualité de pierres qui se trouvent dans les parties anciennes.

« 2° Nettoiement du portail entier du badigeon qui le couvre, et « réparation des détails du revêtement en marbre qui, très proba- « blement, seront mis au jour.

« 3° Rétablissement des fenêtres dans leur état primitif. »

La deuxième Commission propose en même temps de demander au Ministère des Travaux publics que le niveau de la rue devant la mosquée soit abaissé jusqu'à quelques centimètres au-dessous du seuil de la porte d'entrée.

Au lieu de se conformer à ces prescriptions, j'ai trouvé la façade affreusement badigeonnée d'une épaisse couleur rouge et blanche.

A ce propos, je demande à la deuxième Commission de mettre toute son influence pour que la directrice soit tenue d'enlever cette couleur et de se conformer aux demandes du Comité.

Je la prie aussi de faire examiner à qui incombe la responsabilité de n'avoir pas tenu la directrice de suivre les conditions auxquelles le travail a été accordé.

b) La mosquée Djakmak.

Voici le rapport n° 92 que la deuxième Commission a présenté au Comité et qui a été accepté dans sa 43e séance et communiqué à l'Administration générale des wakfs, le 14 août 1890, n° 134:

« La deuxième Commission a visité cette mosquée sur la demande « de l'Administration générale des wakfs, à propos des travaux « que cette Administration désire exécuter ; elle déclare se désin- « téresser complètement de l'intérieur de cet édifice. La façade seule « sera classée parmi les monuments dont le Comité devra s'occuper. « Donc, si les travaux projetés ne touchent pas la façade, l'Admi- « nistration des wakfs pourra les ordonner comme elle l'entendra. »

J'ai vu, en passant devant cette mosquée, que le soubassement presque toute la longueur de la façade, a été renouvelé en pierre.

rouge au lieu de pierre blanche dont ce soubassement semble avoir été bâti à l'origine.

c) Le tombeau el-Ghouri.

La jolie porte de la cour, qui se trouve derrière le mausolée du sultan el-Ghouri (voir dessin n° 82, première section), est surmontée d'une grande fenêtre appartenant à une ancienne chambre d'habitation faisant partie d'un appartement situé à cet endroit. Cette fenêtre possédait une jolie grille en bois tourné. J'étais surpris, en passant ces jours-ci, de voir cette grille remplacée par un châssis ordinaire à chicheh peint en jaune. Sur ma demande : Où se trouve la grille ? le gardien du mausolée me l'a montrée derrière la porte dans l'entrée de la cour.

Je propose que ce châssis soit enlevé et que l'ancienne grille soit remise en place.

La deuxième Commission propose d'accepter les propositions de M. Herz pour *a* et *c*, et d'inviter l'Administration générale des wakfs de donner des explications sur la contravention relative à *b*.

5° ÉTUDE SUR LE MOYEN DE FERMETURE À ADOPTER POUR LES ARCS DE KOUTTABS

M. Herz soumet à la deuxième Commission un devis accompagné d'un rapport concernant l'étude faite pour un genre de fermeture à adopter pour les arcades de kouttabs qui s'harmonise avec les monuments.

L'exemple choisi est le kouttab du tombeau du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh. L'architecte dit avoir représenté la cloison comme devant être faite en bois tourné (machrabieh), mais, quoique ce système soit celui qui s'adapte le mieux aux cloisons en style arabe, il n'est pas, dans tous les cas, recommandable pour fermer les arcs de kouttabs, car cela enlèvera le charme d'un aspect léger que ces arcs présentent.

La deuxième Commission, étant aussi du même avis, propose de placer les élèves plutôt pendant l'hiver, si le but de la fermeture est la protection des enfants contre le froid, dans la chambre du sébil, où l'on peut plus facilement procéder à la fermeture des grandes fenêtres qu'à la fermeture des arcs des kouttabs.

6° DIVERSES DÉPENSES

Les dépenses soumises à l'approbation de la deuxième Commission, sont:

a) Achat de l'*Indicateur Égyptien* (1893) ..... L. 0,500m
b) Rescellement de la plaque en marbre à inscription qui se trouve à droite de la kibla dans la mosquée el-Mârdâni (plan n° 120) ... » 0,810m
c) Rescellement de quelques plaques d'appliques du portail de la zâouyeh de Saad el-Din Ibrâhim-Ghourâb, à Darb el-Gamâmiz, et nettoiement de ce portail (plan près n° 205)..... » 0,990m

Total..... L. 2,300m

La Commission approuve cette dépense.

7° DEVIS PRÉSENTÉS PAR L'ARCHITECTE

Les devis présentés par l'architecte sont les suivants:

	POUR LE COMPTE		
	DU COMITÉ	DES WAKFS	TOTAL
	L.E.	L.E.	L.E.
a) Pour la mosquée el-Malika Safia, à Dâoudieh (plan n° 200): Réparation entière de la mosquée, demandée dans le 38e procès-verbal et le 66e rapport de la deuxième Commission.....	259	731	990
b) Pour la réparation de la mosquée el-Gaoukandar, à Om el-Goulâm (plan n° 24): Le devis, qui comporte la réparation de la façade de ce monument, a été demandé dans le 133e rapport. L'Administration générale des wakfs a exprimé le désir, dans sa lettre du 27 septembre 1892, que l'architecte du Comité dressera, en même temps, le devis pour la mise en état de l'intérieur de cette mosquée, qui a été déclassée par le rapport susmentionné. Le devis comprend, en conséquence, ces sommes....	55	37	92
c) Pour la réparation de la façade du sébil Mohamed effendi el-Bezdâr, auprès de la mosquée Sayedna el-Hussein (plan auprès du n° 28), demandée dans le 133e rapport.....	35	—	35
TOTAUX.....	349	768	1,117

8° TRAVAUX ACHEVÉS

La deuxième Commission informe le Comité que les travaux ci-après sont achevés:

Nos D'ORDRE	NOMS DES MONUMENTS	DÉPENSES POUR LE COMITÉ	DÉPENSES POUR LES WAKFS
		L.E.	L.E.
	a) *Sur le budget de 1891.*		
1	Mosquée el-Mouayyed. Réparation de la menuiserie du minbar, du maziara et du koursi.....	220	—
	b) *Sur le budget de 1892.*		
1	Mosquée Ibn Touloun. Reste des travaux de consolidation.....	1.000	—
2	Mosquée el-Mouayyed. Réparation de la menuiserie de l'ancien plafond.....	550	—
4	Mosquée Aboubakr Mashar. Réparation du plafond et construction de la lanterne.....	260	—
6	Sébil Youssef el-Kourdi. Consolidation.....	70	—
11	Mosquée Khochkadam el-Ahmadi (plafond)....	—	40
12	Mosquée el-Mehmendar. Restauration du portail et complétement de l'intérieur	—	100
13	Mosquée Gamâl el-Dyn Youssef el-Oustadâr. Consolidation de la façade est.....	—	174

Le Caire, le 19 janvier 1893.

FRANZ, ISMAÏL.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES ÉDIFICES À CONSERVER

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
A		
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à darb el-Saada	43	97
Abdel Rahman el-Baktoumri (zâouyet)	51	118
Abdel Rahman Katkhoda — (mosquée) devant Bâb el-Fétouh (plan Grand bey n° 14)	41	—
Abdel Rahman Kikhya (zâouyet) — Caire, à Gamâlieh	39	71
Abiad (mosquée el) — Caire, près du tombeau de l'Imâm el-Chafaï	30	41
Aboul Chaouâreb el-Haddad (tombeau de) — Caire, quartier d'Abdyn	38	70
Abou-el-Maâti (mosquée) — Damiette	39	73
Adaoui (porte de ville el) — Caire	30	39
Agami (tombeau du cheikh el) — Caire, à hâret el-Sakkaïn	48	112
Agami (tombeau du cheikh el) — Caire, à Bâb el-Châreh	43	92
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khâlifa	21	28
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tantah	45	102
Aïnani (tombeau de Sayadi Mohamed)	53	126
Aksounkour (mosquée) — Caire, à hâret el-Sakkaïn	41	80
Ali el-Far'a (mosquée)—Caire, rue Bâb el-Bahr	43	—
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire	47	108
Alti Barmak (sébil de la mosquée) — Caire, Souk el-Selâh	26	—
Ambâri (tombeau d') — Caire, à hâret el-Ambari Gamâlieh	51	124
Amrâni (madrassa de la mosquée) — Boulâq	42	—
Ansari (tombeau du cheikh Mohamed el) — Caire, à châra el-Mouchtahar	47	109
Araki (zâouyet wakf el) — Caire, à Râhabet Abdyn	47	109
Arbaïn (tombeau de Sayadi el-) — Caire, à châra darb el-Choughlân, quartier darb el-Ahmar	42	86
Arbaïn (zâouyet du cheikh el) — Boulâq, darb el-Kassassyn	42	89
Arbaïn (zâouyet el) — à darb el-Dalli Houssein	53	125
Aslân (zâouyet du Sayadi) — Caire, à hâret Chakboun	47	107
Atalla el-Skandâri (sébil wakf) à Méhalla el-Kobra	48	113
Aycha el-Settouhieh (kouttâb de) — Caire, à Bâb el-Fétouh	45	102
B		
Bâbâ Yehia (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh	44	98
Bâgha el-Youssef (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï	43	—
Baramouni (tombeau du cheikh) — Caire	47	107
Bâsset (tombeau de Sayadi Abdel)	51	118
Béchir Aghâ el-Gandâr (zâouyet) — Caire, Nour el-Zalâm	30	39
Beirâm (tombeau du cheikh) — Caire, à hâret Khalil Teina	55	142
Bélifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Selâh	30	—
Belkéni — Caire, châra el-Sayâreg, près de Bab el-Fétouh	41	76

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
C		
Châhym (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, Châra el-Mouchtahâr	47	109
Châhyn (zâouyet) — Caire, rue el-Khokha, quartier el-Khalifa	33	50
Châhyn Khalaouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41	84
Charkassi (mosquée Mohamed el), à châra bein el-Sayareg	55	142
Chems el-Dyn (zâouyet) — Caire, à hâret el-Saada	48	112
Cheyoukh (mosquée) — Caire, Châra Margouch	47	110
D		
Djakmak, (voir Geakmak)		
E		
Emari (tombeau el) — Caire, à Khokhet el-Kattânyn	49	114
F		
Fâr (tombeau de Sayadi Ibrahim el) — Caire, à darb el-Hosr	55	129
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue darb el-Hâlfa	42	86
Farghâl (sébil du sieur) Caire, à darb el-Nahâssyn	55	129
Farghâli (mosquée el) — Caire, à Kabr el-Taouil, plan Grand bey n° 164	32	45
Fatma Khâouand (zâouyet) — Caire, bâb el-Charieh	26	34
G		
Gaïdi (tombeau de Sayadi Omar el) — Caire, à châra el-Eloua	51	118
Gâfer el-Sâdik (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62
Gamâli-Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (la façade est classée, le reste est déclassé)	55	129
Gaoukandâr (mosquée)—Caire, à Om el-Ghoulâm (la façade est classée, le reste est déclassé)	55	133
Geakmak (mosquée Mohamed Saïd) — Caire, à darb Saâda	43	92
Geakmak (mosquée Mohamed Saïd) — Vieux-Caire, à deïr el-Nahhâs	35	57
Ghouri (mosquée el) — Caire, à Arab el-Yassâr	42	88
H		
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, Abdyn	43	91
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire rue Mahgar	35	57
Hassan (tombeau de Sayadi) — Boulaq, rue el-Gallâdyn	35	57
Hâtou (mosquée el) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100
Hémazi (tombeau du cheikh el) — Caire, Hémazieh	46	104
I		
Immamein (sébil el) — Caire, à Bab el-Charieh	33	—
Ismaïl el-Charâni (zâouyet el-cheikh) — Caire, hâret el-Eloui beïn el-Kafreïn	32	—

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
K		
Kaboua (mosquée el) — Vieux-Caire	41	83
Kâdi Barakât (mosquée el) — Caire, plan Grand bey, n° 62	26	33
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée el) — Caire, quartier de Hamzâoui	30	41
Kaïtbâï (okâlla vis-à-vis du tombeau)	44	—
Kânbâï el-Charkassi (mosquée) — Caire, à Karamidan	42	88
Kânbâï el-Mohamedi (le sébil de la mosquée) à el-Saliba	—	—
Kâmrâoui (zâouyet el) — Caire, à Darb el-Dakkak	51	124
Kânem el-Tâguer (mosquée) connue aussi sous le nom el-Almi Kal'at el-Kabch	34	52
Karâfi (la mosquée excepté la porte) — Caire	55	133
Karamani (zâouyet el) — Caire, Hassanieh	41	75
Katkhodâï el-Razzâz (sébil) — Caire, Nour el-Zalâm	30	41
Kazzâz (zâouyet el-Ostâz el) — Caire, à Kafr el-Tammain	51	122
Khabbâz (mosquée el) — Caire, à Darb el-Noûbi	43	92
Khâdra (mosquée el) — Caire, à Boulâq	43	92
Khaouâss (mosquée el) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33	51
Kokâni, (mosquée el) — Caire, à Hattâba	41	74
Kolchani (sébil wakf el) — Caire, à Kérabieh	45	102
Kômi (mosquée el) — Caire, à el-Abbassieh	55	129
Kossa Sanân (sébil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sébil)	55	140
Kourdi (tombeau du cheikh el) — Caire, à Om el-Ghoulâm (plan Grand bey, près du n° 25)	33	—
M		
Magharba (sébil des wakfs) — Caire, rue el-Magharba	42	86
Maharram bey (sébil) — Caire, Darb el-Hagar à Saïda-Zénab	41	75
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fil (plan Grand bey, n° 207)	34	53
Mazharieh (mosquée el) — Caire, rue el-Baghâla	43	90
Menoufi (tombeau du cheikh el) — Caire, à hâret el-Zir el-Ma'alla	55	137
Mokbil el-Dâoudi (mosquée) — Caire, à hâret Hoch Eissa (excepté le portail	55	133
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el Manasra	33	51
Moussa (tombeau du cheikh) — Caire	55	133
Moustapha el-Bakri (tombeau du cheikh) — Caire, au désert	24	—
O		
Omar ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole dans son voisinage — Caire, Guebel el-Guiouchi	33	50
R		
Radaoun el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, Achrafieh	46	105
Ragab (coupole du cheikh) — Caire, à Hattâba	46	104
Redêni (mosquée el) — Mehalla el-Kobra	42	—
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh	41	74

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX	NUMÉROS DES RAPPORTS
S		
Sadd (porte de la ville) — Caire, quartier de Sayeda Zénab	30	41
Sâleh (école et sébil) — Caire, à hâret el-Maouâchet	53	128
Salehdâr (mosquée el) — Caire, à châra Margoûch	—	—
Sâlem (tombeau du cheikh) (Il n'y a pas de trace d'une construction) — Caire, à hâret el Forn, Megharbelyn	44	100
Saoudoun el-Kasrâoui (mosquée) — Caire, à Batnieh	41	82
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à Khalifa	49	114
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier darb el-Ahmar	33	48
Sïad (tombeau de) — Boulâq, darb Rabia	51	124
Skandar (sébil) — Caire, à hâret Kom el-Sâïda	51	118
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à hâret Kasr el-Chôk	51	120
Souêdân (tombeau du cheikh) — Caire, à Hassanieh	46	106
T		
Tabbâkh (mosquée el) — Caire, Bab el-Louk	41	76
Tabbâkh (zâouyet el)	55	129
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bab el-Charieh (plan Grand bey, n° 130)	26	34
Taouâchi (mosquée el) — Caire, rue el-Taouâchi (plan Grand bey, n° 84)	35	57
Tîna (mosquée el) — Caire, à hâret el-Otouf	43	91
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el) — Caire, à el-Magharbelyn	55	137
Y		
Yamâni (tombeau de) — Caire, rue darb el-Ahmar	43	94
Yazgui (sébil Mahmoud effendi el) — Caire, Sayeda Néfissa	49	115

TABLE ALPHABÉTIQUE

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
A		
Aboubakr Mazhar (mosq.) à châra el-Birgouân.	—	40, 45, 115
Abouhariba (mosquée) — voir Kismâs el-Ishaki.	—	—
Aboul Dahan (okâla Mohamed bey) à el-Sanadkieh	—	68
Aboul Ela (mosquée) à Boulaq	—	101
Achraf (mosquée) à el-Achrafieh	—	14
Aïnani (tombeau de Sayadi Mohamed à)	—	17
Akhor (tombeau émir) près de la Citadelle	23	27
Aksonkour (mosquée) à darb el-Ahmar	23	27
— (coupole) à el-Gamalieh	—	104
Arbaïn (zâouyet el) à darb el-Dalli Houssein	—	14
Aydomar el-Bahlaouân (mosquée) à Om el-Ghoulâm	32	19, 58, 71, 75, 91
Aytoumouch el-Nagati (mosq.) à Bab el-Wazir	—	81
Azhar (mosquée el) à el-Azhar	9, 38	—
B		
Bâki ibn Lachyn (sébil) à darb el-Saâda	—	105
Bakri (mosquée el) à haret el-Otouf	—	45, 53, 71
Banât (mosquée el) à châra Mansour Bâcha	—	52
Barkouk (mosquée) à el-Nahassyn	33, 34	54, 77, 81, 90, 100 104, 111
Bâsset (mosquée Kadi Abd el) sikket el Khoronfich	36	64
Bayoumi (abreuvoir de Sidi) châra el-Bayoumi.	—	76
Bazabîz (maison à hâret darb-el)	—	99
Béchir Agha (sébil)	90	—
Bectâk (palais) à el-Nahassin	8, 37	21, 72
Beïbars el Khayât (mosq.) à darb el-Fahhameïn.	—	100
Beïbars (khânka) à el-Gamalieh	34	17, 82
» (Ka'a) à el-Nahassyn	—	43
» (mosquée Zaher) à el-Abbassieh	24	63
Beïram (tombeau du cheikh) à hâret Khalil Teina	—	96
Berdâk (anc. palais Youchbak) près de la mosquée Sultan Hassan	32	—
Bezdâr (sébil Mohamed el) à Sayedna el-Houssein	34	65, 114
Bordeïni (mosquée el) à el-Daoudieh	—	101
Bourg el-Zefer	9	47
C		
Charkassi (mosquée Mohamed el) à châra bein el-Sayâreg	—	96

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
D		
Deheicha (Zaouyet (el) à Taht el Rabb'	—	101
Djakmak (voir Geakmak).		
Dorghâm (zaouyet du cheikh Moh.) à darb el-Kazzazin.....	32	14, 77
E		
Erment (bain arabe à)	—	99
F		
Faddaouieh (coupole el) à el-Abbassieh.....	8, 9	21, 101
Far (tombeau de Sayadi Ibrahim el) à darb el-Hour	—	40
Farghal (sébil du sieur) à darb el-Nahassyn....	—	40
G		
Gamâl el-Dyn el-Zahabi (maison) à Khochkadam.	31	42, 45, 71
Gamâli Youssef (mosquée) à Hamzaoui (la façade est classée, le reste déclassé).....	—	40
Gamâl el-Dyn el-Oustadâr (mosquée) Gamâlieh.	—	115
Gani Bek (mosquée) à châra Imâm el-Chafaï ...	—	69
Gaoukandâr (mosquée) à Om el-Ghoulâm.....	34	114
Gay el-Youssefi (mosquée) à Souk el-Selâh ...	—	46
Geakmak (mosquée Mohamed Saïd) à darb Saâda.....	—	96, 112
Ghouri (mosquée) à el-Ghourieh.....	—	100
» (tombeau) à El-Ghourieh..... .	—	75, 91, 100, 113
» (okâla) à châra el-Tâblita.....	—	68
» (tombeau Kansou el) au désert.....	—	—
» (Kaïtbaï)	—	101
» (zaouyet et tombeau du cheikh el-) à el-Gouderieh.....	—	110
Gohar el Lâlâ (mosquée) auprès de la Citadelle.	32	59
Guiouchi (mosquée) sur le Mokattam.....	—	101
Guizi (tombeau de Sayed Aly el) à châra el-Zoraïb	—	52
H		
Hâret el-Labbân (porte de la ruelle).....	—	20
Haramein (sébil wakf) à hâret el-Gâfer.....	—	102
Hassan (mosquée du sultan) auprès de la Citadelle	—	101
Hayâtem (mosquée el) à châra darb el-Hayâtem.	—	78
Houssein (vieux minaret de la mosquée à Sayednal)	—	100
I		
Imâm Zein el-Dyn Youssef (mosquée) connue sous le nom de gâma el-Alay — châra Imâm el-Chafaï.....	—	69
Ismaïl bey el-Kébir (sébil Daoudieh)	—	53

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
K		
Kâdi (Beit el-) à el-Nahassyn (ancienne maison auprès de)	—	75
Kâdi Yehia Zeïn el-Dyn (mosquée) au Mousky	10	101
Kâdi Yehia Zeïn el-Dyn (mosquée) à Boulaq	10, 37	101
Kaïtbaï (abreuvoir et bassin de) à el-Azhar	36	45, 67, 71, 101
» (okâlet) auprès de Bâb el-Nâsr	—	93
» (sébil) à el-Saliba	—	101
» (tombeau de) au désert Kaïtbay	—	101
» (monuments au désert de)	36	—
» (mosquée) à Médinet el-Fayoum	10	104
Kalaoûn (mosquée de) à el-Nahassyn	—	101
Kânbaï el-Rammâh (mosquée) à el-Nasrieh	—	15
Kânbaï el-Mohamâdi (le sébil de la mosquée) à el-Saliba	—	41
Kânsou (okâlet wakf) à Mehalla el-Kobra	11	—
Karafa el-Kobra (minaret sud du)	—	100
» (» du milieu à)	—	101
» (monuments du)	36	54
Karèfi (la mosquée excepté la porte)	—	65
Karakoga el-Hosni (mosq.) à darb el-Gamamiz	—	17, 101, 105
Katkhoda (sébil d'Abd el-Rahmân) à el-Nahassyn	—	101
Kébir (mosquée émir el) au désert Kaïtbay	—	101
Kezlâr (sébil) à el-Seyoufieh	—	101
Khochkadam el-Ahmedi (mosq. à darb el-Hosr)	—	19. 53, 115
Khosro Bâcha (sébil) à el-Nahassyn	—	43
Kismâs el-Ishaki (mosquée) connue sous le nom de mosquée Abou Hariba, à darb el-Ahmar	33	84
Kolson (sébil wakf) à darb el-Bagamoun	36	—
Kômi (mosquée el) à el-Abbassieh	—	40
Kourdi (sébil Youssef el) à darb el-Gamamiz	31	42, 45
Kôssa Sanân (sébil) à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sébil)	—	89
L		
Labbân (porte de la maison à hâret el) près la Citadelle	—	28
M		
Mahmoud (sébil sultan) Habbanieh	—	100
Malika Safia (mosquée de) à el-Daoudieh	34	80, 107, 114
Maklabaï Tâz (mosquée) à Birket el-Fil	—	18
Maoulaouieh (coupole et minaret du Tekiet el-) à el-Seyoufieh	—	74, 81
Mar'a (mosquée el) à Taht el Rabb'	—	100
Matbakh (édifice de) à el-Sanadkieh	—	68
Mehmendâr (mosquée el) à darb el-Ahmar	34	99, 109, 115
Menoufi (coupole el) au désert Kaïtbay	—	80, 93
Menoufi (tombeau du cheikh el) à hâret Zir el-Maalla	—	78
Mârdâni (mosquée) à darb el-Ahmar	32, 37	69, 76, 114
Metahhar (sébil du cheikh el) à el-Nahassyn	33	91

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Metoualli (Bâb el) à Taht el Rabb'	8	68
Mirza (mosquée el) à Boulaq	—	100
Moëni (mosquée el) à Damiette	—	38, 51
Mohamed Moustapha (sébil) à Daoudieh	31	—
Mokbil el-Daoûdi (mosquée) à hâret hoch Eissa (excepté le portail)	—	64
Mouayyed (bain auprès de la mosquée el)	—	105, 115
» (mosquée el) à el-Soukkarieh	8, 31, 32, 34, 36, 37	45, 46, 55, 74, 79 101, 104
Moudarrag (Bâb el) à la Citadelle	8, 11	23
Moussa (tombeau du cheikh)	—	63
» (sébil sultan) à Sayeda Zeinab	—	45, 71
Musée arabe	8, 11, 24, 31, 34, 35 37, 38 43, 71, 78 89, 100, 105	18, 55
Museum Kensington	8	—
N		
Nâsser (mosquée el) à el-Nahassyn	—	101
» » à la Citadelle	—	101
P		
Procès-verbal n° 53	7	—
» 54	22	—
» 55	29	—
R		
Rapport de la deuxième Commission n° 125	—	14
» 126	—	17
» 127	—	19
» 128	—	26
» 129	—	40
» 130	—	47
» 131	—	52
» 132	—	59
» 133	—	63
» 134	—	67
» 135	—	72
» 136	—	74
» 137	—	78
» 138	—	80
» 139	—	84
» 140	—	89
» 141	—	93
» 142	—	96
» 143	—	102
» 144	—	107
» 145	—	110
Redeini (mosquée wakf el) à Méhalla el-Kobra	—	70

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
S		
Saad el-Dyn Ibrahim (zâouyet) à darb el-Gamamiz	—	115
Saghri Wardi (mosquée) à el-Makassis	—	101
Sâleh Ayoub (tombeau du sultan) à el-Nahassyn	—	73
Sâleh el-Dyn (aqueduc du sultan)	—	97
Sâleh (école et sébil de) à hâret el-Mouâchet	—	26
Salehdâr (mosquée el) à châra Margouch	—	18
Sâmi (maison de Mahmoud) à bâb el-Khalk	—	15, 56, 95
Sanbogha (mosquée) à darb el-Saâda	—	111
Sangar el-Gaouli (mosquée) à Kal'at el-Kabch	—	47
Sanieh (école) à Seyoufieh	—	16, 18
Sarghatmach (mosquée) à el-Khodeïri	—	100
Soliman Chaouich (sébil) à Bab el-Charieh	—	100
Souk el-Seláh (porte à)	—	44
T		
Tabbakh (zâouyet cheikh el)	—	40
Tayâr (tombeau du cheikh el) à darb el-Gamamiz	—	41, 90
Tenkezieh (coupole el) à Karafa el-Kobra	—	100
» (coupole à l'est de la coupole el)	—	100
Touloun (mosquée ibn) à Kal'at el-Kabch	31, 33, 37	17, 18, 42, 45, 46, 81 98, 101, 102, 115
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el) à Megharbelyn	—	78
Y		
Youssef bey (sébil emir) à el-Seyoufieh	—	74
Youssef el-Kourdi (sébil) à darb el-Gamamiz	—	115
Youssef el-Kourdi (mosquée) à darb el-Gamamiz	—	110
Z		
Zaher Beïbars (mosq. du sultan) à el-Abbassieh	35	—
Zefer (Bourg el) à l'est de Bâb el-Nasr	35	—
Zeïn el-Abedein (sébil) à darb el-Loulieh	—	101

TABLE DES MATIÈRES

DU NEUVIÈME FASCICULE — ANNÉE 1892.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

NUMÉROS — PAGES

53 Cinquante-troisième séance du 23 février 1892 7
54 Cinquante-quatrième séance du 20 avril 1892 22
55 Cinquante-cinquième séance du 24 janvier 1893 29

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

CENT VINGT-CINQUIÈME RAPPORT—*Examen* :

1° De la mosquée el-Achraf, à el-Achrafieh (plan Grand bey, n° 175..... 14
2° Du zâouyet el-Arbaïn, à darb el-Dalli Hussein 14
3° De la mosquée Kânbaï el-Rammâh, à el-Nasrieh (plan Grand bey, n° 251). 15
4° De la maison Mahmoud Sâmi dit el-Baroudi, à Bab el-Khalk 15
5° De l'école Sanieh (ancien palais de l'Emir Tâs) à Syoufieh..... 16
6° D'une lettre de l'entrepreneur des travaux qui s'exécutent dans la mosquée Ibn Touloun..... 16

CENT VINGT-SIXIÈME RAPPORT—*Examen* :

1° D'une demande de construction..... 17
2° De correspondances diverses..... 17
3° Des factures pour divers travaux 18

CENT VINGT-SEPTIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân, à Om el-Ghoulâm (plan Grand bey, n° 25)..... 19
2° De la mosquée Khochkadam el-Ahmadi, à darb el-Hoer (plan Grand bey n° 153) 19
3° De la porte de hâret el-Labbân (plan Grand bey, auprès du n° 136)... 20
4° De la porte el-Moudarrag de la Citadelle..... 20
5° De deux devis..... 21

CENT VINGT-HUITIÈME RAPPORT — *Examen*:

NUMÉROS PAGES

1° De deux demandes de construction..... 26
2° De la mosquée Gamâl el-Dyn el-Oustadar, à el-Gamâlieh (plan Grand bey, n° 26)..... 26
3° De la mosquée Emir Akhor, auprès de la Citadelle (plan Grand bey n° 136)..... 27
4° D'une note de dépenses..... 27
5° De deux devis..... 27

CENT VINGT-NEUVIÈME RAPPORT — *Examen*:

1° Demandes de construction..... 40
2° Mosquée Kânbaï el-Mohammadi, à Saliba (plan Grand bey, n° 120)... 42
3° Demandes de faire des dépenses urgentes..... 42
4° Mosquée Aboubakr Mashar, à Margouch..... 43
5° Ka'a de Beibars (vis-à-vis de beit el-Kadi)..... 43
6° Sébil et Kouttab de Khosro pacha, à Nahassyn (plan n° 38)..... 43
7° Porte monumentale à Souk el-Sélâh (plan auprès n° 129)..... 44
8° Note sur les travaux engagés..... 45
9° Photographies de la mosquée Messiha (à el-Khalifa)..... 45
10° Travaux achevés..... 45

CENT TRENTIÈME RAPPORT — *Examen*:

Mosquée Sangar el-Gâouli..... 47

CENT TRENTE ET UNIÈME RAPPORT — *Examen*:

1° D'une demande de construction..... 52
2° De la mosquée el Banât, Caire, rue de Mansour pacha (plan Grand bey, n° 184)..... 52
3° De la mosquée Khochkadam el-Ahmadi, Caire, à darb el-Hosr (plan n° 153)..... 53
4° Des mosquées badigeonnées, au Caire..... 53
5° De la mosquée el-Bakri, Caire, à Haret el-Otoûf (plan n° 18)..... 53
6° Du sébil Ismaïl bey el-Kébir, Caire, à Daoudieh (plan entre n° 195 et n° 197)..... 53
7° Des monuments situés aux environs du Caire..... 54
8° Du palais Berdak, Caire, près de la mosquée du sultan Hassan..... 54
9° De la mosquée el-Mouayyed, Caire, à el-Soukkarieh (plan n° 190)..... 55
10° Du musée arabe (mosquée el-Hâkem)..... 55
11° De la maison Mahmoud Sâmi-el-Baroudi, Caire, à Bab el-Khalk..... 56
12° De la mosquée Aydoumar-el-Bahlaouân (plan n° 25)..... 58
13° Du sébil Mohamed Moustapha, près de la mosquée Malika Safia (plan n° 200)..... 58

CENT TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT — *Examen* :

NUMÉROS PAGES

Mosquée Gohâr Lâlâ, au Caire (plan Grand bey, n° 134) 59

CENT TRENTE-TROISIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° D'une demande de construction 63
2° De la mosquée du Sultan Zâher Beibars, à el-Zaherieh (plan Grand bey, n° 1), Caire 63
3° De la mosquée Mokbi el-Daoudi, à haret Hôch Issa (plan n° 177), Caire. 64
4° De la mosquée du Kadi Abde-Bâssett, au Sikket-el-Khoronfich, n° 10 (plan n° 60), Caire 64
5° De la mosquée el-Karâfi, à el-Khoronfich (plan n° 46), Caire 65
6° Du sébil Mohamed effendi el-Bezdâr, Châra Bab el-Akhdar, n°s 3 et 5 (plan auprès du n° 28), Caire 65
7° De la mosquée el-Gaoukandâr, à Chara Om el-Ghoulam, n° 4 (plan n° 24), Caire 65
8° Du sébil Hussein Katkhoda el-Azmirli (inscrit dans les registres du Comité sous le nom de *Wakf Emin effendi*), à Châra Om el-Ghoulam (plan vis-à-vis du n° 24), Caire 65
9° De l'achat de quatre albums 66

CENT TRENTE-QUATRIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° D'une demande de construction 67
2° De Bab el-Metoualli, à Taht el-Rabb (plan Grand bey, près du n° 190)... 67
3° De l'Okalât el-Ghouri, dans la rue el-Tablita, n° 15 68
4° De l'Okalat Mohamed bey Aboul Dahab, à el-Sanadkieh, n° 29 68
5° De l'édifice connu sous le nom de *el-Matbakh*, à El Sanadkieh, n° 25.... 68
6° De la mosquée el-Mârdâni, à darb el Ahmar (plan n° 120) 69
7° De la mosque Gâni Bek, connue sous le nom de *Naïb Gadda*, à Chara Imâm el-Chaffaï (près du n° 171) 99
8° De la mosquée et du tombeau Cheikh el-Imam Zeïn el-Dyn Youssef, connus sous le nom de mosquée el-Alây, à chara Imâm el-Chaffey (plan n° 171). 69
9° De la maison wakf el-Redeini, à Mehalla el-Kobra 70
10° Des comptes présentés par l'architecte 71
11° État des travaux achevés 71

CENT TRENTE-CINQUIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° De la mosquée Gamâl el-Dyn el Oustadâr, à el Gamalieh 72
2° Du palais Bechtâk, à el-Nahassyn 72
3° Du tombeau de Sâleh el-Dyn ibn Ayyoub 73
4° De la mosquée el-Mouayyed, à Soukkarieh 73

CENT TRENTE-SIXIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° Du sébil wakf el-Emir Youssef bey, à Syoufieh (plan Grand bey, auprès du n° 146) 74

NUMÉROS PAGES

2° De la coupole et du minaret du Tékiet (couvent) el-Maoulaoui, à el-Syoufieh (plan auprès du n° 146)..... 74
3° De la mosquée Gamâl-el-Din-el-Oustadâr, à el-Gamalieh (plan n° 26)..... 75
4° Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouan, à Oum-el-Ghoulam (plan n° 25)..... 75
5° Du tombeau du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh (plan n° 189)..... 75
6° De Beït el-Kâdi, à Chara Beït-el-Kadi (plan entre n° 28 et 43)..... 75
7° De l'ancienne maison auprès de Beit el-Kâdi (entre n° 28 et 43 du plan). 76
8° De l'abreuvoir wakf Sidi Bayoumi, à Chara el-Bayoumi (plan auprès du n° 3)..... 76
9° D'une note de dépense..... 76
10° De deux devis approuvés..... 77

CENT TRENTE-SEPTIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° De quatre demandes de construction..... 78
2° D'une affaire concernant le Musée arabe..... 78
3° De la mosquée el-Mouayyed à el-Soukkarieh (plan Grand bey n° 190) ... 79

CENT TRENTE-HUITIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° De la mosquée Malika Safia, à el-Daoudieh (plan Grand bey, n° 200)..... 80
2° De la coupole de Sayadi Abdalla el Menoufi, auprès du tombeau du sultan Kaïtbay, au désert de Kaïtbay (tombeaux des Khalifes)..... 80
3° De la mosquée Touloun, à Kal'at El Kabch (plan n° 220)..... 81
4° D'une note de dépenses pour petites réparations..... 82
5° De la mosquée Barkouk, à Nahassyn (plan n°s 43 et 44)..... 81
6° Du devis de la coupole du Khânka Beïbars el-Bondokdâri, à el-Gamalieh (plan n° 32)..... 82

CENT TRENTE-NEUVIÈME RAPPORT — *Examen* :

Mosquée Kismâs el-Ishâki, connue aussi sous le nom de mosquée du cheikh Abou Hariba (plan Grand bey, n° 114)..... 84

CENT QUARANTIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° Du sébil wakf Kossa Sanân, à el-Sanadkieh, quartier Darb el-Ahmar (plan Grand bey, auprès du n° 89)..... 89
2° Du sébil Hussein Katkhoda el-Azmirly, à Om el-Ghoulâm (plan vis-à-vis du n° 24)..... 89
3° Du tombeau du cheikh el-Tayâr, à darb el-Gamamiz..... 90
4° De la mosquée Barkouk, à el-Nahassyn (plan n° 43 et 44)..... 90
5° De deux notes de dépenses présentées par l'architecte..... 91
6° Du sébil de la mosquée du cheikh Métahhar, au coin du Mouski et de la rue el-Nahassyn..... 91

CENT QUARANTE ET UNIÈME RAPPORT — *Examen* :

NUMÉROS PAGES

1° De la coupole de Sayadi el-Menoufi, près du tombeau du sultan Kaïtbay, au désert de Kaïtbaï 93
2° De l'okâlat Kaïtbaï, auprès de la porte de la ville Bab-el-Nasr 93
3° De la mosquée Gamal el-Dyn Youssef el-Oustadâr, à el-Gamalieh (plan Grand bey, n° 35) 94
4° De la maison Mahmoud Sâmi el-Baroudi, au Caire (Bab-el-Khalk) 95

CENT QUARANTE-DEUXIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° De trois demandes de construction 96
2° De l'aqueduc de Salâh el-Dyn, à Foum el-Khalig, Caire 97
3° De la mosquée Ibn Touloun (plan Grand bey, n° 220) 98
4° De la maison du sieur Aly effendi Badia, à Haret Darb el-Basabîz 100
5° D'une lettre de l'Administration générale des wakfs, relative à un bain à Erment, Haute-Egypte 99
6° D'une lettre de l'entrepreneur des travaux de la mosquée el-Mehmendâr (plan n° 115), Caire 99
7° Du tombeau du sultan el-Ghouri (plan n° 189), Caire 100
8° Da deux notes de paiement 100
9° De la situation du budget de l'année 1890 100

CENT QUARANTE-TROISIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° De deux demandes de construction 102
2° De deux affaires concernant la mosquée el-Mouayyed, à Soukkarieh (plan Grand bey, n° 190) 103
3° De la coupole de la mosquée Aksounkor, à el-Gamâlieh (plan n° 31) ... 104
4° De la mosquée Barkouk, à Nahassyn (plans n° 43-44) 104
5° De la mosquée de l'épouse du sultan Kaïtbaï, à Médinet el-Fayoum 104
6° D'un ancien bain auprès de la mosquée el-Mouayyed, dans la rue el-Achrakieh 105
7° Du sébil Abdel-Bâki Ibn Lâchyn, à darb Saâda (plan entre n°s 191-192) 105
8° Du Musée arabe 106
9° De la mosquée Karâkoga el-Hosny, à darb el-Gamamîz (plan n° 206) ... 106

CENT QUARANTE-QUATRIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° De la mosquée el-Malika Safia, à Dâoudieh 107
2° De la mosquée el-Moéni, à Damiette 108
3° Du sébil Wakf el-Kezlâr, à Seyoufieh 108
4° De la mosquée el-Mehmendâr, à darb el-Ahmar (plan Grand bey, n° 115) 110

CENT QUARANTE-CINQUIÈME RAPPORT — *Examen* :

1° D'une demande de construction 110
2° De la zaouyeh de Youssef el-Kourdi, à darb el-Gamamîz (plan Grand bey, n° 213) 110

NUMÉROS PAGES

3° De la mosquée Barkouk, à Nahassyn (plan nos 43 et 44)..... 111
4° D'un rapport concernant :
a) La mosquée de Assanbogha, à darb Saâda (plan n° 185)..... 111
b) La mosquée de Mohamed Djakmak, à darb Saâda (plan auprès du n° 192)..... 112
c) Le tombeau du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh..... 113
5° D'une étude sur le moyen de fermeture à adopter pour les arcades des kouttabs (petites écoles)..... 113
6° De diverses dépenses. 114
7° De trois devis..... 114
8° Travaux achevés..... 115

PLANCHES CONTENUES DANS CE FASCICULE

		PAGES
PLANCHE	I — Plan et vue d'une porte à Souk el-Selâh (relevés et dessinés par Herz)	45
»	II — Coupe et plafond de idem (relevés et dessinés par Herz)	45
»	III — Façade de la mosquée Sangar el-Gaouli (phototypie de l'Imprimerie Nationale	48
»	IV — Plan général de idem (dessiné par Herz)	48
»	V — Coupe idem »	48
»	VI — Plan de l'entrée sur la rue el-Mârassîneh et le sommet de l'escalier du minaret de la mosquée Sangar el-Gaouli (dessiné par Herz)	48
»	VII — Plan de la mosquée Gohar el-Lâlâ (relevé par le Bureau du Comité)	60
»	VIII — Coupe de idem (dessin de Herz)	60
»	IX — Plan de la khânka Beibars (relevé par le bureau technique des Wakfs)	83
»	X — Façade ouest de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki (phototypie de l'Imprimerie Nationale	85
»	XI — Plan de la façade ouest de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki (relevé par le Bureau du Comité)	85

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1893

FASCICULE DIXIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission.

(DEUXIÈME ÉDITION).

LE CAIRE

IMPRIMERIE NATIONALE

1906

Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe à la fin de l'année 1893.

PRÉSIDENT :

MOHAMED FAIZI PACHA, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

MOHAMED ATA BEY, Wékil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

MOUSTAPHA PACHA FEHMY, ex-Président du Conseil des Ministres.
HUSSEIN FAKHRY PACHA, ex-Ministre de la Justice.
MOHAMED PACHA CHAKER, Sous-Directeur de la Daïra Sanieh.
TIGRANE PACHA, Ministre des Affaires Étrangères.
YACOUB PACHA ARTIN, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Inst. publique.
ISMAÏL PACHA EL-FALAKI, Directeur de l'École Polytechnique (en retraite).
W. E. GARSTIN, Sous-secrétaire d'État, Ministère des Travaux publics.
J. FRANZ PACHA, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite).
J. BAROIS, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.
P. GRAND BEY, Directeur général des Villes et Bâtiments, Minist. des Trav. publics.
DE MORGAN, Directeur général des Musées.
Dr VOLLERS, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.
SABER BEY SABRI, Ingénieur en chef du bureau technique des Wakfs.
M. HERZ, Architecte en Chef du comité de conservation des mon. de l'art arabe.

MEMBRE CORRESPONDANT :

M. ARTHUR RHONÉ, hommes de lettres, à Paris.
M. MAX VAN BERCHEM, à Genève.

MEMBRES HONORAIRES :

MM. ADLER, professeur à l'Académie royale de Berlin.
STANLEY, LANE-POOLE à Londres.

PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

Procès-Verbal N° 56.

(Voir rapports N°s 146 et 147 de la deuxième Commission).

Le Comité s'est réuni le 11 mars 1893, à 3 heures p. m., à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, *président* ;
Tigrane pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Ismaïl pacha El Falaki ;
Franz pacha ;
MM. Garstin ;
Barois ;
Grand bey ;
Dr Vollers ;
Saber bey Sabri.

M. Grand bey lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

I. — Le secrétaire donne lecture du décret khédiviale du 2 mars 1893, par lequel sont nommés :

1° Le wékil de l'Administration générale des Wakfs, vice-président du Comité en l'absence du directeur général des Wakfs, *président*.

2° Membres du Comité :

a) M. le sous-secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics ;

b) L'ingénieur en chef de l'Administration générale des Wakfs ;

c) M. de Morgan, directeur général des musées égyptiens.

3° Membre correspondant du Comité, M. Van Berchem, de Genève.

S. E. le président écrira à ces membres, si cela n'a pas été déjà fait.

II. — M. Grand bey fait la lecture des rapports n°s 146 et 147 de la deuxième Commission.

Rapport n° 146.— Le Comité en approuve les conclusions ; ce rapport approuve la dépense de L. E. 5,710 pour petits travaux urgents exécutés.

Rapport n° 147. — Les conclusions sont approuvées, et il est convenu que ce rapport sera transmis au plus tôt à la Direction générale des Wakfs pour que cette Administration fasse connaître si elle peut coopérer pour la somme de L. E. 1.796, aux travaux que le Comité désire exécuter dans les monuments (voir § 7me du dit rapport), selon le délai qui y est indiqué pour les travaux à engager sur le budget de l'année courante, cette coopération lui étant indispensable pour entreprendre l'exécution des dits travaux.

La Direction générale des wakfs aura de même à examiner la demande de L.E. 200 pour sa coopération aux dépenses du personnel du bureau du Comité.

Enfin, dans le §8 du même rapport, la deuxième Commission indique que le Comité a dépensé L. E. 2.381,411 mill., pour travaux exécutés pour le compte de la Direction générale des Wakfs dans les monuments. Le Comité demande à la Direction générale des Wakfs que cette somme soit ajoutée à son budget de 1893.

III. — S. E. Yacoub pacha Artin demande que des démarches soient faites pour que l'abattoir installé par l'armée d'occupation dans la mosquée Zaher (route Abbassieh) soit enlevé et transporté ailleurs pour que le Comité puisse réaliser son projet de créer un jardin public dans la cour intérieure de ce monument. Le Comité approuve cette motion et S. E. le président donnera la suite nécessaire.

Il est aussi décidé que dans le cas où il serait donné suite au projet de création du jardin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monument, on devra l'établir au niveau supérieur des fondations, ce qui exigera

un travail de déblaiement assez important. Il sera donné avis de cette décision au Ministère des Travaux publics.

IV. — Il est donné avis au Comité qu'une députation des membres de la Société musulmane de bienfaisance s'est pérsentée à S. E. le Directeur général des Wakfs pour obtenir l'autorisation d'établir le siège de cette Société dans la salle du tombeau d'el-Ghouri (à Ghourieh). S. E. le Directeur général des Wakfs demande s'il y a un empêchement à accorder cette autorisation. Le Comité décide qu'il sera écrit au Ministère de l'Intérieur pour savoir si cette société est munie de l'autorisation nécessaire, et s'il répond favorablement, il est entendu que toutes les conditions à imposer pour l'occupation du monument dans l'intérêt de sa conservation seront indiquées par le Comité.

V. — Le secrétaire donne lecture du rapport de S. E. Franz pacha sur la mosquée el-Moeïni, sise dans la ville de Damiette ; ce rapport, ainsi que les planches qui l'accompagnent, seront annexés au présent procès-verbal. Les conclusions de ce rapport sont approuvées par le Comité.

VI.— Le Comité approuve le projet présenté par S.E. Franz pacha et les conclusions de son rapport sur le rékouh de l'abreuvoir de Kaïtbaï, à el-Azhar, savoir :

LETTRE de S.E. Franz pacha à S.E. le président du Comité, datée du 6 mars 1893.

En réponse à la lettre de Votre Excellence du 12 du mois passé, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une exquisse indiquant les modifications de l'ancien projet pour la construction au-desssus de l'abreuvoir du sultan Kaïtbâï au quartier d'el-Azhar.

Le plan d'exécution doit être dressé par le bureau technique du Comité, en se conformant à ces indications que je propose.

Les modifications dans l'exécution de la chambre en question consistent dans le remplacement de la boiserie ouvrée pour la façade par des pans en bois lattés et crépis, de la manière désirée par le propriétaire.

Pourtant en proposant cette manière d'exécution peu durable, je n'ai pas caché d'avoir l'espoir qu'un jour les Wakfs seront propriétaires du droit de "rékoub" pour démolir ce travail parasite et rétablir l'ancien état du monument.

Le haut de la chambre recevra, pour sauvegarder l'aspect de la façade, une simple corniche en bois, couronnée d'une acrotère en bois découpé du style de l'époque de Kaïtbâï, travail qui ne demande que peu de frais.

Il serait aussi nécessaire que le ton du crépi ne soit pas blanc, couleur naturelle du plâtre, mais de mélanger le mortier d'une couleur jaunâtre ou grisâtre avant son emploi, ou qu'on donnerait, après l'exécution, une couleur à l'huile de la nuance voulue.

Il est bien entendu que l'exécution de ce travail se fera sur la surveillance de l'ingénieur des Wakfs ou de l'architecte du Comité de conservation des monuments.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : J. Franz.

VII. — Correspondances :

a) Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 725 du 28 février 1893, adresse au Comité un plan de la ville de Médinet-el Fayoum.

b) Par lettre n° 473 du 9 février 1893, le Ministère des Travaux publics annonce qu'il a fait exécuter le déblaiement de la rue longeant la mosquée Gamâl el-Dyn Youssef el-Ostadâr (Gamâlieh).

c) Le gouverneur du Caire, par lettre n° 41 du 2 février 1893, annonce que la dame Zanouba, propriétaire d'une maison sise à hâret Darb el-Bazabîz, contiguë à la mosquée d'Ibn Touloun (côté nord), s'est engagée à ne faire aucun travail dans cette maison sans avoir pris l'avis du Comité. (Cette maison est classée dans l'état des monuments).

VIII. — S. E. le président annonce au Comité qu'il a eu l'occasion, il y a une dizaine d'années, de visiter le village de Bahnassa, sis à 2 heures de distance de Beni Mazâr, dans la Moudirieh de Minieh. Il y a vu une mosquée abandonnée qui date de l'an 175 de l'hégire. Il a remarqué que le plafond est artistement fait avec des bois de dattiers, que la frise faite en planches du même bois est gravée d'une inscription coranique, enfin que le minaret était bien conservé.

Le Comité prie S. E. le président de demander que le bureau technique des Wakfs envoie un ingénieur sur les lieux pour constater l'état dans lequel cette mosquée se trouve, en relever les inscriptions, dresser le plan et établir un rapport de ses observations, en proposant les mesures à prendre pour la conservation de ce monument. Le tout devra être communiqué au Comité.

IX. — Dons offerts au Comité :

Deux exemplaires du catalogue de la section européenne de la Bibliothèque khédiviale.

Deux fascicules nos 4 et 5, troisième série, 1892, du *Bulletin de l'Institut Égyptien.*

La description de l'Egypte par Ibn Doukmak (publiée par la Bibliothèque khédiviale).

La séance est levée à 5 heures p. m.

Le secrétaire,
GRAND.

Le Président,
MOHAMED FAIZI.

W. E. GARSTIN, VOLLERS, } *membres.*

RAPPORT adressé au Comité de conservation des monuments de l'art arabe par S. E. Franz pacha.

La mosquée el-Moëini, à Damiette, est un monument en briques cuites, enduites de mortier en plâtre.

C'est un édifice important du commencement du VIIIe siècle de l'hégire (710).

Son extérieur, en général, est de la plus grande simplicité, sauf ses deux minarets, d'une hauteur importante, à deux galeries superposées, formées par des encorbellements soutenus par stalactites, et le grand portail se trouve sur une route étroite formant niche rectangle, dont la voûte porte le minaret principal.

Si l'on passe par ce portail, on se trouve dans un petit vestibule de la mosquée avec la porte à gauche, conduisant dans le mausolée à dôme qui contient les restes du cheikh bien vénéré.

Il est bien contigu au sanctuaire de la mosquée et me rappelle dans son plan la situation du mausolée de la mosquée el-Mouayyed ; il communique par une porte avec la mosquée.

J'ai fait exécuter le plan de la mosquée, il y a environ une dizaine d'années, et il doit se trouver dans les archives du bureau technique des Wakfs.

Le plan de la salle de prière est de forme oblongue avec un petit élargissement au milieu pour le sahn el-Gama, formant une espèce de croix.

Le sol du sahn (environ 18^{m} de longueur et 13^{m} de largeur) est couvert, sauf une bande de 0^{m},75 de large, longeant les bords de ce sahn, qui est dallée en pierres calcaires, d'une belle mosaïque en marbre de couleurs jaune, noire, gris clair, gris foncé et rouge.

Son exécution est pareille à celle des mosaïques que l'on voit dans les mosquées du Caire. Malheureusement ce dallage est bien détérioré.

Beaucoup de concavités s'y trouvent, des morceaux de mosaïque ont disparu, et la plupart des dalles circulaires de 62, 54, 48 et 32^{cm} de diamètre sont cassées, de telle sorte qu'il faudrait remplacer environ 50 pièces ; les fragments pourraient être employés pour la réparation des parties de mosaïque de petites dimensions.

La surface totale de la mosaïque est d'environ 185 mètres carrés.

Cette mosaïque repose sur un système de voûte à berceaux en briques de peu de portée, dont une petite partie s'est écroulée depuis un temps inconnu.

Lors des réparations faites à la mosaïque, on n'a pas reconstruit la voûte écroulée ; on l'a remplacée par des morceaux de poutres, dont la pourriture a causé la destruction d'une petite partie de mosaïque.

Bien que l'exécution des parties ornementales de l'édifices ne soit pas d'une haute valeur artistique, elle est bien caractéristique pour l'histoire de l'art dans les provinces de l'Egypte et mérite bien toute attention.

La maçonnerie est faite avec beaucoup de soins et en bonnes proportions statiques.

Pour cette raison, l'ensemble est resté en bonnes conditions, malgré tant de siècles écoulés. Quelques réparations à la terrasse et aux minarets suffiraient encore pour mettre à l'abri des intempéries les parties essentielles de l'ensemble, du moins je les ai indiquées à l'aide-ingénieur de l'agence des Wakfs, afin qu'il en réfère à son ingénieur en chef.

Je propose de classer ce monument et de faire réparer les mosaïques.

Caire, le 10 mars 1893.

J. Franz.

Photographie de S. E. Franz pacha.

MOSQUÉE EL-MOENI A DAMIETTE.

Vue intérieure.

UNIV. OF MICH.

146me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 66).

Examen :

1° D'une demande de construction.
2° De trois lettres du consulat d'Autriche-Hongrie.
3° De la liste de fournitures de bureau pour l'exercice 1893.
4° De la maison Mohamed Chemeis, touchant la mosquée el-Malika Safia (plan Grand bey n° 200).
5° De la mosquée Mohamed bey Aboul-Dahab, près d'el-Azhar.
6° Des plaques à placer sur les monuments.
7° Du sébil wakf Kolson, à Darb el-Bagamoûn.
8° Du tombeau el-Onsi.
9° Du palais Bechtâk.
10° Des dépenses pour petits travaux urgents.
11° Des recettes des mosquées et du musée arabe.
12° De deux portes de villes, Bab el-Nasr et Bab el-Fétouh.
13° Des observations sur divers monuments.

1° Demande de construction.

Une demande de construction a été présentée par le sieur Mohamed Rayân pour rebâtir le moulin lui appartenant au Vieux-Caire, contigu à la mosquée Saï el-Bahr. La Commission ne trouve pas d'empêchement à délivrer la rokhsa, vu qu'il s'agit d'une mosquée ne présentant aucun intérêt.

2° Lettres du consulat d'Autriche Hongrie.

La deuxième commission a pris connaissance des trois lettres adressées par le consulat d'Autriche-Hongrie à la Direction générale des Wakfs, demandant un permis temporaire et gratuit pour que trois artistes et dessinateurs étrangers puissent faire des relevés de dessins dans les mosquées et dans le musée arabe ; comme il s'agit de fonctionnaires appartenant aux services publics de la ville de Vienne, la Commission propose que le permis soit accordé.

3° Fournitures de bureau.

La liste dressée contenant les articles nécessaires à acheter pour le service du bureau du Comité pour l'exercice 1893, s'élève à L. E. 19, 400 mill. La deuxième Commission est d'avis qu'il ne soit acheté que les articles les plus indispensables pour un semestre environ ; elle est d'avis aussi qu'une avance de L. E. 10 soit faite au bureau du Comité pour que cet achat soit fait contre paiement au comptant, attendu que si les fournisseurs demandent des prix très élevés, c'est parce qu'ils ont des difficultés et des retards dans l'encaissement de l'argent qui leur est dû. Le bureau du Comité fournira les pièces justificatives de l'emploi de l'argent qu'il aura déboursé.

4° Maison Mohamed Chemeïs.

Conformément à la décision prise par le Comité dans sa séance du 24 janvier 1893 (procès-verbal n° 55), S. E. Fakhry pacha, accompagné par la deuxième Commission, a visité la maison Chémeïs, contiguë à la mosquée el-Malika Safia, pour examiner s'il est possible de laisser délivrer la rokhsa que ce propriétaire réclame au Ministère des Travaux publics pour y exécuter des travaux de consolidation.

Vu la décision précédemment donné par le Comité au sujet du dégagement de la dite mosquée (voir procès-verbal n° 27, 35e rapport), et le plan n°s 15-41 des lieux ci-annexé, la deuxième Commission a tracé sur ce plan les lignes rouges limitant la zone de terrain nécessaire pour dégager la mosquée des constructions parasites qui l'entourent à l'est et au nord. Il ne sera accordé aucune autorisation de construire ou de réparer les maisons ou autres bâtiments compris dans cette zone. Ce plan sera adressé au Ministère des Travaux publics avec la copie de cette décision.

5° Mosquée Mohamed bey Aboul-Dahab.

A la suite de la décision donnée par le Comité dans sa séance du 24 janvier dernier, procès-verbal n° 55, concernant le tombeau de Mohamed bey Aboul-Dahab, M. Sabry bey, ingénieur en chef des

Wakfs, informe la deuxième Commission que les recherches qui ont été faites prouvent que sur la demande du cheikh de la mosquée, l'Administration des Wakfs a ordonné que la takriba en marbre de ce tombeau soit enlevée et déposé au magasin général des Wakfs ; une grande parties des pièces qui composaient cette takirba existe au magasin.

La deuxième Commission demande qu'un devis soit fait pour remonter cette tarkiba dans son état primitif, en y ajoutant toutes les pièces de marbre qui pourraient ne plus être retrouvées. La deuxième Commission demande, en outre, qu'il soit écrit à l'Administration des générale des Wakfs de bien vouloir consulter le Comité avant de prendre des décisions concernant les monuments, et, nn particulier, lorsque ces décisions ont pour but d'en faire disparaître les traces.

6° Plaques à placer sur les monuments.

Sur la proposition de S.E. Artin pacha, le Comité a décidé dans sa 55me séance, que la deuxième Commission lui présente un modèle de plaques indicatrices des noms des monuments avec le devis approximatif de la dépense qu'occasionnera ce travail.

La deuxième Commission propose qu'il soit écrit au Ministère des Travaux publics pour connaître quels sont les prix et les dimensions des plaques en tôle émaillée que ce Ministère a commandées pour les rues de la ville, afin de répondre à la demande du Comité.

7° Sébil wakf Kolson.

L'Administration générale des Wakfs annonce, par sa lettre du 22 février 1892, en réponse au 124me rapport de la deuxième Commission qui lui a été communiqué, que le sébil wakf Kolson a été débarrassé des cannes à sucre qu'y plaçait le locataire et demande l'avis du Comité sur la continuation de la location. La deuxième Commission dit qu'elle ne s'oppose pas à la location de ce sébil, pourvu qu'il ne soit pas endommagé par l'exploitation d'un locataire ; l'Administration des Wakfs voudra donc bien prendre toutes les mesures nécessaires.

8° Tombeau el-Onsi.

La deuxième Commission a examiné la demande du cheikh Ismaïl Amrou, qui sollicite la clef de ce tombeau pour y installer un kouttab. Elle est d'avis que cette autorisation peut être donnée s'il n'existe pas une tombre (tarkîba) saillante, et si la personne à qui ce monument sera confié présente toutes les garanties voulues pour qu'il soit bien conservé. L'Administration des Wakfs devra prendre les dispositions nécessaires en pareil cas.

9° Palais Bechtak.

En réponse aux rapports de la deuxième Commission, n°s 67 et 135, approuvés dans les procès-verbaux du Comité, n°s 38 et 55, l'Administration a transmis au Comité, dans sa 55me séance, les déclarations faites par les propriétaires de ce monument, desquelles résultent qu'ils refusent d'exécuter au dit palais les travaux de conservation, mais qu'ils accepteraient de vendre ou d'échanger cet immeuble.

La deuxième Commission, chargée par le Comité d'examiner ces déclarations, est d'avis de soumettre la question au contentieux pour savoir si l'on peut exiger que les travaux nécessaires à ce monument soient payés par leurs propriétaires.

10° Dépenses pour petits travaux urgents.

	L. E.	Mill.
a) Dans la mosquée sultan Hassan ; petites réparations exécutées à la porte de la coupole et petits travaux faits dans le dallage.....	0	400
b) Fourniture de ferrements et redressement de la porte de la coupole el-Faddaouieh, l'Abbassieh	0	200
c) Réparation d'une serrure pour la porte de la maison wakf Choukâra, à Khochkadam	0	050
d) Gravure de lettres dans la pierre noire pour l'inscription du portail de la mosquée el-Mehmendar et remplissage au plâtre....	5	000
Total ...	5	710

La deuxième Commission accepte cette dépense, qui sera payée sur le budget de 1892 (chapitre : Petits travaux).

11° Recettes des mosquées et du musée arabe.

La deuxième Commission a reçu communication d'une lettre de l'Administration générale des Wakfs datée du 24 janvier 1893, que les recettes d'entrée dans les mosquées et le musée arabe de l'an 1892 ont été de :

	L. E.	Mill.
Pour 495 billets du musée.....	24	750
Pour 3326 billets des mosquées.....	66	520
Total...	91	270

Cette somme sera ajoutée au budget de l'exercice 1893.

12° Portes de ville, Bab el-Nasr et Bab el-Fétouh.

La deuxième Commission signale au Comité que les deux portes Bab el-Nasr et Bab el-Fétouh ont leur accès très difficile, parce que les escalier sont pleins de décombres et malpropres. Ces portes monumentales sont journellement visitées par le public et les touristes. Elle propose de demander au Ministère des Travaux publics de faire nettoyer l'entrée de ces deux monuments, d'y placer des portes, et, enfin, de désigner des gardiens pour les surveiller et les nettoyer.

13° Observations sur divers monuments.

M. Grand bey communique à la deuxième Commission une lettre qui lui a été remise par S. E. Tigrane pacha, écrite par M. Max Van Berchem, de Genève, qui se trouve actuellement au Caire, signalant diverses mesures urgentes à prendre pour conserver quelques inscriptions dans certains monuments, savoir :

1° Tombeau d'el-Malek el-Sâleh, à Nahassyn :
2° Tombeau Barkouk, au désert;
3° Tombeau du sultan Inâl, au désert ;
4° Petite mosquée el-Sadaat, à Khoronfich ;
5° Abou Horeba, à Darb el-Ahmar ;
6° Okâla de Kaïtbâï, à Serougieh ;
7° Mosquée de Kaïtbâï, à Kalet el-Kabch.

La deuxième Commission charge M. l'ingénieur en chef des Wakfs de lui présenter dans une prochaine réunion un rapport sur toutes les questions posées dans cette lettre, d'établir le devis de la dépense et, s'il y a urgence d'exécuter quelques travaux pour conserver ces inscriptions, de les ordonner immédiatement.

La deuxième Commission propose au Comité d'adresser une lettre de remerciement à M. Van Berchem pour l'avis qu'il a bien voulu donner dans l'intérêt de la conservation des monuments arabes.

Le Caire, le 8 février 1893.

(Signé): H. Fakhry, Franz, Ismaïl, Grand, Vollers, S. Sabri.

147me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 56).

Examen :

1° D'une demande de construction.
2° De la question des antiquités extraites du terrain situé entre Eïn el-Syra et Batn el-Bakara.
3° De la mosquée el-Zâher (plan Grand bey, n° 1).
4° De la mosquée el-Gaï el-Youssefi, à Souk el-Selâh (plan n° 131).
5° De la mosquée el-Emir Moustapha Mirza, à Boulaq.
6° De la mosquée Mohamed bey Aboul-Dahab, près d'El Azhar.
7° Du budget du Comité pour l'exercice 1893.
8° Des dépenses payées par le Comité pour le compte des Wakfs en 1892.
9° De l'aqueduc de Salâh el-Dyn.
10° Du minaret de Mohamed el-Zoumr (plan n° 174).

1° Demande de construction.

La demande de construction a été présentée par M. Manzoti, pour bâtir des magasins sur son terrain contigu à la mosquée de Mohamed bey el Mabdoul, sise au quartier d'Abdine. Cette mosquée n'étant pas un monument classé, la deuxième Commission n'a pas à s'en occuper.

2° Antiquités extraites du terrain situé entre Eïn el-Syra et Batn el-Bakara.

Dans sa séance du 24 janvier dernier (procès-verbal n° 55), le Comité a renvoyé à l'examen de la deuxième Commission la lettre du Ministère des Travaux publics datée du 1er juin 1892, n° 1883, annonçant que des particuliers qui prennent du sébâkh dans les collines du sud, situées entre l'abattoir Eïn el-Syra et Batn el-Bakara, y trouvent des antiquités arabes qu'ils vendent. Le Ministère des Travaux publics estime qu'il est de la compétence du musée arabe de faire surveiller ces collines.

Il résulte des recherches faites par la deuxième Commission que le terrain où s'opère ces fouilles appartient au Gouvernement (voir le plan ci-joint).

En outre, le musée arabe n'a aucun budget. Les ressources qu'il a lui sont fournies par les Wakfs, qui sont du reste propriétaires des monuments qu'il contient.

Le Gouvernement a tout intérêt à ne pas laisser exploiter les antiquités arabes ; aussi la deuxième Commission pense-t-elle que c'est lui qui doit pourvoir au gardiennage des collines qui contiennent ces antiquités ; lui seul, du reste, a le droit et le pouvoir d'en interdire la vente.

En conséquence, la deuxième Commission vous propose de répondre, comme il est dit ci-dessus, au Ministère des Travaux publics, lequel a dans ses attributions la conservation des monuments historiques et le service de fouilles, en lui remettant une copie du plan des terrains où se trouvent probablement encore des antiquités de l'époque arabe. On recommanderait en même temps au Ministère des Travaux publics que les mesures soient prises le plus tôt possible pour organiser la surveillance des emplacements signalés, et aussi de vouloir bien faire remettre au musée arabe les objets anciens qui pourraient être trouvés ou confisqués aux fouilleurs.

3° Mosquée el-Zâher.

La deuxième Commission accepte l'arrangement du jardin à établir autour de la mosquée el-Zâher, selon le plan dressé par le Ministère des Travaux publics ; ce jardin devra, bien entendu, être entouré d'une grille semblable à celle employée pour la clôture des squares de la ville.

4° Mosquée el-Gaï el-Youssefi.

L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité, avec sa lettre du 9 février 1893, un devis s'élevant à L. E. 37 pour travaux d'entretien à exécuter dans la mosquée el-Gâi el-Youssefi pour avoir son avis, car ce devis comprend quelques travaux à exécuter au portail de ce monument.

La deuxième Commission ne trouve pas d'inconvénient à ce que ces derniers travaux soient exécutés par les Wakfs, sous la direction de l'architecte du Comité.

5° Mosquée Moustapha Mirza.

La deuxième Commission a reçu communication d'une lettre de l'Administration générale des Wakfs, datée du 9 février courant, se rattachant à des travaux de réparation à exécuter dans la mosquée Moustapha Mirza, à Boulaq, demandés par l'imâm de cette mosquée.

La deuxième Commission désire qu'un devis et un rapport soient dressés par l'ingénieur du Comité pour examiner cette affaire dans sa prochaine réunion.

6° mosquée Mohamed bey Aboul-Dahab.

Faisant suite au rapport de la deuxième Commission, n° 146, concernant le tombeau de Mohamed bey Aboul-Dahab, M. l'ingénieur en chef des Wakfs communique à la deuxième Commission un devis s'élevant à L.E. 110, qu'il a fait faire pour rétablir la tarkiba en marbre du dit tombeau.

Après examen de cette affaire, la deuxième Commission a reconnu que c'est par ordre de la Direction générale des Wakfs que cette tarkiba a été enlevée et transportée dans le magasin de l'Administration, qu'alors il est logique de demander à l'Administration générale des Wakfs de rétablir cette tarkiba à son emplacement primitif, selon les indications du devis ci-joint, et que la dépense de L. E. 110 soit supportée par elle. D'autre part, ces travaux devront être exécutés sous la direction de l'architecte du Comité.

7° Budget du Comité pour 1893.

La deuxième Commission a étudié le meilleur emploi de la somme de L. E. 4000, qui est allouée au Comité pour 1893 ; elle propose au Comité la répartition ci-après :

Budget de 1893.

			L.E.	L.E.
I. *Personnel et frais généraux comme en 1892.*				
Personnel :				
Architecte en chef			360	
Ecrivain-traducteur			144	
Aide-ingénieur			48	
Copistes			36	
Dessinateur calqueur			12	
Saï			18	
Chaîneur			12	
			630	
Frais généraux			100	
Total			730	730
II. *Travaux déjà engagés* :				
a) Reliquat entreprise Barkouk			344	
b) Reliquat entreprise Ibn-Touloun			50	
Total			394	394
	Wakfs	Comité		
	L.E.	L.E.		
III. *Travaux à engager.*				
Mosquée el-Nâsser	—	113		
Mosquée Abou Bakr	720	490		
Zaouyet el-Hénoud	52	19		
Coupole el-Faddâouieh	320	180		
Ibn Touloun	—	196		
Kismâs (pour 1893)	570	1.000		
Sébil Metahhar	40	30		
Sébil Wakf Mohamed Bezdâr	—	35		
Palais Berdak	50	160		
Coupole Aksounkor	44	121		
	(1.796)	2.344		2.344
IV. *Réserve pour petits travaux*	—	—		532
Total	—	—		4.000

M. Grand bey donne communication d'une requête de M. Elias Hakim, écrivain-traducteur du Comité, sollicitant une augmentation mensuelle de 4 L., de manière que ses appointements atteignent 16 L., par mois, comme ils étaient en 1884.

M. Grand bey donne communication également d'une proposition de l'architecte en chef du Comité en faveur de l'augmentation sollicitée par M. Hakim. Cette proposition comprend, en outre, une augmentation d'appointements de l'aide-ingénieur et du dessinateur du Comité.

La deuxième Commission remarque que les frais généraux et les traitements du personnel du Comité représentant déjà environ 20% de son budget, et elle regrette de ne pouvoir proposer au Comité d'affecter à ces chefs de dépenses une somme plus considérable pour permettre de récompenser les services rendus par le personnel.

S. E. Franz pacha fait remarquer que ce personnel est souvent occupé par les travaux exécutés pour le compte des Wakfs, et il pense que la Direction générale des Wakfs pourrait coopérer dans une certaine mesure au payement de ce personnel ; la deuxième Commission pense qu'une somme de L.E. 200 devrait être fournie par les Wakfs et ajoutée aux L.E. 730 du Comité pour sa coopération aux dépenses du personnel et des frais généraux du bureau.

8° DÉPENSES PAYÉES PAR LE COMITÉ POUR LE COMPTE DES WAKFS EN 1892.

La deuxième Commission informe le Comité (voir procès-verbal n° 55, § 6, que les dépenses payées par le Comité pour le compte des Wakfs en 1892 s'élèvent à L.E. 2.381,411 mill., d'après la répartition de la somme budgétaire de l'exercice 1892 ci-dessous indiquée, savoir :

	POUR LE COMPTE		TOTAL ALLOUÉ
	du Comité	des Wakfs	
	L.E.	L.E.	L.E.
Mosquée Ibn Touloun	162	888	1.000
» el-Mouayyed	200	350	550
» Barkouk	»	1.000	1.000
» Aboubakr Mazhar	206	54	260
Divers petits travaux dans les monuments	235.589	89.411	460
Frais généraux	730	»	730
Totaux	1,533.589	2,381.411	4.000

9° Aqueduc de Salah el-Dyn.

Le Ministère des Travaux publics informe l'Administration générale des Wakfs par sa lettre du 18 août 1892, n° 3225, que des parties de l'aqueduc sont défectueuses et menacent de s'écrouler ; il demande, en conséquence, l'avis du Comité sur ces parties défectueuses marquées sur le plan joint à sa lettre par les lettres de A à V.

La deuxième Commission accompagnée de l'ingénieur des Travaux publics (Service du Tanzim), Amin effendi Fathi, a visité l'aqueduc de Bâb el-Karafa, à Foum el-Khalig, et elle déclare qu'aucune de ses parties ne menace la sécurité publique ; cependant elle reconnaît que certaines parties doivent être détruites et d'autres réparées et consolidées.

Les parties à démolir de l'aqueduc n'offrent aucun intérêt (voir le plan ci-joint) :

1° Au point marqué par la lettre rouge A, qui se trouve à quelques mètres de Bâb-el-Karafa sur une longueur de 5 mètres environ.

2° Au point B, qui se trouve sur le bord nord du chemin conduisant à Sayeda Néfissa, sur une longueur de 4 mètres. La démolition comprend toute la partie qui dépasse l'alignement du mur du bâtiment contigu.

3° Au point C, qui est indiqué par les lettres *p g* sur le plan des Travaux publics où se trouve une brèche dans l'aqueduc entre le terrain de Me Guzel et le jardin de Eriân bey, à l'extrémité ouest de l'aqueduc ; il faut démolir la partie détachée et lézardée, plus couper en talus les deux parties supérieures de la brèche.

3° Au point D, là où se trouve une brèche sur le chemin de Gayarât (fours à chaux), il faut démolir l'extrémité ouest de cette brèche sur 4 mètres de longueur et couper en talus les parties supérieures des pieds droits de la dite brèche.

Les réparations à exécuter consistent dans le remplacement des pierres d'angles des pieds droits portants les arcades qui, presque partout, ont été détruites par le passage des voitures. Il serait utile de protéger ces angles (après leur réparation) au moyen de bornes en pierre solidement établies.

Amin effendi Fathi, qui accompagnait la Commission, a bien compris son désir ; il pourra donc être consulté pour établir le devis de

la dépense des travaux que le Ministère des Travaux publics jugerait nécessaire d'exécuter.

La deuxième Commission fait remarquer que ce monument est la propriété du Gouvernement et que, par conséquent, les frais de réparation pour sa conservation ne sauraient être imputés au budget du Comité. C'est le Gouvernement qui devra payer.

Les travaux signalés ci-dessus sont nécessaires et le Comité voudra bien en réclamer l'exécution par le Ministère des Travaux publics.

10° Minaret Mohamed el-Zoumr.

Pendant la visite de l'aqueduc, la deuxième Commission a passé devant le minaret de Mohamed el-Zoumr. Ce minaret étant très intéressant par ses ornements qui sont bien conservés, la deuxième Commission le classe parmi les monuments à conserver.

Le Caire, le 15 février 1893.

(Signé) : Franz, Grand, Vollers, S. Sabby.

Procès-Verbal N° 57.

(Voir rapports N°s 148 et 149 de la deuxième Commission).

Le Comité s'est réuni le 2 mai 1893, à 4 h. p.m., à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, *président* ;
Tigrane pacha ;
Fakhry pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Mohamed Chaker pacha ;
Ismaïl pacha El Falaki :
MM. Garstin ;
Grand bey ;
Dr Vollers ;
Saber bey Sabry.

M. Grand bey lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

1° Lecture des rapports de la deuxième Commission n°s 148 et 149 est faite par le secrétaire, les conclusions en sont adoptées ; elles comportent entre autres l'approbation des dépenses ci-après :

Rapport n° 148. — Devis pour réparer la coupole des Abbassides	L.E. 29,195 mill.
Rapport n° 149. — Travaux supplémentaires exécutés dans la coupole de la mosquée Barkouk, à Nahâssyn	L.E.142, 200 mill.

Le Comité nomme, en outre, une sous-commission composée de S. E. Fakhry pacha, Yacoub Artin pacha et M. Grand bey pour se rendre chez M. Parvis et examiner le coffret qui fait l'objet du § 3 du 148me rapport de la deuxième Commission et donner son avis sur la suite à donner à la proposition de M. Parvis.

2° Le secrétaire donne lecture de la traduction en français de la lettre que S.E. le directeur général des Wakfs a adressée au Comité à la date du 27 avril 1893, n° 1198, répondant à celle du Comité, n° 80, du 27 mars dernier, concernant :

I. — La demande d'un crédit supplémentaire de L.E. 1796 à allouer au Comité par la Direction générale des Wakfs pour travaux ordinaires à exécuter dans les monuments ;

II. — La demande d'un crédit supplémentaire de L.E. 200 pour ajouter aux dépenses du personnel ;

III. — Le remboursement de L. E. 2381,411 mill., payées par le Comité en 1892 pour des travaux exécutés pour le compte de la Direction générale des Wakfs.

Cette lettre contient, en outre, plusieurs autres observations qui font l'objet d'une longue discussion qui occupe tout le reste de la séance ; sans qu'il puisse résulter une complète entente sur les conclusions à adopter, finalement il est décidé :

a) Que la continuation de la discussion des questions posées dans la dite lettre par la Direction générale des Wakfs aura lieu dans la prochaine séance. Afin d'en faciliter l'examen, la copie de cette lettre, ainsi que la copie de la lettre du 23 avril dernier, adressée par la Direction générale des Wakfs à M. l'architecte du Comité, et la copie de la lettre de la Maiieh Sanieh, n° 48, du 13 avril 1893, seront adressée, avec leurs traductions françaises à chacun des membres du Comité en même temps que la convocation à la réunion prochaine.

b) Que le Comité prend dès maintenant bonne note de la déclaration de S.E. le directeur général des Wakfs qui a porté de L.E. 4000 à 4500 le crédit alloué par les Wakfs pour les travaux à exécuter en 1893 dans les monuments appartenant à cette Administration.

c) Que les travaux projetés dans la mosquée Aboubakr-Mazhar, dont le devis s'élève à L. E. 1210 et ceux évalués L. E. 1570 à exécuter dans la mosquée Kidjmas el-Ishâki, seront mis au plus tôt en adjudication et commencés aussitôt que possible ; ces dépenses seront imputées sur le budget du Comité pour 1893.

3° Correspondances.

a) Lettre du Ministère des Travaux publics, n° 760, du 2 mars 1893, annonçant que le déblaiement de la rue el-Tablita a été exécuté jusqu'au niveau du seuil du portail de l'okalat d'el-Ghouri.

b) Lettres du Ministère des Travaux publics, n°s 1024 et 500, des 12 février et 20 mars 1893, remettant le plan de lotissement des ter-

rains avoisinant la coupole el-Fadaouieh à l'Abbassieh, modifié selon le désir du Comité.

c) Lettre du 31 janvier 1893, n° 38, du Gouvernorat du Caire, avisant la Direction générale des Wakfs qu'il a donné les ordres pour que la police veille à ce que les étrangers ne soient plus importunés par les habitants avoisinant la mosquée Ibn Touloun et empêcher ces mêmes habitants aussi de jeter des immondices dans la ruelle Darb el-Bazabiz.

d) Lettre de la Direction générale des Wakfs du 19 mars 1893 au Comité, annonçant que les notables et cheikhs du village d'Erment (Haute-Égypte) se sont engagés à veiller à la conservation de l'ancien bain nouvellement découvert. Le relevé du plan de ce bain a été ordonné à l'ingénieur des Wakfs de la Haute-Égypte, selon la demande de la deuxième Commission (142e rapport).

4° Dons offerts au Comité :

a) De M. le Comte de Landberg :

I. — Trois volumes des actes du Congrès international des orientalistes de Stockholm en 1889. M. de Landberg annonce qu'il fera parvenir les deux autres volumes dans le courant de l'année.

II. — Le menu (célèbre) du dîner offert aux membres du Congrès.

M. de Landberg demande que l'envoi du bulletin du Comité lui soit continué et il promet d'adresser au Comité un exemplaire de tout ce qu'il publiera.

b) Du Ministère de l'Instruction publique el-Khétat el-Guédideh el-Tewfikieh, 5 volumes texte arabe.

c) De l'Institut Égyptien, le fascicule n° 7, 3me série, n° 3, 1892.

S. E. le président voudra bien accuser réception de ces ouvrages aux donateurs et leur transmettre les remerciements du Comité.

5° L'examen des autres questions portées à l'ordre du jour est remis à la séance prochaine.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le président,
MOHAMED FAÏZI.

Le secrétaire,
GRAND.

YACOUB ARTIN, H. FAKHRY, } *membres.*

Lu et approuvé dans la séance du 13 juin 1893.

148me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 57).

Examen :

1° De trois demandes de construction.
2° De la coupole des tombeaux des Khalifes Abassides, au désert de Sayeda Néfissa.
3° D'une lettre de M. Parvis.
4° D'une lettre de l'entrepreneur de la mosquée Barkouk.
5° Du tombeau du Cheikh el-Tayâr, à Darb el-Gamâmiz (plan Grand bey, près le n° 215).

1° Trois demandes de construction.

Les trois demandes de construction ont été présentées par :

a) Mohamed Hamouda, pour démolir et reconstruire la façade de sa maison sise à Daoudieh, du côté ouest du sébil wakf Mohamed Katkhoda Daoudieh.

M. Saber bey Sabri informe la deuxième Commission que l'Administration générale des Wakfs s'occupe en ce moment-ci de faire une enquête contre le sieur Mohamed Hamouda pour vérifier le titre de propriété de sa maison dont la propriété est contestée.

A la suite de cette communication, la deuxième Commission diffère son avis jusqu'à la liquidation de l'enquête, et demande, pour le moment, que la direction des services de la ville du Caire soit avertie de cette décision.

b) El-Sayed Aly el-Housséni, pour construire les façades d'une masure lui appartenant à châra Bab el-Nasr, touchant le mur d'enceinte de la ville et la porte de Bab el-Nasr.

La deuxième Commission demande, avant de faire des propositions et répondre à cette question, le projet d'alignement de la voirie fait pour les routes aboutissant à Bab el-Nasr.

c) Moustapha effendi Chaker, pour ouvrir une porte et faire des réparations dans la façade de sa maison sise au quartier d'el-Gamâlieh rue Habs el-Rahaba, et contiguë à la mosquée Gamâl el-Dyn Youssef-el-Oustadâr.

La deuxième Commission ne voit pas d'empêchement à délivrer le permis demandé, bien entendu à la condition que le sieur Moustapha prenne des soins pour garantir, contre toute dégradation, le mur de la mosquée contiguë à sa maison.

2° Coupole des tombeaux des Khalifes Abassides.

L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité, avec sa lettre du 15 février 1893, un dossier de trente pièces relatif à la coupole des tombeaux des Khalifes Abassides, ainsi qu'à la porte et au couloir qui conduisent à cette coupole dont S. E. Franz pacha avait demandé la restauration en date du 13 Ragab 1300 (20 mai 1883), à cause de leur valeur historique et artistique.

Il résulte du dit dossier que deux devis ont été déjà faits : le premier, montant à L. E. 1,700 mill., pour réparer la coupole, et le second s'élevant à L. E. 29,195 mill., pour restaurer le portail et le couloir conduisant à la coupole.

A la suite de nombreuses démarches faites auprès du nazir de ces monuments, le nommé Mohamed effendi Emin, actuellement chef de la Daïra Sanieh à Tanta, celui-ci a exécuté le premier devis et refusé le deuxième devis, en déclarant que le portail et le couloir sont publics et servent de hoche pour lui et d'autres familles.

Vu le refus du nazir, et en considération que la plupart des intéressés n'ont pas de moyens, S. E. Franz pacha propose de soumettre la question au Comité en recommandant l'exécution de ces travaux sur les fonds du budget de 1893.

La deuxième Commission accepte cette proposition.

3° Lettre de M. Parvis.

La deuxième Commission prend connaissance d'une lettre de M. Parvis, adressée à M. Grand bey, à la date du 28 février 1893, accompagnée d'une photographie d'un grand coffre ancien, un beau spécimen, dit-il, de l'art arabe du XIVme siècle, finement ornementé, avec incrustation de nacre.

M. Parvis fait observer dans sa lettre qu'il a refusé, il y a quelque temps, de vendre ce coffre à 270 L. E. pour l'étranger, mais, désirant

bien le garder dans le pays, il le céderait très volontiers au prix de 235 L.E. au musée arabe du Caire.

S.E. Franz pacha, qui a souvent admiré ce beau coffre aux ateliers de M. Parvis, regrette que le Comité ne dispose pas de fonds pour l'acquisition de ce joli monument, et espère que le Comité trouvera, en dehors de nos fonds, les moyens nécessaires pour conserver cet objet dans le pays.

4° Lettre de l'entrepreneur de la mosquée Barkouk.

Le sieur Varuti, entrepreneur de la mosquée Barkouk, sollicite, par une lettre du 4 mars courant, une prolongation de trois mois sur le délai de son contrat, à cause des travaux non compris dans le devis de l'entreprise, savoir :

a) Démolition des murs inférieurs de la coupole.

b) Fourniture et pose des tirants en fer pour la maçonnerie de la coupole ;

c) Environ 150^{m3} de maçonnerie non prévus au devis.

La deuxième Commission, après avoir lu le quatrième paragraphe de son 143me rapport, et en prenant en considération les travaux supplémentaires exécutés par l'entrepreneur, juge opportun d'accorder le délai de trois mois sollicité par cet entrepreneur.

5° Tombeau du Cheikh el-Tayar.

L'Administration générale des Wakfs annonce au Comité, par sa lettre du 11 mars courant, que, sur la demande formulée dans les 129me et 140me rapports de la deuxième Commission, elle a fait engager le sieur Mohamed Ibrahim el-Chabaoui, administrateur du tombeau du cheikh el-Tayâr, à exécuter les travaux détaillés dans le 129me rapport.

Le Caire, le 21 mars 1893.

J. Franz, Vollers, S. Sabri.

140me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 57).

Examen :

1° D'une demande de construction.
2° Du tombeau de la mosquée Kanbâï-el-Rammâh, à Manchieh (plan Grand bey. n° 136).
3° De l'okâlat Kâïtbâï, à Sérouguieh, n° 35.
4° De la mosquée el-Mouayyed, à Soukkarieh.
5° De la porte du tombeau du Sultan el-Sâleh, à Nahâssyn.
6° De la mosquée Barkouk, à Nahâssyn.
7° De la mosquée Gamâl el-Dyn Youssef el-Oustadâr, à Gamâlieh.
8° De la coupole de la mosquée Aksounkor, à Gamâlieh.

1° Demande de construction.

Une demande de construction a été présentée par les sieurs Aly Rifâï et Hassan Bassâria, pour bâtir leur maison, touchant la zâouyeh de Sayedi Neamân, sise à Châra el-Dâoudieh, section de Darb el-Ahmar.

Cette zâouyeh étant de construction récente, la deuxième Commission n'a pas à s'en occuper.

2° Tombeau de la mosquée Kanbâï el-Rammâh.

A la suite d'un rapport de l'ingénieur de la 3me division des Wakfs, que le tombeau de la mosquée Kanbâï el-Rammâh, étant affecté à l'enseignement des enfants, son soubassement, qui est fait en mosaïque arabe, risquerait d'être détérioré par les élèves, l'Administration générale des Wakfs, par sa lettre du 9 février 1893, invite le Comité à examiner cette question.

La deuxième Commission s'est transportée sur les lieux pour examiner ce monument, elle a constaté :

1° Que la mosaïque du soubassement du tombeau est très intéressante ; elle doit être réparée, ainsi que le dallage-mosaïque du tombeau et du couloir de l'entrée.

2° Qu'il y a lieu d'interdire que ce monument soit occupé par une école, et pour ce, il est nécessaire de le munir d'une porte solide fermant bien.

L'ingénieur du Comité est chargé de préparer un devis pour les travaux précités.

La deuxième Commission, ayant remarqué dans l'une des salles de ce monument une très jolie jarre en marbre avec son support (kelga) gravée d'ornements, dont la forme diffère de celles existant au musée arabe, elle est d'avis de prier l'Administration générale des Wakfs de faire transporter ces deux pièces artistiques au musée arabe.

3° Okala de Kaïtbâï, a Sérouguieh.

La deuxième Cammission, pendant son excursion, s'est arrêtée devant les restes de l'okâla de Kâïtbâï pour examiner l'inscription sculptée en relief sur les architraves de l'encorbellement qui portait le mur du 1er étage, qui a entièrement disparu, inscription signalée dans son 146e rapport.

Pour assurer la conservation de cette inscription, la deuxième Commission propose de prendre un engagement de tous les locataires ou propriétaires des boutiques de l'okelle, de ne jamais clouer ou poser quoi que ce soit sur ces architraves.

Voici le texte de cette inscription :

أمر بانشاء هذا المكان المبارك من فضل الله تعالى وجزيل عطائه سيدنا ومولانا ومالك رقابنا السلطان
الملك الملك الاشرف أبو النصر قايتباى سلطان الاسلام والمسلمين قاتل الكفره والمشركين محيي العدل
فى العالمين صاحب الديار المصريه والبلاد الشاميه والاعمال الفراتيه والقلاع الروميه والحصون
الاسماعيليه والثغور السكندريه صاحب السيف والقلم والنبل والعلم أفضل من حكم فى عصره بالحكم
صاحب البرين والبحرين خادم الحرمين الشريفين

اللهم أدم العز والبقاء والعلو والارتقاء والنصر على الاعداء بسيدنا ومولانا ومالك رقابنا السلطان الملك
الملك الاشرف أبو النصر قايتباى سلطان الاسلام والمسلمين حامى حوزة الدين أبو الفقراء والمساكين
كهف الارامل والمنقطعين منصف المظلومين من الظالمين الملك المكرم والخاقان المعظم أبو المعالى
والهمم سيد ملوك العرب والعجم والترك والديلم أفضل من حكم فى عصره بالحكم عبدك وابن عبدك
القائم بشريعتك وفرضك سيفك المرهف السلطان المالك الملك الاشرف أبو النصر قايتباى عز نصره

Traduction :

La construction de cet édifice béni par la grâce de Dieu suprême et par ses illustres dons, a été ordonnée par notre seigneur et maître le possesseur de nos têtes, le sultan, le roi, le plus noble, le père de la victoire, Kaïtbâï, sultan de l'Islam et des musulmans, l'exterminateur des infidèles et des chismatiques, le vivificateur de la justice dans l'univers, le propriétaire de l'Egypte, de la Syrie, de l'Euphrate, des citadelles romaines, des forteresses Ismaëlites et des villes bâties par Alexandre le Grand, manieur du sabre et de la plume, des flèches et du drapeau, le plus digne parmi tous ceux qui ont sagement régné en son époque, le maître des mers et des continents, le serviteur des deux nobles Imâms. . . . . .

. . . . . .

O Seigneur, faites durer la gloire et la vie, la grandeur, la prospérité et la victoire sur ses ennemis, de notre seigneur et maître, le possesseur de nos têtes, le sultan, le roi, le plus noble, le père de la victoire, Kaïtbâï, sultan de l'Islam et des musulmans, le protecteur de la religion, le père des pauvres et des infortunés, le refuge des veuves et des abandonnés, le sauveur des opprimés de leurs oppresseurs, le roi très honoré et très vénéré, le père de toutes les grandeurs, le roi des rois d'Arabie, de Perse, de Turquie et de (Daylam), le plus vertueux de ceux qui ont sagement régné en son époque, votre serviteur, fils de votre serviteur, soumis à votre loi divine et à vos prescriptions, le glaive de la terreur, le sultan, le roi, le plus noble, le père de la victoire, Kaïtbaï, que Dieu bénisse sa victoire !

4° Mosquée el-Mouayyed.

Les travaux de réparation des menuiseries des anciens plafonds du sanctuaire de la mosquée el-Mouayyed étant achevés (voir rapport n° 145), la deuxième Commission estime qu'il y a lieu d'en aviser la Direction générale des Wakfs, qui voudra bien faire procéder à la restauration des peintures sous la direction du Comité (voir rapport n° 106).

5° Porte du tombeau du sultan el-Saleh, à Nahassyn.

La deuxième Commission a examiné la porte du tombeau du sultan el Sâleh (signalée dans le 146e rapport); elle a reconnu que le linteau de la porte est gravé d'une belle inscription. Ce linteau n'est pas menacé de destruction ; cependant il convient de réparer le pied droit du côté gauche de la porte et de faire tomber une petite partie en ruine de la maçonnerie qui est au-dessus de cette porte, pour décharger ce linteau.

M. Saber bey fera préparer un devis par le bureau du Comité pour l'exécution de ce travail.

Voici le texte de l'inscription signalée :

بسم الله الرحمن الرحيم والذين جاهدوا فينا لنهدينهم سبلنا وان الله لمع المحسنين هذه التربة المباركة بها
ضريح مولانا السلطان الملك الصالح السيد العالم العادل المجاهد المرابط المثاغر نجم الدنيا والدين سلطان
الاسلام والمسلمين سيد ملوك المجاهدين وارث الملك عن آبائه الاكرمين أبي الفتح أيوب بن السلطان الملك
الكامل ناصر الدين أبي المعالي محمد بن أبي بكر بن أيوب توفي الى رحمة الله تعالى وهو بمنزلة المنصورة تجاه
الفرنج المخذولين مصافحا للصفاح بنحره مواجها للكفاح بوجهه وصدره آملا ثواب الله برابطته واجتهاده
عاملا بقوله تعالى وجاهدوا في الله حق جهاده أوفده الله الجنة العالية وأورده أنهارها الجارية وذلك في ليلة
النصف من شعبان سنة سبع وأربعين وستمائة

Traduction :

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, nous dirigeons dans nos sentiers tous ceux qui feront des efforts dans notre cause, et certes Dieu est avec ceux qui font le bien.

Cette tombe bénie contient le tombeau de notre maître, le sultan, le roi, le capable, le seigneur, le savant, le juste, le combattant, le veilleur, le surveillant des villes, l'étoile du monde et de la religion, le sultan de l'Islam et des musulmans, le seigneur des rois combattant, l'héritier du trône de ses plus nobles ancêtres, le père de la victoire et de la conquête, le fils du sultan, le roi et le parfait, Nasser el-Dyn, le père des grandeurs, Mohamed ibn Ali Bakr ibn Ayyoub, mort la nuit de la mi-Châbân 647 (1249 de J.-C.) dans les bonnes grâces de Dieu suprême au champ de bataille de Mansourah contre les Francs déchus, en exposant son cou au sabre et en dirigeant son visage et sa poitrine à la bataille, dans l'espoir d'obtenir le pardon de Dieu, par sa surveillance et son courage en conformité au dire de Dieu suprême :

Combattez pour la cause de Dieu comme il convient de le faire.

Que le Dieu lui accorde le haut Paradis et l'accessibilité de ces rivières courant !

6° Mosquée Barkouk, à Nahassyn.

M. l'ingénieur en chef des Wakfs informe la deuxième Commission que les travaux de la coupole nécessitent une augmentation de L.E. 142,200 mill., en outre de celle déjà approuvée par le 143e rapport. Cette somme se décompose comme suit :

	L.E.	MILL.
a) Démolition et maçonnerie en briques.....	94	200
b) Quatre vitraux pour les quatre baies de la coupole, non prévues au devis.....	48	—
Total.....	142	200

Après examen des lieux, la deuxième Commission est d'avis d'approuver cette dépense, qui sera payée sur la réserve du budget de l'exercice courant.

7° Mosquée Gamal el-Dyn Youssef el-Oustadar.

Le caracol de Gamalieh a transmis à la première section des Wakfs une requête des habitants du quartier de Gamalieh, disant que le minaret de la mosquée Gamal el-Dyn Youssef el-Oustadar est en très mauvais état et menace de tomber sur les passants.

Quoiqu'il soit à la connaissance de la première section que cette mosquée est administrée par un nazir, nommé Mohamed Mohamed Chams el-Dyn, elle s'est cependant adressée à la Direction générale des Wakfs parce qu'il s'agit d'un monument ; le dossier a été remis à la deuxième Commission pour avis.

Après examen, il est reconnu que le minaret ne menace pas la sécurité publique. Il y a cependant quelques briques qui devront être consolidées avec du plâtre.

Mais elle a vu qu'un tassement anormal s'est produit sur l'un des pieds-droits de la porte et de la mosquée et que des pierres sont écrasées, qu'en conséquence il est très urgent de l'étayer immédiatement pour éviter tout accident. Le bureau technique étudiera ensuite quels sont les travaux qu'il y aura à exécuter pour remettre ce pied-droit en bon état.

8° Coupole de la mosquée Aksounkor.

Sur une déclaration du Ministère de l'Instruction publique que la porte de la coupole Aksounkor est tombée à l'improviste, et qu'il est urgent d'autoriser les travaux projetés pour être exécutés dans cette coupole, la deuxième Commission a visité les lieux, et a vu que c'est un battant de la porte qui s'est tout simplement détaché de sa charnière, et qui peut être réparé tout de suite ; ce travail ne concerne pas le Comité, la porte étant moderne et sans intérêt.

En ce qui concerne les travaux projetés pour établir et restaurer ce petit monument, le Comité décidera cette question.

Le Caire, le 15 avril 1893.

J. Franz, Grand, Dr Vollers, S. Sabry.

Procès-verbal n° 58.

Le 13 juin 1893 a eu lieu, à 4 1/2 p. m., la 58e séance du Comité de conservation des monuments arabes, à la Direction générale des Wakfs; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, *président ;*
Fakhry pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Ismaïl pacha El Falaki ;
MM. Garstin ;
Barois ;
Grand bey ;
Sabri bey ;
le docteur Vollers ;
Herz.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

1° S. E. Yacoub pacha Artin rend compte des démarches que le Comité l'a chargé de faire dans sa séance du 24 janvier dernier auprès de M. Banget bey, directeur de l'Imprimerie nationale, pour faire les phototypies des monuments de l'art arabe du Caire. M. Banget bey a dit que les phototypies pourraient être produites à 5 L.E. par mille exemplaires de chacun des clichés.

2° La Commission spéciale composée de LL. EE. Fakhry pacha, Yacoub pacha Artin et M. Grand bey, chargée d'examiner le coffre ancien que M. Parvis a offert de vendre au musée arabe par sa lettre du 28 février dernier, fait part au Comité qu'elle s'est rendue chez M. Parvis, où elle a soigneusement examiné l'objet. Le coffre a 1m,09 de long, 0m,54 de large et 0m,54 de hauteur. Il est finement ornementé avec incrustations de nacre. Il est porté par un support en bois de noyer fabriqué par M. Parvis. La caisse de ce coffre est très ancienne et semble remonter à la fin du XIIIe siècle, si l'on en juge par un petit médaillon placé au milieu du couvercle dans lequel se trouve une petite armoire ayant, croyons-nous, la forme d'une petite table. Malheureusement les ornements ne comportent aucune inscription et un examen attentif démontre que la plus grande partie des incrusta-

tions qui le composent sont de fabrication nouvelle. On doit féliciter M. Parvis d'avoir réalisé cette restauration avec toute la perfection qu'il est possible d'atteindre dans ce travail difficile, car il a dû donner à la nouvelle nacre le ton de la nacre ancienne. La commission eût préféré se trouver en présence d'un meuble original et non restauré, et, dans ce cas, elle en aurait demandé l'acquisition. Mais ce coffre ayant été remis à neuf a perdu tout son intérêt et son cachet antique; la commission ne saurait en proposer l'acquisition pour le musée.

3° Il est donné connaissance de la lettre du Ministère de l'Intérieur du 5 avril 1893, annonçant que la Société de bienfaisance musulmane est régulièrement autorisée par le Ministre de l'Intérieur et reconnue par le Gouvernement. Son président est S. E. le gouverneur de la ville du Caire.

Cette société a demandé à tenir ses réunions dans le local du tombeau de Ghouri ; elle pourrait être autorisée aux conditions ci-après :

a) Un état des lieux avec inventaire détaillé sera fait à la remise du local par l'architecte en chef du Comité et signé par le président de la Société ;

b) La Société ne devra faire aucun travail pouvant causer un dommage quelconque dans les parties du monument qu'elle occupera ;

c) Toute dégradation sera réparée à ses frais par les soins du Comité;

d) Il est interdit de fumer dans les salles du monument ;

e) Il est interdit d'y faire du feu pour n'importe quel usage ;

f) L'autorisation est donnée à titre provisoire et pourra être retirée si le Comité 'e juge nécessaire.

Le local serait évacué (dans ce cas) 15 jours après que la notification de cette décision sera faite au président de la Société.

g) L'architecte en chef du Comité est chargé de contrôler si ces conditions sont observées.

4° Continuation de la discussion des termes de la lettre n° 1198 du directeur général des Wakfs, adressée au Comité à la date du 27 avril dernier.

A. — Sur la question posée par le Directeur général des Wakfs indiquant que le crédit donné par cette administration pour l'année courante comporte les *travaux de toute nature* qu'il y aurait lieu d'exécuter dans les monuments, aussi bien ceux ayant un caractère monumental que tout autre ; il annonce qu'il va prendre les mesures

nécessaires pour adopter ce système dans l'avenir. — La majorité des membres du Comité, après une longue discussion, déclare que le comité ne peut accepter cette manière d'interprêter la mission qui lui est confiée. — Le Comité n'a pas seulement à s'occuper des monuments appartenant aux Wakfs, mais bien de tous les édifices de l'art arabe ayant un caractère historique ou artistique quelconque, qu'ils soient la propriété du Gouvernement, des Wakfs ou des particuliers ; il a la charge d'en conserver les parties monumentales au moyen de travaux de consolidation et de restauration qui s'exécutent sous la direction et le contrôle de son architecte spécial. Quant aux travaux à exécuter dans ces édifices, qui ne touchent pas aux parties monumentales, le comité n'a pas à s'en occuper. Cependent, pour garantir les parties monumentales des édifices contre des dégradations possibles, ces travaux ne peuvent être exécutes par les intéressés qu'après avis favorable du Comité et, pendant leur exécution, ils sont soumis au contrôle de sa seconde commission et de son architecte spécial.

Le Comité déclare donc que la proposition du directeur général des Wakfs est inacceptable et insiste pour que le crédit en question soit exclusivement dépensé pour consolider les édifices ou en réparer les parties monumentales.

Après discussion du montant du crédit pouvant être affecté exclusivement aux travaux du Comité, le président, en sa qualité de Directeur général des Wakfs, déclare d'abord qu'il ne pourra pas donner plus de L. E. 2.624, somme déjà engagée par le Comité sur le budget de 1893. Plusieurs membres font remarquer que, dans ces conditions, la mission du Comité est terminée pour cette année puisqu'il ne lui reste rien à dépenser. Enfin le Directeur général des Wakfs consent à augmenter ce crédit de L. E. 376, ce qui le portera à L. E. 3.000. Il est arrêté que le Comité n'a pas à se préoccuper de la répartition de cette somme entre les wakfs dont les monuments auront reçu des réparations, cette question étant en dehors de ses attributions et de sa compétence.

Sabri bey, ingénieur en chef des Wakfs, propose alors que les L. E. 376 supplémentaires accordées ci-dessus soient ajoutées aux L.E. 4.500 précédemment offertes par les Wakfs pour les travaux de toute nature, comme il est dit dans la lettre du 27 avril, n° 1198,

du directeur général des Wakfs, ce qui donnera un crédit total de L. E. 4.876 pour les travaux des édifices classés appartenant aux Wakfs. Sur ces L. E. 4.876, la somme de L. E. 3.000, est mise à la disposition du Comité pour ses travaux, et les L. E. 1.876 formant le reliquat représentent la coopération des Wakfs aux travaux ordinaires qu'il y aura lieu d'exécuter dans les monuments qui ne touchent pas aux parties historiques ou artistiques.

Dans ces conditions ces crédits seront répartis comme suit :

	COMITÉ 3000 L.E.	WAKFS 1876 L.E.	TOTAL 4876 L.E.
	L.E.	L.E.	L.E.
1° Dépenses générales du comité	730	—	730
2° Dépenses engagées en 1892	394	—	394
3° Contrats passés en 1893 :			
(*a*) Aboubakr Mazhar	490	720	1.210
(*b*) Kidjmâs el Ishâki	1.000	570	1.570
4° Travaux à engager :			
I. Coupole d'Aksonkor	121	44	165
II. Sébil Metahar	30	40	70
III. Sébil Mohamed Bezdar	35	—	35
IV. Zâouyet el-Hénoud	19	52	71
V. Palais Berdak	160	50	210
	2.979	1.476	4.455
5° Réserve	21	400	421
Crédits	3.000	1.876	4.876

Ceci étant arrêté, il est demandé à S. E. le président que la Direction générale des Wakfs fasse connaître au Comité, au commencement du mois de novembre de chaque année, quel sera le crédit que cette administration allouera au Comité pour les dépenses de l'année suivante, attendu que cette année il est résulté des retards considérables dans l'exécution des travaux par suite des discussions soulevées à ce sujet par la Direction générale des Wakfs, retards qu'il convient d'éviter à l'avenir.

B. — Dans la même lettre du 27 avril, n° 1198, S. E. le Directeur général des Wakfs avise le Comité qu'il a mis à l'étude le projet de réunir le bureau spécial du Comité au bureau technique des Wakfs, après avoir énuméré les avantages qui en résulteraient pour l'Administration générale des Wakfs.

Tous les membres du Comité protestent contre cette prétention, sauf S. E. le président, directeur général des Wakfs, l'ingénieur en chef des Wakfs et S.E. Ismaïl pacha el-Falaki ; en présence de cette attitude du Comité, S. E. le président annonce verbalement qu'il a soumis son étude à la Maïeh de S.A. le Khédive, et que cette affaire finie, elle lui a été retournée approuvée.

S. E. Fakhry pacha rappelle en quelques mots l'historique des difficultés que le Comité a dû surmonter pour remplir sa mission pendant tout le temps que le bureau technique des Wakfs a été chargé de ses travaux, les démarches qui ont été faites auprès de S. A. le Khédive pour obtenir que l'administration du Comité soit libre et indépendante de l'Administration générale des Wakfs ; l'œuvre utile du Comité depuis cette époque et la régularité avec laquelle ont été dirigés ses travaux par sa deuxième commission, dont les attributions sont définies dans le procès-verbal n° 40 du 1er février 1890.

S.E. Fakhry pacha fait remarquer à S.E. le président combien est regrettable la démarche faite par l'Administration générale des Wakfs auprès de la Maïeh de S. A. le Khédive sans que le Comité ait été saisi de la question, puisqu'il y est intéressé. Cette situation ne pouvant être acceptée par le Comité, il propose de faire une adresse à S.A. le Khédive pour lui exposer la question et Le prier de maintenir les attributions déjà acceptées par Lui dans l'intérêt de la conservation des monuments de l'art arabe.

Cette motion est votée par :

LL. EE. Fakhry pacha,
Yacoub pacha Artin ;
MM. Garstin ;
Barois ;
Grand bey ;
Dr Vollers ;

qui signeront l'adresse à S.A. le Khédive.

M. Herz a déclaré rester en dehors de cette discussion.

La séance est levée à 7 heures p. m.

Le Secrétaire,
GARND.

Le Président,
MOHAMED FAIZI.

Lu et approuvé dans la séance du 27 novembre 1893.

Procès-verbal n° 59.

(Voir les rapports de la deuxième Commission du n° 150 au n° 156).

Le 27 novembre 1893 a eu lieu à 3 heures p. m. la 59e séance du Comité de conservation des monuments de l'art arabe à la Direction général des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, *président,*

Fakhry pacha ;
Tigrane pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Mohamed Chaker pacha ;
Ismaïl pacha El Falaki ;
Franz pacha ;

MM. Garstin ;
Grand bey ;
Saber bey Sabri ;
Vollers ;
Herz.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé et signé.

L'adresse dont il est parlé à la fin du procès-verbal de la 58me séance a été remise à S.A. le Khédive par S.E. Tigrane pacha. S.E. le président annonce au Comité que S. A. le Khédive a ordonné à la Direction générale des Wakfs, par lettre du 16 Safar 1311 (28 août 1893), n° 106, de réintégrer les employés du bureau technique du Comité de conservation des monuments de l'art arabe sous la direction de ce Comité, comme ils l'étaient avant les modifications que la Direction générale des Wakfs avait apportées dans l'organisation de ce service, ainsi que S. E. le directeur général l'avait annoncé au Comité dans la séance précédente.

Le Comité remercie S.E. le président de cette importante communication.

1° S. E. Artin pacha signale au Comité que les soubassements de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki, que l'on répare en ce moment, sont percés de baies pour les boutiques qui existent au-dessous de la mosquée. Il demande au Comité s'il ne serait pas utile, dans le but d'assurer la conservation du monument, de supprimer toutes ces boutiques et de murer les baies pour consolider la base de l'édifice.

La question sera soumise à la deuxième commission.

2° LL. EE. Artin pacha et Franz pacha proposent de confier au sieur Abdel Hamid, ébéniste, pour 400 L.E., les travaux de réparation du minbar en bois de cette même mosquée ; le devis de ces travaux préparé par l'architecte du Comité s'élève à 500 L.E.

Le Comité renvoie cette question à l'examen de la deuxième commission.

3° L'état des travaux au 23 novembre 1893 est présenté au Comité; il en résulte que toutes les sommes du budget du Comité sont engagées, c'est-à-dire que 3,077 L.E. de travaux ont été autorisées et les dépenses engagées ; que les travaux faits s'élèvent à 1,930 L.E., sur lesquelles il a été payé 1,472 L.E. Les travaux continuent et seront achevés dans les premiers mois de l'année 1894.

Pour le compte des Wakfs, les travaux exécutés s'élèvent à 1,612 L.E., pour 2,864 L.E. d'engagées.

4° Le secrétaire donne lecture des rapports de la deuxième commission, du n° 150 inclusivement :

a) Les conclusions des rapports n°s 150, 151 et 152 sont approuvées. Il sera donné avis à M. Max van Berchem que le Comité a fait le nécessaire au sujet des inscriptions qu'il avait signalées dans sa lettre du 17 janvier 1893.

b) Le Comité prie S.E. le directeur général des Wakfs de demander la nomination comme membres du Comité, de MM. Ahmed bey Sabri, ingénieur-inspecteur à l'Administration des chemins de fer, et Scander effendi Aziz, chef du bureau des dessins à l'Administration des wakfs, comme la deuxième commission l'a proposé dans le 1er paragraphe de son 153e rapport.

Les conclusions des articles 1er et 2 sont approuvées. En ce qui concerne la démolition d'une deuxième partie du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân qui a été proposée en séance par S.E. Ismaïl pacha el-Falaki, le Comité charge la deuxième commission d'en faire l'examen.

12° Pour la coupole du tombeau des Khalifes Abbassides au désert de Saïda Néfisseh, pour laquelle le directeur général des Wakfs informe le comité que la porte et le couloir conduisant au cimetière où se trouve cette coupole n'appartiennent pas aux Wakfs et qu'il ne peut y être fait aucune dépense sur son budget, le Comité charge la deuxième commission d'examiner à nouveau cette question et de lui proposer un moyen d'arriver à faire les travaux projetés.

13° S. E. le président communique au comité la lettre que le Ministère des travaux publics lui a écrite le 22 juillet n° 6637 B, lui annonçant que le Conseil des ministres a décidé la construction d'un bâtiment devant contenir le musée arabe et la bibliothèque khédiviale, et il le prie d'indiquer au Ministère quelles sont les dispositions spéciales à l'installation du dit musée. — S. E. le président, en sa qualité de directeur général des Wakfs, déclare au Comité que quel que soit le local qu'occuperont le musée arabe et la bibliothèque' les collections sont et resteront toujours la propriété des Wakfs.

14° L'Imprimerie nationale a livré, le 26 courant, 300 exemplaires en français du compte rendu des travaux du Comité pour 1892 (9me fascicule) ; le bureau du Comité est chargé de les distribuer comme chaque année, à LL. EE. les ministres, aux représentants des Puissances pour être expédiés dans les bibliothèques et aux personnes qui s'intéressent aux travaux du Comité.

En outre, le Comité a reçu aussi de la dite imprimerie 300 exemplaires formant la 2me édition du 1er fascicule en langue française (la première étant épuisée) ; cette nouvelle édition est enrichie de 5 planches. Les exemplaires seront conservés au bureau du Comité pour être distribués au fur et à mesure des demandes.

15° Lettre de M. Max van Berchem du 17 mai 1893, remerciant le Comité de sa nomination en qualité de membre correspondant de notre Comité.

16° Note de M. Herz, architecte du Comité, annonçant qu'il a fait placer au musée arabe, en 1892, des fragments d'inscriptions en stuc qui se trouvaient dans la cour de la vieille madrassa Kâmilia à Nahâssyn et qu'elles y ont reçu les nos 83 à 87, et il demande à enlever l'encadrement de deux baies dont il ne reste que des fragments qui disparaîtraient si on ne les mettait pas à l'abri de la destruction, comme l'a indiqué M. van Berhem dans sa lettre du 29 août 1893

adressée à notre architecte. Une photographie de ces fragments est jointe au rapport de M. Herz. La deuxième Commission a examiné cette affaire et soumet la question au Comité en proposant d'enlever ces fragments et de les transporter au musée avec le plus grand soin. Le Comité approuve cette proposition.

17° Il a été reçu le nombre de photographies ci-après :

MM.	Lékegian et Cie	129
	Bonfils	70
	Arzt	120
	Sebah	280
	Total...	599

18° Ouvrages offerts au Comité.

Résumé mensuel des observations météorologiques faites à l'Observatoire Khédivial du Caire pendant l'année						NOMBRE
1888	»	»	»	»	»	12
1889	»	»	»	»	»	12
1890	»	»	»	»	»	12
1891	»	»	»	»	»	12
1892	»	»	»	»	»	12
1893	»	»	»	»	»	8

Catalogue des ouvrages arabes conservés dans la Bibliothèque khédiviale, 2me édition, 1310 de l'hégire, 1er volume.

Bulletin de la Société khédiviale de géographie, 3me série, n° 12. Juillet 1893, 1 vol.

La bibliothèque des Ptolémées (Victor Nourisson), 1 vol.

Il museo di Alessandria (Dr G. Botti), 1 vol.

Reliure, bulletin de l'Institut égyptien 3me série 1892, 1 vol.

Bulletin de l'Institut égyptien, 3me série, décembre 1892, fascicule n° 8, 1 vol.

Bulletin de l'Iustitut égyptien, 3me série, n° 4, de janvier 1893, fascicule n° 1, 1 vol.

La séance est levée à 5 h. p.m.

Le Secrétaire,
GRAND.

Le Président,
MOHAMED FAIZI.

H. FAKHRY } *membres.*
J. FRANZ. }

150me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 59).

Examen :

1° De deux demandes de construction.
2° De la mosquée funéraire d'el-Achraf au désert Kaïtbâï.
3° De la porte de ville Bâb el-Nasr (plan Grand bey, près le n° 15).
4° De la mosquée el-Amrâni à Echèches el-Nakhla à Boulaq.
5° Du sébil wakf Mirza à Boulaq.
6° Du tombeau du cheikh el-Tayâr à Darb el-Gamamiz (plan près le n° 215).
7° Du sébil Khosrof Bâcha à el-Nahâssyn (plan près le n° 38).
8° De la mosquée Gamâl el-Dyn el-Oustadâr à el-Gamâlieh (plan n° 26).
9° De la mosquée Kidjmâs el-Ishâki à Darb el-Ahmar (plan n° 114).
10° De la mosquée Emir Akhor (plan n° 136).
11° De la mosquée Barkouk à Nahâssyn (plan nos 43-44).
12° D'un rapport de M. l'ingénieur en chef des Wakfs concernant divers monuments.
13° D'affaires diverses.
14° De dépenses.
15° Des deux demandes de dessiner dans les monuments et dans le musée arabe.
16° Note de M. le Dr Vollers sur les anciens aqueducs de la ville du Caire annexée au présent rapport.

1° Demandes de construction :

Les demandes de rokhsas ont éte faites par :

a) Le sieur Salem Aly el-Rifây pour construire la maison du wakf Hassan effendi Katkhodây contiguë à la cour d'ablution de la mosquée el-Onsià à Darb el-Hosr.

b) Le sieur Omar el-Massiri pour reconstruire sa maison sise à Châra el-Ramlé, section Bâb el-Charia, contiguë au sébil wakf El Hâg Solimân.

La deuxième Commission propose de délivrer les deux permis demandés et de déclasser la mosquée mentionnée en *a*). La Commission a vu que les limites de la maison et de la mosquée ne sont pas nettement définies ; elle en avise l'Administration générale des Wakfs pour le cas où la mosquée est administrée par elle, afin qu'elle puisse réclamer ses droits s'il y a lieu.

2° Mosquée funéraire el-Achraf.

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité par lettre du 23 février 1893 qu'un certain Aouâd Mohamed el-Charkâoui vient de commencer une bâtisse sur la place située entre la mosquée el-Achraf et la cour d'ablution de ce monument. L'Administration demande l'opinion du comité sur cette affaire.

La deuxième Commission est d'avis d'interdire cette construction parce qu'il est préférable que la place actuelle reste libre.

3° Bab el-nasr.

La deuxième Commission a examiné le projet d'alignement envoyé du service des villes (voir le 148° rapport), et demande que les alignements des côtés nord et sud de la porte de ville soient modifiés de manière à dégager le monument. Cette modification devra être soumise au comité avant que cet alignement soit définitivement arrêté.

4° Mosquée el-Amrani.

L'Administration générale des Wakfs consulte le comité pour certaines défectuosités qui se trouvent dans la mosquée El Amrâni.

La deuxième Commission rappelle à l'Administration générale des Wakfs son 33me rapport, approuvé dans la 26me séance du 23 avril 1887 et propose d'y ajouter que les travaux soient exécutés sous la direction de M. l'architecte en chef du comité.

5° Sébil wakf Mirza.

Sur la demande du Ministère de l'Instruction publique que l'Administration générale des Wakfs fasse exécuter certains travaux dans le sébil wakf Mirza, cette dernière invite le comité à faire examiner ce sébil.

M. Herz fait part à la deuxième Commission qu'il a visité ce sébil le 18 du mois dernier en compagnie de M. l'ingénieur des Wakfs (section Boulaq). Le sébil est de l'époque turque et en état d'abandon et doit être conservé.

Il propose de le classer et d'accepter que les Wakfs y fassent exécuter les travaux de réparation qu'il a indiqués au dit ingénieur. — La Commission recommande les propositions de M. l'architecte en chef et ajoute que les travaux soient exécutés sous sa direction.

6° Tombeau du cheikh el Tayâr.

L'Administration générale des Wakfs invite le comité à donner son opinion sur l'emploi du kouttab de ce tombeau.

La deuxième Commission propose d'écrire aux Wakfs que le kouttab peut être utilisé comme école, à la condition qu'aucune dégradation ne puisse résulter de l'occupation de ce monument.

7° Sébil Khosrof bâcha.

M. L'architecte en chef du comité soumet le devis pour l'exécution des travaux dans le sébil Khosrof bâcha, qui a été demandé dans le 129me rapport (voir procès-verbal n° 55). — L'architecte informe la Commission qu'il est urgent d'exécuter les travaux, car en dehors des inconvénients signalés dans le 129me rapport, il a observé qu'une partie du marbre du couronnement de la fenêtre ouest s'est détachée et menace de tomber.

La Commission approuve le devis montant à 85 L.E. et propose de le faire remettre par l'entremise des Wakfs au propriétaire afin qu'il procède à l'exécution des travaux le plus tôt possible, ainsi qu'il a été déjà dit dans le susdit rapport.

8° Mosquée Gamal el-dyn el-Oustadar.

M. Herz avise la deuxième Commission qu'ayant pris connaissance du § 7 du 149me rapport, il s'est rendu à la mosquée de Gamal el-Dyn et qu'il a fait étayer immédiatement l'épaulement gauche, ainsi que le linteau de la porte principale, par l'entrepreneur des travaux de la mosquée Barkouk, car il y avait des traces d'écrasement qu'il était indispensable d'arrêter.

Les frais de ce travail, y compris les bois employés, s'élèvent à 0 L.E. 350.

La Commission approuve les mesures prises d'urgence par l'architecte du comité. Elle propose d'inviter l'Administration générale des Wakfs à transmettre le compte au nazir de ce monument en demandant le payement de cette dépense.

9° Mosquée kidjmas el-ishâki.

M. Herz avise la deuxième Commission que l'adjudication a été faite pour les travaux à exécuter dans la mosquée Kidjmas el-Ishâki et dans la mosquée Aboubakr Mazhar (voir le 57me procès-verbal). La deuxième Commission propose au comité de rappeler aux Wakfs les décisions du comité de sa 38me séance du 13 novembre 1889, qui ont été communiquées par le président au Ministère des Travaux publics par lettre du 29 janvier 1890, n° 7, afin qu'il n'y ait pas d'empêchement dans l'exécution des travaux prévus pour la mosquée Kidjmâs el-Ishâki.

Voici le texte du passage du rapport approuvé dans la dite séance:

« 5° Mosquée Kidjmas, ou mosquée sayadi abou horéba.

« Pour ce monument, la question sera facile à résoudre, attendu qu'il n'y a que trois boutiques appartenant aux Wakfs, en saillie sur la façade ; ce sont de mauvaises constructions en terre qui empiètent sur la voie publique. Le comité peut décider immédiatement leur démolition.

« Sur toutes les façades de ce monument il existe des boutiques en partie occupées ; on regrette de constater que pour y placer des portes à la franque, on a brisé la plus grande partie des linteaux sculptés qui décoraient ces portes. La deuxième Commission remarque, en outre, qu'il est nécessaire de déblayer, jusqu'au niveau des fondations de ce monument, s'il est possible, les rues qui l'entourent (châra Darb el-Ahmar), ainsi que les ruelles du nord et de l'est, afin de donner aux façades leur ancien aspect. Le comité voudra bien écrire au Ministère des Travaux publics pour obtenir l'enlèvement de ces terres.

« Les trois boutiques produisent ensemble un revenu mensuel de 1 L. E. 070, mais il n'y aura que la boutique n° 1 louée pour 0 L. 150 par mois qui disparaîtra entièrement, puisque les boutiques n°s 2 et 3

pénètrent dans la mosquée et qu'on pourra continuer à les louer. La perte de revenu pour les Wakfs ne serait donc que de 0 L.E. 150 par mois. »

10° Mosquée émir akhor.

M. Herz soumet à la deuxième Commission le résultat de l'examen qu'il a fait sur la verticalité de la façade de la mosquée Emir Akhor, comme cela a été demandé dans le 128me rapport.

La comparaison de ce résultat avec celui du 27 janvier de l'année passée démontre que rien n'a changé dans l'état de la façade.

La Commission est d'avis que l'architecte du Comité fasse un nouvel examen de cette façade dans deux ans.

11° Mosquée barkouk.

M. Herz avise la deuxième Commission que les travaux à exécuter dans la mosquée Barkouk prévoient la pose d'un chaînage en fer qui aurait pour but d'empêcher l'agrandissement des fentes qui étaient visibles dans l'intérieur de la coupole.

D'après les renseignements que l'architecte a eus, ces fentes se seraient produites il y a fort longtemps. En outre, M. Herz indique quelles seraient les grandes difficultés à vaincre pour établir le dit chaînage, aussi il propose, avant d'entreprendre cette opération, de faire des observations précises sur l'état des murs, afin de savoir si le mouvement qui a produit les fentes visibles se continue. On n'exécutera le chaînage projeté que s'il est bien démontré qu'il est indispensable à la consolidation de l'édifice.

La Commission est d'avis d'accepter cette proposition et de retarder la pose du chaînage jusqu'à nouvel ordre.

L'architecte avise la deuxième Commission qu'il a vu que l'entrepreneur n'a pas posé les planches de revêtement dans l'intérieur de la coupole de la mosquée Barkouk comme l'indique son contrat (n° 45 du cahier des charges). Sur l'invitation de l'architecte d'exécuter ce travail, l'entrepreneur a répondu que le remplacement des planches par un enduit lui a été ordonné par M. l'ingénieur en chef des Wakfs.

La deuxième Commission demande au Comité de transmettre cette observation à la Direction générale des Wakfs pour avoir des renseigne-

gnements sur ce qui s'est passé à ce sujet entre l'entrepreneur et M. l'ingénieur en chef des Wakfs.

M. Herz se plaint de la lenteur avec laquelle le sieur Varuti, entrepreneur, exécute les travaux dans les mosquées el-Mouayyed, Barkouk et el-Mehmendar. Dans cette dernière mosquée, l'achèvement de la porte seulement a pris presque deux mois et demi de temps, tandis que les travaux à y faire n'auraient pas exigé plus de 15 jours.

La Commission est d'avis que la Direction générale des Wakfs mette l'entrepreneur, M. Varuti, en demeure d'achever les travaux qui lui sont confiés dans les délais prévus aux contrats.

12° Rapport de M. l'ingénieur en chef des Wakfs.

M. Saber bey Sabri ayant été chargé par la deuxième Commission (146me rapport) d'examiner les quelques monuments dont la lettre de M. Max van Berchem fait l'objet, soumet ses observations, dont voici le résumé :

a) *Porte du tombeau d'el-Melek el-Sâleh Ayoub à el-Nahassin.*

L'épaulement nord de la porte exige des réparations.

Le devis dressé à ce propos selon les indications de la deuxième Commission est de 22 L.E.

b) *Mosquée funéraire de Barkouk au désert.*

Les planches à inscriptions qui se trouvent dans la mosquée funéraire de Barkouk sont :

Une pièce de 0m 20 sur 2m 50 clouée sur la dikka. Elle relate que la dikka est un don du sultan Kaïtbâi. Cette pièce se trouvant à sa place primitive, il y a lieu de la laisser et de la consolider si cela est nécessaire.

Neuf planches étrangères clouées sur l'entrée de la coupole nord, dont les dimensions sont 0m 10 — 0m 20 de large sur 0m 50 — 2m 00 de long. M. l'ingénieur en chef propose de transporter ces planches au musée arabe : les frais de transport s'élèvent à 0 L.E. 445.

c) *Tombeau du sultan Inâl au désert.*

L'examen de ce monument a démontré que des malfaiteurs ont détruit les tombes sous la coupole et d'autres tombes. Ils ont pénétré par une brèche existant dans le mur d'enceinte nord.

Ce monument est la propriété du sieur Mohamed effendi Amin, il propose de l'inviter à restaurer les tombes détruites et qu'il prenne les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ce monument.

Il annonce en même temps à la deuxième Commission que la grille en fer placée dans la porte de la mosquée Emir Kébir a été volée. Le gardien du tombeau Kâïtbâï à qui incombe la surveillance de la mosquée Emir-Kébir, interrogé sur cette affaire a répondu que le vol a été commis pendant la nuit.

M. l'ingénieur en chef des Wakfs propose que des gardiens spé ciaux soient désignés pour surveiller les monuments du désert.

d) *Mosquée el-Sâdât, à Khoronfich.*

En recherchant cette mosquée, M. l'ingénieur en chef des Wakfs a trouvé une bâtisse connue sous le nom de zàouyet el-Saâdat, à Atfet-et-Rabbât. Elle ne contient pas la description signalée dans la lettre de M. van Berchem, et elle n'a point été transformée en café. Elle n'a aucune trace de monument. Il y a sans doute erreur dans la désignation de M. van Berchem.

e) *Mosquée Kidjmâs el-Ishâki, dite Abou Hariba.*

L'inscription disparue du minbar de cette mosquée était placée au-dessus de la porte. Le devis de restauration de cette mosquée prévoit la réfection d'une plaque à inscription à cette place.

f) *L'Okâla de Kaïtbâï, à Séroughieh.*

La deuxième Commission a déjà examiné l'inscription qui se trouve sur les architraves supportées par des consoles en pierre de l'okâlat Kâïtbâï. Le texte de l'inscription a été inscrit dans le 149e rapport.

g) *Maisons sises dans la ruelle Kal'at el-Kabch.*

M. l'ingénieur en chef des Wakfs a examiné l'inscription sculptée sur les architraves en pierre de taille à la hauteur du 1er étage des deux maisons qui se trouvent dans la ruelle Kal'at el-Kabch, au quartier de Touloun.

L'examen a démontré que les deux maisons formaient anciennement une seule construction ; c'est une ruelle ouverte dans la façade qui l'a coupée en deux. L'une des parties de cette okelle est un wakf Sangar el-Gâouli, l'autre partie appartient au cheikh Ahmed el-Sabartali.

Voici le texte de l'inscription :

1° Sur la maison wakf Sangar el-Gâouli,

أمر بانشاء هذا المكان المبارك السعيد من فضل الله تعالى وكرمه سيدنا ومولانا ومالك رقابنا سلطان الاسلام والمسلمين قاتل الكفرة والمشركين محيي العدل في العالمين أبو الفقراء والمساكين ذخر الارامل والمحتاجين صاحب الصدقات والمعروف المغيث لكل ملهوف ملك البرين والبحرين خادم الحرمين الشريفين الامام الاعظم والملك المكرم مولانا المقام الشريف السلطان الملك الملك

La construction de cet édifice béni a été ordonnée, avec la grâce et la générosité de Dieu suprême, par le bienheureux, notre seigneur et maître, le possesseur de nos têtes, le sultan de l'Islam et des musulmans, l'exterminateur des infidèles et des schismatiques, le vivificateur de la justice dans l'univers, le père des pauvres et des infortunés, le trésor des veuves et des nécessiteux, le charitable, le gracieux, le sauveur des affamés, le roi des mers et des continents, le serviteur des deux nobles Imâms, le plus grand Imam, le très vénérable roi, notre maître, le haut, l'honorable, le sultan, le maître et le roi.

2° Sur la maison des héritiers Sabartali :

. . . . . أوقفه على مصالح المدرسة المباركة الجاولية على ما شهدت به كبار الوقف الذي أنشأه وكان ابتداء العمل المبارك في شهر العيد شوال . . . . . وانتهاؤه في شهر الله المحرم الحرام سنة ٨٤٠ من الهجرة

. . . . . il l'a constituée en Wakf pour l'entretien de l'école bénie de Gâoulieh, comme l'attestent les grands membres de la famille du constituant. Le travail béni a été commencé au mois de la fête (Chaouâl) . . . . Son achèvement a eu lieu au mois de Dieu (Moharram) 840 de l'hégire.

Un devis a été dressé se montant à 0 L. E. 333 pour des travaux de conservation de l'inscription de la première maison.

La conservation de l'inscription de la maison du sieur Sabartali exige certains travaux qui sont détaillés dans un devis spécial. Il y a lieu d'inviter le propriétaire à les exécuter.

Pour tous les travaux à exécuter par les Wakfs dans les monuments qui leur appartiennent, il y a des devis spéciaux dont le total monte à 22 L. E. 778 mill. qui sont soumis à l'approbation de la deuxième Commission.

La deuxième Commission prend connaissance de ce rapport, elle est d'avis d'en approuver les conclusions.

13° Affaires diverses.

a) Le Ministère des Travaux publics annonce au comité par lettre n° 1339, du 24 avril 1893, qu'il a décidé de payer au comité des monuments arabes, les frais de gardiennage des collines sud, entre l'abattoir et Ayn el-Syra, qui contiennent des objets antiques (voir le 147me rapport).

Il prie le comité de vouloir bien indiquer le montant de ces frais pour faire le nécessaire.

La deuxième Commission invite l'architecte du comité à examiner cette affaire et à présenter sa proposition dans la prochaine réunion.

b) L'Administration générale des Wakfs communique au comité la réponse du Ministère des Travaux publics n° 971, du 18 mars 1893, relative aux plaques à placer sur les monuments.

Ce Ministère dit que les plaques employées pour les rues ont chacune $0^m,60 \times 0^m,40$, et la pièce coûte 212 mill.; il faut observer qu'il n'y a aucune analogie entre ces plaques et celles qu'on veut appliquer sur les monuments, car l'inscription de ces dernières est beaucoup plus difficile que l'inscription des plaques des rues.

La deuxième Commission charge M. l'architecte en chef des monuments de préparer des modèles de ces inscriptions et de les soumettre à la Commission, qui avisera aux moyens à prendre pour renseigner le comité sur le prix de ces plaques.

L'architecte dressera, en outre, un état complet des plaques à commander.

c) Mohamed el-Mahdi annonce par sa lettre du 30 mai dernier qu'il possède 100 pièces de marbre antique qu'il désire vendre dans

les mêmes conditions que celles acquises dernièrement pour le musée arabe.

Il s'agit de pierres tombales dont le musée possède plus de 1000 exemplaires, et il n'y a pas lieu d'en acheter davantage, à moins qu'il y en ait quelqus-unes dont les inscriptions soient intéressantes pour l'histoire. M. le Dr Vollers et M. Herz examineront ces pierres tombales et signaleront à la deuxième Commission celles qui auraient un intérêt spécial.

d) La deuxième Commission charge M. Herz d'examiner le minbar en marbre sculpté de la mosquée funéraire de Barkouk au désert, parce qu'un écroulement pourrait se produire. Il est autorisé à enlever les planches qui cachent ce monument pour procéder à cet examen ; le rapport de M. l'architecte du comité devra être présenté le plus tôt possible à la deuxième Commission, qui décidera ensuite, après visite du monument, s'il y a lieu de replacer les planches pour protéger le minbar contre les dégradations qui pourraient survenir par la suite.

14° Dépenses approuvées par la deuxième Commission.

Les dépenses approuvées par la deuxième Commission sont :

a) Pour l'achat de l'ouvrage *Khitat el-Makrizi* (voir le 55e procès-verbal)..... L.E. 2 300 mill.

b) Pour repose de quelques pièces de marbre dans le soubassement de la coupole el-Ghouri, à el-Ghourieh .... » 0 200 »

Ce travail a été signalé par M. Grand bey.

15° Demande pour dessiner dans les monuments et dans les musées.

Les demandes pour dessiner dans les monuments et dans les musées ont été faites par :

a) M. le directeur de l'École d'Arts et Metiers, qui réclame une autorisation pour que M. Forcella, professeur de dessin dans la dite école, fasse des relevés au profit de l'école.

b) M. Matasek, jeune artiste autrichien, qui demande une prolongation de trois mois du permis qui lui a été donné pour dessiner dans les monuments et dans le musée.

La deuxième Commission est d'avis de délivrer ces permis pour trois mois.

16° Notice historique sur les différents aqueducs au sud du Caire, par M. le Dr Vollers.

Le grand aqueduc dont la prise d'eau est près de Foum el-Khalig prend d'abord la direction O.—E. jusqu'au cimetière de Sett Néfissa; ici il décrit une courbe dans la direction S.– O. N.—E. et touche la citadelle à la porte d'Arab el-Yassâr. Cet aqueduc, nommé par la population du Caire «Et Cyoun», est ordinairement attribué au grand Saladin, non seulement par les guides modernes, mais aussi par des auteurs renommés. Un coup d'œil jeté sur les auteurs arabes suffit pour montrer que cette opinion est mal fondée.

Quoique nous ayons les rapports les plus détaillés sur les exploits de Saladin et ses œuvres civilisatrices, je n'ai pas réussi à trouver la moindre indication qui rattache la construction de ce remarquable monument à son nom.

M. Jomard, attaché à l'expédition française, a inséré dans la description de l'Égypte (XVIII, 2,465, 2e édition) une longue dissertation sur la ville du Caire et sa citadelle.

Sans entrer dans les détails concernant cet aqueduc, M. Jomard constate qu'il fût bâti par le Sultan el-Ghouri quelques années avant l'écroulement de la dénomination circassienne. Parmi les historiens arabes, je ne puis citer qu'Aboul-Falâh Ibn el-Imad, qui, en faisant l'énumération des exploits et des monuments du sultan el-Ghouri, mentionne cet aqueduc.

Qu'est-ce que disent les autres auteurs arabes sur cette affaire? Il y a deux archéologues arabes qui ont résumé l'histoire des monuments toulounides, fatimides, ayoubides et mamlouks, savoir el-Macrizi, mort vers le milieu du 15me siècle après J.-C., et Ibn Doukmâk, mort en 809 (1407), récemment publié par la Bibliothèque Khédiviale. Ibn Doukmâk, dont l'intérêt s'attacha au Vieux-Caire plus qu'à la ville des fatimides et de leurs successeurs, n'a pas effleuré l'histoire

de l'aqueduc. Mais Macrizi a consacré un chapitre spécial (II 230) aux différents efforts de pourvoir d'eau potable la citadelle ayoubide; la chose vaut la peine, je crois, de résumer ici ce chapitre précieux. Macrizi dit que plusieurs rois de l'Égypte ont pris soin de construire des roues hydrauliques (Sâkiyas) pour conduire les eaux du Nil à la citadelle. En 728 (1328), le sultân el-Nasser Mohamed, au temps de son troisième règne, conçut le projet fantastique de creuser un canal depuis Hélouan jusqu'à la montagne rouge, près le Caire c'est-à-dire sur une distance de 42,000 kassabas ou environ 150 kilomètres, la véritable distance de Hélouan au Caire n'est que d'environ 25 kilomètres (plan Grand bey).

Les entrepreneurs amenés de Jérusalem par un émir s'engagèrent à exécuter ce projet dans l'espace de dix ans pour la somme de 80,000 dinars. Le sultan approuva ces conditions, mais un autre émir, l'inspecteur en chef de l'armée, fit échouer le projet parce qu'il trouva la dépense exagérée. Quant au passage suivant, je préfère le traduire littéralement : « En 741 (1340), le même sultan conçut le projet de conduire de l'eau à la citadelle et de l'augmenter là pour planter des arbres et pour le pacage du bétail gros et menu.

Après avoir commandé des ingénieurs et des maçons il descendit (de la citadelle) et longea avec eux *l'acqueduc qui porte les eaux du Nil à la citadelle*, jusqu'à ce qu'il arrivât à la rive du Nil. Puis il ordonna de creuser un autre puits pour construire l'aqueduc au-dessus de lui et pour gagner une jonction avec *l'ancien aqueduc*, de manière que les eaux des deux puits soient réunies et conduites ensemble à la citadelle pour arroser la grande place (la manchieh actuelle) et autres lieux. Il fit cela ; puis en désirant avoir encore plus d'eau, il descendit une autre fois — accompagné de ses ingénieurs — à l'étang des Abyssiniens (près de Bassâtin) et donna l'ordre de creuser un petit canal, dont la prise d'eau serait à la rive du Nil et qui passerait jusqu'au mur de l'observatoire. Il fit creuser dix puits au fond des rochers de l'observatoire pour y conduire l'eau du petit canal et pour construire au-dessus d'eux les roues hydrauliques qui conduiraient les eaux à *l'ancien aqueduc* qui porte l'eau à la citadelle, afin que les provisions d'eau soient considérablement augmentées à la citadelle. Entre l'observatoire et la prise d'eau du petit canal, il y avait beau coup de biens et de jardins ; l'émir Akbogha n'hésita pas à acheter

ces belles propriétés et à les ruiner pour les projets du sultan. On commença à travailler.

La profondeur de la prise d'eau était 4 kassabas (ou 14 m.), celle des puits 40 dirâ (ou 20 m.). Le sultan s'intéressa vivement à ces travaux et les visita de temps en temps ; mais le sort n'a pas voulu qu'il les vit finis. Apres sa mort (en 741-1341) les travaux furent abandonnés et le canal s'ensabla.»

Je ne sais pas si l'on a bien apprécié jusqu'à présent l'importance de ce passage relatif à un aqueduc antérieur au sultan el-Melik el-Nâsser, lequel a conduit les eaux du Nil à la citadelle. Ceux qui défendent l'origine saladinienne de l'aqueduc actuel, seraient portés à interpréter ce passage en leur faveur, mais je voudrais y objecter que s'il en était ainsi, les historiens arabes n'auraient pas manqué de mentionner ce fait important dans les annales de ce héros de l'islamisme.

On pourrait dire que l'ancien aqueduc, indiqué ici par el-Macrizi, est la construction toulounide mentionnée par Ibn Doukmâk, el-Macrizi et autres historiens. Malheureusement les faits topographiques résistent à être conciliés avec cette hypothèse. Si je ne me trompe pas, Corbet bey est le seul archéologue qui est rappelé ce fait intéressant (1), que les ruines de l'acqueduc toulounide se sont conservées jusqu'à notre temps non loin du village de Bassâtin. Son opinion est aidée par des considérations de topographie et d'architecture. Quand on examine sans préjugés le passage précité de Macrizi, on doit accorder que la localité de l'aqueduc supposé par cet auteur est totalement différente de celle de la construction toulounide, qui commença, selon Ibn Doukmâk (p. 58), près du quartier el-Maâfir, au Vieux-Caire, et se dirigea vers un contrefort du Mokattam non loin de l'entrée du Wadi-Dougla.

A l'occasion de la biographie d'un ermite musulman du vme siècle de l'hégire, Macrizi nous raconte que le patron de cet ermite, Châhinchah, le ministre tout-puissant fatimite, construisit pour la somme de 5,000 dinars un aqueduc qui s'embrancha sur la construction toulounide et se prolongea jusqu'à la cabane du dit ermite, parce que celui-ci s'était plaint de manque d'eau. La dite cabane se trouva

(1) *Journal of the Royal Asiatic Society 1891*, 532.

dans la grande plaine de la Karâfa, mais il est difficile de fixer exactement son emplacement. Faut-il supposer qu'un inconnu a profité de cet embranchement pour le prolonger jusqu'à la citadelle ? Je ne voudrais pas trancher cette question faute de documents ; en tout cas l'ensemble de ces faits nous porte à croire qu'avant el-Ghouri et même avant el-Malik el-Nâsser, un aqueduc a fait la communication d'eau entre le Nil et la citadelle sans que l'auteur en soit connu.

Quant à l'opinion générale, que le puits de la citadelle, dit de Youssef, c'est-à-dire Saladin, a communiqué directement avec le Nil, elle n'est pas mieux fondée. Macrizi nous informe que ce puits a été construit par Karakouch (au temps de Saladin), et qu'il était au niveau des eaux du Birket el-Fîl maintenant desséché. Jusqu'à un certain point, l'eau d'infiltration resta douce, quand on continua à creuser, elle devint amère.

Le même Karakouch a construit — selon Abdellatif el-Macrizi — un aqueduc à plus de 40 arches à Guizeh en utilisant les pierres des pyramides.

Probablement cette construction a donné lieu à l'opinion vulgaire que l'aqueduc de la citadelle est l'œuvre du même architecte.

Caire, le 1er juin 1893.

Ismaïl, Barois, Grand, Vollers, Herz.

151me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 59).

Examen :

1° D'une demande de construction.

2° D'un devis pour la réparation du pied-droit de la porte de la mosquée Gamâl el-Dyn el-Oustadâr à Gamâlieh (plan Grand bey n° 26).

3° D'un devis pour l'exécution de certains travaux dans la mosquée Mirza à Boulâq.

4° Du dessin de la mosquée el Zâhar Beibars à l'Abbassieh.

5° De la toiture de la rue devant la mosquée Aksounkar à Darb el-Ahmar (plan n° 123).

6° De la porte de ville Bâb el-Nasr.

7° Du minaret de la mosqué Aydoumar el-Bahlaouân à Om el-Ghoulâm (plan n° 25).

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION.

La demande de construction a été adressée par le sieur Abdel-Khalek Kâmel pour construire une partie de la façade de sa maison sise à hâret el-Magharba et contiguë à un sébil au-dessous d'un soubât (pont).

Sur le rapport de M. Herz, que le sébil en question est une construction moderne, sans intérêt historique, la deuxième Commission propose de ne pas classer cette bâtisse parmi les édifices à conserver.

2° DEVIS DE LA MOSQUÉE GAMAL EL-DYN EL-OUSTADAR.

Dans le rapport de la deuxième Commission, n° 149, il a été demandé de faire un devis pour remettre en bon état le pied droit de la porte de la mosqué Gamâl el-Dyn el-Oustadar. Ce devis a été fait par l'architecte des monuments et s'élève à 11 L.E. La deuxième Commission l'approuve et demande à l'Administration générale des Wakfs de le communiquer au gouverneur du Caire pour inviter le nâzir à exécuter le travail sous la surveillance de l'architecte des monuments.

3° DEVIS DE LA MOSQUÉE MIRZA.

Le devis pour travaux à exécuter dans la mosquée Mirzâ à Boulâq, demandé dans le 147me rapport, a été soumis à la deuxième Commission et accepté par elle. Ce devis s'élève à 15 L.E. et comprend divers travaux de consolidation.

L'Administration des Wakfs voudra bien procéder à l'exécution des travaux contenus dans ce devis.

4° MOSQUÉE EL-ZAHER BEIBARS.

L'Administration générale des Wakfs transmet à la deuxième Commission le plan de la mosquée el-Zâher Beibars, envoyé par le Ministère des Travaux publics sur la demande du Comité (voir le 133e rapport).

La deuxième Commission invite M. Herz à préparer un programme détaillé des travaux à exécuter dans cette mosquée pour lui être soumis dans la prochaine réunion.

5° MOSQUÉE AKSOUNKOR.

Sur la demande du service des villes, exprimé dans sa lettre du 22 juin dernier n° 1142, de démolir la toiture de la partie de la rue Darb el-Ahmar longeant la mosquée Aksounkor, M. Herz a été chargé d'examiner cette toiture et de donner son avis sur son état. De l'examen il résulte que cette toiture est moderne, sans aucun intérêt.

La deuxième Commission approuve le rapport de M. Herz et ne trouve pas d'inconvénient à ce que cette toiture soit démolie, quoiqu'elle n'intéresse par le Comité.

6° PORTE DE VILLE DE BAB EL-NASR.

Le service des villes ayant fait exécuter des travaux de déblaiement dans la porte de ville de Bab el-Nasr, a recueilli les débris d'un vantail de cette porte.

Sur l'invitation de M. Grand bey, l'architecte des monuments a examiné ces débris et a déclaré dans un rapport qu'il a adressé à la deuxième Commission, qu'il n'y a qu'une crapaudine en fer de 0m,95 de long qui représente un intérêt et qu'il serait bien de la déposer dans le musée arabe.

La deuxièmme Commission accepte cette proposition et demande que l'Administration générale des Wakfs fasse le nécessaire auprès du Ministère des Travaux publics pour le transfert de cet objet au musée arabe.

7° MOSQUÉE AYDOUMAR EL-BAHLAOUAN.

Les habitants du voisinage de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân avisent l'Administration générale des Wakfs qu'un avancement s'est produit dans les défectuosités et au faux aplomb du minaret de cette mosquée, ils demandent que des précautions soient prises pour garantir leur propriété et leur vie.

A ce propos M. Herz communique les résultats des examens qu'il a faits à plusieurs reprises d'après les ordres du Comité. Il en ressort que l'inclinaison du minaret n'a pas changé depuis le 1er novembre 1892, et que les trois pièces de bois qui formaient les parties inférieures de l'étaiement de ce minaret sont intactes.

La deuxième Commission s'est rendue sur les lieux et a examiné le minaret, elle désire, avant de se prononcer sur cette question, qu'un nouvel examen de la verticalité soit fait pour toute la hauteur de chaque étage séparément, et qu'on relève une coupe à l'état actuel de ce monument dans la direction de la plus grande inclinaison.

M. Saber bey donne lecture d'une lettre de M. le Dr Vollers, dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Voici le texte de cette lettre :

Je regrette infiniment que la situation toute exceptionnelle du Comité ne me permette pas d'assister à la séance de la deuxième Commission à laquelle vous avez bien voulu m'inviter.

Dr VOLLERS.

Le Caire, le 11 juillet 1893.

ISMAÏL, S. SABRI, HERZ.

Photographie art. G. Lekegian et Cie.

MINARET DE LA MOSQUÉE AYDOUMAR EL-BAHLAOUAN. CAIRE

UNIV. OF MICH.

152me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(*Voir procès-verbal n° 59*).

Examen :

1° De six demandes de construction ;
2° Du minaret de la mosquée du sultan Mohamed Nasser à la Citadelle ;
3° De la salle du tombeau du sultan el-Ghouri à el-Ghourieh ;
4° De la porte monumentale à Souk el-Sélâh au Caire (plan Grand bey entre les n°s 131 et 133) ;
5° Du minbar de la mosquée de Koss.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les demandes de construction sont présentées par :

a) Le cheikh Abdel-Rahman effendi el-Naouaoui, membre du grand Mehkémeh, pour ouvrir des fenêtres et crépir les deux façades de sa maison sise à Darb el-Mokaddem au quartier Kasr el-Chôk. La façade nord de la maison touche du côté est un sébil connu sous le nom de wakf Hamza.

La deuxième Commission déclare que l'autorisation peut être délivrée à la condition qu'on ne touche pas le sébil.

b) M. F. Battigelli, pour construire une partie de l'hôtel du Nil lui appartenant dans la rue de l'Hôtel du Nil (Mousky), contigu à la mosquée el-Chochtari.

La mosquée en question étant une construction moderne très primitive, la deuxième Commission propose de ne pas la classer.

c) Le sieur Aly Hassan, pour construire sa maison sise dans le quartier Gâma Aslan el-Bahaï. La direction des services de la ville déclare dans sa lettre adressée aux Wakfs en date du 10 juillet 1893, n° 1336, que le plan n° 122 porte une partie du terrain de la façade sud de la maison en question sur une longueur de 4 mètres, en couleur verte, laquelle est désignée par ces mots : Tombeau de Aoulad el-Saï.

M. Herz ayant visité l'endroit déclare n'avoir trouvé qu'un monceau de terre qui lui a été désigné comme tombeau, et demande

de déclasser le tombeau en question. La deuxième Commission accepte cette proposition, mais elle désire que la direction des services de la ville remette à l'Administration générale des Wakfs le plan qui représente cette parcelle de terrain.

d) Ahmed effendi Naghib demande l'autorisation de crépir la façade de la maison administrée par lui à Tabbâna et faire poser une grille en fer au-dessus du mur contigu à la mosquée el-Mârdâni.

La deuxième Commission, après examen fait sur les lieux, ne voit pas d'inconvénient à délivrer le permis pour crépir la façade ; quant au mur, elle demande que l'Administration générale des Wakfs fasse vérifier les titres de propriété. Ce mur qui se trouve sur la rue, à l'alignement de la façade est de la maison, forme avec la partie ouest, au recul de la maison et la façade nord de la mosquée, une petite cour. Dans le cas où cette cour ferait partie de la maison, il n'y aurait pas lieu de surhausser le mur par n'importe quoi, vu qu'il cache déjà, dans l'état actuel, la partie ouest de la façade nord de la mosquée el-Mârdâni. S'il résulte de l'examen des titre, que la petite cour n'est pas la propriété de la maison, la deuxième Commission propose que le mur soit démoli et la cour transformée en place, comme cela devait exister avant l'érection du mur en question.

e) M. Latif bey Sélim, président du tribunal mixte au Caire, demande un permis pour crépir la façade de sa maison à châra Souk el-Sélah et reprendre en sous-œuvre quelques pierres de la zaouyeh qui se trouve sous la maison.

L'architecte des monuments, ayant examiné cette zaouyeh, trouve qu'elle a une façade intéressante, dont le soubassement est en mauvais état, mais qui peut être réparé à peu de frais. L'intérieur possède, dans la partie supérieure du kibla en mosaïques et sculptures, un très joli travail. Le reste de l'édifice a beaucoup changé.

M. Herz propose de classer cette zaouyeh et de donner le permis réclamé par M. Latif bey Sélim, à la condition que les travaux concernant le monument soient exécutés de la même manière que ceux qui subsistent dans ce monument, tant comme qualité que comme matériaux. Afin de pouvoir inscrire sur les registres du Comité cet édifice sous le nom de son fondateur, le propriétaire sera invité à faire nettoyer la frise à inscriptions qui orne la façade.

La deuxième Commission, après examen de la zaouyeh, approuve

le rapport de M. Herz et demande que les travaux concernant le monument soient exécutés sous la surveillance de l'architecte des monuments.

j) S.E. le gouverneur du Caire demande une rokhsa pour construire la partie du mur du palais Kassim pacha, qui menace ruine, dont il est le nazir. Le palais est situé dans la rue Souk el-Sélah et le mur à reconstruire repose sur le sébil appartenant à la maison.

La deuxième Commission s'est transportée sur les lieux pour examiner cette demande.

Le sébil forme le corps d'un plan semi-circulaire allongé sur chaque côté par une aile droite parallèle au diamètre du cercle mentionné. C'est en dessus de l'aile sud que se trouve le mur à reconstruire.

L'examen a démontré que le mur en question a été construit récemment en saillie sur le mur du rez-de-chaussée, emplacement du mur primitif dont on reconnaît le caractère dans le mur formant l'aile nord.

La deuxième Commission estime que l'autorisation demandée ne peut être délivrée qu'à la condition que le mur en question soit rétabli sur l'ancien alignement, c'est-à-dire sans saillie et symétriquement à l'aile nord.

2° MINARET DE LA MOSQUÉE MOHAMED EL-NASSER.

M. le commandant de l'armée d'occupation a adressé une lettre à S.E. le directeur général des Wakfs, annonçant la mauvaise condition dans laquelle se trouve le minaret de la mosquée d'el-Nasser à la Citadelle.

M. Herz ayant été chargé de l'examen de ce monument, declare, après une visite qu'il a faite, n'avoir observé aucun changement dans l'état du minaret depuis l'examen fait en 1890 (voir le rapport n° 88 § 5).

Il y a pourtant un grand morceau de plâtre entre les deux piliers est à l'étage supérieur, qui menace de tomber, ainsi que quelques pièces de revêtement en faïence à la hauteur des stalactites dans le même étage.

L'architecte propose de faire descendre le bloc de plâtre et de fixer, moyennant de grands clous en fer et un coulage de plâtre, les pièces de revêtement détachées, vu que ce revêtement se compose de faïences et forme un accessoire fort intéressant et caractéristique du monument.

Dans le cas où l'on trouverait que la consolidation de ces faïences est impossible, elles seront enlevées soigneusement et déposées au musée arabe.

M. l'ingénieur en chef des Wakfs annonce à la deuxième Commission que le morceau de plâtre qui menaçait de tomber a été déjà enlevé et a occasionné une dépense de 0 L.E. 120 mill.

Il soumet, en outre, le devis concernant les travaux proposés par l'architecte des monuments, s'élevant à 1 L. E. 700 mill.

La deuxième Commission approuve les conclusions du rapport sur les mesures à prendre pour la consolidation des faïences, ainsi que les frais faits et le devis.

Elle décide, en outre, que les travaux soient mis immédiatement en exécution en prélevant la dépense sur les rabais des adjudications. Après cela il en sera donné avis à M. le commandant.

3° SALLE DU TOMBEAU EL-GHOURI.

S. E. le président du Comité ayant consigné la salle du tombeau d'el Ghouri à S. E. le président de la Société de bienfaisance musulmane, comme cela fut décidé dans la dernière séance du Comité, il a été jugé nécessaire d'y exécuter certains travaux de consolidation. Ces travaux, estimé à 17 L.E., consistent notamment dans la réparation du palier devant le portail, du redressement des vantaux de la porte et de la réfection de quelques vitres, etc.

La deuxième Commission approuve le devis après examen, et demande que les travaux soient mis immédiatement en exécution. Le montant du devis sera prélevé sur la réserve du budget de 1893.

4° PORTE À SOUK EL-SÉLAH.

M. Saber bey Sabry communique à la deuxième Commission une proposition de M. Herz demandant que la décision du Comité (procès-

verbal n° 55, rapport n° 129) tendant à classer la porte Souk el-Sélah parmi les monuments de l'art arabe à conserver, soit communiquée au propriétaire de cette porte, afin qu'il n'y exécute aucun travail sans consulter le Comité.

La deuxième Commission accepte cette proposition.

5° MINBAR DE LA MOSQUÉE DE KOSS.

M. Herz avait été chargé, dans la 46e séance, par le Comité, de faire photographier le minbar de la mosquée de Koss.

Il résulte de la correspondance que M. l'architecte des monuments a eu avec M. Beato, photographe à Luxor, que ce dernier est prêt à fournir les photographies voulues et demande que le Comité lui envoie un permis d'entrée dans la mosquée en question.

La deuxième Commission désire d'abord connaître le prix de 20 exemplaires de cette photographie et charge M. Herz d'écrire dans ce sens à M. Beato.

Le Caire, le 8 août 1893.

ISMAÏL, S. SABRY, HERZ.

159me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 59).

Examen :

1° De deux demandes de construction ;
2° Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân, à Om el-Ghoulâm (plan Grand bey, n° 25) ;
3° De la mosquée Barkouk, à Nahâssyn (plans nos 43-44) ;
4° Nomination d'un second surveillant pour les chantiers des monuments.

A l'ouverture de la réunion, S. E. Ismaïl pacha el-Falaki observe que pendant deux réunions consécutives de la deuxième Commission, des cinq membres qui ne font pas partie des fonctionnaires des Wakfs, lui seul s'est présenté aux dites réunions.

M. Saber bey annonce que le reste des membres est actuellement en Europe et exprime le vœu de faire une proposition au Comité pour nommer quatre nouveaux membres parmi les ingénieurs indigènes comme membres du Comité et de la deuxième Commission, afin que pendant la saison d'été, il y ait un nombre de membres suffisant pour collaborer aux travaux urgents de la deuxième Commission.

La deuxième Commission s'associe à cette opinion, et S.E. Ismaïl pacha el-Falaki propose les candidats suivants :

1° M. Ahmed bey Zohny, directeur de l'École polytechnique ;

2° M. el Sayed bey Choukry, directeur des bâtiments de l'État ;

3° M. Ahmed bey Sabri, ingénieur-inspecteur à l'Administration des Chemins de fer ;

4° M. Scandar effendi Aziz, chef de bureau des dessins à l'Administration des Wakfs.

La deuxième Commission approuve ce choix.

1° DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les rokhsas ont été demandées par :

a) M. Andria Aviarino, pour construire sa maison sise à châra Gâma el-Banât (section du Mouski). Cette maison se trouve au sud

de la mosquée el-Banât ; elle a une façade sur la dite rue et sur la rue Darb Saâda.

La partie à reconstruire est celle qui se trouve accolée à la mosquée.

La deuxième Commission propose de délivrer le permis à la condition formelle que le sieur Aviarino ne touche en rien aux murs de la mosquée.

b) Le sieur Aly effendi Sokolaghâssi pour crépir les façades de sa maison sise à Kharabet Mansour (châra el-Saliba) et y poser une balustrade. Le côté nord de cette maison donne sur la rue Cheykhoun.

Une partie de la maison repose sur un kouttâb appartenant aux Wakfs et touche la mosquée Cheykhoun.

M. Herz ayant été chargé d'examiner la demande en question, fait savoir que la deuxième Commission s'est occupée de ce Kouttab dans son 6me rapport (8me procès-verbal), que cette décision fut adressée à l'Administration générale des Wakfs le 5 Rabi-Akher 1311, n° 12. L'architecte est d'avis de donner au sieur Aly le permis pour badigeonner les façades de sa maison à l'exception des deux façades du kouttab situé au-dessus d'une autre école actuellement installée au rez-de-chaussée, et poser la balustrade.

La vérification a démontré que le propriétaire a maintenu jusqu'aujourd'hui les conditions contenues dans le 6me rapport. Quant au 3me paragraphe du dit rapport demandant que le Comité insiste auprès de l'Administration des Wakfs pour obtenir les vérifications des titres de propriété et racheter — s'il y a lieu — la partie distraite, l'architecte propose de rappeler cette affaire aux Wakfs.

La deuxième Commission accepte le rapport de M. Herz.

2° MINARET DE LA MOSQUÉE AYDOUMAR EL-BAHLAOUAN.

Pour répondre à la décision contenue dans le 151me rapport relatif à l'examen du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân, MM. Saber bey Sabri et Herz ont procédé, le 7 courant, à un nouvel examen de ce minaret.

Les vérifications faites aux endroits des examens précédents ont donné les résultats inscrits dans la table des constatations, et la plus

grande inclinaison (vers l'ouest) a été trouvée la même ; elle donne $0^m,031$ par mètre.

L'examen à un nouvel endroit (au côté est) fait sur une hauteur de $6^m,50$ au côté opposé de l'inclinaison, a donné le résultat d'une inclinaison totale de $0^m,260$, soit $0^m,040$ par mètre.

Vu les plaintes continuelles des voisins de ce monument, et après avoir consulté le 109me rapport, la deuxième Commission propose au Comité de procéder à la démolition de l'étage supérieur (colonnes) de ce minaret, en conservant les matériaux qui sont numérotés et mis en tas dans la mosquée, et d'ajourner pour plus tard une décision définitive à l'égard des autres étages.

La deuxième Commission approuve les frais de L. E. 870, montant des échafaudages qui ont servi pour la dernière vérification.

3° MOSQUÉE BARKOUK.

M. Saber bey Sabry donne lecture de sa réponse à la décision de la deuxième Commission, contenue dans le 150me rapport, relative au crépissage de la partie inférieure de la coupole.

En voici le texte :

« Dans une visite que j'ai faite à la mosquée Barkouk, lorsque M. Herz était en congé, l'entrepreneur de la restauration de la coupole de cette mosquée qui était sur le point de finir le crépissage de la partie sphérique supérieure de la coupole, me demande s'il devait continuer le crépissage sur la partie octogonale portant la coupole, ou s'il devait la doubler avec des planches, comme cela est indiqué au devis primitif, malgré que cette partie fût reconstruite tout nouvellement en maçonnerie de brique et plâtre semblable à la partie supérieure de la coupole, à la suite d'une décision de la deuxième Commission prise ultérieurement.

« Après avoir consulté le devis et délibéré avec le chef maçon, surveillant du chantier, et au courant des idées de l'architecte des monuments absent en congé, j'ai reconnu que la dite partie octogonale renouvelée par une décision ultérieure, était anciennement faite en retrait de la partie inférieure de la coupole, et sur ce retrait il se trouvait une doublure en planches posée sur une armature de bois. J'ai observé, en outre, sur le devis, que l'entrepreneur n'était pas tenu de

faire la décoration voulue pour cette partie octogonale ; cette décoration devait faire l'objet d'une autre entreprise ; aussi il était dit que le plancher servira comme fond pour recevoir plus tard un ornement en cartonspierre.

« Ayant vu que la maçonnerie de la partie octogonale de la coupole a été élevée à fleur des murs inférieurs sans retrait et en bonne maçonnerie de brique d'après le système de restauration décidé ultérieurement, cette doublure en planches antérieurement prévue, n'aurait donc pas raison d'être, et j'ai estimé que la décoration pourrait être mieux appliquée sur la maçonnerie que sur un corps étranger fait en planches.

« En conséquence, j'ai ordonné à l'entrepreneur de faire temporairement une première couche au plâtre dont la face est piquée avec la truelle pour recevoir plus tard l'ornement en carton-pierre désiré ».

4° NOMINATION D'UN SECOND SURVEILLANT.

M. l'architecte du Comité demande par lettre qu'un second surveillant (le sieur Ahmed Youssef, chef des tailleurs de pierre) soit nommé pour les travaux des monuments, comme cela était d'usage auparavant lorsque les chantiers étaient nombreux.

La deuxième Commission accorde le second surveillant pour la durée des nouveaux travaux donnés dernièrement à l'entreprise.

Ce surveillant sera traité sur le même pied que l'autre chef maçon qui est actuellement en service.

Le Caire, le 16 août 1893.

Signé : ISMAÏL, S. SABRY.

154me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION.

(Voir procès-verbal N° 59).

Examen :

1° D'une demande de construction ;
2° De la porte de ville Bâb Zouela (Caire) ;
3° De la mosquée el-Zâher à el-Zâherieh (Caire) ;
4° Du minaret de la mosquée Saghri Wardi à el-Makassis (Caire, plan Grand bey, n° 42) ;
5° Du minaret de la mosquée Serghatmach à el-Khodeiri (plan n° 218) ;
6° De la coupole Aksounkor à el-Gamalieh (Caire, plan n° 31) ;
7° Du tombeau du sultan el-Ghouri à el-Ghourieh (Caire, plan près le n° 189) ;
8° De divers comptes.

1° DEMANDE DE CONSTRUCTION.

La demande de construction a été faite par le sieur Selim S. Sednaoui pour rétablir sa maison sise à Hâret el-Agami, près de l'hôtel du Nil et qui touche, du côté est, la mosquée el-Agami.

La deuxième Commission propose, après examen, de ne pas classer la mosquée el-Agami comme monument, vu qu'elle est une construction moderne et sans intérêt artistique.

2° BAB ZOUELA.

S.E. le gouverneur, président de la commission d'hygiène, demande le nettoyage et la mise en bon état de la porte de ville Bâb Zouéla.

La deuxième Commission propose au Comité d'écrire au Ministère des Travaux publics, dont dépend ce monument, pour l'exécution des travaux demandés par S.E. le gouverneur.

La Commission met pourtant comme condition qu'on ne devra pas mettre de badigeon, mais que le nettoyage sera fait au moyen d'un lavage à la potasse et que le travail sera exécuté d'accord avec l'architecte du Comité des monuments.

3° MOSQUÉE EL-ZÂHER.

M. Herz présente à la Commission le programme des travaux qu'il y a lieu d'exécuter dans la mosquée el-Zâher, et que la deuxième Commission lui a demandé dans le 151me rapport. Ces travaux ont pour but, en premier lieu, la conservation et la réparation des murs principaux et de quelques parties de la mosquée qui subsistent encore, et, en second lieu, la démolition des constructions parasites élevées dans l'intérieur de ce monument, ainsi que le déblaiement du sol.

Les parties à conserver et celles qui sont destinées à disparaître sont désignées par différentes couleurs sur un dessin joint au dit rapport.

La deuxième Commission, en l'acceptant, recommande au Comité de demander au Gouvernement qu'il reconstitue la chapelle à coupole qui existait devant la kébla, et dont les supports subsistent, et que le jardin projetée dans l'intérieur de la mosquée couvre l'aire du sahn disparu, de façon à faire ressortir par ses lignes les dispositions anciennes de l'édifice. Elle demande, en outre, que les travaux à exécuter soient faits d'accord avec l'architecte en chef des monuments.

4° MINARET DE LA MOSQUÉE SAGHRI WARDI.

L'ingénieur de la première section de l'Administration générale des Wakfs ayant avisé son administration de certaines défectuosités survenues dans le soubassement du minaret de la mosquée Saghri Wardi, il a été chargé de dresser le devis conformément aux indications que l'architecte en chef des monuments lui a données.

Puisqu'il s'agit d'un monument M.Herz en avise la deuxième Commission.

5° MINARET DE LA MOSQUÉE SERGHATMACH.

A la suite d'un rapport de M. Herz sur l'état inquiétant dans lequel se trouve l'étage supérieur du minaret de la mosquée Serghatmach, ce minaret a été visité par lui et M. l'ingénieur en chef des Wakfs. Outre les défectuosités de plusieurs colonnes qui forment les appuis de l'étage en question, il a été trouvé qu'elles penchent vers l'ouest de 0m,02 par mètre.

Le bulbe, d'une dimension considérable, est en parfait état aussi ; on avait d'abord songé à le conserver et à remplacer seulement les colonnes. Un examen ultérieur a eu pour résultat l'abandon de cette idée.

La deuxième Commission charge en conséquence M. Herz de faire le devis pour la démolition et la reconstruction de l'étage supérieur du minaret en réemployant autant que possible les anciens matériaux.

6° COUPOLE AKSOUNKOR.

S. E. le sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique s'est adressé à l'Administration des Wakfs en demandant, dans sa lettre du 14 septembre dernier, que la porte de communication entre la salle d'enseignement et la coupole soit supprimée, et que cette dernière soit desservie par une porte donnant dans une salle abandonnée située au sud du dôme.

M. Herz annonce à la deuxième Commission que les travaux en cours d'exécution visent, en premier lieu, la conservation de la coupole et que le changement demandé par le Ministère de l'Instruction publique occasionnerait la dépense de 40 L. E., vu que l'on devrait déblayer et réparer la salle sud.

La deuxième Commission pense que les terres accumulées dans la salle en question jusqu'à la hauteur du tambour de la coupole, forment un danger permanent pour la conservation de ce monument et recommande son déblaiement.

Elle accepte le devis de 40 L. E. que le bureau du Comité a dressé à cet effet et qui comprend aussi la réfection de la tombe trouvée dans le sol de la coupole et d'autres travaux accessoires. Cette somme pourrait être payée sur la réserve des Wakfs qui figure dans le budget des monuments.

7° TOMBEAU DU SULTAN EL-GHOURI.

Vu l'urgence de compléter la rampe de l'escalier du tombeau el-Ghouri et d'y exécuter différents travaux d'entretien, dont le devis s'élève à 17 L.E., et accepté dans la dernière réunion de la deuxième

Commission, l'architecte des monuments soumet deux plis contenant les offres des entrepreneurs.

Les sieurs Ibrahim Houssein et Ahmed Mohamed el-Chimi ont été déclarés adjucataires à 3% de rabais.

La deuxième Commission charge M. Herz d'autoriser immédiatement le travail, vu l'urgence.

8° COMPTES DIVERS.

Les comptes soumis par l'architecte sont :

	L. E.	MILL.
a) Un compte du 26 juillet 1893. Achat d'objets pour l'installation du musée	1	230
b) Un compte du 6 août 1893. Fournitures de bureau et achat de carnets pour les catalogues du musée	1	330
c) Facture de reliure des comptes rendus du Comité en langue arabe pour le bureau	0	240
d) Facture de G. Lekegian et Cie photographes, pour divers travaux photographiques fournis pour 13 planches du fascicule de l'année 1882 (2me édition) de l'année 1892, et pour la photographie des fenêtres de la mosquée el-Kamel à el-Nahâssyn	13	388
Total	16	188

La Commission n'ayant pu liquider toutes les questions, a remis la continuation de leur examen à après-demain mercredi, 4 courant. La réunion aura lieu à 4 heures p.m. dans la mosquée Kidjmâs el-Ishaki.

Le Caire, le 2 octobre 1893.

ISMAÏL, BAROIS, S. SABRY, HERZ.

155me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir Procès-verbal N° 59)

Examen :

1° De deux demandes de construction ;
2° De la mosquée Kidjmas el-Ishaki, à Darb el-Ahmar (plan Grand bey n° 114.);
3° De la mosquée Aboubakr Mazhar el-Ansâri, à Birgaouan (plan n° 49) ;
4° De la Zaouyeh de Mohamed Choulak, à Birgaouan (plan vis-à-vis du n° 50) ;
5° De la mosquée du Sultan Barkouk, à el-Nahassyn (plan n° 43/44) ;
6° De deux demandes de permis pour dessiner dans le musée et dans les monuments arabes ;
7° De la situation du budget de l'année 1891.

1° Demandes de construction.

Les demandes de construction ont été faites par :

a) Le cheikh Mohamed Mohamed Chams el-Dyn, pour renouveler quelques pierres écrasées dans les façades de la mosquée Sayadi Marzouk el-Ahmadi, à el-Gamalieh, dont il est administrateur.

La deuxième Commission déclare, après examen fait, qu'il n'y a pas d'empêchement de délivrer le permis demandé aux conditions suivantes :

1° Les nouveaux chichés de la fenêtre qui se trouve au-dessus de la porte principale et la fenêtre voisine de celle-ci seront remplacés par des panneaux en bois tournés (grilles ou mechrabiehs) ;

2° Le banc en mauvaise maçonnerie et sa couverture qui séparent la façade principale seront enlevés ;

3° Les murs de la chambre qui se trouve dans la même façade au rez-de-chaussée seront convenablement réparés et la chambre elle-même nettoyée.

Dans la réparation des façades, on emploiera des matériaux de même nature que ce que l'on remplacera.

L'architecte en chef des monuments est chargé de la vérification de ces conditions.

b) Le cheikh Moustapha Ezz el-Azhari, pour construire le troisième étage de sa maison sise à Khân el-Khalili et contiguë à Madrasset-el-Sultan el-Saleh Ayoub. Cette maison est située au sud du minaret à l'entrée.

La deuxième Commission a trouvé, en visitant cet endroit, que le troisième étage a déjà été construit.

Elle propose au Comité de demander au service de la ville des renseignements à ce sujet.

2° Mosquée Kidjmas el-Ishaki.

M. Herz soumet à la deuxième Commission un rapport accompagné d'un devis pour l'exécution des travaux supplémentaires dans la mosquée Kidjmas el-Ishaki. La nécessité d'exécuter ces travaux a été reconnue après qu'on eut nettoyé les façades et extrait les terres qui remplissaient le sous-sol de la mosquée.

L'entrepreneur a consenti le rabais de 18,25 % sur une partie des travaux qui s'élèvent à 136 L.E. 611 mill., et un rabais de 3% sur le reste des travaux évalués à 95 L.E. 730 mill.

Il résulte des décomptes présentés que la somme disponible pour ce chantier est actuellement, y compris les rabais consentis sur la première entreprise, de 350 L.E. 857 mill., dont il reste, après déduction des travaux proposés s'élevant à 204 L.E. 539, la somme de 146 L.E. 318 mill.

La deuxième Commission propose au Comité d'accepter les propositions de l'architecte.

3° Mosquée Aboubakr Mazhar.

La deuxième Commission s'est rendu à la mosquée Aboubakr Mazhar pour examiner les travaux imprévus demandés par l'architecte des monuments. Ces travaux ne sont pas prévus dans le devis primitif parce qu'ils n'ont pu être reconnus qu'après un nettoyage préalable.

Les travaux sont, notamment : la réfection des mosaïques persanes du mimbar ainsi que la réparation de l'ébénisterie d'une porte et du dallage du corridor nord.

Plusieurs offres ont été demandées pour l'exécution de ces travaux; elles ont été soumises à la deuxième Commission sous plis cachetés au nombre de trois. Celle déposée par les entrepreneurs des travaux en cours d'exécution a été trouvé la plus favorable : à 15% de rabais pour les ébénisteries et à 3% de rabais pour les autres travaux. La deuxième Commission propose de leur adjuger les travaux.

La somme dont le chantier dispose aujourd'hui est de 322 L. E. 172 mill. Il reste, après déduction du montant de 253 L.E 067 mill. pour les travaux nouvellement proposés, la somme de 69 L.E. 105, plus 28 L.E. 551 mill., résultant des rabais consentis 97 L.E. 656.

La deuxième Commission a examiné la peinture du plafond, qu'il a trouvée bonne.

Elle propose au Comité de demander aux Wakfs :

1° La démolition de l'escalier, construit après coup, qui se trouve derrière la porte nord-ouest du sahn. Cet escalier ne sert que pour arriver dans deux misérables chambres faisant partie du rabb' au nord de la mosquée, et pour les construire on a dû boucher la porte de la mosquée.

2° D'expulser l'habitant de la chambre qui se trouve dans la chambre au-dessous du minaret, afin de pouvoir compléter la courette d'aération destinée à réparer la mosquée du rabb' qui la touche.

4° Zaouyet el-Djoulak.

La deuxième Commission, en allant à la mosquée Aboubakr Mazhar, est passée devant la Zaouyet Djoulak et a vu avec beaucoup de regret que les façades de ce monument, dont le Comité s'est occupé en 1888 (procès-verbal n° 31, rapport n° 42) et qu'il a consolidées, ont été badigeonnées à la chaux.

A quoi bon nettoyer à grands frais les façades pour en découvrir les belles sculptures ou mosaïques, si on les recouvre à la première occasion de cette affreuse peinture.

La deuxième Commission s'est plainte déjà à deux reprises de ce procédé, et le Comité sur le rapport n° 76 de la deuxième Commission

a bien voulu intervenir. La Commission a eu occasion encore une seconde fois de s'en plaindre (dans son 122me rapport), mais tout cela sans aucun résultat.

Nous demandons donc encore une fois au Comité de protester énergiquement auprès de l'Administration des Wakfs contre de pareils actes.

5° Mosquée du sultan Barkouk.

La deuxième Commission ayant chargé M. Herz de faire un examen sur la verticalité de la substruction du minaret de la mosquée Barkouk, celui-ci vient d'en soumettre le résultat.

Il a été constaté, le 15 juin dernier, que le mur nord s'incline de 0m02, le mur est de 0m09 par mètre. La deuxième Commission demande qu'un autre examen soit fait par M. l'architecte dans un an.

6° Demandes pour dessiner dans le musée et dans les monuments.

a) Le sieur Abdel-Hamid Ezzat, ébéniste, a demandé l'autorisation de dessiner et de photographier dans le musée arabe avec entrée gratuite. Le permis lui a été accordé pour six mois.

b) Sur la demande de M. le directeur de l'École d'arts et métiers la deuxième Commission a fait délivrer au nom du professeur de dessin de cette école un permis pour dessiner dans les monuments pour la durée de trois mois.

Le directeur, dans une nouvelle lettre, fait observer que les dessins seront faits au profit de l'école et demande en conséquence que le professeur sus-mentionné puisse entrer gratuitement dans les monuments.

Il demande, en outre, que le permis soit délivré pour la durée d'un an au moins.

La deuxième Commission a délivré le permis demandé pour la urée de dix mois. Elle demande l'approbation du Comité.

7° SITUATION DU BUDGET DE 1891.

La deuxième commission donne ci-après le détail des dépenses arrêtées et payées sur le budget de l'année 1891.

DÉSIGNATION	CRÉDITS ALLOUÉS		DÉPENSES FAITES			
	Partiels	Totaux	Partielles		Totales	
	L.E.	L.E.	L.E.	M.	L.E.	M.
A. Monuments réparés et prévus au budget 1891.						
Mosquée Ibn Toulonn	1.000	—	1.307	716	—	—
» Barkouk, à Nahassyn	415	—	15	—	—	—
» El-Mouayyed, à el-Soukkarieh	1.125	—	1.092	335	—	—
» El-Bagam, à Ebiar	15	—	5	5	—	—
		2.555			2.420	051
B. Monuments réparés et non prévus au budget 1891. (Petits travaux d'entretien).						
Sébil Kaïtbâï, à el-Azhar	—	—	126	603	—	—
Moristan Kalaoun, à el-Nahassyn	—	—	—	795	—	—
Mosquée Aboul Ela, à Boulaq	—	—	3	300	—	—
» Kadi Yehia »	—	—	3	161	—	—
» Emir Kébir, au désert	—	—	—	265	—	—
Coupole Kansou el-Ghouri, au désert	—	—	—	625	—	—
Tombeau Kaïtbâï, au désert	—	—	1	768	—	—
Coupole Yacoub Chah el-Mehmendar	—	—	45	259	—	—
Portail de la mosquée Malika Safia, à el-Daoudieh	—	—	15	263	—	—
Mosquée Aydoumar el-Bahlaouan	—	—	7	146	—	—
Tombeau de Gohar el-Madani	—	—	2	580	—	—
Mosquée Kaïtbâï, à Medinet el-Fayoum	—	—	5	620	—	—
Coupole el-Onsi, à el-Hattaba	—	—	29	052	—	—
Mosquée Gaï el-Youssefi	—	—	25	104	—	—
» Sangar el-Gaouli, à Kal'et el-Kabch.	-	—	—	055	—	—
Mosquée el-Achraf, au désert	—	—	1	345	—	—
Maison Choukara, à Khoch Kadam	—	—	—	575	—	—
(Somme allouée pour les petits travaux).		160			268	516
C. Surveillance des travaux	—	—	—	—	37	715
D. Personnel du bureau	—	—	497	360	—	—
E. Frais divers :						
Frais de monture	—	—	67	949	—	—
Indemnité pour les élèves de l'Ecole polytechnique	—	—	9	940	—	—
Indemnité pour deux copistes	—	—	18	—	—	—
A reporter	—	2.715	—	—	2.726	282

DÉSIGNATION	CRÉDITS ALLOUÉS		DÉPENSES FAITES			
	Partiels	Totaux	Partielles		Totales	
	L.E.	L.E.	L.E.	M.	L.E.	M.
Report.....	—	2.715	—	—	2.726	282
Salaire du farrache d'Ibn Touloun.....	—	—	6	083	—	—
Fournitures de bureau	—	—	16	350	—	—
Installation de bureau, affranchissements divers, reliure des brochures et menus frais.....	—	—	13	310	—	—
(Somme allouée pour le personnel et frais généraux).....	—	600	—	—	628	992
TOTAUX....	—	3.315	—	—	3.355	274
Somme engagée en 1890 sur le budget de 1891 (voir le 104me rapport)	—	685	—	—	—	—
Excédent de dépenses en 1890 (voir le 142me rapport).....	—	—	—	—	597	589
Reliquat.....	—	—	—	—	47	137
TOTAUX GÉNÉRAUX....	—	4.000	—	—	4.000	—

Le Caire, le 4 octobre 1893.

Signé : BAROIS, HERZ.

156me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 59).

Examen :

1° De trois demandes de construction ;
2° De la mosquée du sultan Saleh Ayoub, à el-Nahassyn (plan n° 38):
3° De trois listes de devis ;
4° Du musée arabe ;
5° De l'okala Kaïthâï, à el-Sérouguieh (plan Grand bey n° 35, Caire) ;
6° De la mosquée de Malika Safia (plan n° 200) ;
7° Du Kouttab du sultan Moustapha, au quartier de Sayeda Zenab (plan vis-à-vis du n° 224) ;
8° Du sébil et kouttab du cheikh Metahhar (plan vis-à-vis du n° 175) ;
9° Du tombeau du sultan Saleh Ayoub (plan auprès du n° 38) ;
10° De la mosquée el-Mârdâni (plan n° 120) ;
11° Du minaret de la mosquée Serghatmach (plan n° 218) ;
12° D'une ancienne maison (propriété de feu Osman Agha Tobguibachi. à Rosette.
13° Fournitures de bureau.

1° Demandes de construction.

Les demandes de construction ont été faites par :

a) Le cheikh Mohamed Gabr el-Attar pour reprendre en sous-œuvre sa maison sise à Darb el-Saada et touchant à la zaouyeh d'el Sett Bairam ;

b) Le cheikh Mohamed el-Emir pour changer des pierres défectueuses dans le rabb' qui touche à la mosquée de Sayadi Omar el-Godari dans le quartier el Godarieh ;

c) Le sieur Touman effendi Chanan, nazir du Wakf Houssein Agha Chanan, pour construire le mur ouest de la maison par lui administrée et qui touche le sébil et l'école du même wakf. Ces édifices sont situés dans le Rahabet Abdyn.

La deuxième Commission propose, après examen fait, de ne pas classer ces constructions parmi les monuments à conserver, vu qu'elles ne présentent aucun intérêt artistique ou historique.

2° Mosquée du sultan Saleh Ayoub.

Les services de la ville du Caire, en répondant à la demande faite par le Comité au sujet de la construction d'un troisième étage sur la maison qui touche le minaret de la mosquée de Saleh Ayoub (voir le 155e rapport), dit que le propriétaire de l'immeuble a construit sans rokhsa. Il a élevé l'étage en question en cachette, ce qu'il a pu faire d'autant plus facilement que la surface construite ne dépasse pas 20m carrés. Un procès-verbal de contravention a été dressé contre lui sous le n° 192, lequel a été transmis au parquet par lettre du 12 octobre 1893, n° 1942.

La deuxième Commission prend note de cette déclaration.

3° Devis.

Trois listes de devis sont présentées à la Commission par l'architecte du Comité ; elles se rapportent aux devis et programmes de travaux dressés sur la demande du Comité et approuvés dans diverses séances.

Ce sont :

a) La liste des devis concernant les monuments appartenant à l'Administration générale des Wakfs. Le total de 39938 L.E. 286 mil. se partage comme suit : 10935 L.E. 625 mil. pour le compte du Comité et 29.002 L.E. 661 mil. pour le compte des Wakfs ;

b) La listes des programmes des travaux et des devis concernant les monuments appartenant au Gouvernement. Le montant des devis préparés est de 500 L.E.;

c) La listes des devis concernant des monuments appartenant aux particuliers ; elle se monte à 705 L.E. 195 mil.

Vu le § 4 du procès-verbal de la séance du 13 juin 1893 du Comité, dans lequel il est demandé à S. E. le président du Comité, que l'Administration générale des Wakfs fasse connaître au Comité, au commencement du mois de novembre de chaque année, quel sera le crédit que cette administration allouera au Comité pour les dépenses de l'année suivante, la deuxième Commission décide d'adresser à titre de renseignement au directeur général des Wakfs la liste mentionnée au § *a*) ci-dessus.

Quant aux listes mentionnées au § § *b* et *c*), la Commission désire les présenter à la prochaine séance du Comité pour qu'il prenne une décision sur la suite qu'il convient de leur donner.

4° Musée arabe.

Pour faciliter au public la visite des monuments et du musée arabe, la deuxième Commission demande que le même billet puisse servir soit pour un monument, soit pour le musée.

Elle demande, en outre, d'urgence, que le marché de citrons qui se tient journellement dans l'impasse conduisant à la porte de la mosquée el-Hakim (musée) soit déplacé.

Il est presque impossible de se faire un chemin parmi la foule, les paniers et les baudets, qui remplissent cette impasse.

D'après les informations recueillies, ce marché se tenait il y a peu d'années près dans l'okala n° 16 de la rue Bab el-Fétouh, qui porte encore aujourd'hui le nom de Okalat el-Lémoun.

La deuxième Commission demande à ce que notre président fasse le nécessaire auprès de S. E. le Gouverneur.

5° Okalat Kaïtbâï.

Le Ministère des Travaux publics a demandé la démolition d'urgence d'une partie de la maison wakf el Ménaoui, qui menace ruine.

Après remise de cette demande par l'Administration génerale des Wakfs à l'architecte des monuments, celui-ci a trouvé que la maison en question est le reste de l'okala du sultan Kaïtbâï, dont le Comité s'est occupé dernièrement, et il a immédiatement étayé la partie signalée.

La deuxième Commission a trouvé, lors de sa visite d'aujourd'hui à l'okala, que ce rez-de-chaussée d'un monument, enfoncé de plus de 1^{m} 50 dans le sol a beaucoup souffert de diverses réparations et est dans un état de dégradation tel, qu'il faudrait renouveler toute la façade pour sauver les lintaux des portes.

Elle demande au Comité de ne pas classer cette construction parmi les monuments à conserver, mais d'exiger que la longue frise de bois à inscription (voir le rapport n° 150), soit déposée au musée arabe, et

Photogr. art. G. Lekegian et Cie.

OKALA KAITBAI DANS LA RUE EL-SEROUGUIEH, CAIRE.

Façade.

UNIV. M. C.

Photographie art. G. Lekegian et Cie.

OKALA KAITBAI DANS LA RUE EL-SEROUGUIEH, CAIRE.

Façade.

UNIV. OF N.Y.

que toutes les parties architecturales d'une valeur quelconque, soient réemployées dans la nouvelle construction que le Gouvernement se propose d'élever pour la bibliothèque khédiviale et le musée arabe, s'il y aura lieu de démolir cette bâtisse.

Dans ce but, tous ces éléments seront soigneusement enlevés et seront transportés au magasin des Wakfs, où ils seront déposés et dûment protégés contre les dégradations et les intempéries.

Avant la démolition, M. Herz fera prendre quelques vues photographiques de la façade existant et préparera les dessins nécessaires qui permettront de se rendre compte de la place que chaque pièce conservée avait dans l'édifice.

La commission accepte la dépense de 700 mill., frais d'étayement provisoire ordonnés par l'architecte.

6° Mosquée el-Malika Safia.

L'Administration générale des Wakfs donne communication d'une lettre de son chef de la 3me section, qui se plaint de l'état défectueux dans lequel se trouve l'escalier de la mosquée Malika Safia.

La deuxième Commission propose de rappeler aux Wakfs que la mosquée entière a besoin d'être réparée et que le devis des travaux a été soumis au Comité le 24 janvier dernier. Il ne tient donc qu'aux Wakfs d'ordonner les travaux qui seront exécutés sous le contrôle du Comité.

7° Kouttab du sultan Moustapha.

A cause d'un cas de maladie infectieuse qui s'est produit dans le kouttab du sultan Moustapha, les services sanitaires ont demandé à ce que cette école soit badigeonnée à la chaux et que les boiseries soient peintes avec une peinture désinfectante contenant un peu d'arsenic.

Le Ministère de l'Instruction publique, en transmettant aux Wakfs cette demande par lettre du 1er novembre 1893, n° 131, déclare avoir fait peindre les bancs et demande pour le reste l'avis du Comité.

La deuxième Commission trouve qu'on ne doit pas toucher la peinture du plafond, elle recommande plutôt de procéder à sa désinfection par fumigation. Elle décide, vu l'urgence, de répondre tout de suite dans ce sens.

8° Sébil et kouttâb du cheikh Métahhar.

L'architecte en chef des monuments ayant trouvé que la réparation des marquises de l'école du cheikh Métahhar n'est pas possible à cause de la décomposition des bois qui subsistent encore, a préparé un devis supplémentaire de 17 L.E. 340 mill., qui vise la réfection complète des marquises.

La deuxième Commission prend connaissance du devis et des cinq offres qui lui sont soumises sous plis cachetés.

Les offres les plus avantageuses sont données par les sieurs Khalil Ibrahim (11 % de rabais), et par Ahmed Khalifa (8% de rabais). Vu que ce dernier est un des entrepreneurs des travaux en cours d'exécution dans ce monument, la Commission propose de lui confier le travail. Elle invite toutefois M. l'architecte à tâcher d'obtenir un plus grand rabais du sieur Ahmed.

9° Tombeau du sultan Salèh Ayoub.

Le devis de 22 L.E. pour les travaux en cours d'exécution dans le portail du tombeau du sultan Saleh Ayoub contient un réemploi des vieux marbres de la partie à reconstruire. M. Herz ayant trouvé que ces marbres ne peuvent pas être réemployés à cause du peu d'épaisseur qu'ils auraient après la retaille, a préparé un devis supplémentaire se montant à 18 L. E. 653 pour l'achat de nouveau marbres.

La Commission estime que les Wakfs pourraient fournir les marbres nécessaires en les prenant dans ses dépôts, au lieu de faire de nouvelles dépenses pour la réparation de la porte.

10° Mosquée el Mârdâni.

Sur l'avis de S. E. le président de réparer le portail de la mosquée el-Mardani, le bureau du Comité a préparé un devis qui s'élève à L.E. 27. Les travaux visent la consolidation des épaulements de la grande niche et la pose d'une grille simple en bois pour empêcher l'usage malpropre de l'entrée.

UNIV. OF MICH.

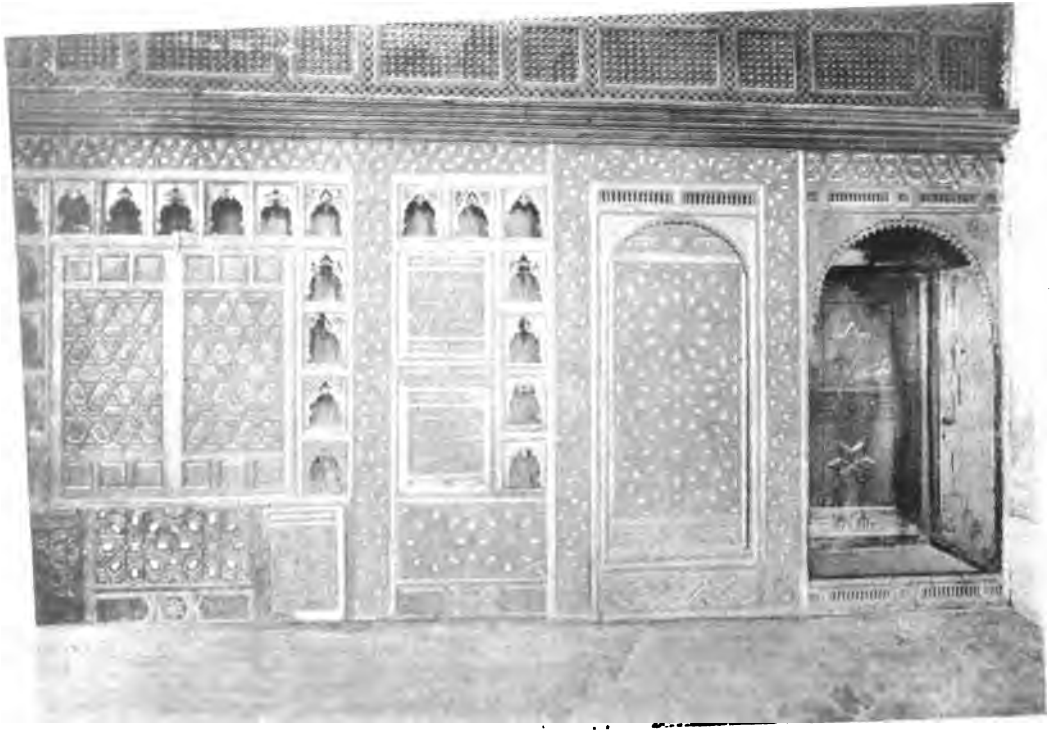

Photographie de S. E. Franz pacha

MAISON OSMAN AGHA A ROSETTE.

Vue intérieure d'une salle.

Comme S. E. le président désire hâter la mise en exécution des travaux en question, la deuxième Commission se propose de les faire faire sur la réserve du budget de l'année courante.

11° M:NARET DE LA MOSQUÉE SERGHATMACH.

L'architecte du Comité soumet le devis qu'il a dressé pour la démolition et la reconstruction de l'étage supérieur du minaret de la mosquée Serghatmach (voir le rapport n° 154, 5°).

La deuxième Commission trouve que la dépense de 430 L. E. est très forte et charge M. Herz de demander à des entrepreneurs des offres à forfait pour faire disparaître les défectuosités des colonnes qui soutiennent le bulbe.

12° ANCIENNE MAISON À ROSETTE.

S.E. le Ministre des Finances avise par lettre du 22 octobre 1893, n° 609, l'Administration générale des Wakfs qu'il y a à Rosette une maison dont 18 kirats reviennent aux héritiers de feu Osman Agha Tobguibachi, qui sont inconnus.

Cette maison contenant des anciennes pièces de boiseries, S. E. le directeur général est invité à déléguer un agent du Comité des monuments pour qu'il établisse ce qui en devrait être conservé.

La deuxième Commission ayant pris connaissance de cette affaire, S.E. Franz pacha veut bien se charger de se rendre à Rosette pour faire le nécessaire. On avisera le Ministère des Finances du jour du départ de S. E. Franz pacha, ainsi qu'il est demandé dans la lettre susmentionnée.

13° FOURNITURES DE BUREAU.

Vu le rapport n° 146 de la deuxième Commission, le bureau du Comité s'est procuré les fournitures de bureau nécessaires pour le second semestre.

La deuxième Commission approuve la dépense de 8 L.E. 700 montant des frais occasionnés par l'achat.

Le Caire, le 9 novembre 1893.

J. FRANZ, BAROIS, HERZ.

Procès-verbal n° 60.

(Voir rapports N°s 157, 158 et 159 de la deuxième Commission).

Le 13 décembre 1893, a eu lieu, à 3 h. p.m., la 60e séance du Comité des conservation des monuments de l'art arabe à la Direction générale des Wakfs. Étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, *président ;*
Tigrane pacha ;
Fakhry pacha ;
Yacoub Artin pacha ;
Franz pacha ;
MM. Barois ;
Grand bey ;
de Morgan ;
Vollers ;
Herz.

M. Grand bey lit le procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé et signé.

1° Le secrétaire fait la lecture des rapports de la deuxième Commission.

a) *Rapport N° 157 :*

Les conclusions sont acceptées sauf celles relatives à la répartition des 8,000 L.E. à dépenser en 1894, qui aura lieu comme suit :

N^os d'ordre	Liste des Devis	NOMS DES MONUMENTS	SOMMES À DÉPENSER		
			Pour compte des Wakfs	Pour compte du Comité	Totales
			L.E.	L.E.	L.E.
I	1	Mosquée Sultan Nasser (Citadelle.....	—	113	113
II	3	» Kâdi Yehia (Mouski).....	880	682	1.562
III	9	» Kidjmâs (Darb-el-Ahmar)....	70	930	1.000
IV	10	Coupole Beïbars (Gamâlieh)	280	600 (1)	880
		A reporter.....	1.230	2.235	3.555

Observations.— (1) Le devis est de 1,550 L.E.

Nos d'ordre	Liste des Devis	NOMS DES MONUMENTS	SOMMES À DÉPENSER		
			Pour compte des Wakfs	Pour compte du Comité	Totales
			L.E.	L.E.	L.E.
		Report.....	1.230	2.325	3.555
V	13	Zâouyet Dorghâm	60	40	100
VI	14	Mosquée el-Gaoukandar.....	37	55	92
VII	11	» el-Mouayyed (pour les peintures du plafond)	—	670 (2)	670
VIII	—	Mosquée el-Banât.....	2.500	—	2.500 (3)
			3.827	3.090	6.917
		Frais généraux du Comité	—	807	807
		Réserve.....	173	103	276
		TOTAUX.....	4.000	4.000	8.000

(2) Les devis des peintures des plafonds est de 1,830 L.E.
(3) Le devis sera préparé par le bureau du Comité.

Il a été arrêté que la deuxième Commission présentera au commencement de l'année 1894 les documents pour que la Direction générale des Wakfs mette ces travaux en adjudication, en observant, toute fois, qu'en ce qui concerne la coupole de Beibars, dont le devis total s'élève à 1550 L.E. et la peinture du plafond d'el-Mouayyed, dont le devis s'élève à 1830 L.E., le contrat sera fait pour l'exécution totale des travaux, mais qu'il sera inscrit que les adjudicataires ne pourront recevoir en 1894 que la somme allouée ci-dessus pour chacun de ces monuments ; le reliquat des dits travaux ne devant être payé qu'en 1895, quand bien même ils pourraient être achevés en 1894.

b) *Rapport N° 158 :*

Ce rapport concerne la remise en état de la mosquée du sultan Hassan. Ces travaux qui s'élèvent au total de 20.000 L.E. ne pourront être entrepris que lorsque des ressources suffisantes seront mises à la disposition du Comité.

c) *Rapport N° 159:*

Les conclusions sont approuvées.

2° Le Comité charge la deuxième Commission de l'examen de la coupole de la mosquée du village de Koubbeh et de présenter un rapport sur les travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter dans ce monument.

3° S. E. Fakhry pacha fait part des résultats de ses recherches au sujet de l'emploi des revenus de la wakfieh que S. A. Ismaïl pacha, ex-Khédive, a fait en faveur des établissements religieux. C'est un extrait de wakfieh qui lui a été remis par S.E. le directeur général des Wakfs. S.E. s'exprime comme suit :

La wakfieh de dix mille feddans constitués en wakf par S.A. Ismaïl pacha, ex-Khédive, portant la date du 5 Gamad-Akher 1282, du 15 Gamad-Akher 1287, contient les dispositions suivantes :

Le revenu de ce wakf sera dépensé à partir de cette date, en premier lieu, pour bâtir, reconstruire, entretenir le mobilier et pour établir le service religieux musulman dans les mosquées et les écoles situées au Caire qui n'ont point de revenu, ou dont le revenu est insuffisant pour leur construction et l'établissement de leur service religieux, y compris toute les fourniture des objets nécessaires à cet effet.

Le revenu du dit wakf sera dépensé d'abord pour les mosquées dont l'état est le plus mauvais en choisissant celles qui sont les plus remarquables et les plus fréquentées, et, en second lieu, pour celles qui sont d'une moindre importance et ainsi de suite, selon l'avis de l'administrateur ou de son wékil chargé de ce service.

Dans le cas où le revenu des mosquées et écoles du Caire suffira pour leur construction, restauration et leur service religieux musulman, le revenu du wakf en question sera dépensé pour la bâtisse, la construction, la restauration, l'entretien, le mobilier et l'établissement du service religieux musulman, dans les mosquées et écoles situées dans les provinces égyptiennes qui n'ont point de revenu, ou dont le revenu est insuffisant pour leur construction et établissement de leur service religieux, y compris toute la fourniture des objets nécessaires à ce but.

Enfin, si le revenu de ces mosquées des provinces égyptiennes suffit pour leur construction, restauration et établissement de leur service religieux musulman, que le revenu du wakf précité soit

dépensé pour les pauvres, les infortunés, les veuves et les abandonnés musulmans, partout où ils peuvent se trouver.

Le Comité remercie S.E. Fakhry pacha de cette communication et en prend bonne note.

Son Excellence annonce en même temps au Comité qu'on lui a dit que ce wakf est endetté en ce moment, mais il n'a pas eu les moyens de vérifier si ce dire est exact.

4° LL. EE. Fakhry pacha et Yacoub Artin pacha ayant visité ensemble l'école des filles à Seyoufieh, qui occupe le palais de l'Émir Taz, ont remarqué, du côté de l'est et du côté du lavoir, des murs entièrement mouillés, les eaux devant provenir des bains et des lavoirs de vaissaille ; la stabilité de ces murs paraît être altérée par cet état d'humidité et ils attirent l'attention du Comité sur ces faits.

La deuxième Commission est chargée de présenter un rapport sur cette question et d'indiquer quelles sont les mesures à prendre pour conserver ce monument.

5° M. de Morgan annonce au Comité qu'après les dégradations qui ont été faites par des malfaiteurs dans les nouveaux tombeaux découverts à Sakkara, il a signalé ce fait à S. A. le Khédive, qui a daigné promettre qu'une loi serait étudiée pour préserver les monuments de pareilles dégradations.

Il en avise le Comité, qui bénéficiera de cette loi pour les monuments dont il a à s'occuper.

Le Comité décide que, de son côté, il écrira au Ministère de l'Intérieur pour démontrer l'utilité qu'il y a de faire cette loi le plus tôt possible dans l'intérêt de la conservation des monuments de l'art arabe.

6° M. de Morgan propose au Comité d'étudier avec M. Herz les moyens de publier in-extenso les monuments de l'art arabe, tout comme le service des antiquités publie ceux de l'Égypte antique dans son catalogue des monuments et inscriptions de l'Égypte antique.

7° Le modèle des inscriptions des noms des mosquées présenté par la deuxième Commission est accepté.

Les noms arabes seront écrits en lettres de couleur vert foncé et les noms en caractères européens en lettres de couleur noire, le tout

sur fond blanc. La deuxième Commission préparera au plus tôt la mise en exécution de ces plaques.

8° M. Beato, photographe à Louqsor, qui avait demandé qu'une autorisation lui soit adressée pour entrer dans la mosquée de Kôss, afin de prendre les vues de minbar, n'a pas attendu cette autorisation pour faire les photographies du dit minbar (2 clichés) et celle du mihrab (1 cliché); il envoie une épreuve de chaque cliché avec une lettre du 10 novembre 1893 offrant de vendre deux douzaines de ces photographies pour le prix de 120 fr., soit 5 fr. la feuille. Ce prix semblant exagéré, M. de Morgan est chargé de traiter avec M. Beato pour qu'il cède quatre épreuves de chaque cliché à un prix raisonnable.

9° Un particulier propose de vendre pour le musée des débris de menuiseries anciennes trouvés à Aïn el-Sira dans des fouilles, pour le prix de 400 mill.; la proposition est acceptée. Les pièces seront cataloguées et exposées.

10° Les doubles des photographies, au nombre de 384, que le Comité avait en magasin, sont distribuées aux membres du Comité.

11° Par lettre du 12 juin 1893, la Direction générale des Wakfs annonce au Comité que les locataires de l'okelle de Kaïtbay à Sérouguieh se sont engagés à ne pas détériorer les architraves en bois sculpté de la façade de la dite okelle, connue sous le nom de wakf Osman Katkhoday Ménaoui.

12° M. Grand bey fait la lecture du rapport de S.E. Franz pacha, en date du 12 décembre 1893, sur l'examen qu'il a fait, dans la ville de Rosette, de la maison « Osman Agha », mission qu'il a remplie sur le désir du Comité (voir procès-verbal du 27 novembre 1893, rapport n° 156 § 12). Ce rapport est annexée au présent procès-verbal.

Le Comité partage l'avis de S. E. Franz pacha en ce qui concerne l'achat de 6 kirats qui appartiennent à un particulier, mais il n'approuve pas que la maison soit mise à la disposition du gouverneur de Rosette, pour y installer une administration. Cette maison sera classée et la garde sera confiée au gouverneur contre inventaire des objets qu'elle contient, jusqu'à ce qu'il soit décidé si elle doit être démolie et les objets précieux qu'elle contient transportés au musée. Le Comité remercie S.E. Franz pacha de la photographie qu'il a faite

des panneaux de menuiserie placés à l'intérieur de la maison et dont il remet un exemplaire avec son rapport.

13° Ouvrages reçus :

Bulletin de l'Institut Égyptien : troisième série, janvier 1893, n°s 2 et 3.

Résumé mensuel des observations météorologiques faites à l'Observatoire khédiviale ; mois de septembre et octobre.

Le Secrétaire :
GRAND.

Le Président ;
MOHAMED FAÏZI.

TIGRANE,
H. FAKHRI,
M. CHAKER. } *membres* :

RAPPORT adressé au Comité de conservation des monuments de l'Art arabe, par S. E. Franz pacha.

OUVRAGES DE BOISERIE DE LA MAISON OSMAN AGHA, À ROSETTE.

La maison contenant des ouvrages de boiserie dont la valeur est à apprécier, est située dans un carrefour de l'ancienne ville et fut terminée en date du 25 Chawal de l'année 1223 de l'hégire.

C'est une construction fabriquée en briques à trois étages, dont un rez-de-chaussée sur lequel reposent deux étages formant encorbellement.

L'état de solidité, après une considération récente, et satisfaisant pour garantir encore une longue durée de l'ensemble.

L'appareillage de la maçonnerie est fait avec beaucoup de précision, les arcs et pieds-droits de la porte d'entrée sont ornés de mosaïques de briques de diverses couleurs.

Les ouvertures des fenêtres sont fermées par des grillages en bois tourné.

Les murs et plafonds dans l'intérieur sont à peu près sans décorations, à l'instar des maisons en général à Rosette, mais ce qui sort de l'ordinaire ce sont divers pans de bois et portes, dont nous avons à nous occuper spécialement.

Les ouvrages en bois, qui font le sujet de notre mission, se trouvent en deux pièces du premier étage, et entre la mandarah et la khaznah du rez-de-chaussée. L'objet le plus précieux parmi les ouvrages forme la séparation entre le salon et la khaznah au premier étage. (Nous joignons la photographie que nous avons faite pendant notre visite à Rosette, le 3 de ce mois). Elle est exécutée en charpente, couverte de menuiserie richement ouvragée et de travaux de tourneur. Sa longueur est d'environ 6 mètres et sa hauteur de 4 mètres. Elle est composée de deux parties : l'inférieure, environ 50 centimètres plus haut que la supérieure, est faite en panneaux pleins, séparée de la pièce en-dessus par une corniche en bois grossièrement travaillée et exécutée en panneaux de mechrabieh.

Les frises de cette séparation représentent des bandes en ouvrages d'entrelacs à figures géométriques, dont les rets en bâtons rabotés en profil. Le remplissage de ces profils consiste en petits panneaux polygonaux, partiellement incrustés de nacre. Elles encadrent une série de portes, dont une partie conduit dans la khaznah contiguë ; une autre partie sert comme portes d'armoires entourés de niches-nain. Ces portes sont plus ou moins richement décorées, le genre de travail ressemble à celui des frises.

Le travail des mechrabiehs dans la partie supérieure est le même que celui que nous trouvons dans les anciennes maisons bourgoises du Caire.

Le même salon contient encore 2 portes d'armoires en frises et panneaux poligonaux ; le travail de menuiserie est soigneusemeut exécuté, mais sans emploi d'incrustations. Les autres travaux de menuiserie, formant une cloison en mechrabieh, posée sur des colonnettes en bois, aux quelques petites incrustations en ivoire formant inscriptions en lettres carrées, se trouvant sous une chambre voisine du 1er étage, et une séparation entre la mandarah et sa khaznah au rez-de-chaussée, sont des travaux ordinaires de tourneur et ne montrent rien d'extraordinaire en dehors de quelques bizarreries ; nous devons aussi signaler que les travaux d'incrustation du premier salon sont exécutés avec peu de soin.

Étant chargé aussi, de fixer, d'accord avec un fonctionnaire du gouvernorat de la ville, la valeur de ces objets nous avons évalué, d'ac-

cord avec S.E. Moustapha bey, le gouverneur même, tous ces objets à la somme de L.E. 75 (soixante quinze).

Quant à la question posée par S.E. le Ministre des Finances, si ces objets devraient être conservés parmi les objets de l'art arabe, nous répondons affirmativement, car il représentent un spécimen daté de travaux d'art de menuiserie de cette époque, mais nous sommes d'avis que cette conservation devrait avoir lieu sur place même.

Moyennant un petit sacrifice, et en donnant au plus une somme de 50 L.E. au copropriétaire, Ahmed Ali Amassiali Abdalla, qui consent, le Gouvernement pourrait devenir propriétaire unique, il ne possède actuellement que 18 kirats, et la maison vaut au plus une somme de 200 L. E.

Étant propriétaire unique, le gouvernorat de Rosette pourrait y loger un département de son administration et conserver par cette actions encore pour longtemps cette charmante petite maison, et cela aura d'autant plus de mérite que la plupart des anciennes maisons de Rosette sont tombées en ruine. Celles qui résistent encore sont l'objet d'une spéculation très active, qui consiste en leur démolition, pour vendre le produit de la démolition en briques à d'autres villes dans les environs.

Dans le cas où le Gouvernorat serait décidé, d'accord avec le copropriétaire, de transférer ces objets au musée arabe du Caire, les sacrifices à faire seraient plus grands.

D'abord il faudrait pour le démontage et le transport au Caire, environ, emballage compris	L. E.	20
Travaux pour remplacer les lacunes produites dans l'ancienne maison.....	»	20
Indemnité à payer au copropriétaire pour les 6 kirats de propriété 75/4	»	19
Somme totale...	L. E.	59

Le dépouillement de cette maison aurait aussi comme conséquence directe la diminution de sa valeur locative, qui est déjà actuellement très minime comme pour toutes les constructions de Rosette.

La conservation sur place n'exclurait pas, en cas de nécessité, le transfert ultérieur des objets au Caire à l'époque où le nouveau

musée arabe que le Gouvernement a décidé de construire serait terminé ; alors ces objets y trouveraient une exposition plus convenable que celle que le local provisoire pourrait leur offrir aujourd'hui.

A cause des raisons ci-dessus développées, le soussigné propose au Comité de conservation des monuments de l'art arabe :

1° De conseiller au Gouvernement de notre pays de conserver la maison en question avec tous les objets d'art qui s'y trouvent actuellement et telle qu'elle est aujourd'hui ;

2° De classer cet immeuble parmi les monuments de l'art arabe.

Le Caire, le 12 décembre 1893.

J. Franz.

157me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 60).

Examen :

1° De demandes de construction ;
2° De la question du budget ;
3° Du minaret de la mosquée d'Aydoumar el-Bahlaouan ;
4° De pierres antiques destinées au musée arabe ;
5° D'une lettre de M. l'architecte en chef du Comité.

1° Demandes de construction.

Les demandes de construction ont été adressées par :

a) Le sieur Aly Fath el-Bad, pour ouvrir une porte dans son magasin et construire le mur de la zaouyeh de Sayadi Aly Aballif dont il est nâzir, à Souékat el-Sabbaeïn (section Sayeda Zénab) ;

b) Le sieur Mohamed effendi Emâra el-Saghcolaghassi, pour bâtir sur son terrain sis à côté du tombeau d'el-Kolali (Boulaq) ;

c) Le wékil de la fille de feu Safar pacha, pour construire la façade ouest du palais sis à Atfet Abdalla-Bey (section Darb-el-Ahmar), à Séroughieh, au-dessus du tombeau el-Ambari.

Après examen, la deuxième Commission propose au Comité de ne pas classer ces trois édifices parmi les monuments à conserver, vu qu'ils ne présentent aucun intérêt pour le Comité.

2° Budget de l'année 1894.

Conformément à la décision du Comité prise dans sa dernière séance (59me), la deuxième Commission a examiné quels seraient les travaux à exécuter dans l'année 1894, en tenant compte que les travaux de conservation des monuments doivent figurer pour la somme de L.E. 4.000.

M. Herz présente à ce propos une lettre datée du 5 décembre 1893, que S.E. le directeur général des Wakfs adresse au Comité en réponse à la lettre du 15 novembre dernier, que la deuxième Commission lui avait adressée, demandant que les Wakfs fassent connaître de quel crédit le Comité pourra disposer en 1894 pour travaux de conservation des monuments.

La lettre de la Direction générale des Wakfs indique qu'une somme de 8.000 L. E. est destinée aux travaux de toute nature dans les monuments classés ; elle est accompagnée d'un état indiquant les travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter en 1894 avec cette somme, savoir :

N° d'ordre de la liste des devis	DÉSIGNATION DES MONUMENTS	MONTANT DES TRAVAUX		TOTAL
		Pour le compte des Wakfs	Pour le compte du Comité	
		L.E.	L.E.	L.E.
6	Mosquée Barkouk, à Nahâssyn	—	461	461
7	» Kâïthâï, au Fayoum	778	—	778
9	» Kidjmas el-Ishaki	70	930	1.000
11	» el-Mouayyed	1.640	—	1.640
15	» el-Malika Safia	—	259	259
16	» Aksounkor	55	—	55
8	» Gohar el-Lâla	138	362	500
—	» el-Banât	2.500	—	2.500
—	Appointements du personnel du comité et frais généraux	—	807	807
	TOTAUX	5.181	2.819	8.000

Cette réparation ne peut donner satisfaction au vœu du Comité qui a indiqué dans la dernière séance de la deuxième Commission de préparer un projet de répartition, en admettant qu'une somme de 4.000 L. E. serait destinée aux travaux de conservation des parties monumentales des édifices classés. — Pour se conformer à cette décision, la deuxième Commission, tout en se basant sur l'état des devis approuvés par le Comité, présente l'état ci-après, dans lequel nous proposons la dépense de 4.417 L. E. en coopération avec les Wakfs, dont 3.090 L. E. pour le Comité et 1.327 L. E. pour les Wakfs, après

avoir réservé 807 L.E. pour nos frais généraux ; il restera une réserve de 103 L.E. sur notre crédit de 4.000 L.E.

Voici cet état :

N° d'ordre de la liste des devis.	NOMS DES MONUMENTS	TRAVAUX À EXÉCUTER		TOTAL
		Pour compte des Wakfs.	Pour compte du Comité.	
		L.E.	L.E.	L.E.
1	Mosquée du sultan Nâsser, à la Citadelle....	—	113	113
3	» Kadi Yehya, au Mouski...	880	682	1.562
9	» Kidjmas, à Darb el-Ahmar.....	70	930	1.000
10	Khânka de Beibars.....	280	1.270	1.550
13	Zaouyet Dorgham.....	60	40	100
14	Mosquée el-Gaoukandar.....	37	55	92
	Frais généraux.....	—	807	
	Ensemble.....	—	3.897	
	Réserve	—	103	
	TOTAUX.	1.327	4.000	5.327
	Reliquat disponible.....	—	—	2.673
	Total égal au crédit.....	—	—	8.000

D'après cette répartition, nous engagerions 5.327 L.E. et il resterait 2.673 L.E. pour exécuter dans les édifices classés les travaux que les Wakfs désireraient exécuter. M. Sabri bey tient à déclarer qu'il ne partage pas l'avis de la majorité de la deuxième Commission, vu que la répartition des dépenses dans les devis entre les Wakfs et le Comité n'est pas bien basée.

3° Minaret de la mosquée Aydoumar-el-Bahlaouan.

La deuxième Commission ayant été chargée dans la dernière séance du Comité d'examiner à nouveau le dit minaret pour fixer définitivement la partie à démolir par suite de vétusté, s'est rendue sur les lieux et a constaté que les résultats des dernières observations faites ont démontré que ce minaret est resté dans l'état où il se trouvait après l'exécution des travaux de consolidation en l'année 1890, et

confirme la proposition qu'elle a faite dans son rapport n° 153 du 16 août 1893, qui consiste dans l'enlèvement pur et simple du bulbe et des colonnes qui le supportent.

M. l'ingénieur en chef des Wakfs ayant déclaré que ce minaret pourrait être utilisé dans une autre mosquée, la deuxième Commission serait d'avis, si la Direction générale des Wakfs en faisait la demande, d'autoriser cette translation, mais aux frais de l'Administration générale des Wakfs et à la condition d'y employer tous les bons matériaux qui proviendraient des parements de ce monument et à la place qu'ils occupent.

4° Pierres antiques.

La deuxième Commission prend connaissance des deux lettres suivantes :

a) Lettre de S. E. le Ministre des Travaux publics en date du 6 novembre dernier, n° 4491, avisant le Comité qu'une pierre provenant de l'aqueduc de Salâh el-Dyn, portant inscription, a été transportée au Ministère.

M. Herz a examiné la pierre en question. Elle est en calcaire blanc et se composait à l'origine, de deux morceaux. La moitié supérieure est brisée actuellement en trois pièces. L'inscription est en relief ; elle est disposée dans un médaillon. Le texte contient des louanges au sultan el-Ghouri.

La deuxième Commission propose de prier le Ministère des Travaux publics de faire transporter cette pierre au musée arabe.

b) Lettre de la part de M. Herz annonçant qu'il a trouvé dernièrement lors des fouilles qu'il a faites à l'extérieur de Bourg el-Zéfer, un bloc de maçonnerie en pierre de taille ayant formé tympan d'une porte ou d'une fenêtre, sur la face duquel deux lions sont sculptés en bas-relief. L'architecte annonce en même temps qu'il a fait transporter cette intéressante trouvaille au musée arabe.

5° Lettre de M. Herz.

M. Herz donne avis à la deuxième Commission d'une lettre qu'il a reçue le 1er mars dernier de S.E. le directeur général des Wakfs, dans laquelle il lui est annoncé que des ordres ont été donnés pour fixer à

4 L. E. 500 mill. par mois ses frais de monture. M. Herz dit avoir fait son possible pour se conformer au désir de Son Excellence, mais que pour surveiller convenablement les travaux, il a dû débourser, depuis le dit mois de mars, une somme de 8 L.E. 870 mill. en plus de la somme que le directeur général lui avait allouée.

La deuxième Commission propose au Comité de rembourser la dite somme avancée par M. Herz dans l'intérêt de la bonne exécution des travaux, ce qui est conforme à la décision prise dans la 33e séance en date du 17 janvier 1889.

Le Caire, le 5 décembre 1893.

Signé : J. Franz, Grand, S. Sabri, Dr Vollers et Herz.

158me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 60).

Examen :

Sur la mosquée du sultan Hassan.

La mosquée du sultan Hassan, la plus importante de toutes les mosquées de l'Egypte et un des plus beaux monuments de l'architecture musulmane, fut construite dans les années 757-760 de l'Hégire.

Elle est située au nord-ouest de la citadelle, sur la place el-Roumeïleh ; sa longueur est de 150m, sa largeur de 70m ; elle couvre une surface de 8525m.

Les lignes extérieures du plan forment un polygone irrégulier. L'intérieur de la mosquée proprement dite est disposé symétriquement par rapport à l'axe, qui est dirigé vers la Mecque (sud-est). Le magnifique portail, situé à l'angle nord, donne accès dans un vestibule à grandes niches, couvert d'un dôme qui repose sur une couronne de stalactites. Ce vestibule a lui-même les dimensions d'une petite mosquée. En avançant vers le sud-est et après un détour, on arrive dans l'imposante cour (sahn) de la mosquée. Là on a devant soi, au fond, le grand liwân avec la niche de prière, la chaire et la tribune (dikka); à gauche, à droite et derrière soi, les trois autres oratoires. La cour et les liwâns ont donc la disposition cruciforme.

Le milieu du sahn est occupé par l'ancienne fontaine qui sert aujourd'hui de bassin d'ablution et par une hanafieh datant de l'époque turque.

Derrière le mur du kébla (niche de prière), se dresse sous une coupole le tombeau qui avait été préparé pour le sultan. Cette chapelle se détache du corps de l'édifice. Son plan a la forme d'un carré de 21m de côté.

Dans les angles qui existent entre les liwâns sont des madârés (mosquées servant à l'enseignement), dont chacune comprend, en

dehors d'une petite mosquée, une multitude de chambres et de salles destinées à l'habitation des étudiants et des employés de la mosquée. Les madârés sont au nombre de quatre, correspondant aux quatre doctrines de la religion.

L'entrée dans ces écoles se trouve aux quatre coins du sahn. Les parois du grand liwân et du tombeau ont de riches revêtements de marbre et de diverses pierres. La frise à inscription coufique qui orne le sanctuaire est d'une beauté classique. Des inscriptions se trouvaient aussi dans l'oratoire des quatre écoles.

La partie nord-ouest de l'édifice contenait la cour d'ablution, située actuellement en contre-bas au sol de la rue voisine. Autour de cette cour est disposée en plusieurs étages une série de nombreux appartements.

Les principaux motifs d'ornementation des parties extérieures de l'édifice sont : le grand portail d'entrée, la façade sud-est avec ses deux minarets, la grande corniche composée de six assises de stalactites ; le reste des façades est formé de grands murs imposants avec leur huit étages de fenêtres.

Histoire de la mosquée.

El-Makrizi nous donne, dans son ouvrage « El-Khitat », d'intéressants détails sur la construction de la mosquée. Il la déclare construite avec des dimensions qui n'ont jamais été données à aucune mosquée. Les travaux auraient duré trois ans sans interruption, et les frais journaliers se seraient élevés à 20.000 dirhems (7.200 L.E.).

L'eunuque Mokbil el-Châmi a rapporté à l'historien avoir entendu du sultan lui-même, qu'il a dépensé d'un coup 100.000 dirhems pour la construction du cintre du grand liwân et que ce cintre fut ensuite jeté parmi les débris de la construction. Le sultan avait aussi déclaré, un jour, qu'il cesserait volontiers la continuation des travaux à cause des dépenses énormes qu'ils coûtaient, et que, s'il ne le faisait pas, c'était pour que le monde ne dît pas que le roi d'Egypte eût échoué dans l'achèvement de la construction d'une mosquée.

El-Makrizi loue ensuite la grandeur du liwân sud-est et la splendeur de la coupole,

Le sultan avait conçu l'idée d'élever quatre minarets, mais le troisième minaret, auprès du portail, fut à peine achevé qu'il tomba en tuant les 300 orphelins qui se trouvaient dans une école du voisinage. En conséquence, le sultan abandonna l'idée de faire plus de deux minarets. Les habitants du Caire prirent cet événement comme un mauvais augure pour la dynastie.

Le cheikh Behâ el-Dyn écrivit une poésie à cette occasion dans le but d'apaiser l'excitation du peuple, en disant que ce n'est pas à cause d'un vice de construction que le minaret est tombé, mais par suite du désir ardent qui lui a fait incliner la tête pour entendre de plus près les paroles du livre saint. Il rassurait également le sultan dans ses vers.

Mais on vivait, à cette époque, dans un temps mouvementé ; les révolutions se succédaient et le 33me jour après la chute du minaret, le sultan Hassan fut tué, ou au moins fut fait prisonnier et disparut pour toujours. Cela arriva avant que les marbres fussent posés. L'eunuque Béchir el-Gandâr a achevé la mosquée.

Sultan Hassan a institué de riches wakfs (legs) pour sa mosquée, mais, avec le temps, les émirs se sont emparés de tous les immeubles qui les composaient. Déjà, peu d'années après la mort du sultan Hassan, sa mosquée subit de premières mutilations. A cette époque les révolutions étaient fréquentes en Egypte et les partis politiques montèrent des machines de guerre sur la haute terrasse de la mosquée pour lancer de là des projectiles contre la citadelle. Lorsque le sultan Barkouk fut remis sur le trône de l'Egypte, il fit démolir le perron et les deux escaliers qui se trouvaient devant le portail, ainsi que l'escalier qui conduisait aux deux minarets et aux habitations qui se trouvaient dans la mosquée. Il fit exécuter des démolitions pour empêcher qu'on ne se servit de nouveau de la mosquée comme d'une forteresse. La base de la grande porte fut aussi murée et une fenêtre de la mosquée vis-à-vis de la citadelle, fut transformée en une porte, d'où le mouezzin annonçait la prière, car il ne pouvait plus monter aux minarets faute d'escalier.

Lorsque en 819 de l'hégire (1416 de J. C.) le sultan el-Mouayyed (1) construisit sa mosquée, il acheta pour 500 dinars la porte et le lustre en bronze et les fit transporter dans ce nouvel édifice.

(1) Voir rapport n° 87 du 7me fascicule du Comité des monuments.

Ce n'est qu'en l'an 825 de l'hégire (1422 de J. C.) qu'on reconstruisit les escaliers et que les mouezzins purent remonter aux minarets.

État actuel de la mosquée.

La grandiose mosquée du sultan Hassan n'a été ménagée ni par le temps ni par la main des hommes. Les pierres du soubassement des façades se sont effritées, les grilles des fenêtres sont ou brisées ou complètement enlevées. Ceci s'est surtout produit dans les endroits qui ont été cachés pendant plusieurs siècles par des boutiques et des masures, qui n'ont été enlevées qu'il y a une vingtaine d'années. Le niveau des rues s'est relevé devant les façades sud-est et sud-ouest. La grande corniche, d'une rare beauté, est en partie détruite.

Le perron à deux escaliers, devant le portail rétabli en 1422, a été reconstruit avec un seul escalier à une époque récente, autant qu'on peut en juger d'après la nature des maçonneries. Des deux minarets qui ont été élevés par le fondateur, le minaret est aussi tombé en 1659 (le 15 Moharram 1070) ; il fut reconstruit avec des dimensions moindres (1).

Il n'y a que le dernier minaret sud qui subsiste du temps de la fondation et encore il penche considérablement. Les vides des piliers à colonnes engagées de l'étage supérieur sont murés ; les galeries tiennent mal.

L'intérieur de la mosquée n'est pas non plus dans un état plus satisfaisant. Dans le vestibule, un dallage misérable, des portes et des fenêtres murées ; les voûtes à stalactites, d'une belle conception artistique sont rongées, mal protégées par une terrasse défectueuse. Les marbres du dallage de la grande cour sont formés de morceaux brisés entièrement, la fontaine de cette cour et le dikka réclament d'urgence des travaux de conservation. Les lambris du sanctuaire et du tombeau en marbre et autres pierres rares se détachent des murs, ou disparaissent sous la poussière des siècles. Une partie de la grande frise en bois de la coupole a été récemment étayée. Les grilles ont été enlevées et les fenêtres bouchées avec de la maçonnerie.

(1) Une ruelle qui aboutissait à ce minaret et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la mosquée el-Rifay, s'appelait, en souvenir de cet accident درب القتلى « Rue des tués. »

La coupole dont il n'existait pas la pareille, d'après Makrizi, s'écroula un an après le minaret, elle fut remplacée par le dôme que nous voyons aujourd'hui sous le gouvernement d'Ibrahim pacha. En comparant la coupole actuelle aux majestueux pendentifs en bois qui subsistent en partie fort détériorés, on doit conclure qu'elle n'a pas été reconstruite sur la même échelle que celle dont parle l'historien; cette supposition est d'ailleurs confirmée par Prisse d'Avenne dans son ouvrage l'*Art arabe*.

Les dépendances de la mosquée sont dans un état encore plus déplorable.

Une forte couche de terre partout, des murs en ruine, d'autres ajoutés après coup dans les quatre écoles et dans toutes les pièces.

Lors d'une visite faite à cette mosquée, nous avons découvert la cour d'ablution mentionnée plus haut. Elle occupe le rez-de-chaussée de la partie nord-ouest de l'édifice. Une grande porte, aujourd'hui en mauvais état, y conduisait autrefois directement de la rue. Il y a lieu de réparer cette porte et d'ouvrir le passage qui longe la façade sud-ouest. La cour d'ablution est actuellement encombrée de terre. Les locaux d'habitation qui l'entourent présentent un continuel danger pour le monument.

Il est nécessaire de démolir toutes les huttes qui ont été construites après coup dans les diverses parties de la mosquée. C'est une question vitale pour la conservation de ce monument, le plus imposant de l'art arabe, car à beaucoup d'endroits les murs sont gâtés par les infiltrations provenant de ces masures pendant plusieurs siècles.

En soumettant ce rapport au Comité, nous y ajoutons l'évaluation des travaux qui ne visent surtout qu'au nettoiement et à la conservation de la mosquée. Il est naturel que la Commission doive étudier plus minutieusement certains détails du programme ; le temps opportun pour ces études sera l'époque de l'exécution des travaux spéciaux.

Nous ajouterons quelques mots sur l'histoire du sultan qui construisit cette belle mosquée.

El Mélik el-Nasser Aboul-Maali el-Hassan ibn Mohamed ibn Kalaoun était le septième fils du fameux sultan Mohamed el-Nâsser. Il n'avait que 13 ans lorsqu'il fut ceint du sabre royal. L'époque à laquelle il vivait était un temps de trouble. Il était le seul de ses huit

frères qui put se maintenir pendant 11 ans avec diverses interruptions sur le trône de l'Egypte ; plusieurs d'entre ceux-ci ne comptèrent que quelques mois de règne.

La première fois, ce fut l'émir Tâz qui se mit à la tête d'une révolte. Il captura le sultan et le fit prisonnier à la Citadelle. Le sultan dépossédé qui s'occupait de littérature pendant sa captivité (il est même auteur d'un ouvrage sur la prophétie), trama une contre-révolution de concert avec son fidèle émir Tag el-Dyn et parvint à supplanter son successeur et plus jeune frère el-Mélik el-Saleh.

Les premières années après sa réintégration ne furent pas marquées par des événements importants.

Plus tard, il eut des démêlés avec l'émir Ilbogha et se mit à sa poursuite, mais il eut le dessous et se réfugia avec sa suite à Damas ; là, son hôte Charaf el-Dyn Moussa le trahit et le livra à Aydoumar, que l'émir Ilbogha avait envoyé pour s'en saisir.

Depuis lors, le sultan Hassan disparut avec sa suite sans qu'on ait pu en retrouver de traces.

C'est ainsi que périt, vers l'âge de 20 ans, le dernier grand sultan des mamlouks Bahri, à qui le monde musulman doit une de ses plus magnifiques mosquées, et dont el-Makrizi dit qu'il n'y eut dans sa dynastie, ni avant, ni après, un homme pareil à lui. Les historiens louent beaucoup le caractère du sultan Hassan. Il était ferme, courageux et d'une grande charité. Sa prestance était belle, sa chevelure blonde et sa figure marquée de taches de rousseur.

Le Comité s'est occupé à plusieurs reprises de cette mosquée. Nous relevons, des comptes rendus, ce que suit :

Procès-verbal n° 13 :

M. Franz bey annonce que les boutiques qui avaient été construites sans autorisation par les particuliers contre la mosquée, ont été enlevées.

Procès-verbaux n°s 25 et 26 :

Décision relative à la consolidation du grand entablement.

Procès-verbal n° 27 :

Le Comité demande au bureau qu'un rapport lui soit soumis sur les charpentes à réparer dans les angles de la coupole.

Le Comité décide aussi, en principe, la restauration de la mosquée et invite le bureau technique à préparer les études nécessaires pour établir le programme des travaux à entreprendre, etc.

Procès-verbal n° 41 :

Acceptation d'une proposition de la deuxième Commission pour soumettre un programme des travaux à exécuter dans cette mosquée.

La deuxième Commission présente ci-dessous l'énumération des travaux qu'il y a lieu d'exécuter et leur évaluation.

N° d'ordre	NATURE DES TRAVAUX	POUR COMPTE du Comité	POUR COMPTE des Wakfs	TOTAUX
		L.E.	L.E.	L.E.
1	Transport des terres qui se trouvent dans l'emplacement de l'ancienne cour d'ablution, dans les quatre madrassés, corridors sud-ouest de la mosquée, terrasses et plusieurs chambres. Démolition de toutes les chambres et murs parasites qui s'élèvent dans le côté ouest, et notamment, au-dessus de la cour d'ablution. Démolition des lieux d'aisances récemment construits derrière le liwân ouest	100	600	700
	Maçonnerie en pierre de taille :			
2	Les murs principaux à l'extérieur et à l'intérieur. Les murs dans les quatre madrasehs, les piliers dans la cour d'ablution, le minaret, etc.	290	1.300	1.500
3	Maçonnerie en briques et moellons. Les murs dans l'intérieur des quatre écoles et à leurs divers étages.	100	800	900
4	Revêtement des murs en pierre de taille	400	500	900
5	Enduit en imitation de pierre de taille : 4 et 5 dans les endroits où les pierres des murs sont effritées..	150	400	550
	A reporter.....	950	3.600	4.550

N° d'ordre	NATURE DES TRAVAUX	POUR COMPTE du Comité	POUR COMPTE des Wakfs	TOTAUX
		L.E.	L.E.	L.E.
	Report.....	950	3.600	4.550
	Terrasses et couvertures :			
6	Le béton doit être refait sur la plus grande partie des couvertures. L'absence de chape permettant l'infiltration des eaux.....	—	600	600
7	Crépissage, réparation et murs nouveaux.....	50	500	550
8	Badigeon	—	200	200
	Menuiseries :			
9	Réparation de la porte principale, des grandes portes des madarés, volets des fenêtres du liwân nord et sud. Réfection de la menuiserie dans toute la mosquée. Consolidation et réparation des stalactites du tombeau.	1.000	2.000	3.000
10	Réparations et nettoyage des marbres de revêtement dans le grand liwân et dans le tombeau.....	600	—	600
11	Dallage en marbre du sahn, bordure des liwâns, réparation de la dikka.....	1.000	2.000	3.000
12	Dallage ordinaire et dans les oratoires, le tombeau, les quatre écoles.....	—	700	700
13	Vitraux en plâtre découpé et vitres coloriées pour les fenêtres du tombeau. Elles seront refaites sur le modèle ancien, dont quelques-unes des fenêtres ont conservé des vestiges	100	500	600
14	Treillage en fils de laiton pour protéger les vitraux vers l'extérieur.....	—	350	350
15	Travaux en bronze (et en autres métaux). Réparation du placage des portes du sahn, de la porte du tombeau (incrustation en or et en argent), les portes du grand liwân, du minbar, etc. Grilles des fenêtres du tombeau, qui seront réouvertes, grilles d'autres fenêtres dans la façade	700	2.300	3.000
16	Travaux imprévus et surveillance	600	2.250	2.850
	TOTAUX.....	5.000	15.000	20.000

Le Caire, le 7 décembre 1893.

J. FRANZ, GRAND, HERZ.

Observation. — L'étude détaillée des travaux à exécuter dans la mosquée du sultan Hassan avec les dessins à l'appui sera publié ultérieurement.

59me RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 60)

Examen :

1° D'une demande de faire des fouilles dans les terres de Nachart.
2° Des appointements du personnel du bureau du Comité.
3° De la mosquée el-Mouayyed à el-Soukkarieh (plan Grand bey, n° 190).
4° D'une demande des entrepreneurs.
5° De la mosquée de Kidjmâs el-Ishaki à Darb el-Ahmar (plan n° 114).
6° De la mosquée d'Ibn Touloum (plan n° 220).
7° Du Khânka Beibars à el-Gamâlieh (plan n° 32).
8° Du minaret nord de la mosquée du sultan el-Nasser à la citadelle.
9° De la mosquée el-Sayadi Marzouk el-Ahmadi à el-Gamâlieh (plan n° 29).
10° De la coupole el-Fadâouieh à el-Abbâssieh.
11° Du sébil de Mohammed el-Bezdâr à châra Darb el-Akhdar (plan vis-à-vis n° 28)
12° Du musée arabe.
13° De la question du gardiennage des collines au sud du Caire.
14° D'un devis pour les travaux à exécuter dans la mosquée de Kânbâï el-Rammah à el-Manchieh (plan n° 254).
15° D'une demande de visiter gratuitement le musée arabe.
16° D'une lettre de M. le wékil de l'Administration générale des Wakfs au Comité.
17° D'une lettre de M. le professeur Dr Strzygowski.

1° Demande de faire des fouilles dans les terres de Nachart.

Après avoir pris connaissance du décret du 17 novembre 1891 concernant les conditions à imposer aux particuliers qui désirent obtenir la permission de faire des fouilles pour la recherche des antiquités, la deuxième Commission déclare qu'elle n'a pas d'autres conditions à indiquer pour les fouilles projetées dans les terres de Nachart que celles prescrites par le dit décret.

2° Appointements du personnel du bureau du Comité.

La deuxième Commission a pris connaissance du cadre du personnel de l'Administration générale des Wakfs que M. Herz lui a soumis. Il résulte de l'examen de ce document qu'il est convenable d'assimiler les employés du Comité à ceux des Wakfs, puisqu'ils sont payés par

la même caisse et avec les mêmes ressources. La Commission propose donc au Comité de demander à l'Administration des Wakfs de vouloir bien indiquer au Comité les classes dans lesquelles ces agents doivent être incorporés, en même temps que lui remettre un exemplaire du règlement sur l'avancement des employés de son Administration, pour qu'il lui soit permis d'appliquer ce règlement vis-à-vis des employés du Comité.

3° Mosquée el-Mouayyed.

M. Herz avise la Commission que l'entrepreneur qui avait réparé la menuiserie des anciens plafonds de la mosquée el-Mouayyed était tenu, d'après les termes de son contrat, de conserver les échafaudages pour qu'on puisse s'en servir lors de la réfection de la peinture des plafonds.

Comme il y a plus de 8 mois que la menuiserie est faite et vu que l'Administration générale des Wakfs ne s'est pas décidée à faire exécuter la peinture, l'entrepreneur a enlevé les échafaudages. La Commission demande au Comité d'approuver la mesure prise par l'entrepreneur. Cette clause ayant été introduite par elle dans le contrat parce qu'elle pensait que la Direction générale des Wakfs ferait exécuter cette peinture au fur et à mesure de la réparation des plafonds ; mais, jusqu'à présent, ces travaux de peinture ne sont pas encore mis en adjudication, et comme ils ne sont pas à la charge du budget du Comité, il n'est pas possible de prévoir à quelle époque on pourra les exécuter.

4° Demande des entrepreneurs.

Les entrepreneurs A. Khalifa et A. el-Chimi demandent un délai supplémentaire de deux mois pour l'achèvement des travaux dans le palais de Berdak et dans la coupole Aksounkor.

La Commission propose de leur accorder 45 jours, vu que ces entrepreneurs font leur possible pour fournir du bon travail.

5° Mosquée kidjmas el-Ishaki.

a) Attendu que les entrepreneurs des travaux en cours d'exécution dans la mosquée Kidjmâs el-Ishâki ont été chargés dernièrement

(rapport n° 156) de travaux non prévus au devis, la Commission propose d'accorder le délai supplémentaire de trois mois qu'ils demandent.

Pourtant, cette faveur leur sera accordée à la condition qu'ils exécutent les travaux de consolidation des plafonds de cette mosquée au plus tard dans un délai de 15 jours.

b) L'architecte avise la Commission que trois pièces de bronze d'applique ont été enlevées d'une porte de la mosquée Kidjmâs. Cette porte étant sous la responsabilité des entrepreneurs, la Commission décide, après discussion, de leur retenir 5 L.E. pour le dommage causé, mais cette somme leur serait remboursée s'ils rapportent les pièces volées.

c) En déblayant les soubassements de la mosquée Kismâs, les anciens escaliers ont été mis à jour. La première marche des escaliers se trouve à une profondeur de 1m 40 environ du niveau du sol de la rue ; or il n'est pas possible d'enlever cette épaisseur de remblai sans causer des dommages considérables aux propriétés riveraines de la rue Darb el-Ahmar ; cependant, pour la conservation du monument, il est indispensable que ces terres disparaissent auprès de l'édifice sur une certaine largeur et jusqu'au niveau des fondations pour ventiler ce soubassement.

La deuxième Commission propose d'exécuter les travaux indiqués par le plan ci-joint, consistant à déblayer, sur une largeur d'environ 1m 30, le soubassement de la mosquée, côté de Darb el-Ahmar, et de construire un mur de soutènement des terres de la rue ; ce mur sera surmonté d'une forte balustrade pour protéger les passants. Un petit escalier ferait communiquer le châra Darb el-Ahmar avec la rue passant à l'est de la mosquée, cette rue n'étant fréquentée que par les piétons. Du côté nord, il n'y a pas d'inconvénient à faire le déblai désiré sans qu'il soit utile de faire des travaux spéciaux. Ce plan sera adressé au Ministère des Travaux publics pour être approuvé et autoriser l'exécution des travaux.

6° Mosquée d'Ibn Touloun.

Comme suite aux rapports nos 78 et 143 et aux procès-verbaux nos 41 et 45, l'Administration générale des Wakfs a saisi son contentieux de l'affaire concernant les empiètements dont la mosquée d'Ibn Touloun est le sujet.

Avant de procéder à un acte quelconque, le conseiller judiciaire des Wakfs demande à ce qu'un plan exact lui soit soumis de la mosquée en question et de toutes les constructions qui l'entourent ou qui forment un gêne quelconque, en y désignant les parties qu'on désire faire disparaître. Elle ajoute qu'en attendant il n'est pas convenable de donner de nouvelles autorisations pour des constructions qui comporteraient, de n'importe quelle façon, un empiètement sur la mosquée.

La Commission invite l'architecte du Comité à présenter le dessin demandé.

7° Khanka Beibars.

L'Administration générale des Wakfs répond à la communication du 138me rapport de la deuxième Commission, touchant le khânka Beïbars, qu'elle ne trouve pas d'empêchement à ce que les quatre fenêtres soient remises dans leur état primitif.

La Commission prend bonne note de cette lettre et prie le Comité de rappeler aux Wakfs le complément des réclamations formulées par le Comité.

8° Minaret nord de la mosquée el-Nasser.

L'architecte avise la Commission que les travaux ordonnés dans le minaret de la mosquée du sultân el-Nâsser (Voir le 152me rapport) ont été achevés. Les faïences ont été fixés à leur place.

9° Mosquée de Sayadi Marzouk.

M. Herz annonce à la Commission que le cheikh Mohamed Mohamed Chams el-Dyn, administrateur de la mosquée Sayadi Marzouk, auquel le Comité a délivré (à certains conditions) une rokhsa pour réparer cette mosquée, en profita pour barbouiller les façades de ce bâtiment d'un affreux badigeon.

La Commission propose d'adresser un blâme à ce particulier pour avoir exécuté ce travail sans y être autorisé par le Comité.

10° Coupole el-Fadaouieh.

Une lettre du mamour de la première section des Wakfs (du 15 octobre 1893) avise la Direction générale que d'après toutes les démarches faites par lui pour rechercher le propriétaire de la coupole El Fadaouieh, il conclut qu'elle appartient au Gouvernement. La Commission propose : Que le Ministère des Finances soit avisé pour inscrire ce monument comme propriété de l'État, 2° que le Ministère des Travaux publics soit prévenu pour y faire en temps utile les travauk nécessaires à la conservation de ce beau monument.

11° Sébil Mohamed el-Bezdar.

La Commission propose de demander au Ministère des Travaux publics à ce que le niveau de la rue châra Darb el-Akhdar, dans laquelle se trouve le sébil Mohamed el-Bezdar, soit baissé de 0m,30 compté du seuil de la porte ouest, pour dégager le soubassement de ce monument.

12° Musée arabe.

a) M. Herz porte à la connaissance de la Commission que M. le Dr Fouquet lui a remis, pour le musée arabe, les objets suivants :

1° 87 pièces de poteries arabes ;

2° Un carton portant 90 pièces de perles, émaux, etc. Cette collection se rapporte à la verrerie arabe et est fort intéressante ;

3° Un carton de 19 pièces de flacons et ampoules ;

4° Un fragment (en plusieurs pièces) d'un ovoïde en verre émaillé. C'est un rare spécimen de ces ovoïdes dont les chaînes de lampes étaient ornées dans les mosquées.

Tous ces objets ont été déposés dans le musée arabe et inscrits dans les registres. La Commission propose d'adresser au Dr Fouquet les remerciements du Comité.

b) L'architecte soumet en même temps une facture de 10 L.E. 770 mill. pour les petites dépenses énumérées ci-après :

1° Avoir fait placer plusieurs pièces de boiseries dans le musée

et achat de quatre vitrines destinées à recevoir des verreries et d'autres objets	4	L.E.	110	Mill.
2° Achat de 14 trépieds sur lesquels ont été placées les lampes sans bases.....	1	»	680	»
3° Achat d'une armoire simple pour recevoir les poteries offertes par M. Fouquet.....	5	»	000	»
Total.....	10	»	790	»

La Commission est d'avis d'approuver cette dépense.

13° Gardiennage des collines au sud du Caire.

Voici dans quelles conditions la deuxième Commission propose d'organiser ce gardiennage :

1° Deux gardiens sachant lire et écrire l'arabe, aux appointements de 2 L.E. par mois, seront chargés de ce gardiennage.

2° Chacun d'eux aura une guérite posée dans un emplacement convenablement placé pour veiller sur la partie qui lui sera confiée (on peut compter 5 L.E. par guérite pour sa construction) ;

3° La surveillance sera faite du fagr jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil en toutes saisons ;

4° Les gardiens seront déclarés à la police afin qu'ils puissent, au besoin, réclamer l'assistance de la force publique ;

5° Ils porteront un uniforme ou un brassard en métal indiquant leurs fonctions ;

6° Ils auront pour mission d'empêcher les particuliers de faire des fouilles et d'enlever du sébakh dans les limites des terrains indiqués sur le plan ci-joint dressé par l'architecte, ces limites sont :

Au nord, l'abattoir ;
A l'est, la karafa de l'Imam el Chafey ;
Au sud, la plaine de Bassatin ;
A l'ouest, le terrain de M. H. Tschirgi.

La Commission propose au Comité d'adresser ces indications au Ministère des Travaux publics, qui a annoncé qu'il se chargeait du gardiennage de ces terrains.

14° Devis concernant la mosquée Kanbâï el-Rammah.

La Commission approuve le devis (voir le 149° rapport) pour l'exécution de certains travaux de conservation dans la mosquée Kanbâï el-Rammah.

Le montant du devis est de 106 L.E., dont 3 L.E. pour le compte des Wakfs et 103 L.E. pour compte du Comité.

15° Visites gratuites au musée arabe.

La demande de visiter gratuitement le musée arabe faite par le Ministère de l'Instruction publique pour le professeur de dessin à l'École khédivieh, peut être accordée, attendu que des autorisations semblables ont déjà été données à MM. les professeurs des écoles.

16° Lettre de M. le wékil de l'Administration générale des Wakfs au Comité.

La lettre de M. le wékil de l'Administration générale des Wakfs en date du 2 octobre dernier demande au Comité que, dorénavant, le bureau du Comité adresse sa correspondance directement aux administrations ou départements auxquels elle est destinée, pour éviter les retards des transmissions dans les différents bureaux de l'Administration. La deuxième Commission ne voit pas d'objection à suivre ette marche et remercie M. le wékil d'avoir bien voulu la signaler pour hâter les travaux administratifs du Comité.

17° Lettre de M. le professeur Dr Strzygowski.

Sur le désir de quelques membres du Comité, la collection des comptes rendus a été adressée à M. le Dr Strzygowski, professeur à Graz.

En réponse à cet envoi, M. le docteur propose d'adresser des exemplaires de ses travaux sur l'art byzantin aux membres qui le désireront.

La deuxième Commission propose de remercier M. le professeur de cette offre généreuse et de l'informer que le Comité acceptera avec reconnaissance deux exemplaires des dits travaux pour son usage et pour la bibliothèque.

Le Caire, le 12 décembre 1893.

J. Franz, Ismaïl, Grand, Vollers, Herz.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS A CONSERVER

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	Numéros des Procès-verbaux	Numéros des Rapports
A		
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Saâda	43	97
Abdel-Rahman el-Baktoumri (zâouyet)	51	118
Abdel-Rahman Katkhodây — (mosquée) devant Bâb el-Fetouh, (plan Grand bey n° 14)	41	—
Abdel-Rahman Kikhya (mosquée) à Bâb el-Fetouh	37	—
Abdel-Rahman Kikhya (Zâouyet) — Caire, à Gamalieh	39	71
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imam el-Châfey	30	41
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau du) — Caire, quartier d'Abdyn	38	70
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette	39	73
Adaoui (porte de ville el-) — Caire	30	39
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkâin	48	112
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Charieh	43	92
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski	59	154
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28
Ahmed el-Badaoui (mosquée) Tantah	45	102
Ainani (tombeau de Sayadi Mohamed)	53	126
Aksounkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkâin	41	80
Aly Aballif (zâouyet) à Souekat el-Sabbaeïn	60	157
Aly el-Fârra (mosquée) — Caire, rue Bâb-el-Bahr	43	—
Aly el-Serdâr (tombeau du cheikh) Caire	47	108
A ti Barmak (Sébil de la mosquée) — Caire, Souk el-Selah	26	—
Ambari (tombeau d') Caire à Hâret el-Ambari Gamâlieh	51	124
Ambari (tombeau d') — Caire, à el Serouguieh	60	157
Amrâni (madrassa de la mosquée el-) — Boulâq	42	—
Ansari (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire à Shâra el-Mouchtahar	47	109
Aoulad el-Saï (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslân el-Bahâï	59	152
Araki (zaouyet wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdyn	47	109
Arbaïn (tombeau de Sayadi el-) — Caire, à Châra Darb el-Choughlân, quartier Darb el-Ahmar	42	86
Arbaïn (zâouyet du cheikh el-) — Boulâq, Darb el-Kassassyn	42	89
Arbaïn (zâouyet el-) — à Darb el-Dâlli Houssein	53	125
Aslân (zâouyet de Sayadi) — Caire, à Hâret Chakboun	47	107
Attalla el-Skandari (sébil wakf — à Mehalla el-Kobra	48	113
Aycha el-Settouhieh (kouttâb de) — Caire, Bâb-el Fetouh	45	102
B		
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh	44	98
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbâï	43	—
Baramouni (tombeau du cheikh el-) — Caire	47	107

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	Numéros des Procès-verbaux	Numéros des Rapports
Bâsset (tombeau de Sayadi Abdel)	51	118
Bechir Aghâ el-Gandâr (zâouyet) — Caire, Nour el-Zalâm	30	39
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tena	55	142
Beiram (zâouyet el Sitt) — Caire, à Darb Saâda	59	156
Belifieh (mosquée wakf el-) — Caire, à Souk-el-Selâh	30	—
Belkeni — Caire, châra el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh	41	76
C		
Châhyn (tombeau du cheikh Mohamed Ibn) — Caire, Châra el-Mouchtahar	47	109
Châhyn (zâouyet) — Caire, rue el-Khokha, quartier el-Khalifa	33	50
Châhyn el-Khalaouati (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41	84
Charkassi (mosquée Mohamed el-) — à Châra bein el-Sayareg	55	142
Chems el-Dyn (zâouyet) — Caire, à Hâret el-Saâda	48	112
Cheoûkh (mosquée el-) — Caire, à Châra Margouch	47	110
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski	59	152
E		
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhet el Kattânyn	49	114
F		
Fâr (tombeau de Sayadi Ibrahim el-) — Caire, à Darb el-Hosr	55	129
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, Darb el-Halfa	42	86
Farghâl (sébil du sieur) à Darb el-Nahâssyn	55	129
Farghâli (mosquée el-) — Caire, à Kabr el-Taouil, plan Grand bey n° 164	32	45
Fatma Khaouand (zâouyet) — Caire, Bâb el-Charieh	26	34
G		
Gaëdi (tombeau de Sayadi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua	51	118
Gafer el-Sâdik (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzâoui (la façade est classée, le reste déclassé)	55	129
Gaoukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (la façade est classée, le reste est déclassé)	55	133
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Caire, à Darb el-Saâda	43	92
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire à Deir el-Nahhas	35	57
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr	42	88
H		
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, Abdyn	43	91
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue Mahgar	35	57
Hassan (tombeau du Sayadi) — Boulâq, rue el-Gallâdin	35	57
Hâtou (mosquée de) — Caire, à el-Gamâlieh	44	44
Hemazi (tombeau du cheikh el-) — Caire, Hemazieh	46	46
Hussein Aghâ Chanân (sébil et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn	59	59

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	Numéros des Procès-verbaux	Numéros des Rapports
I		
Immâmeïn (sébil el-) — Caire, à Bâb el-Charieh	33	—
Ismaïl el-Charâni (zâouyet el-cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua beïn el-Kafreïn	32	—
K		
Haboua (mosquée el-) — Vieux-Caire	41	83
Kâdi Barakât (mosquée el-) Caire, plan Grand bey n° 62	26	33
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée el-) — Caire, quartier el-Hamzâoui	30	41
Kaïtbay (Okâla vis-à-vis du tombeau)	44	—
Kânbây el-Charkassi (mosquée) — Caire, à Karameidan	42	88
Kânbây el-Mohammadi (le sébil de la mosquée) Caire, à el-Saliba	55	129
Kamrâoui (zâouyet el-) — Caire, à Darb el-Dakkak	51	124
Kanêm el-Tâguer (mosquée) — connue aussi sous le nom de el-Almi, à Kal'at el-Kabch	34	52
Karâfi (la mosquée excepté la porte) — Caire	55	133
Karamâni (zâouyet el-) — Caire, Hassanieh	41	75
Katkhodây el-Razzâz (sébil) — Nour el-Zalam	30	41
Kazzâz (zâouyet el-Oustâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn	51	122
Khabbâz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi	43	92
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulâq	43	92
Khaouâss (mosquée el-) — Caire à Kantaret el-Dikka	33	51
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba	41	74
Kolali (tombeau el-) — à Boulâq	60	157
Kolchani (sébil wakf el-) — Caire, à Kerabieh	45	102
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbâssieh	55	129
Kossâ Sanân (sébil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sébil)	55	140
Khourdi (tombeau du cheikh el) — Caire, à Om el-Ghoulâm (plan Grand bey, auprès du n° 25)	53	—
M		
Mabdoul (mosquée Mohamed bey el-) — Caire, Abdyn	56	147
Magharba (sébil des Wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba	42	86
Magharba (sébil au-dessous d'un pont à Hâret el-)	59	151
Moharrem bey (sébil) — Caire, Darb el-Hagar à Sayeda Zenab	41	75
Maklabây Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fil, plan Grand bey n° 207	34	53
Mazharieh (mosquée el-) — Caire, rue el-Baghâla	43	90
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Zir el-Ma'allak	55	137
Mokbil el-Dâoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail)	55	133
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra	33	51
Moussa (tombeau du cheikh) — Caire	55	133
Moustapha el-Bakri (tombeau du cheikh) — Caire, au désert	24	—

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	Numéros des Procès-verbaux	Numéros des Rapports
N		
Neamân (zâouyet Sayadi) — Caire, à Châra el-Dâoudieh.....	57	149
O		
Omar ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole dans son voisinage — Caire, Guebel el-Guiouchi.....	33	50
Omar el-Godari (mosquée Sayadi) — Caire, à el-Godarieh.....	59	156
Onsia (mosquée el) — Caire à Darb el-Hosr.....	59	150
R		
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du Cheikh — Caire, Achrafieh.	46	105
Ragab (coupole du cheikh) — Caire, à Hattâba.....	46	104
Redeni (mosquée el) — Mehalla el-Kobra.....	42	—
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh.....	41	74
S		
Sadd (porte de la ville) — Caire, quartier de Sayeda Zenab.....	30	41
Saï el-Bahr (mosquée) — au Vieux-Caire.....	56	146
Sâleh (école et sébil) — Caire, à Hâret el-Maouâchet.....	53	128
Selâhdâr (mosquée el) — Caire, à Châra Margouch.....	55	137
Sâlem (tombeau du cheikh) (il n'y pas de trace d'une construction) Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn.....	44	100
Saoudoum el-Kasrâoui (la coupole à conserver) (mosquée) — Caire, à Batnieh.....	41	82
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à Khalifa.....	49	114
Selim (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar.....	33	48
Siâd (tombeau de) — Boulâq, à Darb Rabia.....	51	128
Skandar (sébil) — Caire, à Hâret Kom el-Saïda.....	51	118
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chok...	51	120
Scuedân (tombeau du cheikh) — Caire, à Hassanieh.....	46	106
T		
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, Bâb el-Louk.....	41	76
Tabbâkh (zâouyet el-).....	55	129
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Charieh (plan Grand bey n° 130).....	26	34
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi, plan Grand bey n° 84.....	35	57
Tina (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf.....	43	91
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à el-Magharbelyn.....	55	137
Y		
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.....	43	94
Yazgui (sébil Mahmoud effendi el-) — Caire, Sayeda Néfisseh...	49	115

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	Numéros des Procès-verbaux	Numéros des Rapports
Youssef Nakib el-Guech (mosquée) à Darb el-Gamamîz	33	51
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	45	103
Z		
Zaghloul (mosquée el-) à Rosette	41	85
Zâhed (mosquée el) — Caire, à Souk el-Zalat	45	103
Zaré el-Naoua (tombeau de Sayadi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	51	122
Zayda (sébil el-Sitt) — Caire, rue Ghett el-Edda	45	102
Zordok (mosquée el) — Caire, à Souk el-Khodâr el-Kadîm	41	76

TABLE ALPHABÉTIQUE

	Pages des Procès-verbaux	Pages des Rapports
A		
Abbassides (tombeaux des Khalifes) auprès de Sett Nefissah	27, 50	32
Aboubakr Mazhar (mosquée) à Hâret el-Birgaouân	—	23, 24, 28
Abouhoreba (mosquée) voir Kidjmas el-Ishâki.	—	—
Aboul Ela (mosquée) à Boulâq	—	87
Achraf (mosquée funéraire du sultân el-) au désert Kaïtbay	—	54, 87
Aîn el-Sira (terrain de)	100	—
Akhor (mosquée Émir) près de la Citadelle	—	57
Aksounkor (mosquée) à Darb el-Ahmar	—	68, 106
Aksounkor (coupole) à el-Gamâlieh	28, 43	34, 39, 81, 119
Amrâni (mosquée el-) à Boulâq	—	54
Aqueduc de Salah el-Dyn	49	25, 63, 108
Aydoumar el-Bahlaouân (mosquée) à Om el-Ghoulâm	48	69, 76, 87, 107
B		
Bagam (mosquée el) à Ebiâr	—	87
Bahnassa (dans le village de) moudirieh de Minieh	10	—
Banât (mosquée el) à Chàra Bein el-Nehdein	97	75, 106
Barkouk (mosquée du sultân) en ville	27, 48	23,24,33,38,57,77, 86, 87, 106
Barkouk (mosquée funéraire) au désert	—	18, 58, 62
Bazabiz (maison à Darb el-) près la mosquée d'Ibn Touloun	10	—
Bechtak (palais) à el-Nahâssyn	—	17
Beibars Gachankir (Khânkâ) à el-Gamâlieh	96	107, 121
Berdak (palais) derrière la mosquée du sultân Hassan	43	23, 119
Bezdâr (sébil Mohamed el) à Sayedna el-Houssein	43	23, 122
Bourg el-Zefer	—	108
C		
Cheikhou (mosquée) à el-Saliba	—	76
Choukâra (maison wakf) voir Gamâl el-Dyn el-Zahabi	—	—
Choulâk (zâouyet) à Hâret el-Birgaouân	—	85
Collines (gardiennage des) au sud du Caire	—	123
D		
Dorghâm (zâouyet du cheikh Mohamed) à Darb el-Kazzâzin	97	107

	Pages des Procès-verbaux	Pages des Rapports
E		
Erment (bain à).....	29	—
F		
Fadâouieh (coupole à el-Abbassieh).....	29	17, 23, 122
Fetouh (Bâb el-).....	—	18
G		
Gamâl el-Dyn el-Oustadâr (mosquée) à el-Gamalieh.....	10	32, 38, 55, 67
Gamâl el-Dyn el-Zahabi (maison) à Khoch-kadam	—	17, 87
Gaoukandâr (mosquée el-) à Om el-Ghoulâm .	97	107
Gây el-Youssefi (mosquée el-) à Souk el-Selâh.	—	22, 87
Ghouri (coupole de Kansou el-) au désert	—	87
Ghouri (tombeau du sultân el-) en ville.....	9, 29, 41, 49	62, 78, 81
Gohar el-Lâlâ (mosquée) près la Citadelle.....	—	106
Gohar el-Madani (tombeau de) à el-Roukbieh.	—	87
H		
Hamza (sébil wakf) à Kasr el-Chôk.....	—	70
Hassan (mosquée du sultân) près la Citadelle.	97	17, 110
Henoud (zâouyet el-) à Darb el-Ahmar.....	43	23
I		
Idâl (tombeau du sultân) au désert de Kaïtbâï.	—	18, 59
K		
Kâdi Yehya Zein el-Dyn (mosquée) au Mouski.	96	107
Kâdi Yehya Zein el-Dyn (mosquée) à Boulâq.	—	87
Kaïtbay (mosquée du sultân) à Kal'at el-Kabch.	—	18
Kaïtbay (abreuvoir) à el-Azhar.....	9	87
» (okâlat à el-Sérouguieh).....	100	18, 35, 59, 60, 91
» (tombeau) au désert.....	—	87
» (mosquée) dans la ville de Fayoum..	—	87, 106
Kalâoun (moristân du sultân) à el-Nahassyn..	—	87
Kâmel (mosquée du sultân el) à el-Nahâssyn..	57	82
Kanbâï el-Rammâh (mosquée) à el-Manchieh .	—	35, 124
Kâssem pacha (sébil de) à Souk-el-Selâh	—	72
Katkhoda (sébil wakf Mohamed) à el-Daoudieh	—	31
Kebir (tombeau de l'Emir) au désert.....	—	59, 87
Khosrof pacha (sébil de) à el-Gamâlieh.....	49	55
Kidjmâs el-Ichâki (mosquée) à Darb el-Ahmar.	43, 47, 96	23, 56, 59, 84, 106 107, 120
Kolson (sébil wakf) à Darb el-Bagâmoun.....	—	16
Kôss (mosquée de)	100	74
Koubbeh (mosquée du village de).....	97	—

	Pages des Procès-verbaux	Pages des Rapports
L		
Latif bey Selim (zâouyet de la maison) à Souk el-Selâh	—	71
M		
Malika Safia (mosquée el-) à el-Daoudieh	—	15, 87, 92, 106
Mârdâni (mosquée el-) à Darb el-Ahmar	—	71, 94
Marzouk el-Ahmadi (mosquée) à el-Gamâlieh	—	88, 121
Mehmendâr (mosquée el-) à Darb el-Ahmar	—	47
Metahhar (sébil du cheikh) à el-Nahâssyn	43	23, 93
Mirza (mosquée) à Boulâq	—	22, 51, 68
Moeini (mosquée el-) à Damiette	9, 11	—
Mohamed bey Aboudahab (mosquée) à el-Azhar	—	15, 22
Monsi (coupole el-) près de Bâb el-Atabek	—	17, 87
Mouayyed (mosquée el-) à el-Soukkarieh	97	24, 36, 87, 106, 119
Moustapha (école el-Sultân) à el-Sayeda Zenab	—	92
Musée arabe	41, 50	18, 20, 62, 63, 69, 82, 86, 91, 122, 124
N		
Nachart (fouille de)	—	118
Nasr (Bâb el-)	—	18, 31, 54, 64
Nâsser (mosquée du sultân el-) à la Citadelle	96	23, 72, 107, 121
O		
Osman Aghâ Tobguibâchi (maison de) à Rosette	100	94
P		
Procès-verbal n° 56	7	—
» 57	27	—
» 58	40	—
» 59	46	—
» 60	96	—
R		
Rapport de la deuxième Commission n° 146	—	14
» » » 147	—	20
» » » 148	—	31
» » » 149	—	34
» » » 150	—	53
» » » 151	—	68
» » » 152	—	70
» » » 153	—	75
» » » 154	—	79
» » » 155	—	83
» » » 156	—	89
» » » 157	—	105
» » » 158	—	110
» » » 159	—	118

	Pages des Procès-verbaux	Pages des Rapports
S		
Sadât (mosquée el-) à el-Khoronfich.....	—	18, 59
Saghri Wardi (mosquée) à el-Makassis.....	—	80
Sâleh el-Dyn (tombeau) à el-Nahassyn.....	—	18,37,58,84,90,93
Sangar el-Gâouli (maison wakf) à Kal'at el-Kabch.....	—	60, 87
Serghatmach (mosquée) à el-Khoderi.....	—	80, 94
Soliman (sébil wakf el-Hag) à Bâb el-Charieh.	—	58
Souk el-Selâh (porte monumentale) à Souk el-Selâh.....	—	74
T		
Tayar (tombeau du cheikh el-) à Darb el-Gamamis.....	—	33, 55
Tâs (palais de l'Émir) à el-Seyoufieh.....	99	—
Touloun (mosquée d'Ibn) à Kal'at el-Kabch ..	10, 29	23, 24, 87, 121
Y		
Yacoub Châh el-Mehmendar (coupole) à la Citadelle.....	—	87
Z		
Zâher Beibars (mosquée el-) à el-Abbassieh...	8, 48	21, 68, 80
Zoumr (mosquée Mohamed el-).....	—	26
Zouêla (Bâb) à Taht el-Rabb.....	—	79

TABLE DES MATIÈRES

DU DIXIÈME FASCICULE — ANNÉE 1893.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Numéros — Pages

56. CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE DU 11 MARS 1893 7
57. CINQUANTE-SEPTIÈME SÉANCE DU 2 MARS 1893 26
58. CINQUANTE-HUITIÈME SÉANCE DU 13 JUIN 1893 37
59. CINQUANTE-NEUVIÈME SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1893 42
60. SOIXANTIÈME SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1893 90

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

CENT QUARANTE-SIXIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. D'une demande de construction 13
2. De trois lettres du consulat d'Autriche-Hongrie 13
3. De la liste de fournitures de bureau pour l'exercice 1893 14
4. De la maison Mohamed Chemeis, touchant la mosquée El-Malika Safia (plan Grand bey n° 200) 14
5. De la mosquée Mohamed bey Aboul Dahab, près d'el-Azhar 14
6. Des plaques à placer sur les monuments 15
7. Du sébil wakf Kolson, à Darb el-Bagamoûn 15
8. Du tombeau el-Onsi 16
9. Du palais Bechtâk 16
10. Des dépenses pour petits travaux urgents 16
11. Des recettes des mosquées et du musée arabe 17
12. De deux portes de ville, Bab el-Nasr et Bab el-Fetouh 17
13. Des observations sur divers monuments 17

CENT QUARANTE-SEPTIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. D'une demande de construction 19
2. De la question des antiquités extraites du terrain situé entre Aïn el-Syra et Batn el-Bakara 19
3. De la mosquée el-Zâher (plan Grand bey, n° 1) 20
4. De la mosquée el-Gaï el-Youssefi, à Souk-el-Selâh (plan n° 131) 20
5. De la mosquée el-Émir Moustapha Mirza, à Boulaq 21
6. De la mosquée Mohamed bey Aboul Dahab, près d'el-Azhar 21
7. Du budget du Comité pour l'exercice 1893 21
8. Des dépenses payées par le Comité pour le compte des Wakfs en 1892... 23
9. De l'aqueduc de Salah el-Dyn 24
10. Du minaret de Mohamed el-Zoumr (plan n° 174) 25

CENT QUARANTE-HUITIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

Numéros Pages

1. De trois demandes de construction 29
2. De la coupole des tombeaux des Khalifes Abassides, au désert de Sayeda-Néfissa 30
3. D'une lettre de M. Parvis 30
4. D'une lettre de l'entrepreneur de la mosquée Barkouk 31
5. Du tombeau du Cheikh el-Tayâr, à Darb-el-Gamamîz (plan Grand bey près le n° 215 31

CENT QUARANTE-NEUVIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. D'une demande de construction 32
2. Du tombeau de la mosquée Kanbâï el-Rammâh, à Manchieh (plan Grand bey, n° 136) 32
3. De l'okâlat Kaïtbâï, à Sérouguieh, n° 35 33
4. De la mosquée el-Mouayyed, à Soukkarieh 34
5. De la porte du tombeau du Sultan el-Sâleh, à Nahâssyn 34
6. De la mosquée Barkouk, à Nahâssyn 35
7. De la mosquée Gamâl el-Dyn Youssef el-Oustadâr, à Gamâlieh 36
8. De la coupole de la mosquée Aksounkor, à Gamâlieh 36

CENT CINQUANTIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. De deux demandes de construction 48
2. De la mosquée funéraire d'el-Achraf au désert Kaïtbâï 49
3. De la porte de la ville Bâb el-Nasr (plan Grand bey, près le n° 15) 49
4. De la mosquée el-Amrâni à Echèche el-Nakhla à Boulaq 49
5. Du sébil wakf Mirza à Boulâq 49
6. Du tombeau du cheikh el-Tayâr à Darb el-Gamamîz (plan près le n° 215) . 50
7. Du sébil Khosrof Bâcha à el-Nahâssyn (plan près le n° 38) 50
8. De la mosquée Gamâl el-Dyn el-Oustadâr à el-Gamâlieh (plan n° 26) 50
9. De la mosquée Kidjsmâs el-Ishâki à Darb el-Ahmar (plan n° 114) 51
10. De la mosquée Émir Akhor (plan n° 136) 52
11. De la mosquée Barkouk à el-Nahâssyn (plan n°s 43-44) 52
12. D'un rapport de M. l'ingénieur en chef des Wakfs concernant divers monuments 53
13. D'affaires diverses 56
14. De dépenses 57
15. De deux demandes de dessiner dans les monuments et dans le musée arabe 57
16. Note de M. le Dr Vollers sur les anciens aqueducs de la ville du Caire, annexée au présent rapport 58

CENT CINQUANTE-UNIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. D'une demande de construction ..... (
2. D'un devis pour la réparation du pied-droit de la porte de la mosquée Gamâl-el-Dyn el-Oustadâr à el-Gamâlieh (plan Grand bey n° 26) .....

Numéros Pages

3. D'un devis pour l'exécution de certains travaux dans la mosquée Mirza à Boulâq 63
4. Du dessin de la mosquée el-Zâhar Beibars à l'Abbassieh 63
5. De la toiture de la rue devant la mosquée Aksounkor à Darb el-Ahmar (plan n° 123) 63
6. De la porte de la ville Bâb el-Nasr 63
7. Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân à Om el-Ghoulâm (plan n° 25) 64

CENT CINQUANTE-DEUXIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. De six demandes de construction 65
2. Du minaret de la mosquée du sultan Mohammed Nasser à la Citadelle ... 67
3. De la salle du tombeau du sultan el-Ghouri à el-Ghourieh 68
4. De la porte monumentale à Souk el-Selâh au Caire (plan Grand bey entre les n°s 131 et 133) 68
5. Du minbar de la mosquée de Koss 69

CENT CINQUANTE-TROISIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. De deux demandes de construction 70
2. Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouân, à Om el-Ghoulâm (plan Grand bey, n° 25) 71
3. De la mosquée Barkouk, à Nahâssyn (plan n°s 43-44) 72
4. Nomination d'un second surveillant pour les chantiers des monuments... 73

CENT CINQUANTE-QUATRIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. D'une demande de construction 74
2. De la porte de ville Bab Zouela (Caire) 75
3. De la mosquée el-Zâher à el-Zâherieh (Caire) 75
4. Du minaret de la mosquée Saghri Wardi à el-Makassis (Caire, plan Grand bey, n° 42) 75
5. Du minaret de la mosquée Serghatmaach à el-Khodeiri (plan n° 218) 75
6. De la coupole Aksounkor à el-Gamalieh (Caire), (plan n° 31) 76
7. Du tombeau du sultan el-Ghouri à el-Ghourieh (Caire, plan après le n° 189) 76
8. De divers comptes 77

CENT CINQUANTE-CINQUIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. De deux demandes de construction.....a..... 78
2. De la mosquée Kidjsmâs el-Ishaki, à Darb el-Ahmar (plan Grand bey n° 14) 79
3. De la mosquée Aboubakr Mazhar el-Ansâri, à Birgaouan (plan n° 49) 79
4. De la Zaouyet de Mohamed Choulak, à Birgaouan (plan vis-à-vis du n° 50) 80
5. De la mosquée du Sultan Barkouk, à el-Nahassyn (plan n°s 43-44) 81
6. De deux demandes de permis pour dessiner dans le musée et dans les monuments arabes 81
7. De la situation du budget de l'année 1891 82

CENT CINQUANTE-SIXIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

Numéros Pages

1. De trois demandes de construction 84
2. De la mosquée du sultan Saleh Ayoub, à el-Nahâssyn (plan n° 38)..... 85
3. De trois listes de devis 85
4. Du musée arabe..... 86
5. De l'okala Kaïtbâï, à el-Sérouguieh (plan Grand bey n° 35, Caire) 86
6. De la mosquée de Malika Safia (plan n° 200)..... 87
7. Du kouttab du sultan Moustapha, au quartier de Sayeda Zenab (plan vis-à-vis du n° 224)..... 87
8. Du sébil et kouttab du cheikh Metahhar (plan vis-à-vis du n° 175) 88
9. Du tombeau du sultan Saleh Ayoub (plan auprès du n° 38) 88
10. De la mosquée el-Mârdâni (plan n° 120)..... 88
11. Du minaret de la mosquée Serghatmach (plan n° 218)..... 89
12. D'une ancienne maison (propriété de feu Osman Agha Tobguibachi) à Rosette..... 89
13. Fournitures de bureau..... 89

CENT CINQUANTE-SEPTIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. De demandes de construction..... 99
2. De la question du budget 99
3. Du minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouan 101
4. De pierres antiques destinées au musée arabe 102
5. D'une lettre de M. l'architecte en chef du Comité..... 102

CENT CINQUANTE-HUITIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

Sur la mosquée du Sultan Hassan..... 104

CENT CINQUANTE-NEUVIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1. D'une demande de faire des fouilles dans les terres de Nachart 112
2. Des appointements du personnel du bureau du Comité..... 112
3. De la mosquée el Mouayyed à el-Soukkarieh (plan Grand bey, n° 190.. 113
4. D'une demande des entrepreneurs 113
5. De la mosquée de Kidjmâs el-Ishâki à Darb-el-Ahmar (plan n° 114)..... 113
6. De la mosquée d'Ibn Touloun (plan n° 220) 114
7. Du Khanka Beibars à el-Gamâlieh (plan n° 32) 115
8. Du minaret Nord de la mosquée du sultan el-Nasser à la Citadelle..... 115
9. De la mosquée el Sayedi Marzouk el-Ahmadi à el-Gamâlieh (plan n° 29).. 115
10. De la coupole el-Fadâouieh à el-Abbâssieh 116
11. Du sébil de Mohamed el-Bezdâr à Chàru Darb el-Akhdar (plan vis-à-vis n° 28)..... 116
12. Du musée arabe..... 116
13. De la question du gardiennage des collines au sud du Caire 117
14. D'un devis pour les travaux à exécuter dans la mosquée de Kanbâï el-Rammâh à el-Manchieh (plan n° 254) 118
15. D'une demande de visiter gratuitement le musée arabe 118
16. D'une lettre de M. le wékil de l'Administration générale des Wakfs au Comité..... 118
17. D'une lettre de M. le professeur Dr Strzygowski 118

PLANCHES PHOTOTYPIQUES

CONTENUES DANS CE FASCICULE

Planches		Pages
I	— Vue intérieure de la mosquée el-Moëni à Damiette	11
II	— Le minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouàn, Caire	64
III et IV	— L'okala du sultan Kaïtbâï à el-Serouguieh, Caire	86
V	— Vue intérieure d'une salle de la maison Osman Agha à Rosette	89

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1893

FASCICULE DIXIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission.

(DEUXIÈME ÉDITION).

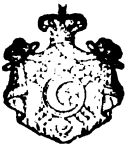

LE CAIRE

IMPRIMERIE NATIONALE

1906

IEMER
SELIER